
3 1761 07167466 7

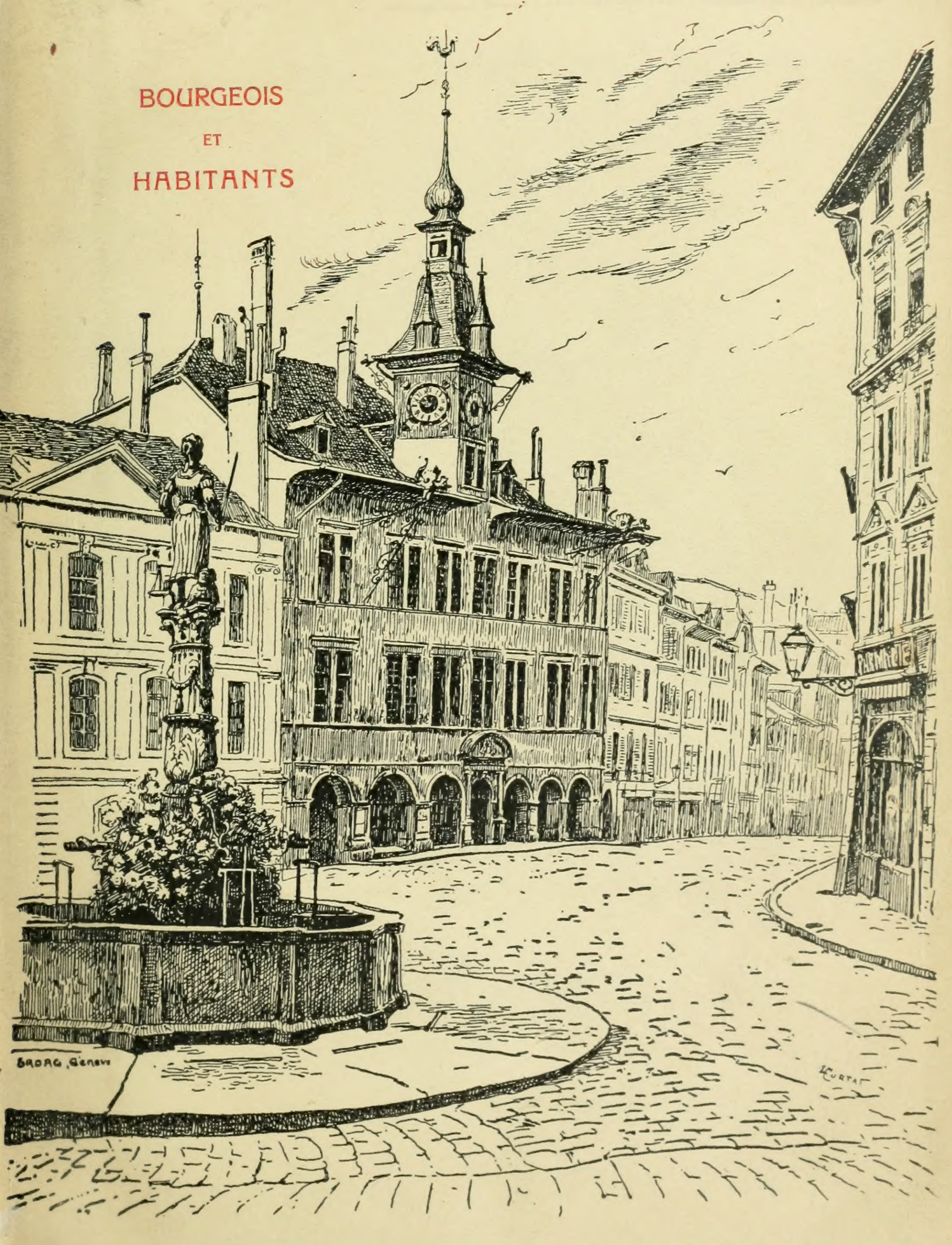
J. Squair



B. VAN MUYDEN

Pages d'Histoire Lausannoise

BOURGEOIS
ET
HABITANTS



LAUSANNE — GEORGES BRIDEL & Cie ÉDITEURS

Pages d'Histoire Lausannoise

Bourgeois et Habitants

LAUSANNE — IMPRIMERIES RÉUNIES (S. A.)



HENRI DE PRAROMAN

Seigneur de Chapelle Vaudanne.
Bailli épiscopal en 1485.
L'original de ce portrait a été acquis par l'Association du Vieux Lausanne;
il provient de la succession de M. François Le Maire,
dont la famille était alliée aux de Praroman.

PAGES D'HISTOIRE LAUSANNOISE

BOURGEOIS ET HABITANTS

PAR

B. VAN MUYDEN

ancien syndic de Lausanne.

> Le dédain, sauf pour le vice, indique toujours une borne dans l'Esprit.
>
> Mme DE STAEL.

Se vend au profit de l'Association du Vieux-Lausanne.





LAUSANNE
GEORGES BRIDEL & Cie ÉDITEURS
1911

À

l'Université de Genève

AVANT-PROPOS

Nos pages d'histoire lausannoise ne sont pas un livre ni une monographie : ce sont des causeries à bâtons rompus, une sorte de registre, où nous avons consigné les résultats de nos recherches dans les archives communales, de nos lectures et de nos observations personnelles concernant les monuments publics, les bourgeois et les habitants de Lausanne durant les diverses phases de son existence. Le passé de cette ville est modeste. Il y a, dans son histoire, des pages tristes ; mais il y a aussi des pages réjouissantes. Après de longues luttes, elle avait conquis une indépendance relative et le rang de ville impériale, lorsqu'elle fut replongée, en 1536, dans un état de sujétion. La domination bernoise, austère et dure, lui a été cependant salutaire ; Lausanne est née de nouveau. Durant près de deux cents ans, elle languit morne et triste ; puis, au dix-huitième siècle, se produit un éveil : elle devient le siège d'une société brillante ; elle marche de progrès en progrès ; mais ce n'est qu'une fois affranchie et libre qu'elle acquiert son plein épanouissement.

Au temps de leur assujettissement, nombre de Vaudois trouvèrent, dans les armées de France, de Hollande, d'Angleterre, de Suède, d'Autriche, d'Espagne, de Saxe, de Prusse, de Piémont, de Pologne et de Russie, l'occasion de déployer leur valeur. Si le régiment était, pour les uns, une source de démoralisation et de vénalité, il était, pour d'autres, une école où les traditions de virile énergie se transmettaient de générations en générations : dans les grandes capitales et sur les champs de batailles de Flandre, d'Allemagne ou

d'Italie, l'officier lausannois voyait s'ouvrir devant lui de vastes horizons. D'autres faisaient, également, à l'étranger, de brillantes carrières, dans l'enseignement supérieur, la banque, le haut commerce et les arts libéraux. Revenus au pays, ils ranimaient le courage de leurs compatriotes et proposaient de nobles buts à leur activité. Ces influences extérieures ont eu une grande part dans le réveil intellectuel du dix-huitième siècle.

Les mœurs des Lausannois se font remarquer par leur douceur. Si l'on fait abstraction des troubles du treizième siècle, conséquences des compétitions entre Philippe de Savoie et Guillaume de Champvent, les discordes politiques n'ont jamais dégénéré en luttes armées. On n'a pas le souvenir de magistrats assassinés. Les révolutions de 1798 et de 1845 se sont opérées sans qu'il y ait eu de sang versé. Les agitations de la rue ont été de courte durée ; l'ordre s'est promptement rétabli : les orages politiques n'ont pas laissé subsister, comme souvent ailleurs, des rancunes tenaces se transmettant de génération en génération.

L'esprit de tolérance est un trait caractéristique des Lausannois[1] : peu enclins aux emballements sectaires, protestants et catholiques y vivent en bonne intelligence ; le franc-maçon, loin de faire la guerre à la religion, prend au besoin, comme Fréd. César de la Harpe, la défense de ceux qui seraient inquiétés pour leurs convictions.

Il n'y a, à Lausanne, ni grande industrie ni beaucoup de grosses fortunes, mais des maisons de commerce prospères et un état d'aisance générale qui frappe l'étranger. On n'y connaît pas la misère sordide des grands centres industriels. Il y règne, dans les rapports sociaux, une égalité relative, qui n'exclut pas le respect dû au mérite ni ne dégénère en familiarités déplacées. Les privilégiés de la fortune n'ont pas cette morgue hautaine qui crée, souvent, des

[1] Les mesures de rigueur prises en 1823, 1845 et années suivantes à l'égard des dissidents sont le fait du gouvernement vaudois et non des magistrats lausannois.

antipathies entre concitoyens. C'est un heureux résultat du régime démocratique, effet des mœurs plus que des lois. On travaille, du reste, beaucoup à Lausanne : les banques sont très actives : elles ont créé, depuis une trentaine d'années, toute une série d'entreprises industrielles (chemins de fer, hôtels, usines et fabriques, etc.), en Suisse et au dehors, et la place de Lausanne, au point de vue financier, prend tous les jours plus d'importance.

Ce qui fait l'attrait de la petite capitale vaudoise, c'est la beauté de sa situation, la douceur relative de son climat, sa magnifique cathédrale, la gaîté de ses monuments fleuris, ses pittoresques marchés, le soin apporté à la décoration de ses promenades, la vue splendide du Signal et du quai d'Ouchy, les beaux ombrages de Sauvabelin et de Montbenon, la sécurité et la liberté dont on jouit, la culture et l'urbanité de ses habitants, la simplicité de leurs mœurs, les ressources intellectuelles mises à la disposition des bourses modestes, enfin son université et la célébrité de ses médecins.

Le Lausannois ne porte pas l'empreinte calvinienne. La Réforme y fut prêchée par Viret qui, étant d'Orbe, avait une mentalité vaudoise, caustique à ses heures, mais avec un fonds de philosophie, d'idéalisme et de culture classique, qui a développé dans l'esprit du peuple une certaine compréhensibilité. Lorsque l'on suit le cours des choses humaines, on est frappé de voir par l'influence de quelles circonstances certains hommes ont été mis en valeur et, réciproquement, l'influence déterminante que certains hommes — comme la Harpe, Vinet, Druey — ont eue sur la marche des événements.

Lausanne, aux temps des évêques et sous le régime bernois, fut longtemps le jouet de la destinée, une ville obscure et sans âme, entourée d'un pays pauvre et mal cultivé. Depuis cent cinquante ans, une transformation complète s'est opérée : notre cité a décuplé et s'est acquis quelque renom en Europe : notre république vaudoise s'est enrichie et occupe un des premiers rangs en Suisse.

Quelles sont les sources de cette prospérité ? Elle est due ainsi

que les pages qui suivent le montreront — à la valeur morale et intellectuelle, à la clairvoyance et à l'esprit public d'une poignée d'hommes sortis de son sein. Le réveil du pays a commencé au temps de Tissot; il a préparé la révolution de 1798. En 1803, lorsqu'il s'est agi de doter le pays de tout un ensemble d'institutions, il s'est trouvé un état-major de magistrats capables, à la hauteur de leur tâche: c'étaient les Monod, les Cart, les Muret, les Pidou, les Secretan.

Plus tard, lorsque l'établissement des voies ferrées a fait prévoir une modification dans les conditions économiques du pays, il s'est trouvé aussi des hommes énergiques qui ont su concevoir et réaliser un réseau ferroviaire rationnel, admirablement approprié aux besoins de Lausanne et du pays et surmonter les obstacles que son exécution a soulevés. Si Lausanne est sur le point de rencontre des lignes ferrées allant de Paris à Milan et de Berlin à Marseille, c'est à l'ingénieur Fraisse et au syndic Dapples qu'elle en est redevable: c'est au Conseil d'Etat actuel qu'elle doit d'avoir conservé cet avantage qui, joint à son climat, est l'un des facteurs principaux de son remarquable développement. Une autre cause de sa prospérité, c'est la transformation de l'ancienne Académie en Université: grâce à la bienveillance du gouvernement vaudois, à son énergie, à sa prévoyance, le foyer intellectuel qu'était déjà Lausanne s'est vivifié. il est devenu un centre d'attraction où, de tous côtés, la jeunesse accourt pour s'instruire.

En esthétique, l'équilibre des valeurs est l'une des conditions de l'épanouissement de la beauté. Pareillement, en politique, l'équilibre des forces est l'une des conditions du progrès social. Cet équilibre n'est souvent atteint qu'après de longs efforts. La majorité compacte qui détint le pouvoir de 1815 à 1830 et le régime de 1845 avaient créé un antagonisme entre Lausanne et les campagnes vaudoises: il a fallu bien des années pour en faire disparaître les funestes effets.

Quoi qu'on en dise, l'égalité n'existe pas entre les hommes, car les uns sont mieux doués physiquement, intellectuellement ou mo-

ralement que les autres, ce qui, joint aux circonstances, rend inégal le combat pour l'existence. Pareil à un bon chef de famille, un gouvernement prévoyant s'efforce de faciliter le jeu des capacités; il répand à pleines mains l'instruction qui permet aux travailleurs d'acquérir les connaissances nécessaires pour faire leur chemin; il combat le désordre qui s'oppose au travail honnête et il entoure celui-ci de toutes les garanties qui sont en son pouvoir.

L'histoire de la ville de Lausanne offre un exemple des progrès que peut réaliser un groupe social par le développement de la culture et de la liberté. Il nous a paru intéressant de rechercher comment s'est formée, au point de vue ethnographique, la population de Lausanne, et de suivre, à travers les âges, les événements qui ont influé sur son sort. Il est curieux de recenser les éléments dont se compose le contingent que chaque siècle a ajouté à la bourgeoisie; de s'enquérir de ses origines; de constater ce que sont devenues les familles fixées à Lausanne; de mettre en évidence les hommes qui, dans un passé déjà lointain, ont marqué par leurs talents et leur savoir; de signaler aussi les habitants qui se sont joints aux bourgeois, qui ont joué un rôle à Lausanne et contribué à son bon renom.

Avant de parler des hommes, nous passerons en revue les édifices publics, monuments encore vivants des anciens âges, et quelques vieilles maisons qu'habitaient les notables; hélas! elles disparaissent l'une après l'autre.

Venant après Juste Olivier, le Dr Verdeil, E.-H. Gaullieur, Eugène Rambert, Ernest Chavannes, Ph. Godet, Virgile Rossel, Charles Burnier, Ch. Vuillermet, Benjamin Dumur, Maxime Reymond et d'autres encore, nous sommes exposé à plus d'une redite.

Nous n'apprendrons pas grand'chose aux « connaisseurs du vieux Lausanne »; mais, en groupant les renseignements recueillis par les écrivains qui nous ont précédé et en les complétant sur divers points, nous mettrons en relief le développement graduel de l'âme lausannoise. On a beaucoup reproché aux Vaudois leur mol-

lesse : quand l'on constate la transformation accomplie, dans notre pays, depuis un siècle, et spécialement en ces trente dernières années, on doit convenir que notre peuple a été calomnié et qu'il y avait en lui une énergie persévérante et l'amour désintéressé de la chose publique.

Nous réclamons pour notre travail l'indulgence du lecteur : dans le fouillis de noms et de dates que nous avons exhumés, il a pu se glisser plus d'une erreur.

Inutile d'indiquer ici nos sources : on les trouvera mentionnées au bas des pages.

Nous ne pouvons pas non plus énumérer toutes les personnes qui nous ont obligeamment fourni des renseignements, car le nombre de nos correspondants est de plus de cent trente. Qu'ils reçoivent tous l'expression de notre gratitude. Parmi ceux de nos collaborateurs avec lesquels nous avons soutenu une correspondance particulièrement active, mentionnons MM. Benjamin Dumur, Maxime Reymond, G.-A. Bridel, Aloys Hæmmerli, secrétaire municipal, E. Notz, archiviste communal, W. de Sévery, le professeur Henri Vuilleumier, Arnold Bonard, Adrien Bergier, Camille Delessert et Henri Yaux, chef de service à la Direction des finances. Leur concours nous a été précieux : nous les en remercions très cordialement.

Nous dédions ces pages d'histoire lausannoise à l'Université de Genève qui, à l'occasion de son jubilé, nous a bienveillamment octroyé le titre de docteur, visant surtout la Société d'histoire de la Suisse romande, que nous avons l'honneur de présider depuis plusieurs années.

Jouxtens, près Lausanne, le 6 septembre 1911.

B. van MUYDEN.



PAGES D'HISTOIRE LAUSANNOISE

MONUMENTS PUBLICS ET VIEILLES MAISONS

La ville de Lausanne fait l'effet d'une de ces antiques demeures qu'un nouveau propriétaire a aménagées, avec plus ou moins de bonheur, pour l'accommoder à ses goûts modernes. Beaucoup de gens déplorent la disparition des vieilles maisons du dix-septième et du dix-huitième siècle; nous comprenons leurs regrets. Les mères voient pareillement avec chagrin les traits mignons de leurs enfants se transformer et l'adolescent devenir homme. La petite ville d'autrefois avait son charme qui disparaît de jour en jour.

Ce qui frappe désagréablement l'œil à Lausanne, c'est la juxtaposition de maisons modernes, de grandes dimensions, et d'anciennes constructions conçues dans de tout autres proportions. Le bâtiment des postes, la banque cantonale et la maison Bonnard dominent et écrasent la jolie église de Saint-François. Lausanne n'est plus une bourgade et n'est pas encore une grande ville. Il en résulte un défaut d'harmonie: elle passe par la période de l'âge ingrat. Les Allemands appellent « Backfisch » ces jeunes filles maigrichonnes qui sont trop

élancées pour porter des jupes courtes et mal à l'aise dans des robes longues ; ainsi en est-il des villes. C'est une fatalité.

Au point de vue des souvenirs et du pittoresque, il eût été à désirer que l'ancienne agglomération demeurât intacte et que la ville nouvelle se construisît à côté de l'autre. Mais les exigences de la circulation et les nécessités du commerce n'ont pas permis qu'il en fût ainsi. Pour prospérer les magasins doivent être placés au niveau de Saint-François, devenu le palier principal de la cité marchande ; c'est ce qui a entraîné le bouleversement du centre de la ville. Puis les propriétaires des maisons situées dans les vieux quartiers voient leurs locataires déserter, s'ils ne restaurent leurs immeubles.

Il ne faut cependant pas être injuste envers le temps actuel : Lausanne comptait peu de maisons vraiment belles ; à certaines apparences extérieures correspondaient souvent des logements insalubres, où tout était sacrifié à l'apparat. De grands progrès ont été accomplis au point de vue de l'hygiène ; la fièvre typhoïde, naguère endémique, a disparu. Les bâtiments que l'on construit aujourd'hui, non seulement sont plus confortables, mais aussi faits de meilleurs matériaux. La pierre dure de Meillerie a remplacé la molasse spongieuse que l'on employait autrefois. Et pour les édifices publics, ainsi que pour les maisons privées de quelque importance, on emploie soit des grès, soit de la pierre meulière, soit du Villebois ou autres calcaires français. Nous sommes en pleine période de transformation ; ce n'est que lorsque auront grandi les milliers d'arbres plantés ces dernières années, et lorsque le temps aura recouvert de patine les bâtiments, que l'on pourra juger équitablement l'œuvre de nos édiles. La construction du quai d'Ouchy fut fort critiquée, lorsque la Société de développement, que présidait l'ingénieur René Guisan, en prit l'initiative; c'était pour beaucoup une abomination ; aujourd'hui l'on reconnaît que ce boulevard fait honneur à ceux qui l'ont conçu. L'hôtel Beau-Rivage, bâti dans une vigne ensoleillée, fut considéré, il y a cinquante ans, comme une folle entreprise, que guettait la fail-

lite. Aujourd'hui, l'on ne peut contester que MM. Ed. Dapples, Emile de Crousaz, S. Boiceau, Duplan-Veillon, Bory-Hollard et le notaire L. Chappuis, qui l'ont fondé, le 24 février 1857 étaient des gens prévoyants.

La Cathédrale.

Lausanne a conservé de son passé ancien quelques beaux édifices marquant les étapes qu'elle a parcourues et portant chacun l'empreinte des siècles où ils ont surgi.

Sa majestueuse cathédrale est bâtie sur les ruines d'un précédent sanctuaire, dont les fondements paraissent remonter à l'épiscopat d'Henri de Bourgogne aux environs de l'an mille[1]. Après avoir été éprouvée, en cours d'œuvre, en 1219 et 1235, par des incendies qui dévorèrent une grande partie de la ville[2], la cathédrale fut reconstruite sous l'épiscopat de Jean de Cossonay et consacrée, le 20 octobre 1275, sous l'épiscopat de Guillaume de Champvent.

Les fêtes données à cette occasion furent splendides; elles durèrent vingt jours. Le pape Grégoire X (Visconti) fit la dédicace du sanctuaire en présence de Rodolphe de Habsbourg, de l'impératrice, de leurs quatre fils (Albert, Hartman, Rodolphe et Samson), de leurs quatre filles[3], de sept cardinaux, de cinq archevêques (Lyon, Ravenne, Milan, Besançon et Embrum) de dix-sept évêques (Genève, Bâle, Valence en France, Paris,

[1] Le cartulaire de Lausanne dit que cet évêque fut enseveli dans l'église qu'il avait lui-même fondée. Les fouilles faites durant l'hiver 1909-1910 dans le déambulatoire de la cathédrale permettent d'affirmer qu'avant l'église construite par Henri de Bourgogne, il existait déjà un sanctuaire sur cet emplacement.

[2] La ville était alors pour la majeure partie bâtie en bois.

[3] Mathilde qui avait épousé en 1273 Louis comte Palatin du Rhin, duc de la Haute Bavière, Catherine qui épousa en 1277 Othon duc de la Basse Bavière, Agnès qui avait épousé en 1273 Albert II duc de Saxe et Hedwige qui épousa Othon margrave de Brandenbourg.

Marseille, Crémone, Valence en Espagne, etc.), d'un grand nombre d'abbés et de seigneurs ecclésiastiques, d'une suite de quatre ducs (Carinthie, Lorraine, Thèque et Haute Bavière) du margrave de Hasperg (Brisgau), du landgrave d'Alsace, du landgrave de Buchegg, de quinze comtes grands vassaux de l'empire (Nuremberg, Palatin, Hochberg, Montbéliard, Habsbourg, Lenzbourg, Lœwenstein, etc.), et d'une multitude de barons. Les ancêtres des maisons aujourd'hui régnantes d'Autriche, de Bavière, de Saxe, de Prusse et de Wurtemberg, s'y trouvaient réunis avec Otto de Fiesque, plus tard pape sous le nom d'Adrien V, et de Pierre de Tarentaise, plus tard pape sous le nom d'Innocent V. Le clergé du diocèse et des pays avoisinants se joignit au brillant cortège des prélats [1]. Quand on songe aux difficultés des voyages à cette

[1] L'énumération des principaux personnages ayant assisté à cette cérémonie se trouve dans une narration privée, appelée à tort *Acte de consécration de la cathédrale de Lausanne par le Pape Grégoire X*, qui a été publiée en 1791 à Fribourg, par l'abbé Fontaine dans une brochure intitulée *Dissertation pour fixer l'époque de l'entrevue du Pape Grégoire X et de l'empereur Rodolphe de Habsbourg* (p. 44). Le texte en a été reproduit en 1846 par MM. Frédéric de Gingins et François Forel dans le *Recueil de chartes, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne* (M. D. R., t. VII., p. 60). Dans sa brochure, l'abbé Fontaine se livre à une dissertation sur la véritable date de cet acte, que certains auteurs rapportent à l'année 1273 et d'autres à l'année 1274.

L'abbé Fontaine a utilisé, pour sa publication, une très ancienne copie visée par un notaire juré et faite d'après un vieux parchemin très usé, qu'il a trouvée aux archives de l'Evêché de Lausanne. Cet acte avait déjà été publié par Mgr de Strämbin dans ses *constitutions synodales* imprimées à Fribourg en 1665. L'abbé Fontaine eut aussi sous les yeux une autre copie qui lui fut communiquée par le général de Zurlauben, qui lui-même en était redevable au juriste Emmanuel de Haller, père du grand Haller. L'origine de cette copie a été découverte par M. Maxime Reymond dans les archives de la famille de Loys. Il en a fait l'objet d'une communication à la Société d'histoire de la Suisse romande, réunie au château de l'Isle le 29 juin 1910. La présence de cette pièce dans des archives privées s'explique par le fait que le notaire Aubert Loys était un conseiller attitré de Sébastien de Montfalcon, et qu'il avait peut-être cette pièce en

époque reculée, on demeure surpris d'une pareille affluence de grands personnages : ils ne devaient pas être exigeants au point de vue des logements.

Le luxe déployé en cette circonstance dépassa ce que l'on peut imaginer. Rien que pour son costume, l'empereur avait dépensé 900 marks, somme égale au revenu d'une des plus riches baronnies de l'époque, et l'abbé de Saint-Gall fut obligé de vendre sa seigneurie de Grüningen pour payer les dettes contractées à l'occasion de sa participation à cette imposante cérémonie[1].

Le Souverain Pontife consacra la cathédrale à la Bienheureuse Vierge Marie. Il oignit le grand autel, y enferma de précieuses reliques. L'acte de consécration y constate le dépôt des pièces suivantes : un morceau de la croix du Seigneur; des cheveux de la Bienheureuse Vierge Marie; un morceau de la côte de la Bienheureuse Marie-Madeleine; un morceau de la côte du Bienheureux saint Laurent; un morceau du sépulcre du Seigneur; un morceau du sépulcre de la Sainte Vierge; un morceau de la Sainte Crèche; un morceau de la Croix de saint André et d'autres reliques. Le Souverain Pontife Gré-

dépôt, lorsque ce prélat quitta brusquement Lausanne à l'approche des Bernois le 24 mars 1536.

Ces diverses copies concordantes dans leur ensemble, ne sont pas conformes en ce qui concerne la date à laquelle eut lieu la consécration de la cathédrale, qui suivant les uns aurait eu lieu le 5 novembre 1270, suivant d'autres le 5 octobre 1271, ou 1273, tandis que la pièce tirée des archives de Loys dit le 20 octobre 1275. L'abbé Fontaine était arrivé à un jour près au même résultat par divers arguments, dont le principal était l'acte de serment de fidélité de l'empereur Rodolphe à Grégoire X, conservé aux archives du Château Saint-Ange à Rome, et dans lequel ce même souverain fait cession au Pape de l'exarchat de Ravenne, de la Marche d'Ancône et du duché de Spolète, acte passé à Lausanne le 20 octobre 1275. Cette pièce a été publiée par le chanoine Czarmenka. (Voir Annal. et Acta pietat. August. dom. Habb. Austr. Tom. I, p. 67, édit. Prag 1695.)

[1] Jean de Muller, *Histoire de la Confédération suisse*, traduction de Ch. Monnard, t. III, p. 151.

goire X accorda des indulgences et une absolution pour une année et quarante jours à tous ceux qui visiteraient l'église de Notre Dame de Lausanne et se seraient confessés de leurs péchés.

Ces augustes cérémonies eurent un grand retentissement. A partir de ce moment, les pèlerins se pressent en foule dans les parvis de Notre-Dame pour adorer la Vierge et lui demander des miracles. Ce fut le début d'une ère de prospérité ; car les auberges et les tavernes s'emplissaient de clients, et les pèlerins profitaient de leur voyage à Lausanne pour y faire des achats, dont les marchands de la ville bénéficiaient.

Le jour même de la consécration de la cathédrale, Rodolphe de Habsbourg, qui n'était encore que roi des Romains, prêta serment de fidélité à l'Eglise. Il reçut l'imposition des mains et la qualité d'Empereur. Ainsi se termina, à Lausanne, le conflit séculaire entre la Papauté et l'Empire, et fut scellée, entre la maison de Habsbourg et la Curie Romaine, cette alliance qui devait, pendant des siècles, être un des pivots de la politique européenne.

La maison de Savoie n'était pas représentée au couronnement de l'empereur. Cette absence s'explique par la brouille persistante entre Rodolphe de Habsbourg et les successeurs du Petit Charlemagne, brouille aggravée par le fait que l'empereur était intervenu en faveur de l'évêque Guillaume de Champvent dans sa lutte avec Philippe de Savoie. Suivant une charte, apocryphe, Rodolphe, pour affirmer l'indépendance politique de l'évêque de Lausanne, l'aurait élevé en 1273 au rang de prince de l'empire[1].

Nous ne décrirons pas la cathédrale de Lausanne que connaît chacun de nos lecteurs. La simplicité de sa vaste nef, la beauté du chœur qu'enveloppe un élégant déambulatoire, le

[1] Cette charte impériale porte la date des IV calendes d'octobre 1273. Elle a été publiée par l'abbé Fontaine, dans la dissertation plus haut mentionnée, mais cet auteur estime qu'elle est apocryphe, vu que l'évêque de Lausanne y est désigné sous le nom de Jean de Cossonay ; or ce prélat est mort le 18 mars 1273.

porche méridional dit des Apôtres[1], en forme de baldaquin, enfin et surtout sa merveilleuse rose font l'admiration des connaisseurs[2]. Cette admiration date de loin; on en trouve la trace dans l'album d'un architecte français du treizième siècle: Villard de Honnecourt[3]. « Cet artiste, nous dit M. Rahn, a

[1] L'architecte Maurice Wirz a consacré au porche des Apôtres une intéressante étude qui fit l'objet d'une communication à la Société des Beaux-Arts il y a une trentaine d'années. Viollet-le-Duc le considérait comme « un chef-d'œuvre », un « monument d'art de premier ordre ».

C'est improprement qu'il est appelé *porche des apôtres*, son ancien nom, sous lequel il figure dans un acte de 1346, était *portail peint*, et vers le milieu du siècle suivant les peintures, dont il reste encore certaines traces, furent restaurées par Pierre Maguymboz et Maître Etienne. D'après un article de M. G. Champseix sur « Notre Dame de Lausanne » paru en 1855 dans la *Revue universelle des arts*, on y distingue de la manière la plus évidente, Moïse avec les tables de la loi; saint Jean Baptiste avec l'agneau dans un écusson; puis saint Christophe, saint Pierre tenant les clefs, David, Esaïe, etc. Les statues qui décorent l'ogive autour du Christ représentent les vieillards dont il est parlé daus l'Apocalypse et qui entourent le trône du Sauveur jouant des instruments de musique et célèbrant le triomphe de la Vierge dans la mort. Les personnages les plus éloignés: pontifes, prophètes, rois et vierges composent la cour céleste, qui assiste au couronnement de la Vierge. Sur le tympan est l'image du Christ environné de plusieurs anges: au-dessous sont deux bas reliefs représentant la mise au tombeau de la Vierge par les apôtres, et sa sortie du tombeau. (Voir *La Cathédrale de Lausanne*, par M. Emmanuel Dupraz, p. 572.)

[2] Voir *La Rose de la cathédrale de Lausanne*, par le Dr J. R. Rahn, professeur à l'Université de Zurich, mémoire traduit en français par M. W. Cart avec la collaboration de Maurice Wirz et publié en 1879 par la Société d'histoire de la Suisse romande. Cette partie de l'édifice a été restaurée en 1908 et 1909, sous la direction de l'architecte cantonal, M. Eugène Bron. Les vitraux qui avaient dû être déposés provisoirement ont été remis en état par M. Hosch, peintre-verrier, artiste distingué, originaire de Bâle, habitant Lausanne et mort avant d'avoir pu contempler le résultat de son travail. A l'occasion de l'achèvement de la restauration de cette partie de la cathédrale, il a paru divers articles, au mois d'octobre 1909, dans le *Nouvelliste vaudois*, le *Journal de Genève*, la *Patrie suisse*, etc.

[3] Cet album a été découvert en 1849, à la Bibliothèque nationale à Paris. Prosper Mérimée lui consacra un article dans ses études sur les arts au

parcouru la moitié de l'Europe, étudiant et dessinant tout ce qui, dans ses voyages, lui paraissait digne d'attention et utile pour la pratique de son art. C'est ainsi qu'il visita Lausanne et la cathédrale, alors en construction. Un mot de son album en fait preuve : *Ista est fenestra in Losana ecclesia ; c'est une ronde veriere de l'eglise de Lozane.* Ces mots sont inscrits à côté d'une esquisse qui doit représenter la rose du transept méridional. Le croquis, ajoute le professeur Rahn, en reproduit certains traits caractéristiques, de sorte que l'on peut en conclure que la rose est bien du treizième siècle.

Dans le chapitre de *l'Histoire de l'Art*[1] d'André Michel consacré à la peinture sur verre en Suisse, son collaborateur, M. Conrad de Mandach, constate qu'il ne reste dans notre pays, en fait de vitraux du treizième siècle, que deux merveilles à signaler : la rose de la cathédrale de Lausanne et les vitraux du couvent de Wettingen. Parmi toutes les roses du commencement de l'ère gothique, celle de Lausanne est une des plus belles et qui fait le plus d'effet. Parmi tous les vitraux du moyen âge, il serait difficile de trouver une *image de l'univers* aussi complète que la rose de Lausanne. (Op. cit., p. 17 et 34.) C'est, dit M. de Mandach, une cosmogonie qui tend au même but que les grands ensembles réunis devant les portails gothiques ; c'est une hymne à la gloire du Créateur. On y trouve réunis une série de symboles et d'allégories, représentant l'univers, le soleil, la lune, les signes du zodiaque, les quatre éléments, les vents, les saisons de l'année, avec les occupations qu'elles comportent, les quatre fleuves du paradis, des animaux fantastiques, des esprits malins, etc. — La cathédrale de Lausanne, dit M. Enlart (autre collaborateur de M. André Michel[2]), est l'édifice gothique le plus parfait

moyen âge (Paris 1875, p. 351, cité par M. Cart, dans sa traduction de la monographie de M. Rahn, p. 16). Le document même, publié en fac-similé et annoté par J. B. A. Lassus et A. Darcel, parut en 1855.

[1] *Histoire de l'Art, t.* II, p. 397.

[2] *Histoire de l'Art, t.* II, p. 103.

de la Suisse; elle appartient au plus pur style bourguignon. Elle a, comme la cathédrale de Sens, un déambulatoire à chapelle unique; la tour lanterne rappelle celles de Notre-Dame de Dijon et de Notre-Dame de Cluny.

La cathédrale de Lausanne, suivant M. Rahn, doit sans doute, aussi bien que la rose, être l'œuvre d'artistes français et témoigne de l'influence toute puissante que l'architecture française a exercée dans tous les pays de l'Europe. L'harmonieuse proportion de ses diverses parties est telle que l'on ne se rend pas compte de sa grandeur; sa longueur à l'intérieur est de 124 mètres[1]. Tandis que l'ensemble du monument appartient à la première période du style ogival, le porche occidental, celui des Montfalcon, est de style flamboyant et appartient à la période de la décadence. Il cadre mal avec le reste de l'édifice. Viollet-le-Duc n'attachait, semble-t-il, que peu d'importance à ce portail et ne l'avait fait figurer dans son plan de restauration qu'en dernière ligne[2]. Sa reconstruction fut très vivement combattue en 1894 au sein de la commission consultative[3].

Tout en rendant justice au ciseau habile de M. Raphaël Lugeon, qui a été chargé de la décoration du nouveau porche, on peut regretter que le gouvernement ne se soit pas borné à rétablir l'état des lieux tel qu'il était avant les modifications apportées par les Montfalcon et que la somme considérable

[1] Comme terme de comparaison mentionnons les cathédrales de Barcelone, longueur 83 m., Burgos, 84 m., Saint-Etienne à Vienne, 108 m., Strasbourg, 115 m., Anvers, 117 m., Cologne, 119 m., Notre Dame de Paris, 127 m., Reims, 138 m., Milan 145 m.

[2] Rapport du 22 août 1872.

[3] Voir *Notice sur la cathédrale de Lausanne*, par M. L. Gauthier, chef de service au Département de l'instruction publique et des cultes, Lausanne 1899, impr. Borgeaud, p. 97 et suiv. La liste des sujets de sculpture du grand portail dressée par M. Raphaël Lugeon se trouve aux pages 116-118 de la notice de M. Gauthier. C'est, dit cet auteur, une mine de renseignements inépuisables pour l'histoire du costume civil, militaire ou religieux, de la fin du quinzième siècle.

consacrée à cette réfection n'ait pas été employée à doter de vitraux les grandes baies de la nef et du chœur. L'effet mystérieux et religieux de la cathédrale serait beaucoup accru par un éclairage plus discret; c'est ce qu'avait compris M. Rodolphe Blanchet, auquel revient l'initiative des verrières placées en 1866 et 1868 aux fenêtres du bas-côté sud en face de la chaire. Elles rappellent diverses phases de l'histoire vaudoise et ont été exécutées, au moyen d'une souscription publique, avec le concours de l'Etat, par la maison Gérante à Paris, suivant un programme arrêté par M. Blanchet.

L'inauguration de la cathédrale eut lieu quatre-vingt-quatre ans après la fondation de Berne et seize ans avant le premier pacte dont est issu la Confédération Suisse. Les somptueuses réjouissances données à cette occasion montrent que ce n'est pas d'aujourd'hui que date le goût des festivités que l'on reproche au peuple suisse. L'exemple est venu de loin et de haut. Ces fêtes furent brusquement interrompues par la nouvelle d'événements fâcheux qui agitaient l'Allemagne et qui obligèrent l'empereur Rodolphe à lever une armée pour rétablir son autorité menacée[1].

Deux siècles plus tard, ce sont de tout autres accents qui retentissent sous les antiques voûtes de la cathédrale. Le premier octobre 1536 a lieu la dispute de Lausanne à laquelle ont été convoqués par LL. EE. de Berne le clergé de l'évêché et des diocèses avoisinants. Farel, Calvin, Viret y exposent les nouvelles doctrines. Ce tournoi, sur lequel nous aurons à revenir, se termina par le triomphe des novateurs. Les zélateurs de la nouvelle foi brisèrent autels, images et crucifix, croyant donner par là la mesure de leurs récentes convictions.

Deux siècles et demi environ se passent. Le 20 mars 1798, au lendemain de la révolution qui venait d'émanciper le pays de Vaud, la Chambre administrative du Léman se rend à la

[1] Verdeil, *Histoire du canton de Vaud*, t. I, p. 153.

cathédrale et, après un culte solennel présidé par le pasteur Frédéric Bugnion-de Saussure, les magistrats nouvellement élus prêtent serment. Depuis lors, — voici cent-douze ans, — il a toujours été procédé de même à chaque renouvellement des autorités cantonales.

Une messe fut célébrée, à la cathédrale le 3 octobre 1802, par le « citoyen Jaccottet », à l'occasion de l'arrivée à Lausanne du directoire helvétique, pour les membres catholiques de ce gouvernement[1].

En 1891, l'inauguration de l'Université fut précédée d'une solennité religieuse à la cathédrale. Le professeur Henri Paschoud invoqua la bénédiction divine sur notre haute école. En 1898 et 1903, lors des fêtes commémoratives de l'indépendance vaudoise, des services d'actions de grâces y ont aussi été célébrés. Ce vieux temple se trouve ainsi lié à toutes les manifestations de notre vie nationale. La « grande église », comme on l'appelait jadis, se voit de plusieurs lieues à la ronde. Quand on l'aperçoit du bateau à vapeur, en plein lac, elle apparaît comme enchâssée dans la verdure; son clocher et sa flèche sont chers aux cœurs vaudois; c'est un joyau dont ils sentent le prix; aussi est-ce sans hésiter, mû par un sentiment de piété nationale, que le Grand Conseil a fait les sacrifices nécessaires à sa conservation[2].

[1] Voir le *Nouvelliste vaudois* du 5 octobre 1802, cité par M. E. Dupraz dans son ouvrage intitulé *La cathédrale de Lausanne*. Lausanne, Sack, éd. 1906, p. 456.

[2] A la suite d'un incendie qui éclata en 1825, la flèche dut être reconstruite. Ce fut l'architecte Perregaux qui dirigea ces travaux ; il commit la faute de faire reposer la flèche octogonale en porte-à-faux sur la terrasse qui surmonte la croisée de la nef et du transept. Il en résulta un ébranlement de l'édifice et des fissures qui déterminèrent le Grand Conseil à décider en 1873 la démolition et la reconstruction de la flèche. Le coût des travaux de restauration exécutés dès lors a atteint près de deux millions; il a été supporté par la caisse cantonale et par la caisse du *comité de restauration*, alimentée par des dons et des legs, qui a participé pour plus de deux cent cinquante mille francs à la partie déco-

La cathédrale renferme plusieurs tombeaux intéressants[1] de gentilshommes, de magistrats, d'officiers vaudois, d'ecclésiastiques, d'étrangers de marque et de baillis bernois. Le plus

rative de l'œuvrė. Les travaux ont été exécutés successivement par MM. les architectes Henri Assinare, Jules Simon et Eugène Bron, d'après des directions données par Viollet-le-Duc. On a reproché à ce dernier de n'avoir pas suffisamment respecté le caractère bourguignon de l'édifice et de s'être inspiré des types de style gothique du nord de la France. Outre les architectes plus haut mentionnés, le gouvernement a eu recours aux lumières de plusieurs spécialistes, à savoir MM. Blavignac. Maget, Chessex, Braillard, Joël, de la Harpe, Wirz, Boisot, Doret, Ernest Burnat, de Geymuller, Rahn, Léo Chatelain, Baier (d'Ulm), Boeswillwald (de Paris), Th. van Muyden, Effmann, Paul Nicati, Naef, etc.

Il a été publié sur la cathédrale un nombre considérable d'ouvrages; plus de soixante auteurs s'en sont occupés; on trouvera l'énumération de leurs écrits dans la notice de M. Louis Gauthier, p. 120 et suiv.

[1] Quelques tombeaux antérieurs au seizième siècle n'ont pu être identifiés. (Voir à ce sujet la notice publiée en 1881 dans la *Gazette de Lausanne*, par M. A. de Montet.) D'après M. E. Dupraz (op. cit. p. 560), l'un d'entre eux renfermerait le corps de l'évêquę Roger († 1220) et un autre le corps du chanoine Gappet qui obtint un droit de sépulture en 1464. La famille de *Gumoens* avait aussi une sépulture, dont l'emplacement est marqué dans le déambulatoire par une dalle portant l'inscription : « Pour les nobles de De Gumoens 1483 « avec leurs armoiries et leur devise : « Vertu surmonte envie ».

Dans la suite plusieurs personnages de marque furent inhumés à la cathédrale, à savoir : *Barbara Widenbach*, 16.. ; *Jacob de Greyers* bailli de Chillon, 1635 ; *Jean François Gaudard*, lieutenant baillival, 1662 ; *S. E. D. Steiger*, 1704 ; *Abram de Crosa* (de Crousaz) 1710 ; *Jeanne-Marie Sturler*, épouse de Gabriel Gross, bailli de Lausanne, 1730 ; le prof. *J. Pierre de Crosa*, 1750 ; le prof. *Ch. Guillaume Loys de Bochat*, 1756 ; le général *Samuel Constant de Rebecque*, seigneur d'Hermenches, 1754 ; le colonel *Ph. Germain Constant de Rebecque*, 1754 ; *Louis de Watteville*, 1769 ; *Marie-Elisabeth Locher*, baronne de Coppet, 1771 ; le prof. *Abram-Daniel Clavel de Brenles*, 1771 ; *Caroline*, Duchesse de Courlande ; *Catherine, Princesse d'Orlow*, née *Sinoview*, 1781 ; la comtesse de Wallmoden Cimborn, 1783 ; *Henriette Burton*, 1789, *Henriette Canning*, 1812.

Suivant le vœu de l'assemblée provisoire vaudoise de 1798, une plaque rappelant le souvenir du major Davel a été érigée en 1798 sur l'un des murs du transept nord ; ce fut le général de la Harpe qui en fit les frais.

remarquable est le mausolée d'Othon de Grandson, l'un des bienfaiteurs de Notre-Dame, qui fonda la chartreuse de la Lance près Concise en 1328, frère du bisaïeul d'Othon III de Grandson, le plus ancien poète du Pays Romand[1].

L'Evêché. Les vieux remparts.

Au midi de la cathédrale était le vieil évêché, que flanquaient autrefois trois tours massives, ainsi qu'en témoigne un plan de Lausanne à vol d'oiseau que l'on trouve dans la *Topographia helvetica* de Mérian, publiée en 1642. La partie la plus ancienne de l'édifice, le donjon, fut construit par l'évêque Jean de Cossonay (1240-1273), après le grand incendie de 1235. Le corps de logis attenant fut bâti vers la fin du quatorzième

[1] Othon III, sire de Grandson (1337-1397), seigneur riche, puissant et valeureux, considéré comme une sorte de héros national, jouait un grand rôle à la cour de Savoie. Il fut accusé d'avoir, de concert avec Bonne de Bourbon, fait empoisonner Amédée VII, surnommé le *Comte rouge*, par le médecin Grandville en 1391 : accusation dont il fut blanchi par une enquête ordonnée, sur sa demande par le roi de France Charles VI, et à laquelle participèrent les ducs de Berry, de Bourgogne, d'Orléans et de Bourbon. Des soupçons n'en continuèrent pas moins à courir sur lui. Gérard d'Estavayer, qui était jaloux de la renommée d'Othon et de la situation qu'il occupait, le provoqua en combat judiciaire. Le vieux gentilhomme aurait pu, vu son âge, refuser le défi ; il l'accepta néanmoins et succomba dans ce combat inégal avec le jeune champion de la noblesse vaudoise. (Voir à ce sujet une monographie du prof. H. Carrard, intitulée : *A propos du tombeau du chevalier de Grandson*, publié en 1890 dans les M. D. R., 2e série, t. II, et un mémoire du Prof. Arthur Piaget intitulé *Othon de Grandson et ses poésies*, qui a paru en 1890 dans les *Romania*, t. XIX.) On avait longtemps cru que c'était Othon III qui était enseveli à la cathédrale. On se basait sur le fait que les mains manquent à la statue, et l'on supposait que c'était en souvenir du fait que son antagoniste vainqueur les lui aurait coupées, tandis que c'est probablement le résultat des dégâts commis dans le temple lors de la Réforme ; c'est l'opinion du professeur Carrard. On a aussi supposé qu'il y avait entre les deux champions une affaire de femme ; mais, dit M. Piaget, c'est le résultat d'une erreur de lecture, on a confondu *fame* = renommée, avec *femme* = épouse.

siècle, entre 1374 et 1383, sous Gui de Prangins et remanié par Guillaume de Challant. Les armes de ce prélat ont été apposées sur la façade. Le reste de l'édifice est moderne; il a été construit, en partie au dix-huitième siècle, en partie au dix-neuvième, sur des fondations datant des évêques[1].

A coté de l'évêché est une terrasse ombragée de vieux marronniers, créée en 1715, d'où la vue s'étend au loin. C'est là que Davel fit stationner sa troupe en arrivant à Lausanne le 31 mars 1723.

Comme toutes les villes du moyen âge, Lausanne était autrefois entourée de fortifications. Les vieux remparts du douzième et du treizième siècle dominaient les vallons du Flon et de la Louve; ils enlaçaient les quartiers de la Cité, de Saint-Pierre, de Saint-François, de Saint-Laurent et de la Palud, en laissant en dehors de l'enceinte les faubourgs de la Barre (avec le quartier des Juifs), de Martheray, d'Etraz, du Grand-Chêne et de l'Aile de Saint-Laurent. Durant la seconde moitié du dix-huitième siècle, les remparts ont commencé à disparaître; c'est alors que furent démolies les portes de Pépinet, de Chaucrau, de la Madeleine, de Saint-Pierre et la tour qui protégeait le faubourg de Martheray.

La transformation se continue au dix-neuvième siècle; la rupture architecturale et archéologique avec le passé s'accentue. En 1805 fut rasée la porte de Saint-François, à l'entrée du Grand-Chêne, en 1820 celle de Saint-Laurent[2], en 1829 celle de Rive (ou d'Ouchy), en 1854 celle de Couvaloup, puis les tours de Pépinet et du Grand Saint-Jean. Enfin, en 1890, tombe

[1] Voir sur l'histoire de l'évêché et du château Saint-Maire une monographie de M. Maxime Reymond, publiée par la Société d'histoire de la Suisse romande à l'occasion de la réunion de la Société d'histoire générale suisse à Lausanne et Chillon les 5 et 6 septembre 1910. (M. D. R., 2e série, t. IX.)

[2] Un bas-relief en provenant, représentant l'écusson de Lausanne que supportent deux anges, a été conservé et encastré dans l'une des parois de la salle des pas-perdus à l'Hôtel de ville.

la porte Saint-Maire, placée entre le Château et l'ancienne Caserne n° 1. Elle appartenait à l'Etat, et n'avait rien d'esthétique en soi, mais se recommandait comme témoin du passé et contribuait à l'aspect pittoresque du château ; au premier étage était la cellule où le major Davel passa la nuit qui précéda son supplice[1]. Les édifices comme le château ont besoin d'être soutenus par d'autres de moindre importance; trop dégagé, se profilant sur des constructions modernes ou sur la verdure, le plus fier donjon n'apparaît pas à son avantage. Mieux avisé, l'Etat, en vendant, en 1885, l'ancienne douane d'Ouchy, stipula que la tour serait conservée; c'était le dernier reste d'un château construit au douzième siècle par l'évêque Landry (1160-1177).

Il y a une vingtaine d'années, on apercevait encore les vestiges du mur d'enceinte à la rue Enning et à la rue Neuve, — ainsi nommée parce qu'elle a été construite il y a plus de soixante ans. — En 1898, les édiles, appuyés par un groupe de vieux Lausannois ont défendu, avec succès, la tour de l'Ale, qui date probablement du quatorzième siècle, et dont la démolition était réclamée par les habitants du quartier. Destinée à protéger l'entrée du faubourg de l'Ale de Saint-Laurent, cette tour est d'une forme cylindrique qui n'a rien de gracieux, mais c'est un spécimen intéressant des moyens employés jadis pour la défense des villes. Sur le plan à vol d'oiseau de Mérian et sur le plan de Buttet[2] (1655) on voit qu'elle était munie de bretèches, constructions en bois dépassant l'aplomb des murs et permettant à ses défenseurs de verser sur les assaillants de la poix ou autres matières analogues[3].

[1] Un cafetier patriote, M. Hertel, se porta acquéreur des poutraisons de chêne de la tour Saint-Maire et fit confectionner avec ce bois un vase ovale, dont il fit hommage à la municipalité en souvenir de Davel.

[2] Qu'on peut voir à l'hôtel de ville, salle de la municipalité.

[3] Voir les notes *descriptives et historiques* de MM. Albert Naef, et Aloys de Molin, avec dessins de MM. Ch. Vuillermet et Th. van Muyden, publiées en 1898 par le comité de restauration de la Tour de l'Ale. Lausanne, F. Rouge éditeur. Rappelons que M. Paul Vulliet, décédé en 1908,

Le Château Saint-Maire.

Si, continuant notre pèlerinage archéologique, nous remontons les pittoresques escaliers couverts, dits du Marché[1], et la rue de la Cité-devant, nous arrivons au Château Saint-Maire. C'est une vaste tour carrée, ou donjon savoyard, flanquée de quatre tourelles, bâti en molasse. Les murs ont trois mètres d'épaisseur; la partie supérieure est en briques rouges et garnie de machicoulis. Ce palais, destiné à remplacer l'ancien évêché, jugé par trop inconfortable, fut commencé en 1397 par l'évêque Guillaume de Menthonay (1394-1406) et achevé par son successeur Guillaume de Challant (1406-1431). Il devint, en 1536, la demeure des baillis. Après la chute du régime bernois, il fut aménagé pour recevoir le gouvernement vaudois. Une seule pièce a conservé son cachet primitif; c'est une salle carrée, encore appelée aujourd'hui *chambre de l'évêque*, avec un plafond à caissons et une ancienne cheminée, portant plusieurs fois répétée, comme à la cathédrale et au château de Glérolles, la devise des Montfalcon: *Si qua fata sinant.*

L'église de Saint-François.

Le quinzième siècle est représenté à Lausanne par un monument intéressant : le Temple[2] de Saint-François, que M. Enlart, dans *l'Histoire de l'art* d'André Michel, qualifie « d'élégante petite église ». Ce vieil édifice, dernier vestige du couvent des Franciscains, méritait bien d'être conservé et

fut un des ardents défenseurs de ce monument pour l'entretien duquel il a légué à la ville une somme de quatre mille francs.

[1] En souvenir sans doute du temps où le marché se tenait sur la place du Crêt.

[2] On donne en France comme en Suisse le nom de temple aux édifices voués au culte protestant et celui d'église aux édifices voués au culte catholique.

restauré[1]. Son clocher élancé, sa gracieuse abside, ses modernes arcades imitées de l'ancien cloître et ses jolis porches, l'un ancien et les deux autres modernes, lui donnent un attrait tout particulier. L'intérieur a aussi son charme; malheureusement il a été défiguré par l'établissement des galeries. Quatre beaux vitraux, œuvre d'un peintre verrier anglais, Clément Heaton, ont été placés dans l'abside, en 1907; d'autres vitraux commandés au peintre Lucernois Nuscheler seront posés prochainement; on y verra figurer, d'après les dessins de M. André Kohler, professeur, les armoiries des principaux donateurs de l'église.

Quelques personnages de marque ont été enterrés dans la nef de Saint-François; sur leurs pierres tombales, on lit les noms de: Noble Benjamin Rosset, seigneur de Vufflens-la-Ville, bourgmestre de Lausanne à deux reprises (de 1617 à 1629 et de 1634 à 1636), noble Jean Rosset, fils du précédent, bourgmestre de Lausanne de 1673 à 1684 et Georges Mannlich, seigneur de Bettens, bourgeois de Lausanne, membre du Deux Cents de Berne, général au service de France, né en août 1667, mort en mai 1751. (Voir sa note dans l'*Histoire des officiers suisses*, par l'abbé Gérard. Fribourg, Piller, impr. 1781, t. II, p. 139).

La proposition fut faite au Conseil communal, en 1898, de raser le temple; mais les conseillers comprirent que la place de Saint-François, aujourd'hui si animée, perdrait

[1] La restauration de Saint-François, qui a coûté plus de six cent mille francs, a été faite aux frais de la commune et encouragée par un legs de cent mille francs, de M. Charles Bessières. Les architectes qui ont dirigé les travaux sont MM. Georges Rouge, Ch. Melley, Th. van Muyden. Mauerhoffer et van Dorsser. En cours d'œuvre, MM. Joël, de Geymuller. Wirz, Vuillermet, L. Châtelain, et Naef ont été appelés à formuler des avis. D'après le mémoire de M. de Geymüller sur le temple de Saint-François (manuscrit de 1885), les époques de sa construction sont les suivantes : 1260 à 1280 construction du chœur, 1320 construction de la chapelle au nord, 1382 construction des stalles de cette chapelle. 1442 à 1444 construction du temple, 1523 construction du clocher.

beaucoup à la disparition de son motif central et décidèrent sa conservation.

L'époque de la construction du Couvent des Franciscains est inconnue. On a fait remonter son origine au douzième siècle, à Ardutius de Faucigny, évêque de Genève, qui avait été prévôt du Chapitre de Lausanne, en 1168. Le plus ancien document qui en fasse mention est de 1268. Des Augustins, dit-on, auraient précédé les Franciscains[1].

L'église actuelle a été reconstruite, en 1442 par le duc Amédée VIII de Savoie, le fondateur du monastère de Ripaille. Le clocher de Saint-François ne fut achevé qu'en 1528. Le duc Amédée avait été élu pape, sous le nom de Félix V, par le Concile de Bâle, en opposition à Eugène IV, nommé par le Conclave de Rome. Lorsqu'en 1448 le Concile de Bâle fut transféré à Lausanne et vint tenir ses séances dans l'église de Saint-François, Félix V habita le cloître. A la mort de Eugène IV, Félix V, pour faire cesser le schisme, renonça à la tiare : Nicolas V, l'un des fondateurs de la bibliothèque nationale, fut élu Pape d'un commun accord. En compensation de son désistement, le ci-devant Pape reçut le chapeau de cardinal et l'administration des évêchés de Genève, Lausanne et Sion.

C'est dans l'église de Saint-François, en 1536, que Viret commença à prêcher la Réforme. C'est là que, chaque année, au mois de novembre, les jeunes pasteurs vaudois sont consacrés au saint ministère.

L'ancienne Académie. Seizième siècle.

Un édifice d'un style sévère incarne le siècle de la Réforme: c'est l'ancienne Académie, qui fut construite par les Bernois et inaugurée en 1587. Ils affectèrent à cette construction une somme de 60 000 florins, qui équivalent à 200 000 francs de

[1] Voir *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, p. 497, et Frédéric de Mulinen, *Helvetia Sacra*, t. II, p. 26. Berne, Stæmpfli, 1858.

notre monnaie. Le bâtiment primitif a subi diverses adjonctions. Son joli beffroi contribue à lui donner du cachet. Il a ceci de particulier, que l'on retrouve à celui de l'Hôtel de ville, c'est que les échauguettes, au lieu d'être aux angles de la tour, occupent le milieu des façades.

La fontaine de la Justice et l'Hôtel de ville.

En redescendant les Escaliers du Marché, nous arrivons sur la place de la Palud, ancien forum lausannois. On y remarque une jolie fontaine construite en 1585, que surmonte une statue de la Justice, représentée par une femme portant un glaive dans la main droite et une balance dans la main gauche, entourée par les puissants de ce monde, le Pape, l'Empereur, le Roi et le Sultan. On a lieu de croire que c'est l'œuvre d'un sculpteur neuchâtelois Jaques Berrod, de Cressier [1].

Ce genre de fontaine se voit dans les villes de la Souabe et de la Suisse allemande, à Schaffhouse, à Bâle, à Soleure, à Berne ainsi qu'à Fribourg. La fontaine de la Palud étant très dégradée, en 1906, la municipalité l'a fait repeindre par un artiste zuricois, M. Schmid, et lui a restitué son aspect primitif [2].

Une autre fontaine ancienne, assez gracieuse mais fort simple, est celle de la placette du Grand-Saint-Jean : elle porte la date de 1777 et ornait anciennement la place Saint-Laurent.

Dans la seconde moitié du dix-septième siècle, un développement intellectuel, ainsi que nous le verrons plus loin, commence à se produire à Lausanne. Il trouva son expression dans la restauration de l'hôtel de ville qui dénote un réveil artistique. L'édifice primitif remonte au quinzième siècle, il fut agrandi et presque entièrement reconstruit de 1673 à 1675 ; c'est à cette époque que remonte le joli beffroi, qui paraît ins-

[1] Voir dans le Musée neuchâtelois de 1906 un article de M. W. Wavre sur la fontaine de la Palud.

[2] Voir les articles de M. Benjamin Dumur et de M. R. Lugeon dans la *Gazette de Lausanne*, 25 juillet 1905.

piré par celui de l'académie. Sa façade, style renaissance, ses vastes auvents peints dans le genre gothique, ses belles gargouilles, datées de 1698, donnent à l'édifice un caractère monumental. Le mérite en revient à Jean Louis Loys de Marnand[1], contrôleur général et maisonneur, qui en conçut le projet et à son successeur le major Abraham de Crousaz assesseur baillival qui fit les plans définitifs. Ce devaient être tous les deux des architectes habiles. Le travail que dirigea Abraham de Crousaz fut commencé sous le syndicat de Jean Pierre de Polier et achevé sous celui de Jean Philippe Rosset de Rochefort. Les armoiries des de Crousaz se trouvent sur la porte de la Salle des Deux-cents, et sur celle du vestibule qui conduit à la salle des pas-perdus.

Sur la porte même des pas-perdus se trouve une peinture allégorique, de forme ovale, portant la date de 1684, représentant un ange, assis devant l'entrée du Palais municipal, tenant de la main droite une bannière aux couleurs de la ville et l'index de la main gauche devant ses lèvres. Le sujet et la sentence « *Nihil silentio utilius* » était un garde à vous destiné à rappeler aux membres trop loquaces des Deux-cents et des Soixante le serment qu'ils avaient prêté[2]. La porte de fer donnant accès aux anciennes archives, aujourd'hui bureau du syndic, les poêles de fayence de la salle du Petit conseil et de celle des Deux-cents, datés de 1749, la pendule de la salle du Conseil communal, datée de 1670, sont des spécimens intéressants de l'art suisse. Les vitraux de la salle du Petit Conseil, datés de 1528, sont, suivant le Dr Paul Ganz, l'œuvre de Hans

[1] J. L. Loys de Marnand mourut le 16 août 1673, après une longue maladie. Abraham de Crousaz avait été son collaborateur avant d'être nommé lui-même maisonneur, le 25 septembre 1673. (Voir dans les M. D. R., 2e série, t. IX le mémoire de M. M. Reymond sur les hôtels de ville de Lausanne.)

[2] Les séances des Conseils de la ville étaient secrètes et, en entrant en charge chaque membre prêtait serment de n'en rien divulguer. Voir l'article que M. Benjamin Dumur a consacré à cette peinture, dans la *Gazette de Lausanne* du 29 novembre 1902.

ERRATA

Page 21, 11e ligne.

Au lieu de : leurs écussons ont été enlevés probablement en 1873, ils ont été donnés par la municipalité au Musée cantonal en 1798.

Lisez : leurs écussons ont été enlevés en 1798, suivant décision du Conseil du 28 août, et ils ont été donnés au Musée cantonal en 1873 sur la demande de M. Morel-Fatio.

Funck[1]. Trois d'entre eux, aux armes de Berne, Lausanne et Fribourg, sont destinés à commémorer l'alliance de ces trois villes conclue en 1525; un autre rappelle la réunion de la cité et de la ville inférieure, en 1481; les quatre autres représentent les cinq bannerets de Lausanne avec les couleurs de la ville et les armes des cinq quartiers.

La partie inférieure de l'Hôtel de ville est aujourd'hui protégée par trois grilles en fer forgé style renaissance posées en 1909. Suivant une habitude assez répandue, les armoiries d'un certain nombre de membres des Soixante et des Deux-cents décoraient les murs de la chambre du Conseil; leurs écussons ont été enlevés probablement en 1873; ils ont été donnés par la municipalité au Musée cantonal en 1798[2].

[1] Voir le *Dictionnaire des artistes suisses*, p. 532. Hans Funck, né à Zurich en 1470, pratiquait son art à Berne; il est aussi l'auteur des vitraux du couvent de Wettingen.

[2] Voici rangés par ordre alphabétique les noms des conseillers dont les écussons ont été conservés:

Pierre Bergier, Sébastien Bergier, Abraham Bourgeois, Ferdinand Bourgeois, Jean Bourgeois, S. Bourgeois, Antoine Bugnion, Salomon Bugnion, Frédéric Charrière de Sévery, Louis Charrière de Sévery, David de Crousaz, Louis Deyverdun, Benjamin Descombes, Daniel Des Ruvynes, David Des Ruvynes, Abraham Destraz, Abraham Du Perron, Ls Et. d'Etallens, César Gaudard, Ant. G. Gignillat, Isaïe Hurtault, Abram David Langin, Isaac Lemaire, B. de Loys, Et. de Loys, Jn Ph. de Loys, Jn Rod. de Loys, Abraham Marti, Jn S. J. Ls de Martines, Marc de Mestral, Jn Ph. Mermet, Benjam. Samuel Millot, André de Polier, Antoine de Polier, Et. B. de Polier, Et. J. H. de Polier, Jacques et Henri de Polier, André de Praroman, J. P. Praye, Ant. Em. Rosset, Ant. L. Rosset, Samuel Réal, Jean-Abraham Secretan, Louis César Secretan, Benjamin Louis de Saussure, Elie de Saussure, Ferdinand de Saussure, Marc de Saussure, Théodore de Saussure, Victor de Saussure, François de Seigneux, Gabriel de Seigneux, Jn-François de Seigneux, Jean-Louis de Seigneux, Jean-Samuel de Seigneux, Samuel de Seigneux, Benjamin Toupan, Jean-Baptiste, Abram et André Vullyamoz.

L'usage des armoiries était alors, comme on le voit, très courant, il n'implique point la noblesse. Plusieurs villes, comme Berne par exemple, en conféraient aux familles qui entraient dans leur bourgeoisie: ces

Ancien hôpital de la Mercerie.

Dans la série des monuments publics de l'ancien Lausanne, le dix-huitième siècle est représenté par le vieil hôpital de la Mercerie, construit en 1766, par la ville, à la demande du Dr Tissot. Il occupait l'emplacement d'un hôpital plus ancien, dont l'origine remonte au treizième siècle. Cet édifice, où est actuellement logé le collège scientifique cantonal, est l'œuvre du contrôleur Rodolphe de Crousaz de Mézery qui, homme de goût, sut lui donner un style en rapport avec sa destination. C'est un palais imposant, d'une belle ordonnance. La cour en fer à cheval, qui donne sur la rue de la Mercerie, était complétée jadis par des communs du même style que l'hôpital et qui ont été démolis il y a une vingtaine d'années.

Rodolphe de Crousaz, comme son aïeul Abraham de Crousaz, était un architecte de mérite. On lui doit aussi la façade de l'église de Saint-Laurent, conçue dans le style jésuite, d'un goût discutable mais très en vogue à cette époque. Si l'on excepte encore le sieur Delagrange, qui fit quelques réparations à la cathédrale de 1747 à 1749, et Jean Abr. Fraisse, nous ne connaissons pas les architectes de cette période, qui fut cependant assez féconde en bons travaux.

Maisons des notables.

Pour comprendre l'âme d'une ville, il ne suffit pas de connaître les édifices publics, il faut pénétrer aussi dans les habitations privées. Deux Lausannois se sont donné cette tâche : M. William de Sévery a fait, le 10 avril 1907, à la Société d'histoire de la Suisse romande [1], une communication suggestive sur les principales maisons de la rue de Bourg et leurs

mœurs étant tombées en désuétude, les armoiries n'ont qu'un intérêt de souvenir et ne sont qu'un indice de situation.

[1] Ce mémoire a paru dans la *Revue historique vaudoise* juin et juillet 1907; un tirage à part a été mis en vente à la librairie Payot & Cie.

propriétaires successifs. M. Georges-Ant. Bridel a fait, l'année suivante à l'école Vinet, une série de causeries très captivantes sur le vieux Lausanne ; il a passé en revue une série d'immeubles, situés soit à l'intérieur soit aux abords de la ville, en rappelant pour chacun les personnes qui y ont habité.

Il ressort de ces exposés que les vieilles maisons de Lausanne se recommandent plutôt par les souvenirs qui s'y rattachent que par leur caractère esthétique. Cependant il en est quelques-unes qui méritent une mention au point de vue architectural. Nous ne voulons point aller sur les brisées de MM. de Sévery et Bridel ; notre but est de montrer comment Lausanne s'est développé et de constater qu'au long marasme qui suivit la conquête bernoise succéda, à partir de la fin du dix-septième siècle, une époque plus prospère.

Une des plus anciennes maisons digne d'être remarquée est celle où se trouvait naguère l'imprimerie Corbaz, au bas des Escaliers du Marché ; elle est très délabrée et va être démolie, mais la façade et la toiture, construites apparemment au dix-huitième siècle, et l'escalier en colimaçon, qui pourrait bien remonter au seizième dénotent un sentiment artistique. Cet immeuble appartenait à la famille Des Ruvynes en 1670, au capitaine Bergier en 1723.

Souvent les maisons des notables étaient flanquées d'une tour, tel est le cas : *a)* de la maison Loys de Villardin, plus tard Duval de la Pottrie, située au bas de la rue Saint-Laurent n° 22 [1] ; *b)* de la maison que possédait en 1723 le contrôleur Gaudard, à la Cité, en face du porche des apôtres et qui passa ensuite au capitaine Porta-Collet [2] ; *c)* de la maison de Jost Gaudard-Bergier sise à l'angle de la rue du Grand-Saint-Jean

[1] Aujourd'hui siège de la Société vaudoise de consommation. Sur la porte qui donne accès de la cour à l'escalier de la maison on voit encore les armoiries des de Loys et des de Glane, Srs de Villardin, avec la date 1557.

[2] C'est là que se trouvent actuellement les bureaux du département de l'instruction publique.

et de celle de la Louve, qui passa ensuite aux Polier de Bottens et aux Bugnion [1].

Dans plusieurs maisons lausannoises se manifeste l'influence de la renaissance italienne. Entrez dans la cour de l'immeuble n° 23 de la rue de la Cité-devant, vous y verrez des arcades d'un type méridional. C'était la demeure du bourgmestre David de Crousaz ; elle passa en 1822 en mains de la famille Secretan. C'est là que vécut l'avocat Samuel Secretan fils du landamman, et que le philosophe Charles Secrétan, passa son enfance. La même disposition se voyait naguère dans la façade nord de la maison Fraisse, construite de 1751 à 1753 aujourd'hui démolie, qui faisait l'angle de la place de la Palud et de la rue de la Madeleine. On la retrouve également dans la cour intérieure du n° 27 de la rue de Bourg, ancienne maison Polier de Bottens, qui aura disparu quand paraîtront ces lignes. La façade de ce petit hôtel aristocratique, qui n'a point d'issue sur la rue [2], est digne de fixer l'attention ; elle doit, ainsi que la façade qui donne sur le lac, remonter au seizième siècle. Quand on entre dans la cour, on se croit transporté dans une autre ville ou dans un autre siècle. Les colonnades étaient très en vogue naguère ; on en trouve de bien conservées avec la date de 1706 dans la maison Fesquet, qui a appartenu aux Desportes, aux Liotard, aux Ribaud du Lignon, aux de Mestral et plus récemment aux Larguier des Bancels (rue de Bourg n° 29), et dans celle du Contrôleur de Crousaz, aujourd'hui immeuble Kaiser, rue de Bourg n° 30.

Remontez cette artère et arrêtez-vous devant le n° 25. C'était la propriété du lieutenant baillival Isaac Loys de Bochat. Il la fit construire à la fin du dix-septième siècle ; la maison passa ensuite aux mains de la famille de Constant, qui l'a

[1] Sur le plan de Lausanne à vol d'oiseau, au dix-septième siècle, on discerne son beffroi. Cette maison a subi diverses transformations et fait place récemment à une construction moderne.

[2] On entre actuellement dans cette maison en passant par l'immeuble voisin qui appartenait aux Polier de Vernand.

récemment vendue. Ce petit hôtel est un bijou dans son genre. Sa façade élégante a beaucoup de rapports avec celle de l'hôtel de ville et donne à penser qu'Abraham de Crousaz en fut aussi l'auteur; ce sont les deux meilleurs spécimens du style renaissance à Lausanne. Autrefois, il y a une quarantaine d'années, il y avait à la maison de Constant un balcon avec une balustrade en fer forgé, et au lieu des magasins modernes des échoppes voûtées auxquelles on accédait par quelques marches; c'était moins pratique, mais cela avait un tout autre cachet.

Dans la maison de Constant, comme dans la maison Polier de Bottens, les salons donnaient au nord et les dépendances étaient du côté du lac. On ne recherchait pas alors comme aujourd'hui le soleil et la vue des montagnes; on leur préférait l'animation de la rue avec son va et vient continuel de piétons, de cavaliers et de voitures. L'immeuble anciennement Milliquet, où la Banque cantonale s'établit en 1853, bâti sur une ancienne propriété de la famille de Blonay, marque à cet égard l'évolution qui s'accomplit alors; sa façade, simple mais cossue avec un grand toit, flanquée de deux avant-corps, rappelait les constructions bernoises; elle était disposée de façon à jouir de la vue du lac dans toute son étendue et à bénéficier des rayons du soleil. Cet immeuble a appartenu en 1671 à la famille Wullyamoz; c'est vraisemblablement elle qui le construisit; il passa ensuite au général Juste de Constant et à son fils Benjamin, le célèbre publiciste, qui la vendit au sieur Dupleix. Elle a été démolie en 1908.

Après l'influence de la Renaissance et celle des Bernois, se fait sentir celle du règne de Louis XV; on la reconnaît dans les façades des immeubles n°s 26 et 28 de la rue de Bourg, qui appartenaient naguère aux de Loys de Cheseaux et aux Polier de Vernand[1]. Ces maisons se distinguent par une décoration simple et gracieuse. Il en est de même du n° 2 de la

[1] Dans la cour de cet immeuble, on voit encore les armoires des Polier écartelées avec celles des de la Saumaise.

Place de la Palud, naguère propriété des familles de Seigneux et de Constant, aujourd'hui annexe de l'Hôtel de ville, et de la maison Chandieu [1] au Grand-Chêne ; les maisons de Sévery, de Cerjat et Praroman (n° 33, 34 et 36 de la rue de Bourg), qui ont fait place depuis à des maisons de rapport, doivent avoir été construites, en tout ou en partie au dix-huitième siècle. Le n° 35 de la rue de Bourg a appartenu aux Blanchet, aux Mannlich, au Dr Lagier de Pluvianes, au doyen Polier son gendre, aux de Crousaz ; c'est aujourd'hui la maison Fœtisch ; elle sera bientôt la doyenne du côté sud de la rue, et c'est celle qui a le moins de caractère.

Mentionnons encore *a)* la maison Deyverdun (depuis Constantin Grenier) [2] sise à la Grotte ; *b)* la maison n° 32 de la rue de Bourg, qui appartint successivement aux Saussure de Bercher, aux Cazenove d'Arlens, aux Garcin de Cottens et aux Freudenreich et qui vient d'être démolie pour créer le passage des Galeries de Saint-François, *c)* la maison de Lerber, aujourd'hui Bugnion, à l'entrée du Grand-Chêne ; *d)* le charmant hôtel entre cour et jardin construit sur la place de Saint-François à côté de l'église, par le bourgmestre Polier de Saint-Germain qui passa dans la suite par héritage à la famille Grenier [3]. Ces trois derniers immeubles, d'une architecture un peu lourde mais noble, présentaient une certaine analogie avec l'hôpital de la Mercerie et pourraient bien avoir été construits par M. de Crousaz de Mézery. Leurs modèles semblent avoir été empruntés à Berne ou procéder d'une commune inspiration [4]. Pour terminer cette longue énumération, signalons encore la maison Bergier sur la place Saint-François ; elle fut construite

[1] Où habita Voltaire. Elle a appartenu longtemps à la famille Gaulis.

[2] Où habita Gibbon.

[3] Cet immeuble ainsi que la maison Deyverdun ont été acquis en 1893 par la Confédération ; leur emplacement est occupé aujourd'hui par l'hôtel des postes.

[4] La maison de Polier Saint-Germain rappelait, en plus petit, l'hôtel d'Erlach à Berne.

en 1765 et porte bien le cachet de son temps qui se résume en deux mots : élégance et sobriété.

Ces immeubles contiennent ou contenaient, hélas! des appartements relativement spacieux, dont l'aménagement intérieur, disposé en vue de la réception, indique que les propriétaires et les locataires qui les occupaient devaient exercer une large hospitalité[1]. La même observation s'applique aux maisons de campagne dont il sera question plus loin et qui sont aussi contemporaines de la fin du régime bernois. La population de Lausanne étant demeurée absolument stationnaire depuis l'établissement de la Réforme jusqu'à la révolution de 1798, les nouveaux arrivants ne faisant que combler les vides qui se produisaient par l'extinction ou le départ des anciennes familles, ce grand nombre de constructions a donc lieu de nous surprendre. Il représente une sortie de fonds considérable, dénotant un accroissement important dans les ressources des Lausannois. Comme il n'y avait ni grande industrie, ni grand commerce, on se demande d'où venait cette prospérité? Il faut supposer qu'un certain nombre de bourgeois avaient rapporté des fortunes de l'étranger et que d'autres avaient réalisé avantageusement les terres qu'ils possédaient dans le canton. Les mutations dans les immeubles ruraux étaient très fré-

Les familles étaient peut-être plus nombreuses alors qu'aujourd'hui. Quoique ce fût, sans doute, une exception, signalons le cas de Jean-Jacques de Polier de Bottens, père du doyen Polier et grand-père du préfet national Polier et de Mme de Montolieu, qui eut de son unique femme, Salomé Quizard, vingt-deux enfants. On raconte que, rencontrant en rue un de ses cousins qui revenait d'un voyage de plusieurs années dans l'Extrême Orient, Jean-Jacques Polier l'invita à souper : le voyageur faisant des compliments, alléguant le mauvais état de sa garde-robe : Ce sera sans cérémonie, répartit le bon Lausannois. » A l'heure convenue, le voyageur se présente chez son parent ; quel ne fut pas son ébahissement, en entrant dans la salle à manger, de voir une table avec plus de vingt couverts; « Tu m'avais assuré que tu m'invitais sans cérémonie dit-il à son hôte. » Celui-ci de répondre : « Il n'y a que ma femme, toi et mes enfants. »

quentes au dix-huitième siècle; on s'en rend compte en feuilletant le *Dictionnaire historique du canton de Vaud* de Martignier et de Crousaz. On a constaté à Berne les mêmes faits au dix-huitième siècle: vente des fiefs ruraux et établissement en ville de familles qui jusqu'alors étaient demeurées dans leurs domaines.

Les anciennes auberges.

A côté et en face de ces demeures patriciennes, il y avait dans la rue de Bourg plusieurs auberges[1], à savoir en commençant par le haut :

La Croix blanche[2] qui existait déjà en 1541. Elle était alors la propriété de Pierre Richard, qui la tenait de Pierre Du Crest et de Claude Demiéville; il y avait alors dans cette maison quinze lits. Après 1722, l'hôtellerie prend le nom d'*Auberge du Cerf*, puis en 1830 celui d'*Hôtel d'Angleterre*, puis devint en 1860 l'*Hôtel du Nord*, qui a été démoli en 1908.

La Fleur de Lys existait au quinzième siècle sur l'emplacement occupé depuis par la maison de Loys. Elle était tenue en 1448, dit M. Maxime Reymond, par un gros personnage, Nicod de Blonay (fils illégitime de Jean, Seigneur de Blonay), donzel, conseiller et bourgeois de Lausanne, prieur, soit syndic, de la ville inférieure en 1451. Les Loys de Cheseaux l'achetèrent en 1595 et la transformèrent en maison privée.

L'Auberge de la Tour Perse[3] était tenue en 1476 par Jean Gobet, qui fut syndic de la ville inférieure et il laissa son nom, dit M. Reymond, au Chalet à Gobet. Cette hôtellerie passa aux mains des Cornillat, des Ravier, des Loys de Denens, etc.; elle prit dans la suite le nom d'*Auberge du Soleil*

[1] M. Maxime Reymond a traité ce sujet, avec sa compétence bien connue, dans la *Feuille d'avis* du 15 janvier 1910; son article est intitulé *Les vieilles maisons de Bourg. Notes d'état-civil.*

[2] La Croix blanche était celle de l'écu de Savoie et non encore la croix fédérale qui ne s'est popularisée chez nous que plus tard.

[3] Perse veut dire bleu.

et fut transformée en habitation privée au dix-septième siècle; elle était sur l'emplacement de la maison ci-devant Larguier, aujourd'hui propriété de M. Gugel.

L'Auberge du Lion d'or, précédemment des *Trois Rois*[1], propriété au quinzième siècle de N. Jean de Marchand[2] puis de Jean de Versoney, était tenue en 1459 par Bérard du Chastelard, dit Viély, qui avait été syndic de la ville inférieure en 1445, et qui avait la réputation d'être un hôte fameux . Elle occupait l'emplacement de la maison Barbey, ci-devant de Sévery n° 33.

C'est au Lion d'or, dit-on, que les diplomates accrédités auprès du duc de Bourgogne logèrent au printemps 1476, tandis que Charles-le-Téméraire habitait au château Menthon[3] et la duchesse Yolande de Savoie à l'évêché. Plus tard l'auberge fut tenue par Etienne Grant, syndic de Lausanne en 1525, qui en fit l'acquisition. La maison passa ensuite en diverses mains et fut transformée en habitation privée entre 1635 et 1670. L'auberge fut alors transférée de l'autre côté de la rue au n° 16, maison de la charcuterie Forney, où elle subsista jusqu'en 1842. Son enseigne, un lion de grandeur naturelle sculpté en bois fixé sur une console faisant saillie sur la rue, demeura en place jusqu'en 1875.

C'est au Lion d'or que le major Davel fut invité à souper par le major de Crousaz, le boursier Milot et le banneret Polier de Bottens, la veille de son arrestation.

L'industrie hôtelière, comme on dit aujourd'hui, ne fleurissait pas encore en Suisse au dix-huitième siècle. Les voyageurs

[1] Les « trois rois » ou « trois couronnes », souvenir des Mages, étaient une enseigne que l'on rencontrait souvent autrefois, à Bâle, Genève, Vevey, etc. Voir Blavignac: *Les enseignes d'auberges*. Genève, Trembley, 1878.

[2] Jadis les familles nobles possédaient souvent des maisons avec droit d'auberge, qu'elles remettaient à bail à des tenanciers chargés d'écouler les produits de leurs vignobles.

[3] Le château Menthon, autrefois résidence des sénéchaux, des évêques, était situé à la Cité au nord-est de la cathédrale,

de haut lignage qui visitaient Lausanne, — et ils étaient nombreux, — se contentaient d'appartements fort simples, dont ne voudraient pas les voyageurs riches, mais de plus modeste extraction, qui séjournent actuellement dans les splendides hôtels mis à leur disposition.

En 1777, l'empereur Joseph II, âgé de trente-six ans, fit un grand voyage en Europe, sous le nom de comte de Falkenstein; il vit à Paris M. Necker et, à Genève, Horace Bénédict de Saussure; il s'arrêta à Lausanne le 25 juillet pour faire la connaissance du Dr Tissot. Selon une relation manuscrite due à la plume de César de Saussure, il descendit au Lion d'or, tenu par le sieur Traxel. Après un tour de ville, il fut conduit par son hôte sur la terrasse de la générale de Constant; là se trouvaient réuni, comme par hasard, le monde élégant de Lausanne, M. de Cazenove, M. de Polier, M. de Crousaz, etc. Il eut un mot aimable pour chacun et laissa sous le charme de son affabilité les Lausannois qui eurent l'honneur de l'approcher.

Le lendemain matin à cinq heures, Joseph II prenait la route de Moudon. Ses équipages se composaient de deux chevaux de selle, et de trois berlines à six chevaux, fournis par le voiturier La Combe de Genève.

Quelques années plus tard, c'était le fameux gastronome Brillat-Savarin, ancien député à l'Assemblée nationale, qui descendit au Lion d'or. Dans ses souvenirs d'émigration, il célèbre sa cuisine en termes chaleureux : « Quels diners nous faisions en ce temps-là au Lion d'or! Moyennant quinze batz, nous passions en revue trois services complets, où l'on voyait entre autres le bon gibier des montagnes voisines, l'excellent poisson du lac de Genève, et nous humections tout cela, à volonté et à discrétion, avec un petit vin blanc limpide comme de l'eau de roche et qui aurait fait boire un enragé[1]. »

Beaucoup de grands personnages se sont arrêtés dans cet humble logis : en 1788 l'orateur Fox, en 1797 Bonaparte,

[1] Cité par l'archéologue Blavignac, dans son ouvrage sur *Les enseignes d'auberges*.

en 1810 l'ex-impératrice Joséphine, en 1814 sa rivale Marie Louise, en 1815 la reine Hortense, en 1822 le roi de Prusse Frédéric Guillaume III avec ses deux fils, dont l'un est devenu l'empereur Guillaume ; la même année le diplomate Capo d'Istria. Le Lion d'or était, on le voit, l'hôtel fashionable de l'époque. Mais il subit le sort commun : vint le moment où il ne se trouva plus à la hauteur des exigences du public ; supplanté par l'hôtel Gibbon, il dut se fermer, comme nous avons vu ces dernières années disparaître l'hôtel du Faucon[1], ainsi que ceux du Nord et du Grand-Pont[2].

Tel avait été anciennement le cas de l'*Auberge de l'Ange*, propriété de Jean Martin en 1368, de N. François de Russin en 1448, qui passe aux Panchaud au seizième siècle. Elle était située sur l'emplacement du n° 36 de la rue de Bourg. C'était là que se tenaient les assemblées du *Plaict-général*. Cet immeuble fut acquis, en 1645, par M. Sébastien de Praroman ; une maison d'habitation y fut construite, qui passa par voie d'héritage aux Chandieu, puis aux de Crousaz et fut acquise en 1840 par M. François Bonnard, négociant en draps.

Les hôteliers de la rue de Bourg étaient spécialement bien placés pour recueillir les voyageurs. La chaussée de Derrière Bourg, à laquelle on vient de donner le nom de « Benjamin Constant », n'existait pas ; un chemin de ronde, dont il subsiste encore des traces au bas des terrasses des maisons Marcel (rue Saint-Pierre) et Auberjonois (rue d'Etraz) longeait les jardins[3], au niveau des vergers où l'on a aménagé en 1823 la prome-

[1] Sur l'emplacement de l'hôtel du Faucon, il y avait pius anciennement une hôtellerie qui portait pour enseigne *Au logis de l'Aigle ;* il était tenu en 1755 par le sieur Jean Moyse Triquet, ainsi qu'il résulte d'un acte du 16 avril 1755, que M. Raach a eu l'obligeance de nous communiquer.

[2] Créé après la construction du Grand-Pont. Il a succédé à l'auberge de l'*Etoile*.

[3] On voit sur « Lausanne à vol d'oiseau de Mérian » qu'il y avait entre les murs de la ville et le chemin de ronde, des jardins, convertis plus tard en terrasse, et aujourd'hui démolis.

nade de Derrière Bourg. Ce chemin était relié au faubourg de Martheray par un raidillon. La rue de Bourg était donc le passage obligé des voitures venant de Genève à destination de Berne, ou de France à destination de l'Italie.

Il y avait encore à Lausanne plusieurs hôtelleries que nous trouvons indiquées sur le plan cadastral de 1723, à savoir : le *Logis des Trois couronnes*, maison Bolomey (aujourd'hui Nyffenegger) rue de Bourg n° 10; le *Logis des Trois rois*, même rue n° 15, maison Delessert et Monod de Froideville (aujourd'hui Weith); le *Logis de l'Ours*, même rue n° 17, maison Vulliamoz (aujourd'hui Danioth); le *Logis de la Chasse* sur la place de la Palud, en face de l'hôtel de ville; l'*Albergo del Ponte* sur les halles du Pont; l'hôtel des *Trois Suisses* démoli lors de l'élargissement de la rue Mauborget, et l'hôtel de *France*, récemment transformé. Du dix-neuvième siècle date *l'Hôtel de la Poste*, démoli en 1862; il était situé sur l'emplacement du bâtiment où se trouve aujourd'hui la Justice de Paix, en face de *l'Hôtel Gibbon*. Ce dernier a été construit en 1839 dans un jardin dépendant de l'immeuble Deyverdun, où habita le célèbre historien anglais. Pour terminer cette énumération, longue quoique incomplète, signalons encore l'auberge construite à Ouchy vers la fin du dix-huitième siècle, sous le nom d'*Hôtel de l'Ancre*, où séjourna Lord Byron. Sa façade avait autrefois beaucoup d'allure, avec son haut perron, son grand toit et ses gracieuses lucarnes; on lui a fait subir il y a une trentaine d'années des transformations malheureuses et on lui a donné le nom plus pompeux d'*Hôtel d'Angleterre*. — Le pittoresque des noms s'en va avec le pittoresque des choses.

Les maisons de campagne.

Les hôtelleries ne suffisaient pas au dix-huitième siècle à recevoir les nombreux étrangers en villégiature à Lausanne; beaucoup logeaient chez les particuliers, plusieurs familles d'entre les plus distinguées en recevaient en pension. Nous

donnons plus loin la liste des étrangers logés, demeurant en juillet 1772 chez les de Chandieu, les de Crousaz, les de Polier, les Bergier, les Porta, les de Montagny, les Vulliamoz, etc.

Naguère la campagne lausannoise n'était pas sûre; les forêts du Jorat étaient infestées de brigands qui détroussaient les voyageurs. Le célèbre Félix Platter allant de Bâle à Montpellier traversa la plaine de Sainte-Catherine vers 1550 et y courut de grands dangers. On n'allait pas sans escorte à Moudon. En 1696, l'historien Ruchat, alors âgé de vingt ans, se rendant à Moudon chez ses parents Demière faillit être la victime des malandrins; il y échappa grâce à sa nourrice qui l'hébergea et le prit sous sa protection. Six ans après, en 1702 et 1703, le mari de cette brave femme et vingt-deux autres malfaiteurs périrent sur la roue à Vidy, où leurs corps demeurèrent suspendus à la potence pendant des mois. La route de Genève n'était pas plus sûre que celle de Berne: le pont de la Venoge, était, vers la fin du dix-septième siècle, le théâtre de nombreux attentats; les auteurs de ces méfaits furent arrêtés et châtiés exemplairement[1].

Avec le temps, les mœurs s'adoucirent et, la confiance venant à naître, les Lausannois sortent des murs de leur cité et bâtissent des maisons de campagne dans la banlieue avoisinante. C'est au dix-huitième siècle que furent construits les châteaux de Vennes, Mézery, Béthusy, Beaulieu (où mourut Mme Necker), de Renens sur Roche, de Rovéréa, ainsi que les villas de l'Elysée, de Benvenue, de Fantaisie, de Beauregard, de Souvenir, de Valency, de Villamont (où résida à plus d'une reprise et où mourut, en 1826, la reine de Suède Frédérique-Dorothée, de la famille de Bade), etc. Les façades de quelques-unes de ces maisons et, pour d'autres, la décoration intérieure portent l'empreinte du style Louis XV. Plusieurs ont été abîmées par des remaniemennts maladroits. C'est aussi de ce temps que datent les beaux ombrages qui font le charme des quartiers de Cour, de Mont-Choisi, de Mont-Riond, du Bois de

[1] Martignier, *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, p. 138 et 850.

Vaud, du Désert, de la Vallombreuse, de la Chablière, de Beaulieu, de Mornex, du Jardin, de l'Ermitage, de Béthusy, de Bellevue, de Vennes, de la partie ancienne du parc de Beau-Rivage, etc.

Ainsi que l'on peut s'en convaincre par l'examen des plans cadastraux, ces terrains étaient jadis couverts de vergers et de vignes ; c'est au dix-huitième et au dix-neuvième siècle que leurs propriétaires y plantèrent des allées de tilleuls, d'ormeaux, de marronniers et diverses variétés de conifères, des hêtres, des cèdres et autres plantes exotiques. Les abords de Lausanne prirent un aspect riant. Une complète transformation s'opéra vers la fin du régime bernois ; elle est d'autant plus frappante que, comme il a été dit plus haut, la population était demeurée stationnaire, et avait même légèrement diminué, 7432 habitants, en 1709 et 7230 en 1780; sous le régime révolutionnaire elle augmenta ; en 1803 elle était de 9665 habitants.





TRANSFORMATIONS ACCOMPLIES AU DIX-NEUVIÈME SIÈCLE

La ville nouvelle.

Le dix-neuvième siècle, dès son début, a apporté des changements importants à Lausanne. De nouvelles créations s'ajoutent aux anciennes; mentionnons le parc de Mon-Repos, planté avec amour par Vincent Perdonnet, et acheté en 1910, au prix de deux millions, par la ville; le parc du Denantou, œuvre de William Haldimand; la promenade de Derrière-Bourg, dont le terrain en nature de vergers fut cédé à la ville à des conditions exceptionnellement favorables par MM. Godefroi de Polier et César de Constant en 1823; la place de la Riponne obtenue par le comblement du vallon de la Louve.

Vers la fin du siècle, la promenade de Montbenon est agrandie et embellie (1886). Le domaine de Beaulieu, acquis en 1860, et qui servit dès lors de place de fêtes, est aménagé en jardin public ; le domaine de Montriond acquis en 1894, transformé en parc, et un large quai, planté d'arbres, créé à Ouchy.

Tout un réseau de routes a relié Lausanne avec le reste du Canton [1]. A l'intérieur de la ville, de nouvelles artères furent

[1] Sous le régime bernois il y avait une bonne chaussée de Berne à Genève par Lausanne et Vidy. Les autres routes étaient détestables. L'amélioration de la voirie fut l'un des premiers soucis du gouvernement vaudois: il entreprit successivement la construction d'une série de routes qui furent terminées dans l'ordre suivant:

ouvertes suivant un plan rationnel étudié par l'ingénieur Pichard et adopté en 1836: une voie circulaire fut tracée autour de la ville, comprenant la construction du Grand Pont (1839-1844), la rue Neuve, le chemin Neuf, le percement du Tunnel (1851-1855), la route de la Solitude, celle de la Caroline, pour aboutir à Saint-François par Derrière-Bourg. Le tour de ville fut amélioré en 1860 par la percée de la rue Haldimand.

Le quartier de Chauderon a été relié à la gare par le pont de Montbenon en 1901, et la Cité au quartier de Martheray par le pont Bessières en 1910.

Des rues entières ont surgi entre la ville et le lac, dans la direction de Vevey, à Chailly, à la Pontaise, sur les routes d'Echallens et de Morges, à l'extrêmité de la promenade de Montbenon. Tel de ces quartiers contient une population plus considérable que le Lausanne du dix-huitième siècle, — ce qui ne veut pas dire que l'on y rencontre autant de généraux et d'intellectuels. Des avenues qu'il serait trop long d'énumérer ont été construites depuis quarante ans; elles sont bordées de marronniers, d'ormeaux, de platanes, d'acacias, etc. La plus jolie est l'avenue de Rumine qui décrit une gracieuse courbe[1] et aboutit à une terrasse d'où l'on jouit d'une vue splendide sur le lac.

Route	de Lausanne	à Saint-Maurice en 1830.
»	»	à Jougne en 1845.
»	»	au Mont par le Pavement en 1853.
»	»	à Morges par la place Chauderon en 1853.
»	»	à Yverdon en 1860.
»	»	au Mont par Bellevaux en 1878.

[1] C'est un art que de tracer des avenues dans un pays montueux et mamelonné; les lignes droites sont à éviter, il vaut mieux, comme le disait un jour M. Aymon de Gingins au Grand Conseil, « flatter le terrain », c'est-à-dire contourner les monticules. Sur la question, on lira avec fruit l'ouvrage de M. Camille Sitte, architecte à Vienne, intitulé *L'art de construire les villes*, traduit en français par M. Camille Martin (Genève 1903). Grâce à l'intervention de la Société d'art public, il a été tenu compte dans une certaine mesure des idées de M. Sitte dans l'élaboration du plan général d'extension adopté par le conseil communal de

On a souvent reproché aux autorités municipales d'avoir fait ou laissé arracher inutilement des arbres centenaires. Le reproche est injuste, car elle ne l'a fait qu'en cas de stricte nécessité, et, pour quelques arbres enlevés, elle en a planté des centaines et des milliers dont jouiront nos après-venant. Sur toutes les places de la ville qui s'y prêtent, sur les promenades, les fontaines, devant les édifices publics, des fleurs sont venues réjouir le regard des passants, en sorte qu'aujourd'hui Lausanne est l'une des villes les plus fleuries de la Suisse.

Quelques statues animent nos places publiques : celle du major Davel, par Maurice Reymond, sur la place du Château (1898); celle d'Alexandre Vinet, par le même artiste, à l'entrée de la promenade de Montbenon (1900), qui rend bien la noble physionomie du grand penseur lausannois. Celle de Guillaume Tell, par Mercié, sur l'esplanade de Montbenon (1902), destinée dans la pensée du donateur, M. Osiris, à rappeler le souvenir de l'accueil fait par les Suisses, en 1871, aux Français de l'armée de l'Est; c'est un beau morceau de sculpture, mais l'auteur semble s'être inspiré plutôt du Guillaume Tell comme il apparaît au théâtre, dans l'opéra de Rossini, que du héros national. Sur la terrasse de la Madeleine a été érigée, la statue, un peu froide du conseiller fédéral Ruchonnet par Lanz (1906). Sur la partie inférieure de la Promenade de Derrière-Bourg le gracieux monument élevé à la mémoire du poète Juste Olivier, dû au sculpteur Raphaël Lugeon et inauguré le 2 juillet 1910. Mentionnons encore le buste du colonel Ch. Veillon, qui semble monter la garde devant le château. Des plaques commémoratives, placées dans un des auditoires et dans la cour de l'ancienne Académie, rappellent le souvenir de trois étrangers qui y ont enseigné: le poète polonais Adam Mickiéwicz,

Lausanne en 1905. Le plan établi par le service des travaux avec la coopération de M. Davinet, architecte et conservateur du Musée historique de Berne, a néanmoins soulevé une vive opposition ; appliqué avec tact, il a déjà donné et donnera encore de très bons résultats.

Sainte-Beuve et l'économiste Léon Walras [1]. Un bloc erratique a été placé en 1899 à Vidy sur le lieu même où le major Davel fut décapité; il porte cette inscription :

Ici Davel donna sa vie pour son pays, 24 avril 1723.

On a souvent contesté l'opportunité des statues. L'argent consacré à de pareils monuments pourrait, dit-on, être employé plus avantageusement. Ce n'est pas notre opinion. Sans parler de leur effet décoratif, et de l'occasion qu'ils fournissent aux artistes de se manifester, nous croyons qu'ils ont leur utilité au point de vue moral. Les générations passent, les hommes sont promptement oubliés, en leur élevant des monuments on force l'attention du public. L'enfant est naturellement curieux et lorsqu'il voit sur la terrasse de Montreux le buste du doyen Bridel, ou, sur la promenade de Montbenon, la statue de Vinet il demande à son père Pourquoi a-t-on élevé ce monument? qu'a fait cet homme? il presse son père de questions, il l'oblige à se renseigner s'il ne l'est pas. Ainsi se gravera dans l'esprit de l'enfant le souvenir des services rendus au pays par un Davel, un Juste Olivier, un Ruchonnet, un Charles Secrétan, un Eugène Rambert. L'hommage que reçoivent ces citoyens éminents fera peut-être germer dans l'esprit de l'enfant le désir de se rendre utile à son tour en s'inspirant de la pensée de Vinet inscrite sur le socle de sa statue :

« Je veux l'homme maître de lui-même, afin qu'il soit mieux le serviteur de tous.

Eglises et bâtiments scolaires.

L'augmentation de la population a rendu nécessaires de nouveaux lieux de culte.

Les catholiques, constitués en paroisse, ont fait construire par l'architecte Perregaux, à la rue qui depuis a reçu le nom de

[1] La table commémorative en l'honneur de Mickiéwicz a été placée en 1898 à l'occasion de son centenaire; celle relative à Sainte-Beuve en 1904. également à l'occasion de son centenaire ; celle de L. Walras en 1909 peu avant sa mort, survenue en 1910.

« Valentin », une église qui fut consacrée en 1835 à Notre Dame de l'Assomption, en présence du conseiller d'Etat Druey. Ils possèdent, en outre, une chapelle à la Croix d'Ouchy qui leur a été donnée par la princesse de Sayn-Wittgenstein en 1879.

Trois nouveaux temples ont été construits pour l'Eglise nationale, un premier à Ouchy en 1840, dont W. Haldimand fit les frais, et qui servit longtemps aux cultes anglais ; un second à Chailly, inauguré en 1902 (architectes MM. Verrey et Heydel), un troisième à Saint-Paul, inauguré le 9 janvier 1910 (architecte M. Charles Mauerhofer).

Il se produit, dans le canton, depuis une trentaine d'années, un mouvement en faveur de la restauration des vieux sanctuaires. Longtemps, sous l'empire de certaines idées austères, toute décoration était proscrite, et les temples avaient pris un aspect morose. Aujourd'hui, les points de vue ont changé, et l'on s'efforce de donner aux lieux de culte un caractère artistique. Si ce mouvement est bien dirigé, il pourra porter d'excellents fruits en développant le goût de nos populations. De belles fresques, comme de beaux chants accompagnés d'orgue, peuvent contribuer à l'émotion religieuse et à l'élévation du niveau moral d'un peuple.

L'Eglise libre, fondée en 1847, a trois modestes chapelles dans les quartiers de Martheray, de Villard et de la Pontaise, et un temple, style roman, inauguré en 1890 à la rue des Terreaux (architectes MM. Th. van Muyden et Henri Verrey).

L'Etat transforma en temple, à l'usage de la congrégation allemande, l'ancien arsenal de la Mercerie (1814). Pendant quelques années les cultes catholiques y eurent aussi lieu, ainsi que les services anglais. La congrégation anglaise se fit bâtir, à l'avenue d'Ouchy, en 1878, une église de style gothique anglais dédiée au Christ (architectes Edouard van Muyden et Maurice Wirz). La congrégation écossaise en bâtit une à l'avenue de Rumine en 1877 ; les plans en furent faits par Viollet-le-Duc et l'exécution confiée à l'architecte Jules Verrey. L'église méthodiste allemande et italienne possède une cha-

pelle au Valentin, construite en 1867. L'église évangélique allemande indépendante a inauguré en 1906, à l'avenue de Villamont, un joli temple en style roman (architectes MM. Mauerhofer et van Dorser); les Irvingiens ont le leur à la route de la Solitude, il date de 1893 (architecte M. Gautschy). Enfin la congrégation israélite construit, à l'avenue de Florimont, une synagogue qui sera prochainement inaugurée (architectes MM. Bonjour et van Dorser).

Les écoles primaires, jusqu'au milieu du dix-neuvième siècle, étaient très mal logées, dans des locaux même insalubres. On a porté remède à cette situation par la construction de plusieurs collèges, à Saint Roch en 1874 (architecte M. Rouge), en Villamont-dessus en 1889 (architecte M. Mauerhofer), à Ouchy en 1893 (architectes MM. Bezencenet et Girardet), à Beaulieu en 1889 (mêmes architectes), à la Barre en 1902 (architectes MM. Borgeaud et Bonjour), au Trey de Montheron en 1907 (architectes MM. Bron et Haemmerli). Tous ces édifices font honneur à Lausanne. On a quelquefois reproché à l'administration le luxe de ses constructions ; il se justifie par le fait que la discipline est plus facile à observer dans des salles claires avec de spacieux corridors, de bons escaliers, des locaux accessoires faciles à entretenir, des salles de gymnastique propres, et de grands préaux, permettant aux enfants de prendre leurs ébats par le mauvais temps ; au surplus l'administration se doit à elle-même d'employer des matériaux de premier choix. Plusieurs collèges sont munis de douches à l'usage des enfants et de réfectoires; l'œuvre des cuisines scolaires y sert des repas économiques et même gratuits.

Ces collèges sont d'une architecture assez uniforme, celui du Trey de Montheron, sur l'Avenue de Morges, fait exception et marque un progrès réel, sa façade a quelque chose de plus riant. Les murailles des classes de nos écoles pourraient, au lieu d'être blanchies à la chaux, être revêtues de fresques parlant à l'imagination des enfants; quelques essais ont déjà été faits dans ce sens et mériteraient d'être encouragés.

Des écoles enfantines ont été construites à Ouchy en 1899 (architectes MM. Centurier et Corbaz), avenue de Villamont en 1891, (architecte M. Henri Grenier), à la Solitude en 1899 (architecte M. J. Gros), aux Jumelles en 1903 (architecte M. Bron).

L'Ecole supérieure communale pour les jeunes filles a été installée en 1888 dans un bâtiment construit à son usage, dans le quartier d'Etraz (architecte M. Bezencenet). A côté des écoles municipales, il y a celles qui relèvent de l'Etat; ce sont l'Ecole de Chimie à la Cité, construite en 1891 (architecte M. Bezencenet), l'Ecole Normale, bâtie dans le quartier du Bugnon en 1900 (architecte M. Fr. Isoz), les Ecoles cantonales de Commerce, d'Administration et de Chemins de fer établies en 1899 dans l'ancien collège Galliard (construit en 1877 architectes Edouard van Muyden et Maurice Wirz). Puis les établissements relevant de l'initiative privée, à savoir : l'Orphelinat, situé à l'avenue Druey et dont le bâtiment date de 1871 (architectes de la Harpe et Bertholini); la Faculté de théologie de l'Eglise libre, fondée en 1847, actuellement avenue des Cèdres, dans un bâtiment construit en 1864 par l'architecte Jules Verrey; l'Ecole Vinet, dont l'origine remonte vers 1840, installée en 1898 à la rue du Midi (architecte M. Mauerhofer), et l'Ecole nouvelle Vittoz, bâtie à Chailly en 1909 (architectes MM. Fernand Grenier et A. de Goumoëns). Signalons enfin la piscine de la buanderie Haldimand, reconstruite en 1893, où les enfants des écoles peuvent en toute saison, l'eau étant chaude, prendre des leçons de natation.

Asiles, hôpitaux et établissements de détention.

Les institutions philanthropiques sont très florissantes à Lausanne. Au nombre de celles qui ont pignon sur rue, mentionnons : 1° l'Hôpital cantonal et ses annexes, construits en 1883, sur la colline du Champ de l'Air dans une belle position, qui domine la ville (architecte Braillard). Il peut recevoir

470 malades ; sa belle organisation frappe les visiteurs. C'est dans son enceinte que se trouvent l'auditoire et le laboratoire d'anatomie pathologique de l'école de médecine;

2° L'Asile des aveugles, fondé en 1844 par W. Haldimand (architecte Wenger), avec ses annexes qui sont : l'Hôpital ophtalmique construit de 1871-1873 (architectes de la Harpe, et Bertholini), l'Asile Recordon, bâti en 1905, et l'Asile Gabrielle Dufour, inauguré en 1910 (architecte M. Meyer);

3° L'Hospice de l'enfance, créé en 1861 par Mme Steinlen-Germond, avec l'appui de quelques personnes charitables, au premier rang desquelles étaient Charles Dapples, ancien pasteur, et son frère, le syndic Edouard Dapples; le bâtiment construit à son usage par l'architecte Jules Verrey en 1865 sur la route d'Echallens vient d'être vendu, et un nouvel hospice sera construit bientôt dans le quartier de Montétan par M. Henri Verrey;

4° Sur la route d'Echallens, l'Hospice orthopédique, fondé en 1876 par le Dr Henri Martin, qui l'a dirigé pendant près de trente ans avec une modestie et un dévouement à toute épreuve;

5° L'Asile des vieillards, créé en 1887 et dont le juge cantonal Bippert fut un des principaux fondateurs, a été installé à Chailly depuis 1899 ;

6° La Policlinique universitaire, installée en 1904 à la route de la Solitude, dans un beau bâtiment à la construction duquel la commune a contribué pour 240 000 francs. Dans le même édifice se trouve le Laboratoire cantonal de bactériologie et le Bureau cantonal de contrôle des denrées et boissons.

La route de Chailly passe devant le Pénitencier, créé en 1827 ; il était à cette époque hors de ville et passait pour un modèle du genre. On aimerait bien, dans le quartier, voir s'éloigner ses tristes pensionnaires. Quoique la population du Canton se soit fort accrue, et que la criminalité ait, dit-on, augmenté, le pénitencier, s'il est arriéré comme installation,

n'est point trop petit. Les anciennes prisons de l'Evêché laissaient à désirer à divers égards : la surveillance était difficile, l'air insalubre; la ville de Lausanne a construit à l'entrée des plaines du Loup, une nouvelle prison de district, inaugurée en 1905, qui a été aménagée à grands frais, avec tout le confort que comporte aujourd'hui ce genre d'établissement.

Quartier militaire.

Le quartier militaire était autrefois à la Cité. Les vieux troupiers se rappellent la caserne n° 1 et la caserne n° 2; elles n'étaient pas confortables et on les a rasées ; sur leurs ruines on a construit l'Ecole de Chimie; vues du dehors, de la route de la Solitude, à une certaine distance, elles ne manquaient pas de pittoresque. Les officiers louaient des chambres dans le voisinage; ils prenaient à midi l'apéritif au Café Bize et avaient ensuite un dîner de corps au restaurant de la Tournelette, auquel on accédait par un escalier en colimaçon. C'était un des bons moments de la journée; après les fatigues de la matinée, on s'y délassait en échangeant ses impressions.

En 1878, la Confédération décida que les écoles militaires d'infanterie de la première division auraient lieu à Lausanne. Le gouvernement vaudois fit alors construire les casernes de la Pontaise, dans une superbe position : de la terrasse, où chaque jour se fait le relevé de la garde, on jouit d'une vue magnifique sur la ville, le lac et les Alpes, qui réjouit le cœur du soldat lorsque la diane l'arrache à son sommeil.

La caserne, inaugurée en 1882, peut loger deux bataillons; elle n'a aucune prétention architecturale, mais elle répond aux exigences modernes en matière d'hygiène.

Dans la répartition des charges, c'est à la commune de Lausanne qu'incombe le devoir de procurer les terrains de manœuvres et la place de tir, contre un loyer équitable à payer

par la Confédération. Le champ de manœuvres était primitivement derrière la caserne ; il était devenu insuffisant, vu les conditions de la nouvelle tactique. La commune a alors acquis, il y a une douzaine d'années, de vastes terrains ondulés situés sur les plaines du Loup, où, en 1476, Charles le Téméraire fit camper son armée avant Morat. La nouvelle place d'exercice de Lausanne est d'une superficie de cent-vingt hectares ; elle s'étend des deux côtés de l'ancienne route d'Echallens sur une longueur de deux kilomètres.

Pour l'enseignement du tir, les soldats sont envoyés au Chalet-à-Gobet où se trouvait autrefois le relai de la poste. Les officiers logent dans un pavillon construit à leur usage. De vastes dortoirs pour deux compagnies ont été aménagés, dans les dépendances de l'auberge. Les cibles sont disposées dans la plaine de Mauvernay.

Abattoirs.

Des abattoirs établis dans de bonnes conditions contribuent à la salubrité d'une ville. Ceux de Lausanne étaient naguère au centre d'un quartier populeux, à l'entrée de la rue du Pré. Ils ont été transférés, en 1887, au-dessus de la ville sur la nouvelle route du Mont, dans un terrain spacieux et bien aéré. On peut regretter aujourd'hui qu'ils n'aient pas été placés, comme on le demanda alors, dans la direction de Renens, afin de pouvoir être facilement reliés au chemin de fer par une voie de garage. Pour éviter dans les rues de la ville le parcours du bétail venant de l'étranger, des arrangements ont été pris avec la compagnie des tramways ; celle-ci a fait construire des wagons spéciaux où elle charge le bétail à Renens et le transporte aux abattoirs.

Un frigorifique a été établi en 1893 pour permettre de conserver la viande. L'air froid y est produit au moyen d'une machine, système Raoul Pictet, actionnée par l'électricité. Le sang découlant des loges d'abattage est transformé par des

procédés chimiques en une poudrette qui, mélangée à d'autres ingrédients, constitue un excellent engrais.

Le clos d'équarrissage placé depuis longtemps à Sévelin, sur l'ancienne route de Morges, était autrefois un charnier infect. Le maître des basses œuvres tirait parti des bêtes abattues, en utilisant le cuir et la corne et en faisait bouillir la viande pour engraisser ses porcs; ce qui restait après cette dissection était enfoui dans le sol qui à la longue en était complètement saturé. Pour parer à ces inconvénients, on établit en 1897 un appareil, système Podevils, de Munich, où les cadavres d'animaux sont cuits au bain-marie. Les parties graisseuses sont extraites pour être ensuite utilisées dans l'industrie, les chairs désinfectées servent soit à la nourriture des poules et des porcs, soit à la fabrication des engrais. Le produit de cette manutention couvre les frais qu'elle occasionne, et l'hygiène y trouve son avantage.

Théâtre, Casinos, Kursaal.

Les Lausannois ont toujours été amateurs de distractions. Un particulier, le sieur Abram Duplex, construisit, en 1804, à leur usage un théâtre au bas de la rue de Martheray, qui appartint dans la suite à la famille Rouge, et qui fut fermé en 1859. En 1862, ce bâtiment fut acquis par la Société immobilière des Terreaux et converti en chapelle. En 1823, un comité à la tête duquel était Frédéric-César de la Harpe construisit, sur les terrains cédés par G. de Polier, un Casino. Cet édifice simple mais bien conçu, œuvre de l'architecte Perregaux, a rendu pendant cinquante ans de grands services. Son existence s'est trouvée condamnée par l'achèvement de l'avenue du Théâtre. La salle du Casino a joué un rôle historique: des assemblées politiques s'y sont tenues en 1845 et 1861. C'est là aussi que siégèrent, en septembre 1869 et en septembre 1871, les congrès de la Paix, sous la présidence de Jules Eytel, que secondait

Chapuis-Vuichoud. Nous avons donné le récit de ces séances mouvementées dans *Lausanne à travers les âges*[1] (page 198).

Ce fut dans ce casino, dont la ville était devenue propriétaire, que fut installé provisoirement en 1875 le Tribunal fédéral. Les juges eurent comme lieu de délibération la salle de concert ; le greffe s'établit dans l'ancien café Widmer. Pour remplacer à la fois l'ancienne salle de la Comédie, ou salle Duplex et le Casino, une société anonyme se forma ; son comité était composé de MM. Fernand de Loys, Sigismond Charrière de Sévery, Ph. Ogay, Albert Francillon et Gustave Auberjonois. Avec l'appui de la ville et d'un groupe de capitalistes, il construisit le théâtre actuel, dont M. Jules Verrey fit les plans et qui fut inauguré en janvier 1871. A cette époque, la rue de Beau Séjour n'existait pas, et du jardin du Théâtre on jouissait de la vue du lac.

Depuis lors, la ville s'est considérablement accrue, plusieurs nouveaux hôtels sont sortis de terre, Lausanne est devenue de plus en plus une station d'étrangers. Pour les retenir, on a cherché à leur créer des délassements : un Kursaal, où l'on donne des divertissements variés, a été construit sur la place Bel-Air, et inauguré en 1901 (architecte M. Jacques Regamey). Puis les maîtres d'hôtels, voulant avoir un cercle à l'usage de leur clientèle, ont construit, à l'extrémité de la terrasse de Montbenon avec l'aide de la ville, le nouveau Casino de Lausanne-Ouchy. Cet établissement (architecte M. Henri Meyer) contient une jolie salle de concert pouvant contenir cinq cents auditeurs et des salles de réunions. Il s'ouvre sur une belle terrasse, dont la vue est imprenable et s'étend sur tout le lac. De par l'acte de concession, les Conseils de Lausanne, en fournissant le terrain, ont interdit l'établissement de « petits chevaux » et autres jeux de hasard.

[1] On trouvera aussi dans cet ouvrage une série de plus de quatre-vingt autotypies, faites pour le plupart d'après les clichés de M. Paul Vionnet, et qui permettent de se faire une idée des monuments signalés dans le présent volume.

Le palais de justice, le palais de Rumine, l'Hôtel des postes.

Le Palais fédéral de justice de Montbenon, œuvre de l'architecte Recordon, inauguré en 1886, est situé dans une position sans pareille, au milieu d'un jardin délicieux, entouré d'arbres de choix et de massifs de fleurs, en face d'un panorama admirable; mais le style en est insignifiant et rien dans son aspect extérieur n'indique sa destination: il n'a pas la gravité qui eût convenu au sanctuaire de la justice.

Devant l'entrée principale, se trouve la statue de Guillaume Tell, qui paraît avoir été placé là, par antithèse, pour marquer le chemin parcouru depuis le temps où le pâtre de la Suisse primitive recourait à son arbalète pour venger les offenses infligées à sa patrie.

L'intérieur du Palais de justice est mieux que l'extérieur: les bas-reliefs de Suter, les toiles symboliques de Léo-Paul Robert, les bronzes de Bocquet décorent les vestibules et les escaliers donnant accès aux salles d'audience, qui sont ornées avec goût.

Le Tribunal fédéral prend d'année en année plus d'importance; les juges, dont le nombre devra encore être augmenté, lorsque le Code civil suisse entrera en vigueur, s'y sentent déjà à l'étroit. Pour répondre aux besoins à venir, la Confédération va construire un nouveau Palais de justice. Amants de la verdure et recherchant les ombrages, les « chardonnerets de Montbenon », comme les appelait irrévérencieusement le colonel Borgeaud, qui avaient débuté dans une ancienne salle de concerts, vont de nouveau prendre leur vol pour se fixer définitivement dans les frais bocages de Mon Repos.

Le Palais de Rumine, solennellement inauguré en 1905, a été construit sur les plans de Gaspard André[1], par MM. les

[1] Architecte lyonnais, d'origine vaudoise.

architectes Bezencenet, Girardet, Melley et Isoz, qui se sont tirés à honneur de leur tâche délicate. Il renferme la Bibliothèque cantonale, le Musée des Beaux-arts, le Musée d'archéologie, le Musée des sciences naturelles, l'Aula, les services généraux de l'Université et quelques auditoires. Il a été construit par la ville de Lausanne. Elle y a affecté le legs que lui a fait Gabriel de Rumine[1] en 1871. La mère du donateur s'était déjà signalée par ses bienfaits, qui lui avaient valu la bourgeoisie d'honneur.

Rapportant au nom de la commission chargée de fixer l'emploi de ce legs, M. le Dr Dufour proposa de choisir pour l'édifice à construire, les terrains de l'ancien couvent de la Madeleine, au Chemin Neuf ; il se rendait cependant compte des difficultés que présentait cet emplacement et s'exprimait à ce sujet en ces termes :

« Ce terrain présente sans doute quelques difficultés. Cependant, il est possible qu'un homme de talent, qui utiliserait la topographie spéciale de cette région au lieu de la considérer comme un empêchement, pût, par un style approprié, et un arrangement harmonique des bâtiments de la Cité, faire quelque chose qui fût très réussi et qui sortît complètement du caractère banal des constructions officielles[2]. »

[1] Gabriel de Rumine était né à Lausanne le 16 janvier 1841 (villa Sainte-Luce, sauf erreur) et il mourut à Bucarest le 18 juin 1871. Il avait fait des études d'ingénieur à Lausanne ; c'était un ami personnel du regretté Dr Marc Dufour.

[2] Voir : *Rapport du 3 mars 1887 présenté au Conseil communal au nom de la commission du legs de Rumine*, par M. le Dr Marc Dufour, vice-président de la commission. Lausanne, 1887, imprimerie Corbaz & Cie, p. 36. Cette commission était présidée par M. S. Cuénoud syndic, et composée, en outre de MM. Louis Roux, Louis Grenier, Henri Fischer et Adrien Dériaz, membres de la municipalité, de MM. les professeurs Eugène Rambert, Jules Besançon, Henri Vuilleumier et Jules Marguet. M. Rambert mourut avant l'adoption du rapport. La commission *déclarait remettre toute décision définitive pour l'emplacement aux autorités communales*. « Les études techniques, disait M. Dufour, n'ayant point été faites, le vœu de la

Pour répondre à ce vœu, l'architecte lyonnais a présenté un projet dans le genre renaissance.

C'est un édifice somptueux, qui paraît avoir été conçu dans un atelier de l'Ecole des Beaux-arts, sans souci de l'emplacement proposé, par quelqu'un qui n'était jamais venu à Lausanne. Sa façade en style florentin, envisagée en elle-même, est splendide, l'escalier d'honneur et l'atrium, sont magnifiques. Entouré de conifères exotiques, dans le haut du parc de Mon Repos, en vue du lac, ce palais aurait été d'un effet grandiose. Placé dans les vieux quartiers, il semble narguer la cathédrale ; c'est la science et l'art païen opposés à la foi des anciens âges ; il cache une partie de la vieille académie et du Château ; il nuit à l'aspect moyen-âgeux que présentait naguère la pittoresque colline de la Cité avec son socle de verdure.

Profilant sa façade, démesurément allongée, sur les silhouettes gracieuses des édifices gothiques des siècles antérieurs, trop grand pour son entourage, construit sur un plan doublement incliné, en partie sur la place de la Riponne, en partie au bord d'une chaussée à forte rampe, le Palais de Rumine intervient comme une note cacophonique, dans un ensemble jadis harmonieux. Ce résultat était prévu : il faut le dire pour l'honneur de la Municipalité et des conseils de Lausanne.

L'emplacement a été déterminé par la convention passée

commission se rapportait beaucoup plus à la convenance de l'emplacement qu'à sa possibilité. « Quelques personnes ont craint que, soit par la nature du terrain, soit par sa configuration, ce lieu ne se prêtât pas à recevoir les bâtiments nécessaires ; mais, en l'absence d'études qu'elle n'avait pas mission de faire, la commission du legs de Rumine ne se prononce pas sur la possibilité, moins encore sur l'impossibilité d'élever à la face orientale de la Riponne l'édifice Rumine. » (P. 38.) Les réserves dont le rapporteur de la commission avait accompagné sa conclusion, touchant l'emplacement de l'édifice à construire, montrent que, dans la pensée de la majorité de ces membres, cette proposition n'avait rien de définitif et que les autorités communales demeuraient libres de choisir un autre emplacement si les études techniques — qui étaient encore à faire — démontraient que le terrain du chemin Neuf présentait des inconvénients.

entre la Commune et l'Etat, le 3 août 1888. La construction fut retardée pour que, les intérêts de la dotation de Rumine s'ajoutant au capital, la Commune fût mise en état de faire face à la dépense, sans recourir aux contribuables (ce qui a été néanmoins le cas). Lorsque les résultats du concours eurent démontré les inconvénients que présentaient les terrains du Chemin Neuf, un membre du Conseil communal, le regretté Adrien Demiéville, appuyé par quelques-uns de ses collègues, proposa d'inviter la Municipalité à présenter une étude pour la construction du Palais de Rumine sur les terrains de Mon Repos, que l'on pouvait avoir alors à un prix relativement peu élevé, et que les Conseils ont acheté depuis, dans des conditions beaucoup plus onéreuses. La majorité des membres de la Municipalité était d'accord avec le motionnaire. Après une mémorable discussion cette proposition fut écartée par trente-neuf voix contre trente-huit, — soit à une voix seulement de majorité — le 16 novembre 1896. (Voir *Bulletin du Conseil*, page 1109.)

Il était entendu que la construction du Palais de Rumine au Chemin Neuf n'entraînerait pas le déplacement de la Grenette, ce qui eût été encore une grosse dépense. Les partisans de l'emplacement du Chemin Neuf se sont rendus compte, après coup, que le style adopté pour les bâtiments universitaires ne cadrait pas avec une place de marché; ils ont songé alors à supprimer la Grenette et à acheter une rangée de maisons pour y construire un bâtiment somptueux s'harmonisant avec le Palais de Rumine, contenant une grande salle et des locaux pour les sociétés lausannoises. La place de la Riponne aurait été aménagée en jardin. Mais le Conseil communal recula devant la dépense, aucun Mécène ne s'étant présenté pour la supporter.

D'après des renseignements que M. Camille Delessert, directeur des postes du IIe arrondissement fédéral a bien voulu nous fournir, le bâtiment de l'Hôtel des messageries, place

Saint-François, No 9, autrefois propriété d'un sieur Dessel, était habité jusqu'en 1808 par un facteur et par un loueur de chevaux, d'où l'on infère qu'il était utilisé pour le service de la Poste. On sait que sous le régime bernois la régale des postes faisait l'objet d'un monopole concédé à la famille Fischer.

Sous le régime vaudois le gouvernement prit directement en main le service des postes et construisit sur la place Saint-François, pour la direction générale de cette régale, un fort joli bâtiment aujourd'hui démoli, qui fut utilisé dès 1808 à 1864. Depuis cette date jusqu'en 1901 la direction fédérale des postes du IIe arrondissement et le service local furent transférés dans le bâtiment où se trouve aujourd'hui la Justice de paix, en face de l'Hôtel Gibbon. Ce bâtiment était primitivement la propriété de M. Edouard Dapples. Construit par l'architecte Simon, de Ragatz, il fut dans la suite acquis par la ville, ainsi que le bâtiment des anciennes postes vaudoises [1].

L'hôtel actuel des postes, construit sur les plans de l'architecte Jost, par MM. Jost, Bezencenet et Girardet, inauguré en 1901, est fort beau. Malheureusement ses grandes dimensions, comme celles de la Banque cantonale, inaugurée en 1903, écrasent le temple de Saint-François ; jadis on voyait celui-ci du lac, aujourd'hui on n'en aperçoit plus que le clocher.

Maisons locatives modernes.
Hôtels et pensions d'étrangers.

Les bâtiments d'école primaire mentionnés plus haut et les Casernes de la Pontaise montrent que les autorités visent, avant tout, à faire des constructions pratiques, et à améliorer les conditions hygiéniques. Pour les habitations privées, à la différence de ce qui se passait au dix-huitième siècle, on songe aussi surtout au confort. Les maisons du commencement du siècle étaient d'un style sobre et tranquille, dépourvu

[1] Ce dernier a été longtemps loué par l'Etat puis par la ville à une maison de confections que dirigeait M. Maas, et plus tard à un grand bazar.

de prétention. La maison de Sainte-Luce, œuvre, sauf erreur, de M. Perregaux, en est le type; une maison plus élégante, mais simple encore, est celle qui fait l'angle de la rue Haldimand et du Grand-Pont; elle fut construite vers 1865 par M. Jules Verrey, pour le compte du syndic Dapples. C'est en France apparemment que ces architectes avaient choisi leurs modèles.

Plus tard, ce sont des influences italiennes et allemandes qui prévalent; elles se manifestent par des décorations trop chargées, obtenues à bon marché au moyen du ciment, et par des avant-corps non motivés. Depuis quelques années, une réaction se produit; plusieurs maisons d'un style plus sobre, et construites avec de beaux matériaux ont été édifiées à la rue de Bourg, sur les places du Pont, de Bel-Air, de Saint-François, à l'avenue Ruchonnet, à Ouchy, etc. L'une des constructions les plus élégantes, dans le style moderne, est le Kursaal. Mentionnons aussi la maison Francillon, place du Pont, le bâtiment du Crédit foncier vaudois, l'hôtel Cecil, l'hôtel Royal, la façade nord des galeries Saint-François; la façade sud de cet immeuble est d'une moins bonne inspiration, elle est lourde.

Plusieurs hôtels ont été bâtis à Lausanne depuis cinquante ans : Richemont, Beau-Site, Château d'Ouchy, Beau-Séjour, Continental, hôtel de Lausanne, hôtel du Parc, Montfleuri, Eden, Victoria, Alexandra, etc., sans parler de ceux déjà mentionnés plus haut, ni de ceux qui sont en construction, ni des pensions. Mais le premier de tous est encore celui de Beau-Rivage, construit en 1857 et années suivantes par M. de la Harpe sur les plans de M. Gindroz. Les données en étaient remarquablement bien conçues et peuvent encore aujourd'hui être considérées comme un modèle du genre. Ce qui met cette maison hors pair, outre sa situation, sur le quai d'Ouchy, c'est son beau parc, planté de hêtres, de platanes, de magnolias, de grands cèdres et autres variétés d'exotiques. La partie orientale de ce parc, qui est la plus ancienne, était autrefois la propriété de la famille Allot.



LES ORIGINES JUSQU'EN 1536

La transformation des rues et des édifices publics, — phénomène heureux ou malheureux suivant le point de vue où l'on se place, — correspond à un renouvellement perpétuel de la population. La disparition des anciennes familles et leur remplacement par un afflux de gens venus des régions avoisinantes ou de l'étranger est un phénomène curieux à observer. Il modifie les mœurs, mais d'une manière qui n'est pas toujours identique; dans certains cas, l'étranger adopte les idées et les habitudes des populations au milieu desquelles il vient se fixer; d'autres fois, c'est le contraire qui se produit : l'étranger introduit son industrie et sa mentalité.

C'est ainsi que les Romains imposèrent aux Helvètes leur langue et leurs mœurs, tandis que, plus tard, les Burgondes adoptèrent la langue, les lois et finalement la religion des Helvéto-Romains. Des mariages eurent lieu entre ces deux races, et de ce mélange résulta le type bourguignon.

Lausanne sous les Romains et les Burgondes.

Dans les plaines de Vidy, à l'entrecroisement des routes tendant de Besançon en Italie par le Saint-Bernard, et de Vienne à Avenches[1] par Genève, s'était fondée une ville qui

[1] M. P. Maillefer a fait de cet important réseau de routes l'objet d'une étude qui a paru en janvier 1901 dans la *Revue historique vaudoise*.

prit le nom de Lausonium et qui pendant un temps donna son nom au lac Léman (Voir *Itinéraire d'Antonin* et la *Table de Peutinger*)[1]. Dans sa *Description et petit* (sic) *chronique de la ville de Lausanne*, en 1656, J.-B. Plantin se fait l'écho d'une légende qui attribue la fondation de Lousonna à l'un des compagnons d'Hercule. Le plus ancien document que l'on possède sur Lausanne est une inscription remontant au II[me] siècle de l'ère chrétienne, trouvée le 7 avril 1739, dans la propriété du bourgmestre de Seigneux, à Vidy près de la chapelle des lépreux. Cette inscription a été encastrée dans le mur de la Salle des pas perdus de l'Hôtel de ville. C'est un vœu adressé au Soleil, au Génie protecteur de la ville, et à la Lune, par Publius Clodius Primus, de la tribu Cornélia, pour la conservation des empereurs Marc-Aurèle et Lucius Verus. Ce Clodius y prend le titre de curateur des habitants de Lousonne: *primus curator vicanorum Lousonnensium* et de *sévir augustal.* Cette inscription est le seul monument épigraphique de l'époque romaine relatif au passé de Lausanne. La ville parait avoir occupé, dit Aymon de Crousaz, une superficie d'une soixantaine de poses. Elle était entourée de maisons de campagne qui rayonnaient autour d'elle dans la plaine de Cour et sur les coteaux de Contigny, du Bois de Vaux et de Malley. Des restes de mosaïques, des amphores, des médailles, des chapiteaux de colonnes, des statues de bronze témoignent qu'elle était habitée par une population riche.

En se basant sur cette inscription et sur la Table de Peutinger (que l'on croit avoir été exécutée à Constantinople vers 393), la préférence devrait être donnée au terme de Lousonna; ceux

[1] L'étymologie du mot Lausonium ou Lausonna est très controversée. D'après Aymon de Crousaz, *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, le Flon, qui est encore nommé *Laus* entre 1315 et 1558 aurait donné son nom à la ville construite sur ses bords. Laus signifie eau. Voir à ce sujet l'article de M. B. Dumur dans la *Revue historique vaudoise*, juillet 1901, et Henri Jaccard, *Essai de toponymie* M. D. R. 2[e] série, t. VII, p. 225.

de Lausonnium et de Lausannensis n'ayant prévalu qu'au moyen âge[1].

Les circonstances qui amenèrent le transfert de l'ancienne Lausanne des bords du lac sur la colline où elle s'étage aujourd'hui sont inconnues. Sa ruine fut sans doute amenée par une invasion des hordes barbares qui désolèrent l'empire romain au cinquième siècle. Ce fut apparemment pour pouvoir mieux se défendre contre les agressions, auxquelles ils étaient exposés, que les Lausannois construisirent la nouvelle ville sur les hauteurs escarpées qui dominent le Flon et la Louve. Quoi qu'il en soit, il faut croire que la cité naissante avait assez vite pris une certaine importance et éclipsé Avenches, car, peu après l'absorption du premier royaume de Bourgogne par les Francs, entre 555 et 594, l'évéque Marius d'Avenches[2], vint se fixer sur la colline qui, dès lors, prit le nom de Cité et y établit le siège de son diocèse; c'est à ce prélat que paraît devoir remonter la construction de l'église de Saint-Thyrse.

A côté de la ville ecclésiastique s'éleva la ville marchande sur la colline qui prit le nom de Bourg. Ce nom, suivant M. B. Dumur, proviendrait du fait que les habitants de la ville basse étaient sujets des Rois de la Bourgogne Transjurane. Autour des collines de la Cité et de Bourg s'élevèrent les quartiers du Pont, de la Palud, de Saint-Laurent, et plus tard les faubourgs de la Barre, de Martheray, d'Etraz, du Chêne et de l'Ale (ou Halle). La ville basse forma la paroisse de Saint-

[1] Voir à ce sujet le mémoire de l'épigraphiste Ch. Morel sur *La condition de citoyen romain*. M. D. R., t. XXXIV.

[2] Marius fut canonisé, et son nom fut donné au sanctuaire qu'il avait construit tout au haut de la Cité, sur l'emplacement actuel de l'école de chimie. Marius venait d'Avenches. L'existence d'un évêché dans cette ville, parait probable, vu l'importance qu'elle avait acquise sous les Romains; bien que soutenue par M. l'abbé Besson, elle a été battue en brèche par M. Maxime Reymond. Voir leur polémique dans les *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, t. VIII, p. 139, dans la *Revue historique vaudoise*, 1904, p. 380, dans la *Revue de Fribourg*. 1905, p. 52 et dans l'*Anzeiger für Schweiz. Geschichte*. 1905 Nos 1 et 2.

Pierre, où le premier sanctuaire fut élevé au dixième siècle, et celles de Saint-Laurent et de Saint-Etienne. La ville haute avait aussi son quartier marchand : c'était la rue de la Mercerie et la place du Crêt.

Ce qui développa la ville basse, ce fut le fait qu'elle était traversée par deux voies importantes : 1° Celle qui venant d'Orbe passait par le quartier de Saint-Laurent, la rue du Grand Saint-Jean, et que suivaient les marchands se rendant de Flandre ou de Bourgogne en Italie ; 2° Celle qui venant de Genève, par Vidy, remontait la vallée du Flon, jusqu'au pont de l'Ermitage, et pénétrait en ville par le chemin des Jumelles et la porte de Saint-Laurent, où elle rejoignait celle de France. Les voyageurs arrivant d'Orbe et de Genève descendaient la rue du Grand Saint-Jean, passaient devant l'hospice de Saint-Jean[1], suivaient la rue du Petit Saint-Jean, la rue du Pré, et arrivaient à la porte Saint-Martin ; là il y avait bifurcation ; les marchands se rendant à Avenches passaient par le Calvaire[2], tandis que ceux qui allaient à Vevey remontaient la Cheneau du Bourg. En deçà du pont, un embranchement (la rue du Pont) menait par les degrés du Marché ou la rue de la Mercerie vers la cathédrale.

Après la mort de Charlemagne, son empire s'était démembré ; un nouveau royaume de Bourgogne s'était reconstitué ; il eut pour chef Rodolphe, gouverneur de la Transjurane. C'était l'époque des invasions des Hongrois et des Sarrasins, qui pillè-

[1] L'hospice de Saint-Jean, qui dépendait du Saint-Bernard était essentiellement une hôtellerie, il était situé à l'angle de la rue de la Louve et de celle du Petit Saint-Jean. L'Eglise de Saint-Jean l'Evangéliste était en face, dans l'espace vide entre l'îlot de Pépinet et la rue du Grand Saint-Jean. Voir les *Etudes* de M. Maxime Reymond sur les origines lausannoises et l'organisation municipale de Lausanne dans la *Revue historique vaudoise*, 1908.

[2] Les gros charrois évitaient le chemin du Calvaire, ils passaient par la rue de Bourg et rejoignaient la route de Berne par le faubourg de Martheray.

rent villes, châteaux et couvents, mais ne créèrent pas d'établissement. On prétend cependant que quelques familles d'origine sarrasine se seraient fixées dans la contrée de Moudon ; l'une d'elles se serait, dit-on, domiciliée à Lausanne au dixneuvième siècle, ses représentants se distinguent par un teint olivâtre, des traits anguleux et accentués, des cheveux noirs et crépus, de la vivacité et un tour d'esprit original.

D'après M. Maxime Reymond, la cité était au temps des rois Rodolphiens le centre principal du commerce ; la ville basse n'aurait eu au début qu'un rôle secondaire. Ce qu'il y a de certain, c'est que chacune avait une existence propre, la première sujette de l'évêque, la seconde sujette du roi.

La dynastie rodolphienne a laissé de bons souvenirs dans le pays. Deux souverains de cette maison, Conrad et Rodolphe II, furent couronnés à Lausanne.

La reine Berthe, femme de Rodolphe II, fille du duc d'Alémanie, était très populaire. Son mari étant mort, elle exerça la régence pendant la minorité de son fils. Son règne est demeuré le type d'une période heureuse. Longtemps après sa mort, les habitants de la Transjurane répétaient mélancoliquement « le temps n'est plus où la bonne reine Berthe filait ». Les poètes se sont plu à nous représenter cette pieuse princesse, montée sur sa haquenée blanche, son fuseau à la main, parcourant les campagnes en donnant l'exemple du travail manuel. Elle bâtissait des châteaux forts et fondait des abbayes. C'est à elle que l'on attribue la construction de la Tour de Gourze, de celle de la Molière et des murs de Moudon. Elle donna la ville de Payerne à l'abbé Maïeul, qui y fonda un prieuré de l'ordre de Cluny et fit construire l'église Saint-Ours à Soleure.

Son petit-fils, Rodolphe, prince faible et ondoyant, torturé par des craintes superstitieuses, remit aux évêques de Sion en 999 et de Lausanne en 1011 l'administration temporelle de leurs diocèses avec le titre de comte ; il désigna pour son successeur son neveu Henri II de la maison de Saxe. De ces

droits mal définis devaient résulter de perpétuels conflits entre l'évêque et les habitants de Lausanne. Le diocèse de Lausanne avait pour limites au Sud le lac de l'Eau Froide (près Villeneuve) à l'Aubonne; à l'ouest la crète du Jura ; à l'est et au nord la rive gauche de l'Aar. Il était divisé en neuf décanats, à savoir : I Lausanne, II Avenches, III Soleure, IV Vevey, V Neuchâtel, VI Outre Venoge, VII Ogo, VIII Fribourg, IX Berne.

Proclamation de la Trève-Dieu.

Un événement, dont il ne faut pas exagérer l'importance, fut la proclamation de la Trève-Dieu sur le Crêt de Montriond près de Lausanne en 1036 ou 37. Elle est mentionnée dans le cartulaire du chapitre de Notre-Dame de Lausanne, œuvre du prévôt Conon d'Estavayer [1]. C'était une suspension d'armes destinée à restreindre les effets désastreux des guerres privées. Sous peine d'excommunication, il fut défendu de faire la guerre, du mercredi soir au lundi matin et durant les semaines saintes, à savoir de l'Avent jusqu'à huit jours après l'Epiphanie (3 décembre au 13 janvier) et de Septuagésime (9 semaines avant Pâques) jusqu'à huit jours après Pâques.

Cette mesure honore l'Eglise, — on oublie parfois ce que la catholicité a fait pour la paix du monde. — La Trève-Dieu rendait quelque sécurité aux agriculteurs; aussi fut-elle accueillie par le peuple avec des transports de joie aux cris de : « Dieu le veut! Dieu le veut! Paix! Paix! »

La première de ces proclamations fut décrétée par le concile de Limoges en 994; la plus célèbre fut celle ordonnée par les évêques d'Aquitaine en 1041 et imitée dans toute l'Europe [2].

[1] Publié par Frédéric de Gingins, dans la série des *Mémoires et documents* de la Société d'histoire de la Suisse romande, en 1851. Voir Tome VI, p. 38. Conon d'Estavayer rédigea son cartulaire entre les années 1228 et 1242, soit près de deux cents ans après la proclamation de la Trève-Dieu.

[2] Voir Chastel, *Histoire du christianisme*, t. III, p. 365.

Celle de Lausanne lui serait antérieure de quatre ou cinq ans. Les archevêques de Besançon, de la Tarantaise, de Vienne en Dauphiné, les évêques de Bâle, Belley, Genève, Saint-Jean-de Maurienne, Aoste et Sion, répondant à la convocation de l'évêque Hugues de Lausanne[1], y assistaient ainsi que la noblesse et le peuple.

Ce devait être un beau spectacle que cette « Landsgemeinde » assemblée sur le coteau de Montriond, dans ce magnifique paysage. Du haut de ce monticule, la vue s'étend, à l'est sur les cimes argentées des Alpes vaudoises ; au sud, sur les montagnes de la Savoie que baignent les eaux azurées du Léman ; à l'ouest, sur la ligne fuyante du Jura, et la riante plaine vaudoise ; au nord, apparaissent les contreforts du Jorat que recouvre la forêt de Sauvabelin. Qu'on se figure, dans ce cadre magnifique, tout un peuple assemblé, aux flancs de la colline des chevaliers avec de brillantes armures, au sommet les évêques des deux Bourgognes, entourés de leur clergé, revêtus de leurs costumes aux couleurs éclatantes et tenant en mains leurs bannières sacrées.

Il serait indiqué de placer à Montriond une table commémorative pour rappeller le souvenir de la proclamation de la Trève-Dieu et du pieux évêque à qui en revient l'honneur. L'idée en a été émise en 1909.

Formation de la communauté lausannoise.

Le plus ancien document que les Lausannois peuvent invoquer comme base de leur autonomie remonte à 1144. Il est ainsi de quarante-sept ans antérieur à la fondation de la ville de Berne. C'est une reconnaissance passée au Conseil des chanoines, des barons, des chevaliers et des bourgeois, réunis sous la présidence d'Arducius, évêque de Genève, en présence de Giroldus Carbo, Petrus Bovo, Willermus d'Orsonnens, etc., et

[1] Hugues était fils de Rodolphe III, dernier roi de la Transjurane, qui lui-même était petit-fils de la reine Berthe.

confirmée, l'année suivante, par l'empereur Conrad III de Franconie. Le texte de ce document figure au Cartulaire de Lausanne[1]. Il y est parlé du « *Plaict général* ». C'était une *assemblée des Etats*, savoir : des députés de la noblesse, du clergé et des bourgeois, corps à la fois législatif et judiciaire, dont l'accord était nécessaire à l'évêque pour faire des lois, décréter des bans ou battre monnaie. M. Reymond[2] remarque que, à teneur de ce document, l'avoué n'avait rien à faire dans la Cité, dont l'évêque gardait la juridiction ; son autorité s'exerçait seulement sur les étrangers, qui habitaient primitivement le Bourg.

Comme organes politiques et judiciaires, il y avait, à côté des Etats et de l'avoué, la *grande Cour séculière*, composée de délégués des trois ordres et présidée par le bailli épiscopal ; les juges inférieurs étaient le *sénéchal* (qui avait sous ses ordres le *carnacier* ou bourreau), le *mayor* et le *mestral*. Le sénéchal avait aussi dans ses attributions le commandement des troupes épiscopales[3].

Le chapitre de Notre-Dame était composé de trente chanoines, recrutés en grande partie parmi les familles nobles du Pays Romand, expression dans laquelle il faut comprendre la Savoie, le pays d'Aoste et le Bugey. Il avait ses biens en propre distincts de la mense épiscopale. Il nommait l'évêque sous ratification papale; il avait la collation d'un certain nombre de cures, ce qui lui valait des revenus importants. Les dignitaires du chapitre étaient le *prévôt*, le *trésorier*, le *chantre* et le *sacristain*.

[1] Verdeil en a donné une traduction dans son *Histoire du canton de Vaud*, t. I, p. 79.

[2] Dans ses *Mémoires sur l'organisation municipale de Lausanne*, ouvrage déjà cité.

[3] Les fonctions de sénéchal ont été occupées par les Lucinge (famille qui existe encore en France), les Compey et les Menthon. La sénéchalie paraît avoir été abolie en 1461. Voir à ce sujet l'intéressant mémoire de M. Benjamin Dumur intitulé *Les sénéchaux de Lausanne et le Château de Menthon*, Lausanne, Bridel, 1903.

On remarquera que, durant cette première période, les bourgeois ne sont pas détenteurs du pouvoir municipal ; ils figurent dans les Etats de Lausanne à côté de la noblesse et des chanoines.

Démêlés avec l'évêque. Ingérence de la maison de Savoie.

Comme généralement dans les villes épiscopales, les rapports étaient tendus entre l'évêque et ses sujets. Pour le maintien de l'ordre, l'évêque chargea des *avoués* de la défense de ses intérêts. Ces fonctions furent successivement confiées aux comtes de *Genevois*, aux sires de *Gerenstein*, aux ducs de *Zaeringen*, aux comtes de *Kibourg*, aux sires de *Faucigny*. Elles se transmettaient par voie d'héritage ou d'achat. Les comtes de Kibourg les vendirent aux sires de Faucigny, qui les transmirent à leurs héritiers, les comtes de Savoie. Ces derniers réussirent à transformer cette avouerie en vicariat impérial, d'où une suite de compétitions entre les évêques et les ducs successeurs des comtes. Les Lausannois s'appuyaient tantôt sur l'un, tantôt sur l'autre de ces princes, selon qu'ils y trouvaient leur avantage : politique analogue à celle adoptée par les Genevois dans le même temps, et qui était dans la nature des choses. Suivant que l'évêque ou la maison de Savoie l'emportait, les arrêts de la grande cour séculière étaient portés devant la cour des « *appellations de l'évêque* » ou à la « *Cour de Billens* ». Le nom de cour de Billens vient probablement, suivant Ernest Chavannes [1], d'un François de Billens [2], lieutenant du Pays de Vaud, qui la présidait vers la fin du quinzième siècle.

[1] Voir *Dict. hist. du canton de Vaud*, p. 469.

[2] François de Billens, seigneur de Maconnens près Romont, fut bailli de Vaud à plusieurs reprises, en 1454, 1455, 1475 ; il représenta les Etats de Vaud au congrès de Fribourg en 1476; il fut placé par le duc Philibert II à la tête de la juridiction que le prince s'était arrogée dans l'évêché de Lausanne.

Elle siégeait hors des murs ; les conseils de Lausanne nommaient les six assesseurs.

Il y avait, dit Verdeil, dans le quartier de la Caroline, sur une éminence qui commandait Lausanne, un ancien palais des rois de la Transjurane, où résidèrent après eux les avoués ou vicaires impériaux. M. de Liebenau suppose que c'est là qu'habita l'empereur Rodolphe lors de son entrevue avec le pape Grégoire. On a émis l'idée que la cour de Billens y siégeait. Mais M. Reymond nie l'existence de ce château, il croit que la cour de Billens devait tenir ses audiences dans une maison située près de la Cheneau de Bourg, construite vers 1282 par Rodolphe de Billens, plus tard bailli de Vaud et que son petit-fils Pierre de Billens vendit en 1455 au comte de Savoie. Elle était, dit-il, située sur l'emplacement de la maison Fügli, rue Caroline, près du pont Bessières[1].

Révolte des bourgeois contre l'évêque (1282). Mœurs dépravées des Lausannois. Mesures contre la peste.

En 1282, peu après l'imposante inauguration de la cathédrale, les Lausannois, de connivence avec Philippe de Savoie, se révoltent contre leur évêque Guillaume de Champvent, qui est obligé de s'enfuir. Ce prélat parvint bientôt cependant, avec l'aide des gens de Lavaux, à rentrer en possession de Lausanne, où la paix fut rétablie, grâce à la médiation de l'empereur Rodolphe. Quelques années plus tard, la lutte éclata de nouveau entre Louis de Savoie, baron de Vaud, et l'évêque (1295 à 1300) ; le sire Othon I de Grandson et nombre de Lausannois embrassèrent la cause de la Savoie.

Ce n'était pas seulement par leur esprit d'indépendance que les Lausannois contristaient leurs évêques ; c'est aussi par le relâchement de leurs mœurs. Saint Bernard de Clairvaux,

[1] Voir dans M. D. R., 2e série, t. IX, le mémoire de M. Maxime Reymond sur les *Châteaux de Lausanne.*

qui était venu à Lausanne sous l'épiscopat de Guy de Merlen (1134-1143), déplorait avec amertume les désordres dont il fut témoin. Un siècle plus tard, l'évêque saint Boniface signale les mêmes débordements; il entre en conflit avec le chapitre et les bourgeois et, après un épiscopat de neuf ans, il demande au pape de le relever de son mandat. En quittant Lausanne, qu'il compare à Babylone, il écrit à son clergé une lettre où il se désole de n'avoir pu guérir cette ville; il déclare qu'il n'y a rien en elle de sain de la plante des pieds jusqu'au sommet de la tête, ni espérance de guérison (1239). Il n'avait pas tort de se plaindre, dit M. Maxime Reymond, car un des biographes de ce prélat, J.-E. Kieckens, raconte, d'après les *Acta sanctorum*, que des clercs dont il avait flétri la conduite, voulurent l'assassiner dans une église où il chantait la messe.

En 1398, les Etats de Lausanne prirent des mesures sévères pour lutter contre la débauche; ils lui assignèrent un quartier en dehors duquel elle était prohibée : les filles qui s'y vouaient, pour n'être pas confondues avec les femmes respectables, étaient tenues de porter des galons blancs sur leurs manches.

Ces mesures n'avaient rien de surprenant dans une ville où le droit d'asile était exercé sans discernement, et qui était devenue le réceptacle de beaucoup de gens sans aveu.

La peste, que l'on ne manqua de considérer comme un châtiment divin, fit à plusieurs reprises son apparition : en 1439, 1521, 1527, 1528, 1530, 1531, 1532, 1542, 1551, 1564, 1565, 1613. Des mesures de police furent prises pour combattre le fléau. Les pestiférés étaient internés dans des maisons préparées pour les recevoir et soignés par des infirmiers que l'on appelait « marrons » ou « corbeaux ». C'étaient des hommes qui avaient été atteints de la peste puis guéris, et que l'on considérait comme à l'abri de la contagion. On leur faisait prêter serment à leur entrée en fonctions ; ils devaient être gens de bien et savoir lire pour faire la lecture des prières aux malades.

En 1494, le Conseil décréta la construction d'un hôpital pour les pestiférés au lieu dit *Fraz du Marcher*, sur le territoire de Saint-Laurent. Le bâtiment, élevé en partie au moyen de quêtes, fut inauguré l'année suivante et dédié aux saints Roch, Sébastien et Antoine. C'était une infirmerie très modeste comprenant quatre chambres et cinq bois de lit [1].

Formation des corporations
Construction des maisons de Ville du Pont et de la Palud.

Une des manifestations de la vie sociale au moyen âge fut la constitution des corporations, qui groupaient, dans un intérêt commun, les individus adonnés à un même métier ou les habitants d'une paroisse dans un but de charité. Ces associations — que l'on a ressuscitées de nos jours sous le nom de syndicats professionnels — se plaçaient sous la protection d'un saint, et portaient, à Lausanne, le nom de *confréries;* elles étaient présidées par un *prieur*, qui marchait à leur tête dans les processions.

Les plus importantes étaient celles des *merciers*, vouées à saint Jacques, qui comprenaient aussi les *commerçants en draps et en cuir :* puis celle des *orfèvres* et des *forgerons* au vocable de saint Eloi; il y avait aussi celle des *bouchers*, des *cordonniers*, des *manouvriers*. A côté d'elles, il y avait encore des sociétés pieuses ou *confréries du Saint-Esprit* (on dirait aujourd'hui des diaconies); il y en avait une pour la paroisse de la Cité, une autre pour celle de Bourg, une autre pour celle de Saint-Laurent; celle-ci remontait déjà à l'année 1253, ainsi que l'établit un document trouvé par M. Maxime Reymond. Il y avait encore la *Confrérie de Sainte-Marie*, pour le rachat des captifs [2], fondée en 1446 par l'évêque Georges de Saluces, et la *Confrérie de Saint-Roch et Saint-Sébastien*, fondée en 1498,

[1] Voir les extraits des *Manuaux du Conseil de Lausanne*, 1383 à 1511, annotés par E. Chavannes. M. D. R., t. XXXV, p. 227.

[2] Prisonniers des pirates des côtes barbaresques.

qui s'occupait des soins à donner aux malades hospitalisés à l'infirmerie de Saint-Roch. Il y avait aussi la confrérie militaire des *arbalétriers*, dont les membres s'astreignaient à des exercices réguliers. Il n'est pas possible d'indiquer l'origine de chacune de ces associations, mais l'on constate l'existence de celle des merciers et des orfèvres dans un document de 1385. Avant cette date, au commencement du quatorzième siècle déjà, les habitants de la Palud, paroisse de Saint-Etienne, formaient une bannière ou association[1].

M. Reymond remarque très justement que c'est de la Palud, où allait, dans la suite, se construire l'Hôtel de ville, et du quartier du Pont, nouveau centre marchand, qu'est parti le mouvement d'où est sortie la formation des bannières. Outre le marché, qui primitivement se tenait sur la place du Crêt, entre la Mercerie et la Cité, il s'en était en effet créé un à la place du Pont.

Il y avait, au quatorzième siècle, au Pont et en Pépinet, d'anciennes halles en bois. Les bouchers y avaient des loges; la ruelle qui bordait celle-ci portait le nom de *Mazel*. A la suite d'un incendie qui ravagea la ville, la Grande Cour Séculière décida, en 1405, de reconstruire les halles du Pont. Vers 1430 fut aussi bâti, à l'angle de la rue et de la place du Pont, sur l'emplacement actuel de la maison Giroud, une première maison de ville, ou auberge communale; M. Reymond observe qu'elle est contemporaine de la première maison de ville de Genève située au *Vieux Mazel* et qui date de 1442. Les conseils la vendirent en 1562. En 1588, elle était la propriété d'un riche négociant nommé Loys Espaulaz. Celui-ci fut compromis dans la conspiration d'Isbrand Daux et sa propriété confisquée. Quelques années plus tard, l'ancienne maison de ville du Pont devint la propriété d'un négociant en denrées coloniales, originaire de l'Artois, le sieur David Constant, ancêtre en ligne directe du célèbre Benjamin Constant, et les halles sises à côté furent acquises par Sébastien Gaudard.

[1] Voir les manuaux annotés par E. Chavannes, M. D. R., t. XXXVI, p. 18

Un pont en bois reliait jadis la colline de Bourg avec le centre de la ville; or le 3 septembre 1555, à trois heures du soir, nous raconte Plantin, dans sa *Chronique lausannoise*, une crue considérable du Flon bouleversa le quartier du Pont. Il fallut aviser, pour prévenir le retour de pareilles catastrophes. C'est de cette époque que date le voûtage du Flon et la création de la place du Pont. Les boucheries furent transportées à la rue du Pré, et sur leur ancien emplacement (approximativement) les conseils firent bâtir de nouvelles halles, en pierre, surmontées d'une hôtellerie. Ce bâtiment, qui portait pour enseigne l'*Ecu de la Ville*, fut construit en 1557 et subit diverses transformations ; sa jolie façade, style renaissance, datait du dix-septième siècle. On le démolit en 1870 lors de la création de la rue Centrale.

Il avait été vendu en 1756 à Cyprien Louis Levade, père du docteur et du professeur de théologie Levade, et continua à être exploité comme auberge ; il portait alors pour enseigne l'*Union*, que figuraient deux mains entrelacées ; plus tard cette hôtellerie reçut le nom d'*Albergo del Ponte*. Le voûtage du Flon sous la place du Pont se fit graduellement, et fut achevé en 1611. Sur l'ancien Mazel fut établie la *Panèterie* et le marché au fromage [1].

La création des grandes halles de la Palud eut lieu dans les premières années du quinzième siècle (1406 et suiv.). Le Saultier y tenait ses audiences, tandis que la Majorie avait les siennes aux halles du Pont. L'Hôtel de ville proprement dit fut construit de 1451 à 1458. Le prieur Arthaud Loys traita pour sa construction avec un maître maçon nommé Jaques Bressonaz ; d'autres maîtres d'état et négociants sont mentionnés dans les comptes comme ayant travaillé avec Bressonaz ou fait des fournitures à savoir : Pierre Grant, Antonin Rivet, Gérard Devanthey, Pierrot Carrel, Pierre Tissot, Claude Guerra, Pierre Bricollin, Guillaume Charron, Pierrot Perret, Henri

[1] Voir à ce sujet le mémoire de M. M. Reymond sur les *Châteaux et les hôtels de ville de Lausanne*. M. D. S. R., 2e série, t. IX.

de la Mottaz, Jean Gubet, Guillaume Daux, Robin, Antonin Guibaud.

L'Hôtel de ville de la Palud, n'avait primitivement pas de beffroi : c'était au son de la cloche du couvent de la Madeleine, et aux appels du crieur public que se réunissait le conseil dans la salle, appelée *Poële*, construite à son usage. Cette salle servait aussi, parfois, à des banquets. Les comptes de la ville nous apprennent que les magistrats d'alors festoyaient souvent, soit à l'Auberge de l'Ange, soit à celle du Lion, à la Tour Perse, à la Fleur de Lys, à la Croix Blanche, à l'abbaye des Bourgeois, soit dans la salle même de leurs délibérations ; ce qui était facilité par le fait que les caves de l'Hôtel de ville étaient louées à des aubergistes : Pierre Aubert, Léger, Chathelan, Isbrand Daux, Rodolphe Daux, etc. Dès 1552 à 1566, la maison de ville subit des transformations. Pour plus de détails nous renvoyons aux recherches très documentées et très intéressantes, de M. Maxime Reymond, sur les *Hôtels de ville de Lausanne*, dans les *Mémoires et Documents* de la Société d'histoire de la Suisse romande, tome IX.

Etablissement du Conseil de la ville basse. Codification des coutumes.

Après avoir longtemps refusé aux habitants de la ville basse l'autorisation de se constituer en communauté générale, l'évêque se vit obligé de s'entendre avec eux. Les Lausannois constituèrent alors des délégués, qui d'occasionnels devinrent permanents. L'association de la Palud étendit bientôt son activité à toute la ville inférieure. Cette transformation, suivant M. Maxime Reymond, a dû s'achever entre 1327 et 1345 ; elle serait en partie l'œuvre de l'évêque Jean de Rossillon (1324-1341), que plusieurs documents montrent très favorable aux bourgeois d'Avenches.

La codification des coutumes locales en 1368 fut le couronnement de cette évolution. Elle eut lieu sous l'évêque

Aymon Ier de Cossonay. Ce code fut appelé *Plaict général*, du nom de l'assemblée qui lui avait donné le jour. Il fut remanié en 1618 et demeura en majeure partie en vigueur jusqu'en 1821. Dans les principes qui y sont énoncés, on constate l'influence du droit des Burgondes.

En 1383 apparaît le premier *Manual* ou registre des séances du Conseil de la ville basse. A la tête de l'administration est une délégation des bannières. Chacune d'elles y envoyait son prieur; la ville basse se trouve ainsi régie par quatre magistrats, que l'on appelle indifféremment *priores*, *syndici* ou *procuratores*.

Les paroisses furent la base de l'organisation administrative : à celle de Sainte-Croix correspondait le quartier de la Cité[1]; à celle de Saint-Etienne, les quartiers de la Palud et du Pont; à celle de Saint-Pierre, le quartier de Bourg; à celle de Saint-Laurent, le quartier de Saint-Laurent. Chaque quartier, au commencement du quinzième siècle, constituait une unité ayant à sa tête un magistrat appelé *Banneret*, qui portait en temps de guerre l'étendard autour duquel venaient se ranger les soldats de sa circonscription, et qui en temps de paix remplissait les fonctions dévolues aujourd'hui aux inspecteurs de police. Les hommes des faubourgs et de la banlieue se rangeaient respectivement sous la bannière la plus voisine.

Approbation des franchises par les empereurs.

A deux reprises, les empereurs consacrèrent les droits acquis par les bourgeois. En date du 24 mai 1434, l'empereur Sigismond de Luxembourg écrit une lettre dans laquelle il « ratifie, renouvelle, autorise et approuve de nouveau, concède et confirme aux citoyens, bourgeois et habitants de la ville de Lausanne, des villes et bourgs de la juridiction et de la terre de l'Eglise de Lausanne, les privilèges, chartes, droits, libertés, grâces, immunités et concessions à eux accordés par les

[1] La paroisse de Sainte-Croix n'avait pas d'église en propre, mais elle possédait un autel à la cathédrale.

empereurs et rois nos prédécesseurs, voulant qu'elles aient perpétuelle force et vigueur, et qu'ils en jouissent paisiblement. Il approuve de même, d'autorité impériale, toutes leurs libertés, franchises et coutumes et usages, tant celles contenues dans leur Plaict général, dans lequel il se trouve compris quelques droits municipaux dès longtemps approuvés et observés que d'autres écrits et non écrits, qui ont été honorablement introduits [1]. »

Le 6 février 1469, l'empereur Frédéric III de Habsbourg, confirma les lettres patentes de l'empereur Sigismond et du comte Amédée VI de Savoie. Ces dernières assujetissaient au comte de Savoie les appellations qui, en dernier ressort, doivent se porter au tribunal de l'empereur et non ailleurs ; elles étaient du 2 juillet 1356. L'empereur confirma les foires concédées à la ville par l'évêque Georges de Saluces (1440-1461) ; il commit l'archevêque de Besançon et le duc de Savoie pour « Conservateurs des privilèges, des dits de Lausanne, *salvo tamen jure imperii et ecclesiæ Lausannæ.* » Enfin il « prend les dits de Lausanne, et de dite église de Lausanne sous sa protection impériale, mandant à tous de les maintenir dans leurs droits et privilèges avec défense de les y troubler, sous peine de son indignation et de celle de l'empire, enfin sous peine de cent marcs d'or pour chaque contravention. »

Union des deux villes (1481).

Lors des guerres de Bourgogne, Lausanne fut pillée par les troupes du comte de Gruyère, puis par les Confédérés. Ces désastres mirent en relief l'impuissance du Prince-Evêque. La ville basse et la Cité décidèrent alors de secouer la tutelle de

[1] L'original du document est en latin. Il se trouve aux archives communales, en assez mauvais état ; une copie vidimée en a été donnée par le Concile de Bâle ; l'extrait en français que nous en donnons, ainsi que la lettre de l'empereur Frédéric III, qui est aux archives communales, ont été relevés sur un répertoire de titres et documents dit du *Corps de ville*, établi en 1743 par un Français, le sieur De Thurey.

l'évêque et de ne former plus qu'une seule communauté. L'accord fut signé le 6 juillet 1481.

L'administration municipale fut confiée à un conseil de douze membres ayant à sa tête deux *gouverneurs* ou *prieurs*, l'un de la ville haute, l'autre de la ville basse, nommés par les bourgeois, avec l'assentiment du chapitre de Notre-Dame.

Comme la ville inférieure avait déjà depuis longtemps ses prieurs et son conseil, cela revenait à dire qu'elle s'annexait la ville haute, avec certaines réserves en faveur des chanoines. Le 2 septembre 1481, deux chanoines délégués par le chapitre et deux membres du clergé de la cathédrale se rencontrèrent dans la chapelle de Saint-Barthélemy, au cloître de Notre-Dame, avec un certain nombre de citoyens, qui s'y étaient rendus sur la convocation du crieur public. Cette assemblée nomma prieurs (syndics) Maître *Jean Bagnyon*, licencié ès décrets et *Pierre Ravier*. Puis le conseil fut constitué; ceux de la bannière de la cité nommèrent 4 conseilllers pour la Palud; ceux de la Palud 4 conseillers pour la bannière de Saint-Laurent; ceux de la bannière de Saint-Laurent 4 conseillers pour la bannière du Pont; ceux du Pont 4 conseillers pour la bannière de Bourg; ceux de Bourg 4 conseillers pour la bannière de la Cité[1].

Le dimanche 16 septembre 1481, une messe solennelle fut célébrée dans la cathédrale, à l'autel de la Vierge Marie pour la prospérité de la ville; le conseil y assista en corps. Les prieurs furent assermentés dans le cloître de la cathédrale, entre les mains du chantre, en présence des chanoines, du clergé et des bourgeois.

Voici, dans leur ordre d'élection, les noms des membres du Chapitre dès 1481 à 1536; nous mettons en italiques ceux appartenant à des familles lausannoises:

des Arches.	de Compeys.	Mayor.	Garillat.
Duboux.	d'Octrens.	Oddet.	*Assenti.*
Garnier.	de Villiers.	de Ratis.	de Colombier.

[1] Voir les M. D. R., t. XXXV, p. 210.

de Theramo.
des Perrières.
de Divonne.
de Salins.
de Chevron.
Grinevaux.
de Lucinge.
d'Ossens.
de Dordene.
Nicholay.
du Pas.
de la Molière.
Fourrier.
de Thoissy.
d'Ochet.
Bosselli.
Cattin.
Philippe.
Guillerme.
de Prez.
Nicod.
de Poldo.
de Pierre.
de Roche.
de Mascinarso.
de Saix.
Saliet.
de Gerbais.
de Prez.
Dessoulavy.
Ambruster.
Curnillon.
Pennet.
d'Aycard.
de Provanes.
d'Estavayer.
Ducrest.
de Fétigny.
Burot.
de Vagnerax.
Colombet.
de Saint-Cierges.
Flory.
de Diesbach.
Colin.
Ranguiz.
Chevallier.
des Clées.
Duboux.
Sibillon.
de Châtillon.
de Châteauvieux.
d'Estavayer.
d'Orly.
de Montdragon.
de la Faverge.
Flory.
Gruet.
de Montfalcon.
Borras.
de Vigny.
Ravier.
de Virry.
de Pontverre.
Lambert.
de Vigny.
de Bargo.
Chicon.
de Cojonnay.
Tupho.
Tartaret.
Filiolezy.
de Montfalcon.
Grant.
Bertrier.
de la Chapelle.
Paccard.
de Lutry.
de Vernet.
de Seyssel.
Adam.
Batallié.
Neyret.
Bonivard.
de Diesbach.
de Watteville.
de la Vipère.
Brisset.
de Praroman.
Favre.
Joly.
Perrin.
de Gerbais.
Flory.
Bonevie.
de Cojonnay.
Neyret.
Crellar.
Currelat.
Guillet.
Vigouroux.
Musard.
Barbey.
Cinquensod.
de Montfalcon.
Saviaz.
de Montfalcon.
Costable.
Perrin.
d'Estavayer.
de Ponthreuse.
Brunet.
Bouvier.
de Gingins.
de Montdragon.
de Goumœns.
de Prez.
de Confignon.
de la Faverge.
de Sablon.
Gimel.
Warney (Warnery.
de Montvuagnard.
de Praroman.
Blanc.

Pour être membre du Chapitre, il fallait appartenir à la noblesse, ou payer la capacité. Avoir la cape ou capacité, se dit d'une personne qui est de l'extraction requise pour posséder un fief. Payer la cape c'est acquérir par le moyen de l'argent le droit de posséder un fief. (Voir Boyve, *Remarques sur les lois et statuts du Pays de Vaud.* Neuchâtel, 1776, imp. Samuel Fauche, t. I, p. 16.)

On remarquera que, sur plus de cent-quarante élus, figurent à peine une vingtaine de Lausannois; la partie septentrionale du diocèse, Fribourg, Neuchâtel, Berne et Soleure, était encore plus faiblement repré-

sentée. Les gentilhommes vaudois étaient assez nombreux relativement; mais ce qui frappe, c'est la facilité avec laquelle les ressortissants de la Savoie, du Bugey et de la vallée d'Aoste, qui ne faisait cependant pas partie du diocèse, obtenaient les grasses prébendes du Chapitre de Lausanne. La prédominence de l'élément savoyard est également marquée dans la série des évêques. (Pour plus de détails voir l'ouvrage de M. Maxime Reymond, qui a paru dans les M. D. S. R., 2e série, t. VIII, sous le titre *Les dignitaires de l'église Notre-Dame de Lausanne jusqu'en 1536.*)

Le prieur Jean Bagnyon.

Le prieur Jean Bagnyon était un homme distingué. Ses connaissances juridiques, dit Ern. Chavannes, furent souvent mises à contribution par les Lausannois, lors de leurs démêlés avec l'évêque Benoit de Montferrand. Il pratiquait le notariat et prit une grande part à la rédaction de l'acte d'union des deux villes. C'était un lettré, auteur d'un roman de chevalerie intitulé : *Fier-à-bras le géant*, qui fut imprimé à Genève en 1478. Ce livre est une imitation ingénieuse d'ouvrages plus anciens; c'est un récit en prose de la vie de Charlemagne. Son but était d'exalter la foi chrétienne dans la personne du grand empereur. Il eut un réel succès, car plusieurs éditions en ont été données à Lyon et à Paris [1]. Venant après le poète Othon de Grandson, Jean Bagnyon est le second en date des écrivains vaudois. Il alla se fixer en 1487 à Genève dont il acquit la bourgeoisie et y publia un opuscule intitulé : *Tractatus potestatum dominorum et libertatum subditorum*, où il s'attache à démontrer que Genève est une ville libre qui n'est soumise ni au duc de Savoie, ni même à l'empereur, qui n'en est que le protecteur en sa qualité de chef de l'empire.

[1] Voir l'*Histoire littéraire de la Suisse française*, par Ph. Godet, p. 22 et le *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois*, par Albert de Montet. Lausanne, Georges Bridel, 1877, p. 27.

Démêlés avec les évêques. La ville en qualité de cité impériale nomme un héraut. Création du Conseil des Deux-Cents (1517).

En 1483, les Lausannois pour affirmer leurs droits et manifester leur qualité de cité impériale, font porter à leur héraut les armes de la ville: de gueules au chef d'argent surmonté de l'aigle impériale bicéphale avec l'écusson des Habsbourg. Cet office, institué déjà en 1436, était entouré d'une grande considération; le héraut était en quelque sorte la personnification de la cité et de l'Etat; en posséder un, c'était faire acte de prince, de souverain, et l'on comprend que l'évêque en ait pris ombrage. On peut se demander si les lettres de Sigismond et de Frédéric dont il a été parlé plus haut lui conféraient réellement ce droit. Mais ces doutes tombent en présence de la lettre de Charles-Quint, adressée de Savigliano (Piémont), le 5 juillet 1536, aux Lausannois pour les adjurer de demeurer fidèles à la foi catholique et qui porte l'en-tête suivante :

« Aux honorables, nos chers et fidèles sujets du Saint Empire, les Bourgmestre, conseillers et communauté de *notre ville impériale* de Lausanne et à tous et à un chacun[1].

La nomination d'un héraut d'armes fut considérée par l'évêque comme attentatoire à ses droits. Il en résulta un différend qui fut porté devant le saint-siège. Aymon de Montfalcon reprocha aussi aux Lausannois d'avoir attaché des carcans à des pilliers et d'avoir fait des collectes sans permission. Le saint-père désigna comme arbitre l'abbé de Fully, Amblard Guet, puis, ensuite de recours, Pierre Morel, chanoine du cha-

[1] L'original de cette lettre (en latin) est aux archives communales. Voir le fac-similé dans *Lausanne à travers les âges*, p. 26. Dans la *Germania topo-chrono-stemmato-graphica sacra et profana* du R. P. F. Gabrielis Buchelini publiée en 1695 à Augsbourg, typis Johanis Grœtorii, nous voyons figurer Lausanne au nombre des *Civivates liberæ imperiales*.

pitre de Sion, qui donna tort aux Lausannois. Ceux-ci ne s'inclinant pas devant son verdict, le différend subsista[1].

En 1494, l'assemblée des bourgeois (ce que nous appellerions le Conseil Général) fut remplacée par un *rière-conseil*, composé au début de 60 membres, porté ensuite à 97 et finalement à 200. La dénomination de Deux-Cents était purement théorique, observe Ern. Chavannes ; elle servait à désigner le Grand Conseil de la ville. En fait le corps ne fut composé que de 156 membres.

La première élection du Deux-Cents eut lieu le 11 octobre 1517 et son assermentation le 11 novembre.

La charge de prieur était annuelle. Ce titre était en usage dans les républiques italiennes, à Florence entre autres, et il y en avait aussi généralement deux ; cette dualité était, comme naguère à Rome, motivée par la crainte de donner de trop grands pouvoirs à un citoyen. Dès lors, le terme de syndic a prévalu en Italie, et on le retrouve dans les cantons de Vaud, de Fribourg et du Tessin. Au commencement du seizième siècle, les influences allemandes prédominent à Lausanne ; en 1529 les deux prieurs furent remplacés par un bourgmestre, dénomination adoptée à Bâle, Zurich, Schaffhouse, Saint-Gall, et généralement dans les villes impériales.

L'union des deux villes fut longtemps précaire, en raison de l'opposition du chapitre et du clergé, qui n'y trouvaient pas leur compte. Finalement la basse ville l'emporta.

Voici les noms des rière-conseillers et des membres du Deux-Cents On remarquera que les bannières ne nommaient pas un nombre identique de conseillers.

PRO RETRO CONCILIO

Pro Banderia Civitatis.

Johannes Martyn.
Hugoninus Bissinjoz.
Johannes Michaux.
Petrus Fillion.
Magister Rodulphus de Fonte.

[1] Voir Ruchat, op. cit., t. I, p. 83.

Pro Banderia Paludis.

Amedeus Regnaud.
Girardus Daux.
Johannes Guichard.
Rodulphus Daux.
Bartolomeus Rochyz.
Glaudius Demolaz.
Petrus Musiquin.
Guillelmus Parix.
Petrus Clavelly.
Stephanus Menestrey.

Pro Banderia Pontis.

Jacobus Blanc, Sutor.
Johannes Reydet.
Girardus Briguet.
Petrus Souteys.
Petrus Milliex.
Bartolomeus Morteryz.
Mermetus Malliet.
Jacobus Rippon.
Guillelmus Genevaz, Antenatus.

Pro Banderia Burgi.

Nobilis Franciscus De Prez.
Glaudius Gravat.
Glaudius Brocar.
Franciscus Dapaz.
Vuillelmus Metraux.
Stephanus Bauduyn.
Colletus Raccaud.
Anthonius Currelat.
Antonius Appostello.
Henricus Bichet.
Petrus Ballio.
Noë Flandryn.
Anthonius Bosset.
Glaudius Monney.
Vuillelmus Carementrant.

Pro Banderia Sti Laurentii.

Ludovicus Boeuf.
Johannes Daugoz.
Rodulphus Grant.
Petrus Devantey.
Jacob Dancys.
Guillelmus Blanchard.
Glaudius Bosset.
Petrus Bataillard.
Jacob Ansel.
Ludovicus Tallyn.

PRO DUOBUS CENTUM

In Civitate.

A. Borgonyon
Petrus Berguyn.

Paludis.

Soffredus Büet.
Hogo Pordolliet.
Johannes Rochyz.
Johannes Nycodi, Apothecarius.
Johannes Peyret.
Glaudius Gardet.
Perrinus Johannes, Minuserius.
Glaudius Dunand, Sutor.
Johannes Chamot, Patillerius.

Pontis.

Johannes Collon.
Petrus De Lazna.
Mermetus Gro, alias Salliet.
Guillelmus Guyot.
Guillelmus Villar.
Johannes Gindroz.
Antonius Carrel.
Johannes Musy.
Johannes Bertet.
Stephanus Dancyz.
Dionisius Roleti.
Antonius Floret, Pelliparius.
Aymonetus Pillicie.
Glaudius Paquier.
Franciscus Mulatey.

Burgi.

Petrus Butty.
Stephanus Doubo.
Amedeus Pillicie.
Johannes Büet.
Glaudius Bargyz.
Alexander Curt.
Leodegarius Manfrey.
Nicodus De Glant.
Johannes Curtat.
Petrus Doubré.
Glaudius Allio.
Ludovicus Gillieron.
Jaquetus Gilliet.
Petrus Malaguyaz.
Guillelmus Bevex.
Nicodus DeMex.
Petrus Briset.
Johannes Madama.
Jocomes Perrinaud, de Betusie.
Glaudius Frontonex.
Andreus Ballata.

Sancti Laurentii.

Johannes Blo.
Petrus Tappy.
Jacobus Rousier.
Petrus Polliens alias Dro.
Vautherus Dralliat.
Gerardus Giro.
Johannes Richard.
Glaudius Jaquet.
Petrus Couvat.
Anthonius Lugryn.
Anthonius Peclard.
Michael Minoux.
Michael Ballon.
Petrus Franoz.

Johannes ejus Filius.
Jacobus Langin.
Matheus Rivillio.
Mermetus Bero.
Glaudius Bertot.
Johannes Pugyn.
Johannes Paget.
Nicodus Nerez.
Jacobus Ro.
Johannes Vaulion.
Guillelmus Lulyn.
Guillelmus Rebitel.
Franciscus Mejoz.
Aymo Clavel.
Glaudius Bysyz.
Jullianus Borgeys.
Nicodus Terrioux.
Rodulphus Favrat.
Glaudius Pontie.
Colletus Dralliat.
Johannes DeGlant.
Andreas Chevax.
Petrus Lavandey.
Petrus Taverney.
Guillelmus Prevot
Guillelmus Genevaz.
Ludovicus Albanet.
Anthonius Grivet.
Daniel.
Johannes Chambaz.
Humbertus De Lechaux.
Johannes Chinaulx.
Johannes Michat.
Magister Guillelmus Lequetan.
Petrus Galliard.
Franciscus Barbacti.

Du 11 octobre 1517.

Jaquetus Prahyn.
Johannes Syvart.
Colletus Croserens.
Mermetus Clostot.
Franciscus Richard.
Rodulphus Quibé,
Johannes Currat.
Glaudius Bueraz.
Stephanus Floret.
Benedictus RIchard.
Guillelmus Genevaz, Junior.
Hugoninus Malliet.
Jacobus DeLyens.
Jacobus Vinter.
Petrus Mugun alias Joly.
Petrus Versel.
Glaudius Grest.
Syboex Botollier.
Berthodus Tusel.
Stéphanus Gaudini.
Johannes Veryz.
Johannes Mermier.
Andreas Dalphyn.
Georgius Garson.
Mermetus Duret.
Franciscus Martyn.
Jacobus Dalliens.
Petrus Duret.
Franciscus Curtat.
Gerardus Clerjat.
Aymo DeGlant.
Huguetus Martyn.
Johannes Mermet.
Jacobus Richard.
Jacobus Vionnet.
Guillelmus Lavoz.
Johannes Ryen.
Franciscus Lavoz.
Reymondus Provyer.
Johannes Mestraud, Conviator.
Johannes Bertier.
Glaudius Brailliard

Glaudius De Mediâ Villâ.
Christianius Godin.
Johannes Malliet.
Glaudius Borgonyon.
Franciscus Albanet.
Jacobus Le Tissot.
Glaudius Branchyz.
Johannes Mestraud.
Ansermetus Bero.
Petrus Carrel.
Petrus Mestraud, Conviator.
Stephanus Daugoz.
Anthonius François.
Magister Stephanus Pictor.
Jaquietus Lugryn,
Johannes Vachyz.

N.-B. — Les cydessus nommés sont pour completter le corps soit conseil des Deux cent, créé et étably le 11 8[b] de l'année 1517.

La composition du conseil des Deux-Cents avait un caractère assez démocratique à la différence du chapitre où l'on n'entrait qu'en faisant ses preuves de noblesse ou en les payant. De là peut-être une cause de zizanie entre les deux corps.

Médiation du duc Charles de Savoie.

Le 5 novembre 1517, le duc de Savoie Charles III, dit le Bon, se rendant à Berne auprès de ses amis et alliés des cantons, passa par Lausanne. Il y fit une grande entrée; l'accueil fut enthousiaste. La population alla au devant de lui en foule, avec des tambourins et des fifres; trois cents enfants portant sur leurs vêtements les armes de Savoie lui furent donnés pour escorte. Noble Louis Seygnyoux, en magistrat prudent, rappela courtoisement que Lausanne était une cité impériale, puis lui offrit les clefs de la ville et lui dit : « *Je remets ces clefs à votre altesse non que vous dominiez sur Lausanne, mais pour que vous y dormiez plus en sécurité.* » (*Has claves nostræ civitatis tibi trado, non ut in ea domineris, sed ut in ea securius dormias*[1].)

Il s'agissait, pour lors, de ménager le duc, qui allait être appelé à rendre un jugement dans les conflits existant entre les bourgeois et l'évêque. La seigneurie de Lausanne lui offrit de l'hypocras, des dragées, des vins de qualité supérieure, de

[1] Voir *Histoire de la Réformation en Suisse*, par Ruchat, t. I, p. 82.

l'avoine, des moutons, etc. Le soir, les membres du Conseil soupèrent aux frais de la ville au logis de la nommée *Pomete*[1]. La fête se termina, le dimanche 8 novembre, par une revue des gens de Lausanne, Lavaux, Saint-Saphorin et Corseaux. Le duc continua son voyage à Berne avec une escorte de trois cents cavaliers et y fut reçu en grande pompe.

A son retour, Charles III tint les Etats de Vaud à Moudon le 29 novembre ; il s'arrêta de nouveau le 30 à Lausanne. Les Lausannois lui firent toutes sortes de politesses; ils réparèrent e chemin du Calvaire, par où il devait passer; envoyèrent noble Louis Seygnyoux pour le complimenter ; lui présentent deux jeunes sangliers que des chasseurs d'Epalinges avaient pris dans les forêts du Jorat. Par ces prévenances, la Seigneurie de Lausanne aboutit à ses fins : le duc offrit sa médiation qui fut acceptée. Il ne se borna pas à trancher le différend; par sa sentence du 5 décembre 1517, il affirma sa qualité de vicaire impérial[2], que les bourgeois lui reconnurent et leur promit, foi de prince, de conserver leurs franchises et privilèges et de les défendre contre toutes sortes de violences et d'oppressions sous réserve des droits de l'Eglise et de l'évêque. Cet acte est daté du 5 décembre 1517 et signé « Vulliet » (apparemment le chancelier du duc)[3].

Sébastien de Montfalcon venait de succéder à son oncle et avait prêté serment à Rome le 18 août 1517. Absent lors du

[1] Manuaux commentés par Ernest Chavannes, M. D. S. R., t. XXXVI, p. 13.

[2] Sa prétention était fondée sur une lettre de l'empereur Maximilien, du 15 ocrobre 1503, renouvelant la concession faite en 1536 par l'empereur Charles IV au comte Amédée VI de Savoie, du vicariat impérial sur les évêchés de Sion, Lausanne et Genève, ordonnant aux évêques de faire hommage au duc Philibert II et à ses successeurs, comme vicaires perpétuels du Saint-Empire. Mais il faut ajouter qu'Aymon de Montfalcon, s'étant rendu à Brisach auprès de Maximilien, en obtint le 2 décembre 1510, l'investiture du vicariat de la ville de Lausanne et des localités en dépendant avec la confirmation des autres privilèges et régales de l'Eglise. (Voir *Abrégé de l'histoire ecclésiastique du Pays de Vaud*, par A. Ruchat, p. 80, édition de 1838. Lausanne, Marc Ducloux.)

[3] Ruchat, t. I, p. 551 donne le texte latin de ce document intitulé: *Salva-garda Caroli Sabaudiae ducis pro Lausannensibus, de anno 1517.*

passage du duc à Lausanne, il apprit seulement à son retour ce qui s'était passé et en fut fort irrité ; il cita le duc et les Lausannois devant le pape et sollicita la médiation des trois villes souveraines de son diocèse : Berne, Fribourg et Soleure. Leur intervention obligea le duc à renoncer à sa prétention au vicariat impérial. Les bourgeois et les habitants de Lausanne et de toutes les terres de l'Eglise de Lausanne, par l'organe des trois Etats (noblesse, clergé et bourgeois) réunis le 10 octobre 1518, signèrent une reconnaissance par laquelle ils renonçaient au bénéfice de la sentence prononcée par le duc et déclarèrent reconnaître l'évêque comme seul vicaire impérial à l'exclusion du duc.

En 1523, le duc Charles III et sa femme, Béatrice de Portugal, qui étaient en séjour à Thonon, manifestèrent l'intention de visiter Lausanne. Le conseil fit venir des fifres de Lavaux, et la ville entière se porta jusqu'à Ouchy à la rencontre de Leurs Altesses, tandis que le clergé de la cathédrale, les franciscains et les dominicains allaient en procession les attendre à la porte de Saint-François. La duchesse fit son entrée le lundi 31 août, sous son dais; elle reçut en don deux chars de vin et six mesures d'avoine. Ces présents étaient, dirent les comptes spécialement destinés à la duchesse, le duc ayant déjà eu sa réception à Lausanne le 5 novembre 1517.

L'année suivante, les Lausannois conclurent avec la commune de Lutry un traité de combourgeoisie, qui mit fin à des querelles au sujet de l'usage des forêts du Jorat. Cet acte porte la date des 13 16 juin 1524. Il est signé pour Lausanne par le secrétaire P. Wavre et pour Lutry par le secrétaire de Crousaz. Ce fut pour les magistrats des deux villes l'occasion de banquets à l'auberge de *Laz Pometaz*, qui était le cabaret en vogue au commencement du seizième siècle.

Médiation des villes suisses.

L'entente ne fut pas de longue durée. Pour mettre fin à leurs différends sans cesse renaissants, les parties convinrent de recourir à un arbitrage : c'était un moyen souvent employé au moyen âge pour apaiser les conflits politiques. Au préalable deux bourgeois de Lausanne, l'ancien prieur *Gérard Grant* et *François de Prez*, furent envoyés, le 27 mars 1525, en ambassade à Fribourg et à Berne pour préparer le terrain en vue de la conclusion d'un traité de combourgeoisie.

Ces deux villes furent choisies avec Soleure comme médiatrices. Plusieurs conférences eurent lieu aux mois de septembre, octobre et novembre 1525. Les conseils de Lausanne y étaient représentés par *Benoit Ravier*, docteur en médecine, noble *Claude de Praroman*, seigneur de Chapelle Vaudanne, noble *François de Prez*, *Etienne Grant*, syndic et aubergiste du Lion, *Gérard Grant*, docteur en droit, *Antonin Bovard*, orfèvre, *Michel de Jouxtens*, et *Etienne Duflon*, qui y figurent escortés par un grand nombre de citoyens. L'évêque de Lausanne ne comparut pas personnellement, il envoya trois mandataires : son vicaire général *François Major*, de Lutry, l'official *François de Vernati*, et le commissaire général *Gignillati*.

Les commissaires Bernois étaient : *Gaspard de Mulinen*, *Sébastien de Diesbach*, le banneret *Pierre de Stürler* et *Pierre de Werdt*; ceux de Fribourg étaient l'avoyer *Dietrich de Englisberg*, *Humbert de Praroman*, *Antoine Willuy*, *Jean Krumenstoll*, le boursier *Wilhelm Schweizer* et *Jacques de Techtermann* ; ceux de Soleure étaient : *Jean de Rolle*, l'avoyer *Jean Stölli* et *Nicolas Ochsenbein*.

Les plaintes des Lausannois portaient sur les points suivants :

1° L'évêque avait fait, soit emprisonner, soit torturer et mettre à mort plusieurs personnes contrairement aux franchises contenues dans le Plaict général ;

2° Il avait retiré et fondu l'ancienne monnaie et en avait émis de la mauvaise, ce qui était préjudiciable à tout le monde et contraire au Plaict général.

3o Il avait établi un nouvel impôt nommé le *rivage*.

4o Il prétendait interdire les traités de combourgeoisie que Lausanne estimait avoir le droit de conclure en sa qualité de ville impériale et libre.

Les députés de l'évêque répondirent :

1o Que les criminels arrêtés étaient des clercs ;

2o Que quant à la monnaie, l'évêque n'avait pas agi autrement que ses prédécesseurs ;

3o Que l'impôt du *rivage* était fondé sur des titres remontant à plus de trois cents ans ; qu'il n'était pas mentionné il est vrai dans le Plaict général, mais que les Lausannois qui l'invoquent constamment l'enfreignaient eux-mêmes tous les jours ;

4o Que le Chapitre, le clergé, la campagne et la majorité des communes étaient opposés aux prétentions de la bourgeoisie, et qu'il n'était pas dans l'habitude de Messieurs des Ligues d'admettre comme combourgeois et alliés des habitants de villes sujettes en désaccord avec leurs seigneurs [1].

Cette dernière assertion était contraire aux textes — peu connus il est vrai — des Pactes fédéraux ; à commencer par ceux de 1291, de 1315 et de 1332 (alliance avec Lucerne) qui réservaient les droits des seigneurs, *dans ce qu'ils avaient de juste et de convenable*, dit le pacte de Brunnen. Les Conseils des trois villes donnèrent raison aux bourgeois de Lausanne sur la plupart des points en litige.

Leur sentence du 8 novembre 1525 stipule :

1o Que sur la demande de Mgr de Lausanne, les syndics seront tenus d'accompagner sans retard les officiers de l'évêque pour saisir les malfaiteurs dans leur domicile ; en cas de retard de la part des syndics, les officiers de l'évêque pourront procéder à cette saisie ; mais, que pour mettre les prisonniers à la torture, l'évêque sera tenu d'appeler quatre conseillers ou bourgeois de la ville ;

2o Tous les prisonniers laïques seront examinés à l'ancien évêché en présence de quatre bourgeois ; quant aux ecclésiastiques, on appellera aussi quatre bourgeois en cas de torture.

3o Quant à la monnaie, lorsque l'évêque voudra en faire de la nouvelle il devra convoquer les trois Etats de Lausanne et la faire battre en sorte qu'elle soit profitable à la communauté. Si les Etats n'y veulent consentir, il pourra passer outre et suivre à son dessein ;

[1] Voir Chavannes, M. D. S. R., T. XXXVI, p. 48 et suiv.

4o Sur les autres points, les parties sont renvoyées à leurs titres et documents ;

5o Enfin il est imposé une amende de 300 écus d'or au soleil à celle des parties qui enfreindra le règlement.

L'évêque et le duc de Savoie opposèrent à cette sentence, mais les conseils des trois villes passèrent outre.

Traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg (1525). Le duc de Savoie proteste auprès de la diète contre l'alliance de Lausanne avec Berne et Fribourg.

La situation étant ainsi réglée, Berne et Fribourg, donnant suite à des négociations antérieures, conclurent, le 7 décembre 1525, avec les Conseils de Lausanne, un traité qui devait être renouvelé tous les cinq ans par un serment solennel, prêté dans les trois villes, le 15 janvier.

Ce traité portait, en substance, promesse de secours mutuel en cas de danger ou de guerre ; il fixait les principes de procédure pour les procès qui pouvaient s'élever entre les citoyens des trois villes ; ces procès seraient jugés en dernier ressort par une délégation des trois villes séant à Payerne. Les Lausannois devaient se conformer exactement à la sentence prononcée par Berne, Fribourg et Soleure, le 8 novembre précédent. au sujet de l'arrestation des malfaiteurs qui affluaient à Lausanne comme ville d'asile. Enfin, Berne et Fribourg s'engageaient à faire en sorte que les Lausannois pussent entrer au service étranger aux mêmes conditions que leurs propres ressortissants. Demeurent réservés d'autre part les droits de l'empire, de l'évêque, du duc de Savoie, et les alliances déjà jurées.

Le traité fut scellé au moyen d'un grand sceau en argent, confectionné à cette occasion en 1525 par l'orfèvre Antonin Bovard, et qui existe encore aujourd'hui à l'Hôtel de ville [1].

Trois mois après, soit le 8 février 1526, la ville de Genève concluait pareillement un traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg.

[1] Ce Bovard était un notable personnage qui fut chargé à plusieurs reprises de missions de confiance par le Conseil. (Voir l'article que M. Ch. Vuillermet lui a consacré dans le *Dictionnaire des artistes suisses*, p. 188,)

Le duc de Savoie, pas plus que l'évêque de Lausanne, ne se tenaient pour satisfaits. Invoquant sa qualité de vicaire impérial, Charles III cherchait, à Lausanne comme à Genève, à s'immiscer dans le gouvernement de ces villes ; or celles-ci n'avaient jamais fait partie de la monarchie de Savoie. Ayant échoué dans son recours aux conseils de Berne, Fribourg et Soleure, il résolut de porter sa cause devant la Diète des cantons suisses. Il y députa *Amé de Genève*, seigneur de Lullin, Vuillens, coseigneur de Mex et de Pully. Les Lausannois s'y firent représenter par *Benoît Ravier*, docteur en médecine, et *Gérard Grant*, docteur en droit. La Diète, réunie à Berne le 11 avril 1526, décida que le différend serait soumis à des arbitres nommés par les deux parties et jugé par le Conseil de Bienne.

Le duc de Savoie fondait son opposition sur un traité de combourgeoisie qu'il avait conclu avec Berne et Fribourg, le 19 mars 1509 [1]; il voulait que la question des franchises de Lausanne et de Genève fût mise de côté, et que ces deux villes ne fussent pas même admises à faire valoir leurs droits, ni entendues en aucune façon. Sur les vives représentations de Berne et de Fribourg, cette manière de voir fut écartée et les députés de Genève et de Lausanne admis à la conférence de Bienne, les 11 et 12 août. Dès l'ouverture des débats, les arbitres choisis par la Savoie refusèrent péremptoirement d'entrer en matière sur les libertés de Genève et de Lausanne. En présence de cette fin de non recevoir, les députés de Berne et de Fribourg déposèrent en mains du Conseil de Bienne une protestation, qu'ils notifièrent aux députés de Lausanne et de Genève, puis se retirèrent.

La Diète suisse ne voulant pas englober la Confédération dans une querelle qui lui était étrangère, se borna à exhorter

[1] Un premier traité d'alliance, conservé aux archives de Berne et que M. Ch. Le Fort a publié dans les M. D. S. R., t. XXXV, avait été conclu le 25 janvier 1350 entre l'évêque de Lausanne, les comtes de Savoie et de Genevois, les Dames de Vaud (Isabelle de Châlons et Catherine de Savoie, filles du baron de Vaud) d'une part, les villes de Berne et de Fribourg d'autre part; il fut renouvelé en 1354.

Berne et Fribourg à s'entendre amiablement avec le duc de Savoie ; ces deux villes, plutôt que de renoncer aux traités de combourgeoisie conclus avec Genève, rompirent le traité qu'elles avaient conclu avec la Savoie le 19 mars 1509 et notifièrent cette rupture aux Conseils de Lausanne et de Genève.

Atelier monétaire de Sébastien de Montfalcon.

L'évêque de Lausanne ne se faisait cure de la sentence du 8 novembre 1525. Il continuait sans vergogne à fabriquer de la monnaie d'un titre et d'un poids inférieurs aux usages reçus. Cette manière d'agir suscita de nouvelles interventions.

Les dires de l'historien Ruchat sur ces turpitudes (t. III, p. 52 et 53) sont absolument confirmés par les recherches subséquentes faites par Ernest Chavannes et Arnold Morel Fatio. Ce dernier auteur a consacré une série de notices à l'histoire monétaire de Lausanne, qui ont été publiées dans les *Mémoires et documents* de la Société d'histoire de la Suisse romande. Dans celle relative à Sébastien de Montfalcon (t. XXXV, p. 39 et suiv.), nous lisons : « Sous l'administration de ce prélat, l'atelier de Lausanne ne se borna pas, comme par le passé, à la fabrication du numéraire indispensable à l'évêché, il ne se contenta pas d'infliger à celui-ci des espèces de mauvais aloi, qui provoquèrent d'incessantes et inutiles réclamations à Lausanne, Fribourg et Berne ; bientôt cet atelier est une sorte d'usine criminelle dont les produits malsains vont se répandre à l'étranger, en France surtout. Le maître général des monnaies de Savoie, Bertrand Guillod, disait, en 1532, dans un rapport officiel : É per quelle (monete) di Losanna essendo tutte basse e contrafatte si debano proibire, e qualora quel vescovo supplicasse affinchè fossero ammesse, se ne permetta une sola purchè sia uguale ai ducati, altrimenti si rifinti. (Promis, *Mon. di Savoia*, T. I, p. 187.)

M. Morel Fatio ajoute : En France, on était littéralement inondé de monnaies lausannoises. Les ordonnances du roi et

de la cour des monnaies sont incessantes pour défendre le cours de ces espèces et plus spécialement celui des liards. »

Le 27 mars 1531, les députés de Berne, de Fribourg et de Soleure eurent à Lausanne une conférence avec les maîtres monnayeurs de Bâle, Zurich et Sion, afin de faire l'essai des monnaies de Sébastien de Montfalcon ; cette expertise eut pour conséquence l'incarcération de noble Jean Réal, maître de monnaie de l'évêque. Il fut constaté que toutes les monnaies soumises à l'examen des experts n'étaient pas également altérées, mais que toutes l'étaient. Le poids des pièces, sauf une seule exception, était inférieur aux prescriptions convenues ; le titre, toujours plus faible aussi qu'il ne devait être pour les pièces supérieures au denier, descendait chez celui-ci assez bas pour donner au maître un bénéfice frauduleux de 50 °/o ; ainsi il émettait en denier pour le prix de 590 gros et deux quarts, monnaie courante, ce qui ne valait guère que 290 gros.

Dans une note adressée à Ernest Chavannes, et qui a paru dans les *Mémoires et documents*, t. XXXVI, p. 127, Morel Fatio ajoute encore : Réal fut incarcéré, mais, sans doute, grâce à la protection de l'évêque, bientôt remis en liberté, après avoir composé, comme on peut bien le croire, moyennant cent écus d'or ; faible restitution, si l'on se reporte aux chiffres des gains illicites qu'il avait réalisés. Sa détention fut courte, puisque, la même année, nous le voyons rentrer en fonctions, et continuant son monnayage frauduleux.

On croira difficilement, conclut Morel Fatio, que Sébastien de Montfalcon ait pu ignorer les méfaits de Jean Réal jusqu'à l'expertise du 27 mars 1531, mais on ne saurait douter de sa complicité avec ce maître récemment convaincu de vol et que, malgré cela, il chargea de nouveau de fabriquer la monnaie épiscopale. »

Nous trouvons, dans l'histoire monétaire de Morel Fatio les noms de quelques-uns des directeurs de l'atelier de Lausanne. C'est, en premier lieu, Etienne Bourgeois (ou Borgeys), qui fut nommé *intendant de la monnaie* par l'empereur Sigismond en

1422, et son fils Jean qui fut élu aux mêmes fonctions par l'empereur Frédéric en 1459. Puis Jean de l'Ale, élu *maître de la monnaie* en 1449 par l'évêque Georges de Saluces. Nous ne nous rendons pas compte des rapports qu'il y avait entre ces deux genres de fonctionnaires. A côté figure encore un Anthoine Cugin en qualité de garde de la monnaie en 1449. Ce Cugin exerçait en outre la profession d'apothicaire. C'est dans cette même profession que se recrutent d'autres maîtres de la monnaie, tels que Etienne Clavel et son gendre Jean Loys, fils d'Arthaud Loys l'ancêtre commun des Loys dont il sera question plus loin. Tel était encore le cas du maître de la monnaie Pierre Blécheret et de Jean Roche. Il faut dire que les apothicaires ne se bornaient pas à la vente au détail des produits pharmaceutiques; c'étaient des marchands de gros, qui faisaient des fournitures de toutes sortes. D'autres maîtres de la monnaie étaient orfèvres, ou *doreirs*, comme Willerme Perrusset, et Antonin Bovard. Mentionnons encore parmi les officiers de la monnaie Jacquemet Morel, Gui Vincent, Janyn Loys, Virgile Forgeri, Arnold de la Cour, le trop célèbre Jean Réal, seigneur de Morrens, François de Chabie et Guillaume Clavel. Plusieurs de ces personnages travaillaient ensemble. Les monnaieurs formaient d'ailleurs une corporation puissante qui avait, comme nos modernes syndicats professionnels, des congrès se réunissant alternativement dans diverses villes. Un de ces *parlements impériaux*, c'était le nom qu'ils donnaient à leurs assemblées, siégea en 1477 à Avignon, sous la présidence de Jacquemet Morel, procureur pour les gens de Lausanne, d'autres ont lieu à Orange en 1485, de nouveau à Avignon en 1489, puis en 1503 à Turin, en 1507 à Genève, en 1515 à Chambéry, en 1518 et en 1519 à Lausanne, en 1523 à Bourg en Bresse.

Dans ces parlements siégeaient non seulement les maîtres de la monnaie, mais aussi leurs collaborateurs. Aux parlements de 1518 et 1519, l'atelier de Lausanne avait délégué : Guillaume Clavel, prévost général, Louis Clavel, Janyn Loys, Berthaud

Roche, Jean Loys, Jean Roche, Pierre de la Cour, Pierre Blécheret, Girard Vincent, Régnier Pivart, Nicod Vincent, noble Jean Murisset, Jean Richard, Jean Souveys et François Favre.

Evêques de Lausanne[1].

I. Salutaris, à Avenches, mention au concile d'Epaune.
II. Saint Maire ou Marius, originaire d'Autun, à Avenches en 573, puis à Lausanne vers 590 († 593).
III. Saint Prothais, env. de 640 à 649.
IV. Arricus, environ de 649 à 652.
V. Chilmégisile, vers 666.
VI. Uldaric, vers 771-814.
VII. Fredarius, 815-825.
VIII. David, 827-850.
IX. Hartmann, 852-877.
X. Jérôme, 881-892.
XI. Boson, 892-922.
XII. Libon, 927-931 ou 932.
XIII. Béron, 932-947.
XIV. Magnerius, 947-967 ou 968.
XV. Eginolphe, fils du comte de Kibourg, 968-985.
XVI. Henri Ier, fils d'Ulrich, comte de Lenzbourg, 985-1019.
XVII. Hugues, fils de Rodolphe III, roi de Bourgogne, 1019-1037.
XVIII. Henri II, 1037-1049 (?).
XIX. Burchard, fils du comte Bucco d'Oltingen, 1055-1089[2].
XX. Lambert de Grandson, 1090-1092.
XXI. Conon, fils du comte de Fénis, de la maison de Neuchâtel, 1093-1103.
XXII. Girard Ier, fils de Guillaume, seigneur de Faucigny, 1103 ?-1128 ?
XXIII. Guy Ier de Merlen, originaire de Bourgogne, 1134-1143.
XXIV. Saint Amédée, fils d'Amédée de Clermont, seigneur d'Hauterive en Dauphiné, 1144-1152.
XXV. Landry de Durnes en Bourgogne, 1159-1177.
XXVI. Roger, originaire de Toscane, 1178-1212.
XXVII. Berthold, fils d'Ulrich II, comte de Neuchâtel, 1212-1220.
XXVIII. Girard II, fils de Thibaud, sire de Rougemont en Bourgogne, 1220-1221.

[1] Cette liste jusqu'à l'année 1867 a été établie par l'abbé Gremaud, et complétée par M. Maxime Reymond ; dans la période des débuts jusqu'au huitième siècle il y a eu des vacances prolongées. Pour plus de détails voir *Dictionnaire historique du canton de Vaud,* p. 392 et suiv.

[2] Ce prélat, qui est qualifié par le Cartulaire d'homme violent et belliqueux (*ferus et bellicosus*), prit parti pour l'empereur dans la querelle des investitures ; il était marié, *habuit uxorem legitimam,* dit le Cartulaire de Notre-Dame de Lausanne (M. D. S. R., t. VI, p. 40). Le prof. Etienne Chastel, qui relève le fait, ajoute que, jusqu'aux dixième et onzième siècles, dans certains diocèses d'Italie, ceux entr'autres de Turin, de Milan, de Florence, de Luques, la plupart des ecclésiastiques et même plusieurs évêques étaient mariés, et il en était de même en Angleterre. C'était une infraction formelle aux canons de l'Eglise contre laquelle les règlements des conciles avaient lutté jusqu'alors en vain. (Voir Chastel, *Histoire du christianisme,* tome III, p. 334. Paris, G. Fischbacher, édit. 1882.)

XXIX. Guillaume Ier, fils de Pierre d'Ecublens, 1221-1229.

XXX. Saint Boniface, écolâtre de Cologne, 1230-1239.

XXXI. Jean Ier, fils de Jean, sire de Cossonay, 1240-1273.

XXXII. Guillaume II de Champvent, 1273-1302.

XXXIII. Girard, fils d'Ulrich, sire de Vuippens, 1302-1309.

XXXIV. Othon de Champvent, 1309-1312.

XXXV. Pierre, fils de Pierre d'Oron, 1313-1323.

XXXVI. Jean II de Rossillon, pays de Gex. 1324-1341.

XXXVII. Jean III, fils de Jean de Bertrandis en Piémont, 1341-1343.

XXXVIII. Godefroid, fils d'Etienne, seigneur de Lucinge en Chablais, 1343-1346.

XXXIX. François de Montfalcon en Bugey, 1347-1354.

XL. Aymon Ier, fils de Jean, sire de Cossonay, 1355-1375.

XLI. Guy II de Prangins, 1375-1394.

XLII. Guillaume III de Menthonay, Savoie, 1394-1406.

XLIII. Guillaume IV de Challant, val d'Aoste, 1406-1431.

XLIV. Louis, fils d'Aimé de la Palud, Bresse, 1432-1433.

XLV. Jean IV de Prangins, 1433-1446.

XLVI. Georges, fils d'Eustache, marquis de Saluces, 1440-1461.

XLVII. Guillaume V, fils d'Etienne de Varax, en Bresse, 1462-1466.

XLVIII. Jean V de Michælis, de Verceil en Piémont, 1466-1469.

XLIX. Julien de la Rovère, 1472-1476, né à Albizale près Savone; plus tard pape sous le nom de Jules II.

L. Benoît, fils de Pierre, seigneur de Montferrand, en Bugey, 1476-1489.

LI. Aymon II, fils de Guillaume de Montfalcon, Bugey, 1491-1517.

LII. Sébastien, fils de François de Montfalcon, 1517-1536.

On remarquera qu'en très grande majorité les évêques de Lausanne, ainsi que les chanoines, étaient étrangers. Sur trente-huit titulaires qui se sont succédé dès la fin du dixième siècle, quatorze seulement avaient été choisis dans les neuf décanats qui formaient le diocèse de Lausanne. A partir du douzième siècle surtout, ce sont des fils légitimes ou naturels des familles nobles de Savoie, du Val d'Aoste, de Toscane, de Ligurie, du Piémont, du Bugey, de la Bresse, du Dauphiné, de la Bourgogne, et d'Allemagne qui occupent le siège épiscopal de Lausanne. Les décanats d'Avenches et de Soleure n'ont pas fourni un seul prélat, ceux de Lausanne, de Vevey et de Château-d'Œx un seul chacun, ceux de Berne, de Fribourg et d'Outre Venoge chacun deux, le décanat de Neuchâtel cinq. On comprend que cette prédominance d'éléments étrangers ait contribué à détacher les bourgeois de Lausanne de leur prince-évêque. On peut constater que, depuis le transfert de l'évêché de Lausanne à Fribourg, les éléments nationaux dominent; les revenus de l'évêché ayant été très réduits, la position est moins convoitée.

Après la mort de Sébastien de Montfalcon, les évêques de Lausanne

résidèrent en divers lieux jusqu'à Pierre de Montenach, qui fut sacré à Fribourg en 1688.

LIII. Claude-Louis Alardet, abbé de Filly, évêque de Mondovi, 1560. On ignore l'époque et le lieu de sa mort.

LIV. Antoine de Gorrevod, fils de Jean de Pont-de-Vaux, en Bresse, sacré en 1567, mort à Besançon en 1598.

LV. Jean VI Doroz, de Poligny, prieur de Chaux, nommé en 1600, mort en son prieuré de Chaux près de Clerval, sur le Doubs, en 1607.

LVI. Jean VII, fils de Nicolas de Watteville, de la branche bourguignonne de cette famille, abbé de la Charité, sacré à Arbois en 1610, mort à Besançon en 1649.

LVII. Jodoc Knab, de Lucerne, prieur de l'abbaye Saint Léger en cette ville, sacré à Lucerne en 1654, mort à Lucerne en 1658.

LVIII. Jean-Baptiste Ier de Strambin, sacré à Rome en 1662, mort aux Hôpitaux en Bourgogne en 1684.

Ces prélats, qui ne résidaient pas dans leur diocèse, recevaient, semble-t-il, le titre d'évêque de Lausanne à titre honorifique tout en secondant probablement l'archevêque de Besançon, dont ils étaient les suffragants.

Après cent cinquante-deux ans passés hors de leur diocèse, les évêques de Lausanne se fixent à Fribourg.

LIX. Pierre II de Montenach, prévôt de l'Eglise Saint Nicolas à Fribourg, nommé en 1688, mort à Fribourg en 1707.

LX. Jacques Duding, de Riaz, nommé en 1707, mort à Fribourg en 1716.

LXI. Claude-Antoine Duding, nommé en 1716, mort à Fribourg en 1745.

LXII. Joseph-Hubert de Boccard, nommé en 1745, mort à Jetswyl près Fribourg en 1758.

LXIII. Joseph-Nicolas de Montenach, nommé en 1758, mort à Fribourg en 1782.

LXIV. Bernard-Emmanuel de Lenzbourg, nommé en 1782, mort à Fribourg en 1795.

LXV. Jean-Baptiste Odet, nommé en 1795, mort à Fribourg en 1803.

LXVI. Maxime Guisolan, nommé en 1803, mort à Fribourg en 1814.

LXVII. Pierre-Tobie Yenni, nommé en 1815, mort à Fribourg en 1845[1].

LXVIII. Etienne Marilley, de Châtel Saint-Denis, nommé en 1846, mort à Fribourg en 1889[2].

LXIX. Christophore Cosandey, nommé en 1879, mort à Fribourg en 1882.

[1] Par un bref du 20 septembre 1819, le pape Pie VII, réunit au diocèse de Lausanne les paroisses de l'ancien diocèse de Genève situées en Suisse, et autorisa l'évêque de *Lausanne* à joindre à son titre celui de *Genève*.

[2] Le 25 octobre 1848, le gouvernement de Fribourg le fit saisir dans sa maison épiscopale et le livra aux autorités vaudoises, qui le retinrent prisonnier au château de Chillon jusqu'au 13 décembre suivant. Condamné à

LXX. Gaspard Mermillod, nommé en 1883, mort à Fribourg en 1892. Ancien curé de Genève.

LXXI. Joseph Deruaz, nommé en 1891, précédemment curé de Lausanne.

Etablissement d'un bourgmestre (1529). Fuite de l'évêque. Conquête bernoise. Renouvellement du traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg.

Après l'échec raconté plus haut, le duc de Savoie dirigea tous ses efforts contre Genève et laissa en paix les Lausannois. En 1529, Lausanne, faisant un pas de plus dans la voie de l'émancipation, remplace ses deux syndics par un Bourgmestre. On disait alors *Bourgmaître*.

Le traité de combourgeoisie avec Berne et Fribourg fut renouvelé le 22 janvier 1531 et le 9 janvier 1536. Des députés lausannois, escortés d'un hérault d'armes et d'un serviteur, furent envoyés à cet effet à Fribourg et à Berne. C'étaient, pour l'une de ces villes, *Gérard Grant* et *Pierre Ravier;* pour l'autre, *Antonin Bovard* et *Jean Borgeys*. A titre de galanterie, ils portaient à Berne à LL. EE. quatre douzaines d'oranges. Le manual de Lausanne nous apprend que l'envoyé de Berne fut le sieur *Augsbourg*, mais n'indique pas le nom de celui de Fribourg. Ces seigneurs furent reçus à l'auberge du Lion, chez *Etienne Grant*, auquel on paya un mémoire de 26 livres 8 sols pour les frais de leur séjour. Le bourgmestre leur offrit une partie de chasse dans les forêts de la ville, et une collation leur fut servie à l'auberge de Montherond.

Les bourgeois de Lausanne s'étaient émancipés de la tutelle de l'évêque et du duc, mais ce fut pour tomber sous la domination de leurs alliés, qui allaient en user à leur égard avec une désinvolture sans pareille. La république de Berne joua, dans les événements qui allaient se dérouler, le rôle du

l'exil Monseigneur Marilley fut transporté à la frontière française où il reçut l'hospitalité de M. le comte de Divonne. Il rentra dans son diocèse le 19 décembre 1856.

juge dans la fable de l'huître et des plaideurs: elle s'appropria l'objet du litige.

Les errements du duc de Savoie favorisèrent singulièrement l'ambition de LL. EE., qui purent mettre en avant le péril que couraient leurs alliés et coreligionnaires. En effet, Genève ayant décidé, le 29 septembre 1535, d'abolir la messe et se voyant menacée par le duc de Savoie, invoqua le secours de Berne.

Le Sénat de la République se rendit compte que, s'il n'intervenait pas énergiquement en faveur de Genève, le roi François Ier ne manquerait pas de prendre sa cause en mains. Après quelques hésitations, après s'être assuré du concours de ses sujets, le Deux cents de Berne résolut hardiment, le 13 janvier 1536, d'occuper militairement les terres du duc de Savoie. Une déclaration de guerre en due forme fut portée par un hérault à Turin.

LL. EE. se fondaient sur l'inexécution du traité de Saint-Julien, du 19 octobre 1530, par lequel le duc s'était engagé à respecter les droits de Genève, et sur le fait que leurs alliés de Genève continuaient à être molestés et leurs biens pillés. En même temps, le conseil de Berne sollicitait de celui de Lausanne son appui. L'évêque Sébastien de Montfalcon se réfugia au château de Glérolles et appela à son secours les gens de Lavaux. A Lausanne même, l'opinion était divisée : la jeunesse demanda à s'enrôler pour rejoindre l'armée bernoise ; les Conseils irrésolus cherchaient à gagner du temps. Le 21 janvier, ils prirent leurs mesures pour la défense de la ville, qui pouvait se trouver menacée, vu qu'il y avait à Morges cinq cents Italiens à la solde du duc de Savoie. Antonin Bovard fut nommé commandant de place. Puis, pour répondre à la demande de Berne, le Conseil organisa une compagnie de cent trois hommes, placée sous le commandement de noble *Francey Chabie*, capitaine, de noble *Ennable de la Cour*, lyeutenant, de noble *Jacques de Praroman*, porteur d'enseigne, de noble *Loys Gimel*, de messire *P. de Saint-Cierges*, scribe, de

Dominique Carrad, forier. Parmi les soldats figuraient noble *Ferrand Loys, Pierre Doufort, Loys Diverdon, Jean de Lalex*, etc.

Le 22 janvier 1536, six mille hommes, sous le commandement du trésorier *Jean-François Nægeli*, sortirent de Berne. Leur marche à travers le Pays de Vaud se fit sans coup férir ; en favorisant la propagation de la Réforme à Aigle, Payerne, Avenches, Orbe, Grandson, etc., les Bernois avaient préparé la voie à leur conquête. Le 26 janvier, l'armée bernoise bivouaqua à Echallens ; le lendemain, le contingent de Lausanne, muni de vivres et d'argent, la rejoint à Crissier. Laissant Lausanne, Morges et Nyon de côté, Nægeli se présente devant Genève, où il entre le 2 février.

Après un court séjour dans cette ville, Nægeli rentre à Berne. Yverdon fait quelque résistance, puis se rend ; Chillon, sous le commandement d'Antoine de Beaufort, demeure seul fidèle à ses anciens maîtres.

Qui se fait agneau, le loup le croque. Confiant dans l'alliance avec Berne, les bourgeois de Lausanne s'étaient bercés de l'espoir de pouvoir, comme les Genevois, se débarrasser de leur évêque et acquérir une indépendance complète. Mais les Bernois ne l'entendaient pas ainsi. Après un séjour de trois semaines dans ses foyers, Nægeli entre de nouveau en campagne avec une colonne de mille cinq cents hommes et met le siège devant Chillon, qui se rendit le 28 mars 1536. Puis il marche sur Lausanne et, le 31 mars, franchit la Veveyse, qui formait la limite des terres épiscopales. Le prince-évêque Sébastien de Montfalcon s'enfuit à Fribourg.

Le même jour, l'armée bernoise fit son entrée solennelle dans la « ville impériale » de Lausanne. Les magistrats reçurent leurs bons alliés, sans défiance, avec de grands honneurs.

Le lendemain, 1er avril, dit l'historien Verdeil, les illusions qui égaraient les Lausannois s'évanouirent à jamais. Nægeli prit possession du château Saint-Maire, et fit enlever l'écusson de la maison de Montfalcon ainsi que les insignes de la puissance épiscopale ; il arbora à leur place le drapeau aux couleurs

rouge et noire, avec l'effigie de l'ours. Il prononça la déchéance du prince-évêque et proclama la ville de Berne souveraine de tous les droits temporels reconnus aux évêques du diocèse de Lausanne.

Les Lausannois avaient envoyé aux Bernois des secours pour le siège d'Yverdon ; ils leur avaient ouvert les portes de leur ville en loyaux alliés ; ils les avaient reçus en amis. Une fois entrés en nombre dans la place, les Bernois parlent en maîtres. Cette violation flagrante du traité de combourgeoisie renouvelé solennellement quelques semaines auparavant (9 janvier 1536), et cela sans déclaration de guerre préalable, par surprise, et au mépris de la foi jurée, plongea le Conseil et les bourgeois de Lausanne dans la consternation.

Ils protestèrent, mais en vain !

Les députés de Zurich, de Bâle, de Schaffhouse, de Saint-Gall et de Genève, venus à Lausanne pour s'interposer entre Berne et le duc de Savoie, protestèrent contre les procédés de LL. EE. à l'égard de Lausanne. Nægeli allégua qu'il n'avait pas de pouvoirs pour traiter, que des commissaires arriveraient bientôt de Berne, qu'en attendant il avait reçu l'ordre de se mettre en lieu et place de l'évêque pour tout ce qui touchait au temporel, et, quant au spirituel, de protéger également les deux confessions.

Conséquences de la conquête bernoise.
Disparition de plusieurs anciennes familles.

La conquête bernoise était un fait accompli ; dans le chapitre suivant, nous verrons comment les Bernois usèrent de leur triomphe. Avant d'aborder ce sujet, nous avons quelques constatations à faire.

L'établissement du régime bernois a été pour Lausanne une complète rupture avec son passé, avec ses traditions, ses évêques, avec la maison de Savoie et l'empire. Si l'intention des Bernois, comme l'annonçait Nægeli, avait été réelle-

ment de protéger également les deux cultes, il aurait été possible, tout en accordant aux Réformés la faculté de faire profession aussi de leur religion, de permettre aux catholiques de continuer à entendre la messe, de conserver leur évêque, leur chapitre, et même leur trésor. La coexistence des deux cultes, dans une même localité, est possible sous un gouvernement animé d'un esprit de tolérance; c'était le désir des Lausannois ; elle s'est vue, dès le seizième siècle, dans la contrée d'Echallens à Saint-Gall et à Glaris, où les représentants des deux confessions se sont fait un honneur de n'avoir jamais qu'un seul temple. Bien mieux, on a vu à Coire des évêques continuer à résider et à exercer leur ministère, quoique la majorité de la population de cette ville eût passé à la Réforme. A Lausanne le *prêche* fut substitué d'office à la *messe*, sans que les habitants aient été appelés à manifester leur opinion ; on n'y procéda point, comme à Orbe et en divers lieux, à la consultation populaire, appelée dans le langage du temps *le plus*.

La conquête bernoise et le départ de l'évêque amenèrent un exode considérable de la population, dont on peut dire que l'essence s'est complètement renouvelée depuis 1536 au moyen d'afflux nouveaux provenant soit des contrées environnantes, soit de l'étranger.

Si l'on lit attentivement les listes des chanoines de 1481 à 1536, des membres du Deux-cents élus en 1517, que nous avons données plus haut, et celles des prieurs de 1481 à 1529 et des bourgmestres qu'on trouvera plus loin, ainsi que des hommes qui ont joué un rôle dans les affaires publiques de ces temps troublés, on remarquera que leurs familles, à peu d'exceptions près, sont éteintes, ou que, pour une raison ou pour l'autre, elles ont quitté le pays. Il est frappant de constater que, tandis que les négociateurs bernois du traité de combourgeoisie *Gaspard de Mulinen*, *Sébastien de Diesbach*, *Pierre de Sturler* et *Pierre de Werdt*, appartiennent à des familles encore existantes à Berne, les noms des négociateurs

lausannois, *Benoit Ravier*, *Claude de Praroman*, *François de Prez*, les deux *Grant* [1], *Jean Bovard*, *Michel Jouxtens* et *Etienne Duflon* ne figurent pas sur le registre actuel de la bourgeoisie.

Notices sur les familles marquantes établies antérieurement à la conquête bernoise et encore existantes à Lausanne.

Il n'existe aujourd'hui, dans la bourgeoisie, que deux familles habitant encore Lausanne et dont l'établissement dans cette ville remonte à l'année 1500 : ce sont les *Gaudard* et les *Bergier*, qui toutes deux ont produit des hommes de valeur ayant occupé et occupant encore des positions en vue à Lausanne.

L'origine des *Gaudard** [2] *(CC)* [3] est très ancienne ; d'après une généalogie établie par le commissaire général Samuel Gaudard en 1657, ils se seraient déjà établis à Lausanne au treizième siècle. Sous le régime épiscopal, ils ne semblent pas avoir joué de rôle. A l'époque bernoise, au contraire, ils ont rempli une série d'emplois et se distinguèrent de diverses manières. Au dix-septième siècle, *Jost Gaudard* allié *Jourée*, fut lieutenant baillival, maisonneur, puis juge à Lausanne ; son frère, *Jean-François*, allié *Masset*, fut aussi lieutenant baillival ; il a été enterré à la cathédrale en 1662 ; *Jacob Gaudard*, allié *de Seigneux*, fut reçu bourgeois de Berne en 1656, et mourut à Vilmergen en 1658 ; *Samuel Gaudard*

[1] Il y a bien une famille Grand qui a été reçue à la bourgeoisie de Lausanne en 1649. Elle était originaire de Vullierens ; l'un de ses membres, François Grand, fut châtelain à Ecublens, puis juge à Lausanne de 1758 à 1773 ; elle a des descendants dans le canton. Mais cette famille, dont le dernier représentant à Lausanne fut le colonel Paul Grand, mort en 1898, paraît être sans relation de parenté avec les deux syndics Grant du XVIe siècle.

[2] La famille Gaudard de Lausanne est sans relations de parenté avec la famille du même nom qui habite actuellement à Vevey.

[3] Nous expliquons une fois pour toutes que les lettres CC indiquent les familles qui ont fourni des membres au conseil des *Deux-cents*, et que l'astérisque indique les familles dont les armoiries figurent dans l'*Armorial historique du canton de Vaud*, publié par le colonel A. de Mandrot, chez Rouge et Dubois éditeurs à Lausanne ; 2e édition 1880. Nous nous sommes fait une règle de ne pas mentionner dans ces notices les personnes vivantes.

fut commissaire général de la ville de Berne en 1671' ; *César Gaudard*, allié *d'Aubonne*, fut boursier, puis contrôleur général à Lausanne, de 1696 à 1716 ; *Jean-Louis* et *Marc Gaudard* furent boursiers, de 1714 à 1721 ; *Charles-Philippe Gaudard de Chavannes* (1753-1780), artiste mort trop tôt pour donner sa mesure, a laissé une vue de Lausanne qui fut reproduite par la gravure [1].

Plusieurs Gaudard ont été au service de France et du Piémont ; trois d'entre eux sont parvenus au grade de colonel. Mentionnons enfin *Victor Gaudard*, qui fut syndic de Lausanne de 1848 à 1857. Les Gaudard ont possédé les seigneuries de Burtigny, de Corcelles, de Vincy, de Chavannes sur Moudon et de Béthusy et à Lausanne la maison où se trouve aujourd'hui le Département de l'instruction publique et un autre immeuble au bas du Grand Saint-Jean, plus tard maison Spengler. (Sources archives communales et généalogie communiquée par M. le prof. J. Gaudard.)

Les *Bergier* * CC sont originaires de Chambéry en Savoie. Dom Willermus Bergier était curé de Prilly en 1418. Un *Jean Bergier* est qualifié dans un acte de 1442 de *citoyen et bourgeois* de Lausanne. Un *Etienne Bergier* était chanoine de Montjoux (Grand Saint-Bernard) et de Bettens, et prieur de la bienheureuse Marie-Magdeleine de Vevey en l'an 1506, ainsi qu'il appert d'un acte signé Giovelli. Un *Jean Bergier* était desservant de la chapelle de Notre-Dame à la cathédrale et préposé à la garde de son trésor, dont il sauva ce qu'il put lors du pillage de la cathédrale en 1536. Ses armoiries, avec l'inscription *Dominus Johannes Bergierius*, figuraient dans la susdite chapelle, en souvenir apparemment de quelque fondation. Ce digne ecclésiastique possédait une maison à la Cité. Son frère, *Nicod Bergier*, était attaché comme chirurgien à la cour de l'évêque ; il possédait, en 1529, sur la place de la Palud la maison aujourd'hui Morin (nº 21) que ses descendants ont gardée jusqu'en 1790, soit pendant deux cent soixante et une années, *Jacques Bergier*, fils de Nicod, qui était destiné à la prêtrise, fut l'un des scribes chargés de tenir les procès-verbaux de la Dispute de Lausanne en 1536 ; il épousa Jenon Delessert et fut nommé secrétaire baillival. Au nombre de ses descendants, mentionnons *André Bergier*, boursier en 1638 ; *Jean-Pierre-Elie*, juge en 1708. *Jean-Pierre* et *Gabriel*, qui furent pasteurs à Lausanne, le premier de 1685 à 1735, le second dès 1736 ; Jean-Pierre, qui était doyen en 1723, exprima du haut de la chaire de la cathédrale la profonde pitié que lui inspirait le sort de Davel, lequel avait sacrifié sa vie « dans le noble but de faire régner la justice dans le pays, d'y ramener l'abondance et de procurer la liberté à ceux qui étaient opprimés. » Ce témoignage de sympathie valut au courageux prédicateur

[1] Le cuivre original de cette gravure se trouve dans les collections du Vieux-Lausanne.

une réprimande publique. *Jean-Jacob Bergier* fut boursier en 1753, *Jean-Pierre-Elie Bergier de Vuarrens* fut boursier en 1777, banneret de la Cité en 1785, président de l'assemblée provisoire vaudoise en 1798, membre de la chambre administrative du Léman en 1798, membre du Petit Conseil en 1803 et enfin conseiller d'Etat de 1815 jusqu'à sa mort en 1822. *Jean-Samuel Bergier d'Illens*, après avoir été dans un régiment au service du Piémont, fut nommé inspecteur des milices vaudoises en 1798. Il fut envoyé la même année en Valais avec une brigade pour rétablir l'ordre et obtint par voie amiable l'adhésion du Haut-Valais à la république. Mais la suspension d'armes qu'il avait conclue ne fut pas ratifiée par les généraux français, qui exigèrent une énorme indemnité de guerre ; il s'ensuivit une reprise d'hostilités qui se termina par le combat de Finges et la dévastation du Valais. Sous le régime vaudois, le colonel Bergier fut nommé membre de la commission des forêts. Les Bergier ont possédé des fiefs au Mont et plusieurs seigneuries, Illens, Pont et Perey, Forel, Vuarrens, Rovéréa, etc. (Sources : archives communales, archives Bergier et Dictionnaire de Montet.)

La disparition des anciennes familles est un phénomène qui, du plus au moins, se présente partout, mais rarement au même degré qu'à Lausanne. D'après les renseignements qui nous ont été obligeamment fournis par M. le prof. Meyer de Knonau, à Zurich, M. le prof. Andreas Heusler, à Bâle, et M. F. de Mulinen, bibliothécaire à Berne, c'est par trentaine et plus que dans chacune de ces villes, on compte les familles encore existantes[1] dont l'établissement remonte au quinzième siècle.

[1] Voici une série de familles zuricoises dans ce cas, qui toutes font partie de la Corporation des Boucs, fondée en 1400 : *Burkli, Cramer, Escher von Lachs, Escher von Glass, Fässli, Grebel, Keller, Landolt, Lavater, von Meiss, Meyer von Knonau, Nuschler, Rahn, von Schwarzenbach, Schulthess, Tobler, Usteri, Werdmüller, Wolf, von Wyss, Zeller* et *Ziegler*. Cette corporation, primitivement composée de magistrats et de conseillers, possède un bel immeuble, sur le quai de la Limmat ; les salles sont ornées des écussons de ses membres.

Les familles encore existantes, reçues à la bourgeoisie de Bâle antérieurement à 1500, sont les suivantes : *Bischof, Brand, Brenner, von Brunn*, un rameau des *Burckhardt, David, Eglin, Ecklin, Fäsch, Fischer, Freuler, Frey, Falkenzug, Falkner, Gengenbach, Hagenbach, Hoffmann, Holzach, Huber, Iselin, Kug, Hotz, Meyer (zum Pfeil), Meyer (zum Hirzen), Merian, Münch, Schub, von Speyer, Ubeling, von Vischer, Zäslin et Zwilchenbart.*

Influences ethniques.

Une grande mobilité dans la composition d'une population et le fait qu'aux habitants provenant de la contrée environnante viennent se mêler des étrangers, sont des faits qui réagissent forcément sur les mœurs et les idées. Les villes de la Suisse allemande remontent généralement à une moins haute antiquité que celles de la Suisse romande, mais elles ont subi moins de vicissitudes; le dosage des races gauloise, latine, germanique s'y est produit dans de toutes autres proportions; l'influence des réfugiés français ne s'y est pas fait sentir; il y a plus d'homogénéité, plus d'esprit de suite, et c'est ce qui explique que l'empire des traditions y soit plus fort.

Nous avons vu l'institution d'un bourgmestre succéder à celle des deux prieurs; en 1798, le bourgmestre sera remplacé par un président, et, en 1803, par un syndic; autant d'indices des influences diverses qui ont prévalu tour à tour à Lausanne.

On retrouve également d'étranges alternances dans le style des édifices. La cathédrale, le temple de Saint-François et l'ancienne Académie sont gothiques; le château est savoyard; la façade de l'Hôtel de ville, les anciennes halles du Pont et quelques maisons privées sont de style renaissance, tandis que d'autres maisons privées portent l'empreinte française. L'ancien Hôpital de la Mercerie a le cachet bernois. Le Palais de justice de Montbenon est d'inspiration germanique, le Palais de Rumine d'inspiration italienne et le modèle des pylônes qui décorent le pont de Montbenon a été emprunté à l'Orient. Cela forme une juxtaposition d'édifices disssemblables qui man-

Il y eut à Bâle, lors du départ de l'évêque, un exode de familles, mais l'effet fut moins sensible qu'à Lausanne, la ville étant plus grande.

Les familles existantes à Berne, que l'on peut indiquer comme admises à la bourgeoisie avant 1500, sont entre autres: *de Bonstetten, de Buren, Dick, de Diesbach, Dittlinger, d'Effinger, d'Erlach, de Fischer, Frisching, Gerber, de Graffenried, de Greyerz, Gruber, Greiner, de Hallwyl, Lutstorf, Manuel, de May, de Mulinen, de Sinner, de Steiger, de Stürler, Thormann, Tribolet, de Watteville, Weyermann, Wyss, Zehender.*

quent absolument de cette harmonie que l'on admire à Nuremberg.

Mêmes alternances dans le personnel enseignant et dans le corps médical et où se manifestent, tour à tour, les influences latine ou germanique: longtemps ce fut à Montpellier et à Paris que les médecins allaient étudier ; plus tard, c'est en Hollande (Leyde), en Ecosse (Edimbourg), et surtout en Allemagne. Les capitulations militaires avec la France d'une part, la Hollande de l'autre, et le fait que les Lausannois allaient chercher carrière individuellement, les uns en Piémont, en Espagne, à Naples, les autres en Suède, en Angleterre, en Saxe ou en Prusse, accentuèrent encore, dans la suite, ces oppositions ; il en résulta un manque d'unité dans les mœurs, qui, avec d'autres causes, retarda la formation de l'esprit public.

Placée sur les confins de deux civilisations, Lausanne subit les inconvénients de cette situation hybride. Mais elle en recueille aussi les avantages: à un plus grand flottement dans les idées, correspond plus de souplesse dans les mœurs, de mouvement dans les esprits, une culture plus variée, plus de tolérance et d'urbanité.

Le gouvernement bernois s'efforça de comprimer l'esprit d'indépendance, qu'il prenait pour de la légèreté; il y réussit jusqu'à un certain point. L'échec de la conspiration d'Isbrand Daux, en 1588, eut encore pour conséquence le départ de quelques-unes des anciennes familles de Lausanne. Les vides ainsi creusés furent comblés par des familles venant du Pays romand, de la Savoie, de la Suisse allemande et de la France. Sans méconnaître l'importance du Refuge français, il fut moins considérable qu'on ne le croit généralement. Il est à remarquer aussi que, tandis que Genève, Bâle et Zurich ont bénéficié du refuge italien du seizième siècle, qui leur a valu quelques personnalités éminentes [1], cet élément a malheureusement man-

[1] Les Burlamachi, les Calandrini, les Diodati, les Fatio, les Micheli, les Le Fort, les Turrettini, les Lombard, les Massini, les de Muralt, les d'Orelli, les Socin, les Paravicini, les Pellissari, les Pestalozzi, etc.

qué totalement à Lausanne. Le régime autoritaire de Berne ne devait, du reste, pas encourager les hommes au caractère indépendant à venir s'y fixer.

Disparition des anciennes familles.

Nous avons encore à mentionner quelques familles, établies à Lausanne antérieurement au départ des évêques, qui ont joué un rôle durant les siècles suivants comme membres du Deux-Cents, puis se sont éteintes ou ont été se fixer ailleurs : ce sont les *Blécheret*, les *Borgeys*, les *Deyverdon*, les *d'Illens*, les *de Montherand*, les *de Praroman*, les *Ravier*, les *Rosset de Rochefort*, les *de Seigneux*, les *de Loys*.

Les *Blécheret** CC sont mentionnés à Lausanne en 1473. Pierre Blécheret était monnayeur en 1518. Jacques Blécheret fit des études à Montpellier et fut nommé médecin de la ville en 1545. Les conditions qui lui furent faites étaient les suivantes : jouissance d'une maison ; en temps de peste, quarante écus au soleil par an ; en temps non suspect, dix écus ; en outre, pour une saignée, il a droit à deux bons testons de la part d'un noble ou seigneur du Conseil, ou autre bon et riche bourgeois, et à six sols de toute autre moindre personne, sans préjudice du bon vouloir des malades. Cette famille est éteinte.

(Sources : Dr Morax, *Cadastre sanitaire du Canton de Vaud*, page 162, et M. D. S. R., XXXV et IIe série, vol. I, page 79.)

Les *Borgeys** CC, ou Bourgeois, famille éteinte au dix-neuvième siècle, dont les armoiries figurent au registre des nobles fusiliers, remontent au quatorzième siècle. L'ancêtre commun est Pierre Bourgeois, citoyen de Lausanne en 1388; ses descendants Etienne et Jean furent intendants de la monnaie, ainsi qu'il a été dit plus haut. *Julianus Borgeys* fut élu membre du premier *Deux-cents* en 1517, pour la bannière de Saint-Laurent. *Jean Borgeys* fut bourgmestre de 1536 à 1540; d'autres membres de cette famille furent boursiers en 1587, 1683 et 1736. (Sources : archives communales et M. D. S. R. XXXV.)

Les *Deyverdun** CC (l'orthographe de ce nom a beaucoup varié), jadis métraux d'Yverdon, sont déjà mentionnés en 1357 à Lausanne. Il y a eu des Deyverdun boursiers en 1557 et 1589, et un littérateur *Jacques-Georges Deyverdun*, né en 1734, mort en 1789. Ce dernier, après avoir été pendant sa jeunesse précepteur du margrave de Schavedt, vécut en Angleterre, se

lia avec Gibbon, passa ses dernières années à Lausanne, où il fonda, en 1772, une association littéraire. C'est à sa famille qu'appartenait la maison qui occupe l'angle entre la rue et la place Saint-François, dont la base de la tourelle, seule partie ancienne de la façade, porte encore cette inscription: « *A toi, mon Dieu, mon cœur monte.* » Il possédait aussi la maison de la Grotte, démolie en 1896, qu'il habita avec Gibbon et où il recevait la société cultivée de Lausanne et les étrangers de distinction qui y séjournaient. (Sources : archives communales et Dict. de Montet.)

Les *d'Illens** CC sont originaires de la terre d'Illens près Rue, qui passa dans la suite en diverses mains (aux comtes de Gruyère, à l'Etat de Fribourg, aux Bergier, aux Gottrau). C'était une maison de noblesse féodale qui remontait au douzième siècle ; elle a fourni des chanoines au chapitre et trois baillis épiscopaux, *Jean d'Illens* en 1393, *Anthoine* en 1464, *Guillaume* en 1498, un banneret de Saint-Laurent, *Jacques d'Illens*, en 1593. Un autre banneret : *Claude d'Illens* et un châtelain de Saint-Sulpice, *Guillaume d'Illens*, qui, compromis dans le complot d'Isbrand Daux en 1588, réussirent à échapper par la fuite au supplice que subirent leurs complices demeurés au pays. Il y eut encore un *d'Illens*, qui fut boursier en 1773. Cette famille s'est éteinte à Lausanne au dix-neuvième siècle dans des conditions très modestes, après avoir possédé nombre de seigneuries sur Fribourg et dans le pays de Vaud. (Sources : Répertoire des familles qualifiées et archives communales.)

Les *de Loys** CC sont originaires de Grolley près Fribourg. Loys (Louis) est un prénom adopté comme nom de famille. *Antoine Loys* vivait à Vevey en 1360, son fils *Mermet* est mentionné en 1377 à Lausanne, où il s'était fixé comme notaire. Les comptes de la ville nous apprennent qu'en 1458 l'un des prieurs, le sieur *Arthaud Loys*, s'occupa, ainsi qu'il a été dit plus haut, de la construction de l'Hôtel de ville. Il était notaire de la cour épiscopale et laissa trois fils : *Jean* fut vicaire de l'évéque de Genève ; *Jamin* maître de la monnaie à Lausanne ; *Guillaume-Etienne*, juriste éminent, juge du Chablais († 1534) épousa Anne de Cerjat et eut à son tour trois fils : *Jean-Louis*, *Aubert* et *Ferdinand* (ou Ferrand). Le premier est la souche des *de Loys de Middes*, dont les descendants vivent encore à Genève et en France ; le second est la souche des *de Loys de Villardin*, dont la derniere descendante épousa M. Duval de la Pottrie, qui fut président de la ville de Lausanne en 1801 ; le troisième est la souche des *de Loys de Cheseaux*, qui s'éteignirent au dix-huitième siècle.

La famille de Loys a fourni trois bourgmestres, *Ferdinand Loys de Cheseaux* en 1557, *Jean-Baptiste Loys de Cheseaux* en 1599, *Jean-Philippe Loys de Villardin*, en 1684 ; un juge : *Pierre Loys de Middes*, en 1592 ; cinq boursiers : *Ph. Loys de Villardin*, en 1615, *Isaac Loys de Middes*, en 1633,

Jn-Ph. Loys de Villardin, en 1674, *Rod. Loys de Middes*, en 1702, *Del Loys de Middes*, en 1730; un contrôleur général, *Daniel Loys de Middes*, en 1750 ; deux lieutenants baillivaux, *Isaac de Loys*, qui coopéra à l'arrestation de Davel, et *Ch.-Guillaume Loys de Bochat* (même branche que les Loys de Middes) qui avait été précédemment professeur à l'Académie et s'est fait un renom comme archéologue ; un pasteur: *Jean-Pierre de Loys*, qui occupa le poste de Savigny de 1702 à 1725 et, par sa piété et son énergie, réussit à régénérer la population du Jorat, longtemps vouée au brigandage.

Un astronome des plus remarquables, *J.-Ph. Loys de Cheseaux* (1718 † 1751), qui déclina la nomination de directeur de l'observatoire de Saint-Pétersbourg ; un économiste, *Ch.-L. Loys de Cheseaux* (1730 † 1789), frère du précédent ; un brigadier au service de France, *Et.-Fr.-L. Loys de Middes*, mort à Lausanne en 1805 ; un agronome, *Jean-Samuel de Loys, allié de Chandieu* (branche de Middes, 1771 † 1825) qui fit partie du Petit Conseil vaudois en 1815 ; enfin *Fernand de Loys* (1817-1879) qui, après avoir fait fortune dans l'industrie, à Rouen, vint se fixer à Lausanne et fut le promoteur de la construction du théâtre,

Les de Loys ont possédé un grand nombre de seigneuries, Echandens, Prilly, Marnand, Bochat, Cheseaux, Middes, Villardin, etc. Leurs descendants ont quitté le canton vers la fin du dix-neuvième siècle.

(Les renseignements sur la généalogie de la famille de Loys nous ont été fournis par M. Maxime Reymond; les notices sont tirées du Dictionnaire de Montet, et complétées par des recherches aux archives communales.)

La famille *de Montherand** CC est mentionnée pour la première fois en 1469, à propos d'un procès en hérésie présidé par noble *Henri de Montherand*, citoyen de Lausanne, en sa qualité de châtelain de Saint-Sulpice. Un Montherand est boursier en 1557. Du quinzième au dix-septième siècle les Montherand possèdent un fief à Echandens ; un des membres de cette famille, qui ne devait pas tarder à s'éteindre, figure au nombre des fondateurs de la noble compagnie des arquebusiers, en 1675.

(Sources : M. D. S. R. XXXV et arch. communales.)

La famille *de Praroman** CC remonte au douzième siècle ; elle se divise en deux branches : celle de Fribourg, qui a fourni à cette ville sept avoyers et s'est éteinte en 1868, et celle de Lausanne, que l'on fait remonter à *Jean de Praroman* qui s'établit à Lausanne en 1431. Un de ses membres, *Henri de Praroman*, était conseiller en 1481 pour la bannière de Bourg ; un autre *Henri de Praroman*, allié d'Arnex, seigneur de Chapelle Vaudanne, fut bailli épiscopal en 1485 (le Vieux-Lausanne possède un beau portrait de lui). *Claude de Praroman*, seigneur de Chapelle Vaudanne était prieur de Lausanne en 1515 et figure

en 1525 dans les négociations relatives au traité de combourgeoisie. Le chanoine *Claude de Praroman* passa à la Réforme, sa prébende de Renens, fut transformée par les Bernois en seigneurie ; *Jacob de Praroman* fut bourgmestre en 1545 ; *Claude de Praroman* le fut en 1566 ; il y avait encore, au dix-septième siècle, un *André de Praroman* dans le Deux-Cents. Les derniers représentants de la branche vaudoise furent *Samuel Praroman* seigneur de *Renens*, et *Rodolphe Praroman* seigneur de *Chapelle Vaudanne*, tous deux décédés au dix-huitième siècle. Les de Praroman ont possédé aussi la seigneurie de Béthusy.

(Sources : M. D. S. R., t. XXII, p. 22 ; t XXVII, p. 245, et t. XXVIII, p. 255. Répertoire des familles qualifiées, et archives communales.)

Les *Rosset** CC paraissent être originaires de Savoie. Un *Jacob Rosset* fut juge du Chablais en 1437 ; à la même époque, un *Jean Rosset* était établi « en Choucrouz » ; un siècle plus tard, un *Jean Rosset* était boursier et en 1588 bourgmestre de Lausanne ; *Benjamin Rosset* était boursier en 1599, puis bourgmestre en 1617 et de nouveau en 1634 ; *Jean-Philippe Rosset* fut boursier en 1651 et bourgmestre en 1673 ; *Benjamin Rosset de Rochefort*, pasteur à Lausanne de 1721 à 1754 ; *Antoine-Louis Rosset*, contrôleur général en 1749 ; *Jean-Alphonse Rosset*, professeur d'hébreu à l'académie, de 1748 à 1766 ; *Pierre-Emmanuel Rosset*, boursier en 1757, et *Fernand-Antoine Rosset*, assesseur baillival en 1791, compromis dans l'affaire du banquet des Jordils, et condamné à vingt-cinq ans d'emprisonnement, s'enfuit en Amérique, et mourut à Philadelphie.

La famille Rosset a possédé les seigneuries de Prilly, de Vufflens-la-Ville et d'Echandens. Elle s'est éteinte au dix-neuvième siècle.

(Sources : Archives communales, Répertoire des familles qualifiées et Dict. de Montet.)

La famille *Ravier** CC (ou Raverii) était établie à Lausanne déjà au quatorzième siècle. Dans sa notice sur le trésor de la cathédrale (p. 42) E. Chavannes mentionne un *Jacob* (alias Peter) *Ravier*, qui était syndic de la Cité en 1357 ; un *G. Ravier* (alias Chandeleir) était syndic de la Cité en 1412, 1413 et 1432 ; un *P. Ravier* était prieur en 1482 ; *Amédée Ravier*, chanoine de 1503 à 1536 ; *Benoit Ravier*, Dr en médecine, joua un rôle dans les négociations relatives au traité de 1525 ; il fut nommé boursier en 1529 ; *Pierre Ravier* était membre du Deux-Cents en 1535.

Les Ravier ont été seigneurs de Vernand-dessus et de Montricher ; leur postérité s'est éteinte au seizième siècle.

(Sources : Manuaux et archives communales.)

Les *de Seigneux** CC, qu'il ne faut pas confondre avec les Signoux de Billens (près Romont), sont originaires du village de Seigneux près Lucens ; ils s'établirent à Romont vers 1360. Par une série de transformations,

Seigneux est dérivé de Seygnoux, Signux, Siniez, Sinus ; dans le cartulaire de Lausanne, le village de Seigneux apparaît sous le nom de Sinus. Les Seigneux sont mentionnés dans un acte de 1316, où le nom de leur village est écrit Siniez. Ils vinrent se fixer à Lausanne en 1480 ; on a vu *Louis Seygnoux* présenter les clefs de sa ville à Charles III de Savoie, lors de son passage en 1517.

Cette famille tient avec les de Loys, les de Polier et les de Crousaz, le record des honneurs publics. Elle a fourni trois bourgmestres : *Jean* en 1592, *Jean-Baptiste* et *Jean-Samuel* en 1732, qui demeura trente ans en fonctions ; quatre juges : *Jean* en 1590, *Samuel* en 1675, *Jean Samuel* en 1718, enfin *François* en 1744 ; une série de boursiers : *Jean-Baptiste* en 1626, *Samuel* en 1663 et en 1687, *Jean-Samuel* en 1725, *Gabriel* en 1740, *Pierre* en 1769 et *Jean-Daniel* en 1781 ; un assesseur baillival, *Jean-Louis*.

Gabriel de Seigneux, connu sous le nom de *Seigneux de Correvon*, qui fut successivement juge du chapitre en 1768, boursier et banneret, était un jurisconsulte lettré, correspondant de plusieurs académies savantes. Il a écrit des ouvrages sur des questions de droit, de théologie et d'histoire, entre autres un « *Essai sur les abus et les inconvénients de la torture.* » Son frère *François* a publié divers mémoires sur des questions de jurisprudence. Mentionnons encore *Georges de Seigneux*, auteur d'un précis historique sur la révolution vaudoise de 1798, et *Frédéric de Seigneux*, lieutenant-colonel au service d'Angleterre. La famille de Seigneux a possédé les seigneuries de Vufflens-le-Château, de Correvon, de Béthusy ; elle a quitté Lausanne au commencement du dix-neuvième siècle et s'est fixée à Genève. Une autre branche s'est établie en Allemagne, dans la province du Rhin. Le Vieux-Lausanne a reçu, en don gracieux, de M. l'avocat Georges de Seigneux, une collection de portraits des Seigneux du dix-huitième siècle, qui sont des documents intéressants au point de vue du costume.

(Sources : Archives communales, manuaux, Dict. de Montet, renseignements de M. Aloys de Seigneux.)

Débuts de l'imprimerie. — Orfèvres. — Médecins.

L'imprimerie a fait une première apparition à Lausanne à la fin du quinzième siècle. Un de ces imprimeurs nomades, comme il y en avait dans ce temps, qui transportaient avec eux leur matériel, *Jean Bellot*, originaire de Rouen, passa quelque temps à Lausanne sous l'épiscopat d'Aymon de Montfalcon, et y imprima en 1493 un *Missel à l'usage de*

l'église de Lausanne. Une fois Bellot parti, Lausanne fut jusqu'en 1545, soit pendant cinquante-deux ans, privée d'imprimeur [1].

Nous ne possédons que très peu de renseignements sur le passé artistique et industriel de Lausanne au moyen âge. Quels sont les architectes qui ont conçu le plan et surveillé la construction de sa merveilleuse cathédrale ? Nous l'ignorons absolument, et cependant leur œuvre est plus méritante que celle de bien des princes dont les noms nous ont été conservés. M. Ch. Vuillermet [2] nous cite deux peintres, *Pierre Maquymber* et maître *Etienne,* qui ont repeint et restauré le portail de la cathédrale, apparemment celui des apôtres ; leurs noms figurent dans les comptes de la Fabrique aux années 1445 et 1446. A mentionner aussi : maître *Jacques de Brissonnaz,* qui construisit l'Hôtel de ville de 1458 à 1468 ; le forgeron *Rochat* [3] qui confectionna en 1484 les grilles placées devant la chapelle de la bienheureuse vierge Marie, près du transept sud.

Le trésor de la cathédrale était magnifique ; il contenait une collection précieuse d'ornements sacerdotaux, des tapisseries qui étaient de vraies œuvres d'art. D'où venaient ces richesses ? apparemment de l'étranger. On est un peu mieux documenté sur les pièces d'argenterie. M. Maxime Reymond nous a indiqué les noms d'une série d'orfèvres qui étaient établis à Lausanne, à savoir : *Jacques,* dont l'atelier se trouvait en 1324 dans le cimetière de la cathédrale, et qui légua plusieurs calices d'argent à divers couvents ; *Mermet Périnat,* mentionné en 1376, et son fils *Aymon Périnat,* gouverneur de la Cité en 1400 ; *François de Combremont,* qui possédait en 1393 une maison près de la porte Saint-Etienne ; *Jean Mascon,* alias *Puerta,* qui avait en 1402 son atelier à la Cité ; maître *Thierry,* originaire de Fribourg, en 1405 ; *Mermet Richard* et *Guichard*

[1] Voir Aug. Bernus, *L'imprimerie à Lausanne et à Morges jusqu'à la fin du seizième siècle.* Georges Bridel & Cie éditeurs, 1904.

[2] Voir *Dict. des artistes suisses,* t. 1, p. 432 et 208, et t. 2, p. 322, 208.

[3] Voir E. Dupraz, *La cathédrale de Lausanne,* Sack éd. 1907, p. 78.

de Ville, qui avaient en 1409 leurs ateliers à la rue de la Mercerie ; *Guillaume Dores*, en 1428 ; *Pierre de Villaz*, alias *de la Chenau*, en 1450 ; *Claude Girard*, en 1505 ; enfin *Antonin Bovard*, déjà mentionné plus haut.

En 1403 il y avait à Lausanne un médecin nommé *Pierre de Saint Amour ;* le conseil de Vevey le consulta lors de la peste qui éclata dans cette ville. M. le Dr Morax signale aussi à Lausanne en 1429 un barbier, *Linz Douz* qui pratiquait la chirurgie. Au moyen âge bon nombre de Juifs exerçaient avec succès la médecine et la chirurgie. Ils possédaient certains secrets et fabriquaient des drogues mystérieuses considérées comme efficaces [1].

L'art médical était alors et devait encore longtemps demeurer dans l'enfance. Les magistrats étaient cependant soucieux de la santé publique et prirent à plusieurs reprises des mesures pour se prémunir contre la peste. Vers la fin du quinzième siècle *Godefroi* (ou *Gottofrey*) *de Mont*, s'était acquis dans la pratique de l'art de guérir une certaine renommée, car le chapitre de Besançon s'efforça, mais en vain, de l'attirer dans cette ville. Au commencement du seizième siècle, la place de médecin de la ville était occupée par le Dr *Benoit Ravier*, dont il a déjà été question plus haut.

[1] Voir *Cadastre sanitaire du canton de Vaud*, par le Dr Morax, p. 160. Lausanne, Rouge édit., 1899.



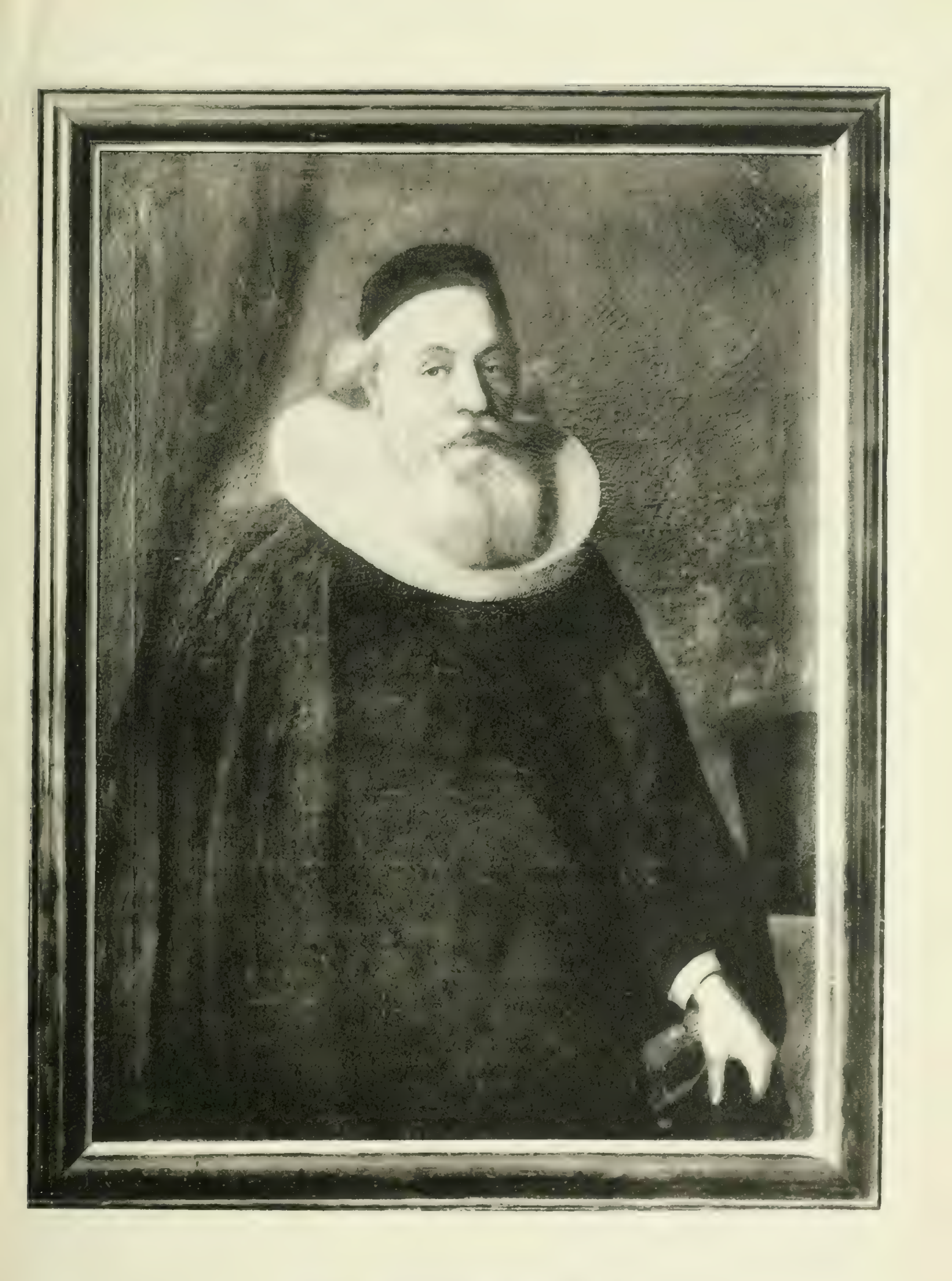
BOURGEOIS ET HABITANTS SOUS LE RÉGIME BERNOIS AU XVIe SIÈCLE

Mœurs lausannoises au début du XVIe siècle.

Le grand souffle réformateur du seizième siècle, ne semble pas avoir au premier abord beaucoup ému les anciens Lausannois. Il eut cependant, dès le début, du retentissement dans tout le Pays de Vaud. « Le peuple fin et railleur de l'Helvétie romande, dit Vulliemin, n'était pas étranger à l'esprit du siècle ! Les foules superstitieuses continuaient à s'agenouiller, dévotement, sur les parvis de Saint-Pierre ou de Notre-Dame, mais dans la plupart des villes les citoyens les plus éclairés étaient entrés en lutte avec le pouvoir ecclésiastique. Yverdon ne voulait plus permettre que son clergé fût exempt des charges communes. Lausanne avait formulé à haute voix des plaintes contre son chapitre [1]. »

Certains chanoines menaient une vie déréglée; leurs folles orgies et leur libertinage leur avaient valu une triste réputation. A plus d'une reprise, en 1485, en 1511, le Conseil de la ville constate que, malgré les ordonnances et les constitutions synodales des évêques, plusieurs ecclésiastiques de Lausanne, soit réguliers, soit séculiers, se signalent par leurs mœurs déréglées et leur indiscipline. Le 26 décembre 1528, le Deux-Cents décide de députer cinq conseillers auprès des chanoines de Saint-Maire, des Dominicains et des Cordeliers de la ville,

[1] *Hist. de la Conf. suisse* de Jean de Muller, continuée par Louis Vulliemin, t. XI, page 34.



JEAN ANTOINE DE TILLIER

Né en 1604.
Bailli de Lausanne en 1648.
Trésorier général pour le Pays Romand, de 1650 à 1670.
L'original de ce portrait a été acquis par le Vieux Lausanne.

pour leur enjoindre de chasser leurs concubines de leurs maisons et de vivre honnêtement selon Dieu.

Les chanoines étaient de plus fort batailleurs. Les manuaux de Lausanne font, à plus d'une reprise, mention de leurs démêlés avec la jeunesse turbulente de la ville [1]. La fête de l'Epiphanie ou des Rois était, au moyen âge, en vogue à Lausanne et fournissait l'occasion de grandes réjouissances. Le roi de l'année était l'ordonnateur de toutes les fêtes qui avaient lieu sous son règne. C'est ainsi que se forma l'Abbaye des Nobles Enfants de Lausanne aussi appelée Abbaye de la jeunesse, dont le chef prenait par dérision le titre d'*Abbé* : il était choisi parmi les jeunes gens des premières familles de la ville, un Chabie, un Loys, un Praroman. Leurs amusements dégénéraient en orgies et en attaques contre les citoyens et les ecclésiastiques. Ceux-ci donnaient prise à ces agressions par leur dissipation.

Le 18 mai 1533, une dispute éclata au jeu de paumes entre un banneret de la ville et Claude de Prez, chanoine et curé de la paroisse de Saint-Paul, surnommé *din de Corsalles* (doyen de Corcelles), fils de Barthélemy de Prez, seigneur de Corsier sur Lutry et de Corcelles-le-Jorat. C'était un homme violent qui, dit-on, aimait mieux manier les armes que chanter messe. L'ecclésiastique donna un démenti au magistrat et en vint immédiatement aux voies de faits. Le capitaine de la jeunesse, Ferrand Loys, prend fait et cause pour le banneret. Il fait sonner le tocsin, assemble sa troupe et annonce l'intention de mettre à sac la cure du chanoine. Celui-ci appelle ses amis à la garde de sa maison. L'attaque fut vive, la défense opiniâtre. La jeunesse victorieuse prit la cure d'assaut et la pilla impitoyablement [2].

Pour excuser le défaut apparent de vocation de ce belliqueux chanoine, que l'on vit plus tard, en 1535, nommé capitaine du contingent de Lavaux, ajoutons que Claude de Prez

[1] Manuaux M. D. S. R., t. XXXV, p. 239 ; t. XXXVI, p. 87 et 132, et *Dict. hist. du canton de Vaud*, p. 528.

[2] Voir *Mémoires de Pierrefleur*, p. 102, Lausanne 1856, Martignier, édit.

était encore en bas âge lorsqu'il hérita du canonicat de son oncle Guillaume de Prez ; en 1514 il avait pour tuteur le vicaire de la paroisse de Saint-Paul dont il était le bénéficiaire. C'était un des élèves de l'institut des *Innocents*, fondé par Guillaume de Challant [1].

Il faudrait se garder de généraliser ; les chroniques relatent de préférence les faits qui sortent de l'ordinaire, et l'on peut penser qu'à côté de ces chanoines viveurs il y avait des prêtres pieux prenant au sérieux le mandat sacré dont ils étaient revêtus.

Premières prédications de la Réforme (1522). Attitude de Sébastien de Montfalcon lors de la dispute de Berne (1528).

La Réforme fut prêchée pour la première fois à Lausanne le mardi 17 ou le mercredi 18 juin 1522, par le franciscain Lambert, d'Avignon, qui venait de Genève. Après une semaine de séjour, Lambert se rendit à Fribourg avec une lettre de recommandation de Sébastien de Montfalcon [2].

Ce prélat, nous dit M. le curé Dupraz, se montra énergique dans la répression des abus du clergé lausannois ; mais il était souvent absent de son diocèse et semble avoir été plus préoccupé de son propre bien-être que du soin de ses ouailles. Il était originaire du Bugey, où son père était seigneur de Pierre-Charve. Après la prise de Lausanne par les Bernois, il se réfugia en Faucigny, chez un neveu, puis au château des Terreaux, près de Virieux, dans le diocèse de Belley, où il mourut en 1560. M. Dupraz [3] cherche à le blanchir des accusations de frivolité portées contre lui, puis il ajoute : Dans son départ précipité à l'approche des Bernois, on a le sentiment du berger,

[1] M. D. S. R. XXXVI, 131. Ruchat, *Hist. de la Réf. de la Suisse*, vol. III, p. 211.
[2] Herminjard, *Correspondance des réformateurs*, t. I, p. 101.
[3] *La cathédrale de Lausanne*, par E. Dupraz, curé d'Echallens, p. 425. Lausanne, Sack édit. 1906.

condamné par l'Evangile, qui abandonne son troupeau en face du péril. Depuis 1536, il n'apparaît plus que comme un gentilhomme campagnard soignant ses intérêts et menant large vie.

Pour des motifs que l'on comprend, Sébastien de Montfalcon n'avait pas accepté de LL. EE. de Berne l'invitation d'assister à la dispute de religion fixée au mois de janvier 1528. Dans une première réponse, en date du 18 décembre 1527, il se dit douloureusement affecté de leur décision, « de pareilles assemblées réunies sans l'autorisation du pape, étant plus propres à répandre l'erreur qu'à l'extirper; les théologiens, qui pourraient réduire au silence les novateurs, n'ayant pas le temps de relire l'Ecriture sainte, et la saison d'hiver étant un obstacle pour les plus âgés. Il ne refusait pas son concours, mais demandait instamment que la dispute soit renvoyée à une époque plus propice [1].»

Le gouvernement de Berne insistant auprès de l'évêque pour qu'il se rende à la dispute, le prélat répondit de Lucens, en date du 4 janvier 1528, qu'il était empêché par une chute de cheval, et fit part de nouveau de ses réflexions sur les inconvénients des discussions publiques en matière de foi [2].

En dépit de cette opposition et de la mauvaise saison, la dispute de religion eut lieu à Berne du 6 au 26 janvier. Trois cent cinquante prêtres du clergé de Suisse et de Souabe répondirent à l'appel de LL. EE. Des savants de Saint-Gall, de Constance, de Lindau, d'Ulm, d'Augsbourg, de Bâle, de Zurich, de Berne, de Glaris, de Fribourg, d'Appenzell, de Mulhouse, etc., y assistèrent. Lausanne y était représentée par quelques théologiens dont les noms n'ont pas été conservés. Zwingli, Vadian, Pellican, Œcolampade, Bucer, Capito, Farel y prirent la parole et répondirent aux objections qui leur furent faites par les théologiens catholiques : le dominicain Alexis Gratt, de Berne,

[1] Lettre du 18 décembre 1527. Ce document, dont le manuscrit original est aux archives de Zurich, a été publié par Herminjard dans la *Correspondance des réformateurs*, t. II, p. 74.

[2] Cette lettre, dont le manuscrit est aux archives de Berne, a été également publiée dans la *Correspondance des réformateurs*, t. II, p. 89.

Théobald Houter, curé d'Appenzell, le Dr Treyer (ou Traiguer) de Fribourg, provincial des augustins pour la Suisse, Jean Christen, Jean Boukstab et Jacob Edlebach, tous trois de Zofingue, Daniel Schatt, curé de Gondyswyl, Gilles Mourer, de Rapperswyl. La discussion fut courtoise. Haller gagna par sa modération le clergé bernois. Le résultat fut un décret du Deux-Cents, supprimant pour la ville de Berne les images, la messe, répartissant les biens des couvents et le trésor des églises, et laissant aux communes la faculté de prendre les résolutions qui leur conviendraient. La grande majorité se prononça pour la Réforme ; l'Oberland fit exception [1].

L'évêque et le chapitre de Lausanne s'opposent aux tentatives de Farel. Hésitations du Deux-Cents.

Après avoir obtenu ce succès, le gouvernement de Berne s'efforça de faire triompher la Réforme dans la Suisse française. A cet effet, il y envoya Farel, qui avait déjà commencé à prêcher à Aigle en 1526. Il lui donne, en date du 3 octobre 1529, une lettre de recommandation pour les Conseils de Lausanne. Farel fut bien accueilli par une partie de la population, mais très mal reçu par l'évêque et le chapitre, qui le chassèrent de la ville. Il y revint, quelques jours après, avec deux nouvelles lettres datées du 20 octobre 1529, adressées par le Conseil de Berne, la première au Conseil de Lausanne, pour le remercier du bon accueil qu'il avait fait à Farel, et la seconde à l'évêque et au chapitre, pour leur exprimer leur mécontentement au sujet de leur mauvais vouloir envers Farel.

Le Deux-Cents de Lausanne était partagé d'opinion : il craignait de mécontenter soit l'évêque, soit les Bernois, et se tira d'affaire en disant que ce n'était pas à lui, Conseil, mais bien à l'évêque et au chapitre qu'il appartenait de donner accès aux chaires. L'autorité ecclésiastique ayant refusé l'au-

[1] Voir dans le tome Ier, p. 360 de l'*Histoire de la Réformation de la Suisse*, de Ruchat, le récit très complet de la dispute de Berne.

torisation demandée, le gouvernement bernois revint à la charge, le 13 novembre. Le Deux-Cents, modifiant sa précédente résolution, décida qu'aucun prédicateur ne serait admis à prendre la parole publiquement sans l'autorisation du Petit-Conseil et donna à celui-ci pleins pouvoirs pour régler cette affaire. On doit en conclure que le Petit Conseil accorda l'autorisation demandée, car LL. EE. de Berne envoyèrent pour la troisième fois Farel à Lausanne avec une lettre du 18 novembre remerciant cordialement les magistrats Lausannois de ce qu'ils avaient permis à Farel de prêcher, et constatant avec regret que la tyrannie du clergé y avait de nouveau fait obstacle [1]. En 1530, Farel fit, sans plus de succès, une quatrième tentative pour prêcher à Lausanne.

Un autre prédicant, *Michel Doubte*, pasteur aux Ormonts, fit, en 1533, une tentative pour prêcher à Lausanne ; l'évêque et le chapitre, qui s'appuyaient sur le Conseil de Fribourg, réussirent encore à l'en empêcher. Il en résulta un conflit qui fut porté devant des arbitres nommés par les villes de Berne, Fribourg et Soleure. Après une série de conférences, Berne et l'évêque se réconcilièrent momentanément, en décembre 1534.

Le Deux-Cents de Lausanne accorde aux réformés l'usage de l'église de la Madeleine (4 avril 1536). Intervention de Charles-Quint. Négociations entre le Deux-Cents de Lausanne et celui de Berne.

On voit, par ce qui précède, que le terrain était préparé à Lausanne pour l'introduction de la Réforme, et que la nouvelle doctrine y avait déjà des partisans avant l'arrivée des Bernois [2]. Lorsque, laissant le champ libre aux envahisseurs, l'évêque

[1] Les cinq lettres, dont les originaux sont aux archives de Berne, ont été publiées par Herminjard. Voir *Corresp. des réf.*, t. II, p. 197 à 206.

[2] Nous insistons sur ce point, en contradiction avec l'opinion généralement reçue qui veut que l'introduction de la Réforme à Lausanne soit uniquement due à l'influence bernoise.

s'enfuit de Lausanne le 24 mars 1536, les Réformés s'empressèrent de demander au Deux-Cents qu'il leur fût permis de faire profession de leur religion. Le 4 avril, l'église des dominicains de la Madeleine fut mise à leur disposition [1].

Pour accréditer la nouvelle foi et asseoir leur domination, les Bernois annoncèrent bientôt l'intention d'organiser, suivant l'usage du temps, une dispute religieuse, dans la cathédrale. Le moyen leur avait bien réussi à Berne; il devait produire les mêmes effets dans le pays romand. Informé de leurs projets, Charles-Quint adressa de Savigliano, le 5 juillet 1536, aux bourgmestre, conseils et communauté de Lausanne, à tous et un chacun, la lettre dont il a déjà été question plus haut: il adjurait les Lausannois de demeurer fidèles à la foi catholique, annonçant la réunion d'un prochain concile qui devait se réunir au mois de mai suivant [2]. Le Deux-Cents de Lausanne enregistra cette lettre le 18 juillet [3].

Le gouvernement de Berne ne devait pas se laisser intimider par la lettre de l'empereur — qu'il savait très absorbé par sa guerre avec François Ier. Le 16 juillet 1536 parut un édit fixant au 1er octobre la dispute de religion. Il fut imprimé à Genève, car à cette époque il n'y avait d'imprimerie ni à Lausanne ni à Berne. On a conservé un exemplaire de ce placard aux archives cantonales: sa belle ordonnance fait le plus grand honneur aux presses de Genève. Il fut tiré à trois cents exemplaires et affiché dans tout le pays. LL. EE. ordonnaient « que tous prêtres, moynes et gens que l'on appelle d'Eglise, quelconque qu'ils soyent, estant en nos dites Terres, et les Prescheurs aussi, ayent à comparaître et se trouver à Lausanne le premier jour du mois d'octobre prochain venant, pour rendre raison de leur

[1] Cette église était située sur l'emplacement de l'aile sud du palais de Rumine; lors de la construction de cet édifice, les fondations de l'ancien sanctuaire ont été mises à découvert; le relevé en a été fait avec soin et se trouve dans les collections du Vieux-Lausanne.

[2] Le concile qu'annonçait ainsi l'empereur fut convoqué à Mantoue pour le 7 mai 1537; mais il fut différé et se réunit finalement à Trente en 1545.

[3] M. D. S. R., t. XXXVI, p. 274.

foi, pour maintenir et soutenir par la sainte Escripture, tant du Vieux que du Nouveau Testament, ce qu'ils enseignent, font et tiennent en l'assemblée du peuple, etc. [1] »

Le 23 juillet, la majorité des Conseils, confiante dans l'appui et les promesses de l'empereur, prit la résolution de demeurer dans le statu quo (coexistence des deux religions) et de ne permettre aucune violence ni aucune innovation jusqu'au prochain concile. Le 26 juillet, le Deux-Cents décide d'envoyer à Berne une ambassade composée de Gérard Grant, de Claude Burdet et de Pierre de Saint-Cierges, pour faire connaître ses résolutions.

Les plus insignes honneurs furent rendus à Berne aux députés lausannois, mais il ne leur fut donné aucune réponse précise. Il paraît, dit E. Chavannes, que les Bernois profitèrent de la présence des ambassadeurs de Lausanne pour leur faire entendre qu'ils seraient disposés à acheter la soumission de leur ville par une large part des dépouilles de l'Eglise. Cette insinuation aurait été mal accueillie au premier abord, semble-t-il. La réponse de LL. EE. de Berne fut arrêtée le 16 août et transmise aux Lausannois le 22 août seulement. LL. EE. leur faisaient abandon des biens, sans importance d'ailleurs, des couvents des Dominicains de la Madeleine et des Franciscains de Saint-François. Le Deux-Cents de Berne était d'accord de ne pas permettre d'innovation dans les quatre églises paroissiales et dans la cathédrale jusqu'à la *disputation*. LL. EE. admettaient que leurs « très chers combourgeois conserveraient leurs premières franchises, privilèges, libertés, bons us et coutumes, qu'ils élisent des jurés et un magistrat, comme dans les autres villes impériales, pour connaître les causes tant civiles que criminelles, qui se démènent en langue romande. Ces causes peuvent être appelées devant le Conseil des soixante et devant le Grand Conseil. »

Les Bernois, se réservent la souveraineté, les monnaies et

[1] Ruchat a publié intégralement cet édit, voir t. IV, p. 500.

autres appartenances, ils entendaient par là la juridiction en appel.

Cette réponse ne faisait pas le compte des Lausannois ; ils attendaient un tout autre résultat de la lettre de l'empereur. D'accord avec les gens de Lavaux, ils envoyèrent, le 27 septembre, une nouvelle ambassade à Berne pour demander :

1° Que le baillage de Lausanne soit laissé dans l'état où il était ;

2° que la combourgeoisie soit rendue perpétuelle ;

3° que les franchises — que le bailli avait violées en emprisonnant irrégulièrement certains citoyens — soient observées ;

4° que la dispute de religion ait lieu dans l'église de Saint-François et non à la cathédrale.

Les délégués lausannois reçurent de LL. EE. l'assurance qu'elles n'avaient point l'intention d'enfreindre les libertés de leur ville, et que les commissaires qui allaient arriver de Berne pour présider à la dispute donneraient une réponse plus ample.

On en était encore, on le voit, dans la période des ménagements. Le gouvernement bernois cherchait à gagner du temps avant de frapper le grand coup qu'il avait très habilement préparé.

Les Conseils de Lausanne ne s'occupèrent point de l'organisation de la dispute. Ils se firent remarquer, dans ce moment critique, par leur apathie, on peut ajouter leur obséquiosité.

Peu auparavant, alors que l'avenir de Lausanne était encore incertain, Mme la baillive vint à accoucher. Aussitôt le Conseil de lui envoyer courtoisement un présent, délicate attention qui semblait indiquer de bons rapports. On lit dans les comptes, à la date du 26 juillet 1536 : « Livré à Louis de Folly apothicaire, pour certaines épices prises chez lui par le S^r^ bourgmestre et Antoine Bovard, pour donner à la femme du gouverneur Neyguely, quand elle fit un garçon : VIII liv. XV sols. »

Etat du clergé séculier et régulier en 1536.

Le corps ecclésiastique de Lausanne se composait en 1536 :

1° De l'évêque.

2° Du chapitre : 30 chanoines.

3° De la clergie, ou clergé séculier, appelé à desservir les paroisses, ainsi que les nombreuses chapelles de la cathédrale et des églises paroissiales.

On comptait en 1536 tant comme curés que comme vicaires, desservants, marguillers et portiers, 58 titulaires.

Quelques-uns de ces chanoines et chapelains cumulaient plusieurs bénéfices. C'est ainsi que le chanoine Aymon de Gingins était, en même temps, chanoine de Genève et abbé de Bonmont ; que le chanoine Pierre Fabri était curé d'Echallens et Villars-le-Terroir ; que le chanoine Johan de Montfalcon était prieur de Lutry ; que Pierre Collet, desservant de la chapelle de Saint-Georges à la cathédrale, était curé de Vufflens-le-Château. Quand un ecclésiastique ne résidait pas dans son bénéfice il le remettait à un vicaire qui l'amodiait.

4° Du clergé régulier, à savoir :

a) Le couvent de Saint-François, 6 moines franciscains.

b) Le couvent de la Madeleine, 4 moines dominicains.

c) L'abbaye de Montherond, 12 moines de l'ordre de Citeaux.

d) Le prieuré de Saint-Maire, incorporé à la mense épiscopale en 1392, huit moines augustins.

e) Le couvent de Sainte-Catherine, qui avait pour but d'offrir un refuge aux voyageurs traversant la solitude du Jorat, 2 religieux de l'ordre des Carmes.

Au total 120 ecclésiastiques. Ernest Chavannes en a donné la liste nominative [1]. Il y avait à Lausanne un seul couvent de femmes, celui des cisterciennes de Bellevaux.

Les biens des paroisses étaient de médiocre importance, mais

[1] Voir M. D. S. R., t. XXXVI, p. 262.

l'évêché et le chapitre étaient très riches et certains couvents possédaient de beaux domaines et d'excellents vignobles, qu'ils avaient eux-mêmes créés.

Frédéric de Gingins dit que « l'on resterait probablement en dessous de la vérité, en estimant qu'il fut un temps où le clergé était en possession d'un tiers du pays [1]. »

Dispute de Lausanne (1er octobre 1536). Edit de réforme (24 décembre 1536).

Le 1er octobre, une foule nombreuse se pressait dans la cathédrale. Tout avait été organisé pour impressionner les auditeurs. Les autels, les images et les statues avaient été voilées. Les commissaires bernois : *J.-J. de Watteville*, *Diesbach*, *Schleif*, *Hubelmann* et le bailli de Lausanne *J. Nægeli* assistaient aux débats, qui durèrent six jours. La présidence fut confiée à deux bernois, *Nicolas de Watteville* et *Cyro*, et à deux Lausannois, le docteur en droit et conseiller *Grant* et le chanoine *Fabri*. Quatre notaires, dont *Jacques Bergier*, tenaient le protocole ; ils devaient prendre note des discours « sans rien omettre, ni ajouter, ni par faveur, ni par don, ni par crainte. »

Les tenants pour les catholiques étaient le jacobin *Monbousson*, *Drogy*, vicaire à Préverenges, *Jean Michod*, doyen de Vevey, *Ferrand Loys*, capitaine de la jeunesse, et le médecin *Blancherose*. Un des coreligionnaires de ce dernier, le banneret d'Orbe, *Pierrefleur* [2], nous en a fait un piquant portrait : « Entre tous les opposants, qui fort se présentast, ce fust un médecin nommé *Blanche Rose*, homme tenant de la Lune et fort fantastique, lequel en ses disputes meslait la médecine avec la théologie et fesoit incontinent à rire.

Ensuite des ordres de l'évêque, aucun des membres du clergé lausannois ne s'inscrit pour tenir tête aux partisans de

[1] *Recueil de chartes*, statuts et documents concernant l'ancien évêché de Lausanne, M. D. S. R., t. VII, p. 13.

[2] *Mémoires de Pierrefleur*, publiées par le Dr Verdeil. Lausanne 1856, chez Martignier, p. 166.

la Réforme. Les chanoines entrèrent en corps dans la cathédrale, l'un d'eux lut une protestation, puis ils se retirèrent sans prendre part aux débats. La nouvelle foi, au contraire, fut brillamment représentée : elle avait pour porte-voix *Viret, Farel, Caroli* et *Calvin.*

Les réformateurs l'emportèrent aisément sur leurs adversaires mal préparés pour la discussion. Ferrand Loys, l'opposant laïque, et quelques prêtres passèrent à la Réforme. Cet exemple fut suivi par plusieurs personnes. Les zélateurs de la nouvelle foi brisèrent les autels, les statues, les images et les crucifix de la cathédrale.

Le 24 décembre 1536, LL. EE. de Berne promulguèrent un édit de réforme. Les sept sacrements furent réduits à deux, les images supprimées, ainsi que la messe; toutes les cérémonies de l'ancien culte, les processions, les pélerinages, furent abolis. Les ecclésiastiques reçurent l'autorisation de se marier; le jeu et la danse furent prohibés, le nombre des jours fériés réduit.

L'édit de réforme mit fin pour plus de deux siècles à l'exercice du culte romain à Lausanne. Aussi longtemps que dura le régime bernois, il n'y eut plus de paroisse catholique. Vers la fin du dix-huitième siècle se forma, une communauté d'environ deux cents personnes, composée d'étrangers; les offices avaient lieu au domicile privé de la baronne d'Holca [1], à l'Avant-poste (chaussée de Mon Repos), puis dans une maison de la rue de la Madeleine. Les inscriptions des baptêmes, des mariages et des décès se faisaient dans une des paroisses catholiques du district d'Echallens. Tolérée seulement par le bailli, la communauté catholique n'eut une existence régulière qu'à partir du régime helvétique, qui proclama la liberté des cultes.

Une partie des biens d'Eglise fut affectée immédiatement

[1] La baronne d'Holca, dont le portrait se trouve à la cure catholique de Lausanne, est une personnalité énigmatique; nous en reparlerons plus loin. Le R. P. Berthier a écrit sa biographie, qui a paru à Fribourg, à l'Imprimerie catholique, en 1894.

à l'entretien des pasteurs, des maîtres d'école et des indigents, ainsi qu'à des pensions de retraite en faveur des ecclésiastiques, chanoines et prêtres, titulaires de prébendes. Une autre partie servit à faire des largesses aux communes.

LL. EE. se firent envoyer à Berne la majeure partie du magnifique trésor de la cathédrale, qui se composait de statues en or et en argent, de channes, de reliquaires, de crucifix, de ciboires, d'encensoirs, de manteaux, de chandeliers, de lampes, de bassins, de pierres précieuses, d'étoffes, de tapis, de broderies, de missels et de manuscrits d'une valeur incalculable [1]. L'évêque de Lausanne avait d'opulentes prébendes. On a, dit Mgr Stammler, évalué son revenu à trente mille écus d'or. Les chanoines avaient la jouissance de maisons à la Cité et des revenus considérables dont l'importance paraît avoir été un peu exagérée. (Voir supplément du *Dict. hist. du canton de Vaud*, p. 127). Parmi les principaux bienfaiteurs de l'évêché, Mgr Stammler cite plusieurs familles de la Suisse romande : les Gruyère, les Grandson, les Châlons, les Cossonay, les Champvent, les de la Baume, les Blonay, les Estavayer, les Gingins, les d'Illens, les Prangins, les d'Oron, etc. Il y avait, dans la cathédrale, plus de quarante chapelles richement dotées.

Plusieurs pièces du trésor échappèrent aux Bernois, ce fut notamment le cas de l'argenterie, que les chanoines avaient déposée en mains sûres. La partie du trésor dont les Bernois réussirent à s'emparer, a été évaluée, dit Mgr Stammler, à deux millions cinq cent mille francs, sans les pierreries, les tapisseries et les vêtements ; elle fut transportée à Berne sur dix-huit chars. Un faible lot du trésor fut remis aux Conseils de Lausanne qui en firent argent. LL. EE. de Berne firent fondre aussi l'argen-

[1] Voir le mémoire de Ernest Chavannes sur le trésor de la cathédrale (1863) et, sur le même sujet, le mémoire de Monseigneur Stammler, évêque de Bâle, dont la Société d'histoire de la S. R. a publié dans ses M. et D., 2e série, t. V. une traduction faite par M. le pasteur Galley, avec de nombreuses illustrations représentant des pièces du trésor de Lausanne conservées au musée historique de Berne.

terie, qu'elles s'étaient attribuée, ainsi que le rétable du grand autel avec ses chandeliers, et convertirent la passementerie en monnaie ; mais elles conservèrent un grand nombre d'objets de prix, d'un travail artistique tout à fait remarquable qui font aujourd'hui l'admiration des visiteurs du musée historique de Berne. Mentionnons les *Tapis de Trajan* (n° 255 du musée), la *Tapisserie des Trois Rois* (n° 1), *une magnifique chape représentant, au centre, la Transfiguration et, sur les bords, les Apôtres* (n° 41), don de l'évêque Georges de Saluces, diverses parties de l'*Orfroi d'une chasuble* (n° 39), don de l'évêque Aymon de Monfalcon ; des parties de *l'orfroi d'une chasuble et son chaperon, représentant les sacrements* (n° 308), don du comte de Romont ; *diverses parties d'une chape représentant les apôtres et les prophètes*, avec un *chaperon représentant l'annonciation* (n° 42), don de Guillaume de Montdragon, etc. (Pour plus de détails, voir l'ouvrage de Mgr J. Stammler).

Suivant une tradition, les sommes provenant de la fonte du trésor de Lausanne, mises de côté, seraient le noyau primitif du trésor d'Etat de Berne, dont les Français se sont emparés en 1798 ; mais c'est là une assertion inexacte, car l'existence de ce trésor ne remonte qu'à la seconde moitié du dix-septième siècle; il a été constitué au moyen d'économies croissantes qu'une longue période de paix permit de réaliser et auquel le Pays de Vaud a fourni une large part [1].

Par un curieux retour de la fortune, le trésor de l'Etat de Berne prit, deux siècles et demi plus tard, le chemin de la France, et l'on vit, en mars 1798, défiler dans les rues de Lausanne trois ours emprisonnés se rendant à Paris sous bonne escorte, comme trophée de guerre, dans des cages sur lesquelles un conducteur facétieux, le citoyen Junod, avait placé des écriteaux portant les noms de Son Ex. de Steiger, Son Ex. d'Erlach et Son Ex. de Weiss.

[1] Voir dans *Le trésor de l'église cathédrale de Lausanne* de E. Chavannes p. 9, les renseignements fournis à cet auteur par M. l'archiviste de Sturler, à Berne.

Petite et grande Largitions (1536-1548). Compétences respectives de LL. EE. de Berne et de la seigneurie de Lausanne.

Après de longs pourparlers, les magistrats de Lausanne obtinrent des Bernois une partie des propriétés dont l'évêque, le chapitre et les couvents avaient été dépouillés, à savoir : les cinq églises paroissiales (Saint-Etienne, Saint-Paul [1], Saint-Laurent, Saint-Pierre et Sainte-Croix), les deux monastères de Saint-François [2] et de la Madeleine [3], l'abbaye de Montheron [4] avec le

[1] L'ancienne église de Saint-Paul était située dans la rue « tendant de la cathédrale aux escaliers de la Grande Roche . M. D. S. R., XXXVI, p. 131.

[2] Les Franciscains s'établirent à Lausanne, vers 1258, ils reçurent à cette date uue donation de Pierre, sénéchal de l'évêque, et de Jaquette sa femme. M. D. S. R., XXXVI, p. 178.

[3] L'ordre des Dominicains ou Frères prêcheurs fut introduit à Lausanne en 1234, sous Jordan de Saxe deuxième général de l'ordre, par Regner, Dr en théol. originaire de Lausanne. Son établissement accueilli avec faveur par le peuple souleva des difficultés de la part du Chapitre qui paraît avoir été jaloux des succès remportés par les prédicateurs dominicains. Parmi les principaux donateurs figurent : le chevalier Etienne Guerry, de Lausanne, et sa femme, Froa de Blonay. (M. D. S. R., XXXVI, p. 184.)

[4] L'abbaye de *Grâce Dieu* ou de Montheron, est aussi connue sous le nom de Monastère de Théla, nom tiré du Talent (Tela ou Thela) qui prend sa source dans son voisinage. Cette maison relevait de l'ordre de Citeaux, c'était une filiale de l'abbaye de Bellevaux en Bourgogne. Elle fut fondée entre 1135 et 1143, sous l'épiscopat de Gui de Merlen qui était originaire de Bourgogne ; il lui donna des terres faisant partie du domaine forestier du Jorat, que les nobles de Gumoëns tenaient en fief de l'Eglise de Lausanne et dont ils avaient la garde. Les moines de Citeaux vivaient essentiellement du travail de leurs mains : ce sont eux qui ont créé les beaux vignobles du Dézaley et des Faverges, qui furent défrichés par les religieux de Montheron, de Haut-Crêt et de Haute-Rive. Gui de Merlen fit œuvre de civilisation en mettant en culture des terres jusqu'alors couvertes de ronces et de buissons, et habitées par des vipères. Au nombre des bienfaiteurs de Montheron figurent outre Gui de Merlen, et Gui de Gumoëns, les comtes de Genevois, et de Neuchâtel, les sires de Grandson, de Blonay, d'Estavayer, etc. (Voir l'introduction dont Frédéric de Gingins a fait précéder la publication du Cartulaire de Montheron dans les M. D. S. R., XII.)

vignoble du Dézaley, le prieuré de Saint-Sulpice[1], les monastères de Bellevaux[2] et de Sainte-Catherine, l'auberge du Chalet-à-Gobet et de vastes étendues de forêts ayant appartenu à l'évêque leur furent attribuées. Ces beaux domaines sont énumérés dans le *petit Largition* du 1er novembre 1536 et dans le *grand Largition* du 18 avril 1548 qui semble une simple confirmation de la première.

Sous les évêques, le commerce de Lausanne tirait grand profit des pèlerinages. Les actes et les testaments datant du quinzième siècle, donnent l'impression que la ville de Lausanne jouissait d'une certaine aisance ; mais la commune n'était pas riche; elle n'avait que peu de biens en propre[3], ses revenus provenaient en grande partie des tributs prélevés sur les Juifs et les Lombards[4]. Quand une dépense exceptionnelle, comme la réparation des remparts ou une levée de troupes, se présentait, on y faisait face au moyen d'impôts spéciaux, appelés *giètes*. C'étaient des contributions réparties par feu.

De l'époque bernoise date, pour les finances communales, une ère de prospérité. Les domaines de Lausanne, bien administrés, lui ont permis longtemps de solder sans impôt les dé-

[1] Le prieuré de bénédictins de Saint-Sulpice existait déjà en 1098 et reçut cette année-là la règle de Citeaux. (*Dictionnaire historique du canton de Vaud*, p. 848.)

[2] La fondation du petit couvent de Bellevaux, primitivement Vaux de Sainte Marie ne paraît pas remonter au delà de la seconde moitié du treizième siècle, la fondatrice en fut Agnès de Gruyère. La famille Bevroz en fut la principale bienfaitrice. Les nonnes, dont le nombre variait de 4 à 13 étaient des cisterciennes; c'étaient des filles nobles appartenant aux familles de Bettens, Chastel. Cheseaux, Chissy, Crissier, Estavayer, Mailliardoz, Monthey, Cossonay, Neschel, Praroman, Sergy, La Sarraz, Vuippens, etc. (Voir dans M. D. S. R., XXXIV, la notice d'Ernest Chavannes sur l'abbaye de Bellevaux.

[3] Ses principales propriétés consistaient dans les bois de Vernand qui appartenaient à la bannière de la cité, et ses domaines des Rappes qui appartenaient à la ville inférieure bien avant l'union des deux villes. (M. D. S. R. XXXV, p. 135 et 145).

[4] On désignait sous le nom de *Lombards* ou de *Cahorsiens* les banquiers; les habitants de Cahors et de la Lombardie s'étant fait une spécialité du commerce d'argent, c'étaient généralement des Juifs.

penses de la ville et même de faire chaque année aux chefs des familles de la bourgeoisie des distributions de bois qui n'ont cessé qu'en 1852.

A côté de ces avantages matériels, les bourgeois de Lausanne conservèrent des prérogatives qui leur donnèrent une situation différente de celles que possédaient les bourgeois des villes conquises sur la maison de Savoie. La haute, moyenne et basse juridictions furent assurées aux bourgeois dans la ville et dans le reste du bailliage à l'exception de Lavaux. Mais, pas plus que sous les évêques, Lausanne ne devint la capitale politique du Pays de Vaud ; elle fut obligée de subir la présence d'un bailli, nommé par le Sénat de Berne et choisi dans le patriciat bernois, auquel étaient adjoints un lieutenant baillival et des assesseurs baillivaux, choisis parmi les familles notables de la ville : les de Loys, les de Seigneux, les Rosset, les de Polier, les Gaudard, les de Crousaz, etc.

Lausanne demeura cependant le centre religieux du pays, et l'Eglise vaudoise constitua un foyer de vie qui prépara les voies à l'émancipation politique.

En vertu de sa qualité de ville impériale, Lausanne avait été traitée avec certains égards : des formes avaient été mises à son assujettissement. La diplomatie des Bernois était merveilleuse ; c'est ainsi que chaque bailli, à son entrée en charge, comme autrefois les évêques, jurait de maintenir et observer les « droits, franchises et coutumes, tant écrites que non écrites, des nobles citoyens et bourgeois de la commune ». Les apparences étaient ainsi sauvegardées.

Mais là où le changement de régime éclata, c'est dans le fait que, tandis que sous les évêques la portée des franchises était interprêtée d'une manière toujours plus extensive, grâce à la débonnaireté de certains prélats et à l'appui des empereurs et de la maison de Savoie, sous LL. EE., les principes des franchises furent interprétées de plus en plus restrictivement, et cela avec un esprit de suite sans égal.

Le serment du bailli se célébrait solennellement devant la

porte Saint-Etienne, qui naguère marquait la limite entre la cité épiscopale et la ville basse, en présence des autorités municipales et de la suite du bailli ; puis la chaîne tendue au travers de la porte était enlevée et le cortège montait au château où étaient rangées les autorités baillivales à la livrée de LL. EE., qui, après un compliment d'honneur présenté par l'Académie en corps, remettaient au bailli les clefs de sa résidence. Le lendemain, nouvelle cérémonie, cette fois à la cathédrale, où le bailli était présenté aux autorités locales par le trésorier du Pays de Vaud et recevait les serments des magistrats du bailliage.

Dans les jours qui suivirent la conquête, Lausanne fit de vives instances auprès de LL. EE. pour obtenir la conservation de son atelier monétaire. « Berne, dit Arnold Morel-Fatio, parut favorable à cette requête, leurra les Lausannois de paroles décevantes, de promesses évasives et alla jusqu'à engager ceux-ci à lui présenter un projet détaillé touchant l'opération si vivement désirée. Une supplique fut sans délai rédigée et envoyée, accompagnant un mémoire où se trouvaient énumérées les différentes espèces à émettre, le poids, le titre, en un mot toutes les circonstances de la fabrication future.

Ces monnaies, quelques-unes du moins, devaient porter suivant l'usage la légende LAVSANNA CIVITAS.

La réponse des maîtres ne se fit pas attendre ; dès que le Pays de Vaud fut définitivement assujetti, une voix irritée venant de Berne mit fin aux espérances des Lausannois [1]. »

Contestations sur la portée des Largitions.

Dans la petite Largition, LL. EE. s'étaient réservé : « la souveraineté, assavoir le *monnoyage*, la *grâce*, la *suite de guerres* et la *dernière appellation*. » Dans la grande Largition, les termes sont un peu différents : « Nous avons aussi, dit-elle, par ex-

[1] Voir M. D. S. R., XXXV, histoire monétaire de Lausanne (1466-1588), p. 94, Morel-Fatio y donne le texte du mémoire, soit *consulte* qui accompagnait la supplique à LL. EE., dont une copie se trouve aux archives de la ville de Lausanne.

presses et claires paroles, réservé sur la ville, cité et bailliage de Lausanne, la souveraineté et tout ce qui dépend d'elle, assavoir : le *monnoyage*, la *grâce*, les *dernières appellations* et *suite de guerre.* »

Ces textes n'étaient pas ambigus, des démêlés surgirent néanmoins entre les bourgeois de Lausanne et LL. EE. de Berne. Les premiers soutenaient, avec raison, semble-t-il, que les seuls droits de souveraineté expressément mentionnés dans la largition pouvaient être exercés par les Bernois ; cette déduction paraissait couler de source et conforme au sens juridique et grammatical du texte des largitions. Les Bernois, au contraire, estimaient que le mot *assavoir* voulait dire: *entre autres* ou *tels que*, et que tout ce que l'on était généralement convenu de comprendre sous le terme de *régales* était attribué à LL. EE. Leur exégèse fantaisiste vient probablement de ce que la langue française ne leur était pas familière.

Un Vaudois, emporté par le désir d'être agréable à son souverain, le commissaire *Gigniliat*, établit une liste de vingt-six catégories de régales, c'est-à-dire de droits inhérents à la royauté ou souveraineté. La conquête du pays romand, n'ayant pas encore été sanctionnée par des traités internationaux, les magistrats bernois, sentaient la nécessité de ménager leurs anciens combourgeois ; aussi, estimèrent-ils qu'il y avait quelque chose à rabattre de cette longue liste, et qu'il fallait s'en tenir « *aux claires paroles* » indiquées plus haut.

Trente ans plus tard, un émule de Gigniliat, le procureur fiscal et patrimonial *Ansel*, que M. Dumur qualifie, à juste titre, de « courtisan obséquieux [1], » réédite, dans un ordre différent, ce qu'il appelle « la spécification des droits de souveraineté et régaliens non compris en la largition faite à la ville de Lausanne [2]. »

[1] Voir dans la *Revue historique vaudoise* des mois de juillet, août et septembre 1909, les articles de M. B. Dumur intitulés *La Seigneurie de Lausanne.*

[2] Archives cantonales vaudoises, livre du bailliage de Lausanne, t. III, cité par M. B. Dumur.

On remarquera ces mots « non compris ». Ce qualificatif même prouve que LL. EE. ne se les étaient pas réservés. Mais les Bernois ne considéraient pas les largitions comme des franchises immuables, c'était à leurs yeux des faveurs qu'ils avaient octroyées suivant leur bon plaisir, et dont ils pouvaient en tout temps limiter les effets.

Une série de litiges surgirent dans la suite, en 1579, 1580, 1581, 1582 et 1591, ainsi qu'au cours des dix-septième et dix-huitième siècles au sujet de l'interprétation des largitions. Dans les solutions qui leur furent données, LL. EE. s'inspirèrent des théories de Gigniliat et d'Ansel, et, sans discuter plus longuement les textes, s'attribuèrent des compétences de plus en plus étendues.

En 1669, le commissaire *Pierre Rebeur*, secrétaire des appellations, reçut de Berne la mission de rechercher les droits qui appartenaient à LL. EE., « dans les limites de la juridiction de Lausanne ». S'empressant de déférer à leurs désirs, il reproduisit en partie les catégories de Georges Ansel et en ajouta de nouvelles. Sans épuiser sa liste, mentionnons : *le bannissement, la confiscation des droits de juridiction, le droit de permettre de tenir des assemblées, de châtier les personnes qui s'émanciperaient à en faire sans autorisation, le droit d'annoblir*, etc.

C'est aux agissements de ces fonctionnaires, observe M. Dumur, que le major Davel fait allusion dans son manifeste, lorsqu'il dit : « *Vos commissaires, instruits de vos intentions, assujettissent à fiefs et à dîmes tous ceux qui ne peuvent pas bien se défendre.* »

En 1687 et 1735, les Conseils de Lausanne promulguèrent un règlement, à teneur duquel les personnes qui répudieraient la succession paternelle, seraient inhabiles à remplir des emplois municipaux, et qui en excluait également les reliquataires des deniers publics. Or, en 1740, ces dispositions furent invoquées contre le nommé Milot, qui aspirait à la place de secrétaire de la ville ; c'était le fils du boursier Milot, qui avait laissé un déficit de caisse important. Ce trésorier infidèle avait joué

un rôle lors de l'arrestation de Davel ; aussi était-il bien en cour à Berne. Sur la demande de Milot, LL. EE. intervinrent en sa faveur. Le commissaire général Rodolphe Lerber, nanti de la cause, fit un volumineux mémoire [1] pour morigéner les Conseils de la ville de Lausanne, qui avaient été assez présomptueux pour édicter de leur chef de pareils statuts. Le hautain commissaire — très bon patriote bernois — ne trouva pas, dit M. Dumur, assez de railleries à l'adresse des infimes législateurs de l'Hôtel de ville lausannois, « qui, disait-il, se sentant trop à l'étroit dans leur petite sphère, cherchaient par tous les moyens à se donner du relief, se nourrissant d'illusions, de phrases creuses, rêvant d'un pouvoir chimérique, ensevelissant dans leurs registres des ordonnances sans valeur et ne parvenant qu'à se chatouiller eux-mêmes pour se faire rire. Ces gens, pleins de fatuité, rappelaient *le corbeau qui se pare du plumage d'autrui.* » J. R. Lerber, remarque M. B. Dumur, évitait ainsi le mot de paon, qui eût déplu en haut lieu [2].

Après cela l'on trouvera peut-être encore des esprits chagrins qui regrettent la domination paternelle de LL. EE !

Le fait est que les deux Largitions, qui, à l'origine, étaient destinées à fixer les relations politiques entre deux villes — ci-devant alliées — avaient perdu leur signification première. Les Lausannois étaient devenus de simples sujets, sans droits, à la merci de leur souverain.

Organisation des pouvoirs publics.

Sous la domination bernoise, l'organisation des pouvoirs publics ne diffère pas beaucoup de ce qu'elle avait été sous les évêques. Les modifications portèrent essentiellement sur les compétences ; le cadre des institutions subsista.

[1] Bibliothèque cantonale vaudoise, F. 1068.
[2] Voir dans la *Revue historique vaudoise* de 1909 l'article plus haut cité.

La magistrature se composait :

1° du Conseil des Deux-Cents ;
2° du Conseil des Soixante ;
3° du Petit Conseil ;
4° de la Chambre économique [1] ;
5° de la Chambre des orphelins ;
6° de la Chambre des pauvres ;
7° de la Chambre des auditeurs des comptes ;
8° de la Chambre de fabrique ;
9° de la Chambre des déviances [2] ;
10° de la Chambre des vins ;
11° de la Chambre des bois.

Les organes exécutifs étaient le *bourgmestre*, le *boursier*, qui était le suppléant du bourgmestre, les cinq *bannerets* [3], le *contrôleur général* (institué en 1673), le *secrétaire*, le *haut forestier* [4] (institué en 1546), le *grand sautier* (nommé à vie) et le *métral* [5].

L'ordre judiciaire était nombreux. Il y avait :

1° La *Cour baillivale*, présidée par le bailli, qui jugeait en première instance les causes agitées entre les communes et

[1] L'établissement des chambres indiquées sous les n°s 4 à 10, entre lesquelles se répartissaient les affaires suivant leur nature, ne remonte qu'au dix-septième siècle.

[2] La Chambre des déviances s'occupait de la voirie.

[3] Les cinq bannerets ou banderets furent institués définitivement en 1486, mais cette magistrature existait déjà antérieurement dans la ville inférieure ; c'étaient des chefs de quartiers, ils devaient tenir le rôle exact des habitants et les convoquer aux assemblées générales de la commune ainsi qu'aux *Monstres* ou revues, qui avaient lieu toutes les années sous les évêques. Ils avaient la garde des portes et certaines attributions de police. (Voir M. D. S. R., XXVIII, l'avant-propos dont Ernest Chavannes fait précéder la publication des comptes de la ville de 1475 et 1476, p. 242.)

[4] Le sieur François Guibaud y fut appelé le 18 novembre 1546 ; il avait sous sa surveillance les forêts du Jorat, des Rappes et de Vernand. Pierre Wavre lui succéda en 1550. (Voir M. D. S. R., 2e série, t. I, p. 114.)

[5] Sous les évêques les charges de sautier et de métral (mestral) étaient héréditaires et données à fiefs, mais ces fiefs furent successivement rachetés ou repris par les évêques. En 1336, Conon Cochon étant mort, sa famille rendit à l'évêque la métralie de Lausanne, qu'elle tenait en fief lige du dit évêque. (Voir M. D. S. R., VI, p. XXXV et XXXV, p. 171.)

les vassaux, les ministres, les ressortissants de l'Académie et les causes qui intéressaient les étrangers de maison souveraine;

2° La *Cour féodale*, présidée par le lieutenant baillival, qui jugeait les causes pour lauds (droit de mutation), des fiefs de LL. EE. rière Lausanne, Chapitre, Dommartin et Pully;

3° La *Cour d'examen des criminels* (chambre des mises en accusation) présidée par le lieutenant baillival;

4° La *Cour du jadis Chapitre* nommée par le bailli et présidée par un châtelain, qui jugeait les causes entre les habitants de la Cité, Crissier, Bussigny, Villars-Sainte-Croix, Romanel, Epalinges et Belmont, qui étaient des seigneuries appartenant à LL. EE.;

5° La *Justice inférieure de la ville*, présidée par un juge nommé par le Conseil. Elle jugeait les causes ne relevant pas de la Cour baillivale ou de celle du Chapitre;

6° La *Chambre des vingt-quatre*, présidée par le boursier, composée du grand sautier et de 14 conseillers, à laquelle étaient portés en appel les jugements de la justice inférieure;

7° La *Chambre des soixante*, présidée par le bourgmestre, composée des cinq bannerets, de 4 conseillers, et de 10 délégués du conseil; elle recevait les appels interjetés devant la chambre des XXIV.

8° La *Cour criminelle*, présidée par le juge de la justice inférieure. Les propriétaires de la rue de Bourg, qu'ils y habitassent ou pas, lettrés et illettrés, siégeaient dans la Cour d'examen et dans la Cour criminelle, où ils fonctionnaient comme jurés.

Ce jury, composé de vingt à vingt-cinq citoyens, se réunissant assez fréquemment, constituait une charge pour ceux qui en faisaient partie. Aussitôt qu'ils étaient convoqués, ils devaient tout quitter pour se rendre à leur devoir, même s'ils étaient occupés à ployer leur marchandise ou à se laver les mains pour se mettre à table, *sauf quand ils avaient un étranger à la maison.* « Touchante exception, dit Aymon de Crousaz, qui fait honneur à l'ancienne hospitalité vaudoise, pour qui bien recevoir un hôte était une obligation dont personne ne pou-

vait se dispenser ». La Cour criminelle se réunissait au château, sous la présidence du plus notable de ses membres. Ceux-ci ne recevaient aucun honoraire. D'autre part, les propriétaires de la rue de Bourg jouissaient de privilèges importants. Leurs maisons étaient franches de lauds (art. 257 du Plaict général). Seuls autrefois ils pouvaient avoir des hôtelleries et des foires [1]. Il leur était permis aussi d'avoir des *meyses* ou étalages plus considérables que les habitants des autres quartiers.

Le 17 février 1688, le bourgmestre et les Conseils de Lausanne donnèrent charge et commission à Jean-Pierre Bergier, seigneur de Pont, banderet de la Palud, et à Jean-François Manlich, seigneur de Daillens, conseiller, pour exposer à LL. EE. leur désir de voir supprimer l'article du Plaict qui faisait une obligation aux nobles et bourgeois de la rue de Bourg de siéger dans la Cour criminelle. Cette requête basée sur la crainte de voir se restreindre de plus en plus le nombre des juges, ne fut pas accueillie [2].

9° La *Cour des fiefs*, présidée par un banneret ;

10° Les *Deux Consistoires* (français et allemand), ou tribunaux de mœurs. C'étaient des cours mixtes où siégeaient des magistrats et des ecclésiastiques.

Les litiges roulant sur une somme supérieure à 20 florins pouvaient être portés devant la *Cour des appellations romandes*, tribunal suprême composé de Bernois uniquement, qui pour

[1] Au quatorzième siècle, la foire se tenait habituellement le samedi après la Saint-Gall (16 octobre) dans la rue de Bourg et nulle part ailleurs ; elle durait trois jours, elle était annoncée huit jours à l'avance par le crieur public en ces termes : *La feyris vous fait on cria, se larron il est trouva, il sera pendu et exerpa* (*Dict. hist. du canton de Vaud*, p. 507). Plus tard ces foires furent portées à trois par l'évêque G. de Saluces (1461), cette concession fut ratifiée par l'empereur Frédéric III en 1469. (M. D. S. R., t. XXXV, p. 183.) Beaucoup de marchands s'étant enrichis et ayant acquis, sous le régime bernois des fiefs nobles, la rue de Bourg devint le quartier aristocratique de la ville.

[2] Nous extrayons ce renseignement d'une pièce qui se trouve dans les archives de la famille Bergier, communiquée par M. R. A. Bergier.

les affaires lausannoises tenait ses assises à Lausanne, sous la présidence du trésorier de Berne. Ces déplacements répugnant à ces magnifiques seigneurs, ils cherchèrent à les éviter : après de longues négociations, une transaction intervint: la compétence des Soixante en dernière instance fut portée en 1592 à 500 florins et finalement à 1200 florins en 1629 et dès lors la Chambre des appellations romandes siégea à Berne pour les Lausannois comme pour les plaideurs des autres bailliages [1].

Après le bourgmestre et le boursier, le juge président de la Justice inférieure et de la Cour criminelle était le personnage le plus important de la magistrature locale à la nomination du Conseil.

Etendue de la seigneurie de Lausanne.

La seigneurie de Lausanne comprenait les localités suivantes : *Renens, Prilly, Jouxtens, Saint-Sulpice, Denges, Chavannes, Ecublens, Bussigny, Saint-Germain, Cheseaux, Villars-Sainte-Croix, Le Mont, Cugy, Morrens, Bretigny, Froideville, Epalinges, Belmont,* et *Prilly*. Elle était donc plus étendue que le district actuel de Lausanne.

Dans plusieurs de ces localités, des particuliers possédaient des seigneuries : ainsi à Vernand-dessus les Ravier avaient un fief, qui fut acquis en 1556 par Antoine de Saussure ; les Réal en possédaient un à Morrens, qui fut acheté en 1594 par Daniel de Saussure. La seigneurie de Vernand-dessous, qui appartenait aux nobles Mayor, fut achetée en 1602 par Jacques Polier ; celle de Cheseaux, qui était en 1546 la propriété de Dame Claude, fille de Benoit Champion, fut léguée par elle, en 1554, à son mari Ferrand Loys. La seigneurie de Prilly appartint successivement aux de Russin, aux de Prex, aux de

[1] Les plaideurs des autres bailliages vaudois durent dès l'origine se transporter à Berne ; ceux des bailliages d'Aigle, du Pays-d'Enhaut et de Payerne portaient leurs litiges devant la Cour des appellations allemandes. (Voir le mémoire déjà cité de M. Dumur.)

Gimel, aux de Loys, aux Daux, aux de Crousaz et aux Rosset, qui la vendirent en 1729 à la ville. Les Daux, les de Crousaz, les de Martines possédaient des fiefs à Crissier ; les de Praroman, les Rosset et les de Crousaz en possédaient à Mézery. Les biens que le chapitre possédait à Renens furent érigés par les Bernois, en 1553, en seigneurie en faveur des Praroman. François de Prex possédait en franc-alleu le château de Béthusy, qui passa ensuite en mains des Praroman, des Rosset, des Zehender, des Gaudard, des d'Huc [1], des Baron et des de Seigneux. Il existait au moyen âge, à Vennes, une seigneurie qui appartenait aux nobles Bevroz, qui fondèrent au treizième siècle l'abbaye de Bellevaux, elle fut démantelée au dix-septième siècle ; la plupart des fiefs de Vennes appartenaient aux de Loys, ils passèrent ensuite aux Albret [2] et aux Meyn [3]. Mentionnons enfin la seigneurie de Rovéréaz, qui a appartenu aux Gimel, aux Praroman, aux Charrière, qui la vendirent en 1744 à Sébastien Bergier ; elle passa ensuite, par voie d'héritage, à Mme Weston-Bergier, et à Mme de Cerjat-Weston.

Cette énumération nous a fait passer en revue quelques-unes des familles notables de l'ancien Lausanne.

LL. EE. avaient aussi des fiefs à Crissier, Ecublens, Chavannes, Mauvernay, Froideville, Cugy et autres localités. De là d'étranges enchevêtrements. Le gouvernement bernois et les Conseils de Lausanne s'efforçaient, chacun de leur côté, d'arrondir leurs possessions par des acquisitions nouvelles ou par des échanges. Mais dans ces négociations, la ville fut mauvais marchand ; Berne recourait au droit féodal de *prélature* et de *rétraction*, en vertu duquel le souverain avait la faculté de se mettre en possession d'un fief aliéné par son vassal. La lutte

[1] Les marquis d'Huc étaient originaires du Languedoc, ils avaient acquis la bourgeoisie d'Orbe ; ils ne possédèrent que peu de temps la terre de Béthusy, mais ils en portent le nom ; ils vivent actuellement en Allemagne.

[2] Famille originaire de Montélimar, admise à la bourgeoisie de Lausanne en 1706.

[3] Famille originaire de Hollande, admise à la bourgeoisie de Lausanne en 1777.

n'était pas égale, ainsi qu'en témoignent les échanges conclus en 1706 et 1717 [1].

La seigneurie de Lausanne exerçait sur les communes de son ressort le droit de haute, de moyenne, basse et omnimode juridiction sur toutes causes tant civiles que criminelles, toutes personnes et biens de quelques conditions et qualités qu'ils fussent, « gisans, habitants et inclavez dans ces limites. » Les habitants de ces localités étaient considérés comme sujets de la seigneurie de Lausanne. Des *châtelains* nommés par le Conseil y présidaient des Cours de justice ; les sentences de ces tribunaux étaient portées en appel devant les *Vingt-quatre*, puis devant les *Soixante* et en dernier ressort devant la Chambre des appellations romandes. La loi appliquée était le Plaict général. La seigneurie de Lausanne autorisait les villages de son ressort à se constituer en communautés et à mettre à leurs têtes des gouverneurs ou d'autres autorités locales pour l'administration de leurs intérêts particuliers. Le Conseil exerçait par l'intermédiaire de ses châtelains ou de ses bannerets un contrôle sur la comptabilité des communes rurales plus haut énumérées.

Déception des Lausannois.
Contestations au sujet du serment du bailli.

On comprend que les bourgeois de Lausanne, qui naguère avaient conclu, sur pied d'égalité, le traité de 1525 avec Berne pour s'émanciper politiquement de l'évêque, virent avec amertume leurs alliés se substituer au prince-évêque et faire acte de souveraineté par l'établissement d'un bailli et d'une Cour d'appellation composée exclusivement de Bernois.

Le traité de 1525 avait été renouvelé solennellement, — on pourrait même dire hypocritement, — le 9 janvier 1536, quatre jours avant la décision du Deux-Cents concernant la déclaration de guerre au duc de Savoie, qui fut prise le 13 janvier 1536.

[1] Pour plus de détails voir le mémoire déjà cité de M. Dumur.

Ce rapprochement de dates est frappant. Bien plus, Berne avait sollicité de son alliée, dont elle convoitait le territoire, un concours qui lui fut loyalement accordé.

Le serment du 9 janvier 1536 n'était, de la part des Bernois, qu'une « parole creuse », suivant la pittoresque expression de M. B. Dumur ; il était destiné à entretenir les Lausannois dans une fausse sécurité. Bientôt les Bernois, qui qualifiaient naguère les citoyens bourgeois de Lausanne de *nobles et magnifiques seigneurs, synguliers amys et chiers combourgeois,* ne les appelèrent plus que *nobles, chiertz et féaulx.*

A l'origine, le bailli prêtait de bonne grâce, à son entrée en fonctions, le serment de respecter les franchises affirmant la qualité de ville libre et impériale que possédait Lausanne. Or ce serment offusquait la chatouilleuse humeur de LL. EE. ; aussi mirent-elles tout en œuvre pour l'éluder. Les baillis alléguaient tantôt un motif, tantôt un autre pour se dérober. L'un d'entre eux mit en avant son état de santé pour ne pas prêter serment à la porte Saint-Etienne et voulut transporter la cérémonie au château, ce qui en eût changé le caractère ; mais le bourgmestre et les Conseils, conscients de leurs droits, firent bonne garde et déjouèrent toutes ces tentatives.

Fondation de l'Académie et du Collège.

Si les Lausannois ont eu des raisons de se plaindre des atteintes portées, par leurs alliés, à leur autonomie, il faut reconnaître, d'autre part, que l'austère régime bernois eut d'heureux effets sur leurs mœurs : LL. EE. se considéraient à cet égard comme ayant charge d'âme. Ainsi que Brunetière l'a montré dans sa conférence sur Calvin, la Réforme fut avant tout un réveil de la conscience morale[1]. LL. EE. en avaient le sentiment. Pour

[1] Dans la belle conférence sur Calvin qu'il a donnée à Genève au Victoria Hall le 17 décembre 1901, Ferdinand Brunetière s'est exprimé en ces termes : « En individualisant la religion, Calvin a obtenu ce premier résultat de faire de presque tous nos devoirs des devoirs envers nous-

régénérer les populations joviales et molles du Pays de Vaud, les Bernois, en sages politiques, eurent recours à divers moyens. Ils développèrent l'instruction publique; ils exercèrent un contrôle sur les mœurs ; ils encouragèrent l'établissement des réfugiés pour cause de religion, mais avec circonspection, car souvent l'ivraie se mêlait au bon grain. L'infusion de ce sang nouveau eut des effets remarquables.

Il résulta de cet ensemble de mesures une transformation radicale de l'ancienne cité épiscopale.

En 1419, l'évêque Guillaume de Challant avait fondé un « institut des Innocents » où étaient élevés des jeunes garçons, au nombre de six, qui devaient être de naissance légitime, âgés d'au moins huit ans, bien conformés, d'une figure agréable et posséder des dispositions pour le chant. Cet établissement avait pour but de former des jeunes gens en vue du sacerdoce.

Le Chapitre entretenait une école, dans la bannière de la Cité, mais elle ne dépassait pas le degré élémentaire. La ville basse de son côté avait créé une école, dont on trouve la mention dans les comptes dès l'année 1377, le régent [1] était nommé et payé par le conseil. (Voir M. D. S. R., XXXV, p. 190.)

Sitôt la conquête achevée, Berne mit le sceau à son œuvre par la création de l'Académie. Cette fondation a été pour Lausanne un bienfait inestimable ; elle en fit un centre de culture

mêmes ; mais une seconde conséquence en a été de poser le problème moral dans toute son étendue, ou, pour mieux dire, de l'imposer à l'individu. Kant est dans Calvin.

On ne saurait nier qu'en donnant cette importance à la question morale, et en mettant la conformité de la conduite avec la croyance au premier rang des préoccupations des chrétiens, Calvin ait rendu, tant à la cause de l'humanité qu'à celle même de la religion, un service inoubliable, et la preuve en est que l'Eglise, en opérant ce que l'on appelle *sa contre-réformation*, ne s'est souciée de rien de plus que d'intégrer ce progrès dans le catholicisme.» (Voir dans le *Journal de Genève* du 19 décembre 1901, le compte rendu de la conférence de F. Brunetière, d'après le *Journal des Débats*.) Cet hommage rendu, par un écrivain catholique, à l'œuvre de Calvin, que ses coreligionnaires et ses compatriotes ont si souvent dénigrée, est bien digne de remarque.

[1] Le régent portait le titre de recteur, ces fonctions étaient occupées à la fin du quinzième siècle par un nommé *Etienne Vinet*.

intellectuelle qui attira dans ses murs des hommes distingués ; elle fournit à l'Eglise vaudoise et à celle de France des conducteurs spirituels dévoués. Ouverte en 1537, elle ne se composait au début que d'une école de théologie. Les deux pasteurs de Lausanne, *Pierre Caroli* et *Pierre Viret*, y enseignèrent la théologie proprement dite ; *Conrad Gessner*, qu'on a appelé « le Pline de l'Allemagne », occupa la chaire de grec et de morale ; l'année suivante, *Imbert Pacolet* celle d'hébreu ; en 1540, le Piémontais *Celio Secondo Curione* fut appelé à la chaire d'éloquence. Dans la suite, on voit figurer sur le rôle des professeurs : *Béat Comte, Jacques Valier, Jean Ribbit, J.-R. Merlin, Théodore de Bèze, Antoine Saunier, Eustache du Quesnoy*, et plus tard, vers la fin du siècle, *Henri Etienne* (fils de Robert Etienne, le célèbre imprimeur), *Jean Scapula, Jean Haller, Jean Rhéter, Claude Quentin, Blaise Marquard, Bertram, Simon Girard des Bergeries, Jean Tremblet, Claude Aubri.*

La *Schola lausannensis* reçut en 1549 le nom d'Académie. Une école préparatoire, qui fut l'origine du Collège académique, depuis Collège cantonal, lui fut adjointe. *Mathurin Cordier*, grand humaniste, en fut le *modérateur* (directeur), de 1545 à 1557. Le célèbre jurisconsulte *François Hotmann* [1], auteur de la *Franco-Gallia*, y enseigna. Ce collège avait pour complément un internat qui en facilita la fréquentation.

La création de l'Académie de Lausanne précéda de plusieurs années celle des autres académies protestantes de langue française (Genève, Saumur, Montauban, Sedan et Nîmes). Aussi les étudiants y affluèrent-ils par centaines au début, en sorte qu'en ses premières années elle jouit d'une grande prospérité [2]. « Il est certain, dit M. H. Vuilleumier, que l'Académie a compté parmi les disciples des vingt premières années nombre d'hommes qui devaient occuper une place des plus honorables, plusieurs même une place distinguée dans l'Eglise, dans

[1] Fr. Hotmann donna aussi à l'Académie quelques leçons de droit.

[2] En 1558, Théodore de Bèze parle de 700 *Scholastici*. On se demande où ils trouvaient à se loger.

l'école ou dans la république des lettres, non seulement en Suisse et en France, mais en Allemagne, en Angleterre et jusqu'en Pologne. Quelques-uns, non des plus savants peut-être, mais d'entre les plus vaillants, furent honorés, presque au sortir des études, de la couronne sanglante du martyre [1].

Ruchat [2] nous raconte en effet que cinq jeunes Français qui avaient fait leurs études à Lausanne : *Martial Alba*, natif de Montauban, *Pierre Ecrivain*, de Boulogne en Gascogne, *Bernard Seguin*, de la Réole en Guyenne, *Pierre Navihères*, Limousin, et *Ch. Faure* de l'Angoumois, se rendant en France pour y prêcher l'Evangile, furent arrêtés à Lyon le 30 avril 1552. Lorsque LL. EE. de Berne eurent avis de leur emprisonnement, elles intercédèrent auprès du roi Henri II, qui fit espérer leur élargissement. Messieurs de Genève joignirent leurs instances à celles des magistrats de Berne; Jean Hob, bourgmestre de Zurich fut envoyé par les cantons réformés en ambassade auprès d'Henri II; mais toutes ces démarches échouèrent, l'influence du cardinal *de Tournon*, archevêque de Lyon, le grand adversaire des calvinistes, l'emporta. Les cinq jeunes apôtres, après une année de détention, furent brûlés vifs à Lyon, le 16 mai 1553.

On se représente l'émotion que cet événement dut causer à Lausanne. Il ne devait point cependant refroidir le zèle des réformés. Les étudiants français venaient toujours en foule à Lausanne, lorsque, malheureusement, une violente crise vint mettre en question l'existence de l'Académie. Des discussions, roulant non sur des questions de dogmatique mais de discipline ecclésiastique, et dans lesquelles les antipathies de race eurent leur part, éclatèrent entre le clergé vaudois et LL. EE. Les pasteurs se solidarisèrent avec les professeurs et quittèrent Lausanne ; la plupart des étudiants les suivirent

[1] *L'Académie de Lausanne* (1537-1890), esquisse historique, par le prof. H. Vuilleumier, doyen de la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne. Lausanne, 1890, p. VIII.

[2] *Hist. de la Reformation de la Suisse*, t. V, p. 480 et suivantes.

et formèrent le noyau de l'Académie que Calvin fonda à Genève en 1559.

Le corps enseignant fut reconstitué, et l'on y vit figurer dans la suite : *Antoine Chandieu, Nicolas Colladon, Jean Lecomte, Nunez Vela, Pierre Ramus,* etc.

L'Académie et le Collège furent installés, au début, dans des immeubles ayant appartenu au Chapitre. Les cours de théologie se donnèrent pendant quelque temps dans le chœur de la cathédrale. En 1574 fut posée la première pierre du bâtiment académique de la Cité. On y installa d'abord le Collège ; il fut agrandi plus tard (en 1628 et en 1659) et reçut les auditoires de théologie et de philosophie. En 1617 fut fondée une chaire de physique et mathématique ; le premier titulaire en fut Claude Boucart [1].

Le bon vouloir dont LL. EE. firent preuve pour le développement de l'instruction supérieure et secondaire ne se manifesta pas au même degré pour l'enseignement primaire. Un règlement intitulé : « Ordonnances pour les écoles, » fut édicté en 1548 ; il obligeait les parents à envoyer leurs enfants à l'école et à payer un écolage ; mais son exécution ne fut pas rigoureusement observée, ensorte que beaucoup de jeunes gens arrivaient à l'âge d'homme sans avoir été à aucune école. Le soin de celles-ci avait, du reste, été abandonné aux communes, et les maîtres n'étaient pas à la hauteur de leur tâche.

[1] Boucart ou Boccard était un personnage équivoque : sorti de la maison Notre-Dame de la Compassion à Thonon, il vint à Lausanne, embrassa la religion réformée, fut nommé professeur de philosophie en 1594 et épousa la fille de M. Pierre d'Arnay. En 1608, il quitta furtivement Lausanne, abandonnant sa chaire, sa femme et ses enfants et retourna à Thonon, où il rentra dans le sein de l'Eglise romaine. Plus tard, en 1617, il revint à Lausanne et abjura de nouveau le catholicisme. Ces voltes-face répétées n'étaient pas rares en ces temps-là. De nos jours, Boccard serait, comme un vulgaire alcoolique, cité en tribunal et condamné par contumace pour abandon de famille. On était plus indulgent alors : le gouvernement bernois nomma ce singulier philosophe lecteur en mathématique ; on jugea apparemment que les mathématiques et la physique tenaient de moins près à la morale que la philosophie. (Voir A. Gindroz, *Histoire de l'instruction publique dans le pays de Vaud*, G. Bridel, édit., Lausanne. 1853, p. 291.)

« En 1624, dit le professeur Gindroz, le pays de Vaud manquait d'écoles en beaucoup de lieux et le Synode extraordinaire tenu cette année-là à Lausanne, en présence des députés de Berne, s'occupa de l'ignorance grossière qui régnait généralement. Un siècle s'était presque écoulé depuis la Réformation et les écoles n'étaient pas encore organisées d'une manière régulière [1]. » Un siècle et demi s'écoula encore sans grand changement. L'écrivain bâlois, R. Luginbühl, nous donne une description de l'état pitoyable dans lequel Ph.-Albert Stapfer trouva les écoles primaires en Suisse, lorsqu'en 1798, comme ministre des arts et sciences de la République helvétique, il prit la direction de l'instruction publique.

* * *

Edit de LL. EE. supprimant l'abbaye de la jeunesse (1544).

Tandis que l'antique cathédrale et le temple de Saint-François dressaient toujours dans le ciel leurs gracieuses flèches, le clergé aux brillants costumes et les pèlerins qui jadis emplissaient leurs vastes nefs se voyaient contraints d'abandonner les autels, que des mains pieuses s'étaient plues à orner.

Plusieurs familles quittèrent Lausanne ; l'évêque et sa cour furent suivis par les trafiquants qui vivaient du commerce auquel donnaient lieu les pélerinages. Un esprit nouveau souffle, mais la population ne songe pas à rompre avec ses anciennes habitudes. Malgré les efforts des prédicants, le peuple a conservé le goût des fêtes et du libertinage. La jeunesse surtout aimait à boire, et elle se livrait à des écarts blâmables. A l'époque de la catholicité, le Chapitre avait, à plusieurs reprises, protesté contre ces mœurs déplorables, ainsi qu'on l'a vu plus haut.

[1] Voir Gindroz, ouvrage cité, p. 8.

[2] Voir *Biographie de Ph.-Alb. Stapfer*, par R. Luginbühl. Paris, Fischbacher, édit. 1888, traduction par les descendants de Ph. Stapfer, p. 70 et suiv.

Le mal était si profondément invétéré que les Bernois, dont l'énergie était grande pourtant, eurent beaucoup de peine à réprimer ces désordres.

« En 1541 il se voyait à Lausanne, dit Ruchat [1], une abbaye, c'est-à-dire une société, de jeunes gens qui s'assemblaient et faisaient leurs exercices militaires deux fois par semaine, avec toutes sortes d'insolences ; c'etait un véritable carnaval. Ils couraient tout nus ou masqués par la ville, représentant le dieu Bacchus. Ils chantaient des chansons impudiques, dansaient en rond, buvaient et *ivrognaient* par les rues ou répandaient le vin et, à la fin de leurs divertissements, ils brûlaient sur la place le tonneau qu'ils avaient vidé avec une infinité de singeries et d'extravagances. Ils protégeaient tout ouvertement les filles et les femmes de mauvaise vie et quand on en mettait quelqu'une en prison, ils allaient la tirer par force ou bien boire et se divertir avec elle dans la prison. Ils maltraitaient les ministres lorsqu'ils prêchaient contre eux et les menaçaient. Le Conseil et le Consistoire de Lausanne voyaient tous ces désordres, mais soit par mollesse ou par crainte ou par conformité de mœurs, ils n'en punissaient point les auteurs. Le ministre Alexandre les en censura publiquement avec beaucoup de force, en l'an 1541. Ils en furent choqués, et lui en firent un procès d'injures. Le procès fut porté à Berne devant le Conseil, le 2 juillet 1541. Les parties furent accommodées et les injures enlevées de part et d'autre. Mais les députés de Berne envoyés au pays, pour les Appellations au commencement de l'année suivante, eurent ordre d'assembler, à Lausanne, les deux Conseils et de leur reprocher vivement leur négligence à réprimer les vices, de les exhorter à punir les vicieux et à abolir toutes ces mômeries et ces insolences, leur remontrant que LL. EE. n'étaient pas accoutumées à souffrir ces sortes de

[1] *Hist. de la Réf. en Suisse*, t. V, p. 244 et suiv. Dans le Festival vaudois, acte III, joué à Lausanne en 1903, M. Jaques Dalcroze, avec son brio habituel, a représenté les extravagances de la jeunesse lausannoise au seizième siècle.

choses. La députation n'ayant pas assez opéré et les ministres de Lausanne, Pierre Viret et Béat Comte, ayant eu recours à LL. EE., elles abolirent cette abbaye scandaleuse par un édit de l'an 1544 et condamnèrent les associés à 100 écus d'or d'amende.

Dans son commentaire des Manuaux, Chavannes[1] nous apprend qu'outre l'amende générale de 100 écus d'or infligée à l'abbaye, quelques-uns de ses membres paraissent avoir été condamnés spécialement ; ainsi Ravier à 10 écus d'or, François Chabie à 10 écus, Jacques de Praroman à 10 écus et Ferrand Loys à 20 écus[2]. Il faut croire que ce Ferrand Loys s'amenda bien, car quelques années plus tard, devenu seigneur de Cheseaux par son mariage avec dame Champion, il est élu bourgmestre de Lausanne ; on a vu plus haut qu'il avait été un des *tenants* de la cause catholique dans la dispute de 1536.

La liquidation des biens de l'abbaye fut confiée aux *recteurs* de cette association qui étaient : *F. Loys, Urbain Constantini, François Gignilliati, Jacques Daux, Marius Francisci, Jean Pivard, Jean Floret, Jean Carrad, Jean de Lalex, Jacques Bovyon ;* elle n'était pas achevée en 1547.

Ordonnances somptuaires.
Caractéristique de l'esprit romand.

« Le goût du plaisir et de la dissipation fut toujours très vif dans le Lausanne épiscopal, dit l'archiviste Aymon de Crousaz[3]. On profitait de toutes les occasions pour banqueter et se réjouir. Les repas de noces se faisaient dans les hôtelleries, et

[1] M. D. S. R., 2e série, t. I, p. 94.

[2] Quelques années plus tard on retrouve encore dans les Manuaux, à la date du 20 août 1560, la trace du mécontentement que causait la conduite des étudiants. Nous y lisons sous la rubrique revendresse, subtraisseresse : La Jenon Gonvert, dicte Escublenche, pour avoyer subtraict plusieurs enfans estudiens de leurs donner à crédit sus des livres dèrobés, des poyres et fritaiges, icelle estre mise deux heures en la gèbe au Pont, pour exemple tant à elle que aultres femmes et enfans. » M. D. S. R., 2e série, t. I, p. 184.

[3] *Dict. hist. du canton de Vaud.*, p. 518.

il était d'usage que les amis des époux et même toute personne pouvait s'y rendre, en offrant des étrennes aux mariés.

« Quand quelque personnage riche se mariait, il se trouvait des centaines de convives à sa noce. Les menestriers accouraient ; la nuit se passait en danses jusqu'au matin. Cet usage, qui causait de considérables dépenses et entraînait des inconvénients divers, parut à LL. EE. un abus qui devait être réformé. »

En 1540, une défense intervint ; interdiction fut faite :

1° D'inviter à un repas de noce plus de cinquante à soixante personnes ;

2° D'y aller sans être invité ;

3° D'y offrir des étrennes, mais chacun devait payer son écot ;

4° D'y danser, sous l'amende de 2 florins pour les hommes et 1 florin pour les femmes.

On remarquera que ces ordonnances sont de 1540. Quoique conçues dans le même esprit, elles sont donc antérieures à celles que le gouvernement de Genève prit à la demande de Calvin, et qui datent de 1541. C'est qu'en effet les lois somptuaires ne sont pas d'origine calvinienne, comme le disent les détracteurs de Calvin ; on les retrouve, bien avant la Réforme, dans les villes de la Suisse allemande. Un édit de Berne de 1370 limita à quinze le nombre des personnes qui pouvaient être invitées à un repas de funérailles. Un édit zuricois de 1371 interdit aux femmes n'appartenant pas à la noblesse de porter des festons de soie, de l'or, de l'argent, des perles et des pierres précieuses. Un autre édit zuricois de 1374 stipule que fiancés et fiancées ne pourraient inviter plus de dix couples chacun à leurs noces, que celles-ci se composeraient d'un seul repas, et qu'ils ne pourraient engager plus de deux chanteurs, deux violons et deux fifres. On voit que ces restrictions à la liberté individuelle, imposées par les Bernois, étaient d'origine germanique, elles se justifiaient apparemment par les abus qui se commettaient alors, comme se justifient les lois vaudoise

et fédérale de 1907 et 1908 interdisant la consommation de l'absinthe et qui, dans un siècle, paraîtront peut-être sans motif et attentatoires à la liberté individuelle.

Sous l'influence régénératrice de Berne, les mœurs des Lausannois se modifièrent. De savoyard qu'il était, le pays de Vaud devint suisse. Avec des différences d'un canton à l'autre, des bords du lac de Constance à ceux du Léman et des Alpes au Jura, les Confédérés ont des traits de caractère communs que n'effacent pas les différences religieuses. Sous une apparence lourde, rude et terne qui frappe au premier abord l'étranger, le Suisse a le cœur chaud, généreux, secourable et une certaine causticité ; ennemi de la routine, animé d'un esprit d'initiative, il est attentif à ses intérêts, et les défend avec opiniâtreté ; loyal et probe en affaires, doué de beaucoup de perspicacité, d'un naturel endurant, il ne se laisse pas abattre par les difficultés ; de mœurs simples, ennemi de l'ostentation, il subordonne ses convenances à ses devoirs et possède à un haut degré l'esprit public. Le Suisse romand, le Vaudois surtout, est d'humeur plus joyeuse que son compatriote de la Suisse allemande, et c'est ce qui fait que ce dernier croit discerner, chez les « Welches », les signes d'une incurable frivolité. LL. EE. de Berne en jugeaient ainsi au seizième siècle et morigénèrent les nouveaux sujets dont la bonne Providence leur avait confié l'éducation.

L'une des causes de la conquête était la mollesse des Vaudois, qui, sous le régime bienveillant des évêques de la maison de Savoie, avaient obtenu, sans lutte, leurs franchises municipales [1]. La tutelle bernoise eut pour effet d'amollir encore les caractères. Elle améliora les mœurs, mais en comprimant les individus et en ne développant ni leur idéal, ni leur énergie. Après s'être rendus illustres par leurs succès sur les Bourguignons, après les glorieuses campagnes de Souabe et d'Italie, les Bernois

[1] Les chartes de Lausanne (1144), de Villeneuve (1214), d'Aubonne et Vevey (1236), de Payerne (1283), de Moudon (1286), de Grandson (1293), Romont et Yverdon (1328) sont antérieures ou contemporaines de celles des Waldstætten et furent obtenues sans lutte.

allaient du reste entrer eux-mêmes dans une ère de décadence politique. Au lieu de réagir, le Vaudois se morfondait à la pensée de ce qui lui manquait. De grands progrès ont été accomplis dans le canton de Vaud, et il a promptement conquis un excellent rang en Suisse ; mais ces progrès sont le résultat de longs efforts et ne se sont réalisés que graduellement. Une transformation complète dans les domaines moral, intellectuel et matériel, s'est opérée depuis que le canton de Vaud est devenu maître de ses destinées. Grâce à un ensemble de mesures prises par le législateur, l'instruction primaire y est plus répandue que chez ses ci-devant souverains, ainsi que le prouvent les examens de recrues, et l'aisance y est aussi grande, si ce n'est plus.

Que l'on compare l'état du pays de Vaud et de Lausanne en 1536, en 1798 et en 1903, et l'on appréciera les effets différents obtenus par le régime de la sujétion, qui annihile les caractères et celui de la liberté, qui développe les individualités et a pour résultat une plus grande prospérité.

Conditions d'admission à la bourgeoisie.

Le moyen le plus efficace d'assurer l'ordre public était de ne pas tolérer la présence d'étrangers de mœurs suspectes. Déjà sous le régime épiscopal, il avait été décidé que les étrangers domiciliés à Lausanne et non propriétaires de maisons seraient astreints à payer une certaine somme pour être admis à la bourgeoisie, et que tout locataire d'appartement devrait être agréé par le Conseil. On ignore la suite qu'eut cette décision.

Le Conseil renouvela cette ordonnance le 23 février 1539, et la compléta en statuant que nul propriétaire ne pourrait prendre un locataire dans sa maison sans le faire préalablement agréer par le Petit Conseil. Le 25 janvier 1540, il fut décidé que tout étranger habitant Lausanne serait tenu de produire une attestation de son origine et de ses mœurs sous

peine de bannissement. Au mois de décembre 1544, les Conseils mirent les habitants en demeure de régulariser leur position en se faisant agréer par le Petit Conseil et recevoir bourgeois. La ville se débarrassa ainsi d'une quantité de gens sans moyens d'existence, dont elle était infestée. Le 30 décembre 1561, les pouvoirs donnés au Petit Conseil (les XXIV) furent transférés au Conseil des Soixante.

Les origines du droit de bourgeoisie, à Lausanne [1], sont obscures. Comme c'était le cas dans beaucoup d'autres villes, au moyen âge, tout homme ayant demeuré *an et jour*, c'est-à-dire un an et un jour, était réputé bourgeois, mais cette qualité n'était pas héréditaire. Il en était encore ainsi en 1516; cela résulte d'une lettre du Conseil de la ville de Lausanne à celui de la ville d'Evian. Des abus s'étaient évidemment produits; avec ce système les malfaiteurs affluaient à Lausanne. Il fallait absolument y mettre ordre. Des restrictions furent apportées au système d'admission à la bourgeoisie. On ne considéra plus comme bourgeois que les habitants possédant une maison; ceux qui n'en avaient pas durent payer une certaine somme pour être admis à la bourgeoisie.

Au commencement du seizième siècle, la taxe varie de 5 florins à 20 écus d'or (soit de 12 à 228 francs, si l'on tient compte de la dépréciation de l'argent). Le candidat à la bourgeoisie devait être agréé par le Conseil et posséder une arme pour la défense de la ville. Pour éviter l'arbitraire, LL. EE. de Berne adressèrent, le 16 décembre 1544, à la Seigneurie de Lausanne, un rescrit, fixant à 20 florins le droit de bourgeoisie pour les ressortissants des ligues suisses et à 30 florins pour les étrangers. Touteffois avant estre receu, — stipulait le rescrit, — monstrer bonnes lettres et sceaulx et digne foy de leur nayssance, s'il est procréé de légitime mariage ou bastard, ou s'il est de libère et non servile ou taillable condition, lesquels taillables ou de servile condition ne debvez accepter pour habiter rière vous. Item que ung chascun ayt et monstre

[1] M. D. S. R., 2e série, t. I, p. 95 et suiv.

testimonialles comme et pour quelles raysons il est departy de son pays, et de sa renommée et conversation ; en ce voullons estre réservés les prédicans, les maîtres d'escolles, les professeurs, les escolliers, nos commissaires et tous aultres noz officiers. »

Entre le 23 décembre 1544 et le 15 janvier 1545, deux cent soixante-quatre bourgeois furent admis. Pour quarante-deux, c'était, semble-t-il, la reconnaissance d'un droit acquis et non proprement une admission. Le tableau d'où sont tirés ces renseignements est conservée aux archives communales ; il est incomplet ; c'est un fragment d'un recensement général de la ville ; les ressortissants de la bannière de Saint-Laurent n'y figurent pas. Parmi les individus admis à cette époque à la bourgeoisie, figurent plusieurs personnages déjà connus dans l'histoire de Lausanne et ayant occupé des fonctions publiques ou des charges militaires, entre autres Antoine et Gérard *Grant*, anciens syndics ; Antoine *Bovard*, capitaine, conseiller et ambassadeur à Fribourg et à Berne en 1533, 1534, 1535 et 1536 ; Jacques *Daillens*, banneret, Nicolas *Bergier*, Antoine *Gavet*, Guillaume *de Lalex*, Antoine *Grandis*, P. *Curnillon*, conseillers ; François *de Plaict*, secrétaire de la cour temporelle de l'évêque, Mermet *Maillet*, huissier du conseil Jacques *Dedin*, vice-bailli et sautier de l'évêque, etc.

Cinquante-huit des nouveaux bourgeois possédaient des maisons à Lausanne. Tous les chefs de famille avaient été appelés ; l'un d'entre eux refusa de payer la finance d'admission ; il fut banni ; trois n'étant pas en mesure de la payer furent *assoufferté*s, c'est-à-dire qu'ils reçurent un permis de séjour, sans droit de bourgeoisie.

Dans ce premier registre figurent surtout des familles originaires du pays romand et de la Savoie. On y remarque cependant déjà quelques Français, premières victimes des persécutions qui sévissaient dans leur patrie. *H. Chautran* de Lyon, Jacques *Marpi* orfèvre de Dôle, Thierry *Guynyer* tailleur de Salins, Pierre *Jaccon* du Dauphiné, J. *Baudyn* de Lyon

L. *François* de Poitiers, F. *Fertier* orfèvre de Pontoise, P. *Matthieu* de Roman, Jean *Collet* de Metz, Jacques *Lormyer* de Picardie, A. *Mornay* libraire de Mende. Toutes ces familles ont quitté le pays ou sont éteintes.

L'établissement des réfugiés pour cause de religion était vu avec faveur par les Bernois ; ils l'avaient témoigné dans leur rescrit du 16 décembre 1544 ; ils y reviennent en termes touchants dans une lettre du 16 août 1568, adressée aux « nobles, honorables, prudents, très chers et féaux, bourgmestre et Conseil de la ville de Lausanne, » et conçue en ces termes :

« Vous mandons pour réponce que vehues les grandes callamitéz, persécutions et cruaultéz que pour le jourd'huy par les ennemys de la religion chrestienne sont préparez aux pouvres fidelles, tant la dite nation française que aultres, nous ne sçaurions en bonne conscience leur refuser accès, habitation et résidence rière nos terres et pays, ains sommes très contents qu'ils soyent des voz bénignement receus et traités le plus humainement et famillièrement qu'il sera possible ; pourveu qu'usant en ce de discrétion vous ne recepviez indifféremment toutes sortes de gens incogneues, ains seulement ceux-là desquels vous pourrez avoir bonne attestation d'estre gens de bien et dignes de l'hospitalité susdite. Lesquels estant par vous receuz pour manans (= restant) et habitants en vostre ville, donnerez ordre qu'aulcung tord, excès, opprobe ne viollence leur soit faicte, ains entretenuz le plus gracieusement qu'il sera possible jusqu'à ce qu'il plaise au Seigneur les ramener en leur pays, estantz les tumultes de guerre, oppressions et persécutions présentement y exercées par sa grâce appaisées. Sur ce vous sachiez conduyre [1]. »

Ce passage est caractéristique, il respire un bon sens, une perspicacité et une bienveillance exempte de cette sentimentalité superficielle qui, de nos jours, accueille avec la même faveur les anarchistes paresseux et vicieux et les victimes de la tyrannie.

Ce n'étaient pas seulement des religionnaires français qui venaient chercher un asile à Lausanne. Le 6 juillet 1557, « les seigneurs XXIV et LX du Conseil » s'assemblent pour délibérer au sujet de vingt-cinq « mennages » anglais environ, qui

[1] M. D. S. R., 2e série, t. I, p. 104.

requièrent permission « d'habiter à Lausanne à cause qu'ils sont perséquutiés et déschassés d'Angleterre come mainteneurs de laz parolle de Dieu par laz perséquution grande tirannie de laz roinne d'Angleterre. » L'année suivante, la reine Marie Tudor, surnommée la « sanglante », mourut. Sa mort arrêta les persécutions dirigées contre les protestants, et il y a lieu de croire que le séjour à Lausanne de ces familles anglaises fut tout à fait temporaire. Celles-ci avaient été admises comme habitants « assouffertés ». Le montant des finances qu'elles auraient eu à payer est laissé en blanc dans le délibéré du Conseil, et les comptes de la ville ne portent pas mention d'un paiement [1].

Les conditions faites aux bourgeois sont intéressantes à rappeler. Le 5 janvier 1568, il fut statué que chaque bourgeois serait tenu d'établir qu'il possède pour 500 florins, et chaque « assoufferté » pour 100 florins en immeubles, non uniquement dans le territoire de Lausanne, mais dans les terres de LL. EE. Il fallait, en outre, qu'ils fussent de condition franche et pourvus d'un métier leur permettant de gagner leur vie. Les « assouffertés » pouvaient couper du bois mort et des épines dans les forêts de la ville, envoyer leur bétail au pâturage communal, moyennant une taxe de six sols par tête de gros bétail et de six deniers par tête de petit bétail. Les enfants déjà nés des « assouffertés » n'étaient pas contraints à sortir de la ville et pouvaient y demeurer « pour le temps de présent causant les grandes guerres et perséquutions contre les fidelles chrestiens par les papistes et infidelles commencées, calamités de pestes et aultres troubles et misères régnantes sus laz face de laz terre. »

On retrouve là, comme souvent encore, cette préoccupation si vive en Suisse pour les opprimés, et les principes de compassion chrétienne que le clergé sut développer chez les magistrats et dans le peuple.

[1] M.D.S.R., 2e série, t. I, p. 146.

Classification des habitants.

Il y avait cinq sortes de Lausannois. On distinguait les *citoyens*, les *bourgeois*, les *petits bourgeois*, les *habitants perpétuels* et les *assoufferlés*.

Dans les anciens actes, on voit régulièrement le terme de *citoyen* précéder celui de bourgeois. Kasthofer, dans son « Voyage dans l'Oberland [1], » émet l'idée que c'était l'habitant de l'enceinte fortifiée que l'on qualifiait de *citoyen*, tandis que celui des faubourgs était désigné sous le terme de *bourgeois*. D'après cette théorie, les citoyens à Lausanne auraient été les ressortissants de la ville haute ou cité et les bourgeois ceux de la ville basse, dont la rue de Bourg était le quartier principal ; cette conjecture expliquerait comment les Bergier sont qualifiés de *cives*, avant d'avoir été reçus bourgeois. Clavel de Brenles [2] mentionne l'opinion de Kasthofer, mais c'est pour l'écarter. Suivant lui le citoyen était le bourgeois jouissant de la plénitude des droits politiques. Les bourgeois, jaloux de leurs prérogatives, n'entendaient pas en faire bénéficier immédiatement les nouveaux venus ; ils les excluaient des fonctions publiques ; ce n'étaient que les fils des bourgeois qui pouvaient y prétendre. Cette distinction n'existait probablement pas au seizième siècle, car il y avait encore, parmi les individus qui furent reçus à la bourgeoisie en 1544, des citoyens, comme les Grant, les Bovard et d'autres, qui avaient déjà exercé des charges dans le Conseil ou le rière Conseil de Lausanne.

La distinction se trouve nettement établie, pour la première fois, par un arrêté du 20 octobre 1657, où l'on lit : « Il est ordonné que ceux qui seront cy après reçeus à bourgeois en ceste ville ne pourront ny eux ny leurs enfants qui seront désjà néz prétendre à aucune charge en ce public, si non celle de

[1] Publié à Aarau en 1818.

[2] Voir *Essai sur les communes dans le Canton de Vaud*, H. Fischer libr., Lausanne 1878, t. I, p. 7 et 20.

Seigneur 200, et seulement trois ans après telle réception. Leurs enfants qui naîstront dans la ville après telle réception, qui seront *les premiers citoyens*, ne pourront non plus prétendre, ny ne seront establis en la charge de Sgr Conseiller, de Sgr juge, secrétaire et autres qui s'établissent par Messieurs les 200, ains seulement à la charge et Chambre des Sgrs 60. Mais les enfants des dicts enfants pourront estre éstablis et eslus ès dictes charges de Sgrs Conseillers et autres quand ils en seront recogneus dignes et capables. »

On comprend, dans une certaine mesure, ces précautions. Nous sommes, aujourd'hui, bien loin de ce temps-là. Le Canton de Vaud a nommé, au XIXe siècle, au Conseil d'Etat, un citoyen né hors de Suisse, de parents étrangers, dix ans à peine après sa naturalisation, et au Tribunal cantonal puis au Conseil d'Etat un Confédéré qui n'avait pas encore acquis la nationalité vaudoise, mais qui, il est vrai, était né dans le Canton de Vaud.

Les anciens bourgeois excluaient quelquefois les nouveaux arrivants de la jouissance des biens communaux ou d'une partie de ces biens. Cette catégorie de gens était désignée sous le nom de *petits bourgeois*.

D'autres étrangers étaient admis à demeurer à Lausanne à titre d'*habitants perpétuels*, sans jouir des avantages des bourgeois. Les *assouffertés*, enfin, étaient des individus autorisés, à titre précaire, à résider à Lausanne moyennant une tolérance, qu'ils n'obtenaient qu'à charge de payer une taxe ; l'indigénat pouvait leur être retiré.

Ainsi purgée des éléments douteux, l'ancienne cité épiscopale, de turbulente qu'elle était jadis au moyen âge, était devenue, sous le régime bernois, une ville sage et bien policée ; LL. EE. en avaient fait même une cité savante, une pépinière d'ecclésiastiques, qui mit le pays en mesure de se suffire à lui-même intellectuellement et de fournir des pédagogues et des pasteurs à l'Allemagne, à la Hollande, la Russie, la Suède et l'Angleterre. On verra, plus loin, avec quelle tenacité le gou-

vernement bernois s'efforça de contenir la pensée vaudoise, et d'empêcher les individualités de se développer et d'aborder librement les problèmes religieux et philosophiques. Il voulut mettre un éteignoir sur les idées. Cela ne lui réussit guère.

Renonciation du duc de Savoie à ses droits sur le Pays de Vaud.

La conquête de Lausanne et du Pays de Vaud par les Bernois fut consacrée, au point de vue international, par le traité de Lausanne, du 30 octobre 1564. On ne voit pas que l'évêque, ni personne en son nom, soit intervenu dans les négociations qui aboutirent à ce traité ; aucun effort ne fut tenté pour le remettre en possession de sa principauté.

Il est vrai que Sébastien de Montfalcon mourut au cours des premières démarches faites par Emmanuel-Philibert auprès de la Diète suisse. Il avait cependant un successeur[1], mais le duc de Savoie ne se constitua pas son champion ; il ne revendiqua que pour lui-même, et il est probable que s'il avait réussi à rentrer en possession du Pays de Vaud, il se serait annexé Lausanne, les paroisses de Lavaux, Avenches et Lucens, au détriment du prince-évêque.

Emmanuel-Philibert de Savoie, qui venait de succéder à son père Charles III, s'était illustré à la tête des armées impériales à la bataille de Saint-Quentin, en juin 1557 ; cette victoire éclatante lui avait valu un grand renom en Europe. Le traité de Cateau-Cambrésis, en 1559, réconcilia la France et l'empire avec Emmanuel-Philibert, et restitua les provinces enlevées par la France à son père. Le duc de Savoie fit alors des préparatifs pour reconquérir à main armée le Pays romand. Son mariage avec une duchesse de Berry, sœur du roi de France, mettait un puissant atout dans son jeu ; mais la mort subite

[1] Sébastien de Montfalcon eut pour successeur, en 1560, *Claude-Louis Alardet*.

d'Henri II et les dissensions qui en furent la suite le privèrent de cet appui ; il se trouva alors réduit aux ressources que pouvaient lui offrir ses propres Etats.

La Réforme, après vingt-quatre ans d'existence, avait métamorphosé les Vaudois[1] ; une génération avait grandi ; élevée suivant les idées nouvelles, elle avait horreur du catholicisme ; une récente noblesse, formée au détriment des anciens domaines de l'Eglise, constituait un corps de gentilshommes dévoués à Berne ; les communes, enrichies par les terres des couvents qu'elles avaient reçues en abergement, ou même gratuitement de LL. EE., prirent fait et cause pour leurs nouveaux maîtres. A l'ouïe des préparatifs de guerre du duc, Yverdon, Morges et les villes des bords du lac se mirent en état de défense. Lausanne se distingua par son zèle : le Conseil fit réparer les fortifications et mit de piquet ses hommes de guerre.

Le duc recourut aussi aux voies diplomatiques. Il envoya auprès des Corps helvétiques une ambassade, à la tête de laquelle était M. Lambert de la Croix. Ce diplomate devait demander une réunion de la Diète en vue de renouveler les anciennes alliances et de se faire restituer les provinces enlevées à son père. La majorité des cantons adhérèrent à cette proposition; mais Berne, Fribourg, Bâle et Schaffhouse firent ajourner toute décision. Lambert de la Croix n'en continua pas moins ses démarches et parvint à conclure une alliance défensive avec les cantons d'Uri, Schwytz, Unterwald, Zug, Lucerne, Soleure et même Zurich, qui y voyait des avantages commerciaux.

Appuyé par Zurich et les cantons catholiques, le duc de Savoie obtint la réunion d'une conférence, qui eut lieu à Neuchâtel et qui dura sept jours (du 18 au 25 novembre 1560). Les envoyés du duc demandèrent que les Bernois eussent à restituer, non seulement tout le pays qu'ils avaient pris à la mai-

[1] Les renseignements qui suivent sont tirés de Ruchat, t. VI, p. 339, et Verdeil, t. II, p. 98 et suivantes.

son de Savoie, mais encore les revenus de ces provinces, les églises et leurs biens. Les envoyés bernois reproduisirent les griefs mis en avant en 1536; ils invoquèrent le traité de Saint-Julien et rappellèrent que les gens du duc s'étaient mis en campagne contre Genève, contre Echallens et contre Lausanne, alors alliée de Berne. Le fait que Fribourg et le Valais se trouvaient intéressés dans la querelle, en raison des bailliages savoyards qu'ils avaient conquis en 1536, obligeait jusqu'à un certain point les Confédérés à se solidariser avec les Bernois. C'est ce que sentaient les envoyés du duc ; aussi avaient-ils demandé le plus pour avoir le moins. Dans leur réplique, ils objectèrent qu'à supposer que les choses fussent telles que les Bernois les représentaient, le traité de Saint-Julien ne visait que le Pays de Vaud, et non le Chablais, le pays de Gex et la partie du Genevois dont les Bernois s'étaient aussi emparés. Au surplus, ils opposèrent au traité de Saint-Julien de 1530 deux traités conclus avec Philibert II et Charles III par lesquels les Bernois s'étaient engagés à *n'accepter pour alliés ou combourgeois aucun des sujets du duc, ou aucun de ceux qui habitaient dans ses terres ; et qu'ainsi quand même Genève n'aurait pas été sujette du duc, du moins elle était enclavée dans ses terres.* Fondés sur cette clause, ils contestaient aux Bernois le droit de s'allier avec Genève.

Devant l'insistance des diplomates savoyards, les représentants de Berne objectèrent qu'ils ne pouvaient traiter en l'absence des Fribourgeois et des Valaisans, détenteurs d'une partie des territoires réclamés. Les conférences furent alors ajournées. M. de la Croix chercha à utiliser ce délai pour obtenir de Fribourg et du Valais la restitution de leurs conquêtes, mais il échoua dans ses démarches. A la reprise des conférences à Neuchâtel, le 10 février 1561, Fribourg et le Valais firent défaut. Après de longs débats, les parties décidèrent de s'en remettre à des arbitres choisis par les onze cantons. Les médiateurs se réunirent à Bâle, le 18 mai 1561 ; ils firent des propositions qui furent jugées exorbitantes par Berne

et insuffisantes par le duc [1]. Les négociations furent rompues.

On se prépara à la guerre, à Genève et dans le Pays de Vaud, où les populations avaient le sentiment que la Réforme était menacée. Leurs craintes étaient justifiées par la conduite d'Emmanuel-Philibert envers les Vaudois du Piémont. Cinq étudiants lausannois, arrêtés comme hérétiques, venaient d'être brûlés vifs à Lyon, dans les circonstances rappelées plus haut (p. 138). Il y avait là de quoi faire réfléchir les sujets de LL. EE. Le Conseil de Lausanne fit fondre des pièces d'artillerie [2], acheta des armes à feu, fit confectionner des piques et des hallebardes et contracta un emprunt de 6000 écus d'or. Le secrétaire du Conseil, qui ténorisa cette décision, écrit en tête de son procès-verbal : « *Après nous être humblement recommandés à Dieu, au nom de son fils Jésus-Christ, notre seul Sauveur et Rédempteur pour lequel nous désirons mourir, nous avons décidé...* etc. » Cet exorde, fait observer l'historien Verdeil, dépeint l'esprit qui animait le Conseil.

Le duc, qui ne se sentait pas en forces pour commencer une guerre, sollicita l'intervention de l'Espagne. L'ambassadeur de cette puissance obtint la réunion de nouvelles conférences à Nyon. Plus d'une année, cependant, se passa en pourparlers. Le 30 avril 1564, les seigneurs vingt-quatre de Lausanne donnèrent pour mission au bourgmestre Seigneux de se rendre à Nyon pour présenter *aux redoubtés princes de Berne et ambassadeurs députés pour journoyer avec le duc de Savoie* une requête tendant à ce que leurs *féaulx de Lausanne soient comprins en*

[1] Ils proposaient non seulement la restitution du Chablais proprement dit, mais aussi du Vieux Chablais (Vevey, Chillon, Villeneuve, ainsi que le bailliage d'Aubonne, Rolle et Nyon).

[2] La commande de ces pièces, au nombre de 12, du poids de 250 livres, ainsi que celle de cent arquebuses à croc, du poids de 50 livres, fut passée aux frères François et Pierre Serment, originaires des Grisons, établis à Martigny. Des fourneaux pour la fonte des pièces furent établis sur le terrain de l'ancien couvent de Saint-François, derrière l'église. (M. D. S. R., 2e série, t. I, p. 183.)

ung traité de paix [1]. Ce qui motivait cette demande, c'est le fait que le duc de Savoie avait jadis exercé sur Lausanne la qualité de vicaire impérial. Le Conseil de Lausanne demandait qu'une stipulation spéciale constatât la cessation de ce vicariat. En formulant cette demande, ils avaient évidemment une arrière-pensée : ils voulaient faire établir qu'ils étaient partie en cause, qu'ils avaient une position à part et n'étaient pas simples sujets de LL. EE. comme les autres communes du Pays romand. Le zèle qu'ils venaient de témoigner eût mérité quelque reconnaissance. LL. EE. en jugèrent autrement : leur démarche n'eut aucune suite ; ils furent passés sous silence, aussi bien que le prince évêque, dont les seigneuries furent définitivement annexées au canton de Berne avec l'assentiment du duc de Savoie. C'était encore une humiliation, ajoutée à bien d'autres.

Les médiateurs ayant enfin réussi à mettre d'accord les Bernois et Emmanuel-Philibert, les préliminaires de paix furent arrêtés à Nyon, et le traité définitif fut signé à Lausanne le 30 octobre 1564. La France et l'Espagne s'en portèrent garants, suivant acte signé à Bordeaux par Charles IX, le 22 avril 1565, et à Ségovie par Philippe II, le 22 août 1565.

L'Etat de Berne restitua au duc de Savoie les seigneuries de Gex, de Ternier, de Gaillard et de Thonon, et tout ce qu'il avait conquis au delà du lac et du Rhône. Le duc de Savoie abandonna en toute propriété à Berne le Pays de Vaud, la seigneurie et le bailliage de Nyon, de même que Vevey, la Tour de Peilz, Villeneuve et autres places situées au delà du lac, qui avaient fait partie du Chablais. De Lausanne et des terres de l'évêché, il n'est pas question, mais le duc avait implicitement renoncé à sa prétention au vicariat impérial. Il fut stipulé que la combourgeoisie de Genève avec Berne subsisterait dans sa force. Les prétentions du duc contre Genève sont sursises, et les parties devront attendre à leur égard la voie de droit ou une composition amiable.

[1] M. D. S. R., 2e série, t. I, p. 201.

Convocation des Etats de Vaud (1570).

Le traité de Lausanne imposait à Berne une indemnité de 30 000 écus d'or à payer au duc pour la cession du Pays de Vaud. Il semblerait que les sommes énormes que LL. EE. avaient retirées de la confiscation du trésor de la cathédrale et des biens ecclésiastiques leur permettaient de prendre cette charge à leur compte. Elles préférèrent garder ces richesses et faire payer aux Vaudois cette rançon. Afin de donner à cette iniquité une apparence de légalité, le gouvernement bernois convoqua, pour le 28 avril 1570, dans la ville de Payerne, les députés de la noblesse, des villes et des communes, et leur exposa, dans un message daté de Berne du 8 avril 1570 : *les grandes charges qu'il a dû supporter à cause du Pays de Vaud et qu'il avait encore à supporter en vertu du traité qu'il venait de passer avec le duc.*

Il informa *ses chers et bien aimés sujets du Pays de Vaud* qu'ayant avisé par quels moyens il pourrait *se décharger de cette charge et débriquer le dit Pays de Vaud*, il a trouvé que ce ne pouvait être que par le moyen d'un *impôt ou contribution générale à fournir par nos chers et bien aimés sujets.*

Le message de LL. EE. ne manquait ni de bonne grâce ni d'ironie. Les baillis convoquèrent les délégués des villes et communes de leur ressort pour procéder à la nomination de quatre députés par bailliage. Ces réunions furent orageuses.

Les Etats de Vaud consentirent cependant à payer l'indemnité de 30 000 écus d'or, avec la réserve que LL. EE. de Berne n'en tireraient aucune conséquence ni préjudice contre les libertés, franchises, exemptions et immunités pour l'avenir, et dans l'espérance que les seigneurs de Berne voudraient bien tenir à l'avenir ceux de Vaud au même degré et qualité que leurs anciens sujets des pays allemands. Des vœux furent formulés, entr'autres pour la mise en régie de la vente des sels [1].

[1] Des marchands avaient accaparé le commerce des sels et le vendaient à des prix excessifs. Déjà en 1565, plusieurs villes avaient demandé à Berne qu'elle taxât cette denrée (Verdeil, t. II, p. 122).

Réserves et vœux furent pris en considération par les Deux cents de Berne, avec l'explication que, vu la diversité des libertés et privilèges des villes et communes, il fallait préalablement que les sujets romands produisissent leurs lettres de libertés et leurs franchises avant de songer à les mettre sur le même pied que les sujets des bailliages allemands.

Cette demande d'examen des franchises avait été formulée par le sire de Blonay, au nom de la noblesse vaudoise; elle était motivée par la raison que les chartes octroyées aux communes du pays romand par la maison de Savoie étaient plus nombreuses que celles que possédaient les communes des bailliages allemands. Pierre Quisard, seigneur de Crans, co-syndic de Nyon, notaire et commissaire des fiefs, savant jurisconsulte, connu déjà par d'importants travaux sur les coutumes vaudoises, fut chargé de ces recherches [1]. Après plusieurs années de travail, il présenta un projet de lois et statuts, basé principalement sur la Charte de Moudon. Cette œuvre considérable, à laquelle avaient collaboré d'autres légistes, fut adoptée par les villes de Moudon, Yverdon, Nyon, Cossonay, les Clées et Sainte-Croix, et soumise à la sanction des Deux cents de Berne.

Promulgué comme loi, écrite le 12 mai 1577, le « Coutumier de Vaud » fut, dans la suite, soumis à revision; il reçut sa forme définitive en 1616. Il réglait non seulement les questions de droit civil, mais encore la procédure civile et pénale et divers points de droit administratif touchant les pouvoirs des baillis, la réception des bourgeois, l'acquisition des fiefs, les impôts, le notariat, les bans et amendes, les émoluments de justice, etc., etc.

Plusieurs localités, Orbe, Echallens, Grandson, Payerne,

[1] P. Quisard écrivit de 1555 à 1562 un *Commentaire coustumier au sujet des franchises, privilèges et libertés du Pays de Vaud es Helvétie, jadis es seigneurs de Savoye et de présent reduit sous la présidence des seigneurs de Berne et de Fribourg*. Cet ouvrage, dédié à l'avoyer Jean Steiger, baron de Rolle et du Mont, a été publié en 1868 à Bâle par MM. J. Schnell et Heusler, dans la *Zeitschrift für schweizerisches Recht*.

Aigle, Ollon, Bex, les Ormonts, Château-d'Œx, conservèrent leurs coutumes anciennes. Il en fut de même de Lausanne, qui conserva son *Plaict général*.

Le Coutumier de Vaud exerça néanmoins son influence sur l'ensemble du Pays et sur Lausanne aussi, vu que, comme droit supplétaire, il était souvent consulté pour combler les nombreuses lacunes des coutumes locales. Il fut ensuite complété par une série d'ordonnances ou *mandats*, qui sont énumérées dans le commentaire de l'avocat Boyve [1]. L'historien Verdeil fait observer que Berne, probablement pour diminuer l'influence des gentilshommes, facilita aux bourgeois l'accès à la noblesse en leur permettant de faire l'acquisition de fiefs sans même payer la cape ou capacité, soit droit de franc fief.

Conspiration d'Isbrand Daux.

A partir du traité de 1564, qui rivait sa chaîne pour plus de deux siècles, Lausanne, privée de toute indépendance politique, vécut dans une atmosphère déprimante. Si, dans leur grande majorité, les Vaudois avaient manifesté leur préférence pour le joug bernois et l'austère religion réformée, il y avait cependant une minorité qui regrettait la domination plus douce du prince-évêque et les formes plus suaves de la religion catholique. Longtemps, certains Lausannois déplorèrent la perte des privilèges impériaux et regardèrent vers le passé. On verra, plus tard, après la révolution, des Vaudois regretter pareillement le régime bernois.

La maison de Savoie exploita ces dispositions morbides. Un agent secret, le baron *d'Hermance*, entretenait des intelligences dans le pays. Une conspiration fut ourdie en 1588. Le chef des conjurés était le bourgmestre même de Lausanne,

[1] *Remarques sur les lois et statuts du Pays de Vaud* par François Boyve, maire de Bevaix et avocat en la suprême chambre des appellations romandes à Berne. Neuchâtel, Imprimerie Samuel Fauche, libraire du Roi, 1776.

Isbrand Daux [1]. Il avait pour complices son fils *Georges Daux*, son beau-frère *François de Prex*, seigneur de Corcelles [2], le banneret *Claude d'Illens*, châtelain de Saint-Sulpice, *Claude Comte*, seigneur de Saint-Cierges, le banneret *Tronchet*, les frères *Espaulaz*, riches négociants qui faisaient beaucoup d'affaires en Chablais.

Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel, qui avait succédé à son père en 1580, prit l'engagement de garantir aux villes, seigneuries et communes du Pays de Vaud, leurs franchises ainsi que la liberté de conscience. Des conciliabules tenus sur le lac, d'imprudentes confidences faites par Isbrand Daux à son cousin Claude de Crousaz et surtout un dîner qui eut lieu chez le bourgmestre et où se trouvaient des gentilshommes savoyards, donnèrent l'éveil. Isbrand Daux, informé par son cousin qu'il allait être arrêté, s'enfuit ainsi que ses complices. Seul le banneret *Tronchet* et les frères *Espaulaz* furent arrêtés, conduits à Berne et condamnés à mort. Les biens des conspirateurs furent confisqués. Isbrand Daux possédait deux maisons à l'Ale de Saint-Laurent, l'une à l'entrée de la rue, en face de l'ancienne porte de ville, l'autre au nord de l'église des Terreaux. Elles furent rasées, avec défense d'élever des constructions sur leur sol. Cette sentence a continué, de nos jours, à déployer ses effets, les voisins ayant acquis, par prescription, des droits de vue sur ces immeubles.

Tout bien considéré, le projet était défendable en soi, car Lausanne, dépouillée par Berne de ses avantages de cité im-

[1] Les Daux, ou d'Aux, en latin de Alpibus, sont mentionnés à Lausanne au début du XVe siècle. Aymon Daux était commissaire des extentes en 1434 ; Jaques Daux, prieur en 1439 et 1456 (M.D.S.R., p. 256). Isbrand Daux, né vers 1520, seigneur de Crissier et de Prilly, était un des plus opulents bourgeois de Lausanne. Il fut nommé bourgmestre en 1588 et son fils Georges élu sautier la même année. Il recevait, nous dit M. de Montet (*Dict. biog.* I, p. 226), une pension de 500 livres du duc de Savoie, et son fils une pension de 300 livres. Lorsque leur complot eut avorté, ils se retirèrent tous deux à Evian.

[2] Une branche de cette famille s'établit à Crassier au Pays de Gex (voir *Dict. hist. vaud*, p. 242), elle s'est éteinte vers la fin du dix-neuvième siècle.

périale et traitée en province sujette, avait incontestablement le droit de chercher à reconquérir sa liberté. Berne ayant usé de ruse et de violence pour imposer sa domination, il n'y avait rien de surprenant à ce que le parti des mécontents usât des mêmes procédés à son égard. Le bourgmestre Isbrand Daux, élu par les bourgeois, n'était point un fonctionnaire bernois ; représentant les anciennes familles du pays, il pouvait se considérer comme agissant dans l'intérêt de la ville qui l'avait investi de sa confiance ; son cas était très différent de celui du syndic Blondel, accusé à Genève, lors de l'Escalade, de complicité avec le duc.

Mais le protectorat de la maison de Savoie, en dépit des promesses de Charles-Emmanuel, impliquait un retour au catholicisme; il faisait partie d'un vaste plan conçu à Turin, et dont la tentative contre Genève, durant la célèbre nuit de l'Escalade (du 12 21 décembre 1602) marqua l'échec final.

Dans son histoire de la guerre du Pays de Gex, M. Henri Fazy signale un document intitulé : *Discours de l'entreprise faicte sur Genève par Son Altesse avec sa noblesse de Savoie*, etc., qui établit que les troupes ducales devaient entrer dans Lausanne sur deux points : 1° par la maison du bourgmestre Isbrand Daux, à la rue de l'Ale, 2° par un souterrain communiquant de la route d'Ouchy à l'ancien couvent de Saint-François, dans la nuit du 11 au 12 décembre 1588, et que, dans la même nuit, un coup de main semblable devait être opéré à Genève. Par malheur pour le duc, ce plan de campagne fut mystérieusement révélé aux magistrats de Genève par un ami de leur république [1].

Admissions à la bourgeoisie.

Tandis que disparaissaient ou s'éteignaient les familles de l'ancien Lausanne, d'autres viennent occuper leur place. Les nouveaux venus n'étaient acceptés qu'après enquête

[1] Voir *La guerre du Pays de Gex*, par Henri Fazy. Genève. 1897. Georg & Cie, pages 4 et suivantes.

et devaient fournir, comme on l'a vu, certaines garanties ; la ville se les assimila promptement, et on les vit bientôt se constituer les champions des franchises. Beaucoup de ces familles se sont éteintes à leur tour ou ont disparu.

Nous faisons suivre du signe *CC* les noms des familles qui, à un moment ou à un autre, ont eu des membres faisant partie du Conseil des Deux-cents, plus spécialement de 1673 à 1739 ; antérieurement et postérieurement à cette date l'état des registres communaux est incomplet et ne nous permet pas de donner la liste entière des Conseillers. Nous marquons enfin d'un astérisque (*) les familles notables dont les écussons se trouvent dans l'*Armorial historique du Pays de Vaud*, publié en 1880 par le colonel de Mandrot.

Figurent sur le tableau qui suit : 1° les familles encore existantes de la bourgeoisie, qu'elles habitent ou non Lausanne ; 2° les familles récemment éteintes ; 3° celles dont les noms rappellent quelque souvenir, qui ont fait partie des conseils de la ville, ou dont les noms se retrouvent dans d'autres localités du pays [1]. Nous avons laissé de côté plus de 450 familles obs-

[1] Ce tableau est extrait de deux registres manuscrits, établis, avec beaucoup de soin, par M. Aloïs Hæmmerli, secrétaire municipal à Lausanne. Dans l'un de ces registres se trouve la liste des familles actuellement ressortissantes de la commune de Lausanne ; dans l'autre, celle des familles éteintes, rangées par ordre alphabétique. Pour l'établissement de ces registres, M. Hæmmerli a puisé des renseignements dans un volumineux manuscrit de M. l'archiviste Millioud sur les noms de famille du canton ; il l'a mis à jour et complété, en ce qui concerne Lausanne, par des recherches dans les archives communales.

Le rôle des membres du Deux-cents (CC) a été établi par M. Ed. Notz, archiviste communal ; il n'est pas complet, vu que les registres communaux présentent des lacunes.

L'orthographe des noms de famille, comme celle des noms de lieux, a beaucoup varié. Nous avons adopté l'orthographe la plus courante. Certains noms sont écrits tantôt avec une particule, tantôt sans particule. Lorsqu'un nom patronymique est suivi d'un nom de terre, l'usage est de ne pas mettre la particule devant le nom de famille et au contraire de la mettre lorsque le nom de terre est omis. On en est venu à mettre des *de* devant des noms de baptême ou de profession, ce qui est un non-sens. La particule n'implique point nécessairement la noblesse ; des

cures, admises à la bourgeoisie au seizième siècle, et qui se sont éteintes ou ont quitté la ville sans laisser de traces. Il est à remarquer qu'il est des familles qui, dans telle ville, sont parvenues à des positions en évidence, tandis que dans telle autre ville elles se sont promptement éteintes. C'est ainsi que l'on trouve à Lausanne, au seizième siècle, des Lullin, des Pictet, des Desgoutes, originaires de Savoie, qui ont promptement disparu de l'horizon lausannois, tandis qu'à Genève leurs familles se sont perpétuées.

Nous mettons en italiques les noms des familles qui existent encore. De ce que le nom d'une famille n'est pas en italiques, cela ne veut pas dire qu'elle n'existe plus, mais seulement que le rameau lausannois est éteint. Du reste, il arrive souvent que plusieurs familles portent le même nom sans qu'il y ait entre elles lien de parenté. Les armoiries identiques sont la preuve d'une communauté d'origine. On pourra constater peut-être bien des omissions sur notre tableau, qui est incomplet en ce qui concerne les seigneurs Deux-cents ; mais, tel qu'il est, il nous paraît présenter de l'intérêt, car il montre que toutes les classes de la population ont figuré dans les conseils de la ville, qui n'ont jamais été l'apanage d'un petit nombre d'élus, triés sur le volet. Les adeptes de Darwin, mettant ce fait en regard du rôle très modeste que Lausanne a joué, si on le compare à celui de Zurich, Berne, Fribourg ou Bâle, en tireront peut-être quelque inférence en faveur du système de la sélection.

Nous aurions pu diminuer le nombre des noms portés sur ce tableau, en faisant davantage abstraction des familles éteintes ; mais celles-ci, par l'indication de leurs lieux d'origine, nous intéressent parce qu'elles montrent combien différemment la population de Lausanne s'est recrutée suivant les époques. Les migrations d'un pays à l'autre sont curieuses à observer ; beaucoup de noms qui ne font qu'une apparition

familles d'une noblesse ancienne et incontestable, comme les de Saussure, écrivaient souvent leur nom avec deux majuscules.

à Lausanne se retrouvent à Genève, où l'on trouvait plus de liberté qu'à Lausanne et plus de facilité d'y faire son chemin.

Bœuf CC, 1537 et 1560, origine inconnue.
Boveret CC, 1537, origine inconnue.
Valet, 1539, Gietz en Savoie.
Dunand CC, 1543, Genève.
Amy, 1544, Coflens.
Barbaz, » Thonon.
Baud, » Oignon.
Bergier * CC, » Chambéry.
Besson CC, 1544 et 1614, Megevaz.
Besson, 1544, Miouter.
Blanc CC, 1544, St-Jean de Sollennaz.
Blanc, 1544, St-Jean de Faucigny.
Buet CC, 1544, Thonon.
Burnier, » or. inc.
Chalandier, » or. inc.
Chappas, » Thorens.
Chassot, » Orsonnens.
Comte *, » Mex.
Curtat, » Thonon.
Delorme, » Giez.
Ducroux, » Saint-Joires.
Folliez, » Chavannes.
Forney, alias Dunant, 1544, La Roche.
Grant * CC, 1544, Neuchâtel.
Gérard, » Genève.
Gerbex, » Epesses.
Grest, » Chaunaz.
Groud, 1544, Saint-Martin de Vaux.
Guédon, 1544, Biot.
Guerraz, » Choissie (Savoie).
Jatzon, 1544, Vernoux (Dauphiné).
d'Illens * CC, 1544, Cugy près Payerne.
Joffrey, 1544, Colonier sur Rive.
Martin, » Trony sur Thonon.
Martin, » Chapelle Vaudannaz.
Martin, » Aigle.
Meiller CC, 1544, or. inc.
Mermod, 1544, or. inc.
Minet, » Samoëns.
Nardin, » Dignens.
Ody, 1544, Sarrière en Choulagne.
Pacot, 1544, Morrens.
Pictet, » Cluses.
Pitton, » or. inc.
Ravissod, » Paudex.
Ramel * CC, » Samoëns.
Richard CC, » Crissier.
Secretan * CC, 1544 Orny.
Tissot, » Laringes.
Tissot, » Eclépens.
Uldrich CC, » Samoëns.
Vincent * CC, » Baleyson.
Failletaz CC, 1545 L'Isle.
François * CC, » Poitiers.
Gavet, » La Roche.
Guye, » Faucigny.
Langin * CC. 1545, Pormerie près Mollens (Savoie).
Lullin, 1545, Samoëns.
Martin, » Fiongi.
Monnier, » Genève.
Monney, » or. inc.
Pidoux, » or. inc.
Richard, » Crissier.
Salomon, » Chamberge.
Trepey, » Villars en Faucigny.
Pavyt, 1549, or. inc.
Rosset * CC, 1550, de Savoie.
Chattelain, 1551, or. inc.
de Saussure * CC, 1552, Montheil en Lorraine.
Secretan, 1552, or. inc.
Cuendoz CC, 1553, Surpierre.
Des Ruvynes * CC, 1553, or. inc.
Descombes * CC, 1553, Privas en Ardèche.

Du Perron* CC, 1553, Bourg en Bresse.
Des Tallens ou De Tallens, alias Berthod, 1553, or. inc.
Forney, 1553, Bourgogne.
*Gaudin** CC, 1553, Nyon.
Lecomte, 1553, diocèse de Chartres
Poetevin CC, 1553, Provence.
Vullyamoz* CC, 1553, Saint-Saphorin.
Jolivet, 1555, or. inc.
Bœuf, 1556, Vienaz en Faucigny.
De Dompierre *, 1557, Avenches.
Martignier (alias Cuénod) * CC, 1560. or. inc.
de Montherand* CC, 1560, Echandens.
Chardon, 1560, l'Isle.
Jenod, 1561, or. inc.
Dubit, 1563, or. inc.
Leubaz, 1563, comté de Neuchâtel.
Tissot CC, 1563, Montaubion.
Lanfrey, 1564, St-André en Dauphiné.
Belot, 1568, Thonon.
Bovard CC, » Grandvaux.
Besson * CC, 1568, Oignion en Savoie.
Collet, » Thonon.
Chamfort, » Morges.
Delosche, 1568, l'Osche en Genevois.
Diedey, 1568, La Naz.
Dubauloz CC, 1568, Rives pr. Thonon
Ducret, 1568, Rolle.
Escuyer, » Pont de Boringes.
Grosperrin, » Besançon.
Jordan, » Thonon.
Mauraz, 1568, Mioussin en Faucigny.
Mermod, » Rances.
Mestraux » Chantillon sur Cluse en Faucigny.
Moran, 1568, or. inc.
Mylet, 1568, Espargnière en Faucigny.
Paccat, 1568, Morrens.
Panchaud * CC, 1568, Collombier.
Portaz * CC, 1568-70-74, Cully.
Robin, 1568, Cluse.
Robin, » Yvoire.
Roch, » Sallanche.
Vincent * CC, » Baleyson.
Clerc, 1569, Froideville.
Magnin, » Bettens.
Massot, » or. inc.
Mennet CC, » Habère.
Tissot, 1569, Corcelles-le-Jorat.
Vignier, 1569, Haberre.
Vionnet * CC, » or. inc. (Moudon).
Boveret, 1570, or. inc.
Canivet, » Hautes Fontaines en Chablais.
Jolli, 1570, or. inc.
Levrier, » or. inc.
Mayor, » Lutry.
Vevey CC, » or. inc.
Martin, 1571, Heyrier sus Vignes en Genevois.
Morel dit Gobez, 1571, or. inc.
Mingard, 157?, Chapelle Vaudannaz.
Rippon * CC, 1572, or. inc.
Porchet, 1572, Corcelles-le-Jorat.
Quillet, » Bernoil en Beauvoisin.
de Crousaz *, 1573, Sr de Prilly.
Mermier, 1573, Orgeles en Franche-Comté.
Duchesne, 1571, Beaumont, diocèse de Reims en Champagne.
Verney, 1574, Lutry.
Dumont, 1575, Bonne en Faucigny.
Place, 1575, Saint-Cierges.
de Polier * CC, 1575, Villefranche, Rouergue.
Curtat, 1576, de Gruyères.
Amy, 1577, Ogens.
Bolliat, » Moncie.
Costa, » Bellevaux.
Desgouttes, 1577, Saint-Saphorin le Chastel en Lyonnais.

Pierre, 1577, Vivarais.
Piox, » Amaucier en Genevois.
Corniolley, 1578, Aigle.
Bergier, » Cabot en Chablais.
Favrat, alias Chevrau, 1578, Habère rière Lullin.
Gondoux, 1578, Chavornay.
Marion, » Angers.
Pittet, » Vevey.
Ramel, » Samoëns.
Pamblanc, av. 1580, or. inc.
Girardet, 1581, Crissier.
Valet, » Faucigny.
Vallon CC, » Saint-Jean Daux.
Rousset CC, 1582, or. inc.
Réal * CC, 1583, Sr de Chapelles.
Bovier CC, 1583-91, Basinge, paroisse de Marin.
Cottonnet CC, 1583, Faix près Langres, Bourgogne.
Delaraye, 1583, or. inc.
Durand CC, » Morsier, Tarentaise.
Gervaix, » Mioussie, Savoie.
Grenet, » Choisie, »
Hugonier, » Carrouge.
Levrat, » Genève.
Magnin, » Bettens.
Marchand, » Lugrin.
Mayre, 1585, Saint-Ursanne, évêché de Bâle.
Butex CC, 1585, or. inc.
Espaulaz, » Thonon.
Forneret * CC, » Bône en Bourgogne.
Gagnioux, » or. inc.
Millot * CC, » or. inc.
Nepveux » or. inc.
Delavigne, 1586, or. inc.
de Molory * CC, 1588, or. inc.
Bron, 1588, Lavaux.
Dieday CC, 1589, La Naz.
Francois * CC, 1589, La Bâtie en Albanois.
Barbot CC, 1590, or. inc.
Chevalley, » Loinsi (Savoie).
Combet, alias Besson, 1590, Bierre.
Detry, alias Rollet CC, or. inc.
Girard des Bergeries, 1590, Bourges en Berry.
Mercier * CC, 1590, Savoie.
Mogeon, » or. inc.
Praye * CC, » Vienne en Dauphiné.
Vaultier, » or. inc.
Robin CC, » or. inc.
Vinet dit Pignet, » Marignie.
Auberson, 1591, Orbe.
Jaudet dit Barbaz, » Saint-Joire.
Humbert, » Mioussy.
Jaques, » Pully.
Bressenel, 1592, Bretigny.
Lieudet, » Montpreveyres.
Pacotton, » Ropraz.
Bournat, 1593, Saint-Cierges.
Curtat * CC, » Lutry.
Morgenstein, » Zurich.
Pahud, » Saint-Cierges.
Monachon, 1594, Marterange.
Vaney, » Cugy.
Richenbach, 1594, Bermany près du lac de Turgau.
Duport, 1595, Pully.
Graz, » Bourbonnois.
Mathey CC, » Bretigny.
Mestraux CC, » Belmont sur Lutry.
Uldrich CC, 1596, Sugnens.
Vulliez, 1598, Chally.
Pinarre, 1599, Duygies en Genevois.
Milliquet CC, 1600, Pully.
Crousaz *, » Chexbres.

Au point de vue des origines, ces 217 familles se répartissent comme suit :

du pays romand (Vaud, Genève, Neuchâtel, Fribourg et Valais)	76
de la Savoie	78
de la Suisse allemande	2
d'origine inconnue	39
de France	22

Cet afflux de Savoyards s'est produit principalement durant la période où le Chablais, le Genevois et le Faucigny appartenaient à la République de Berne ; ce n'étaient pas, pour la plupart, des réfugiés pour cause de religion.

Nous indiquons aussi exactement que possible les lieux d'origine, mais il arrive parfois que telle famille portée sur les registres comme originaire d'une localité de la Suisse romande n'y a résidé que momentanément et venait en réalité de France.

A ces noms de familles, dont l'admission à la bourgeoisie a fait l'objet d'une inscription régulière et conservée, viennent s'ajouter ceux de quelques familles mentionnées sans que la date de leur admission puisse être précisée [1], c'est le cas des :

Vincent *, prieur en 1502, or. inc.
Floret CC, prieur en 1510 et 1513, maisonneur en 1589.
Maillard, avant 1528.
Saint-Cierges * CC, prieur en 1520.
De Fluvio (Duflon) bourgmestre en 1529.
Ravier *, boursier en 1529.
Menestrey CC, banderet en 1529.
Gindron, banderet en 1529.
Gauteri (Gautier), boursier en 1533.
Gimel * CC, bourgmestre en 1542.
Guibaud * CC, boursier en 1543.
Gumoëns, banderet de la Palud en 1543, maisonneur en 1558.

Cette famille n'est pas celle des seigneurs de Gumoëns-la-Ville, de Gumoëns-le-Jux et de Gumoëns-le-Château (Saint-Barthélemy), les armes sont toutes différentes. Les Gumoëns (ou Goumoens) de Goumoens-la-Ville furent reçus bourgeois de Lausanne en 1654 ; ils avaient un droit de sépulture à la cathédrale. Les Seigneurs de Gumoëns-le-Jux, aujourd'hui éteints, tenaient en

[1] Il serait possible qu'elles aient été recensées dans la bannière de Saint-Laurent, dont le registre de 1544 a disparu.

fief de l'Eglise de Lausanne le domaine forestier du Jorat ; ils avaient leur sépulture dans l'église abbatiale de Théla (Montheron sur Lausanne), dont ils étaient les avoués héréditaires.

Perrin CC, avant 1593.

Dubrez, date inconnue.

Curnillon, » »

Laurent* CC, » »

Daux * CC, ou d'Aux, banderet en 1547, bourgmestre en 1585, origine inconnue.

Praroman * CC, bourgmestre en 1545, originaire de Fribourg.

de Martigny * CC, origine inconnue.

Mannlich * CC, seigneurs de Daillens et de Bettens, orig. d'Augsbourg.

de Billens *, date inconnue, originaires de Fribourg.

de Neschel CC, origine inconnue, mentionné comme notaire en 1563.

de Bionnens *, date inconnue, originaires de Fribourg.

Charrière, date inconnue, Reyvroz près Thonon.

Raccaud, date inconnue, origine inconnue, du CC en 1517.

Wagnère CC ou Vuagnières *, banderet de la Palud en 1557 et 1591.

L'origine de plusieurs de ces familles est inconnue ; elles étaient probablement pour la plupart du diocèse de Lausanne.

On voit que des 217 familles portées sur notre tableau, plus celles mentionnées plus haut (p. 96, 101 et 164), plus 450 environ que nous avons laissées de côté, au total 700 familles, chiffre rond, reçues à la bourgeoisie avant 1600, il n'en subsiste actuellement que 25, dont 5 sont fixées hors du canton.

Notice sur les familles notables.

Plusieurs de ces familles ont joué un rôle en évidence dans le pays.

Les *Secretan* sont une race de magistrats, d'ecclésiastiques, de professeurs et de savants ; *Henri Secretan* était syndic en 1472. L'arbre généalogique établi par le landamman Secretan, fait remonter sa famille à un *Jacques Secretan*, né en 1475, qui était perolier. *Jean-Pierre* enseigna la théologie de 1750 à 1761 ; *Philippe*, né en 1756, † en 1826, fut juge de la ville en 1796, membre du Directoire helvétique, puis juge d'appel sous le régime vaudois ; il fut, avec La Harpe, H. Monod et Nicole, un des défenseurs de la liberté religieuse au Grand Conseil en 1823 ; *Louis*, né en 1758, † en 1839, fut membre du Grand Conseil helvétique, membre de la Consulte helvétique qui siégea à Paris sous les auspices du premier consul, landamman du canton de Vaud et membre du tribunal d'appel, auteur de divers articles relatifs à la politique ; *Jean-David*, professeur de philosophie, de 1797 à 1817 ; *Charles* (1784), professeur de droit, auteur des

Remarques sur le Code civil du canton de Vaud, à la rédaction duquel il prit part; *Isaac* (1797-1875), pasteur à la Haye; *Marc* (1804-1867), professeur de mathématiques à Lausanne, puis opticien à Paris, où il se fit une réputation; *Edouard* (1813-1870), historien et jurisconsulte, professeur de droit; *Charles* (1815-1894), professeur, auteur de *La philosophie de la liberté*, et de nombreux ouvrages qui lui ont valu une grande réputation en Suisse et à l'étranger, comme penseur, philosophe et moraliste chrétien. Charles Secrétan peut être placé à côté de Vinet, au nombre des penseurs les plus éminents de la Suisse; individualités puissantes, ils ont tous deux exercé une influence considérable, directe et indirecte, sur leur temps; ils ont été des apôtres de la liberté. Eug. Rambert, dans un livre excellent, a raconté ce que fut Vinet. Il est à souhaiter que la physionomie si originale et si sympathique de Charles Secrétan soit présentée aussi au grand public européen par une plume compétente; cette œuvre est heureusement sur le chantier et en pieuses mains.

A la famille *Langin*, originaire de Savoie où elle possédait la seigneurie du même nom, appartenait la mère du major Davel. Cette famille est aujourd'hui éteinte.

La famille *Descombes* a fourni un médecin, *Henri-Salomon*, qui pratiqua à Lausanne de 1795 à 1845, et un architecte qui a construit plusieurs maisons à Lausanne au commencement du dix-neuvième siècle; elle est aujourd'hui éteinte.

La famille *de Saussure* possédait près de Nancy les seigneuries de Dommartin et de Monteuil; son chef *Antoine*, fils de Mongin et de Catherine de Clamery (1514-1569), était grand fauconnier des ducs de Lorraine et de Bar; ayant passé au protestantisme, il dut quitter son pays et vint avec sa femme, Antoinette d'Augy, se fixer à Lausanne en 1556. La même année il acheta de l'hoirie Ravier la petite seigneurie de Vernand que ses descendants ont conservé pendant plus de trois siècles. Il était en grande correspondance avec les réformateurs Farel, Calvin, Viret, ainsi qu'avec les chefs des Huguenots: Coligny, d'Andelot, etc. Son arrière petit-fils *Elie*, allié Burlamachi, seigneur de Morrens, fut la tige des Saussure de Genève, sur laquelle le physicien *Horace-Bénédict*, célèbre par son ascension au Mont-Blanc, devait jeter un vif éclat. Les branches vaudoises, aujourd'hui toutes éteintes, se sont distinguées dans l'Eglise, la magistrature et l'armée. Le pasteur *Louis-César*, de la branche des Saussure de Boussens, assista Davel sur l'échafaud de Vidy, le discours courageux qu'il prononça en cette circonstance déplut à Berne; premier et grand ministre de Lausanne, il fut destitué par LL. EE. de ces fonctions et relégué dans la paroisse de Lonay. Les historiens Monnard et Verdeil ont publié des fragments de ce discours, d'après une copie manus-

crite que nous possédons et qui fut faite par le voyageur *César de Saussure*. Ce dernier (1705-1783) a laissé de curieuses lettres sur l'Angleterre [1], Lisbonne [2] et la Turquie [3]. Il occupa auprès de lord Kinnoull, ambassadeur à Constantinople, les fonctions de secrétaire, et remplit ensuite celle de gentilhomme des commandements auprès du prince François Rokoczy qui, après avoir été dépouillé du trône de Transylvanie, s'était réfugié à Rodosto, sur la Propontide. *Jean-Louis* de Saussure s'étant distingué en 1712 à la bataille de Villmergen, fut, chose curieuse, créé baron de Berchier par LL. EE. Son fils *David* fut général au service de Hollande. Son frère *André* fut banneret de la Cité ; son neveu *Benjamin* banneret de Bourg, son petit-neveu *Victor* fut le dernier bourgmestre de Lausanne (1796). Ses descendants, *Hippolyte* (1801-1852) et *Adolphe* (1802-1880), ont été, le premier, préfet de Lausanne et, le second, inspecteur général des forêts. Au dix-huitième siècle, un frère du voyageur alla se fixer en Amérique où ses descendants existent encore. Un des membres de la branche Américaine, *Henry*, à la tête des grenadiers de la Caroline, prit part à l'assaut de Savanah et mourut sur la brêche (juillet 1782) ainsi que le rappelle un monument élevé à Columbia [4]. Un autre fils de l'émigrant, *Henry-William*, fut en 1795 directeur de la monnaie des Etats-Unis, et comme tel fit frapper la première pièce d'or qui ait été émise sur le continent américain [5]. Les de Saussure ont possédé dans le pays les seigneuries de Vernand, de Boussens, de Morrens, de Berchier et de Bavois ; ils ont possédé plusieurs immeubles en ville, rue de la Mercerie, rue de Bourg, etc.

La famille *de Polier*, qui existe encore aujourd'hui en Allemagne, occupait naguère une position très en évidence à Lausanne et y a possédé de beaux immeubles dont il a été parlé plus haut. Elle était originaire de Villeneuve en Rouergue ; son chef, qui fut reçu bourgeois en 1575, n'était point venu en Suisse comme réfugié pour cause de religion, il était ambassadeur de Charles IX auprès des Ligues Suisses. Plusieurs de ses descendants ont fait des carrières brillantes ; *Jean-François*, seigneur de Bretigny (1630-1692), fut brigadier au service de France et se distingua à la

[1] Publiées en anglais à Londres en 1902 par Mme Hermann van Muyden-Baird, en français à Lausanne par B. van Muyden en 1903.

[2] Publiées à Milan en 1909 par le vicomte de Faria, consul de Portugal à Livourne.

[3] Publiées en partie par M. Colman de Thaly, de la commission historique de l'Académie hongroise des sciences, Buda-Pesth 1909.

[4] L'évacuation de la place de Savanah par les Anglais, le 11 juillet 1782, fut un événement capital ; il assura aux insurgés la possession de la Georgie et de la Caroline.

[5] Voir *The Illustrated History of the United State*, Mint Georges, G. Evans, Publisher, Philadelphia 1885.

bataille de Steinkerque où il perdit la vie. *Jean-Pierre* fut bourgmestre de 1655 à 1673. *Antoine Polier de Saint-Germain* (1705-1797) fut banneret, puis bourgmestre en 1766, il conserva ses fonctions jusqu'en 1796, soit jusqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans. C'était un homme très cultivé; on a entre autres de lui un ouvrage intitulé : *Du gouvernement et des mœurs*, qui fut traduit en plusieurs langues. Comme l'autre bourgmestre de Polier, il était très attaché au gouvernement bernois qui le récompensa en lui donnant la médaille d'or d'Hettingen, distinction très rare. *Georges Polier de Bottens* (1675-1759), orientaliste distingué, occupa la chaire d'hébreu à l'académie de Lausanne ; il fut un des fondateurs des écoles de charité. *Paul-Philippe* (1711-1759) débuta dans l'armée sarde, puis s'en fut aux Indes britanniques où il fut général-major au service de la compagnie. Son frère, le doyen *Antoine-Noé Polier de Bottens* (1713-1783) collabora à l'Encyclopédie. On connaît son amitié pour Voltaire, qui se termina par une brouille, suite d'une indélicatesse du patriarche de Ferney. Sa fille *Isabelle* (1751-1832), qui épousa le baron de Montolieu, se fit une réputation en écrivant des romans que l'on ne lit plus aujourd'hui. *Georges-Louis Polier de Vernand* (1718-1793) fut général au service de Hollande. Le colonel *Louis-Henri de Polier* (1741-1795), est connu comme orientaliste ; sa mythologie des Hindous fut publiée après sa mort par sa cousine, la chanoinesse *Marie-Elisabeth Polier* (1742-1817). *Henri de Polier-Vernand* (1754-1821), fervent adepte des doctrines mystiques, fut préfet national du Léman sous le régime helvétique et se rendit impopulaire par les mesures qu'il prit pour réprimer l'anarchie. Son fils Godefroi de Polier-Vernand fut gouverneur puis grand maître de la cour du prince Gustave Wasa.

De *Pierre Portaz*, ou Porta, gouverneur à Cully et reçu bourgeois de Lausanne en 1570, descendent plusieurs magistrats : un officier tué à Villmergen en 1656, des pasteurs, un banquier et deux juristes. *Samuel-Théodore*, surnommé « Trois doigts » parce qu'il n'avait que trois doigts à chaque main (1716-1790), exerça avec talent la profession d'avocat, et s'occupa avec Clavel de Brenles du commentaire de Boyve sur le Plaict général, auteur de plusieurs ouvrages sur le droit et sur la procédure civile. *Marc-Antoine* (1725-1781) se fit un renom comme jurisconsulte et enseigna le droit coutumier à l'académie.

Les *Mannlich*, originaires d'Augsbourg, bourgeois à la fois de Lausanne, de Genève et de Berne, ont fait partie du Deux-cents de Lausanne et de celui de Berne. C'était une famille de militaires, alliée aux Polier; *Georges Mannlich*, seigneur de Bettens (1667-1751), parvint en France au grade de général ; il était titulaire d'un régiment qui combattit à Fontenoy sous les ordres de son neveu *Jean-Louis Mannlich* (1709-1759),

son frère, le major *Jean-Marc Mannlich*, avait aussi fait partie du régiment de Bettens, il fut tué au siège de Laudan en 1713 (voir *Hist. des officiers suisses* par l'abbé Girard). Le général Mannlich (ainsi qu'on l'a vu plus haut, p. 17) a été enterré au temple de Saint-François ; il a laissé une fille unique qui épousa David de Saussure, baron de Berchier, général au service de Hollande.

Hommes marquants ayant vécu à Lausanne au seizième siècle.

Le tableau qui précède peut être considéré comme le bilan ethnographique de la ville de Lausanne du seizième siècle. A côté de ces éléments stables, rattachés à la commune par les liens intimes de la bourgeoisie, viennent se ranger un certain nombre d'habitants, hôtes de passage qui, sans figurer sur le registre des bourgeois, exercèrent de l'influence sur la formation intellectuelle de la future capitale du canton de Vaud.

Mentionnons en tout premier le réformateur *Pierre Viret* (1511-1571), natif et bourgeois d'Orbe, le fidèle collaborateur de Farel et de Calvin, qui, sans égaler ceux-ci en puissance, se distinguait cependant par son éloquence et sa vaste érudition ainsi qu'en font foi les nombreux écrits qu'il a laissés [1]. Il recourait, suivant l'usage du temps, à la satire pour faire ressortir ses idées. Le meilleur de ses traités, au dire de son biographe, M. Jaques Cart [2], est intitulé *Le monde à l'empire et le monde à la démoniale*. Le professeur Doumergue [3] nous le représente comme doux et humble, mais aucun des réformateurs, ajoute-t-il, ne fut peut-être plus pénétrant dans sa controverse, généreux envers ses adversaires, énergique lorsque les circonstances le comportaient. Il sauva, à Valence, la vie au jésuite Auger, que le baron des Adrets allait faire

[1] Voir dans le Dict. de Montet, t. II, p. 629, l'énumération des écrits de Viret, au nombre de 47, sur des sujets divers.

[2] Jaques Cart : *Pierre Viret*, Lausanne 1864.

[3] *Lausanne au temps de la Réformation*, avec une introduction sur Pierre Viret, par le professeur E. Doumergue. Lausanne, Georges Bridel & Cie 1902.

pendre. « Ne vous vengez pas, mes bien-aimés, s'écria Viret en embrassant le condamné. A Dieu seul appartient la justice. » Et il a écrit : « La religion est de telle nature qu'on n'y peut pas traîner les hommes par force ni par violence ; on les y amène par la prière, la bonne et juste doctrine et les bons exemples d'une vie sainte et honnête. L'éminent professeur de Montauban complète ainsi ce portrait : « Viret fut Vaudois et patriote vaudois, Suisse de tempérament et de cœur. Dans ses *Disputations chrétiennes* (1544), qu'il composa pour le *pauvre peuple*, il ne craint pas « *d'enfantiller* avec les enfants, d'user de rusticité avec les rustiques. » Son français, fort remarquable, a cependant la saveur du terroir qui s'étend au pied du Jura. — « J'ai voulu, dit Viret, écrire au langage auquel » j'ai le plus de convenance et de familiarité selon ma naissance » et nativité. Je ne parle pas le langage attique, ni fort orné » et rhétorique, mais m'advient souvent que je retombe en mon » patois. » — Tel dialogue se termine par un mot qui rappelle le classique refrain vaudois : Allons boire un verre. Un de ses interlocuteurs ayant fait observer que le feu du purgatoire sur lequel on vient de discuter a *mis l'altération en sa gorge* : « Je » ne sais, répliqua-t-il, comment les âmes se trouvent de l'eau » bénite, mais je me trouve mieux du vin. Puisque vous êtes » tous de cet avis, allons donc dîner. »

M. Ph. Godet résume son étude sur Viret par cette conclusion : « Esprit aimable, enjoué, imagination gracieuse et riante, ce théologien fut en Suisse romande, au milieu d'un temps de luttes et de déchirements, le sourire de la Réformation. Il la fit aimer du peuple, qu'il chercha sans relâche à éclairer, à instruire, à mener à la source de toute lumière ; en même temps qu'une œuvre religieuse, Viret a accompli une grande œuvre nationale. »

Destitué de sa chaire par LL. EE., il se retira en Béarn et mourut en 1571, à l'âge de cinquante-sept ans, à Orthez, où la reine Jeanne d'Albret l'avait nommé professeur de théologie. Berne avait eu recours à ses services, dans la mesure où

il pouvait lui être utile ; mais, dès le début, LL. EE. avaient laissé voir leurs préventions à l'égard du réformateur vaudois. C'est ainsi qu'elles lui donnèrent, dans la paroisse de Lausanne, la seconde place, réservant la première à un Français peu digne de leur confiance, l'ancien moine *Caroli*, homme sans consistance, qui ne devait pas tarder à rentrer dans le giron de l'Eglise romaine.

Viret est avec Vadian, de Saint-Gall, l'un des rares réformateurs de la Suisse qui ait été prophète en son pays. En effet, Calvin et Farel étaient Français, Œcolampade et Haller originaires de la Forêt-Noire, Zwingli du Toggenbourg, Bullinger et Myconius du canton de Lucerne. A la différence des autres réformateurs, Viret eut son champ d'activité dans le pays où il était né, dont il connaissait à fond le caractère ; de là peut-être ses succès qui furent obtenus sans susciter les susceptibilités de ses paroissiens. C'est non, en effet, avec ces derniers, mais bien avec Berne qu'il eut à lutter.

Après le départ de Caroli, Viret eut pour collaborateur *Jacques Valier*. On ignore le lieu et la date de naissance et celle de décès de ce prédicateur. Gindroz se borne à dire de lui qu'il était très savant ; il enseigna à Lausanne de 1546 à 1559. Nous avons déjà mentionné plusieurs des collègues et des successeurs de Viret ; ils étaient venus de tous les points de l'horizon : *Gessner* de Zurich, *Blaise Marquard* de Berne, *Curio* du Piémont, *Pierre Nunnès* était natif d'Avila en Espagne. Mais le plus grand nombre étaient Français. Malheureusement plusieurs, comme *Hotman*, le célèbre jurisconsulte parisien, *Jean Scapula* et *Henri Etienne*, ne passèrent à Lausanne qu'un temps relativement court. Il en fut autrement de *Mathurin Cordier*, de *Théodore de Bèze*, d'*Eustache, du Quesnoi*, de *Ribbit*, de *Merlin*, et de *Le Comte*. Le premier, né en 1479 en Normandie suivant les uns, dans la Perche ou le Dauphiné suivant d'autres, et mort à Genève en 1564, dirigea le collège de Lausanne de 1550 à 1557. Il avait été le maître de Calvin au collège de la Marche à Paris. Ses ouvrages, qui roulent sur la linguistique,

la rhétorique et la pédagogie, sont très estimés. Théodore de Bèze, né à Vézelay en Bourgogne en 1519, mort à Genève en 1605, enseigna à Lausanne, de 1549 à 1558, le grec et la morale. Il a écrit une centaine d'ouvrages [1] sur divers sujets, en prose et en vers, en latin et en français. On lui doit, entre autres, une tragédie intitulée *Le sacrifice d'Abraham*, que jouèrent en son temps les étudiants de Lausanne, et qui, remise au point par le pasteur Westphal, a été redonnée en 1909 au château de Chillon par les étudiants de Genève et de Lausanne, à l'occasion du jubilé de Calvin. Théodore de Bèze fut, avec Mathurin Cordier, le représentant le plus éminent de l'humanisme dans la Suisse romande.

Avec leurs personnes, leurs noms ont disparu du pays romand. Les familles d'*Antoine Chandieu*, qui professa à Lausanne dès 1570, et de *Nicolas Colladon*, qui y enseigna de 1576 à 1586, ont au contraire fait souche, le premier dans le canton de Vaud, le second à Genève, où sa famille a occupé un rang honorable. Antoine de Chandieu, second fils du baron Guy de Chandieu, seigneur de la Roche, naquit au château de Chabot, dans le Mâconnais ; il mourut en 1591 à Genève, dont il avait acquis la bourgeoisie. Ayant embrassé avec ardeur le parti de la Réforme, il entra modestement dans la carrière pastorale et publia, sous le nom de *Sadel* ou de *Zamariel*, un grand nombre d'ouvrages d'histoire et de controverse. Il jouissait de la confiance d'Henri IV, dont il fut l'un des plus valeureux champions [2]. Arrivé à Lausanne en 1570, il se lia avec le banneret *Sébastien de Loys* et le notaire *Georges de Neschel*, l'un des plus anciens conseillers de la ville, qui avait été le collaborateur d'Antoine de Saussure dans l'œuvre de secours aux huguenots de France.

[1] Voir sa bibliographie dans le Dict. de Montet, t. I, p. 55.

[2] Voir la biographie d'Antoine Chandieu que le professeur Auguste Bernus a publiée à Paris, Imprimeries réunies, 1889. Voir aussi M. et Mme William de Sévery, *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIIIe siècle*. Tome Ier. Georges Bridel & Cie, 1911.

Esaïe Chandieu, second fils du précédent, naquit à Lausanne en 1576; il y épousa *Marie de Dortans*, dame de l'Isle, et devint ainsi seigneur de cette localité. Le petit-fils d'Esaïe, *Charles de Chandieu-Villars*, né à Lausanne en 1659, mort à l'Isle en 1728, fut lieutenant-général au service de France. Ce fut lui qui reconstruisit le château de l'Isle, sur les plans de Mansard. Deux de ses descendants, son fils *Esaïe* et son petit-fils *Charles Barthélemy*, parvinrent également au grade de brigadier; ils avaient un domicile à Lausanne. Le colonel Benjamin de Chandieu-Villars et sa femme Françoise née de Montrond construisirent au Grand-Chêne la maison où habita Voltaire. Ils eurent quatre filles ; l'aînée, Catherine [1], épousa Salomon de Charrière de Sévery ; la seconde, Henriette, épousa *Juste de Constant* et fut la mère du célèbre *Benjamin Constant* ; la troisième épousa un comte de Nassau ; la quatrième épousa Jean-Samuel de Loys. Avec ces dames et avec leur cousin Charles Esaïe († en 1787) s'éteignit l'illustre maison des Chandieu.

Si les intellectuels, pour la plupart d'origine française, affluaient à Lausanne, la vieille noblesse vaudoise s'en éloignait et se retirait dans ses terres ; tel était le cas des *de Gumoëns* [2], des *de Gingins* et des *de Blonay* [3], qui avaient eu des représentants

[1] Catherine de Sévery, née de Chandieu, était une femme d'un esprit enjoué, ainsi qu'en témoigne sa correspondance que M. et Mme de Sévery ont publiée dans le charmant volume qu'ils ont consacré à *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIIIe siècle*. Tome Ier. Georges Bridel & Cie, Lausanne 1911.

[2] Le nom de Gumoëns s'est aussi écrit Goumoëns. C'est l'orthographe qui a prévalu dans le canton de Vaud ; mais, dans les anciens documents de Lausanne, ce nom s'écrit Gumoëns.

[3] Un *Jean de Blonay* fut bailli de Vaud en 1293, 1303 et 1304. C'est de lui que descend la branche aînée, ou branche vaudoise de la maison de Blonay ; un autre *Jean de Blonay* occupa la même charge à plusieurs reprises, de 1344 à 1369 ; un troisième *Jean de Blonay*, coseigneur de Bex et de Saint-Paul, fut bailli de Lausanne en 1383 et bailli de Vaud en 1390 et 1391 ; un quatrième *Jean de Blonay* fut également bailli à réitérées fois entre 1402 à 1445. Sous le régime vaudois, un revirement se produisit en faveur des de Blonay, et l'on vit les fonctions de préfet de Vevey occupées, de 1841 à 1844, par M. *Frédéric de Blonay-Doxat*.

au chapitre, ou qui avaient occupé de hautes charges à la cour de Savoie. Dans la suite, au dix-septième siècle, les de Gumoëns acquirent la bourgeoisie de Lausanne et, au dix-neuvième siècle, les de Gingins et les de Blonay y prirent domicile. Les de Gumoëns et les de Gingins reçurent la bourgeoisie de Berne, furent revêtus de dignités par LL. EE. et firent des carrières très brillantes au service étranger; mais les de Blonay ne se soucièrent pas des faveurs de Berne : ils demeurèrent complètement à l'écart des affaires publiques sous le régime de LL. EE.

Médecins lausannois.

L'un des moyens employés par les Bernois pour faire la guerre aux superstitions et élever le niveau intellectuel du peuple, fut d'attirer dans leurs Etats des médecins instruits. Mais leur passage, comme celui des humanistes, fut généralement court; cela tient-il au caractère susceptible des savants ou aux tracasseries des Bernois ? Nos renseignements ne permettent pas d'en juger. Au seizième siècle, plusieurs praticiens étrangers ouvrent la belle série des médecins lausannois. Anciennement la profession de chirurgien se confondait avec celle de barbier : M. Dumur signale, à Lutry, en 1536, un nommé *Bochouz*, simple « *barbié* » (barbier), qui se charge de « *medeler* » les blessés de l'armée bernoise. Il paraît que l'on était alors encore plus dépourvu des secours de l'art à Genève, car LL. EE. prient, par lettre du 12 avril 1536, les « *magnifiques Seigneurs de Lausanne, singuliers amys et chiers combourgeoiz* » (c'était avant l'annexion, on leur donnait de beaux titres, ayant un service à leur demander), « d'envoyer ung bon barbier à Genève, administrer ce que leur sera besoing à quatre soubgés bernois blessés, pour ce qu'il n'a illec cirurgien ny barbier sçavant pour les guérir. »

Après Benoît Ravier, déjà mentionné plus haut, vint *Conrad Gessner* de Zurich, qui cumulait l'art de guérir avec l'enseignement du grec; ce savant prépara à Lausanne une édition, avec une introduction critique, des *Œuvres de Galien*, et une

traduction complète en latin des *Œuvres d'Elien* qui parut à Zurich en 1556. *Jehan Volat*, de Chambéry, ministre à Lonay, pratiqua l'art de la médecine à Lausanne ; *Benoyt Comte*, natif de Douzères en Dauphiné, seigneur de Mex, quitta le ministère en 1545 pour se vouer à la médecine et mourut en 1575; on venait, paraît-il, de loin pour le consulter ; *Jacques Blécheret*, de Lausanne, avait étudié à Montpellier ; il fut nommé en 1543 « médecin de la ville » et en 1561 médecin des pestiférés ; il fut en outre chargé, dit M. Vuilleumier, de consoler les pauvres malades par la parole de Dieu ; *Eustache de Quesnoy*, natif de Lille, en Flandre, résida à Lausanne de 1551 à 1557 ; maistre *Sterpin* est mentionné en 1566 ; *Jacques Aubert*, natif de Vendôme, fut médecin de la ville en 1571.

Il a été parlé plus haut du docteur *Blancherose*, qui joua un rôle à la Dispute de Lausanne ; il avait été médecin du roi de France et de la princesse d'Orange, et avait enseigné, dit-il lui-même, en plusieurs bonnes villes et universités de France ; il manquait de gravité mais pas d'esprit, observe le docteur Morax [1], car il annonça que le règne des sciences positives succéderait à celui de la théologie et du clergé. En 1555 pratiquaient aussi maistre *Etienne* et maistre *Gabriel*.

Au-dessus de tous ces praticiens devait s'élever un simple « *inciseur* », *Pierre Franco*, réfugié français, natif de Turrier en Provence, chirurgien et oculiste à Lausanne en 1541, qui se mit aux gages de MM. de Berne et de Lausanne et y resta quinze ans. C'était un homme honnête, sincèrement religieux et avant tout soucieux de la vie de ses malades. Il était désolé de voir le Pays de Vaud infesté de charlatans, de rhabilleurs, de vendeurs de remèdes merveilleux. Ces misérables, écrivait Franco, « sont cause que la chirurgie est tant méprisée ; car, étant ignorants et se connaissant tels, ausent ce néanmoins, sans aucune crainte de Dieu ny d'hommes, entreprendre de guérir toutes sortes de maladies, curables ou incurables, moyen-

[1] *Cadastre sanitaire. Statistique médicale du Canton de Vaud.* Lausanne, Rouge édit., 1899.

nant qu'ils puissent attraper l'argent du pauvre simple peuple ; lequel ils séduisent en enchantant par leurs menteries et belles paroles au grand dommage des pauvres patiens, qui sont menés très souvent à la mort par de tels affronteurs, qui commettent infâmes larrecins en mettant en avant leurs superstitions et charmes et qui souventes fois employent plus de temps à charmer, après qu'ils ont fait un commencement d'incision qu'ils ne font en toute l'opération ; détenant cependant le pauvre patient en langueur. »

Franco a doté la chirurgie, dit le docteur Morax, de découvertes durables. Opérateur très habile, il a inventé d'excellents procédés pour la cure radicale des hernies, pour l'extraction des pierres de la vessie ; il a modifié heureusement les méthodes employées pour l'amputation des membres et l'opération du bec de lièvre. C'était un oculiste renommé et un accoucheur expérimenté. Il a laissé deux traités de chirurgie consacrés spécialement au traitement des hernies.

Après Franco, il faut rappeler aussi le nom de *Jean Griffon*, originaire de San Miniato en Toscane, né vers 1544 ; il vécut soit à Genève soit à Lausanne. Dans la *Revue suisse* (1843, p. 445), Mathias Mayor raconte que Griffon se rendit célèbre par la manière dont il refit le nez d'une jeune fille mutilée par son amant. On croit que c'est au bras qu'il prit la peau nécessaire à cette opération, qui passa pour un miracle. Le nez chirurgical avait si bien réussi qu'on le prenait pour un nez naturel ; pourtant, quand venait la pluie, il bleuissait.

Vers la fin du siècle, on signale encore les médecins *Roscius* et *Marrel*, réfugiés, et les chirurgiens *Castella*, originaire de Normandie, et *Laxe*, reçu bourgeois en 1585.

Imprimeurs lausannois.

LL. EE. étaient plus préoccupées d'éduquer leurs sujets que d'accroître leur prospérité ; mais les conseils de Lausanne aplanissaient les voies aux industriels disposés à venir s'y établir. Dans une ville où il y avait des écoles réputées, le com-

merce de la librairie aurait dû fleurir, ainsi que les imprimeries. Les débuts de cet art, aujourd'hui prospère, furent cependant très modestes. Il a été question plus haut de l'imprimeur Belot, qui ne fit qu'une apparition. Un peu après la dispute de Lausanne, un libraire s'y établit. C'était maître Geoffroy, dont le nom de famille paraît être *Dieherr*. Originaire de Dôle, il y avait exercé le métier de relieur. Il arriva à Lausanne comme réfugié et reçut en 1545 l'autorisation de vendre sa marchandise. Vers la même époque, deux autres libraires, *Amédée Jaquemet*, originaire de Bauge, près Belley, et *Antoine Mornay* de Marcilogia (diocèse de Mende), et, vers 1548, *Guillaume Germain*, de Cahors (mort en 1558), se fixèrent à Lausanne. En 1555, après avoir surmonté beaucoup de difficultés suscitées par LL. EE., *Jean Rivery* vint de Genève, où il y avait une trop grande concurrence, et fonda une imprimerie à Lausanne. De ses presses sortirent les œuvres de Viret et de Théodore de Bèze ; son établissement ne dura que quatre ans. C'est apparemment le départ de Viret, en 1559, qui entraîna celui de Rivery. Notre ville se trouva de nouveau privée d'imprimeur jusqu'en 1569, époque où vinrent s'y fixer les deux frères *Jean et François Le Preux* (Probus), originaires de Paris, réfugiés pour cause de religion. Leur atelier fut installé dans le cloître de Saint-François. C'étaient des imprimeurs d'une plus grande envergure que Rivery. Parmi les travaux qui sortirent de leurs presses, M. Bernus [1] cite les œuvres du médecin Jacques *Aubert*, du philosophe *Ramus* (Pierre de la Ramée), du théologien bernois *Aretius* (Benoît Marti), les éditions en latin des *Lettres de Calvin* (1576) et son *Institution chrétienne* (1577), revues par Nicolas Colladon ; les *Commentaires de César* en latin et les *Vies de Plutarque ;* M. Bernus mentionne aussi un *Discours de la comète apparue à Lausanne le huitième jour de novembre 1577 à six heures du soir*, fait en vers fran-

[1] Auguste Bernus, *L'Imprimerie à Lausanne et à Morges jusqu'à la fin du seizième siècle.* Lausanne, Georges Bridel & Cie édit. 1904.

çais par J. R., de Digne, en Provence. Sous ces initiales, M. Bernus croit reconnaître le pasteur lyonnais Jean Ricaud, réfugié à Lausanne lors de la Saint-Barthélemy. En 1580 l'imprimerie Le Preux est transférée à Morges ; c'est là que, sous le nom de *Sadeel*, furent publiées deux dissertations d'Antoine de Chandieu ; les autres ouvrages de cet auteur virent le jour à Lyon, Orléans et Genève.

De la sorcellerie.

On se représente difficilement l'état d'ignorance dans lequel vivaient les campagnes vaudoises ; cette ignorance avait pour conséquences des superstitions inouïes et l'apparition de prétendus sorciers et sorcières, qu'on poursuivait cruellement. Avec la sorcellerie marchaient de front des habitudes de brigandage qui rendaient les routes très peu sûres. La croyance aux sorciers était répandue non seulement dans les localités retirées [1], mais même dans les centres cultivés. On les considérait comme des émanations d'une puissance surnaturelle. Les tribunaux leur appliquaient des peines sévères, sans distinguer les cas qui auraient pu relever du domaine de la pathologie. Les lois du temps leur en faisaient une obligation. L'édition de 1734 [2] du *Code criminel* de Charles-Quint, — dit la Caroline, — qui était en vigueur dans les conseils de guerre des troupes suisses au service étranger, avait un article CIX intitulé *De la punition du sortilège,* punition qui pouvait aller jusqu'à la mort par le feu. Le commentateur Vogel. grand juge des troupes des Gardes Suisses du roy, explique que le sortilège dont la loy parle est un maléfice qui se fait par des superstitions et enchantements , et il ajoute : Il n'y a point de nation où il n'y ait des ordonnances sévères contre ce crime.

Il faut croire que les juristes de cette époque avaient

[1] Voir *Le château de l'Isle et les procès de sorcellerie*, par J. Cart. Lausanne, Georges Bridel & Cie, 1908.

[2] Edition dédiée au général baron de Bésenval. de Soleure. Imprimée à Paris chez Claude Simon.

quelques motifs pour déployer cette vigueur contre ces dégénérés qui étaient une peste pour la société.

Il est certains êtres brutaux et dépravés qui exercent un ascendant déplorable, qui hypnotisent, suggestionnent et poussent au mal des individus dépourvus de caractère et inconscients ; leur conduite ignoble peut entraîner un châtiment. L'on voit aussi encore des personnes privées de jugement attribuer les malheurs qui les atteignent à des influences occultes, consulter des somnambules ou des médiums et céder à des obsessions malsaines. C'était autrefois la clientèle des sorciers. Les procès-verbaux des tribunaux fournissent à cet égard de curieuses sentences ; en voici quelques espèces, que M. Maxime Reymond nous a communiquées :

En 1558 une femme de Crissier avoue avoir empoisonné sa fille et son fils, sous l'impulsion du diable. On trouve plusieurs cas de ce genre.

En 1579 on instruit le procès d'une série de sorcières de Bussigny. L'une d'elles avait soixante ans ; elle s'était vouée au diable trente-deux ans auparavant parce que son mari la battait. Le diable la marqua à l'épaule et lui donna de l'argent qui ressemblait à des feuilles de chêne et une boîte de graines noires avec laquelle elle fit mourir trois vaches. Son mari mort, le diable lui réapparut et lui donna de la graisse. Quelque temps après, elle vit devant la porte d'un de ses voisins son petit-fils âgé d'un an et demi. Elle le porta sur l'épaule et il mourut ; elle fit mourir de même une fillette de deux ans. Elle mit de la graisse dans la soupe de François P., qui soupait chez elle, et il mourut. Elle frotta les verroux de la porte de la maison de M. Curtat, mais personne n'en mourut. Elle fut exécutée le 6 août 1579.

En 1604 une femme de Pampigny s'étant battue avec son mari, le diable Pierrasset, vêtu de vert, lui apparut au bois de Chauderon et elle se donna à lui. Il lui donna du *puset* avec lequel elle fit périr des bœufs. Après la mort de son mari, elle se plaça à Lausanne comme nourrice. Dans ses heures de loisir, elle allait à la *chète* au Creux du Loup (à Cour) et aussi dans le bois de Colombier sur Morges. Elle avoua avoir couché trois fois avec le diable. Elle dit avoir fait mourir trois membres de la famille Chemin. Un samedi, à la place du Pont, s'étant munie de *puset*, elle tendit la main au noble Loys Seigneux qui en mourut. Elle fut exécutée.

En 1607 un J. D. présidait la *Chête* en l'absence du diable *aux Esgrabellets* (chemin Porchat) ; il faisait conter aux sorciers leurs maléfices.

En 1620 Antonia C., de Mésery, raconte qu'elle avait vu plusieurs fois des morts en forme d'hommes, immédiatement après leur ensevelissement, ayant l'extrémité de la tête couverte d'un linceuil, elle avait parlé avec eux, et entre autres avec un sien oncle et un frère ; ils avaient la voix enrouée comme s'ils venaient de dessous terre et comme s'ils avaient la bouche pleine (cela fait penser aux récits de certains médiums). Elle s'était donnée au diable vingt ans auparavant à la *Chète*, au bois de Puibroye. Elle avait fait mourir un homme et une femme, elle avait jeté un sort sur une fille et un jeune homme auxquels elle avait donné le mauvais esprit. Un homme qu'elle avait voulu faire mourir se guérit en mangeant du bois gentil.

Ces prétendus sorciers étaient naturellement des miséreux, des gens sans aveu, menant mauvaise vie, ayant commis des vols, des assassinats ou des attentats aux mœurs ; ils inspiraient une grande crainte aux populations et différaient moins qu'on ne le pense des modernes apaches. C'étaient des gens retors, ayant une façon à eux de raconter leurs méfaits souvent aussi des aliénés. On verra plus loin que les ordonnances bernoises de 1743 prévoient encore le châtiment des devins, des exorcistes, des charmeurs de plaie et des enchanteurs, mais ils n'étaient plus condamnés à mort.



BOURGEOIS ET HABITANTS

SOUS LE RÉGIME BERNOIS AU XVII[e] SIÈCLE

Etat des mœurs.

Contre-coups économiques de la guerre de Trente ans.

Le dix-septième siècle a été pour la Suisse, comme pour l'Allemagne, une triste époque ; c'est une période de luttes intestines, de vénalité, de réaction. La valeur guerrière des Confédérés ne se déploye plus qu'au service étranger. Les oligarchies ne favorisent point le progrès ; la Suisse ne prit qu'une faible part au mouvement scientifique et littéraire; l'industrie et le commerce ne prospérait pas. Lausanne jouissait de la quiétude que procure une longue paix ; mais elle végétait. Cependant sous l'égide bernoise, ses bourgeois purent vaquer tranquillement à leurs monotones occupations, tandis que, à ses portes, Genève était exposée aux attaques du duc de Savoie et que, sur les bords du Rhin et dans les vallées grisonnes : Impériaux, Suédois, Français et Espagnols se font une guerre acharnée.

Si LL. EE. se souciaient peu de la prospérité matérielle de leurs sujets romands et du progrès des idées, elles avaient toujours à cœur de les guider dans le chemin de la vertu.

L'Etat de Berne fit rédiger en 1661 un recueil sommaire des mandements publiés pour la réforme des mœurs. Une défense de fumer du tabac y est insérée. Dans son voyage dans la

Suisse occidentale, Sinner[1] dit : « Il est remarquable que cet édit, étant rangé selon l'ordre des dix commandements, le tabac est placé dans le septième... On y lit en marge les différentes branches de transgression désignées : *Adultère et paillardise, ivrognerie, banquets de baptêmes et ensevelissements des morts, tabac, orgueil, danse.* Voilà quel était l'esprit de la législation de ce siècle. Un édit particulier, publié en 1675, impose des peines plus sévères pour ceux qui feraient usage du tabac.

Les mœurs des étudiants qui se préparaient au saint ministère laissaient à désirer ; beaucoup d'entre eux contractaient ce qu'on appellerait aujourd'hui des « unions libres », qu'ils régularisaient plus tard, au moment de leur consécration. C'est ainsi que le géographe Plantin, dont le père était ministre, naquit avant le mariage de ses parents, et que lui-même eut sa première fille après six mois de mariage, et avait déjà eu, comme son père, deux enfants avant la fin de ses études. Un règlement bernois de 1666 (de juillet) interdit à tout étudiant de Lausanne et à tout ministre de se marier avant d'avoir une paroisse.

Avec la seconde moitié du siècle, l'horizon lausannois se charge de nuages ; trois événements importants opèrent un réveil d'opinion qui devait lentement acheminer les Lausannois vers des jours meilleurs. Ce sont la guerre des paysans, le Consensus et l'arrivée des Réfugiés français.

Réunion des représentants de la noblesse et des délégués des villes vaudoises.

La conclusion de la paix de Westphalie eut un contrecoup dans la Suisse allemande. Tant qu'avait duré la guerre, les populations de la Souabe et de l'Alsace, dont les campagnes étaient dévastées par les armées, venaient s'approvisionner en Suisse, où le prix des denrées monta dans des

[1] *Voyage historique et littéraire dans la Suisse occidentale* (par Jean-Rodolphe Sinner). Neuchâtel 1781.

proportions considérables ; avec la cessation des hostilités, les fertiles vallées de la Souabe et de l'Alsace refleurirent et recommencèrent à verser leur abondance sur les marchés ; le prix des subsistances baissa promptement ; il en résulta une crise, aggravée encore par le retour des mercenaires qui servaient en France ou en Allemagne, et par la mauvaise foi des princes à remplir leurs engagements. Ces soldats désœuvrés, sans ressources et désaccoutumés du travail manuel, répandaient des idées anarchiques. Une crise monétaire acheva de porter le trouble dans les esprits, déjà rendus méfiants par les restrictions constamment apportées par LL. EE. aux anciennes franchises communales.

Ce fut dans ces circonstances qu'éclata, en 1653, la révolte des paysans de l'Entlibuch et de l'Emmenthal ; elle s'étendit aux cantons de Berne, de Soleure et de Bâle. Pour soumettre leurs sujets allemands, LL. EE. appelèrent sous les armes les contingents romands. L'occasion était bonne pour les Vaudois de réclamer et d'exiger même une participation réelle au gouvernement de la république. Les Lausannois, comme anciens alliés de Berne, étaient particulièrement bien placés pour prendre la direction du mouvement. Mais ils avaient à leur tête des magistrats qui se laissèrent circonvenir. Trop loyaux, trop confiants, trop insouciants, ils ne surent pas profiter des circonstances. Les Vaudois eurent cependant un vague sentiment de ce qu'il y avait d'insolite à envoyer leurs soldats combattre les paysans allemands qui, après tout, demandaient, les armes à la main, ce qu'eux-mêmes réclamaient en vain depuis un demi-siècle.

Dès les premiers symptômes de l'insurrection, Berne ordonna la mise sur pied des milices vaudoises ; les colonels Diesbach et Morlot furent envoyés au Pays romand pour en prendre le commandement. Mais ces levées de troupes rencontraient de l'opposition ; les villes et les communes ne s'y prêtaient pas, malgré les vives instances des baillis. Le futur bourgmestre Jean-Pierre Polier, docile instrument de LL. EE., convo-

qua à Lausanne la noblesse et les représentants des villes pour prendre les mesures commandées par les circonstances (6 mai 1653).

Il avait été lui-même circonvenu par les mielleuses promesses des patriciens bernois. La lettre suivante, adressée, au mois de mars 1653, par le Seigneur Antoine de Graffenried à M. Polier, capitaine d'une compagnie d'élection, au service de LL. EE., et proche parent du bourgmestre, est significative. Le dit Polier était alors à Morat.

« J'ai été fort aise de vous voir dernièrement et fort marri de ne pas vous avoir pu témoigner l'honneur que de bon cœur je vous avais déféré, tant pour la considération du public que pour l'affection qu'en particulier je vous porte, vous pouvant assurer que LL. EE. ont veus en grâce fort particulière de leur chère ville de Lausanne. Ils se sont rendus par ce moyen considérables à tous en général et en particulier fort recommandés à LL. EE. qui éterniseront les effets de leur fidélité et ne manqueront de les reconnaître, en général et en particulier à Berne.

» Antoine de Graffenried [1]. »

L'indépendance politique, dont jouissaient les peuples des cantons forestiers, et à laquelle aspiraient leurs voisins de l'Entlibuch et de l'Emmenthal, ainsi que l'obligation pour le souverain de soumettre les lois d'impôts à l'approbation des contribuables, furent représentées aux nobles et aux bourgeois comme des demandes contraires au droit et comme mettant en danger les privilèges dont jouissaient les seigneurs et les villes.

Cependant partout dans le canton de Vaud, dit Verdeil [2], on vit avec joie que les Etats, abrogés depuis si longtemps [3],

[1] Cette épître, qui nous a été signalée par M. B. Dumur, figure en copie dans un registre manuscrit intitulé : Répertoire des archives de Lausanne, déposé à la bibliothèque cantonale vaudoise (voir catalogue F 1061, p. 146). Cet Antoine de Graffenried, quelques années plus tard, était avoyer de la république de Berne.

[2] *Histoire du Canton de Vaud*, t. II, p. 210.

[3] Ils avaient été réunis en 1570, 1590, 1591, 1594, 1595, 1603, 1608, 1609, 1613, 1621 et 1622, et ne le furent plus depuis lors.

allaient renaître, grâce à l'initiative du bourgmestre de Lausanne et que les droits des Vaudois, méconnus depuis longtemps, retrouveraient enfin des défenseurs.

Les députés accoururent de tous côtés. La séance fut orageuse; les uns se répandirent en récriminations; d'autres demandèrent que l'on décidât de ne pas envoyer des troupes « contre des voisins et des frères » ; ceux de Moudon proposèrent de « rendre obéissance équitable à LL. EE., sauf toutefois se battre contre nos frères, sujets comme nous, et qui maintiennent leurs libertés » ; d'autres encore furent d'avis que l'on engageât Berne à faire des concessions à ses sujets des campagnes allemandes, dont les demandes étaient celles que les Vaudois adressaient depuis si longtemps à LL. EE. Il y eut aussi des députés qui proposèrent que l'on s'entendît avec les paysans allemands pour faire cause commune avec eux. Mais, le bailli de Lausanne ayant promis au nom de LL. EE. que les charges du Pays de Vaud seraient allégées, que les privilèges des villes seraient étendus et que le droit d'assemblée serait reconnu au Pays de Vaud, l'ardeur des députés indépendants fut calmée. Alors, le bourgmestre Polier représenta le danger qu'il y avait pour le Pays de Vaud d'écouter les agents des insurgés bernois qui partout prêchaient la révolte ; il finit par s'écrier : « Gardez-vous de vous confier aux paysans allemands qui ne peuvent que vous entraîner dans leur malheur. »

« Les conseils de la peur, dit Verdeil, l'emportèrent dans l'assemblée. Elle perdit l'occasion de donner aux Vaudois l'indépendance et une nationalité. Il fut décidé qu'une députation se rendrait à Berne pour assurer LL. EE. de la fidélité du Pays de Vaud, et les députés se séparèrent pour presser la levée des sujets vaudois destinés à soumettre les sujets bernois et à rendre le sceptre à l'orgueilleux patricien de Berne [1]. »

Une fois de plus Lausanne se laissa leurrer par les patriciens bernois.

[1] Voici le texte du Manual du Conseil ordinaire (Archives communales

LL. EE. éludent les promesses données au moment du péril.

Cinq mille fantassins vaudois, sous les ordres des colonels Diesbach et Morlot, deux cents cavaliers d'hommage, sous les ordres du baron de la Sarraz, et deux cents fantassins d'Avenches prirent part à la pacification des campagnes bernoises. Les chefs du mouvement, Leuenberg et Schybi, périrent sur l'échafaud ; les paysans argoviens et soleurois durent payer de fortes indemnités de guerre.

Les députés vaudois furent reçus à Berne très gracieusement ; on les combla de caresses ; ils reçurent de tous côtés les promesses les plus réjouissantes. Il fut question de la revision du coutumier de 1616, de la liberté de la vente du sel, du droit d'assemblée, du transfert de la Cour des appellations à Moudon ou dans une autre ville du Pays de Vaud.

A la date du 2 juin 1653, le Conseil de Moudon enregistra candidement ces promesses en ces termes :

« Monsieur le Châtelain étant de retour de Berne avec les commis (députés) des autres villes, et ayant fait entendre que

D. 53, folio 101), où se trouve consignée la délibération de l'assemblée qui eut lieu à Lausanne le dimanche 8 mai 1653.

« Ont esté convoqués et assemblés les Nobles et Très honorés Seigneurs commis et deputes des quatre bonnes villes du pays de Vaud, Vevey, Aigle, Payerne et autres bonnes villes, ceux des quatre paroisses de la Vaux et la noblesse du dt pays de Vaud avec ceux de ceste cité, lesquels après l'invocation du nom de Dieu, ont unanimément, en présence de Magnifique et Très honoré Seigr David De Buren, Ballif de Lausanne, convenu et *prins* résolution au nom de leurs constituants faire voyage à Berne pour assurer L. E. de leur fidélité et leur présenter requeste qu'il leur plaise donner la paix et le calme à leur pays, en ces temps de troubles et en les péril et danger éminent tant de ce pays que de toute la Suisse en général, à l'effet de quoy ont ordonné Sgrie Lausanne pourra commettre et envoyer deux seigneurs, les dictes paroisses un, et les autres villes chacune un, ayant la dicte Noblesse commis et députés à leur nom Messrs, de Dignens, de St-George et Monsr d'Aulbonne Sr chllain à Morges, qui ont accepté la dte élection, à quel dessein et résolution de dt Sr Ballif n'a contredit. »

LL. EE. ont promis de nous octroyer des privilèges plus que nous n'espérons, ordonné que le S[r] châtelain sera prié de regarder le temps propice pour supplier LL. EE. d'effectuer leurs promesses, à savoir à nous remettre en sus de nos premières libertés, et spécialement de nous restituer le droit que nous avions de Son Altesse de Savoie concernant les appels du Pays de Vaud et en général se joindre avec les autres seigneurs commis pour faire les supplications requises à LL. EE. [1]. »

Fort des promesses reçues, le châtelain de Moudon fit auprès du bailli la demande dont il avait été chargé, mais sans succès. Le 12 juillet, les seigneurs conseillers et dizeniers de Moudon écrivirent à leurs collègues d'Yverdon pour convoquer une assemblée générale des communes, à Cossonay, le 5 août. Mais, le 4 août, le conseil de Moudon reçut des lettres de LL. EE. leur interdisant l'assemblée projetée à Cossonay [1]. Les députés de Morges et de Nyon, MM. Papan, d'Aubonne, et de la Flechère, en route pour Cossonay, durent rebrousser chemin. L'insurrection des paysans était écrasée ; Leuenberger en prison, Berne triomphait ; n'ayant plus besoin de l'appui des communes vaudoises, LL. EE. tenaient pour nulles des promesses données dans un moment d'effroi, alors que le « Roi des paysans », avec quarante mille hommes, menaçait leur capitale.

Loin d'*éterniser les effets de la fidélité des Vaudois,* suivant l'expression d'Antoine de Graffenried, LL. EE. la mirent à nouveau à l'épreuve lors du trop fameux Consensus dont il sera question plus loin.

Durant cette période critique pour Berne, et qui aurait pu être un point tournant de l'histoire vaudoise, il est triste de constater l'attitude des bourgeois de Lausanne qui n'eurent pas même les velléités d'indépendance qui se manifestèrent à Moudon, Yverdon, Morges et Nyon.

Nous disons velléités, car, les quatre bonnes villes ayant obtenu comme une grâce l'autorisation d'envoyer des députés

[1] Voir documents relatifs à l'histoire du Pays de Vaud de 1293 à 1750, (par Grenus). Genève, Manget et Cherbuliez, 1812, page 438, n° 267.

à Moudon, cette assemblée rédigea une requête, en termes singulièrement humbles, où, après s'être excusés de leur conduite, les mandataires des quatre bonnes villes sollicitaient LL. EE. de pouvoir continuer à l'avenir leurs assemblées en la forme usitée, et demandaient à ce qu'il soit suivi au plus tôt à la revision du coutumier du Pays de Vaud (18 août 1653).

Berne, qui venait de fouler aux pieds les droits des communes des bailliages allemands, repoussa les requêtes des Vaudois ; dans sa réponse du 3 septembre 1653, elle entoure de toutes sortes de restrictions la réunion des Etats de Vaud ; elle subordonne leur convocation à son bon vouloir, et, depuis cette date, ne les convoque plus jamais. Une ère de servitude commençait pour l'Europe; l'absolutisme régnait dans les républiques comme dans les monarchies ; le Pays de Vaud, réduit à l'état de province, perdit, comme la France de Louis XIV, sa représentation nationale.

Mais le souvenir de cette institution des Etats de Vaud n'en demeura pas moins cher au cœur des Vaudois. Cent quarante-quatre ans plus tard, en décembre 1797, les patriotes préludèrent à la révolution en demandant à nouveau la réunion des Etats de Vaud, et le refus que le Deux-Cents de Berne, à une majorité de dix voix, opposa, le 22 janvier 1798, à cette revendication, fut la cause déterminante de la révolution vaudoise du 24 janvier.

Participation des Vaudois à la campagne de Villmergen.

Moins de trois ans après ces événements, éclatait entre les cantons protestants et les cantons catholiques la première guerre de Villmergen. Les Vaudois donnèrent de nouveau en cette circonstance la preuve de leur fidélité. N'ayant pas confiance dans les paysans des bailliages allemands, qui conservaient des ressentiments de leur récente défaite, LL. EE. n'appelèrent sous les armes que les contingents des villes et des

communes restées fidèles pendant l'insurrection de 1653; elles leur confièrent la garde du Brunig et des passages conduisant dans les cantons de Lucerne, de Soleure et de Fribourg. On composa l'armée d'opération de 8000 Vaudois et de 4000 Argoviens des villes. La campagne fut malheureuse pour les Bernois. Leur armée, mal gardée, se fit surprendre et battre par les Lucernois, que commandait le général Pfyffer (23 janvier 1656). Environ six cents hommes de l'armée protestante restèrent sur le champ de bataille. Le combat fut acharné. Les Vaudois versèrent vaillamment leur sang, mais leur loyalisme ne fut point récompensé.

Tentative des bourgeois de Lausanne pour établir au communal le régime oligarchique.

Les idées oligarchiques qui régnaient à Berne avaient eu leur écho à Lausanne. La bourgeoisie, jalouse de ses prérogatives, n'entendait pas en faire bénéficier trop facilement les nouveaux venus; le prix de l'admission des bourgeois fut porté, le 8 novembre 1621, à 400 florins, avec obligation de posséder dans la juridiction pour 1500 florins de fonds clairs et liquides. Le 20 octobre 1659, il fut ordonné que les nouveaux bourgeois ne pourraient prétendre à aucune charge, sinon à celle de membre des seigneurs Deux-Cents, et seulement trois ans après leur réception. Sous le syndicat de J.-P. Polier une tentative se fit de constituer à Lausanne une sorte de patriciat. En 1668, le Conseil décida en effet qu'il ne serait plus reçu de nouveaux bourgeois aussi longtemps que le nombre des familles bourgeoises n'aurait pas été ramené à 300. C'était une mesure dans les idées de l'époque et dont on trouve l'équivalent peu d'années après à Zurich [1], à Berne, à Soleure, à

[1] En 1669, le gouvernement de Zurich déclare qu'il ne serait plus reçu de nouveaux bourgeois, résolution que l'on a appliquée jusqu'en 1787. En 1680, on vit se fermer à Berne l'accès aux grandes charges publiques pour les familles dont l'admission n'était pas antérieure à l'année 1643. Un livre rouge reçut les noms de 360 familles gouvernementales, parmi les-

Fribourg et à Lucerne ; les mêmes accaparements de pouvoirs existaient dans les Provinces-Unies de Hollande, à Amsterdam, Utrecht, etc. Mais c'étaient là des prérogatives que des villes souveraines seules pouvaient s'attribuer; on le fit bien entendre aux Lausannois. Le lieutenant baillival Seigneux, et le capitaine-major de Crosaz ayant conjointement protesté contre cette ordonnance, le bailli Bernard de Tscharner, en date du 18 mai 1668, adressa une verte mercuriale « aux nobles, puyssans, sages, prudens et honorez Bourguemaître, Conseils et Deux Cents de la ville de Lausanne. »

Au nom de LL. EE., il déclare cette ordonnance nulle, comme ayant été prise avec précipitation par une autorité incompétente et contrairement aux intérêts de la ville, son effet devant être d'amener une diminution dans la population, ce qui serait un inconvénient pour LL. EE. qui possédaient nombre de maisons à Lausanne. Le premier considérant de la lettre du seigneur bailli est bien significatif.

« Primo, que c'est un droit regall (sic) appartenant nüement et seullement aux authorités souveraines et absolues, les quelles ont et non à des subalternes, les quels, sans permission et consentement de leurs supérieurs, n'ont le pouvoir de faire et establir loix et ordonnances stables et irrévocables ; par ainsi n'estait de votre compétance de faire la dite ordonnance, par laquelle lauthorité souveraine se trouve non seulement choquée, mais les droitures et revenus d'icelle aussi affaiblis et amoindris, car si cest ordonnance, qui traîne après soy plusieurs mauvaises conséquences, incommodités et inconvéniens, subsisteroit, en peu de temps la ville ne peut, selon son debvoir et les règlements faits, tant pour le secours de Genève qu'autrement, assez fournir du monde en un besoin [1]. »

La taxe d'admission à la bourgeoisie fut portée, le 14 juin 1688, à 1000 florins, plus 100 florins pour les droits des chambres, et 10 florins pour un brochet.

quelles 80 en réalité se partageaient les pouvoirs. Un rôle des familles aptes à gouverner fut établi pareillement à Soleure en 1681, à Fribourg en 1684, à Lucerne en 1707.

[1] Le texte de cette lettre avec sceaux est aux archives communales de Lausanne; il a été publié par M. E. Chavannes dans les M. D. S. R., II[e] série, t. I, p. 106.

« Item, est-il ajouté, que celuy qui sera receu à bourgeois mettra deux mille florins en fonds pour seurté que ses enfants ne seront point en charge au publicq, qu'ils ne pourront prétendre ny aspirer aux charges de ce publicq que conformément au réglement du 20 août 1657, subs encore cette restriction, que celuy qui se passera bourgeois ne pourra, non plus que ses enfants déjà nés, prétendre à la charge des Deux Cents que dix ans après leur réception. »

Persécutions dirigées contre les piétistes et les anabaptistes.

LL. EE. ne se bornaient pas à veiller, avec un soin jaloux, à ce que leurs sujets n'en viennent, par degrés, à s'émanciper politiquement ; elles se préoccupèrent aussi de maintenir ce qu'elles considéraient comme les saines doctrines en matière religieuse.

En France, l'Académie de Saumur s'était fait remarquer par son latitudinarisme théologique, autrement dit par des tendances rationalistes, produit de la philosophie de Descartes. Ces points de vue ébranlaient l'autorité de la confession de foi helvétique. Au dogme de la prédestination absolue, promulgué par le synode de Dordrecht (1618-1619), beaucoup d'ecclésiastiques opposaient une doctrine plus consolante, celle de l'universalisme, promettant à tous les humains un bonheur éternel. Plusieurs membres des clergés vaudois, genevois et neuchâtelois avaient été gagnés à ces opinions par les réfugiés français. Elles étaient défendues à Genève par *Alphonse Turrettini,* à Neuchâtel par *Ostervald,* à Bâle par *Samuel Werenfels,* tandis que les thèses de l'ancienne orthodoxie avaient conservé des partisans convaincus en la personne de *François Turrettini* (père d'Alphonse) à Genève, *Lucien Gerber* à Bâle, *Henri Heidegger* à Zurich, *Ott* à Schaffhouse, *Hoummel* à Berne, qui se considéraient comme les dépositaires de la saine doctrine.

Préoccupés de l'avenir religieux du pays, ces théologiens rigides proposèrent aux Cantons évangéliques d'ériger en loi la Confession de foi helvétique et d'exiger des fidèles l'adhésion

à ce formulaire qu'ils complétèrent sur certains points. Tel fut l'origine de ce que l'on a appelé le *Consensus*, adopté en 1679 par les conseils de Zurich, Berne, Bâle et Schaffhouse. Genève y adhéra à contre-cœur, par déférence pour ses Alliés. Neuchâtel resta en dehors de ce concordat, qui répugnait visiblement aux Suisses romands, généralement plus individualistes que leurs compatriotes de la Suisse allemande.

L'Académie de Lausanne reçut de LL. EE. l'ordre de faire signer le nouveau symbole à tous les professeurs, régents du collège et ministres impositionnaires. Au début, les ecclésiastiques n'attachèrent pas une grande importance à ce qui était exigé d'eux et signèrent sans faire d'observation. Mais en 1682 un jeune candidat au ministère, *Clavel de Ropraz*, fit précéder sa signature de réserves, et cet exemple fut suivi les années suivantes par la plupart des candidats au ministère.

Le dogmatisme à outrance du gouvernement bernois produisit les fruits qui lui sont habituels : la raison, le cœur, l'imagination, froissés par les froides formules que l'on prétendait leur imposer, s'insurgèrent bientôt. Les idéalistes et les sentimentaux blessés se réfugièrent dans le *piétisme* de Spener, le *mysticisme* de Labadie et le *quiétisme* de Mme Guyon. Ces diverses sectes répondaient aux aspirations des chrétiens que choquaient les doctrines abstraites et les polémiques stériles. Elles tendaient à spiritualiser le culte, à lui rendre sa spontanéité, à le dégager des vaines formules. Au mobile avilissant de la crainte superstitieuse, elles opposaient celui de l'amour ; aux pratiques machinales de dévotion, le recueillement intime. Tandis que le piétisme, sous ses formes diverses, recrutait de nombreux adhérents dans le Pays de Vaud, les anabaptistes faisaient à Berne même et dans les campagnes bernoises de grands progrès.

LL. EE. s'émurent de cet état des esprits. Comme Louis XIV, elles estimaient qu'il est du devoir d'un bon sujet de régler sa doctrine sur celle de son souverain. Puis la question religieuse, pour Elles, comme pour le Roy Soleil, était intimement liée à

la politique ; elles pensaient que des hommes qui se formeraient des convictions religieuses personnelles pourraient bien en venir à concevoir un idéal politique nouveau. Le Deux Cents de Berne rendit un édit à teneur duquel tous les sujets de la république seraient obligés de prêter serment de conformité ; le refus d'obéir était puni de la peine de bannissement et de la confiscation des biens ; le banni rentrant au pays s'exposait à la peine du fouet et à la marque, et en cas de récidive aux galères et à la mort ; les actes civils contractés par les dissidents étaient déclarés nuls. Une chambre de religion fut chargée d'exécuter ce cruel édit ; on nomma pour la présider le sénateur *Abram de Tillier.* Cette chambre interdit sévèrement les *conventicules* et la lecture des ouvrages entachés de mysticisme ou d'athéisme. Toute communication avec les piétistes étrangers fut réputée criminelle [1].

Pour se soustraire à ces rigueurs, nombre d'hommes indépendants se réfugièrent en Hollande, en Allemagne ou en

[1] Pour plus de détails voir Verdeil, *Histoire du Canton de Vaud*, t. II, chap. XVIII ; Vulliemin, *Histoire de la Confédération Suisse*, tome XII, chap. IX ; *Les mémoires pour servir à l'histoire des troubles arrivés en Suisse à l'occasion du Consensus*, par le ministre Barnaud, et les *Lettres de M. de Treytorrens.* On croit rêver en lisant l'histoire du Consensus. Ce qu'il y a de plus piquant, c'est que les Bernois qui organisaient dans leurs Etats des persécutions religieuses à la manière de Louis XIV, avaient quelques années auparavant, soit en 1665, envoyé solennellement à Turin une ambassade composée du colonel *Gabriel de Weiss* et de *Ch. de Bonstetten*, pour plaider la cause des Vaudois du Piémont « cruellement persécutés par le duc de Savoie. » Dans la lettre que Gabriel de Weiss, qui fut plus tard bailli de Lausanne, remit au nom de LL. EE. de Berne et des cantons évangéliques, on remarqua ce passage qui paraît s'appliquer très bien aux piétistes vaudois habitant au nord des Alpes : « C'est pourquoi nous prions V. A. R. de regarder vos dits sujets, si pitoyablement affligés, d'un œil de commisération, et de leur confirmer la liberté de leur conscience, vu surtout que comme le doivent de vrais et fidèles sujets, ils sont inviolablement toujours demeurés fermes à leur devoir envers V. A. R. en toutes choses qui ne concernent pas leur conscience, qui ne doit être soumise qu'au régime de Dieu seul, et que partant ils ne sont pas indignes de cette faveur. »

On voit que, tout en persécutant leurs propres sujets, LL. EE. avaient un sentiment de vive commisération pour les « perplexités et les angoisses » auxquelles étaient en butte leurs coreligionnaires du Piémont.

Amérique. En 1698, quatre étudiants : *Arthaud, Portaz, Terraz* et *Feygoz*, accusés d'arminianisme, furent bannis [1]. Le diacre *Gouldi* de la cathédrale de Berne, le pasteur *Lutz* furent suspendus de leurs fonctions ; *Knopf*, fils du bailli d'Interlaken, fut condamné à une amende de 500 livres ; l'orientaliste *Samuel Koenig*, accusé d'être millénaire, fut exilé ; ses amis *Fellemberg* et *Dick*, qui lui avaient offert un repas d'adieu, partagèrent son sort ; un membre du Deux Cents de Berne, *Nicolas Rodt*, encourut la même peine pour s'être opposé au serment de conformité. Les prisons s'emplissaient de captifs traités avec la dernière rigueur. Un gentilhomme vaudois, *Nicolas-Samuel de Treytorrens*, s'émut de pitié à la pensée des souffrances de ses coreligionnaires ; il alla les visiter dans leurs prisons et demanda à être autorisé à porter des consolations aux piétistes et aux anabaptistes que LL. EE. avaient envoyés aux galères de la république de Gênes et du royaume de Naples. Une telle audace méritait un châtiment exemplaire : la réponse fut un arrêt de bannissement. Ce noble défenseur des opprimés, — que l'on peut comparer à Voltaire, quoi qu'il ait moins fait parler de lui, — publia en 1717 une série de lettres à LL. EE., dans lesquelles il exposa les souffrances endurées par les dissidents et plaida chaleureusement leur cause. Il mentionne, entre autres, une maison de discipline où il vit, entassés dans une seule pièce, assis tous pêle-mêle, une quarantaine de détenus, tant hommes que femmes et jeunes filles, un vieillard de quatre-vingts ans et un enfant à la mamelle dont la mère venait d'accoucher en prison.

Les Etats Généraux de Hollande, en apprenant les odieuses persécutions dirigées contre les piétistes et les anabaptistes, intercédèrent en leur faveur auprès de LL. EE. ; mais, tandis que Bâle en 1685 et Genève en 1707 avaient renoncé à exiger

[1] On appelait Arminiens ou Remontrants les disciples du théologien hollandais Arminius, né en 1560, qui avait mis en doute la doctrine de la prédestination et dont les opinions furent condamnées en 1618 par le synode de Dordrecht. Le grand pensionnaire Barnevelt et le célèbre jurisconsulte Grotius se rattachaient à ce parti.

la signature du Consensus, Berne demeura inexorable et maintint son édit. Il en résulta une longue lutte avec l'Académie dans laquelle se trouvèrent impliqués le doyen *Bergier*, le pasteur *Louis-César de Saussure*, le professeur *Polier*. Les professeurs *Barbeyrac* et *J.-P. de Crousaz* donnèrent leur démission et acceptèrent des appels de l'Université de Groningue. Vainement le premier syndic de Genève, *Marc Trembley*, le roi de Prusse, le roi d'Angleterre et les princes évangéliques d'Allemagne intervinrent au nom de la liberté de conscience. La *Gazette d'Amsterdam*, sans plus de succès, consacra en 1722 plus de dix articles au Consensus, sous la rubrique *Troubles de Suisse*. Ce ne fut que le 13 avril 1723, quelques jours après l'arrestation de Davel, que le gouvernement bernois, comprenant enfin les conséquences auxquelles pourraient aboutir ses impitoyables cruautés, écrivit à l'Académie de « *mettre ordre à ce que l'on laisse l'affaire du consensus en repos*.

Deux mois plus tard, le 17 juin 1723, LL. EE. annonçaient à la cour d'Angleterre que la signature du formulaire de consentement était abolie.

Ordonnances somptuaires.

LL. EE. avaient la prétention non seulement de prescrire à leurs sujets ce qu'ils devaient croire et penser, mais encore de leur imposer leur manière de voir en ce qui concernait les toilettes. Nous avons déjà parlé des lois somptuaires de 1540 ; en 1681, un mandement de l'Avoyer et Conseil de la ville de Berne signale aux baillis, officiers médiats et immédiats, ministres, consistoriaux et autres sujets du Pays de Vaud, que de temps à autre il se commettait de grands excès « en ce que nos sujets et habitants des terres de notre obéissance, de l'un et l'autre sexe, dans les villes et par le pays, se sont accoutumés de suivre les modes étrangères, dans leurs habits et vêtements, le tout directement contre les ordonnances que nous avons faites à ce sujet ; nous avons cru être de notre office

d'y apporter les soins que nous avons jugé nécessaires pour obvier à de tels abus, qui ne sont pas seulement contraires à la modestie, mais qui peuvent attirer la malédiction de Dieu, outre que nous y avons un très notable intérêt de prévenir la ruine de nos sujets, qui dépensent la meilleure partie de leurs biens à de semblables somptuosités, et dont l'argent se transporte hors du pays. »

Fondées sur ces considérants, LL. EE. défendaient par un règlement minutieux :

A toutes personnes du Pays de Vaud, de quelque qualité et condition qu'elles soient de porter aucunes étoffes d'or, d'argent et de brocard ;

De même aucuns galons, franges, garnitures, ni broderie d'or, d'argent ou de soie, excepté les boutons et garnitures d'argent, d'orfèvrerie qui sont permises aux gens de qualité ;

Item toutes guipures, dentelles d'or, d'argent et de soie, passements, filets, etc. ;

Défense aussi de porter aucune toile de Hollande, ni autre toile étrangère, sinon pour les collets de femmes et les rabats ou cravates d'hommes ;

Item la superfluité des rubans et tours d'aiguillettes de soie ;

Item les joyaux de pierreries, sauf aux nobles et ce sans excès ;

Item toutes sortes d'excès sont défendus aux baptêmes ; il est enjoint de se conformer aux lois, tant au regard des festins, nombre de parrains et marraines qu'aux étrennes qui ne devront excéder la valeur d'un ducat, s'abstenant en outre de tous présents qui se font réciproquement, soit en linge ou autrement ;

Défense à toute personne de donner aucun habit, chapeau, crêpe ou autre ornement pour porter le deuil, à la réserve de ceux de la maison ;

Défense de sortir des saintes prédications avant d'avoir reçu la bénédiction ;

Enjoint de participer au saint sacrement de la Cène et aux jours de jeûne, sans faste, et en habits simples, noirs ceux qui en ont, afin de démontrer par les habits la contrition du cœur.

Prescriptions concernant les hommes.

Défense de porter des perruques sans urgente nécessité ;

La bourgeoisie doit aller au prêche en manteau.

Prescriptions concernant les femmes et filles.

Défense de porter des capes dont le prix excéderait dix écus petits, et encore ne sera-t-il permis à toutes sortes de personnes de les porter, ains seulement aux femmes de qualité et de noblesse la plus considérable, les autres devront en porter de moindres; et, afin que celles qui feront des capes sachent là-dessus comment se conduire, elles devront être convenues (convoquées) en consistoire et prêter serment de n'en faire à l'avenir de plus chères ;

En ce qui concerne les coiffures, il ne sera permis de porter qu'un taffetas et une gaze ou quelque filoche qui en tienne lieu, et aucun faux cheveux pour moutonner et frisons, ni aucun bonnet de pelisse ou de plumes ;

Défense de porter des collets de points de Paris ou de Flandre ni autres façons étrangères ;

Item les manches d'habits ne devront pas être plus courtes que les coudes ;

Item les robes ne devront pas toucher terre ;

Il est expressément enjoint à toutes femmes et filles, de quelles conditions qu'elles soient, de ne porter à la fois qu'une robe et une jupe ; (Ceci semble exclure le pantalon de dessous, qui n'a rien que de très honnête en soi et qui est un utile préservatif contre le froid, mais l'usage ne s'en établit, il est vrai, que plus tard.)

Défense de porter des souliers garnis de dentelles, galons ou autres ornements ;

Les femmes nobles et bourgeoises devront aller aux prêches avec un honorable habit noir, tout simple et sans garniture ;

Les femmes des ministres et autres ecclésiastiques devront aller habillées ainsi que la bienséance et leur qualité le requièrent et se passer des habits de velours, taffetas, soie et satin et de tout ce qui leur sera indécent.

[Cette ordonnance ne dit pas si les dames, tout au moins « les dames de qualité » étaient autorisées à se décolleter et dans quelle mesure ? cet usage était pourtant déjà bien répandu.]

Prescriptions concernant les enfants et les servantes.

Les petits enfants, soit fils ou filles, doivent être habillés sans superfluités ni rubans dans leurs chapeaux, capes et habits, ni aucune dentelle, galon d'or, d'argent ou de soie, afin que par ce moyen ils soient élevés dès leur bas âge à la modestie et bienséance ;

Les servantes doivent être habillées d'étoffes qui se fabriquent dans le pays et pas plus chères que la sergette de Genève.

L'inobservation de ces prescriptions entraînait des amendes allant jusqu'à cent florins, dont le produit était partagé entre LL. EE., les baillis, le consistoire du lieu et le révélateur [1].

Inutile d'insister sur ce que ce mandement avait de minutieux et de vexatoire. Si l'on en juge par les nombreux portraits d'hommes ou de femmes du temps, il faut croire qu'il ne fut pas strictement observé, pas plus que ne l'étaient les lois somptuaires édictées au quatorzième siècle dans les républiques italiennes. On remarquera qu'il y a dans ces règlements somptuaires un curieux mélange de sentiments; on y trouve des préoccupations d'ordre moral d'une part et de l'autre d'ordre économique, l'emploi d'étoffes et de passementeries confectionnées à l'étranger était prohibé, pour éviter que l'argent sorte du pays. LL. EE. auraient peut-être été plus avisées en favorisant l'établissement dans le pays romand d'industries rivalisant avec celles du dehors et fournissant les marchés européens. Plus tard, à Berne même, l'usage du tabac, du thé et du café, considérés comme malsains et contraires aux bonnes mœurs, sont interdits. Un café établi à la rue des Chaudronniers fut fermé en 1690 par ordre du gouvernement; de semblables mesures furent appliquées en 1693 aux débits de thé et de chocolat. En 1710 encore, l'emploi du tabac, soit à fumer, soit à priser, fut sévèrement proscrit à Berne même, par une ordonnance spéciale, punissant toute infraction d'une amende. Mais peu de temps après, le gouvernement se vit contraint, par les protestations qu'elle avait soulevée, à la révoquer. Impuissant à réprimer « ces abominations », il en prit son parti et fit lui-même planter du tabac pour que l'argent employé à cet usage ne sorte pas du pays. La majorité des consommateurs le prisaient. Bientôt LL. EE., suivant le détestable exemple donné par les officiers revenus

[1] Voir de Grenus, *Documents relatifs à l'histoire du Pays de Vaud*, Genève et Lausanne, 1816.

de Hollande, se mirent à fumer la pipe, mais dans l'intimité seulement, car cette habitude était considérée comme malséante. C'était le temps où les voitures n'osaient pas circuler en ville après dix heures du soir. Lorsque la retraite, variable suivant la saison, avait sonné, il fallait, pour cheminer dans les rues, être muni d'une lanterne [1].

Accueil fait aux réfugiés anglais et français.

Les circonstances extérieures donnèrent au Pays de Vaud et à Lausanne le ressort qui leur manquait. L'arrivée des réfugiés français, chassés de leur patrie en 1685 par la révocation de l'édit de Nantes, fut pour la Suisse romande le commencement d'une ère nouvelle. Ses principales villes : Genève, Lausanne, Neuchâtel, Nyon, Rolle, Morges, Vevey et Yverdon et jusqu'aux bourgades et aux campagnes, accueillirent avec générosité les victimes du régime bourbonien, et par un juste retour ces religionnaires, parmi lesquels il y avait des hommes instruits et de bons artisans, furent un stimulant que l'on constata plus tard.

Louis XIV voulait l'unité morale de la France, et il lui donnait comme base le catholicisme. Aujourd'hui les hommes qui président aux destinées de la France tendent aussi à établir une unité morale, mais en prenant pour base le principe laïque et la science. Le « Grand Roy » commit une faute, dont il est peut-être moins responsable que son entourage, et qui profita à ses voisins.

Berne, c'est une justice à lui rendre, se montra magnanime envers les victimes de l'intolérance monarchique. Nous disons monarchique, car les persécutions dirigées contre les Réformés étaient d'une nature politique autant que religieuse, elles visaient plus le caractère et l'esprit d'indépendance que les opinions de ses sujets à tendances individualistes.

Berne, dont la puissance, à un moment donné, peut se comparer à celle de Gênes ou de Venise, n'hésita pas. En

[1] Voir *La grande société de Berne*, par M. L. de Tscharner, pages 6, 30 et 50, Berne, Stæmpfli & Cie imprimeurs, 1909.

1572, d'accord avec Zurich, Bâle et Schaffhouse, elle prit sous sa haute protection les victimes de la Saint-Barthélemy [1], et notamment la veuve de l'amiral Coligny, Jacqueline d'Entremont, sa belle-sœur, Mme d'Andelot, et leurs enfants, sans souci du mécontentement qu'en concevraient Charles IX et les cantons catholiques.

Un écrivain catholique, membre du parlement, Jacques-Auguste de Thou, contemporain de ces faits, a porté sur les cantons évangéliques un jugement qui mérite d'être rappelé. « La pitié, dit-il, eut plus de force sur le cœur des Suisses que n'en eurent les demandes du roi de France et les plaintes de ses ambassadeurs. »

Lorsque, en 1660, Charles II monta sur le trône d'Angleterre, les juges de Charles Ier furent condamnés à mort et exécutés; quelques-uns réussirent à s'enfuir sur le continent, mais la Hollande et l'Allemagne leur refusèrent asile ; le général Ludlow, le chancelier John Lisle et William Cawley se retirèrent à Genève, qui, intimidée par la Cour de France, ne put les garder ; ils furent reçus avec affection par le bourgmestre de Lausanne, J. P. Polier [2]. Des démarches furent faites auprès de LL. EE., qui autorisèrent les régicides anglais à résider dans le Pays de Vaud. Ludlow, Say, Brisco, Phelips, Lowe, Bettel, Holland, se fixèrent à Vevey, Dendy, Broughton et Lisle à Lausanne. Reconnaissants de la faveur qui leur était faite, ils se rendirent à Berne pour exprimer leur gratitude à LL. EE. et furent reçus avec de grands honneurs par l'avoyer régnant, Antoine de Graffenried, le trésorier Steiger et le doyen Hummel. Le séjour des réfugiés anglais à Lausanne et à Vevey attira l'attention de la veuve de Charles Ier, Henriette de France. Cette princesse voulut venger la mort de son mari ; le 14 no-

[1] Un tableau représentant le massacre de la Saint-Barthélemy, dû au pinceau d'un réfugié français, *Franciscus-Sylvius Ambianus*, se trouve à Lausanne au musée cantonal de peinture.

[2] *Mémoires de Ludlow*, t. III, p. 296. C'est Ludlow, dit-on, qui aurait composé la mélodie si caractéristique et si populaire de la marche bernoise.

vembre 1663, une troupe d'hommes s'embusqua dans les rues de Vevey pour s'emparer du général Ludlow, mais l'alarme fut donnée à temps et les sicaires se rembarquèrent précipitamment pour la Savoie, sans avoir pu accomplir leur coup de main. Moins heureux que Ludlow, John Lisle fut assassiné à Lausanne le dimanche 11 août 1663, au moment où il se disposait à entrer dans le temple de Saint-François. Le meurtrier réussit à gagner la porte de Saint-François où un cavalier l'attendait avec un cheval et s'enfuit à bride abattue dans la direction de Morges en criant : « Vive le roi ! »

Le séjour des régicides anglais à Lausanne ne fut qu'un incident. Il en fut tout autrement de l'exode des protestants français, les proportions considérables de ce mouvement constituèrent au début une lourde charge pour la Suisse romande ; ils traversaient en grand nombre le Jura et arrivaient exténués et la plupart sans ressources ; l'humanité faisait un devoir de les héberger, de les nourrir, de les vêtir, de procurer du travail à ceux qui étaient bien portants, de soigner les malades et de donner un viatique à ceux qui poursuivaient leur route. On estime à soixante mille les réfugiés français qui entrèrent en Suisse par la vallée du Rhône ou les cols du Jura romand ; la plupart ne firent que passer et, après s'être reposés, se rendirent plus loin, en Wurtemberg, dans le Palatinat et le Brandebourg, dont les souverains leur offrirent asile. On évalue à 6000 ceux qui s'établirent dans le Pays de Vaud, dont 1500 à Lausanne. C'était beaucoup pour une ville qui ne comptait alors que 6 à 7000 habitants peu fortunés. L'accueil n'en fut pas moins touchant, la solidarité religieuse était le sentiment dominant ; les Lausannois se sont du reste toujours fait remarquer par leur esprit de charité. Le gouvernement bernois engagea leurs seigneuries de Lausanne à recevoir les religionnaires français avec bienveillance mais aussi avec discernement. La recommandation n'était pas superflue, car il arrive parfois que des vagabonds, réfractaires au travail, cherchent à se faire passer pour des victimes de la tyrannie.

Etat des Français réfugiés à Lausanne.

Il existe à la bibliothèque de la Faculté de théologie de l'Eglise libre à Lausanne un état nominatif en original des Français réfugiés à Lausanne, à la date du 8 octobre 1698, établi par la direction des pauvres habitants, signé par le modérateur *A. Clarian*, les pasteurs *de Paradès*, *Th. Almeras*, *Th. Julien*, les anciens *J. Deportes*, *Massias*, *Roumier*, *Et. Alberges* (Béziers), *Chesnes* et *Rafinesque*.

Le nombre total des réfugiés, y compris les femmes, les veuves, les enfants et les domestiques, s'élevait à 1573 personnes, qui se répartissaient comme suit, au point de vue professionnel (les femmes et les enfants étaient rangés sous la rubrique du chef de famille).

Dix ministres, leurs familles et domestiques,	34
Les veuves des ministres,	11
Gentilshommes, dames et demoiselles.	
Nobles Charles de Montrond,	11
» Jacques Deportes (de Castres),	8
» La Grévillière,	7
» Scipion de Brun de Castelannes de Caille,	3
» Mme de Beaulieu,	2
» Mme de Perrottes,	4
» Mme de Valoti,	4
» les demoiselles de Villefranche-Montbrun.	2
» de Vaudargues, étudiant,	1
» de Villes, »	1
» Trois officiers au service des Alliés,	10
15 bourgeois,	35
3 avocats,	10
13 marchands drapiers et leurs familles,	59
9 marchands de toiles et dentelles,	30
3 marchands de soie,	14
5 » quincailleurs,	14
2 marchands confiseurs,	15
5 » de chandelles, savons, etc.,	17
2 » libraires,	12
3 » tanneurs,	11
1 » teinturier de soie,	7
2 médecins,	12
Sr David Gazan, étudiant au Saint Ministère, ayant instruit et consolé nos frères en France,	1
Sr David Nogier, étudiant en théologie,	1
4 apothicaires,	24
Autres personnes qui vivent de leurs rentes et industrie,	67
Total	427
Artisans et laboureurs.	
Manufacturiers en laine,	20
Peigneurs de laine,	16
Cardeurs de laine,	15
Tisserands en draps,	12
Teinturiers en draps,	2
Tondeurs de draps,	2
Manufacturiers en bas,	5
Compagnons faiseurs de bas,	26
Fileurs de laine,	102
Ouvriers en soie,	4
Moliniers de soie,	4

Chirurgiens maîtres,	5
Perruquiers,	2
Menuisiers,	6
Dévideurs de soie,	8
Chapeliers maîtres,	4
Chamoiseurs,	3
Bolangers,	9
Bolangères,	3
Revendeurs,	5
Revendeuses,	1
Cabaretiers ou cuisiniers,	5
Tailleurs d'habits,	1
Tailleuses,	6
Maîtres cordonniers,	13
Compagnons ou apprentis cordonniers,	17
Savetiers,	5
Tisserands de toile,	6
Maréchaux,	3
Massons,	3
Potiers de terre,	3
Couteliers,	2
Orphèvres,	3
Forbisseur,	1
Droguiste,	1
Tapissier,	1
Gantier,	1
Boutonnier,	1
Fondeur,	1
Serrurier,	1
Jardinier,	1
Un lanternier maître et un compagnon,	2
Clottiers,	2
Mercier portant la balle,	1
Fripier,	1
Laboureurs ou vignerons,	6
Forgeron,	1
Eymolleur,	1
Maîtres ou maîtresses de cotes,	6
Femmes et enfants des susdits,	427
Total	776
Personnes à l'assistance publique dispersées par la ville,	252
Pauvres, infirmes ou malades à notre Evêché, compris la servante,	10
Pauvres venus du Piémont depuis longtemps,	70
Personnes demeurant en cette ville et payées par messieurs de Berne,	23
En y ajoutant les ministres, nobles et marchands indiqués plus haut,	442
Total général	1573

Les noms des dix ministres susmentionnés étaient : François Vincent, âgé de 72 ans ; Jean Vincent, son frère ; Théophile Alméras, 66 ans ; Daniel Rangard, 69 ans ; de Paradès, 65 ans ; Jean Malplacet, 60 ans, (ces quatre derniers venus du *Languedoc*) ; Ch. Perreault, 60 ans, *bourguignon* ; Théophile Julien, 50 ans, *dauphinois* ; Antoine Clarisse, 53 ans, *languedocien* ; François de Fougères du Bussy, 67 ans, *berrichois.*

Parmi les notables, relevons encore les noms suivants :

Rat de Montagnac, major au service de Brandeburg.

Aiguoin, ci-devant cornette au service du Piémont.

Rollot, avocat, de Montpellier.

Brunier, avocat, de Montpellier.

Donadieu, Pellissier et Noir, lieutenants au service du Piémont.

Rivalier et Duclerc, médecins.

Chiron, Aguoin et Pesat, apothicaires, ainsi qu'un certain nombre de marchands, Vernes, Dumont, Puche, Lullier, Cormode, Blanc, Bruel, Garcin, Page, Mazade, Grégoire, Garnier, Boutan, Auboussier, Aunan, Augier, dont les familles sont aujourd'hui éteintes ou ont quitté Lausanne ; quelques autres familles, comme les David, les Barnaud, les Isnard, les Faure, les Roux existent encore dans le pays. Quelques-unes de ces familles acquirent des bourgeoisies dans des communes rurales comme Coinsins, Jouxtens, etc., et ne se firent recevoir bourgeois de Lausanne que dans la suite.

Citons aussi quelques artisans dont les descendants ont réussi par le travail à sortir de l'humble situation qu'ils occupaient à leur arrivée dans le pays : Blaquières, Fabre, Fesquet, Cavalier, Lagrange, Bertrand, Girard, Ducros, Archinard, Maurin, Baylon.

Il y avait parmi les réfugiés beaucoup de personnes âgées, de femmes, de vieilles filles et d'infirmes, qui avaient dû affronter de grandes fatigues pour venir du Dauphiné, de la Bourgogne et du Languedoc à travers le Jura.

Fondation de la Bourse française (1687).

Les nouveaux arrivés ne furent pas reçus à la bourgeoisie comme ceux du seizième siècle, ils étaient trop nombreux pour y prétendre ; on comprend que les autorités aient exigé d'eux un stage avant de les admettre à bénéficier des avantages attachés à la qualité de citoyen. Ils furent invités à se grouper et à former une corporation. Cette institution prit le nom de *Direction des pauvres français réfugiés*, et plus tard de *Bourse française*, elle fut fondée en 1687 sous la présidence du pasteur *Barbeyrac* et confirmée le 16 janvier 1688 par privilège de LL. EE. C'était une société de secours.

La *Discipline* (nous dirions aujourd'hui les statuts ou les règlements), les livres de la corporation française et les registres de ses délibérations ont été conservés aux archives communales de Lausanne (sous la rubrique F 3 [1]).

[1] M. Roger Roux, substitut du procureur de la République à Belfort, à qui nous avions eu l'occasion de signaler ces documents, a publié, en 1907, dans la *Revue chrétienne* de Paris, un article intitulé *Une œuvre charitable française à Lausanne en 1687*, dans lequel il retrace l'histoire de la corporation française de Lausanne.

Un des premiers soins des réfugiés fut d'obtenir des autorités, c'est-à-dire de Monseigneur le Bailli et des très honorés Seigneurs de la ville, la permission de présenter des « *boëttes* » pour recueillir des offrandes tous les vendredis aux portes des deux temples, à l'issue du prêche et des prières. Cette autorisation leur fut accordée, et MM. Barbeyrac et De Caille furent chargés de ces collectes.

La population de Lausanne, qui avait pourvu aux premiers besoins, ne pouvait à la longue demeurer chargée de l'entretien des proscrits. Il y avait parmi les réfugiés, à côté des gens de qualité, comme on disait alors, bien des miséreux et aussi des gens que le grand roi avait dépouillés de leurs biens.

Pour faire face à la situation, « *les Pasteurs, anciens et autres chrétiens protestants de France réfugiés en Suisse pour cause de religion* » décidèrent, le 25 mars 1688, d'envoyer une adresse « *aux rois, électeurs, princes, magistrats et tous autres chrétiens protestants évangéliques, pour solliciter d'eux assistance spirituelle.* »

Ce document, qui figure aux archives communales de Lausanne, est revêtu de 54 signatures émanant des notables de la colonie française de l'époque. On y trouve des noms connus appartenant à des familles qui ont fait l'objet de notices dans la *France protestante,* ou qui figurent dans l'armorial de France.

La Direction des pauvres français avait pour but non seulement de les secourir, mais aussi de les conseiller, et d'exercer une certaine police. Elle avait à sa tête une Chambre, composée d'un président ou modérateur, d'un receveur-boursier et de douze membres. Un *Procureur de la direction* était chargé, avec l'assistance du *secrétaire* et du *receveur-boursier,* de l'administration financière de l'œuvre. Un délégué s'occupait spécialement de l'instruction des enfants pauvres. Une gouvernante était préposée à l'administration de l'hôpital, pour lequel les conseils de la ville avaient fourni des locaux dans l'ancien évêché ; une servante et un bedeau lui étaient adjoints. Les membres du comité de direction se réunissaient tous les mercredis.

Les premiers directeurs furent :

Antoine Barbeyrac (Languedoc), *Jacques de Méjanes de Banes* (Languedoc), *Théophile Julien* (Dauphiné), tous trois pasteurs, *Frédéric Goulard de Saint-Hilaire* (Languedoc), *Louis des Vignoles* (Languedoc), *Clary* (Languedoc), de fonctions en septembre 1687 et *J. Jambial* (Bourgogne), secrétaire de la direction, *Charles Perreault* (Bourgogne), *Scipion Brun de la Caille* (Provence), *Joseph Isnard du Terrier*, etc., en janvier 1688 [1].

De 1687 à 1819 il y eut plus de cent cinquante réfugiés qui participèrent à la direction de la corporation française.

Cette institution subsista jusqu'en 1860 ; elle tenait lieu de commune pour ceux qui en faisaient partie, c'était une sorte

[1] Pour seconder la Direction des pauvres réfugiés, il s'était formé un vaste comité de patronage, dont nous donnons ci-dessous la composition. Cette longue énumération fait défiler devant nos yeux une série de familles pour la plupart oubliées, qui ont habité Lausanne de 1688 à 1692 ; nous les groupons par province : *de la Bourgogne :* Charles Perreault, de Jeaucourt, Etienne Jordan, René de Loriol, Pierre Dupin ; *du Languedoc :* Joseph Isnard du Terrier, Jean De Paradez, Daniel de la Grange de la Borie, Jean Brutel, Laurent Domec, Claude Claparède, André Vial, Théophile Alméras, Isaac Bruguières, Jean Malplach, Gédéon Brutel de la Rivière, Jean Davin, Vincent, Etienne Jurand, Jean Pagezi, Du Bruc, Jaques de Méjanes, Fréd. Goulard de Saint-Hilaire, Louis des Vignoles ; *du Dauphiné :* François Murat, Pierre Chiron, Louis Vignes, Ch. Rollot, Jean Sauvage, Pierre Ageron, Jean Sudre ; *de la Normandie :* Scipion Brun de la Caille ; *du Lyonnais :* Etienne Seignoux ; *du Berry :* François de Fougières de Bussy ; *du Pays de Gex :* de Bons d'Asserand et de Bons de Farges (cette famille est encore représentée à Lausanne, c'est une exception).

Au début, il y avait dans ce comité des dames : *de la Bourgogne :* M[me] Le Sage, M[lles] Louise Fourneret, Marie Gravier, M[me] de Jeaucourt ; *du Languedoc :* M[me] de Saint-Véran, M[lles] Du Pin, des Vignoles, de Perrotat, Peirol, Madeleine de Castelnau, Françoise Chauchet, M[me] Reymond-Domère, M[lle] Reymond, M[mes] Borel, Chabert, Fontaine, Brutel, de Cauviac, Vincent, Reinaud ; *du Dauphiné :* M[me] Vial, M[lles] Feutrier, Louise Boutiller, de Fonjulianes, Ageron, Anne Liotard Cabestan, Constance-Gueille, Albert, Madeleine Du Marché, Gassaud, Isabeau Josserand, Cronier, Sudre ; *de Provence :* M[lle] Saint Etienne, M[me] de la Colette Villeneuve ; *de Touraine :* M[lle] Françoise Toulieu-Seigneuret ; *du Vivarais :* M[me] Marie de Beaulieu de Montrond, M[lle] Marie Froment.

En 1689 ; *de la Bourgogne :* Prudent Gautier, Ribondeau, Isaac de l'Espinasse, F. de Loriol de la Grivelière ; *du Languedoc :* Cabrol, Portal,

de bourgeoisie sans territoire, ses membres étaient considérés comme sujets de LL. EE., et plus tard, comme citoyens vaudois, ils faisaient leur service militaire. Quelques-uns arrivèrent au grade d'officier et, sous le régime vaudois, à des fonctions publiques ; c'était cependant l'exception, car, lorsque les réfugiés étaient parvenus à une certaine aisance, ils tenaient à honneur de se faire recevoir bourgeois. Le Grand Conseil, jugeant que cette situation anormale ne pouvait durer plus longtemps, décida, le 24 décembre 1859, de dissoudre la corporation française et ensuite, d'entente avec les conseils de la ville de Lausanne, ses membres furent incorporés en bloc à cette commune, à partir du 1er janvier 1860, suivant acte, notarié Boucherles, du 21 février 1860. La fortune que possédait la Bourse française s'élevait à 259 632 francs ; sur cette somme, 100 000 francs furent versés à la bourse communale et le reste à la bourse des pauvres.

Le nombre des incorporés s'élevait au 1er janvier 1860 à 615 individus, dont 290 du sexe masculin et 325 du sexe féminin, se repartissant comme suit :

	210	époux ;
	7	veufs avec enfants ;
	25	veuves » »
	32	veufs sans enfants ou célibataires ;
	49	veuves » » » »
	292	enfants.
Total	615	

Jacques Sellon, Pierre Boudon, F. Cazalet, Jean Pommier, de Noguier, Antoine Clarion, d'Olivier, de Barreuil, Jean Sabatery ; *du Dauphiné :* Cronier, Daniel Piffard, Pierre Alibert, Marc Clavière, Gédéon Ageron ; *du Vivarais :* Ch. de Montrond.

En 1690 ; *du Languedoc :* Jacques Raimond ; *du Dauphiné :* Jean Jullien, Jean Lacroix, Pierre Serres.

En 1691 ; *du Languedoc :* David Roumier, Fr. Guirard, Jean de Leusières ; *du Dauphiné :* Etienne Alberge ; *de la Saintonge :* Daniel Rangeard ; *du Lyonnais :* Antoine Perrin ; *de la Bourgogne :* Simon Chalumeau.

En 1692 ; *du Languedoc :* Charles Vernhes, De Portes, Molles, Jacques

L'opération, recommandable au point de vue humanitaire, n'était pas avantageuse au point de vue fiscal. En effet, si l'on répartissait la fortune de la Bourse entre les bourgeois, on constate que la part revenant aux anciens bourgeois, était sensiblement plus élevée que la part des réfugiés à la fortune de la corporation et que d'autre part le nombre des assistés était, toutes proportions gardées, sensiblement plus élevé chez les nouveaux bourgeois que chez les anciens.

Si l'on parcourt les listes des fondateurs et des directeurs de la corporation française que nous avons données en note, on remarquera que une ou deux seulement de ces familles figurent sur le rôle actuel des habitants de la ville. Toutes les autres, et elles étaient légion, ont disparu; elles se sont éteintes ou ont quitté le pays. Au contraire, plusieurs familles françaises venues à Lausanne antérieurement à la révocation de l'édit de Nantes, les de Saussure, les de Polier, les Descombes, les de Constant, les de Chandieu, ou au dix-huitième siècle comme les Francillon, les Mercier, les Poudret, les Marcel, les David, les Béranger, les Fabre, etc., ont créé à Lausanne des établissements durables, ont contribué à la prospérité du pays, y ont occupé un rang honorable et quelques-unes d'entre elles des positions en vue.

Il y a là une énigme, dont le professeur Bernus, dans une conversation que nous avons eue avec lui en 1902, nous a donné la clef. Les intellectuels préféraient se rendre en Hollande, où ils se sentaient plus à l'aise. Après avoir, lors du synode de Dordrecht, sous le stathoudérat du prince Maurice, fait preuve d'une singulière étroitesse d'idées, les Etats Généraux étaient entrés à pleines voiles dans les idées libérales. La Hollande, sous

Rafinesque, Jean Fesquet ; *du Dauphiné :* Paul de Pluviannes, etc. etc.

Ces familles appartenaient à l'élite du refuge. Dans la suite, le premier moment de presse passé, le comité fut beaucoup moins nombreux.

On remarquera dans cette liste les noms de plusieurs familles qui, après un court séjour à Lausanne, sont allées se fixer à Genève, où l'on jouissait de plus de liberté politique et religieuse et où l'on avait plus de facilité pour gagner sa vie.

Guillaume III d'Orange, était devenue, avant l'Angleterre, la terre par excellence de la tolérance ; c'est là que le père du grand prédicateur J. Saurin (qui avait été secrétaire de l'académie de Nîmes) se réfugia, ainsi que le célèbre philosophe Bayle.

Au contraire on était à Lausanne sous le régime du Consensus. Le gouvernement de LL. EE. était pédant et tracassier, leurs ordonnances somptuaires en sont un indice probant ; le commerce et l'industrie n'étaient point encouragés, il était rendu difficile par le mauvais état et l'insécurité des routes. Il y avait là un ensemble de circonstances qui n'étaient point propres à retenir des étrangers à Lausanne. Ce ne fut que plus tard que leur présence contribua à développer le commerce et l'industrie par la création de poteries, de fabriques d'indienne, de cotonnades, de tanneries, de fabriques de bas, de chapeaux, etc., et de maisons de commerce, ainsi que par les perfectionnements qu'ils apportèrent à l'agriculture et à la culture maraîchère. Le coteau du Languedoc tire, dit-on, son nom du fait que des réfugiés de cette province vinrent s'y établir.

Mais l'influence française et surtout la part pour laquelle les réfugiés français entrèrent comme élément constitutif de la population est moindre, croyons-nous, que l'on est porté parfois à le croire, que le croyait l'historien Verdeil, qui était lui-même languedocien. Sur près de cinq cents familles qui figurent actuellement sur le registre des bourgeois que nous donnons à la fin de cet ouvrage, une quarantaine seulement descendent de réfugiés admis à la bourgeoisie avant la révolution ; à ces familles plus ou moins notables il faut ajouter les incorporés de 1860; mais cela ne fait au total qu'un 20 % sur l'ensemble des bourgeois, ceux-ci étant au nombre de 3000 environ, cela ne fait, sur une population de 65 000 habitants, qu'une proportion très peu importante de huguenots.

Nous avons voulu nous rendre compte du rôle que les réfugiés ont joué dans le haut enseignement. Nous avons multiplié le nombre des professeurs de l'académie venus de l'étranger, France, Italie et Espagne, par le nombre d'années

pendant lesquelles ils ont occupé des chaires ; le calcul est forcément approximatif, mais il est intéressant, parce qu'il montre que les efforts des Bernois pour créer, par le moyen de l'académie, une classe de lettrés ont abouti à des résultats remarquables. Au seizième siècle, plus des deux tiers des chaires étaient occupées par des étrangers; au dix-septième siècle c'est approximativement le 45 %; au dix-huitième le 20 % seulement. Cette proportion s'est à peu près maintenue au dix-neuvième, mais ce 20 % se partage entre l'élément latin et l'élément germanique qui est plus nombreux que précédemment. Le Pays de Vaud est ainsi graduellement parvenu à se suffire intellectuellement à lui-même et même, — que l'on nous passe l'expression, — à exporter un grand nombre d'intellectuels, ainsi que nous le verrons dans la suite de cette étude.

Fondation de la compagnie des arquebusiers et de l'abbaye de l'arc.

Les Lausannois, dont l'activité était très limitée au dix-septième siècle, cherchèrent à occuper leur temps par des délassements anodins. C'est ainsi qu'on les voit fonder, le 22 mai 1654, la compagnie des « *nobles fusiliers et arquebusiers* », dont les *lois et articles,* rédigés par le notaire Ph. Wullyamoz, reçurent l'approbation du bourgmestre J.-B. Seigneux et du conseil de la ville en date du 19 septembre de la même année. Cette association, quoique qualifiée de « noble », n'avait point un cachet aristocratique, ce n'était pas une coterie. On y voyait des tireurs appartenant à des milieux très divers ; les exercices se faisaient sous la surveillance d'un président, qui portait le titre de capitaine. Les seigneurs baillifs, à plus d'une reprise, en firent partie. Les archives communales possèdent un registre où les armoiries d'un certain nombre de membres de l'association ont été reproduites en couleurs [1].

[1] La compagnie des nobles fusiliers s'est dissoute en 1838.

Voici les noms des membres fondateurs, qui permettent de se faire une idée des éléments dont se composait en 1654 ce que l'on appellerait aujourd'hui le monde sportif :

MM. Polier, Rosset, Bergier, Cheseaux, Seigneux, Loys, de Crousaz-d'Aux. Praroman, Des Ruines, François, de la Molière-Praroman, Journée, Gaudard, de Saussure, de Gingins, Cuendoz, Charrière, Forneret, Crousaz de Corsier, Panchaud, Des Combes, Bourgeois, Rosset, de Crousaz-d'Aux, Guibaud, Secretan, Panchaud, Boizot, Bergier, Fontanat, Praye, Coëndoz, Arlaud, Wagner, Perey, de Bretigny, Millot, Pillet, Violat, Pivard, Praroman, Seigneux, de Loys, de Mestral, de Goumoens, d'Asperling, Mannlich.

Dans les années qui suivirent, de 1654 à 1675, nous remarquons les admissions des tireurs dont suivent les noms : Senarclens, seigneur de Vufflens-le-Château ; Pasche, de Lausanne et Morges ; Réal du Fresne, de Nyon et Vevey ; Detallents, Jacquier, Fischer, Mathey, Guérin, Langin, le bailli César Lentulus, le bailli Bernard de Tscharner, Constant de Rebecque, Gentil, d'Illens, Frey, Le Maire, Lionnet, Curtat, de Montricher, Barbot, Gleyre, Mercier, le bailli Abraham Sturler.

Quelques années plus tard, on vit se fonder une seconde corporation du même genre et se recrutant dans les mêmes milieux ; nous voulons parler de la société de l'Arc, dont la création remonte à l'année 1691. Ses fondateurs, les Millot, les de Praroman, les Des Tallents, etc., lui donnèrent le titre d'Abbaye et prirent pour modèle l'organisation de la Compagnie des nobles fusiliers et arquebusiers. Les non moins nobles archers soumirent leurs statuts à l'approbation des très honorés Seigneurs de la ville de Lausanne ; autorisation dont on se passe aujourd'hui en pareille occurrence.

Les tirages avaient lieu au bas de la colline de Montbenon. En 1730 un étranger, le comte de la Lippe, fut nommé capitaine des archers. En 1750, le président de l'association reçut le titre d'abbé, qui s'est conservé jusqu'à nos jours.

On sait qu'il existait, au dix-huitième siècle, des abbayes analogues, à Vevey, Yverdon, Morges, Rolle et Nyon.

LL. EE. les considéraient comme des institutions ne présentant aucun danger ; mais, ô surprise ! elles jouèrent en 1791 un rôle politique dont nous parlerons plus loin. En 1812,

les membres de l'abbaye de l'Arc achetèrent à Mme la chanoinesse Vullyame un terrain situé à l'entrée de Montbenon dans une situation magnifique, et ils firent construire par l'architecte Perregaux un bâtiment qui existe encore. En 1835, l'abbaye se transforma en cercle par l'introduction des journaux politiques.

C'est devenu le rendez-vous quotidien d'un certain nombre de magistrats, d'avocats, de banquiers, de médecins, d'architectes, de journalistes, d'hommes de lettres, d'artistes, de négociants, de rentiers, etc., se rattachant généralement au parti conservateur libéral. Le nom d'abbaye a été conservé, le président est toujours qualifié d'abbé, mais l'on embarrasserait probablement beaucoup de membres du cercle et même des membres du comité si on leur faisait subir un examen de tir.

L'Académie au dix-septième siècle.

Malgré les éléments nouveaux que reçoit la bourgeoisie, l'académie végète ; une notable partie des chaires sont occupées par des étrangers, Français, Suisses allemands ou Allemands.

A côté des de Saussure, des Des Tallents, des Polier, des Plantin, des Fevot, des Girard des Bergeries, des Crespin, des Pierre Davel (oncle du major), des Combes, des Fornerod, des Devenoge, des Clerc, des David Constant, qui étaient originaires du pays romand ou qui y étaient nés, on relève les noms d'une série de savants venus du dehors. Mentionnons : E. Beauchâtel, Jean Collot, Jean Steck, Gabriel de Pétra, J. Amport, Claude Jannin, Le Febvre, Claude Boccard, Jean Rheter, Jérémie Wild, J. Brever, Samuel Habereuter, Georges Muller, Elie Merlat, J.-H. Oth, Jean Schoenhauer, Sterky, Th. Territ, Jérémie Currit.

Quelques-uns de ces professeurs étrangers ne passèrent à Lausanne qu'un temps relativement court ; d'autres, comme Jean Amport, Jean Steck, Georges Muller, J.-H. Oth, Jean

Schoenhauer et Jérémie Sterky eurent un enseignement de plus longue durée.

Georges Muller, professeur de philosophie puis de théologie, originaire du Palatinat, se fit recevoir à la bourgeoisie. Un de ses descendants, connu sous le nom de Muller de la Mothe, qu'il tirait d'une petite seigneurie située près de Champvent, participa au banquet des Jordils en 1791, et fut condamné à plusieurs années de détention.

L'Académie ne comptait au dix-septième siècle que six chaires, à savoir deux de théologie, une d'hébreu et catéchèse, une de grec et morale, une de philosophie et mathématiques, une d'éloquence et de belles-lettres.

Il n'y avait pas d'enseignement d'histoire : c'est une science qui peut développer chez ses adeptes l'esprit d'indépendance; il ne convient pas d'en cultiver le goût chez des sujets que l'on tient à maintenir dans des idées de soumission. Cependant Gindroz nous apprend que Plantin fut autorisé, en 1672, à donner quelques leçons d'histoire et d'archéologie. Le droit fut enseigné successivement par Steck et par Le Febvre, professeurs de philosophie.

Médecins et chirurgiens.

Au dix-septième siècle, on vit se succéder à Lausanne beaucoup de médecins et de chirurgiens dont plusieurs étaient étrangers. Le plus célèbre fut *Guillaume Fabrice*, originaire de Hilden, près Dusseldorf, né en 1560. D'humeur changeante, il vécut à Lausanne de 1596 à 1598, puis de 1600 à 1602, à Payerne de 1602 à 1611, puis revint à Lausanne de 1611 à 1614, et finalement se fixa à Berne, où il mourut en 1634. Fabrice était un observateur profond; doué, selon le Dr Morax [1], d'un vrai génie ; il contribua, dit le Dr Auguste Dufour [2],

[1] Statistique médicale du canton de Vaud.

[2] Discours prononcé en 1894 à l'occasion du jubilé de l'Asile des aveugles de Lausanne.

à la prospérité de Lausanne en y attirant un grand nombre de personnes atteintes de maladies d'yeux. Il a laissé plusieurs ouvrages, et entre autres un traité sur les tumeurs cancéreuses, où il décrit près d'un millier d'opérations faites tant en Suisse qu'en Allemagne, avec les noms, prénoms et lieux d'origine de ses patients. On voit, en parcourant cet ouvrage, que l'on venait de loin pour le consulter. Ce volume contient aussi un traité sur la gangrène, dédié à Jean-Antoine Sarasin, conseiller et médecin du roi de France et de Navarre. Quelques années après la mort de Fabrice de Hilden, ses œuvres complètes furent réimprimées à Lyon et à Francfort (1641 et 1646). Dans une note, fournie au Dr Morax, M. Benjamin Dumur parle d'une opération particulièrement grave, faite à Lutry, qui réussit admirablement, et pour laquelle Fabrice fut assisté par ses amis et collègues *Janus-Antonius Saracenus* (Sarasin) de Genève et *Albertus Roscius* de Lausanne. Fabrice eut aussi pour collaborateur sa femme, *Marie Colinet*, de Genève, qui excellait dans l'art des accouchements, et qui, suivant le Dr Beaugrand [1], était fort habile dans la pratique de la chirurgie ; ce fut elle qui imagina d'extraire une paillette de fer de l'œil d'un patient au moyen d'un aimant [2].

Abel Roux, fils, après avoir rempli les fonctions de médecin de la ville de Neuchâtel, vint se fixer à Lausanne en 1602.

Jean-Pierre d'Apples, de Lausanne, Morges et Bremblens, né en 1616, eut pour fils *Jean-Pierre*, né en 1656, auteur de

[1] Voir *Dictionnaire Dechambre*, article médecins, cité par le Dr Morax,

[2] Les féministes, pour étayer leurs théories, pourront citer ce cas, comme ceux de *Corradini Bettisia*, née en 1236, décédée en 1261, de *Novella d'Andria* († 1383) et *Calderini Bettista* († 1355), qui toutes trois enseignèrent le droit à l'université de Bologne avant la Renaissance. En réalité, ces faits, et bien d'autres, prouvent que, lorsque des femmes spécialement douées abordent l'exercice de certaines professions qui semblent être plutôt l'apanage de l'homme, qu'elles surmontent les obstacles et les fatigues que comportent les carrières libérales, elles rencontrent des encouragements ; la voie leur a été ouverte, déjà au moyen âge. Si les cas ne sont pas plus fréquents, c'est qu'il faut pour réussir dans ces domaines des dispositions spéciales : de l'endurance, de l'esprit de suite et de très longues études.

mémoires sur la nutrition du sang, sur la rage et sur la dysenterie.

Nicolas Girard des Bergeries, d'une famille originaire du Berry, reçu à la bourgeoisie en 1590, était fils de Simon Girard professeur de grec à l'académie. Nicolas fit ses études à Montpellier et, dès 1613, cumula à Lausanne la pratique de son art avec une chaire d'hébreu. Son fils *Jean-Jacob* lui succéda comme professeur d'hébreu et comme médecin. Il est l'auteur d'un mémoire contre la contagion de la peste et de traités intitulés l'*Apothicaire charitable, Le gouvernement de la santé,* et d'une *Harangue de la goutte à ses hôtes,* etc. (Voir *Dictionnaire des Genevois et des Vaudois,* par A. de Montet, t. I, p. 360.)

Mentionnons encore, d'après le Dr Morax : *Auberri,* originaire de Triancourt en Champagne, arrivé à Lausanne en 1617; *Jean-Constant de Rebecque,* né à Lausanne en 1635, dont il a déjà été question plus haut ; *Paul Arthaud,* chirurgien en 1672 ; *Lacou,* chirurgien en 1691, réfugié ; *Compré La Pommarens,* chirurgien, réfugié, de Montignac en Angoumois, en 1691 ; *Jean du Clerc,* médecin, de Montpellier, originaire de Castres en Languedoc, 1692 ; *Pierre Rivalier,* médecin, de Nîmes, en 1698 ; *Bacle,* chirurgien, de Brollez en Touraine, en 1695 ; *Gerbaud,* chirurgien, en 1697 ; *Boilton,* chirurgien, de Maugnis, en 1698. Ces derniers avaient été conduits à s'expatrier par la révocation de l'édit de Nantes. Il ne paraît pas qu'ils aient fait souche dans le pays.

Mèges et marchands d'orviétans.

A côté des médecins et des chirurgiens se faufilaient, comme toujours, nous dit le Dr Morax, les rebouteurs, les mèges et pis encore. Voici, à ce sujet, un petit trait, assez piquant, qui peint bien la situation. Le 5 juillet 1631, spectable Jean Pécolet, ministre à Crissier, se présente devant le conseil de la ville de Lausanne et se plaint de ce que, dans sa paroisse, l'exécuteur de la haute justice (le bourreau) ne cesse d'aller de

maison en maison soigner les malades et débiter apparemment des remèdes plus que suspects. Chose curieuse, les hauts seigneurs du conseil écoutent ces révélations sans trop s'émouvoir et déclarent même tout net « qu'il n'y a là occasion de se *scabrer*. Dans des villes importantes, à Berne, à Bâle et ailleurs encore, on s'accommode de semblables pratiques. L'exécuteur sera toutefois invité à se comporter modestement. »

On a vu parfois des médecins accepter les fonctions d'exécuteur des hautes œuvres, mais ici c'est le contraire : c'est le bourreau qui remplit l'office de chirurgien.

« Le 12 août 1652, dit encore le Dr Morax, le conseil de Lausanne (toujours facile) donne au Sg^r Pierre Maffey, opérateur vénétien, l'autorisation de dresser un théâtre et d'y débiter durant un mois de l'orviétan [1] et d'autres drogues, pourvu (il est vrai) qu'il ne fasse aucun excès. D'ailleurs, les docteurs et médecins, accompagnés des banderets de la Cité et de la Palud et du secrétaire, devront faire épreuve du dit orviétan et fournir rapport au Conseil. »

Mesures sanitaires contre la peste et la lèpre.

Au dix-septième siècle, les autorités lausannoises n'étaient pas sans se préoccuper vivement d'assurer l'état sanitaire de la v le : les épidémies fréquentes qui sévissaient leur en faisaient une obligation.

La peste sévit à Lausanne en 1613. « Elle emporta, disent MM. Martignier et de Crousaz [2], jusqu'à douze ministres dans la classe de Lausanne ; c'était un sur quatre. L'épidémie sévissait encore l'année suivante. »

Suivant Fabrice de Hilden, il serait mort à Lausanne, en 1613, plus de 2000 personnes, et « aucun de ceux qui avaient

[1] Littré nous apprend que l'orviétan fut apporté en France par un charlatan d'Orvieto.

[2] *Dictionnaire historique*, p. 529.

des cautères aux bras ou aux jambes ne mourut, à l'exception d'un ou deux encore, dit-il, qu'ils étaient *mal habitués.* »

Ce chiffre de 2000 décès, sur une population de 7000 habitants, paraît exagéré ; peut-être Fabrice voulait-il parler de l'arrondissement ecclésiastique, ou classe de Lausanne.

L'administration avait institué *una guidar* [1] chargée de quêter tous les dimanches, avec un bissac et une cloche, pour les familles éprouvées par la peste.

Ce fléau avait déjà visité le pays à bien des reprises, ainsi que nous l'avons vu plus haut. Fabrice raconte que l'on sépara, en 1613, à Lausanne, les malades avec tout le soin possible, en les plaçant soit dans un hôpital situé hors de ville, soit dans des baraques construites *ad hoc* et disséminées dans des jardins et des vergers ; néanmoins un très grand nombre de personnes qui n'avaient jamais eu de contact avec les pes tiférés, furent fauchées par la maladie. L'épidémie se répandit sur les villages et les villes du voisinage, en particulier à Vevey et à Morges. Il en résulta une mortalité si effrayante qu'on n'y récolta ni les blés, ni les raisins, ni les fruits des vergers. En 1621, la disette était générale dans le pays ; la mesure de froment coûtait jusqu'à 10 florins, et l'on en fut réduit à triturer des glands pour en faire du pain. Une peste s'ensuivit. Lausanne paraît avoir été épargnée cette année-là ; le fléau sévit alors surtout à la Vallée. Pour soigner les malades, on fit venir des *marroniers* de la Franche-Comté. A la mort des malheureux pestiférés, les marroniers emportaient tout ce qui était dans la maison. On ne se donnait pas la peine de porter les morts au cimetière; on les jetait dans des fosses ouvertes à l'avance [2].

En 1628, la peste visite Gland, Yverdon, Aigle ; en 1629, Nyon et Vevey ; elle reparut en 1631 et en 1636 à Vevey ; en 1652, elle devint générale. Elle prit fin avec le dix-septième siècle.

[1] E. Chavannes, dans le *Dict. hist. du Canton de Vaud*, p. 529.

[2] *Manuel historique, topographique et statistique du Canton de Vaud*, par Frs. Recordon. Lausanne, chez Amédée Baatard, 1824, cité par M. le Dr Morax.

Dans sa climatologie, le Dr Lombard dit que Genève n'a plus eu de peste dès 1640.

Pour ne pas revenir sur ce sujet, rappelons ici les mesures préventives prises en 1720, lors de la peste de Marseille. Nous extrayons ces renseignements d'une note fournie par M. Benjamin Dumur à M. le Dr Morax [1]. « Le fléau s'étant étendu à la Provence, les Savoyards ne purent plus entrer dans le canton de Berne sans être munis de billets de santé. Des inspecteurs furent installés aux portes de Villeneuve, Vevey, Ouchy, Morges, Rolle et Nyon, aux ponts et aux portes des villes. Les marchandises ne furent admises qu'après quarantaine. Les lettres devaient être *parfumées* avant de passer la frontière et à nouveau aux bureaux de distribution. Le 20 septembre 1720, on signale l'évasion de Pétié Seaunier et de Paffroy, galériens, employés à Marseille pour l'inhumation des pestiférés. Le 22, on apprit qu'ils avaient été vus sur la frontière de Bourgogne. Ordre fut donné de tirer sur eux, puis de les couvrir de paille et de bois et de les brûler sans les toucher ni les fouiller, et d'enfouir leurs cendres profondément en terre. Cinquante écus blancs de récompense étaient promis à qui ferait le coup. Les 7 et 8 octobre 1720, on fit une chasse générale de tous les mendiants et déserteurs. Ceux qui rentreraient dans le pays devaient être fouettés ou subir d'autres châtiments plus rigoureux.

» Le 25 octobre 1720, les très honorés seigneurs du Conseil de santé de Berne chargent les baillis de faire dresser des potences dans les principaux lieux de passage de leurs bailliages ; afin que les personnes venant des lieux mis au ban, comme celles qui pourraient se glisser dans les pays de LL. EE. au moyen de faux passeports ou par des chemins détournés, y soient pendues pour l'exemple. On fera connaître cette mesure par les gazettes [2].

[1] Voir Dr J. Morax, *Cadastre sanitaire* et *Statistique médicale du Canton de Vaud*, Lausanne, F. Rouge, 1899, p. 95.

[2] Il n'existait pas alors de journaux dans les Etats de Berne ni dans les autres parties de la Suisse romande. Les journaux dont il est ici question

» Le 8 novembre 1720, le magnifique seigneur bailli de Lausanne donne avis qu'ensuite de décision du Conseil de santé, on ne fera plus d'huile de noix et on ne distillera plus de genièvre, parce que les noix et les grains de genièvre sont de bons préservatifs contre la contagion, et qu'il importe d'en faire provision. Le 16 novembre 1720, la récolte de noix étant passable, il permit d'en convertir la moitié en huile. En 1721 et 1722, les mesures de surveillance sont continuées avec rigueur. En mai 1723, le ban est levé, et les relations avec la Savoie et la France rétablies. Les marchandises *non venimeuses* peuvent être introduites dans le pays comme avant la peste. »

La lèpre, apportée d'Orient au centre de l'Europe par les croisés, avait fait de grands ravages au moyen âge dans nos contrées. Les malheureux atteints de cette maladie étaient astreints à une surveillance suivie et relégués dans des *maladières.* Il y en eut trois aux environs de Lausanne : une dans les campagnes actuelles du Désert et de la Grangette, qui renfermait quatorze lépreux en 1300 ; une autre à la Vuachère et une troisième à Vidy. Cette dernière fut construite en 1331, et, les autres ayant été fermées, les lépreux y furent concentrés en 1466 ; il en existait encore deux en 1630. M. Ernest Chavannes dit, dans ses commentaires sur les manuaux, que, depuis le milieu du dix-septième siécle, il n'y a plus de lépreux dans le pays ; cependant le Dr Morax remarque que les lois consistoriales de 1743 ordonnent encore que les lépreux, tant jeunes que vieux, ne se marient jamais avec des personnes saines (mariage, Ire partie, XII), et prévoit que la lèpre dûment constatée est une cause de divorce. Dans les lois consistoriales de 1788, le mot de lèpre est remplacé par celui de *maladies contagieuses ou héréditaires.*

sont probablement la *Gazette de France,* fondée en 1631 par Théophraste Renaudot, et celle *de Hollande,* très répandue au dix-septième siècle dans toute l'Europe. Le terme même de gazette vient de *gazzetta,* petite monnaie en usage à Venise, le nom de la pièce avait passé au journal que l'on recevait en échange.

Police des mœurs.

Nous savons que, sous les évêques déjà, les conseils de la ville avaient rendu des édits pour combattre la débauche. LL. EE. à leur tour prirent des mesures de rigueur à l'égard des femmes de mauvaise vie (voir l'édit du 24 décembre 1536). Mais leurs admonestations et leurs sévérités, tout en restreignant le mal, ne l'extirpèrent pas. Les lois consistoriales de 1640 redoublent de rigueur contre les délinquantes, qui sont passibles de la prison, du bannissement, du fouet ou de l'estrapade. Le 14 juillet 1675, la Classe de Lausanne va jusqu'à statuer que, lorsqu'un pasteur saura qu'une fiancée se trouve enceinte au moment de son mariage, il lui prescrive de ne pas porter, le jour de ses noces, *le chapelet* ou *la couronne, symbole de la pureté,* avec châtiment en consistoire en cas d'infraction [1]. Au point de vue logique, c'était soutenable ; mais, lorsqu'une faute est réparée, il est plus charitable de ne pas attirer sur elle l'attention publique, et, sans encourager les gens qui devancent les temps dans ce genre de relations, il faut convenir que c'est une faute moins grave que l'abandon de famille, sous ses formes variées, pour lequel l'opinion publique se montre moins sévère.

Imprimeurs.

Le progrès des lumières, qui sera très sensible, en Suisse, au dix-huitième siècle, se manifeste peu au dix-septième ; après le beau déploiement de l'humanisme contemporain de la Réforme, il y a un temps d'arrêt. La France fit exception à ce point de vue ; le règne de Louis XIV fut une de ses plus brillantes périodes littéraires ; mais les idées et la culture française ne se répandirent au dehors qu'après la révocation de l'édit de

[1] Pour plus de détails sur ces questions, voir la note de M. B. Dumur, que le Dr Morax a publiée (p. 99 et suiv.) dans sa *Statistique médicale*.

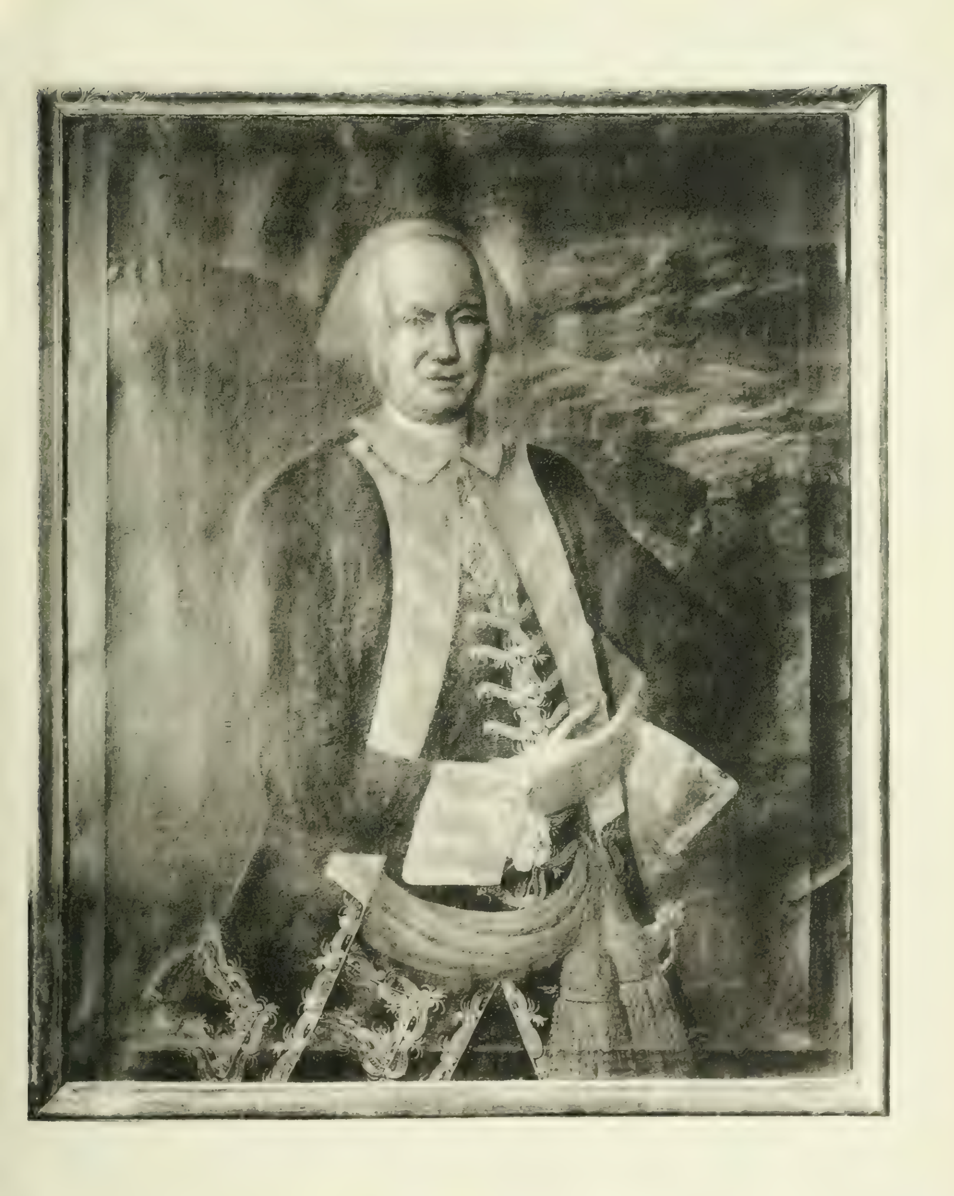
Nantes. C'est alors seulement qu'elles s'infiltrent en Suisse, en Hollande, en Allemagne et en Angleterre.

Au temps de la guerre de trente ans, de Richelieu et de Mazarin, les armes étaient plus en honneur en Suisse que les sciences et les lettres. A Lausanne, la vie était dénuée de tout intérêt intellectuel. Les gentilshommes vivaient dans leurs terres ; ils allaient à la chasse, s'occupaient de leurs champs et de leurs vignes, et menaient, ainsi que leurs femmes, une vie très terre à terre. Les bourgeois s'occupaient de leur commerce et avaient peu de contact avec les lettrés.

Dans ces conditions, l'imprimerie, qui est un des baromètres de la civilisation, végétait. LL. EE. ne faisaient rien pour l'encourager. Souvent les imprimeurs n'étaient pas autorisés à mettre le nom de Lausanne au bas des ouvrages sortant de leurs presses, et suivant une fiction consacrée par l'usage, ils mettaient au bas du titre le nom d'Amsterdam, de La Haye ou de telle autre ville connue par le libéralisme de son gouvernement. C'est ainsi qu'encore en 1780 Jean de Muller dut substituer le nom de Boston à celui de Berne sur le premier volume de son *Histoire de la Confédération suisse.*

Ce système ne faisait aucune réclame, ni aux éditeurs, ni aux imprimeurs ; aussi ne furent-ils pas nombreux à Lausanne au dix-septième siècle. M. G.-A. Bridel, auprès duquel nous nous sommes renseigné, n'a pu nous en indiquer que cinq ; ce sont : *Jean Bontemps,* 1626 ; *Clément Gentil,* 1660-1668 ; *David Gentil,* 1673-1700 ; *Martin Vigelius,* 1674, et *Sigismond d'Arney.*

De journaux il n'était pas encore question. Genève a eu, dès 1634, une revue périodique, le *Mercure Suisse,* que rédigeait le professeur Spanheim, mais elle n'eut pas de journal avant le milieu du dix-huitième siècle. Longtemps encore, Lausanne n'eut ni l'un ni l'autre ; elle devait subir les influences étrangères et n'en point exercer au dehors.



DANIEL DE CROUSAZ

Général major au service de Sardaigne.
Né en 1694, décédé en 1761.
L'original de ce portrait a été donné au Vieux Lausanne
par M. le pasteur Victor de Crousaz.

Admissions à la bourgeoisie.

Durant le cours du dix-septième siècle, la bourgeoisie s'est beaucoup accrue ; mais les résultats de ces admissions se firent surtout sentir au siècle suivant, lorsque les nouvelles familles se furent assimilées et que les Lausannois eurent pris conscience d'eux-mêmes.

Tableau des familles reçues à la bourgeoisie au dix-septième siècle.

Perret, Chavannes, 1601
Bugnion * CC, Belmont, »
De la Fontaine, Corsier, 1602
Baud, Etagnières, »
Dunand, Savoie, »
Dapaz CC, Bussigny, »
Burnier, Morges, »
Mangin, Lorraine, »
Cavin, Vulliens, »
Bonzon *, Pompaples, 1603
Bron, Saint Jean d'Aulx, »
Burnier, Tremblières, »
Mégevan, Genève, »
Monnayron, Yverdon, »
Thomas, Bercher, »
Vuarin, Besançon, »
Dapples (ou d'Apples) * CC, Morges et Bremblens, »
Baudelle CC, Genève, »
Forney, Belmont, »
Ruffy, Ognion en Savoie, »
Musy, Ecublens, »
Barbaz, Epalinges, 1604
Baudet CC, Froideville, »
Pasquier, Denges, 1604 et 1607
Gilliéron, Collonges, 1604
Symon, Miséraves, »
Vullyamy, Jouxtens, »
Sauthey CC, or. inc. 1606
de Crousaz * CC, Chexbres, 1608
Blanchard, Mésery, 1608 et 1637
Dufour, Dommartin, 1608
Taillens, Le Mont, 1608
Symon, Les Rappes, »
Bovet, Arnex, 1610
Dupuis, or. inc., 1610 et 1643
Chevrier, Joire en Savoie, 1610
Boisot * CC, Besançon, 1611
Clerc, Savoie (Perrière), 1612
Carrard CC, Poliez-Pittet, 1612 et 1640
Martin, Savoie (Ognion), 1612
Const. de Rebecque * CC, Genève et Artois (Pays-Bas), 1605 et 1614
Rigaud, Orléans, 1614
Gantin, Lutry, »
Le Clerc, Pully, »
Georget, Saint-Georges, »
Chattelain CC, Vufflens, 1615
Baatard, Esgietz (Savoie) »
Rouge, Les Râpes, 1615 et 1620
Valet, Gietz (Savoie), 1615
Duclos, Villars Sainte-Croix, »
Genet, Moudon, »
Collombet, Farges près Gex, »
Clerc, Romainmôtier, 1616
Bourgeois, Romainmôtier, »
Clavel, Vufflens-le-Château, 1617
Burnier, Saint Jean d'Aux, »
Hurtaud ou Hurtault * CC, Etampes, »
Bosson CC, Ognion (Savoie), 1618
Chattelain, Vualiex, »
Delaperry, les Rappes, »
Richard, Crissier, 1619

Chapuis, Samoëns, 1620
Delisle CC, Froideville, 1621
Meyer, Wangen, »
Masson, Ecublens, 1621-1633-1664
Guichard, Saulien en Bourgogne, 1622
Mayor, Eclagnens, 1623
Deloche, Belmont, 1624
Visinand, Vevey, »
Martin CC, Pully, 1625
*Panchaud** CC, Poliez-le-Grand, »
*Curchod**, Dommartin, 1626
David, Chavannes-le-Veyron, 1627
Peyron, alias Dussieux, origine inconnue (France), 1628
Chevalley, Bernex sur Evian, 1630
Corsat, Pully, »
Frontenex, 1631
Guerry *, Vufflens-la-Ville, 1632
Arlaud * CC, Einazac en Auvergne, »
Melotte CC, Bonvillars, 1633-40-48
Dupraz CC, Esclagnens, 1634
Milliquet CC, Pully, »
de Goumoëns * (ou Gumoëns), Goumoëns, »
Pavillard, Orny, 1634 et 1640
Vulliemin, Yverdon, 1633
Dupraz CC, Eclagnens, 1634 et 1640
Marion, Chavannes, 1634
Mennet * CC, Crissier, 1635
Musy, Vic en Savoie, »
Crespin, Morges, 1636
Destraz * CC, Oron, »
Lugrin, or. inc., »
Estoppey, Moudon, »
Pinget, Coppet, 1637
*de Charrière** (de Sévery) CC, Cossonay, Mex et Boussens, 1638
Challet, Pampigny, »
Béchet, Dommartin, 1639
Pictet, Cuarnens, »
Ballif CC (Bally), Boussens, 1639
Fontannaz, Villars-Sainte-Croix, »
Regamey, Les Râpes, 1640
Tarin CC, Champagne près Grandson, »
Fevot CC, or. inc., »
Cuénoud, Oppens, »
Achard* CC, Luc en Languedoc, »
Rosset, Aulx, »
Prud'homme, Genève, »
Delisle, Les Saugealles, 1641
Corbaz, Le Mont, »
Pasche, Hermenches, »
Carrard CC, Fey, 1642
Girard, Lorraine, »
Crousaz de Corsier * CC, Lutry, »
Peneveyre, Chailly, »
Verrey * CC, Pully, »
Joseph CC, Sainte-Croix, »
Dupraz, Romanel, »
Rossier, Bussigny, »
Recordon *, Sainte-Croix, »
Robin * CC, Yverdon, 1643
Favre, Thierrens, 1645
Maricot CC, ? 1646
Hemeling dit Peudechair CC, ? »
Bally CC, Boussens, 1647, 62 et 89
Vallotton, Vallorbe, 1647
Plantin * CC, Montpreveyres, »
Aubinger, Prallingen, »
Panchaud* CC, Poliez-le-Grand, »
Guex * CC, La Chaux, 1648
Pellet, Possens, »
Dind CC, Saint-Cierges, 1649
Perey *, Orzens, »
de Crool *, Prangins et Alsace, »
Grand * CC, Vullierens, »
d'Asperling * CC, Ballaigues et Valais, 1651
Dumaine CC, Concise, »
Piccard * CC, Lutry, »
Duret, Etagnières, »

de Chandieu *, L'Isle et Maconais, 1652
Dessel CC, Sainte Marie aux Mines, 1652
Jaccoud, Sugnens, »
Marguerat, Lutry, 1653
de Bretigny * CC, L'Isle et Morges, »
de Martines * CC, Saint-Georges, »
Delafoge, Morges, »
David, Yverdon, 1654
de Goumoëns * CC, Goumoëns, »
Aubry, Sainte-Marie aux Mines, »
Guillaume, Reims en Champagne, 1655
Gentil de Langallerie *, Genève et Limousin, 1656
Rolaz CC, Apples, »
Rebeur CC, Bourgogne, »
Crinsoz * CC, Bussy, 1657
Gonin CC, Essertines et Vuarrens, »
Perrochon, Cheseaux, 1658
Guérin CC, Saluces, 1659
de Montricher * CC, Aubonne et Morges, 1660
Amaron, Denens, 1661
Gaulis * CC, Colombier sur Morges, 1662
Arnod, Nantua, »
Frey CC, Zofingue, »
Chevalley, Champtauroz, »
Mallet, Genève, 1663
Galatin, Genève, »
Lionnet CC, Badenveiler, Alsace, »
Combe *, Orbe, »
Duvoisin CC, »
Bergeret CC, Concise, 1664
Fiaux CC, Hermenches, »
Noverraz, Villette, »
Le Maire * CC, Salins et Genève, 1665
Dugué CC, La Rochelle, 1666
Davel, Vevey, 1669
Demartines, Perroy, »
Dubat (Dubath ou Dubaz) CC, Rougemont, »
Butex, Granges, »
Muller de la Mothe *, Palatinat, »
Perrottet CC, Provence, »
Dutheil CC, Genève, »
Currit CC, Concise, »
Bouchet CC, natif de Caveil, 1680
Guillaume, Chablais, 1683
Clavel * CC, Lavaux, Ropraz et Granges, 1688
Verchere, Gex, »
Viret CC, Genève, »
Ansermier, Penthaz, »
Leyvraz, Saint-Saphorin, »
de Bons *, Farges, »
Doxat *, Yverdon, »
Dumont CC, Dauphiné, »
Porta * CC, Cully, »
de Senarclens *, Grancy, »
Vivian CC, Crissier, »
Glayre * CC, Chevilly, »
Pingoud, La Sarraz, 1689
Mannlich * CC, originaire d'Augsbourg, seigneurs de Daillens dès 1560 et de Bettens dès 1652; membre du CC en 1692.
de Mestral * CC, Arrufens, 1693
Lombard, Vevey, »
Olivier * CC, La Sarraz, »
Tacheron CC, Mollondins, »
Isnard, Montpellier, 1699
Fesquet, Uzès en Languedoc, 1700
Roux * CC, Etoy et Piémont, date inconnue.
Damay CC. »
Molitor CC. »
d'Arnay ou d'Arnex * CC. »
Monod de Froideville * CC. »
de Martigny * CC. »

Résumé.

Si, aux noms que l'on vient de lire, on ajoute encore 122 familles que nous passons sous silence, leur souvenir étant complètement oublié, on arrive pour le XVII[e] siècle à un total de 339 admissions qui se décomposent au point de vue des origines comme suit :

sont venus	du Pays-Romand	212 familles.
»	de Savoie et Piémont	37 »
»	de France	43 »
»	de la Suisse allemande	10 »
»	d'Allemagne	10 »
»	des Pays-Bas	1 »
»	d'origines inconnues	26 »
		339 familles.

On voit par ce tableau que l'élément local est très prédominant; que l'élément huguenot, au siècle même de la révocation de l'édit de Nantes, n'est que du 12.7 % et qu'il ne subsiste de cette époque que 46 familles, ce qui revient à dire que près des 7/8 se sont éteintes ou ont quitté Lausanne sans laisser de traces.

Notices sur les familles notables reçues à la bourgeoisie au dix-septième siècle et sur les hommes marquants ayant vécu dans le même temps à Lausanne.

Plusieurs familles reçues à la bourgeoisie au dix-septième siècle ont marqué à divers égards. Mentionnons les Bugnion [1], les Carrard, les Gaulis, les Clavel, les Grand, qui ont fourni à l'Eglise de fidèles serviteurs, et au pays des professeurs, des magistrats, des banquiers, des militaires, des philanthropes. Rappelons le souvenir de quelques-uns d'entre eux : *Antoine Bugnion*, dit l'Anglais, 1733-1791, institua par testament une fondation, qui a pour but d'envoyer chaque année quelques habi-

[1] Avant d'être admis en due forme à la bourgeoisie, les Bugnion étaient déjà établis à Lausanne et y occupaient des fonctions publiques. C'est ainsi que Jaques Bugnion est nommé héraut de ville en 1536 et en 1548 membre des Deux-Cents pour la bannière de Saint-Laurent et que Guillaume Bugnion est élu des Deux-Cents en 1550 pour la bannière de la Cité.

Ce même phénomène s'est souvent reproduit; on appelait à des

tants de l'ancien bailliage de Lausanne aux bains d'Aix. Ce fond est géré par la Municipalité ; il a été augmenté en 1849 par une donation de M[me] d'Effinger de Wildegg, née de Sévery ; grâce à ces philanthropes, 25 à 30 malades, de conditions modestes, peuvent chaque année chercher aux bains d'Aix quelque soulagement à leurs maux. *Jean-Frédéric Bugnion*, cousin du précédent, né en 1747, fut pasteur à Londres, à Berne, puis à Lausanne de 1783 à 1807 ; prédicateur éloquent, il fut chargé de présider le service religieux qui eut lieu à la cathédrale le 31 mars 1798, à l'occasion de l'installation de la Chambre administrative du Léman. Il a laissé des lettres manuscrites dans lesquelles il raconte à son neveu, César de Constant, la révolution de 1798 et les événements qui l'ont précédée ; nous en donnerons plus loin quelques fragments.

Benjamin-Samuel-Georges Carrard, ministre du saint Evangile, né en 1730, fit partie de la Société hollandaise des sciences, à Harlem, et de la Société économique de Berne ; il publia plusieurs mémoires sur des questions d'économie nationale et contribua, avec le doyen Muret, à soulever divers problèmes nouveaux pour l'époque. *Henri-Vincent Carrard* (1766-1820), avocat, docteur en droit, fit partie des assemblées législatives helvétique et vaudoise, du tribunal d'appel, de la municipalité de Lausanne et enseigna le droit naturel. Son fils *Charles Carrard* (1797-1869) occupa aussi une position en vue, comme membre du tribunal d'appel, du Grand Conseil et de l'assemblée constituante de 1861. Son petit-fils *Henri Carrard* fut président du tribunal de Lausanne, D[r] en droit, professeur de droit public et commercial, président de la société d'histoire de la Suisse romande. C'était un juriste érudit et très versé dans les questions d'histoire nationale. Le colonel *Charles Carrard*, banquier, membre du Grand Conseil et du Conseil communal, a pris une part active à nos luttes politiques, sa clarté d'esprit et sa bienveillance lui ont valu une légitime popularité. Il appartenait à la même famille, mais il n'était pas bourgeois de Lausanne.

---

magistratures des individus qui possédaient seulement l'indigénat ; tel fut le cas de Gauteri, boursier en 1533 ; de Gimel, bourgmestre en 1542 ; de Gumoëns, banderet de la Palud en 1543 et maisonneur en 1558 ; de Menestrey, banderet en 1529, de François, banderet de Saint-Laurent en 1587 ; de Pivard, boursier en 1536 et maisonneur en 1538 ; de Roland, banderet de la Cité en 1538 ; de Ruffi, banderet en 1538 ; de Tronchet, banderet de Saint-Laurent en 1566 ; de Vuagnières, banderet de la Palud en 1557 et 1591 ; de Vuavre, banderet de la Cité en 1539 ; de Daux, banderet en 1547 et bourgmestre en 1587, qui ne figurent pas au registre de bourgeoisie. Il subsiste cependant à cet égard des doutes, par le fait qu'ainsi qu'il a été dit plus haut (p. 167) le registre du recensement fait dans la bannière de Saint-Laurent en 1544 a disparu.

L'avocat *Eugène Gaulis*, dont le grand-père avait été secrétaire baillival, fut membre de la municipalité de 1874 à 1882 et professeur de droit pénal à l'académie; il s'est occupé pendant de longues années, avec dévouement, de l'Asile des aveugles.

Daniel Clavel, seigneur de *Brenles*, jouissait d'une grande réputation comme jurisconsulte ; il fut lieutenant baillival et professeur de droit. En 1768, le roi de Prusse, Frédéric le Grand, le choisit comme arbitre, pour concilier un différend qu'il avait avec ses sujets de Neuchâtel. Il était très lié avec Voltaire. Le comte Golowkin [1] a publié une cinquantaine de lettres du philosophe de Ferney au seigneur de Brenles qui donnent une haute idée du mérite du professeur lausannois. M. de Brenles avait épousé une femme remarquable, Etiennette Chavannes, personne d'un esprit fin et délié, que Voltaire appelle, dans ses lettres : « La philosophe ». Leur fils, *Samuel Clavel de Brenles* (1761-1843) fut, comme son père, un jurisconsulte distingué, à tendances libérales ; il joua un rôle dans la révolution vaudoise de 1798, fut juge d'appel et contribua au mouvement d'opinion qui amena la révolution vaudoise de 1830. *Jacques Clavel de Brenles*, frère du précédent (1762-1809), servit dans l'armée sarde, puis comme chef de brigade dans la légion helvétique, et comme chef de bataillon dans le 1er régiment capitulé au service de France. (Le landamman Clavel, contemporain des précédents, n'était pas de la même famille et pas bourgeois de Lausanne.)

La famille *Grand*, admise à la bourgeoisie en 1649, d'après les renseignements fournis par ses descendants, est sans rapports de parenté avec les syndics Grant du seizième siècle ; elle est originaire de Vullierens; un de ses membres, *Jean-François*, fut négociant à Lausanne et châtelain d'Ecublens, puis juge de la ville de 1758 à 1773. Il fut en butte pendant plus de quinze ans à un procès de chantage qui lui fut intenté par sa servante, Suzanne Favre, au sujet d'un chimérique héritage d'un oncle de Java. Elle accusait Grand de se l'être approprié, de connivence avec les directeurs de la Compagnie hollandaise des Indes orientales. Cette procédure se termina par la condamnation de la plaideuse téméraire à trois mois de prison [2]. Ce procès jette un curieux jour sur les mœurs du temps; il se déroula devant quatre instances successives. Suzanne Favre avait remis sa cause à forfait à un avocat et elle avait réussi à se procurer des fonds pour faire un long séjour en Hollande et tenter la revision de

[1] Dans un recueil intitulé : *Lettres diverses recueillies en Suisse*, publié à Genève chez J.-J. Paschoud en 1821.

[2] Les dossiers de cette curieuse cause sont aux archives cantonales vaudoises et bernoises ; nous en avons donné une analyse dans la *Revue historique vaudoise* (janvier, février et mars 1911).

la sentence de la chambre des appellations romandes. La procédure de cette époque, ainsi que s'en plaignait Davel, fournissait toutes sortes d'expédients aux plaideurs de mauvaise foi pour faire durer les procès' dans le secret espoir de lasser leur partie adverse. Les fils du juge Grand firent fortune comme banquiers à l'étranger, puis revinrent se fixer au pays, à Hauteville et à Valency. Le dernier représentant de la branche de Lausanne était le colonel Paul Grand, qui fut officier au service de Naples, conseiller communal, député et colonel fédéral ; il est décédé en 1898.

La famille *Crespin* a fourni un latiniste de marque qui fut régent au collège, puis professeur honoraire de belles-lettres à l'Académie ; il collabora aux éditions annotées de Salluste et d'Ovide, publiées par Mgr Huet, écrivit une grammaire latine, un traité de l'éducation de la jeunesse, etc. Daniel Crespin, nous apprend M. de Montet, mourut chargé de dettes, après avoir dissipé sa fortune à la recherche de la pierre philosophale.

Jean-Baptiste Plantin, le premier en date des historiens vaudois, auquel M. Benjamin Dumur vient de consacrer une savoureuse biographie, publiée dans les M.D.S.R., est né en 1624, † en 1700; il fut successivement diacre et pasteur dans diverses localités, puis gymnasiarque (premier régent) du collège de Lausanne. Ses ouvrages (*Helvetia antiqua*, *Description et petit chronique de la ville de Lausanne*, *Abrégé de l'histoire générale de la Suisse*, etc.) font preuve, dit M. de Montet, d'une grande érudition, bien qu'ils renferment beaucoup d'erreurs.

Théodore Crinsoz, seigneur de Cottens et de Bionnens (1690-1766), fit des études de théologie, s'exclut du ministère en refusant de signer le Consensus, et s'occupa de la traduction des livres saints. Ce fut un des fondateurs des Ecoles de charité. Il accompagna Davel de sa prison à l'échafaud, marchant à ses côtés avec M. Bergier de Pont.

Les *de Crousaz* sont avec les de Loys, les Secretan, les de Seigneux et les de Polier, une des familles les plus remarquables de Lausanne, une de celles qui ont été le plus longtemps aux honneurs. Le colonel *Abram de Crousaz* fut chargé comme architecte de la reconstruction de l'Hôtel de ville de Lausanne; c'est à lui qu'est due la charmante façade en style de renaissance italienne, qui fut achevée en 1684. Ce devait être un homme de goût. Il était petit-neveu d'Isbrand de Crousaz, dont il a été question dans l'affaire d'Isbrand Daux (p. 159) ; de sa femme Elisabeth Françoise il eut deux fils, Jean-Pierre et David.

Jean-Pierre (1663-1750) s'acquit de la notoriété comme philosophe et mathématicien. Il étudia la théologie à Lausanne et à Genève et compléta ses études à Leyde et à Paris. Les rapports entre la Hollande et la Suisse étaient plus nombreux alors qu'aujourd'hui. J.-P. de Crousaz

se lia avec Bayle et Malebranche, et professa à Lausanne, où il introduisit les méthodes de Descartes, que Chouet avait fait triompher quelques années auparavant à Genève. Nommé recteur, il se signala avec son fils par son opposition au gouvernement dans l'affaire du Consensus, qui l'amena à accepter une chaire de mathématiques et de physique à l'Université de Groningue. où l'avait précédé son collègue Barbeyrac. Après la détente qui suivit la protestation de Davel, il revint en 1735 reprendre sa chaire de Lausanne. Jean-Pierre de Crousaz fut comblé d'honneurs par le prince de Hesse-Cassel et le roi de Suède. L'Académie des sciences de Paris le nomma associé étranger. Il a laissé une trentaine d'ouvrages et de mémoires sur des questions de philosophie, de mathématiques, de physique, de morale, d'esthétique, de pédagogie, etc. (Voir la liste dans le dictionnaire de M. de Montet.) C'est de lui que descend en ligne directe l'archiviste *Aymon de Crousaz*, mort en 1909, qui a publié avec David Martignier le *Dictionnaire historique du canton de Vaud.*

David de Crousaz fut bourgmestre de 1702 à 1733. Il inaugura la série des trois magistrats qui, pendant trente ans chacun, présidèrent aux destinées de Lausanne au dix-huitième siècle ; sous leur administration notre ville devint un foyer de vie intellectuelle et un centre d'attraction pour les étrangers. C'est sous le syndicat de David de Crousaz, mais en son absence, que fut arrêté Davel. Il eut deux fils : l'aîné *Benjamin* est l'ancêtre de *Henri-Antoine de Crousaz*, allié Meyn, qui figura en 1791 au banquet des Jordils, qui fut juge au Tribunal helvétique et dont descend le colonel *William de Crousaz*, décédé en 1899 ; le cadet, *Jean-Daniel*, est l'auteur de l'arrestation de Davel ; la manière dont il y procéda, après un gai souper qu'il lui offrit au Lion d'or, laisse une ombre sur sa mémoire. Sa postérité s'est éteinte en 1809.

Daniel de Crousaz, fils d'Etienne (1694-1761), major-général au service du roi de Piémont ; *François-Noé de Crousaz* (1696-1768), lieutenant-général au service de Saxe ; *Daniel-Noé-Louis de Crousaz* (1746-1811), major-général au service de Prusse, et *Aug.-Abraham-Daniel de Crousaz* (1753-1798), colonel au service de la République de Berne, font partie de la même famille ; ils étaient tous bourgeois de Lausanne. *Aug.-Abraham Daniel* fut chargé par LL. EE. d'organiser une flotille sur le lac Léman pour la défense du pays, de 1791 à 1793 ; il en fut récompensé par l'octroi de la bourgeoisie de Berne avec le titre de patricien ; en 1798 il remplissait les fonctions d'adjudant général de la division de Watteville ; dans le désordre qui suivit la retraite de Gumingen, le colonel A. D. de Crousaz fut assassiné, ainsi qu'un autre Vaudois, Emmanuel de Gumoëns, par des dragons bernois (5 mars).

Mentionnons encore le contrôleur *Rodolphe de Crousaz*, petit-fils du bourgmestre, seigneur de Mézery, qui refit la façade de l'église de Saint-Laurent en 1763, construisit en 1764 l'église de Prilly et en 1766 l'hôpital de la Mercerie (aujourd'hui Ecole industrielle). Son fils, *Benjamin de Crousaz*, épousa Isabelle de Polier qui, après un court veuvage, se remaria et devint la baronne de Montolieu. Les de Crousaz ont possédé les seigneuries de Prilly, Crissier, Corcelles-le-Jorat, Mézery, Echandens, et les coseigneuries de Saint-Georges et de Mex. D'après Martignier (*Dict. hist. du canton de Vaud*), ils étaient métraux de Chexbres déjà au treizième siècle. Ils prirent le nom de Crousa, qui était celui d'un des quartiers de Chexbres où ils avaient un alleu. La lettre *z* a été ajoutée à leur nom en 1520.

Il existe encore d'autres familles Crousaz, notamment celle des Crousaz originaires de Lutry, admise à la bourgeoisie de Lausanne en 1642. Cette famille, qui a possédé les seigneuries de Corsier (ou Corsy) sur Lutry, d'Hermenches, de Correvon et le domaine de Prélaz près Lausanne, fit aussi partie du Deux-Cents de Lausanne, mais elle est sans rapport de parenté avec la précédente. *Pierre-François Crousaz de Corsier*, né en 1690, fut général-major au service de Hollande et mourut à Lausanne en 1770. *Juste-Ch.-Antoine Crousaz de Corsier*, mort à Londres en 1854, a légué son château à la commune de Lutry. C'est à cette famille aussi qu'appartenait *André Crousaz de Prélaz*, lieutenant au service de Hollande, qui fut condamné par le gouvernement de Berne, le 14 mai 1792, aux arrêts domestiques et à quatre années de bannissement pour avoir écrit à son cousin Muller de la Mothe une lettre imprudente touchant le banquet des Jordils. Il n'existe plus de Crousaz de Corsier en Suisse, mais un rameau de cette famille est établi dans l'île de Jersey.

La famille *Curchod* a fourni des magistrats, des médecins, des ingénieurs, des banquiers, des négociants et surtout des pasteurs ; l'un d'eux, Louis-Antoine Curchod, fut le père de *Suzanne*, qui naquit à la cure de Crassier en 1739 et passa sa jeunesse à Lausanne, où sa brillante culture, sa bonne grâce, sa beauté et son esprit la firent apprécier. Elle épousa en 1764 le banquier Necker et fut la mère de Mme de Staël ; elle tint à Paris un salon, où se réunissait une élite de gens de lettres que, grâce à sa dignité, elle tenait en bride ; l'académicien Buffon était l'un de ses principaux commensaux [1]. Mme Necker, venue à Lausanne pour se faire soigner par le docteur Tissot, mourut au château de Beaulieu en 1794. Elle prend rang parmi les femmes de lettres de la Suisse romande :

[1] Voir *le Salon de Mme Necker*, par le comte Othenin d'Haussonville, de l'Académie française. Paris 1882.

Mmes de Montolieu née Polier, Charrière née de Saussure, Charrière de Tuyll, Clavel de Brenles, de Staël née Necker, Necker-de Saussure, Mlles de Polier, Rosalie de Constant, etc.

La famille *Dapples* ou *d'Apples* a donné au pays sept médecins : *Jean-Pierre*, né en 1616 ; *Jean-Pierre II*, né en 1656, cumulait la pratique de l'art de guérir avec une chaire de grec et de morale à l'Académie ; *Jean-Benjamin*, mort en 1707 ; *Jacob* (1724) ; *Jean-Abram* (1735) ; *Pierre-Ferdinand* (1781) ; et *Jean-François*, fils de Jean-Pierre II, qui succéda en 1733 à son père dans la chaire de grec et de morale et mourut en 1772 ; un jurisconsulte, *Christian* (1740-1802), qui enseigna le droit à l'Académie de Lausanne ; un banquier, *Charles-Samuel-Jean Dapples*, membre des Soixante de Lausanne, qui possédait la campagne des Jordils près Ouchy, où eut lieu le banquet des patriotes le 14 juillet 1791, et fut condamné comme complice de cette manifestation à deux ans d'arrêts domestiques ; enfin un syndic, *Edouard Dapples* (né en 1807, mort en 1887), qui présida la municipalité de Lausanne de 1842 à 1848 et de 1857 à 1867 ; il joua un rôle important dans la création du réseau des chemins de fer de la Suisse romande avec son ami William Fraisse et siégea au Grand Conseil et au Conseil national. Son fils, l'ingénieur *Ernest Dapples*, décédé en 1898, s'était fixé à Berne.

Les *Doxat*, d'après une tradition de famille, sont originaires de Constantinople et seraient venus en Suisse après la prise de cette ville par les Turcs. Ils ont possédé les seigneuries de Démoret et de Champvent. L'un d'eux, *Nicolas Doxat de Démoret*, né en 1682, fut feld-maréchal au service d'Autriche ; il se fit remarquer au siège de Belgrade en 1719 ; dix-huit ans plus tard, assiégé à Nissa par 16 000 Turcs et n'ayant qu'une faible garnison, il fit, après une défense de trois mois, une capitulation honorable (16 octobre 1737). Sa brillante carrière avait porté ombrage à ses rivaux ; ses adversaires s'emparèrent de son échec pour le perdre ; traduit devant un conseil de guerre, il fut condamné et décapité le 20 mars 1738. L'abbé Girard, dans son histoire des officiers suisses (tome I, p. 180), le représente comme un héros, spirituel, vif sans emportement, passionné pour l'histoire et l'art militaire.

Les familles *Olivier*, *Rouge* et *Verrey* ont fourni des magistrats, des avocats, des pasteurs, des médecins, des notaires, des architectes, etc. *Gabriel Olivier*, né vers 1660, fut avocat, puis châtelain de La Sarraz et lieutenant baillival ; savant jurisconsulte, il a laissé un traité sur le coutumier de Vaud et sur les lois de Lausanne. Deux autres membres de cette famille, l'un et l'autre pasteurs, *Samuel* (1675-1735) et son fils *Siméon* ont fait des travaux généalogiques qui sont encore consultés ; contenus dans trois gros volumes manuscrits in-folio, ils ont été acquis en 1892

par quelques personnes s'intéressant à ce genre de recherches et donnés récemment à la Société vaudoise de généalogie.

Les *de Goumoëns*, les *de Mestral*, les *de Senarclens* et les *d'Asperling* (seigneurs de Rarogne, de Bavois et de Ballaigues) étaient des familles de militaires. Quoique bourgeois de Lausanne et membres du CC, ils ne prenaient guère part à sa vie, demeurant généralement dans leurs terres quand ils n'étaient pas au régiment; *Jacques-François de Goumoëns*, seigneur de Corcelles et d'Oppens (1667-1729), fut brigadier au service de Hollande; *Georges*, seigneur de Goumoëns-la-ville (1671-1737), colonel au service de Hollande, assista à la bataille d'Oudenarde (1708); *Nicolas Emmanuel* (1730-1800) prit part comme cadet à la bataille de Fontenoy (1745); membre du Conseil souverain de la République de Berne, dont il était bourgeois, général-major au service de Hollande, il fut chargé en 1791 du commandement en second des troupes du Pays de Vaud; *Sigismond Emmanuel* (1753-1798) débuta au service de Hollande; attaché comme lieutenant colonel à l'état-major de la division de Watteville en 1798, il fut, ainsi qu'il a été dit plus haut, massacré dans la retraite de Gumingen par des dragons bernois. Son fils, *Emmanuel-Frédéric Nicolas* (1790-1831), colonel au service des Pays-Bas, mourut à la défense d'Anvers en 1832. La famille de Goumoëns a fourni un grand nombre de militaires au service d'Angleterre, de Naples et d'Autriche.

J.-L. Mestral, seigneur de Grancy (1690-1750), fut général-major au service de Hollande; *Armand-François-Louis, seigneur de Saint Saphorin* (1738-1805), fit une brillante carrière comme diplomate à la cour de Saxe; *Frédéric-Philippe, seigneur d'Arruffens* (1745-1812), fut général-major au service de l'électeur palatin; *Armand de Mestral*, branche d'Etoy (1815-1873), théologien vaudois à tendances puséistes, a publié de nombreux écrits dont on trouvera l'énumération dans le dictionnaire de M. A. de Montet.

A.-G.-F.-H. Senarclens de Grancy (1805-1863), fut général-major au service de Hesse-Darmstadt.

Salomon Charrière de Severy (1724-1793) fut gouverneur des princes de Hesse-Cassel, puis conseiller privé de l'électeur de Hesse-Cassel. La famille de Charrière a possédé les seigneuries de Mex, de Penthaz, Bournens, Senarclens, Crausaz. De la branche lausannoise sont issus le général *Henri de Charrière*, mari de Mme de Charrière de Bavois, et le général *Charles-Aimé-Juste Charrière*, né à Moscou en 1819, † à Lausanne en 1872, tandis que Ch. Charrière de Penthaz, qui épousa Isabelle de Tuyll, l'auteur de *Calliste*, et l'historien Louis de Charrière étaient bourgeois de Cossonay et non de Lausanne.

Toutes ces familles entrées dans la bourgeoisie de Lausanne au dix-septième siècle sont d'origine vaudoise. Parmi les familles d'origine

étrangère une mention spéciale est due aux *Boisot*, aux *de Bons* et aux *Constant de Rebecque*.

Georges-Louis-Jonathan Boisot, d'une famille de Besançon (1774-1853), étudia la théologie, puis enseigna les mathématiques à l'Académie. C'était dans les usages du temps de confier l'enseignement des mathématiques à des théologiens. Sous l'Acte de médiation, ce même Boisot fut élu secrétaire du Petit-Conseil, puis chancelier en 1815 avec les mêmes fonctions et en 1830 conseiller d'Etat, mandat qu'il quitta en 1845. Il avait pris une vive part au mouvement de 1798. C'était un patriote ardent, intelligent et zélé ; le nombre de lois et de décrets au bas desquels on trouve sa signature est considérable.

La famille *de Bons* est originaire du village de Bons en Savoie. Lors de la Réformation, elle se divisa en plusieurs branches. La branche cadette, demeurée catholique, se fixa à Saint-Maurice. La branche aînée, devenue protestante, alla s'établir à Genève, lors du rétablissement du catholicisme dans le Chablais, puis elle acquit la seigneurie de Farges, dans le Pays de Gex. Lors de la révocation de l'édit de Nantes, les de Bons de Farges se réfugièrent à Lausanne. Un de leurs descendants, *François-Louis de Bons*, né en 1723, fut pasteur à Londres, puis professeur de théologie à l'Académie de Lausanne de 1761 à 1797. Un des fils du professeur, le général *Jean-Louis de Bons* (né en 1766), avait été officier au service de Hollande ; de retour au pays, il figura au premier rang des patriotes vaudois, comme président du *comité de réunion* qui siégea à Lausanne dans la nuit du 23 au 24 janvier 1798. Le 20 février 1798, *Jean-Louis de Bons* fut nommé au commandement général des troupes du canton du Léman ; il combattit en cette qualité sous les ordres du général Brune ; le 30 octobre 1798, il fut appelé au commandement de l'infanterie de la première légion helvétique, et le 1er août 1799, choisi comme chef de cette légion.

Les *Constant de Rebecque*, originaires de l'Artois, débutèrent à Genève et à Lausanne par le commerce, puis entrèrent dans le clergé et firent de brillantes carrières au service de Hollande et dans les lettres. Le premier qui ait marqué fut *Jean* (1635-1730), médecin, pharmacien et botaniste. Il a laissé un traité sur la peste et une pharmacopée suisse. Ce dernier ouvrage est écrit en latin, la traduction française parut à Lausanne et à Berne en 1709. Il est curieux à feuilleter, même pour les profanes ; on y trouve l'indication d'une série de recettes bizarres ; on y constate entre autres l'emploi qu'on faisait à cette époque des sécrétions humaines et de matières empruntées au corps humain, vivant ou mort, qui entraient dans la composition de certains remèdes, auxquels avaient recours les médecins de la génération qui précéda Tronchin et Tissot.

David Constant (1638-1733), frère du précédent, parvint comme lui au terme de l'extrême vieillesse (quatre-vingt-quinze ans), fut pasteur à Coppet, puis professeur de théologie et recteur de l'Académie. Ce savant a laissé de nombreux ouvrages sur des sujets divers ; à l'inverse de J.-P. de Crousaz, il se fit remarquer lors du Consensus par sa déférence pour LL. EE. *Samuel Constant de Rebecque*, seigneur de Villars-Mendraz et d'Hermenches (1676-1756), fils du précédent, fut lieutenant-général au service de Hollande. Il a été enterré à la cathédrale de Lausanne. *David-Louis Constant de Rebecque* (1723-1785), fils aîné de Samuel et de Rose de Saussure, entra au service de Hollande, puis passa à celui de France où il parvint au grade de maréchal de camp. Il était très lié avec Voltaire et joua avec sa première femme, Louise de Seigneux, et sa sœur, Mme Gentil de Langallerie, des rôles dans *Zaïre*, sur un petit théâtre de société, organisé à Mon Repos.

Philippe-Germain Constant de Rebecque (1724-1756), frère du précédent, colonel au service de Hollande, fut inhumé dans le chœur de la cathédrale de Lausanne. *Juste Constant de Rebecque* (1725-1811), frère des précédents, colonel au service de Hollande, encourut la disgrâce du Stathouder, conséquence d'intrigues fomentées par les officiers de son régiment et aussi un peu de son caractère. Il se retira en France. De son premier mariage [1] avec Henriette-Pauline de Chandieu, il eut un fils : le célèbre *Benjamin Constant*, né à Lausanne le 25 octobre 1767 et mort à Paris en 1830. Benjamin acquit la nationalité française, du chef de sa mère. Les Constant étaient originaires de l'Artois, mais étant venus se fixer en Suisse avant la conquête de l'Artois par Louis XIV, ils n'étaient pas Français. On sait le rôle éminent que Benjamin Constant joua comme écrivain et membre de la Chambre des députés ; il s'attacha avec ardeur à sa patrie d'adoption, qui le lui rendit bien ; on le considère comme le père du parlementarisme. Benjamin Constant a laissé un grand nombre d'écrits roulant sur la politique, la morale et la religion ; sa mentalité se ressent à certains égards, comme celle de Mme de Staël, de son origine suisse. Ses relations avec cette dernière, ainsi qu'avec Mme de Charrière, ont fait couler beaucoup d'encre [2]. La municipalité de Lausanne a consacré son souvenir en donnant son nom à la chaussée de Derrière-Bourg.

[1] Il se remaria sur le tard avec Mlle Marianne Magnin ; il en eut un fils, Charles de Rebecque, et une fille, Louise, qui épousa M. d'Estournelles, dont descend M. d'Estournelles-de Constant, député à la Chambre française, qui, dans plusieurs congrès, s'est fait l'apôtre de la solution des conflits internationaux par voie d'arbitrage.

[2] Voir à ce propos le livre de M. Godet sur Mme de Charrière et celui de M. Rudler, intitulé : *La jeunesse de Benjamin Constant*. Paris. Armand

Le général Samuel de Constant avait un quatrième fils, nommé *Samuel* (1729-1800), qui vécut à Genève et à Lausanne et qui a laissé quelques romans sentimentaux dans le goût de l'époque. Le romancier Samuel eut pour fils le général Victor Constant - de Rebecque (1773-1850), qui débuta comme carrière en France. Lors de la prise des Tuileries, le 10 août, Victor de Constant, après avoir vaillamment combattu, échappa au massacre des Suisses et se réfugia chez un de ses compatriotes, le banquier Achard. On l'avait vu entrer dans sa maison. Déguisé en valet de chambre, il reçut avec un sang-froid admirable les gens venus pour le chercher et les dépista habilement. Il fit les campagnes de l'empire dans l'armée prussienne et entra en 1814 dans l'armée hollandaise à la formation de laquelle il contribua. Attaché, comme chef d'état-major, au corps d'armée que commandait le prince d'Orange, Victor de Constant, eut, d'après des auteurs récents [1], une grande part à la victoire des alliés à Quatre-Bras, le 15 juin 1815. Sa sœur, Rosalie (1758-1835), avait des talents littéraires et du goût pour les beaux-arts et la botanique ; elle a laissé de charmantes lettres, de 1782 à 1834, publiées en 1902 chez Eggimann & Cie, éditeurs, à Genève, par Mlle Lucie Achard, et une collection de dessins reproduisant plus de 1200 plantes qu'elle a léguée au Musée cantonal vaudois. Son cousin germain, *Guillaume Constant Rebecque de Villard* (1750-1838), fils du général David-Louis de Constant, allié de Seigneux, général au service des Pays-Bas, est le chef de la tige hollandaise des de Constant. Il a laissé un fils, *Juste-Thierry*, né à La Haye en 1786, mort à Lausanne en 1867, qui est également parvenu au grade de général et qui fut le gouverneur du prince d'Orange, depuis roi de Hollande sous le nom de Guillaume III.

A noter encore parmi les familles intéressantes, celle du pasteur *Pierre Davel*, indiqué comme venant de Vevey, qui enseigna la philosophie puis la théologie à l'Académie, de 1671 à 1680. Il fut reçu gratuitement à la bourgeoisie en 1666, en raison, apparemment, de services par lui rendus. C'était, sauf erreur, l'oncle de l'infortuné major Davel.

Colin, 1909. Ce dernier auteur s'applique à pénétrer le caractère complexe de l'éminent publiciste et les mystères de son orageuse jeunesse.

[1] Voir à ce sujet : *La campagne de 1815 aux Pays-Bas*, par le col. F. de Bas et le col. de Tserdaer de Wommerson, t. I, p. 443. Ces auteurs démontrent, en se basant sur le témoignage de Napoléon, que, sans la résistance opiniâtre du prince d'Orange à Quatre-Bras, les Anglais et les Prussiens n'auraient pu opérer leur jonction. « L'honneur de cette campagne appartient, dit l'empereur, au prince d'Orange. » En fait, il rejaillit sur Victor de Constant.



BOURGEOIS ET HABITANTS AU XVIIIe SIÈCLE

Transformation des mœurs.

Avec le dix-huitième siècle commence pour Lausanne une ère nouvelle, qui est marquée par une plus grande prospérité matérielle et une vie intellectuelle et mondaine plus intense. Au marasme, que constate encore Davel, succède, dès le second quart du siècle, un réveil national, qui ira en se développant pour aboutir au banquet des Jordils en 1791 et à la proclamation de l'indépendance vaudoise en 1798.

La rupture avec Berne fut facilitée par l'intervention française ; mais elle ne fut point le produit artificiel d'un mécontentement suscité par des influences étrangères. Le schisme eût pu être évité, si la puissante république de Berne avait accordé des droits politiques aux Vaudois, au lieu de les traiter perpétuellement en sujets.

L'émancipation vers laquelle tendaient les esprits fut préparée par le mouvement intellectuel du dix-huitième siècle, qui a éclaté spontanément au moment marqué par le destin.

Durant les premières années du siècle, le peuple languit, sans volonté, courbé sous le joug. Le pays n'offrait aux jeunes citadins que peu d'occasions de se faire une situation. Les gentilshommes, qui, dans les monarchies, pouvaient aspirer aux plus hauts emplois, en étaient exclus sous le régime oligarchique bernois. Toutes les fonctions importantes et rémunératrices étaient réservées aux bourgeois de Berne et même à une coterie très restreinte de la bourgeoisie. Berne, en 1787,

comptait environ 12 000 habitants, et sur les 243 familles patriciennes, il y en avait environ 70 seulement qui prenaient de fait part au gouvernement. Les plantureux bailliages romands fournissaient à ces privilégiés de grasses sinécures, où ils pouvaient, en quelques années, mettre de côté des sommes importantes qui leur permettaient de faire ensuite figure à Berne. Si la noblesse vaudoise s'appauvrissait, les bourgeois des villes n'étaient pas plus heureux, car le commerce et l'industrie étaient nuls.

Trois genres de profession seulement étaient ouvertes aux jeunes gens : l'état ecclésiastique, l'enseignement et le métier des armes. Le clergé de ce temps, par son dévouement obscur et soutenu, a des droits à notre admiration. On peut mentionner à ce propos, comme type du genre, le pieux et énergique Jean-Pierre de Loys (né en 1669), qui fut pasteur à Savigny de 1702 à 1725, et dont les efforts persistants contribuèrent à faire disparaître le brigandage qui infectait le Jorat.

Beaucoup de jeunes gens allaient occuper des positions de précepteurs en Allemagne, en Hollande, en Angleterre, en Russie, en Suède, soit chez des princes, soit chez des particuliers. Mais c'était surtout le service militaire étranger qui attirait les Vaudois. Déjà au siècle précédent, l'ambassadeur de Louis XIV, le comte de Luc [1] écrivait à son maître : « Les Vaudois sont plus aguerris que le reste des Suisses, parce que la noblesse, dont cette province est remplie, n'a point de moyens de subsister que celui des armes, qu'elle porte au service des étrangers, étant exclue des emplois dans sa patrie et sucée par les baillis qui se succèdent incessamment et dont l'avarice ne peut s'assouvir. »

En dépit des obstacles mis par LL. EE. à l'avancement des officiers vaudois, un très grand nombre d'entre eux firent de brillantes carrières au Piémont, en Hollande, en France, en Angleterre, en Prusse, en Autriche, en Suède, en Russie. Ils dé-

[1] Cité par le Dr Verdeil, *Histoire du Canton de Vaud*, t. III, p. 6.

butaient généralement dans les régiments capitulés, puis passaient dans les armées nationales ; c'est ainsi qu'une cinquantaine de Vaudois parvinrent au grade de général. Ces officiers, lorsque l'âge de la retraite avait sonné, venaient finir leurs jours à Lausanne, où ils créèrent des habitudes d'urbanité. Ils s'étaient quelquefois enrichis et apportaient avec eux les usages du grand monde où ils avaient vécu. Sous cette influence, les mœurs lausannoises se transforment.

Dans son tableau de la Suisse en 1714, l'ambassadeur anglais *Stanyan*, qui avait épousé Mlle Bondeli, de Berne, remarque que les Suisses apprennent les langues étrangères et se font avec beaucoup de facilité aux manières des pays où ils se trouvent. Quand ils rentrent chez eux, on reconnaît deux courants bien tranchés. Les officiers venus de France « aiment la magnificence dans les habits, ils ont des manières libres et du babil dans leur conversation ; au lieu que ceux qui servent en Hollande sont ordinairement simples dans leurs habits, modestes dans leurs manières et réservés dans leur discours. Les qualités des premiers sont plus au goût des femmes de leur païs ; et celles des derniers plaisent mieux aux hommes, comme étant plus conformes à leur tempérament naturel. »

« Les hommes, dit encore Stanyan, y passent en général pour sincères » et il ajoute : « Les femmes, quelque liberté qu'elles aient contractée depuis quelque temps, sont encore regardées comme fidèles à leurs maris. On n'y entend parler que rarement d'adultères. Ces crimes sont sévèrement punis, et bien loin qu'on les prenne pour des galanteries, comme l'on fait chez d'autres nations, c'est ici un grand crime : les lois le punissent sans miséricorde, et permettent même au mari offensé de tuer sa femme et son corrupteur, lorsqu'il les surprend en flagrant délit ; ou si elles ne le permettent pas en termes formels, elles disent qu'un mari à qui cela sera arrivé, doit être entièrement irréprochable, comme cela a été pratiqué de tout temps. »

Le diplomate anglais donnait encore ce beau témoignage aux Confédérés :

« Je ne dois pas non plus passer sous silence la charité des Suisses. Sans qu'il soit besoin de remonter bien haut, pour en chercher des preuves, nous en avons vu de nos jours des traits, qui mériteraient d'être inscrits en caractères d'or à la mémoire éternelle des cantons en général et de celui de Berne en particulier. Depuis la persécution excitée contre les Réformés en France, leur Païs est devenu l'asile des malheureux. Une infinité de pauvres réfugiés y ont été reçus d'une manière si généreuse, et en même temps si chrétienne, que la religion Réformée se ressouviendra à jamais des Suisses. En effet, ceux qui furent d'abord condamnés en France, depuis l'affaire des *Cévennes* ayant passé chez eux, y furent reçus avec tout l'accueil possible. D'abord on assigna aux ministres qui n'étaient pas mariés une pension de cinq écus par mois, et aux ministres mariés une assistance proportionnelle à leurs familles, suivant qu'elles étaient plus ou moins nombreuses. On les dispersa ensuite en différents lieux du Païs de Vaud, mais principalement à *Lausanne* et *Vevey*. Ceux de Zurich, et plusieurs autres Etats protestants, leurs voisins, signalèrent leur zèle et leur piété dans la même occasion, ils leur firent tenir de grandes charités. Ceux de Berne cependant eurent la plus grande charge. Ils ne se rebutèrent point. Le grand nombre des réfugiés n'étonna pas et quoi qu'on en ait vu pour une seule fois à Lausanne jusqu'à deux mille, parmi lesquels on comptait jusqu'à deux cents ministres, on s'empressait d'aller au devant d'eux ; et c'était à qui leur offrirait sa maison ou sa bourse. Ce que l'on fit alors se continue aujourd'hui. Les réfugiés, qui passent de temps en temps de France en Suisse, y sont reçus avec une cordialité qui rappelle le souvenir de la charité des premiers siècles de l'Eglise [1]. »

[1] Voir *L'Etat et les délices de la Suisse*, en forme de relation critique, par plusieurs auteurs célèbres, tome I, page 367 et suiv. Amsterdam, Wotstein édit. 1730. Ouvrage sans nom d'auteur, tiré de l'œuvre de Sta-

Il devait arriver un moment où les Puissants Souverains en viendraient à subir l'ascendant de leurs sujets romands. Ce furent les femmes qui opérèrent ce charme. Dans un récent ouvrage intitulé *La grande société de Berne*, M. Louis-S. de Tscharner en convient gracieusement. Après avoir parlé des spectacles et des troupes françaises et italiennes venues à Berne, il ajoute :

« Nos ancêtres apprenaient à apprécier la vie de société, malgré les entraves que le clergé et le gouvernement s'efforçaient d'y apporter. Le genre grossier et plutôt rustre mêlé à un luxe plein d'ostentation qui avait prévalu chez les jeunes gens, s'améliore sensiblement pendant la quatrième décade du siècle. Il paraît que les relations avec le Pays de Vaud eurent une grande part à ce changement. A Lausanne, la vie mondaine était beaucoup plus raffinée qu'à Berne, circonstance due en partie aux séjours qu'y faisaient de nombreux étrangers, alors déjà attirés par le charme du pays et par la vie tranquille dont on y jouissait sous la domination de l'ours. L'esprit de coterie entre contemporains, tel qu'il existait à Berne, était inconnu à Lausanne. Les personnes plus âgées ne craignaient pas de fréquenter les réunions de la jeunesse en leur donnant l'exemple d'une conversation agréable et courtoise.

» Sigmund Wagner nous raconte dans ses mémoires que l'arrivée à Berne de trois jeunes sœurs de Morges, gracieuses et aimables, changea du tout au tout le ton de la société bernoise. Ces demoiselles étaient les filles de Marc-François-Olivier Warnéry, châtelain de Saint-Prex, qui vint vers 1730 se fixer à Berne, où il comptait des parents par sa mère, une Morlot. Elles avaient joui d'une excellente éducation à Genève et à

nyan intitulée *Account of Schwizerland*, paru à Londres en 1714 et fondu avec *Les délices de la Suisse*, par le Sr *Gottlieb Kypreler* de Munster (*Abraham Ruchat*), publié à Leyde en 1714 et augmenté par des articles de *J. Rod-Tillier*, *J.-J. Altmann*, *Ferrari*, le syndic *Jallabert*, etc. : voir Barbier, *Dict. des anonymes*, 3e édition. t. II, col. 298 (note de A. Bernus).

Lausanne, et leurs attraits personnels en firent bientôt le centre de toutes les sociétés (réunions mondaines).

Elles avaient de très jolies voix ; leurs joyeux refrains et leurs gaies chansons en patois welsche étaient très applaudies. Ces femmes charmantes firent la conquête des bernois. L'aînée épousa M. Wyss, la seconde Sigismond Tscharner, baillif de Köniz, et en secondes noces Samuel Jenner, maréchal de camp au service de France, la troisième Emmanuel de Watteville, major-général au service de France. »

Il y avait dans le Pays romand, à côté de quelques familles féodales comme les de Blonay, les de Gingins, les de Goumoëns, les d'Illens, les de Senarclens, etc., pouvant faire remonter leur origine au onzième et au douzième siècles, un très grand nombre de familles qualifiées, dont les unes étaient venues de France comme les de Saussure, les Polier, les Chandieu et d'autres étaient originaires de la région. Elles faisaient suivre leur nom patronymique de celui de leurs terres. De là l'origine de plusieurs de ces jolis noms fréquents au temps de Voltaire, qui donnaient un cachet d'élégance à la société lausannoise, et qui font un peu penser aux héros des romans d'Octave Feuillet. Certaines familles aussi abandonnaient la mention de leurs terres et faisaient précéder d'une particule leur nom patronymique, qui était primitivement un nom de baptême ou de profession, ainsi les de Loys, les de Mestral, etc. [1].

Les campagnes vaudoises étaient parsemées d'une foule de biens ruraux réputés nobles, dont la possession, transmise par voie d'héritage ou de vente avec l'agrément de LL. EE. de Berne ou de Fribourg, conférait à leur propriétaire la qualité de seigneur avec certaines redevances féodales : dîmes, cens, lods et des droits de justice. Les habitants résidant sur les

[1] Certains noms de localités tirent leur origine d'un nom d'individu ; tel serait le cas du chef germain Gingo qui a donné son nom au château et au village de Gingins, et de Miles Guma qui aurait donné son nom au château et au village de Goumoëns. Voir Jaccard, *Essai de toponymie*, M.D.S.R., 2e série, tome VII.

terres d'un seigneur lui prêtaient hommage lorsqu'il entrait en possession de son bien. Les seigneurs devaient à LL. EE. des *cavaliers d'hommage* qui formaient des compagnies. Nous avons vu plus haut que lors des secours donnés à LL. EE. en 1653, à l'occasion de la guerre des paysans, la compagnie d'hommage commandée par le seigneur de La Sarraz était forte de 200 hommes; cela donne l'idée du nombre de seigneuries qu'il y avait dans le Pays de Vaud.

Pour acquérir un fief, il fallait être d'extraction noble, ou payer la cape, ainsi qu'il a été expliqué plus haut (p. 71). LL. EE. de Berne conféraient des titres de noblesse, on les vit même ériger en baronnie la terre de Bercher pour récompenser son propriétaire des services qu'il avait rendus à la république.

Il y avait des seigneuries à tous les prix, au dix-huitième siècle ; il y en avait pour les bourses modestes et d'autres à la portée seulement des gros capitalistes. On en jugera par le tableau que nous donnons en note [1] et qui permet de se faire une idée de la situation économique du pays.

[1]

En 1714	la seigneurie de	Corcelles-s/Chavornay	est vendue	50 000 L. S.
1718	celle de	Vincy	»	34 000 »
1722	»	Sullens	»	53 500 »
1723	»	Prangins avant la reconstruction du château		142 000 L.
1725	»	Genollier		40 000 L. S.
»	»	Hermenches	»	18 000 L.
1728	»	Vuarrens	»	30 000 L.
1729	»	Prilly		85 000 fl.
1744	»	Rovéréa	»	37 500 fl.
1747		Les Uttins	»	9 500 L. S.
1751		Senarclens	»	53 500 fl.
1753		Villars-Mendraz		4 050 fl.
1754	»	Monnaz		70 000 L. T.
1755	»	Allaman		150 000 L. S.
1757	»	Gingins		17 000 fr.
»	»	Grens	»	11 400 L. S.
1763	»	Combremont		18 000 L. S.
1769	»	Cheseaux		124 600 L. S.
1771	»	Champvent		140 000 L. S.
1772		Saint-Georges		16 700 fl.

Aux traditions militaires des siècles précédents succède un esprit nouveau. Des Suisses en grand nombre s'illustrent encore sur les champs de bataille de l'Europe, en Flandre, en Italie, en Allemagne ; mais, à côté d'eux, surgit une génération de savants, d'industriels, de commerçants, de capitalistes, qui développent la prospérité nationale par les arts de la paix. La Suisse, au point de vue intellectuel, avait été naguère tributaire du reste de l'Europe ; au dix-huitième siècle, elle produit des penseurs et des hommes de science qui fécondent à leur tour l'Europe par leurs travaux. Tels sont les Bernouilli, les Euler, les Haller, les Rousseau, les Tronchin, les de Saussure, les Gessner, les Jean de Muller.

La ville de Lausanne et le Pays de Vaud ne sont pas restés en arrière dans ce mouvement. Ils s'honorent d'avoir donné à l'Europe des savants, des hommes d'Etat, des ingénieurs, des naturalistes et autres ouvriers de la pensée. Sans établir une liste complète, indiquons au courant de la plume quelques noms attestant la vitalité intellectuelle des Lausannois et des Vaudois, qui va en grandissant d'année en année. Un Lausannois, *J.-P. de Crousaz*, enseigne à l'Université de Groningue la physique et les mathématiques. Un Vaudois, *Labalige*, construit le pont de Westminster sur la Tamise ; un autre Vaudois, *Jean-Rodolphe Perronet* (neveu de Jean-Pierre de Crousaz), né en 1708, à Suresnes, d'un officier veveysan au service de France, construit le pont de la Concorde à Paris, le

---

En 1775	la seigneurie de Vennes	est vendue	14 000 L. S.
1779	la baronnie de Montricher	»	115 000 fr.
1780	» Coppet	»	310 008 L. S.
	la seigneurie de Béthusy	»	37 000 L. S.

Ces renseignements sont tirés du Dictionnaire historique de MM. Martignier et de Crousaz. L. S. = livre de Suisse à 10 batz, soit 1 fr. 50. L. T. = livre tournois ou franc actuel de France ; quant au florin, demeuré monnaie de compte dans le Pays de Vaud, il valait 4 batz, soit 60 centimes ; il ne faut pas le confondre avec le florin d'Allemagne ou de Hollande, qui valait plus de 2 francs de France. Pour plusieurs de ces ventes, le *Dictionnaire historique du canton de Vaud* indique livres ou francs sans spécifier des francs de France ou de Suisse.

canal de Bourgogne, et dirige plusieurs autres travaux importants en France. Mentionnons aussi : *J.-N.-S. Allamand*, physicien et naturaliste, né à Lausanne en 1713, professeur à Leyde ; l'astronome *J.-Ph. Loys de Cheseaux*, né à Lausanne en 1718 ; l'illustre Dr *Tissot*, né à Grancy en 1728, professeur à Pavie en 1781, mort à Lausanne en 1797 ; *J.-G. La Flechère*, né à Nyon en 1729, célèbre prédicateur méthodiste, un des chefs du mouvement religieux anglais du dix-huitième siècle ; *J.-F. La Harpe*, fils d'un officier vaudois au service de France, né à Paris en 1739, critique, littérateur, membre de l'Académie française ; *Antoine Polier*, né en 1741, ingénieur au service de la Compagnie des Indes anglaises et des princes indous ; *Armand de Mestral*, né à Saint-Saphorin en 1738, diplomate danois ; *Salomon Reybaz*, bourgeois de Vevey, né en 1737 à Nyon, publiciste, collaborateur de Mirabeau ; *Jean-Nicolas Pache*, né à Paris en 1746 d'un père vaudois, un des acteurs en vue de la grande révolution, ministre de la guerre en 1792, maire de Paris en 1793, l'inventeur, dit-on, de la célèbre formule : Liberté, égalité, fraternité, *Etienne Delessert*, né à Lyon en 1735, de parents originaires de Cossonay, chef d'une importante maison de commerce qu'il transporta en 1777 à Paris, promoteur d'une foule d'institutions utiles (Caisse d'escompte, devenue plus tard la Banque de France, Compagnie d'assurances contre l'incendie, etc.) ; ses trois fils : *Benjamin*, né en 1773, régent de la Banque de France et député ; *François*, né en 1780, président du Tribunal de commerce de Paris, député et associé de l'Académie des sciences ; *Gabriel*, né en 1786, préfet de police ; *Jean-Samuel Guisan*, né à Avenches en 1740, ingénieur en chef dans la Guyane française, décédé à Avenches en 1801.

Le peintre *David Morier*, né à Château-d'Œx en 1746, obtient des succès en Angleterre ; son fils, *James Morier*, né vers 1780, se distingue comme diplomate et comme littérateur, il fait de grands voyages en Orient et en Amérique ; *J.-P. Morier* et *Richard-David Morier*, frères du précédent, font éga-

lement leur carrière dans la diplomatie anglaise. *Ch.-Ferdinand Pahud,* né vers 1790 en Hollande, où son père, ancien régent à Echallens, s'était établi, devient gouverneur général des Indes néerlandaises et ministre des colonies. *Vincent Perdonnet,* né à Vevey en 1758, est agent de change à Paris ; *Auguste Perdonnet,* fils du précédent, né en 1801, ingénieur, est directeur de l'Ecole centrale des arts et manufactures et l'un des principaux créateurs du réseau des chemins de fer français.

Salomon Charrière, seigneur de Sévery, né à Lausanne en 1724, est gouverneur du prince héréditaire de Hesse-Cassel, chambellan, puis conseiller privé de la cour de Hesse [1].

J.-F. de Ribeaupierre, né à Prangins en 1754, parvient en Russie au grade de général-major ; *Alexandre de Ribeaupierre,* fils du précédent, né en 1783, est nommé grand chambellan et membre du Conseil de l'empire russe. Le général *Jomini* (1779-1869), s'acquiert un grand renom en France et en Russie, comme tacticien et comme historien militaire ; ses descendants ont occupé de hautes positions dans l'empire des tsars.

Maurice Glayre, né à Lausanne en 1749, conseiller privé du roi Stanislas de Pologne, est chargé par lui de missions importantes auprès des cours d'Autriche, de France et de Prusse [2]. *Benjamin Constant de Rebecque,* orateur, publiciste, né à Lausanne en 1767, brille au premier rang des parlementaires français. *Fr. Mayor de Montricher,* né en 1810 à Lully près Morges, construit le canal qui amène les eaux de la Durance à Marseille. *Marc Secretan,* mathématicien, né à Lausanne en 1804, dirigea à Paris une maison d'optique réputée. Le naturaliste *Louis Agassiz,* né à Môtier en Vully en 1807, décédé à Cambridge en Amérique en 1873, s'acquiert une célébrité mondiale par ses travaux sur les poissons, les fossiles et ses théories sur la formation et le mouvement des glaciers.

[1] Voir *La vie de société dans le Pays de Vaud à la fin du XVIII[e] siècle,* par M. et M[me] W. de Sévery. Lausanne 1911.

[2] Voir la biographie qu'en a donné M. Eug. Mottaz, sous ce titre : *Stanislas Poniatowski et Maurice Glayre.* Paris 1897.

Le peintre *Charles Gleyre*, né à Chevilly en 1806 se fait une réputation à Paris. Le peintre *Léon Morel-Fatio*, né à Rouen en 1810 de parents vaudois, devient directeur du musée de marine du Louvre. *Théodore-César Muret*, littérateur, critique et journaliste, né en 1808, à Rouen, est également fils de parents vaudois.

E.-S.-Fr. Reverdil, né à Nyon en 1732, professeur de mathématiques à l'université de Copenhague, est conseiller d'Etat et secrétaire de cabinet sous le roi Christian VII ; il se retire en Suisse, après la chute du ministère Struensee, et LL. EE. le nomment lieutenant baillival à Nyon.

Le général *Frédéric-César Laharpe*, né à Rolle en 1754, fait l'éducation de l'empereur Alexandre de Russie.

Jean Monod, né à Genève en 1765, d'une famille vaudoise du pied du Jura établie à Morges au dix-septième siècle, est pasteur à Copenhague puis à Paris. *Frédéric Monod*, pasteur distingué, fils du précédent, né à Monnaz sur Morges en 1794, est un des fondateurs de l'Eglise libre de Paris. *Adolphe Monod*, frère du précédent, né à Copenhague en 1802, célèbre prédicateur, exerce le ministère à Naples, à Lyon, devient professeur de théologie à Montauban et finalement pasteur à Paris. *Eugène Bersier*, né à Morges en 1831 d'une famille originaire de Lavaux et de Villarzel, mort à Paris en 1889, devint un des plus éminents prédicateurs de France. Le moraliste *Alexandre Vinet*, né à Ouchy en 1797 ; le philosophe *Charles Secrétan*, né à Lausanne en 1815. Le peintre de genre, *Benjamin Vautier*, né à Morges en 1827 et mort à Dusseldorf en 1898 ; *Alphonse Rivier*, né à Lausanne en 1835, professeur de droit à l'Université de Bruxelles, membre de l'Institut de droit international, auteur de nombreux ouvrages sur le droit romain et le droit des gens, etc., etc. A ces noms on pourrait en ajouter bien d'autres, on les trouvera dans la suite de cet ouvrage.

Lorsque, il y a une vingtaine d'années, les Américains voulurent utiliser les chutes du Niagara pour la production de l'énergie électrique, ils ouvrirent un concours international, et

ce furent les projets présentés par des ingénieurs vaudois établis à Genève qui furent adoptés.

Cette série de notabilités, que nous pourrions étendre encore, montre la transformation qui s'accomplit dans le Pays de Vaud dès le dix-huitième siècle. Après avoir beaucoup reçu intellectuellement de l'étranger, il devait à son tour rayonner en Europe et même hors d'Europe. C'est la pratique féconde des échanges internationaux qui, en plaçant chaque individu là où il peut être le plus utile, assure la marche du progrès et triomphe des préventions nationales qui trop souvent menacent de l'entraver.

Au point de vue économique aussi, il se produit à Lausanne et dans le Pays de Vaud une surprenante transformation. Certains idéalistes s'en prennent au capital des maux dont souffre l'humanité ; ils voudraient la terre commune à tous. L'histoire nous apprend que la concentration des capitaux rend seule possible certaines créations d'une utilité incontestable, et que la propriété privée est un puissant stimulant à l'activité humaine : les faits qui se passent au Pays de Vaud au dix-huitième siècle en sont la démonstration.

On sait qu'au début du règne de Louis XV, il se fit à Paris, sous l'impulsion du financier écossais Law, des spéculations effrénées ; les titres de la Banque générale, de la Compagnie de la Louisiane, et de la Compagnie des Indes acquirent des valeurs considérables. De grandes fortunes s'édifièrent en peu de temps ; puis de mauvaises nouvelles arrivant de la Louisiane, le public prit la panique, et ce que l'on appelait le système de Law aboutit à de nombreuses ruines. Les spéculateurs heureux qui avaient su réaliser leurs valeurs en temps opportun avant la catastrophe placèrent leur fortune en terres dans le pays de Vaud. Plusieurs gentilshommes saisirent l'occasion pour aliéner leurs fiefs à des Genevois, des Saint-Gallois, des Français appartenant à de nouvelles couches sociales, puis vinrent habiter Lausanne, où ils construisirent de nombreuses maisons dans la ville et ses abords. La rue de

Bourg devint le quartier général de la noblesse, une sorte de petit Saint-Germain, qui prit, avec le temps, des allures indépendantes et acquit sur l'opinion l'influence que donne la supériorité intellectuelle.

Il s'opéra ainsi une concentration favorable à la vie de société. Elle se produisit sans détriment pour les campagnes, car l'on vit dans le même temps plusieurs anciens manoirs faire place à des châteaux modernes qui témoignent de l'opulence de leurs propriétaires ; tel est le cas de ceux de *Vuillerens*, construit en 1712 par Gabriel-Henri de Mestral ; de *L'Isle*, construit en 1725 par le général Ch. de Chandieu-Villars ; de *Vincy*, construit en 1724 par David de Vasserot ; de *Saint Saphorin*, construit en 1728 par le général de Pesmes, dont la famille, originaire de la Franche-Comté, était déjà établie à Genève au quatorzième siècle ; de *Coinsins*, construit en 1730 par le général Louis de Portes, seigneur de Genollier, Crassier et Coinsins, dont la famille, originaire du Dauphiné, avait acquis la naturalisation bernoise ; d'*Hauteville*, construit en 1760 par Pierre-Philippe Cannac, bourgeois de Genève ; de *Prangins*, construit en 1748 par Louis Guiguer de Saint-Gall ; de *Crans*, ancien manoir des Quisard, reconstruit après 1763 par Antoine Saladin, bourgeois de Genève ; de *Coppet*, qui changea six fois de propriétaire de 1713 à 1784, etc.

Participation des Vaudois à la deuxième campagne de Villmergen.

Au début du dix-huitième siècle, les Lausannois étaient de fidèles sujets de LL. EE. ; comme les autres Vaudois, ils envoyèrent en 1712 en Argovie leur contingent pour combattre contre les Lucernois et les gens des Waldstetten ; ce contingent se composait des compagnies Polier et de Crousaz et de quelques cavaliers d'hommage. Les troupes du Pays romand, placées sous les ordres des colonels de Saussure et Monnier, des majors Davel et Damond, contribuèrent au triomphe des

armes bernoises à Villmergen. Un Vaudois, le général Jean de Sacconnay, seigneur de Bursinel, remplissait les fonctions de chef d'état-major sous le commandement en chef du général de Tscharner. La part qu'il eut à la victoire lui valut la bourgeoisie de Berne ; Jean-Louis de Saussure reçut le titre de baron de Bercher ; d'autres officiers reçurent des gratifications.

Etat militaire.

Au temps jadis, les princes-évêques ordonnaient des *monstres*, ou revues périodiques, auxquelles étaient convoqués tous leurs sujets en état de porter les armes. La chevauchée [1] (*cavalcata* est le terme employé par le Plaict général) était un service dû par le vassal à son seigneur. Les nobles le faisaient à cheval. Les gens de pied se réunissaient sous quinze bannières, à savoir les cinq bannières urbaines, les cinq bannières de Lavaux [2] et enfin celles de Lucens, Villarzel, Avenches, La Roche et Bulle. La troupe était commandée par des officiers nommés par l'évêque, qui portaient le titre de maréchaux ou de sénéchaux. Vers la fin du régime épiscopal, les Lausannois s'étant peu à peu émancipés, ce sont les Conseils qui organisent les contingents et nomment les officiers.

Sous le régime bernois le système féodal des bannières subsista encore plus d'un siècle. Puis graduellement l'organisation militaire se transforma. L'autonomie militaire lausannoise s'en alla par lambeaux, et la milice finit par être englobée dans l'armée bernoise.

[1] On distinguait en France la chevauchée, service à cheval, de l'*Ost*, qui était dû par tous les habitants de la seigneurie. (Voir dict. Littré au mot chevauchée.) A proprement parler la prestation des bourgeois de Lausanne était plutôt un *Ost* qu'une chevauchée.

[2] Pour plus de détails voir dans la *Revue historique vaudoise* (1910) l'article de M. Benjamin Dumur intitulé « Anciennes prestations militaires de Lausanne », d'où nous tirons une partie des renseignements qui suivent ; d'autres nous ont été fournis par M. le major Frédéric Amiguet, ou puisés dans l'article du colonel G. de Charrière mentionné plus loin.

La *suite de guerre*, dont il est question dans les deux *largitions* de 1536 et 1548, n'était autre chose dans la pensée de LL. EE. que l'ancienne cavalcade ou chevauchée due à l'évêque, qu'il ne pouvait lever qu'en cas d'alarme, pour la défense du pays, et qui, sauf assentiment formel, se limitait au service d'un jour et d'une nuit. Les Lausannois se prêtèrent bénévolement aux transformations qui leur étaient demandées. Ce sont cependant encore eux qui prescrivent les « monstres » et nomment les officiers, dont le chef portait le titre de *capitaine de ville du bailliage.*

En 1567 la force armée totale de Lausanne est estimée à 700 hommes, mais ce chiffre paraît à M. Dumur devoir être inférieur à la réalité ; à teneur d'un recensement de 1546 la troupe que le bailliage pouvait mettre en ligne aurait été de 1800 hommes, dont 1000 à 1200 bien armés. On choisissait dans le contingent une compagnie d'élite, composée d'une centaine d'hommes qu'on appelait les *électionnaires*, destinée à aller en campagne ; le surplus constituait la réserve, sorte de garde civique préposée à la défense de la ville.

Cette troupe d'élite s'accrut avec les années. Des troubles ayant éclaté à Mulhouse en 1587, les cantons suisses y mettent garnison ; 300 Lausannois figurent dans l'armée bernoise. L'année suivante, la découverte de la conspiration d'Isbrand Daux et les velléités belliqueuses du duc de Savoie nécessitèrent une nouvelle prise d'armes. Une première enseigne de 100 hommes fut envoyée en avant-garde de Lausanne sous le commandement de noble Noé Loys et de Benjamin Rosset, bientôt suivie de renforts, sous les ordres du sieur Clément des Ruynes, et plus tard encore une compagnie de 100 arquebusiers, sous le commandement de Jehan Vincent fut levée.

Après la fameuse agression de 1602, connue sous le nom d'Escalade, Genève était constamment en alerte. En 1610, une compagnie lausannoise, sous le commandement du capitaine Loys de Cheseaux, y tint garnison. En 1621, nouvelle occupa-

tion. En 1655, LL. EE. organisèrent à Lausanne une compagnie spéciale de 200 hommes qui reçut le nom de *Secours de Genève*.

Un relevé fait en 1626 mentionne, pour l'ensemble du Pays de Vaud, 170 fiefs astreints au service ; ces fiefs devaient fournir 207 cavaliers. A l'obligation du service personnel imposé au seigneur fut substituée celle de fournir un homme monté, équipé à ses frais et muni de sa solde ; c'est ce que l'on appelait les cavaliers d'hommage. Les seigneurs envoyaient leurs valets. L'effectif de cette troupe baissant graduellement tomba en 1786 à 122 [1] ; plusieurs seigneuries avaient passé en mains du souverain ; d'autres avaient été libérées. Ces cavaliers d'hommage formaient 3 compagnies variant suivant les temps de 60 à 40 chevaux. En 1695, LL. EE. créèrent le corps des dragons, sorte d'infanterie montée destinée à combattre à pied ou à cheval, suivant les circonstances, et munie à cet effet d'un fusil avec baïonnette. Le pays romand et le pays allemand fournissaient chacun trois compagnies de dragons, ce qui, joint aux trois compagnies d'hommage romandes, à une compagnie de cuirassiers fournie par les bourgeois de Berne et à dix compagnies de cavalerie allemande levées parmi les paysans aisés possesseurs de bons chevaux, faisait 20 compagnies à 60 hommes, soit 1200 chevaux répartis en 2, puis en 4 régiments. Dans la suite, on supprima la distinction entre les cavaliers et les dragons. Ce dernier terme prévalut, et le nombre de compagnies fut réduit à dix-sept [2].

Les cavaliers d'hommage portaient la cuirasse. Il existe

[1] Le bailliage de Lausanne en 1627 fournissait 25 cavaliers d'hommage, un siècle plus tard il n'y en avait plus que 9, répartis comme suit : Seigneuries de Prilly et Crissier, 1 ; Cheseaux, 1 ; Vufflens-la-ville, 1 ; Mézery et Renens, 1 ; Vernand de Saussure et la ville de Payerne, pour son domaine de Bertolo sur Lutry, 1 ; Mex, 1 ; Béthusy et Rovéréaz, 1 ; Morrens, 1 ; Corsier (sur Lutry), 1. Deux petites seigneuries étaient parfois groupées pour fournir à frais communs un cavalier. (Voir dans le supplément au *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, p. 117, l'article que M. Favey a consacré aux cavaliers d'hommage.

[2] Nous tirons ces renseignements, ainsi qu'une partie de ceux qui suivent, d'une étude du lieutenant-colonel Godefroy de Charrière publiée

encore un spécimen de ce genre d'armure dans le hall de la maison de M. Fallot, à Rovéréaz sur Lausanne. Les dragons avaient un costume éclatantant : justaucorps et manteau rouge, bonnet rouge et noir.

L'infanterie bernoise, lors de la campagne de Villmergen, était composée de six régiments territoriaux qui formaient l'armée active.

Le 1er se recrutait dans la ville de Berne et le Seeland ;
2e » » Haute-Argovie ;
3e » » Basse-Argovie ;
4e » » l'Oberland ;
5e » » le Pays de Vaud, partie orientale ;
6e » » » » occident.

Ces régiments avaient un effectif de 2200 hommes chacun.

Il y avait, en outre, un régiment de 1000 hommes, recruté dans le Pays de Vaud, destiné à se porter au secours de Genève à la première alarme, 4 régiments de fusiliers, de 1000 hommes chacun, et une réserve de 118 compagnies non enrégimentées. Cela faisait au total 45 000 hommes.

Les régiments étaient formés de 10 à 12 compagnies ou bannières, recrutées chacune dans une localité déterminée ; la compagnie avait 2, puis 3 officiers et 18 sous-officiers. Le régiment avait à sa tête un colonel, un lieutenant-colonel et un major qui faisait les fonctions de commandant d'arrondissement ; le capitaine de la première compagnie, dite compagnie colonelle, commandait le régiment. La solde était à la charge des communes.

Les hommes que le sort n'avait pas désignés pour entrer dans l'élite formaient les 118 compagnies de *milices sédentaires*. Les *fusiliers* étaient des jeunes gens non mariés choisis dans la milice sédentaire pour suppléer les régiments actifs en cas de mise sur pied prolongée. Leur solde était à la charge de l'Etat.

dans la *Revue militaire suisse* en 1862 sous ce titre : « La campagne de 1712. » Nous en avons donné une analyse dans l'*Histoire de la nation suisse*, tome II, p. 309 et suiv.

Plus tard, ils furent versés dans l'armée active et le nombre des régiments porté à 21, dont 5 (y compris le secours pour Genève) se recrutaient dans le Pays de Vaud.

Pour faciliter les manœuvres, il avait été formé des groupes de deux ou plusieurs compagnies placées sous le commandement du plus ancien capitaine ; ce fut l'origine des bataillons. Pour la campagne de 1712, on forma des groupes de 4 à 5 bataillons, qui reçurent le nom de brigades [1]. Cette formation ayant été appréciée, les 21 régiments territoriaux furent répartis par deux ou trois en 9 brigades, dont 3 romandes, ayant à leur tête un *colonel brigadier*, un *major*, un *adjudant de brigade*, un *colonel quartier-maître*, un *colonel vaguemestre*, un *payeur* et un *secrétaire*.

A la fin du dix-septième siècle, le tiers des compagnies portaient encore la longue pique et les deux autres tiers le fusil à mèche ou mousquet, qui avait remplacé l'ancienne arquebuse. En 1712, toute l'armée fut munie du fusil à pierre. Les officiers seuls conservèrent la pique et les sous-officiers la hallebarde. La baïonnette, qui fait alors son apparition, s'adaptait primitivement dans l'intérieur du canon du fusil ; elle fut remplacée par la baïonnette à douille. L'abandon de l'armure, dans la seconde moitié du dix-septième siècle, entraîna l'adoption d'un uniforme ; celui de l'infanterie bernoise comportait un habit gris de fer, à larges parements rouges, culottes et bas rouges, large chapeau noir, cheveux en cadenette, cravate noire. En 1758, une ordonnance modifia cet uniforme ; l'habit fut de drap « bleu de roy » avec parements rouges, la veste, les culottes et guêtres blanches.

Il n'existait pas, dans l'ancienne armée bernoise, de corps du génie ; des ingénieurs civils étaient chargés de construire

[1] La formation par brigades et l'allègement de l'armement de la cavalerie avaient pour but de donner plus de mobilité aux unités tactiques ; elles faisaient partie des perfectionnements introduits dans l'art de la guerre par Gustave-Adolphe. Voir l'*Histoire de Gustave-Adolphe* par André Fryxell, traduit du suédois par Mlle R. Dupuget, 2e édit., p. 176. Paris, imp. Simon Raçon, rue d'Erfurth. 1.

les ouvrages de défense et il y avait à Aarau en dépôt un pont volant. L'artillerie ne formait pas non plus un corps spécial ; les Bernois possédaient un parc de cent pièces de campagne, le service en était fait par des *canonniers*, que fournissaient les corps de métiers de la ville, et par des *servants* empruntés aux troupes d'infanterie. On créa ainsi, en 1673, une première compagnie de la ville de Berne, et, plus tard, deux autres compagnies de cent hommes, l'une allemande, l'autre romande ; le service du train était fait par des charretiers en civil.

Vers la fin du siècle, LL. EE. créèrent des compagnies de chasseurs et des compagnies de carabiniers, et formèrent des divisions composées de deux brigades d'infanterie, quatre compagnies de chasseurs, une compagnie de carabiniers, un régiment de cavalerie et vingt-quatre bouches à feu. L'armée bernoise était considérable pour l'époque. Le contingent lausannois était fort modeste, mais il s'accrut avec le temps ; en 1538, son effectif était de 110 hommes, en 1621 de 841 hommes, en 1735, de 944 hommes, non compris les officiers, les tambours, les fifres, les dragons et les canonniers. L'artillerie lausannoise se composait, au quinzième siècle, de deux canons et d'une bombardelle. En 1562, la ville fit fondre deux pièces ; en 1564, elle en mit six en ligne à l'arrivée du nouveau bailli. Deux grands canons furent acquis par la ville en 1659 et un troisième en 1715.

Une *monstre* ou revue qui eut lieu le 19 avril 1735 et dont les archives de Lausanne (voir anciennes B. 36, fol. 177 et suivants) fournissent un compte rendu très détaillé, nous permet de nous faire une idée exacte de ce qu'était alors le contingent des Lausannois. Les régiments étaient désignés sous le nom de leurs chefs.

Un premier régiment, placé sous les ordres du colonel *d'Escleppens* (de Gingins d'Eclépens), recrutait à Lausanne et dans son ressort 50 électionnaires pour la compagnie-colonelle placée sous les ordres du capitaine *Vullyamoz* ; 150 électionnaires

pour la compagnie *Milot* et 150 pour la compagnie *De Saussure*, soit un total de 350 hommes.

Un deuxième régiment, sous le commandement du colonel *de Berchier* (J. de Saussure), recrutait à Lausanne et dans son ressort 82 fusiliers pour la compagnie-colonelle, sous les ordres du capitaine *Chabot-Chandieu*, et 46 pour la compagnie de *Chandieu-La Chaux*; soit au total 128 hommes et 6 officiers.

Un troisième régiment, sous les ordres du colonel *Monnier*, de Grandson, recrutait à Lausanne et dans son ressort 20 fusiliers pour la compagnie de *Disy* (Darbonnier). 7 pour la compagnie *Gaudard*, 100 pour la compagnie *Bosson* et 16 pour la compagnie *Crousaz*, soit un total de 143 hommes et 6 officiers.

Un quatrième régiment, sous les ordres du colonel *Tomasset*, d'Orbe, recrutait à Lausanne et dans son ressort 76 fusiliers pour la compagnie *de Varrens* (Bergier) et 100 pour la compagnie *de Vernand* (Saussure); au total 176 hommes, plus 6 officiers.

Un cinquième régiment, placé sous les ordres du colonel *de Villading*, tirait de Lausanne et de son ressort la compagnie du *Secours de Genève*, forte de 145 hommes et 4 officiers.

Ce contingent, dit M. Dumur, bien que réparti dans divers régiments bernois, était encore, en théorie du moins, sous l'autorité de la seigneurie de Lausanne et de son capitaine de ville. Mais LL. EE. restreignaient toujours davantage les prérogatives des Lausannois; en 1752, le capitaine de ville, bien que nommé encore par les autorités lausannoises, est placé sous les ordres du bailli. En 1759 une refonte complète de l'organisation militaire fut faite. Le bailliage de Lausanne dut fournir 4 bataillons, soit 4 compagnies de *grenadiers* et 16 de *fusiliers*, en tout 2400 hommes; Lausanne, définitivement privée du droit de nomination de ses officiers, marcha sous le drapeau de Berne; elle n'eut plus de force armée en propre et fut placée sur un même pied que le reste du pays.

Prise d'armes du major Davel.

Il y avait à Lausanne un état-major considérable de fonctionnaires. A l'énumération que nous avons déjà donnée plus haut p. 129, au bourgmestre, au boursier, aux conseillers, aux bannerets, aux membres des chambres administratives, au vénérable consistoire, au contrôleur général institué par LL. EE. en 1673, chargé de la surveillance de leurs intérêts souverains, venaient s'ajouter le maisonneur, le haut forestier, le procureur patrimonial et fiscal, le receveur des pauvres, le châtelain de l'évêché, le métral, le maisonneur forain, l'inspecteur des chemins, le directeur de l'hôpital, le directeur du magasin de bois, quatre châtelains assistés de leurs assesseurs, vingt-trois dizeniers, un héraut, un crieur public et sept huissiers. Tous ces emplois étaient réservés aux bourgeois, les habitants en étaient exclus ; comme il n'y avait guère que 3000 bourgeois, cette surabondance de magistrats et de fonctionnaires permettait de satisfaire bien des ambitions grandes et petites.

La plupart des bourgeois étaient ainsi intéressés, dans une sphère restreinte, à la chose publique et attachés au régime paternel dont ils s'étaient fait une douce habitude.

Aussi lorsque tout d'un coup, sans avertissement préalable, le 31 mars 1723, à la tête de 500 fantassins et de quelques dragons, Davel, entrant à Lausanne, par la porte Saint-Pierre, enseignes déployées, au son des fifres et des tambours, traverse la ville et demande une audience au Deux-Cents, ce fut une surprise générale. En l'absence du bourgmestre, David de Crousaz, c'est son fils, le contrôleur Jean-Daniel de Crousaz, et le boursier Milot qui le reçoivent. Le candide Davel leur lut son *Appel à la ville de Lausanne* et son *Manifeste*, puis, persuadé qu'il allait les gagner à sa cause, il leur expose son plan sans défiance. Loin de le rebuter, les deux magistrats lui promirent de soumettre son projet au Conseil. Le Deux-Cents, réuni en toute hâte, décida d'envoyer un conseiller à Berne

pour prévenir LL. EE. de ce qui se passait. Henri Charrière, seigneur de Sévery, fut chargé de cette mission.

Le major Davel fut ensuite entendu par le Conseil et y reçut très bon accueil. Rayonnant de joie, il lut à Messieurs de Lausanne un discours dans lequel il développait son dessein. Les membres du Deux-Cents feignirent de prêter l'oreille à cet appel et pour la forme émirent quelques objections. En logeant les soldats du bataillon de Lavaux, on eut soin de les disperser le plus possible. Puis Davel et ses officiers soupèrent aux frais de la ville à l'auberge du Lion-d'or avec le boursier Milot, le banneret Polier et le contrôleur de Crousaz. Le souper fut gai : comme à son ordinaire, le major fut très sobre ; à dix heures il demanda la permission de se retirer, le contrôleur de Crousaz lui offrit l'hospitalité dans sa maison de la rue de Bourg. Là il conféra sans défiance avec son hôte jusqu'à minuit, et lui fit part de ses intentions. En fidèle serviteur de LL. EE., le contrôleur consigna les renseignements ainsi obtenus dans un rapport qui fut expédié la nuit même à Berne.

Vers les trois heures du matin, 800 hommes de milice, secrètement mobilisés dans les environs, entraient à Lausanne ; le contingent de la ville prit également les armes. Les conseillers, en proie à une vive anxiété, avaient passé la nuit en délibération. Le matin, Davel sortit de chez son hôte escorté des conseillers Polier et Gaudard, qui étaient venus dans son appartement sous prétexte de lui tenir compagnie. Lorsqu'il arriva dans la rue il se trouva en présence de son parent, le capitaine de ville Descombes, qui l'arrêta.

On sait la suite. Suivant l'usage du temps, Davel fut mis à la torture, qu'il supporta avec un courage surhumain. Le 17 avril, il parut devant la Cour criminelle, composée des bourgeois de la rue de Bourg [1], et fut condamné pour haute trahison

[1] Voici la liste des habitants de la rue de Bourg qui fonctionnèrent comme juges dans le procès de Davel :

MM. le banneret Polier, seigneur de Bottens ; le conseiller Polier, seigneur de Vernand ; le conseiller Charrière, seigneur de Sévery ; le conseil-

et rébellion à la peine de mort. La sentence de mort fut confirmée à Berne et l'exécution eut lieu à Vidy le 24 avril. Davel se rendit sur le lieu du supplice à pied, accompagné de ses amis Bergier de Pont et Crinsoz de Bionnens. Avec un sang-froid admirable il monta sur l'échafaud et adressa à la foule une courte et énergique harangue. Il exhorta ses compatriotes à éviter les procès, il dépeignit la misère qui régnait dans les campagnes et en attribua la cause au peu de religion du peuple vaudois. Un Anglais qui assistait en curieux à l'exécution du pieux martyr s'écria : « Cet homme est mort en véritable héros. »

Un historien de la Suisse allemande [1] a porté sur lui ce jugement : « Davel était un homme qu'aucun autre révolutionnaire n'a égalé par la pureté des intentions et des actes. » Tout ce que l'on sait de sa paisible existence à Cully démontre qu'il ne visait ni à la fortune ni aux honneurs.

Lors de son arrestation il prononça ces touchantes paroles : « Je vois bien que je serai la victime de cette affaire ; mais n'importe, il en reviendra quelque avantage à ma patrie. »

Il ne s'était pas trompé. LL. EE. soumirent le manifeste de Davel à l'avoyer *Christophe de Steiger* pour étude et rapport. Ce digne magistrat, homme de grand sens et d'un esprit aussi élevé qu'indépendant, s'acquitta avec loyauté de sa délicate mission et admit le bien fondé de plusieurs des griefs articulés par Davel. Mais le Conseil secret n'entra pas en matière sur ses conclusions. Le manifeste du major et le rapport de

ler Loys, seigneur de Cheseaux ; le professeur Loys ; le châtelain Jean Vullyamoz ; le métral Achard ; le châtelain Grand ; le justicier Mathey ; de Praroman, seigneur de Chapelles ; Jacques Fesquet ; Abraham Porta ; François-Louis Vullyamoz ; Jean Grand ; les *sieurs* Jean-Louis Guye ; Augustin Peudechair ; *maîtres* Jean Courlat ; Etienne Tissot ; Jacques Chappuis ; Jean-Pierre Gaudin ; Marc-Louis Vagnières ; Paul Delisle ; Elie Pache ; Jean-Pierre Blanc ; *honorables* Pierre Rouge ; Louis Rossier ; les *sieurs* Jean Rolaz ; Jean-Daniel Vullyamoz et *noble* Abraham Real.

[1] Henne-Am Rhyn, *Geschichte des schweizerischen Volkes und seiner Cultur*.

l'avoyer furent déposés aux archives avec défense expresse d'en délivrer copie [1].

La comparaison de ces deux documents, qui ne furent pas connus des contemporains, jette un jour lumineux sur l'état du Pays de Vaud au début du dix-huitième siècle. Les quelques extraits qui suivent montrent que sur plus d'un point l'avoyer Steiger admettait les plaintes émises par Davel.

Aux reproches formulés contre les baillis touchant leurs malversations, les bamps et les amendes exorbitantes prononcées par eux, l'avoyer répond : *Les excès signalés sont de vérité évidente et ce ne sont pas les règlements qui manquent, mais leur mise en œuvre.*

« Vous avez, poursuit le manifeste, rendu toutes les charges civiles, politiques et ecclésiastiques, dépendant de vos baillis, vénales au premier offrant et dernier enchérisseur. Vous avez envoyé des baillis qui n'ont pas la moindre teinture de droit. Vos baillis multiplient et entretiennent les procès. »

L'honnête avoyer reconnaît ce qu'il y a de juste dans ces plaintes et pour parer aux maux signalés il propose :

D'avoir à Berne divers représentants du Pays de Vaud qui veillent à l'exécution des lois et ordonnances du souverain ;

D'obliger chaque bailli à déclarer au préalable par serment qu'il ne s'est laissé aller à aucun engagement pas plus dans le passé que dans l'avenir et déclarer indignes de la charge ceux qui auraient un engagement quelconque.

Davel se plaint des nouveaux impôts et péages et du fait que l'entretien des grandes routes et chemins royaux est laissé à la charge du pays et des particuliers. Vous avez, ajoute-t-il, ruiné le commerce.

---

[1] Un certain nombre de copies du manifeste de Davel avaient été répandues en 1723 dans le Pays de Vaud ; le gouvernement bernois leur fit une guerre acharnée, en sorte que ce document important était devenu introuvable. Au commencement du siècle dernier, l'historien bernois Antoine de Tillier se trouvait cependant en possession d'une copie du manifeste et du rapport de l'avoyer Steiger ; il donna une analyse de la première de ces pièces dans son histoire de la république de Berne ; plus tard, Juste Olivier et Verdeil la publièrent intégralement. Tillier mentionne dans son histoire le rapport de Steiger, mais ne juge pas à propos de le divulguer. Il y a vingt-deux ans, le Dr Marcel, de Lausanne, qui a réuni un grand nombre de renseignements et de documents sur le major Davel, eut la bonne fortune d'être introduit dans la bibliothèque de feu Antoine de Tillier ; il y mit la main sur le rapport de Steiger, dont il eut l'amabilité de nous faire tenir une traduction que nous avons publiée dans la *Gazette de Lausanne* (Nos des 20 et 21 décembre 1889).

A ce reproche Steiger répond :

Les péages devraient être diminués ; le profit du souverain devrait être cherché dans une augmentation du transit : le produit des péages devrait être affecté à l'amélioration des routes principales ; on ne devrait absolument pas charger le pauvre pays de cet entretien, ni mettre au sac l'argent destiné à la grande voirie.

« Les droits et privilèges de plusieurs villes du Pays de Vaud, lisons-nous encore dans le manifeste de Davel, ont été de temps à autre absorbés ; les seigneurs vassaux et personnes en charge tellement abaissés qu'il n'est pas possible de rien voir de plus abject, etc.

» Vos commissaires, instruits de vos instructions, assujettissent à fief et à dîmes tous ceux qui ne peuvent se défendre. »

Il faut croire que les abus mis en lumière par Davel étaient bien criants, car l'avoyer Steiger, loin de contester, dit :

Les droits municipaux des villes devraient être mieux étudiés ; il ne faut pas dévaliser le bien public pour remplir les poches d'un particulier, comme cela est arrivé.

Le souverain devrait tenir compte du temps où nous vivons en matière d'impôts et de droits féodaux.

Après avoir, avec une remarquable sagacité, traité des questions d'ordre politique, juridique et économique, le major Davel flétrit les injustices commises dans la nomination des officiers supérieurs.

« Vous avez empêché, dit-il, autant qu'il vous a été possible, que les officiers du Pays de Vaud, qui s'évertuent à porter les armes dans les souverainetés voisines, ne parviennent à des emplois éminents, et lorsque leur mérite vous était connu, vous leur avez suscité de mauvaises affaires pour leur ôter les moyens d'avancer, afin que vos bourgeois de Berne eussent tous les emplois élevés. »

Ici encore on constate que l'avoyer bernois s'associe aux critiques du major Davel.

En ce qui concerne le service militaire, dit Steiger, le pays romand, tout comme le pays allemand, devrait avoir ses compagnies et même ses régiments séparés et on devrait lui donner les commandements de pair avec nos bourgeois.

Dans le remarquable tableau qu'il fait de la situation du Pays de Vaud, Davel attire encore l'attention publique sur les persécutions dirigées contre le clergé.

« Vous avez, dit-il, une conduite généralement désapprouvée avec le clergé.

» L'Académie était florissante. Il y a même un esprit sublime[1] qui

[1] Davel vise évidemment ici le professeur J.-P. de Crousaz.

brille dans les cours étrangères et a remporté le prix d'honneur et qui, au lieu de recevoir des marques de distinction, était le premier en butte et exposé au pressant ordre de signer vos articles. Cette florissante Académie a senti tout le poids de votre absurde et sauvage domination.

» Les trésoriers qui viennent au pays se bornent à la visite des caves et ne se détournent pas d'un quart d'heure pour faire attention à la réparation d'une église où il pleut sur la tête du ministre et des auditeurs.

» Vous cassez et vous rétablissez les ministres impositionnaires de la manière la plus légère.

Le jugement de l'avoyer Steiger sur ce sujet est des plus curieux à relever.

Accorder moins de crédit, dit-il, aux maladroits de la rue des Ministres en choses de la religion ; moins dicter et ordonnancer que persuader ; ne pas faire des choses de la foi une livrée, un habit de courrier public (Läufferröklein) ; *éviter de faire du ministère évangélique une prébende ; se contenter de la confession de foi helvétique ; éviter les questions difficiles et inutiles plutôt qu'élucider et prescrire ; s'abstenir des édits.*

On a parfois prétendu que Davel ne jouissait pas de toutes ses facultés. Quand on lit son manifeste, on est au contraire frappé de la lucidité de son intelligence et du bon sens avec lequel il critique les défauts de l'administration de LL. EE. Doué d'une imagination et d'une sensibilité très vives, il était, dès son enfance, porté à la rêverie et le merveilleux paraît avoir joué un certain rôle dans son existence ; comme Jeanne d'Arc, il croyait, dit-on, entendre des voix, ce qui n'a rien de surprenant, étant donné l'ardeur de sa foi religieuse et les idées superstitieuses de son temps. On lui a reproché d'avoir manqué à son serment en s'insurgeant contre son souverain. Mais qui est-ce qui le lui reproche ? Ce sont les successeurs de ces magistrats bernois qui, le 9 janvier 1536, signaient un traité avec les bourgeois de Lausanne et qui quelques semaines après entraient par surprise dans Lausanne (par la même porte que franchit Davel) et foulaient aux pieds la foi jurée. Ce sont aussi les membres de ce patriciat qui en 1653, au moment du péril, appella à son aide les contingents vaudois, leur fit des promesses et qui, une fois le danger passé, les renia.

Comme Davel l'avait prévu, son entreprise porta des fruits, quoiqu'elle eût échoué. Le 22 avril 1723 l'avoyer d'Erlach écrivit à un diplomate :

« On ne laissera pas de travailler aux remèdes de plusieurs abus de ces bailliages cités dans le manifeste du rebelle ; l'Etat ignorait la plus grande partie de ces vexations. »

Et le 20 mai suivant le même magistrat écrivait au secrétaire de l'ambassadeur de France, M. de Cambiagues : L'on mettra la main à l'œuvre dans quelque temps pour remédier à la conduite des baillis. L'on a écrit lundi dernier à celui de Nyon de se modérer à tous égards s'il ne veut s'attirer la disgrâce du souverain. Il se passe bien des choses dans les bailliages que LL. EE. ignorent. »

Des remontrances furent effectivement adressées à quelques baillis à propos des iniquités qu'ils avaient laissé introduire dans leurs bailliages et, ainsi qu'on l'a vu plus haut, la signature du « Formulaire de consentement » fut abolie.

Après l'exécution de Davel, LL. EE. récompensèrent le zèle de leurs sujets de Lausanne. Le contrôleur de Crousaz reçut 2000 écus et la jouissance à vie de la pension de Davel ; le lieutenant baillival de Loys et le boursier Milot chacun 200 louis d'or ; le conseiller de Sévery, qui avait porté à Berne la nouvelle du soulèvement, 50 louis d'or. LL. EE. émirent une médaille commémorative [1] portant pour devise : VMBRAM QVIETÆ TENACI ET CORONAM ; dans le champ une femme assise, ayant à sa droite l'écu de Lausanne, se repose au pied d'un chêne que traversent des rayons de lumière ; de son bras gauche, elle enlace la tige de l'arbre ; de la main droite, elle abaisse une branche et s'en couronne. Cette médaille, de la valeur de dix doublons (240 francs actuels par pièce), fut frappée en or, par les soins du maître de la monnaie

[1] M. Ernest Lugrin l'a publiée dans la *Revue suisse de numismatique*, tome XVI, 3e livraison, p. 291. C'est à sa notice intitulée : *La médaille frappée par LL. EE. de Berne à la suite du soulèvement du major Davel*, que nous empruntons ces détails.

Jenner à Berne, sur les dessins de Jean-Rodolphe Huber (1668-1748), peintre bâlois. Le bourgmestre David de Crousaz, seigneur de Mézery, le boursier J.-L. Milot, les cinq bannerets : Jean-Jaques Polier, seigneur de Bottens, André de Saussure, Augustin Constant, Ferdinand Bergier, seigneur de Pont, Jean-François Seigneux, et vingt-trois conseillers [1], dont le contrôleur général Jean-Daniel de Crousaz, le secrétaire du Conseil P.-N. Secretan et le grossautier Benjamin de Crousaz furent gratifiés de cette médaille. Le secrétaire de police, Jean-Abraham Secretan, et le clerc Albert Guerry reçurent des demi-médailles (de la valeur de cinq doublons).

Davel fut entouré de la sympathie de quelques nobles âmes, ses amis Bergier de Bionnens et Crinsoz de Cottens, les pasteurs Gabriel Bergier et Louis-César de Saussure lui témoignèrent de l'affection ; mais il ne fut pas compris par les hommes de sa génération. Il sacrifia généreusement sa vie pour son peuple et celui-ci se montra profondément ingrat envers lui. Les Lausannois, pour trois quarts de siècle encore, rivent les fers qui les enchaînaient à Berne et il semble n'être venu à aucun d'eux l'idée d'adresser à LL. EE. des remontrances au sujet des abus criants signalés par Davel.

Jugement de Gibbon et opinion de Voltaire sur les Bernois.

C'est à un Anglais, à l'éminent historien Gibbon, qu'il appartenait de mettre, l'un des premiers, en évidence les vertus du pieux précurseur de l'indépendance vaudoise.

[1] Voici les noms des membres du petit Conseil qui reçurent la médaille en question : Jean-Rodolphe Loys, seigneur de Middes ; Benjamin Loys, seigneur de Correvon ; Jean-Louis Gaudard, seigneur de Vincy ; Marc Gaudard ; Bernard-Barthélemy Vevey (soit ses hoirs) ; Abram Bourgeois ; Jean-Louis Rosset, seigneur d'Echandens ; Samuel Réal ; Etienne-Bénigne Polier, seigneur de Vernand ; David Le Maire ; André Vulliamoz ; Pierre-François Carrard ; Henri Charrière, seigneur de Sévery ; Jean de Cheseaux ; Samuel Seigneux ; Pierre-David des Ruvines ; Paul Loys, seigneur de Cheseaux ; Joseph-Frédéric Vulliamoz et Gabriel Seigneux.

Parlant dans ses Miscellanées de la décision que LL. EE. prirent en 1723 de renoncer à exiger des ecclésiastiques l'adhésion au *formulaire de consentement,* il dit : Ce ne fut point la honte, ni les larmes du peuple qui mirent fin à ces persécutions, qui placèrent de vénérables ministres dans l'alternative du parjure ou de la misère ; ce qui les fit cesser, ce fut le courage de Davel, enthousiaste, il est vrai, mais enthousiaste pour le bien public. Le même Gibbon, sous le nom supposé d'un Suédois qui écrit à un de ses amis du Pays de Vaud, trace à grands traits le système du gouvernement bernois. Il démontre que Berne ne saurait jamais modifier son système et, en prophète, il prévoit que ce n'est que par une révolution que le Pays de Vaud rentrera en possession de ses droits et de ses libertés.

« Il est du devoir du souverain, dit Gibbon, de faire jouir son peuple de tous les avantages de la société civile. Des guerres entreprises pour sa défense l'en détournent quelquefois ; mais, dès que le calme renaît dans ses Etats, des établissements utiles, et de sages lois, la religion, les mœurs, les sciences, le commerce, les manufactures, l'agriculture et la police méritent toute son attention et l'en récompensent avec usure. Sur ces principes jugeons le Sénat de Berne.

» Il a été maître du Pays de Vaud depuis l'an 1536. Quand je considère ce qu'étaient alors la France, l'Angleterre, la Hollande ou l'Allemagne, j'ai de la peine à me persuader qu'ils étaient les mêmes pays que ceux qui portent aujourd'hui ces noms. De barbares, ils sont devenus civilisés ; d'ignorants, éclairés ; de pauvres, riches. Je vois des villes où il y avait des déserts, et les forêts, défrichées, se sont converties en champs fertiles. Leurs princes et leurs ministres, un Henri IV, un Sully, un Colbert, une Elisabeth, un de Witt, un Frédéric-Guillaume, ont opéré des merveilles. La perspective du Pays de Vaud n'est point aussi riante. Les arts languissent, faute de récompenses que le prince seul peut donner ; nul commerce, nulles manufactures, nuls projets utiles pour le pays, un engourdissement général règne partout.

Indiquez-moi quelque établissement vraiment utile que vous deviez au souverain. Mais ne m'indiquez pas l'Académie de Lausanne, fondée par des vues de dévotion, dans la chaleur d'une réformation, négligée depuis, et toujours académie, quoiqu'un digne magistrat de cette ville proposât de l'ériger en université.

» Non, ce n'est point une politique peu éclairée qui fait agir vos maîtres. Je connais trop leur habileté. Un monarque aime également tous ses sujets ; les citoyens d'une ville capitale voient au contraire d'un œil jaloux l'agrandissement des provinces. Si elles s'élèvent, disent-ils, nous tombons. Nos égales pour les lumières et les richesses, elles voudraient bientôt l'être en pouvoir.

» Rappelez-vous l'an 1685. La mauvaise politique de Louis XIV expatria la partie la plus industrieuse de ses sujets ; une multitude se réfugia dans le Pays de Vaud. Il était prochain, il était français. Les Huguenots ne demandaient qu'un asile, et l'auraient payé au poids de l'or par la richesse et les arts plus précieux que les richesses qu'ils apportaient. Mais ici la politique partiale des Bernois s'épouvanta. — Si nous faisons participer ces fugitifs à notre droit de bourgeoisie, la fortune nous sera commune ; comment élever des mortels au rang des Dieux ? Si nous les laissons confondus parmi nos sujets, nos sujets recueilleront le fruit de leur industrie, — ils conclurent avec l'ambassadeur de Porsena :

Qu'il vaut mieux qu'un roi sur le trône affermi
Commande à des sujets, malheureux, mais soumis,
Que d'avoir à dompter, au sein de l'abondance,
D'un peuple trop heureux l'indocile arrogance.

» Ces exilés, las d'essuyer des refus où ils devaient s'attendre à des prières, passèrent en Hollande, en Prusse, en Angleterre, où les souverains savaient mieux profiter de cette occasion unique. Il en resta une partie dans le Pays de Vaud, mais c'était la plus pauvre et la plus fainéante, qui n'avait ni le moyen ni la volonté d'aller plus loin. »

L'historien Gibbon émet un principe très juste que le Premier Consul Bonaparte formulera en 1797, lors des conflits entre les Grisons et la Valteline, en ces termes : « Un peuple ne peut être sujet d'un autre peuple, sans qu'il y ait violation du droit naturel. » Point de vue au sujet duquel l'Empereur devait du reste se trouver en contradiction avec le Premier Consul.

L'auteur *de l'Histoire de la décadence de l'empire romain* fait un éloquent parallèle entre Rome et Berne ; ailleurs il reprend les griefs de Davel relatifs à la vénalité des baillis, à l'injuste répartition des hauts commandements militaires et déplore la

suppression des Etats de Vaud. Un autre Anglais qui voyagea en Suisse en 1789, le docteur *Rigby* [1], loue une certaine liberté de penser dont on jouissait à Lausanne. Gibbon fait la même observation, mais entoure cette appréciation de certaines restrictions.

« Votre climat est doux, votre sol est fertile ; vous avez des facilités pour le commerce intérieur, dont on pourrait tirer de grands bénéfices. Mais je considère plutôt les habitants que le territoire. La philosophie fleurit à Londres ; Paris attire ceux qui aiment les plaisirs d'une société policée. Votre pays, quoiqu'il cède à ces deux capitales pour leurs avantages, les réunit cependant : il est le seul pays où ses habitants osent parler librement et hardiment, où ils vivent au milieu de la politesse et de l'élégance. Que vous manque-t-il donc ? la liberté, et, privés de la liberté, vous perdez tous les avantages dont vous jouissez.

« Cette vérité vous surprend ; elle vous blesse. Pouvoir dire que nous ne sommes pas libres, me répondez-vous, prouve que nous sommes libres, — il le prouverait peut-être si j'écrivais à Lausanne, ou plutôt là même il ne prouverait rien. Car vos maîtres connaissent la maxime du cardinal Mazarin : *de laisser parler pourvu qu'on les laisse agir.* »

Le fait est que quand Voltaire voulut acheter une propriété dans les Etats de Berne, il rencontra des difficultés.

« J'ai vu, écrit-il le 5 novembre 1754 à M. de Brenles, j'ai vu à Plombières M. l'avoyer de Berne, je ne sais pas son nom [2]; il est instruit du désir que j'ai toujours eu de me retirer sur les bords de votre beau lac, comme Amédée à Ripaille ; mais il me semble qu'il témoigna à un de mes amis, qu'il craignait que ce pays ne me convînt pas ; j'ignore quelle était son idée quand il parlait ainsi, je ne sais si c'était un compliment ou une insinuation de ne point venir m'établir dans un pays dont il croyait apparemment que les mœurs étaient trop différentes des miennes. »

Quelques semaines après, dans une lettre du 20 décembre au même correspondant, Voltaire en donna la raison.

[1] Voir le *Voyage en Suisse du Dr Rigby*, par le baron de Maricourt. *Bibliothèque universelle*, octobre 1909.

[2] D'après M. Golowkin, ce serait Nicolas Steiger. (Voir lettres diverses recueillies en Suisse.)

« Je crois qu'il ne peut plus être question d'Allaman, ni d'aucune autre terre seigneuriale, puisque les lois de votre pays ne permettent pas ces acquisitions à ceux qui sont aussi attachés au Pape que je le suis. »

Lois consistoriales et ordonnances ecclésiastiques.

Les ordonnances bernoises dont il a été question plus haut (voir p. 142) étaient appliquées, encore au dix-huitième siècle, avec sévérité, ainsi qu'en font foi les procès-verbaux du Consistoire de Lausanne. Quelques cas entre beaucoup montreront les tracasseries auxquelles d'honnêtes citoyens et même des femmes de qualité, étaient alors en butte.

Le 13 octobre 1693, mademoiselle de Chausse est condamnée à 1 florin d'amende pour avoir porté un habit somptueux de satin blanc, une jupe à gros plis et une coiffure haute, soit le dimanche, soit les jours de semaine. En octobre 1695 une série d'amendes pour coiffures trop hautes sont infligées à Mlles de Saussure, filles du ministre, Vallotte, Mannlich de Bettens et Jenner. La même année, en novembre, un réfugié nommé Clément, tailleur de profession, est condamné à 3 florins d'amende pour avoir confectionné un juste-au-corps d'une mode nouvelle ; vu la pénurie où se trouvait ce malheureux artisan, il lui fut fait grâce. Le 8 octobre 1697, M. Fr.-Elie de Saussure est condamné à l'amende pour avoir porté une perruque nouée et trop longue.

En octobre 1698, Eve D., femme d'Abraham V., est condamnée à la censure pour avoir porté, le jour de ses noces, une couronne, emblême de virginité, nonobstant qu'elle était déjà enceinte, ainsi qu'elle l'avait avoué.

Le consistoire était très soucieux de ne pas laisser se perpétuer les croyances catholiques ; il cite à sa barre et admoneste une pauvre femme qui, dans un moment de détresse, avait invoqué les saints.

Le 15 février 1704 la dite Bellet et les frères Dunand sont convenus (convoqués) pour avoir joué aux cartes *par ensemble.* Le 29 février Mlle Friquet est citée pour avoir porté au Temple deux rangs de dentelles. Le 4 avril, la servante de M. Benjamin Bergier, la femme de Jean-Antoine Chevalley, celle de Jean-Antoine Bollerat, celle de Jean Meyer, la nourrice de M. Bally, la servante de l'horloger Du Flont, la fille de Jaques-Henri Berret, mademoiselle Aubert et la servante de M. le prof. Dapples sont citées pour avoir porté des dentelles contre le

deviz du mandat de réforme. Après avoir été entendues dans leurs excuses, elles sont libérées pour le *coup*, moyennant une censure et les droits des lettres (frais de convocation). Vendredi 13 mars 1705, Antoine Armand, jeune réfugié, est cité pour les paroles blasphématoires qu'il a proférées contre la prière et la conscience, Après avoir demandé pardon à Dieu et à la vénérable Chambre, il est condamné à une *âpre* censure et remontrance.

Le 15 mai 1705, plusieurs femmes et filles sont citées pour avoir porté des dentelles et des nœuds, elles sont condamnées à 9 sols d'amende chacune. Mlle Desmarets ayant porté à diverses reprises un nœud de ruban au Temple et Mme Réal une ceinture dorée, sont condamnées chacune à 7 batz. Le 17 février 1706, M. le châtelain Gaudard, ayant donné un bal dans la maison de M. de Corcelles, est cité devant le consistoire ; ayant refusé de révéler les noms des personnes qui y avaient assisté, il est condamné à 10 florins. Le 17 décembre 1710, Mlles Anne Florette, Pernette Delapraz et sa sœur, Etienne Malliard, Ancevel, Marie Dubrez et la servante de M. Violet sont citées pour avoir dansé sur la place d'Etraz un dimanche. Après avoir entendu leurs excuses, la vénérable Chambre prononça la censure spécialement contre la servante de M. Violet qui était en cas de récidive. Le 8 avril 1711, le nommé Antoine Crigu, compagnon du sieur Masmejan, chirurgien, est cité pour avoir rasé un jour de dimanche.

Le 27 mai 1711, le consistoire institua des inspecteurs préposés à la surveillance des danses, jeux et assemblées publiques qui avaient lieu le dimanche. Le 22 juillet 1711, des individus qui, pendant le prêche du soir, avaient cherché à boire aux Martinets, reçoivent une remontrance ; l'inspecteur toucha trois sols pour son rapport. Le même jour des individus sont condamnés à une remontrance pour avoir été rencontrés sur la place du Pont à l'heure du catéchisme. Le 30 mars 1712, le consistoire condamne des individus qui avaient joué à l'argent. Le 17 septembre 1713, il condamne à la prison la femme Obler pour avoir dit la bonne aventure. Le 28 février 1714, des inspecteurs secrets sont chargés de dénoncer les personnes qui contreviennent à la sanctification du jour de repos. Le 9 mai, trois individus qui ont été boire dans un *bouchon* pendant le prêche sont condamnés à 13 ½ Batz, et d'autres, pour avoir été simplement vus en rue pendant le prêche. Le 5 juin 1715, la vénérable Chambre prend acte de l'abjuration de la baronne d'Argentière, venue de France.

Le 12 février 1716, le consistoire interdit à la veuve Réal tout commerce avec son valet, il lui est défendu de le recevoir chez elle, sous quelque façon que ce soit, sous peine d'être traitée selon la rigueur

des lois consistoriales. Le 8 août 1718, le valet de M. le conseiller de Seigneux, Courvoisier, Jean-Jaques Mermier et Métraux sont cités pour avoir joué du violon dans la grange de M. de Martignier, ainsi que le valet du conseiller Bourgeois et les filles de la Tuillerie pour y avoir dansé. Les joueurs de violon sont condamnés à la prison, les jeunes gens à 3 batz et les jeunes filles à 2 batz d'amende.

Ces ordonnances peuvent paraître minutieuses, mais, sous des formes rajeunies, elles subsistent en partie. C'est ainsi qu'en vertu du règlement sur le repos et la police du dimanche (art. 11) actuellement en vigueur à Lausanne, les les débits de lait, les boulangers, les charcutiers, les marchands de comestibles, les marchands de fromage et les coiffeurs sont tenus le dimanche de fermer leurs boutiques à partir de 11 heures jusqu'à 6 heures, où, à l'exception des coiffeurs, ils peuvent les ouvrir à nouveau, et que les bals, qui ont lieu dans des établissements publics, sont assujettis à des autorisations dont sont affranchis les bals donnés par des particuliers dans des maisons privées. La différence gît dans le fait que ces dispositions d'ordre public relèvent aujourd'hui de l'autorité municipale et non de l'autorité ecclésiastique.

La mode des grands chapeaux a obligé les directeurs de théâtres à prendre des mesures pour obliger les dames à les déposer aux vestiaires. Les dangers que font courir, dans les tramways et sur la voie publique le port des longues épingles à chapeau non mouchetées, que certaines dames s'obstinent à porter, sans souci de leur prochain, a déjà motivé dans quelques villes des mesures de police qui se généraliseront si la mode persiste. C'est ainsi qu'en présence de certains abus, aujourd'hui comme autrefois, l'autorité se voit conduite à intervenir dans des domaines où son immixtion pourrait être évitée.

Le 18 septembre 1721, la vénérable Chambre prend acte de l'abjuration de Mlle Louise de Roche ; sa lettre, conçue en termes à la fois solennels et touchants, est transcrite tout entière au procès-verbal ; elle était probablement l'œuvre d'un ecclésiastique.

Le 26 janvier 1724, Mme la châtelaine Arlaud et son beau-fils Jean-

Daniel Arlaud sont cités pour avoir dansé ensemble, chez le sieur G., à l'occasion du mariage de M. Lesage et de Mlle Roux, trois semaines après la mort du châtelain Arlaud.

On trouve dans ces registres de nombreuses enquêtes et sentences portant sur des cas de recherches en paternité, de promesses de mariage non tenues, de paillardise, d'adultère, qui donnent une assez piètre opinion des mœurs du temps. Ces mœurs n'étaient peut-être pas plus mauvaises que celles d'aujourd'hui, mais elles étaient surveillées de plus près. Tous les commérages de la petite ville devaient avoir leur écho au Consistoire. C'était cette autorité qui était chargée de connaître des dissentiments entre époux ; les cas abondent dans les registres que nous avons eus sous les yeux. Il est à remarquer que la recherche en paternité n'avait pas lieu seulement sur la demande de la femme, elle se poursuivait d'office. C'est ainsi que nous voyons, à la date du 19 janvier 1697, le Doyen Combe, accompagné du secrétaire du Consistoire, se transporter au domicile d'une orpheline, récemment accouchée, appartenant à une des premières familles de la ville, pour lui demander qui était le père de son enfant. Elle indiqua son cousin, Jean-Marc Mannlich. La chose, comme on le voit, s'était passée en famille. Les Mannlich, originaires d'Augsbourg, étaient bourgeois de Lausanne et de Berne, ils se sont éteints depuis le milieu du dix-huitième siècle ; un frère de Jean-Marc, le général Georges Mannlich, seigneur de Bettens, est enterré à Lausanne, au Temple de Saint-François (voir plus haut, p. 18).

La donzelle raconta sa mésaventure au digne ecclésiastique en termes candides. Son séducteur était un brillant officier au service de France, qui, quelques années plus tard, fut tué au siège de Landau. Elle s'était donnée à lui innocemment à trois reprises, au mois d'avril précédent avant son départ pour l'armée, un dimanche, un lundi et un mercredi ; il lui avait assuré que leurs relations ne devaient avoir aucunes conséquences, si bien que, lorsque sa taille se modifia, elle s'était crue atteinte d'hydropisie et s'était

fait traiter et *medeler* pour cela. Une fois relevée de couches, elle fut citée à comparaître devant le Consistoire, mais fit défaut, alléguant son état de santé ; citée à nouveau, elle se rendit à Yverdon pour esquiver l'audience. Ne réussissant pas à surmonter son entêtement, le Consistoire de Lausanne porta la cause devant le Consistoire suprême à Berne.

L'ingénue, par l'organe d'un mandataire, allégua, le 24 septembre 1697, que Jean-Marc Mannlich lui avait promis mariage, et, pour le cas où, nonobstant ce fait, le Consistoire voudrait l'astreindre au châtiment accoutumé en pareil cas, elle exprimait le désir de pouvoir expier sa faute dans une autre ville que Lausanne. Un délai lui fut accordé pour faire la preuve de son allégation. Le 7 septembre 1698, le Consistoire suprême constata que la preuve de la promesse de mariage n'avait pas été établie, et, vu l'absence des deux parties, il renvoya l'affaire au Consistoire de Lausanne pour qu'il applique aux deux inculpés, à leur retour dans cette ville, le châtiment qu'ils avaient encouru.

D'après le recueil généalogique d'Olivier, Jean-Marc Mannlich ne se maria pas, mais il laissa un fils naturel, Jean-Louis, qu'il reconnut et qui suivit brillamment ses traces au service de France. L'abbé Girard, dans son *Histoire des officiers suisses*, nous apprend que Jean-Louis Mannlich fit partie du régiment de Bettens, qui figura glorieusement à Fontenoy, que peu après il en reçut le commandement, qu'il parvint au grade de brigadier en 1751 et fut tué en 1759 à l'affaire de Munster, après avoir accompli des prodiges de valeur.

Des faits de ce genre se passent assez fréquemment, un peu dans tous les pays, surtout à la campagne, où les mœurs sont encore naïves. Si l'on en croit la chronique de l'époque, le cas que nous venons de conter n'était pas isolé alors dans ce que l'on appelait la bonne société.

Les recherches en paternité étaient des occasions de chantage; quand une fille avait eu des relations avec plusieurs individus, elle indiquait naturellement au Consistoire le nom du

plus riche et il en résultait que les fils de familles avaient plus de bâtards que les jeunes gens de situations plus modestes. Nous signalons aux statisticiens cette cause d'erreurs dans leurs déductions.

Les questions d'état civil étaient, comme on le voit, soustraites aux tribunaux ordinaires. Elles n'étaient point régies par le Plaict général, le Coutumier de Vaud et autres coutumes locales, qui furent en vigueur dans le canton jusqu'en 1821. Conformément aux traditions du droit canon, LL. EE. de Berne avaient chargé les consistoires, tribunaux d'exception dans lesquels siégeaient des ecclésiastiques, de statuer sur ces questions, suivant des directions qu'elles s'étaient réservées de donner. C'était dans la logique de l'époque, le souverain ayant remplacé l'évêque. Il en résulta cette conséquence bizarre que, tandis que les autres matières du droit civil étaient régies par des lois différentes suivant les régions, la matière de l'état civil a été unifiée dès le seizième siècle. Ce phénomène s'est reproduit au dix-neuvième, où la loi fédérale sur l'état civil a précédé de trente-huit ans le Code civil suisse.

LL. EE. de Berne avaient édicté une série de prescriptions sur ces matières ; elles furent revisées, condensées et présentées sous la forme d'un code des mœurs qui fut promulgué une première fois en 1640, sous ce titre : *Loix et ordonnances du Consistoire de la ville de Berne, tant pour causes matrimoniales que chastiments de paillardise et autres vices et transgressions* [1]. Une revision de ce code eut lieu en 1743 [2]. La proclamation qui le mit en vigueur était conçue en ces termes qui ne manquent pas de majesté :

« Sur ce avons la juste confiance en Vous, Nos susdits chers et féaux Citoïens et Sujets, que vous vous conformerez aux présentes *Loix et Ordonnances*, comme vous le devez ; Et

[1] Voir bibliothèque cantonale, V 1072.

[2] Ces lois consistoriales furent imprimées à la Typographie de LL. EE. en 1746 ; elles furent revisées et imprimées à nouveau en 1787. Nous analysons ici l'édition de 1743-46.

ordonnons à Nos Baillifs, Pasteurs, Consistoriaux et Surveillans, par leurs Sermens, de tenir la main à ce qu'elles soient observées exactement et régulièrement, de veiller que chacun s'y conforme, et que les contrevenants soient châtiés selon la teneur des dites *Ordonnances* sous peine de Notre disgrâce. Donné dans notre *Conseil souverain* en MDCCXXXIX et MDCCXLIII. »

Ce code des mœurs était divisé en huit parties :

La *première* traite du mariage, conditions, âge, degrés de parenté permis ou défendus, promesses, etc. Il était interdit aux jeunes filles de se marier avant 15 ans, aux jeunes gens avant 17 ans ; le mariage conclu avant 25 ans à l'insu des parents pouvait être annulé ; le mariage avec des femmes catholiques romaines était prohibé ; les lépreux ne pouvaient se marier avec des personnes saines ; tout mariage devait être célébré à la face de l'Eglise.

La *deuxième partie* traitait des divorces.

La *troisième partie* traite du châtiment de l'adultère. La peine était de 20 jours de prison, avec privation de tout emploi ecclésiastique ou civil, et obligation de demander pardon devant le consistoire. En cas de récidive, bannissement de trois ans. « Que si après un tel châtiment ou correction, quelqu'un loin de changer de conduite retombe dans la même faute *pour la troisième fois ;* ordonnons, *qu'il soit banni à perpétuité* des terres et pays de notre obéissance et qu'au cas qu'il y revint et y fut appréhendé, il ait la tête tranchée, sans rémission. » Il est aussi traité dans cette même partie de la fornication, du proxénétisme, de la clame en paternité et du chantage.

La *quatrième partie* traite de la fréquentation des Eglises, de l'assiduité aux sermons, de l'observation du sabbat. LL. EE. ordonnaient à tous leurs sujets, de quelque rang qu'ils soient, d'assister régulièrement à la prédication du saint Evangile. Ceux qui négligeaient ce devoir devaient être appelés par le pasteur de la localité, qui devait les exhorter charitablement et avec douceur, à être à l'avenir plus assidus au service divin. En cas de désobéissance ultérieure, ces paroissiens négligents étaient cités en consistoire, et ceux qui persistaient dans leur négligence devaient être dénoncés aux baillifs pour être châtiés comme ils le méritaient.

Défense était faite de boire et de manger dans les auberges, de vendre, de travailler, de chasser, de pêcher, etc., pendant le service divin, sous peine d'amende allant jusqu'à dix livres bernoises. Des inspecteurs étaient chargés de veiller à l'observation de ces prescriptions.

Les pères de famille étaient tenus d'envoyer au catéchisme leurs enfants dès l'âge de six ans à celui de vingt ans, ainsi que leurs domestiques, valets et servantes.

Les enfants, soit légitimes, soit illégitimes, devaient être baptisés dans les huit jours dès la naissance à la ville, et dans les quinze jours à la campagne, sous peine de dix livres d'amende.

Défense était faite de donner à l'occasion des baptêmes de ces « Repas si sujets à être portés à de grands excès, soit pour le nombre des convives, soit pour la bonne chère, permettant néanmoins de donner honnêtement à manger aux parrains et marraines, de même qu'aux parents venus de loin. » Tout repas d'enterrement était interdit, comme chose superflue, indécente et contraire au christianisme. Liberté était cependant laissée de donner un repas modeste aux parents venus du dehors.

Il était enjoint aux paroissiens de se présenter à la Cène régulièrement et vêtus modestement. Les consistoires devaient punir plus sévèrement qu'à l'ordinaire les individus qui se seraient enivrés deux ou trois jours avant la communion.

La *cinquième partie du code* interdisait les « pratiques et cérémonies vaines et superstitieuses de l'Eglise romaine, et surtout la messe », défense était faite d'y assister sous peine de dix livres bernoises d'amende pour les hommes et de cinq livres pour les femmes [1]. Ce même titre traitait du blasphème, des jurements et imprécations, ainsi que de l'ivrognerie, du jeu, de la danse et autres dérèglements (veilles prolongées, processions nocturnes, attroupements, chants nocturnes, charivaris, etc.).

Celui qui s'avisait de faire le devin, le magicien ou l'exorciste, de charmer les plaies, d'enchanter les armes ou de tromper le monde par quelque autre de ces moyens magiques défendus par les lois divines devait être cité devant le Consistoire, admonesté et condamné à une amende pouvant aller pour les hommes jusqu'à 20 livres et pour les femmes jusqu'à 10 livres, et en cas de récidive à la prison.

La *sixième partie du code* réglait l'organisation des Consistoires ; la *septième* la compétence des Consistoires. Il est stipulé que, « *si l'époux en instance de divorce n'a pu être apaisé, les parties sont ajournées par devant le Consistoire suprême* (à Berne) *pour être jugées* [2]. » Les consistoires subalternes se bornaient donc à tenter la réconciliation

[1] On remarquera que le législateur bernois était courtois, il entourait d'égards le beau sexe, les amendes infligées aux femmes étaient toujours inférieures à celles qu'encouraient les hommes pour le même délit.

[2] Voir loi IV de la septième partie, p. 111.

et à instruire la cause. La *huitième partie* réglait les rapports entre les Etats de Berne et de Fribourg pour leurs bailliages communs et les formules des serments que devaient prêter les membres des consistoires.

Il faut croire que ces ordonnances n'étaient pas toujours observées au pied de la lettre. LL. EE. étaient indulgentes pour le vice dans certaines circonstances. C'est ainsi qu'en 1764 Elles nommèrent professeur honoraire et extraordinaire de droit coutumier à l'Académie un jurisconsulte de mérite, Marc-Antoine Porta, dont les mœurs licencieuses avaient fait scandale à Lausanne. Ce professeur ayant obtenu de LL. EE., en 1769, le droit de suffrage dans les assemblées du corps académique, celui-ci protesta contre cette mesure, qu'il considérait comme inconciliable avec le mandat dont il était revêtu. La lettre de l'Académie, dit Gindroz [1], était un modèle de fermeté, de dignité et de convenance, elle n'en fut pas moins très mal accueillie. Berne écrivit à son bailli qu'elle ne méritait pas de réponse et le chargea de faire savoir à l'Académie « son extrême mécontentement, dans les termes les plus forts, dans une assemblée expressément convoquée à ce sujet, et de lui dire que sa sérieuse volonté était que non seulement son arrêt fût obéi, mais que la dite lettre fût radiée de son protocole et qu'à sa place le présent commandement fût inscrit mot à mot. » Cet outrage fut vivement ressenti à Lausanne. Le Dr Tissot prit vivement partie pour l'Académie et écrivit à ce sujet à son ami Haller, qui fut embarrassé pour répondre, étant au fond de l'avis de Tissot et ne pouvant formellement désavouer un gouvernement dont il faisait partie.

En 1758, LL. EE. publièrent un recueil des ordonnances ecclésiastiques pour le Pays de Vaud, qui suscita *différentes représentations* de la part *des villes, communautés et même du clergé vaudois.* « Nous avons, dit le préambule de l'édition de 1773, fait examiner ce recueil et, après avoir mûrement réfléchi sur les observations qui nous ont été présentées, nous avons trouvé qu'il avait besoin de changements si considérables que

[1] Gindroz, *Hist. de l'instruction publique dans le Pays de Vaud*, p. 139.

nous avons pris la résolution de le faire refondre et d'en publier une nouvelle édition. » La nouvelle édition des ordonnances ecclésiastiques pour le Pays de Vaud fut donnée par l'Avoyer et les Conseils de la ville et république de Berne le 25 février 1773 [1]. Sous ce régime, le clergé du Pays était divisé en cinq classes, qui sont :

1°	Celle de	Morges, Nyon et Aubonne	avec	37	pasteurs.
2°	»	Lausanne et Vevey	»	47	»
3°	»	Yverdon et Romainmôtier	»	23	»
4°	»	Payerne et Moudon	»	27	»
5°	»	Orbe et Grandson	»	17	»

Chaque classe avait à sa tête un doyen. Cette division était ancienne, et correspondait plus ou moins aux décanats de l'époque catholique. En y ajoutant les pasteurs allemands de Morges, Nyon, Lausanne, Vevey, Aigle, Yverdon et Moudon, les suffragants, les stationnaires et les sous-diacres, cela faisait un total de 167 ecclésiastiques.

La classe de Lausanne était divisée en trois colloques ; celui de Lausanne, celui de Vevey et celui d'Aigle. Le colloque de Lausanne comprenait les paroisses suivantes : Le Mont, Prilly, les Croisettes, Ecublens, Crissier, Cheseaux, Morrens, Dommartin, Daillens, Pully, Lutry, Cully, Villette et Savigny.

L'ordonnance de 1773 fixe très minutieusement les devoirs des pasteurs en ce qui concerne les sermons, les catéchismes, l'administration des saints sacrements (baptême et sainte cène), le mariage ; leur rôle dans les Consistoires, les écoles, les visites pastorales ; leurs devoirs envers les « errants », qu'ils doivent s'efforcer de ramener aux véritables principes de

[1] Tandis qu'aujourd'hui au fédéral, au cantonal et au communal, toutes les lois, aussi bien que les décrets et les simples règlements sont signés par le président du corps dont ils émanent et contresignées par le chancelier ou le secrétaire de ce corps, sous le régime bernois il est simplement dit : l'Avoyer, le Petit et le Grand Conseil, ou d'autres fois simplement le Conseil de la République, sans indication du nom de l'avoyer alors en charge.

« notre sainte religion. » « S'ils découvrent entre leurs mains des livres impies, ils les avertiront du danger auquel les expose une pareille lecture, et feront de leur mieux pour la leur faire abandonner ; et si le progrès du mal l'exige, ils en avertiront le seigneur baillif. » Dans les paroisses qui ont des catholiques romains dans le voisinage, les pasteurs veilleront à ce que leurs paroissiens ne soient pas atteints des dogmes de l'Eglise romaine. En ce qui concerne le temporel, les pasteurs devaient être attentifs à la conservation des maisons de cure ainsi que des bâtiments et des domaines qui en dépendent ; ils devaient les cultiver convenablement.

Détente. Réveil des esprits. Fondation des écoles de charité et de la direction charitable des pauvres habitants.

Après un grand événement, il se produit souvent une détente et l'on souffle plus librement. La condamnation de Davel produisit cet effet. LL. EE. comprirent le danger qu'il y avait à provoquer le mécontentement de leurs sujets. Les bourgeois de Lausanne se ressaisissent et sortent de leur léthargie. L'esprit d'initiative, qui jusqu'alors leur avait fait défaut, se manifeste par des institutions nouvelles et des aspirations intellectuelles.

En 1726, un groupe d'hommes dévoués, à la tête desquels se trouvaient le professeur *Georges Polier de Bottens, Crinsoz de Bionnens,* et *Bibaud du Lignon,* fonda les *Ecoles de charité.* C'était un acheminement vers la gratuité de l'enseignement primaire. L'établissement se composait de trois sections, à savoir : une école d'*externes,* un *institut pour orphelins des deux sexes* et un *séminaire pour élèves régents.* Les écoles de charité ont réuni, à un moment donné, jusqu'à deux cents enfants ; elles ont été une pépinière d'instituteurs, et ont rendu de grands services, ainsi que le constate l'historien bâlois R. Luginbühl dans sa biographie de Ph.-Alb. Stapfer. L'état des écoles primaires en Suisse avant la Révolution était

pitoyable. Le gouvernement s'en inquiétait peu ; il en abandonnait le soin aux communes ; et, grâce aux écoles de charité, Lausanne et le Pays de Vaud étaient plus avancées que d'autres contrées de la Suisse, sous le rapport de l'instruction primaire [1]. L'activité de son séminaire prit fin, lorsqu'en 1834 l'Etat vaudois fonda les écoles normales et quand, en 1871, l'enseignement primaire fut rendu gratuit, les classes d'externes perdirent leur raison d'être. Il ne subsista dès lors plus que l'internat ou orphelinat qui occupait naguère le bâtiment où se trouve aujourd'hui le collège cantonal, à la rue du Valentin. Cet immeuble fut vendu à l'Etat et un nouveau bâtiment construit à la Pontaise. Il a été inauguré en 1873. La fortune de l'orphelinat s'élève aujourd'hui à 360 000 francs environ et le nombre des enfants qui y sont élevés est généralement d'une trentaine [2].

Une autre œuvre non moins utile fut la *Direction charitable*

[1] *Ph.-Alb. Stapfer, ancien ministre des arts et sciences de la République helvétique*, par Rodolphe Luginbühl, traduit par les descendants de Stapfer. Paris, librairie Fischbacher, 1888, v. p. 70-100.

[2] Voici la liste des fondateurs des écoles de charité, d'après le procès-verbal de la séance du 4 mai 1726, conservé aux archives de l'orphelinat :

MM. Polier de Vernand, Paul de Loys, Ferdinand de Loys, N. Rosset, pasteur, Polier, professeur, G.-J. de Seigneux, J.-L. de Seigneux, ancien assesseur baillival, de Saussure, Gabriel de Seigneux, conseiller, J.-S. de Seigneux, boursier, Dr Martin, médecin, Philibert Vullyamoz, Langin, Loys de Bochat, Rosset, capitaine, Guillaume de Loys, Isaac Viret, de Saint-Cierges, de Bercher, de Bettens, Milot, B. Barraud, Ageron, V. de Gingins d'Orny, J. Bibaud du Lignon, de Malerargues, Loys de Middes, Rivaillier, ministre, F. de Treytorrens, de Seigneux, Ruchat, Bergier, premier pasteur, de Saussure, pasteur, I. Bourgeois, pasteur, Roy, pasteur, J.-F. Dapples, ministre, Sueur, receveur du château, Duguex, de Treytorrens, Mylord Huntington, Duclère (Duclerc), J.-S. de Seigneux (plus tard bourgmestre), Georges Roguin, Secretan, secrétaire du conseil, Secretan fils, d'Eyverdun, Burnand, ministre, Crousaz, capitaine, Curchod, pasteur, de Bentink, de Chandieu de Villars, de Chandieu de Chabot, de Corsier châtelain, de Crousaz, pasteur, de Saconnex, Westerhagen, Dumain, pasteur, Gaudard, Gross, baillif. Mesdames de Seigneux née Dumont, la colonelle de Cheseaux, du Teil, de Malerargues, la générale de Saint-Saphorin, de Cheseaux, de Chandieu, Gross, Seigneux des Bergeries. Mlles Louise de Loys, Charlotte de Loys, Françoise de Chandieu, de Montrond, Ramel et Beaulieu.

des pauvres habitants de Lausanne, fondée le 9 décembre 1755 [1]. Cette chambre, comme on disait alors, relève uniquement de l'initiative privée et s'est donné pour tâche de venir en aide aux indigents qui ne pouvaient se réclamer ni de la bourse de la bourgeoisie ni de la bourse française, soit en les plaçant en pension, soit en leur remettant des secours à domicile.

Depuis plus de cent cinquante ans, elle suit au mandat qu'elle s'est donné.

Tentative pour transformer l'Académie en Université.

L'enseignement supérieur, nous l'avons vu, n'était pas ce qu'il eût pu être. Placée sur la frontière de deux langues, de deux civilisations, de deux religions, Lausanne était particulièrement bien située pour devenir un foyer de lumières et attirer à la fois les méridionaux et les septentrionaux. C'est ce que comprit l'historien Loys de Bochat.

Depuis 1653 (époque à laquelle remontent les catalogues manuscrits que l'on possède) jusqu'en 1743, l'Académie comptait en moyenne 150 étudiants ; de 1743 à 1766, nous apprend Gindroz, ce chiffre s'abaissa jusqu'à 102, puis il se releva ensuite.

Dans ses adieux à son pays, du haut de l'échafaud de Vidy, Davel adressa de sérieux avertissements aux étudiants ; il leur reprocha leur vie déréglée et scandaleuse. Au lieu de se placer dans des pensions bourgeoises honorables, où ils auraient pu bénéficier de la vie de famille, ils étaient généralement contraints à louer des chambres et à vivre des approvisionnements que leurs parents leur envoyaient. Ils jouissaient à cet

[1] Le premier comité de la Direction charitable des pauvres habitants était composé de :

MM. Polier de Saint-Germain, conseiller, président ; l'ancien maisonneur de Seigneux ; le conseiller Bugnion ; le ministre Porta ; le pasteur Pavillard, secrétaire ; Gaulis, châtelain ; le pasteur Polier de Bottens, Muller, de Saussure, Vivian, le pasteur Besson, le conseiller d'Illens, Métral et le capitaine Bergier.

égard d'un privilège ; placés sous la juridiction académique et baillivale, ils n'étaient pas assujettis aux prescriptions municipales et pouvaient faire venir du vin du dehors, de Vevey, Montreux ou Rolle, alors que les simples habitants de Lausanne n'en avaient pas la faculté.

Guillaume Loys de Bochat, professeur de droit de 1717 à 1741, assesseur baillival en 1725, puis lieutenant baillival en 1741, envoya plusieurs mémoires au gouvernement pour demander que l'Académie de Lausanne fût érigée en Université ; elle aurait eu alors l'avantage d'être la seule université réformée dans les pays de langue française et eût pu jouer un rôle pondérateur, en faisant prévaloir des points de vue élevés et en mettant en contact les éléments divers dont se composait le monde protestant.

LL. EE. repoussèrent ce projet. On le comprend ; c'eût été donner à Lausanne une primauté sur Berne. Ce qu'il y a de plus curieux, c'est que les Conseils de la ville s'y opposèrent aussi. Ils redoutaient, dit Gindroz, l'existence d'une institution qui aurait son régime, ses lois, ses tribunaux et qui, placée en dehors du droit commun, mettrait en péril les privilèges de la ville. Singulière crainte en regard des avantages qu'aurait eus pour Lausanne le développement de sa haute école.

Les universités, dans ce temps-là, en Allemagne, en Angleterre, en Hollande, possédaient des prérogatives ; elles étaient généralement établies dans les villes de second ordre (Oxford, Heidelberg, Tubingen, Ingolstadt, Göttingen, Upsal, Leyde, etc.) et y constituaient une sorte d'Etat dans l'Etat ; mais il semble qu'il y eût moyen de transiger en sorte que la tranquillité des bourgeois ne soit trop troublée par la gent universitaire. Encore une fois les Lausannois laissèrent échapper une occasion favorable de s'émanciper.

Découverte de l'inscription de Vidy. Fondation de la bibliothèque italique. Cénacle d'érudits.

Guillaume de Loys contribua, par ses écrits et par ses actes, à la réputation de Lausanne et à son développement intellectuel. Son activité, comme archéologue et historien, lui valut l'honneur d'être membre associé de l'Académie royale de Göttingen, que présidait le grand Haller. La découverte faite à Vidy, dans la propriété du bourgmestre de Seigneux, le 7 avril 1739, de l'inscription dont nous avons parlé plus haut, page 54, l'encouragea dans ses études archéologiques.

« L'inscription de Vidy, dit Bochat, fit connaître aux Lausannois leur véritable et ancien nom, le rang que leur ville tenait en Helvétie, la constitution de sa magistrature ; choses qui seraient demeurées ensevelies dans un éternel oubli, si des ouvriers cherchant des pierres n'étaient pas tombés sur celle-là. A la vue de ce monument, l'amour de la nation et celui de la ville de ses pères, où l'on a pris naissance et passé ses jours, m'enflammèrent du désir de pénétrer à la faveur de ces indices fournis par l'inscription jusqu'aux plus petits détails de lumière auxquels elle peut conduire sur nos antiquités [1]. »

G. Loys de Bochat participa, avec quelques amis, Seigneux de Correvon, le professeur Ruchat, un gentilhomme français nommé du Lignon, Bourguet de Nîmes, Cramer, J. Vernet et Calandrini, de Genève, à la fondation de la *Bibliothèque italique*. Cette publication s'imprima à Genève de 1729 à 1734, puis à Neuchâtel sous le nom de *Mercure suisse*.

En novembre 1742, bien des années avant l'arrivée de Voltaire, un jeune comte de la Lippe, âgé de vingt ans, fit un séjour à Lausanne. Son gouverneur réunissait chaque semaine une société de gens instruits pour s'entretenir de sujets divers. Ce

[1] *Mémoires critiques sur l'histoire ancienne de la Suisse.* Lausanne, 1747. T. III, p. 554.



JEAN SAMUEL DE SEIGNEUX

Né en 1688, mort en 1766.
Bourgmestre de Lausanne de 1733 à 1766.
L'original de ce portrait a été donné au Vieux Lausanne,
par M. l'avocat Georges de Seigneux.

petit cénacle se composait de MM. le bourgmestre de Seigneux, le lieutenant baillival Loys de Bochat, le recteur Georges de Polier (l'orientaliste), le boursier de Seigneux, le professeur Dapples, du Lignon, l'assesseur de Seigneux, le conseiller Polier de Saint-Germain, le baron de Caussade. Le comte remplissait l'office de secrétaire. Ces réunions commençaient par un « café », puis le secrétaire mettait sur le tapis une question à laquelle les personnes présentes devaient réfléchir et qui faisait l'objet du débat de la semaine suivante. Voici quelques-uns des problèmes traités : des avantages que la religion procure à ceux qui l'observent ; de l'origine des devoirs et des droits réciproques ; du caractére des hommes et de celui des femmes ; de la véritable grandeur ; de l'égalité entre les hommes ; réfutation des préjugés contre la piété, etc., etc. Cette association subsista jusqu'au départ du comte de la Lippe, en février 1747, soit quatre ans et demi. Les procès verbaux de ces conférences ont été conservés à la bibliothèque cantonale et forment deux volumes in-folio.

Fondation du séminaire français.

Les académies de Saumur, de Montauban, de Sedan et de Nîmes ayant été supprimées par Louis XIV, Lausanne était devenue, en raison de son école de théologie, une des métropoles du protestantisme français, honneur qu'elle partageait avec Genève. Au moyen de dons recueillis en Angleterre et en Suisse, grâce surtout à la généreuse initiative du primat d'Angleterre Wake, archevêque de Cantorbéry, et du professeur de théologie Alphonse Turrettini, de Genève, on créa à Lausanne un *Séminaire français*, dont *Antoine Court*, le prédicateur du Désert, vint en 1729 prendre la direction. Cet établissement dépendait financièrement d'un comité genevois, tandis que la direction morale en était confiée à un comité lausannois, où nous voyons figurer successivement : le banneret Loys de Cheseaux, le major de Montrond, les professeurs G. de Polier, Leresche, de Bons, Durand, Levade, les pasteurs Polier de Bot-

tens, Bugnion-de Saussure, Ed. et César Chavannes, Samuel Secretan, Verrey, le boursier de Seigneux, le banneret Seigneux de Correvon, Polier de Loys (plus tard préfet national), le baron de Montolieu, etc. Antoine Court et son comité exerçaient une sorte d'épiscopat sur les Eglises de France ; ils entretenaient avec elles une correspondance suivie, apaisaient leurs différends, et, service inestimable en ces temps troublés, tenaient un registre des baptêmes et des mariages célébrés au Désert.

Le nombre des élèves du séminaire varia de 12 à 30. L'enseignement qu'ils recevaient était distinct de celui de l'Académie ; il était plus élémentaire. Leurs études terminées, ces jeunes gens allaient ensuite exercer le ministère en France au péril de leur vie. Ce fut le cas de François Rochette, le dernier des martyrs du Désert, qui périt sur l'échafaud à Toulouse, en 1762, à l'âge de vingt-six ans, en même temps que les trois frères Grenier, gentilshommes verriers, qui avaient généreusement tenté de venir en aide à leur pasteur et ami.

La réunion de Genève à la France et la création de l'école de théologie de Montauban ôtèrent au séminaire français de Lausanne sa raison d'être ; aussi prit-il fin en 1812. Les fonds qui avaient longtemps assuré son existence furent consacrés à l'entretien des étudiants français de la faculté de théologie de Genève.

Le sénat de Berne se considérait comme le protecteur attitré des protestants persécutés ; il avait pris en mains au dix-septième siècle, de concert avec le roi d'Angleterre et les Etats Généraux de Hollande, la cause des Vaudois du Piémont, et montra également les meilleures dispositions pour le séminaire français.

L'existence, dans un siècle d'autorité et de privilèges, d'une école libre, ne relevant que de l'initiative privée, méritait d'être mise en évidence [1].

[1] Voir dans le *Chrétien évangélique* de 1872, nos 1 à 4, l'étude consacrée au séminaire de Lausanne par Jules Chavannes, sous le titre : « Une école libre de théologie des temps passés. »

Mouvement d'opinion
créé par les sociétés économiques.

Une autre manifestation de l'activité individuelle dans le Pays de Vaud au dix-huitième siècle fut la création de Sociétés économiques. L'initiative de ce mouvement appartient à *Jean-Christophe Tschiffeli,* secrétaire au Consistoire de Berne. Il publia en 1748 un appel *aux amateurs de l'agriculture et aux vrais patriotes,* et fonda la Société économique de Berne, qui choisit pour président le bailli d'Echallens, Engel ; pour vice-président Tschiffeli, pour secrétaires le pasteur Elie Bertrand, et Tscharner. Le but de l'association était de faire fleurir l'agriculture, les arts utiles et le commerce. Pour étendre son action, l'association fit un appel aux agriculteurs les invitant à former des sociétés économiques correspondantes ; elle invita spécialement les pasteurs de campagne à attirer l'attention de leurs paroissiens sur ces questions.

L'appel fut entendu, et des sociétés filiales de celle de Berne se constituèrent à *Lausanne,* sous la présidence de Seigneux de Correvon, à *Vevey,* sous celle du banneret Dufour, à *Yverdon,* sous celle de Gingins de Moiry, bailli d'Yverdon, à *Nyon,* sous celle du bailli Wurstemberg, à *Payerne,* sous celle de l'avoyer Marcuard.

La société de Lausanne était composée de : Polier de Vernand, Clavel de Brenles, Deluze, pasteur, d'Illens, de Treytorrens, professeur, Forneret, Polier de Bottens, pasteur, Struve, chimiste, Tissot, médecin, Constant, capitaine, Court, ministre, de Saussure de Bercher, de Saussure de Boussens, du colonel de Chandieu, de Loys de Cheseaux, du marquis Gentil de Langallerie, de l'écuyer de Crousaz de Mézery, du capitaine Loys de Middes, de Loys de Villardin, Polier Saint-Germain, Polier, conseiller, Rosset, professeur, Rosset, conseiller, P. de Seigneux, conseiller, Curtat, Secretan, Vicat, professeur, Dapples le jeune, médecin.

Certains idéalistes, élevés dans les grandes villes, peu au courant des problèmes agricoles, et qui ne sauraient pas distinguer une vache de Schwytz d'une vache de Hollande, recom-

mandent le rachat des terres par l'Etat et un mode de baux emphytéotiques, système autrefois en usage chez les Romains et dès longtemps abandonné. Ils s'appuyent sur le Deutéronome, — cela fait une bonne impression sur les gens religieux, — et ne semblent pas se douter que les Hébreux se sont fait remarquer comme un peuple peu agriculteur, très itinérant et point attaché au sol. Ces idéalistes sont frappés du fait que les terres, dans les agglomérations populeuses, acquièrent des plus-values considérables, — dont il est du reste tenu compte dans l'établissement des impôts, — et ils ne s'aperçoivent pas que le phénomène inverse se produit dans les campagnes où la valeur des propriétés est en baisse. Si dans le centre de l'Europe les terres les moins fertiles sont utilisées, c'est parce que le paysan en est propriétaire et qu'il s'attache à son domaine. Rachetez-le-lui, substituez la collectivité à l'individu, et beaucoup de terres seront en friche ; car il ne faut pas compter sur les ouvriers des villes pour aller cultiver la terre : c'est un travail très dur et ils préfèrent les centres urbains, avec leurs distractions, à la vie des champs.

Cette théorie du rachat des terres, qu'a préconisée le professeur Walras, est un retour en arrière. Au dix-huitième siècle, on souffrait précisément des inconvénients de la propriété collective, reste des temps barbares, et c'est le développement de la propriété individuelle qui a accru la prospérité du pays.

Les communes avaient des terres collectives, dont elles ne tiraient point le profit que le propriétaire obtient de son domaine ; de plus, dès que les champs étaient moissonnés, on y menait paître le bétail, et la coutume ne permettait pas au propriétaire de labourer tous ses champs, il devait en laisser une partie pour être pâturés ; c'est ce que l'on appelait le *libre parcours.*

» Il ne pouvait, lit-on dans un mémoire du pasteur Bertrand, donner à ses terres leurs façons pour les grains d'automne, et il est obligé de les laisser pour y semer dès mars l'année suivante. Dans la plupart des districts, la police divise les terres labourables par

soles ou, pour parler le langage du pays, par *piès ou fin de piès* : partage qui détermine l'usage que chaque propriétaire doit faire de son champ, ou pour le secouer ou pour le laisser en repos. La plupart des communes ont trois *soles*, dont l'un se sème en gros grains, l'autre en menus grains et le troisième demeure en jachère, et cela alternativement chaque année, en sorte que le laboureur n'est point en droit de *dessoler* ses propres terres, et par conséquent de suivre d'autres règles que celles qui sont prescrites. — Un autre obstacle à la production des céréales, c'est la quantité de pâturages communs.

Le pasteur Bertrand insiste aussi sur la nécessité qu'il y aurait à établir des prairies artificielles donnant d'abondants fourrages, augmentant la quantité du bétail et des engrais pour les champs. « Mais les champs, ajoute-t-il, et cela est la condition essentielle, doivent tous être mis à *clos et record.*

Seigneux s'élève aussi contre les abus du *parcours*, qu'il considère comme le plus grand obstacle aux progrès de l'agriculture.

Les prés, dit-il, étaient autrefois ouverts en faveur du public après la première coupe, soit depuis la sainte Magdeleine, qui tombe au 22 juillet, et chaque communier (habitant de la commune) ou chef de famille n'avait à clos qu'une seule possession de médiocre grandeur, voisine de sa maison et plantée d'arbres fruitiers, qui fût exempte du parcours. Ces petits vergers étaient appelés *records*. Les seigneurs vassaux seuls avaient de grands prés clos exempts d'être broutés par le bétail des communiers. Les prés sujets au pâturage, après la première coupe, étaient appelés *champêtres*. Cependant, en 1591, un édit de LL. EE. avait ordonné de réduire et tenir à *clos et record* tous les prés et possessions particulières de leurs sujets du Pays de Vaud. Mais cette mesure ayant été peu observée, un nouvel édit, promulgué le 13 janvier 1717, renouvelle celui de 1591, et la plupart des *prés champêtres* furent placés à *clos et record* en payant à la communauté le dixième denier, et le vingtième seulement pour ceux qui jouissaient de la première coupe. Il existe encore (en 1762) des *prés champêtres*, appelés *pudzerzelz* ou *devens*, qui appartiennent à des particuliers et sont assujettis au pâturage commun d'automne.... Enfin il existe des *pâquis communs*, soit terrains incultes dans lesquels tous les individus des communautés, en vertu de leur bourgeoisie ou d'une certaine finance s'ils ne sont pas bourgeois, peuvent mettre leur bétail pour y pâturer.

Seigneux de Correvon blâme le pâturage commun des champs après la moisson, et, comme s'il voyait le canton de Vaud un siècle après, il ajoute :

Quelle différence entre ces champs sujets au parcours et les champs dont le maître étend ou restreint la culture durant l'année à son gré ! Semant ses champs tantôt en herbes artificielles, tantôt en graines, ce maître se fait une rente par la seule variété des productions de ses champs, et en peu de temps par de bonnes cultures, par l'emploi des eaux voisines, ces champs pourraient devenir des fonds qui, après avoir coûté deux à trois cents francs, vaudront mille francs la pose [1].

D'autres travaux portaient sur la culture forestière (châtelain Bourgeois), sur la construction des chemins (secrétaire baillival Haldimand), sur l'éducation des femmes relativement à l'économie rurale (Bourgeois-Longeville, ce mémoire pourrait intéresser les féministes), la préparation des blés (Jeanneret), la méthode de perfectionner le vin (Bourgeois, médecin). Dans ce dernier mémoire, l'auteur critique le système consistant à planter les ceps sans alignement, sans échalas, à la distance d'un pied tout au plus, et il s'oppose à la ruineuse coutume de planter des légumes dans les vignes.

La question de la culture des vignes est aussi étudiée à Vevey par Leresche, Perdonnet et Richardet ; Anet, de Chailly, traite des engrais naturels et artificiels. Deux chimistes de Lausanne, Thillmann et Struve analysent les terres. L'assesseur-consistorial Berdez parle de ses essais sur les vers à soie, en 1762, dans son jardin à Vevey, où il avait créé une magnanerie [2].

Seigneux, dans un autre rapport, constate les progrès récemment accomplis dans la culture maraîchère aux environs

[1] C'est à l'*Histoire du canton de Vaud*, par Verdeil, t. III, p. 59 et suiv., que nous empruntons ces extraits des rapports de Bertrand et de Seigneux.

[2] Des essais faits il y a quelques années par M. Maurice Auberjonois ont montré que la culture du ver à soie est possible, à notre latitude ; l'obstacle auquel on se heurte, c'est le haut prix de la main d'œuvre.

de Lausanne, à Cour notamment, grâce à l'arrivée de jardiniers français; les Combernoux, les Dumuid, les Moulin, etc., produisaient avec succès des fruits et des légumes jusque-là inconnus. La direction des Ecoles de charité mit quelques-uns de ses élèves en apprentissage chez ces jardiniers et propagea leurs méthodes.

Lausanne était, à cette époque, une cité rurale; chacun de ses notables possédait dans la banlieue un verger, des vignes ou des champs, et s'intéressait plus ou moins aux questions agricoles. Aussi ne s'étonne-t-on pas de la part que ces bons bourgeois prenaient aux travaux des sociétés économiques. Une des questions traitées par le pasteur Bertrand est celle de l'irrigation des prairies. On sait que ce procédé est appliqué encore en grand dans la plaine de Vidy, sur le territoire de Lausanne.

Répandre la culture de la pomme de terre fut aussi un des objectifs de la société économique; un de ses membres recommandait la fabrication d'un pain fait avec un mélange de blé de Turquie et de pommes de terre. Celle-ci paraît avoir déjà été en vogue, dans le Pays de Vaud, au commencement du dix-huitième siècle, tandis qu'elle ne s'est généralisée en France qu'une cinquantaine d'années plus tard.

Des encouragements furent donnés à l'agriculture sous forme de primes. Des étrangers généreux instituèrent des concours. Le prince Louis de Wurtemberg, qui habitait à la Chablière, fonda un prix annuel de cinq louis d'or, destiné *au cultivateur de la classe du peuple qui aura répondu le plus utilement aux vues de la Société.* Le comte polonais de Mnisecht offre une récompense à l'auteur du meilleur travail sur *l'esprit de la législation pour encourager l'agriculture et favoriser la population, les manufactures, les arts, les métiers et le commerce.* Voltaire ouvre un concours sur la *Réforme des lois pénales.* La société économique de Berne accorde aussi des prix de vingt ducats pour une série de questions de nature agricole et industrielle.

En 1755, le Dr Tissot publie un traité sur l'inoculation, en 1760, un mémoire sur la petite vérole, l'apoplexie et la rage, puis son *Avis au peuple sur sa santé ;* ce manuel populaire d'hygiène le plaça au nombre des célébrités européennes ; ses idées, en se répandant, améliorèrent les conditions d'existence de toutes les classes de la population.

Bientôt une réforme politique apparaît aux auteurs du temps, les Pagan, les Carrard, les de Loys, les Bertrand, les Muret, les de Seigneux, comme la condition du progrès. « Voyez, écrit l'un d'eux, comme la tolérance a augmenté l'agriculture en Angleterre, la population en Hollande, et combien l'intolérance a dépeuplé l'Espagne et la France. »

Le problème du paupérisme et de la dépopulation des campagnes fut abordé par Gingins de Moiry, Loys de Cheseaux et le doyen Muret, de Vevey. Pour faciliter le commerce, l'industrie et l'agriculture, Loys de Cheseaux propose l'établissement d'une banque. Il proposait aussi la création de quelques chaires nouvelles à l'Académie en vue d'attirer les étrangers : une chaire de physique expérimentale et de mathématique, une d'anatomie et de médecine, une d'histoire naturelle et de chimie et une de langues vivantes. Il aurait voulu aussi créer une école des arts et métiers, une école de sages-femmes et un hôpital pour l'inoculation de la petite vérole. Ce programme ne devait se réaliser qu'au dix-neuvième siècle, sous le régime vaudois.

Le doyen Muret (né en 1715, † 1796), écrivit un mémoire sur *L'état de la population dans le Pays de Vaud*, qui remporta le grand prix de la Société économique ; il fut publié en 1766 et eut beaucoup de retentissement. Adam Smith, Malthus, Jean-Baptiste Say, et les philosophes allemands, assure le Dr Verdeil, ont puisé de fécondes idées dans l'œuvre de Muret ; l'auteur estime que la population du Pays de Vaud était autrefois beaucoup plus considérable qu'à l'époque où il écrivait. Il attribue cette dépopulation à diverses causes : les maladies épidémiques, l'ivrognerie, le service étranger, l'émigration des

commerçants, les mauvaises conditions de l'agriculture, le *parcours des champs,* la formation des grands domaines. Muret constate par les tableaux que lui envoyent les pasteurs, que sur 1808 hommes enrôlés en dix ans pour le service étranger, 783 rentrent au pays où ils rapportent des infirmités et des habitudes de fainéantise ; et que sur 1943 hommes sortis du pays en dix années, pour exercer à l'étranger une industrie quelconque, 228 rentrent, laissant un vide de 1715 hommes. Cela fait un déchet de près de trois mille hommes en dix ans, qui devait se traduire par une diminution considérable dans le nombre des mariages et une augmentation proportionnelle dans le chiffre des vieilles filles. Il conclut que, si cet état de choses devait persister, en 214 ans la population du Pays de Vaud serait réduite de moitié, qu'au contraire elle devrait normalement doubler en l'espace de 120 ans.

Le travail accompli par les sociétés économiques prépara la voie à de grands progrès qui s'accomplirent graduellement. La semence jetée ne fut pas perdue. Lorsque le Pays de Vaud fut devenu indépendant, il réalisa le programme des réformes rêvées par de Seigneux, Bertrand, Muret, de Loys, Bergier, Carrard, et Tissot ; l'agriculture et le commerce reçurent de nombreux encouragements de diverses natures, et, de 1803 à 1910, en moins des 120 ans indiqués par Muret, l'on vit la population du canton doubler.

Ce réjouissant déploiement d'activité individuelle, prélude des destinées nouvelles de Lausanne, contraste heureusement avec l'apathie qui régnait au dix-septième siècle.

Après dix ans d'activité, les sociétés économiques ralentissent leurs travaux ; plusieurs de leurs membres moururent et ne furent pas remplacés ; la nouvelle génération ne s'intéressa pas à ce genre de recherches et bientôt ces associations cessèrent d'exister.

Création de la Société des sciences physiques. Constructions nouvelles.

L'étude des sciences, si fort en honneur à Genève, était délaissée encore à Lausanne ; les lettres surtout étaient en faveur. En 1789 cependant, une *Société des sciences physiques de Lausanne* fut fondée, elle se composait des membres suivants : le Dr *François Verdeil*, le comte *Razoumowski*, le professeur *Struve*, le professeur *François*, deux hollandais : *Berthoud van Berchem* et son fils, le botaniste *Reynier*, le Dr *Levade*, à Vevey, le Dr *Venel*, à Orbe, le capitaine *Wild*, *Exchaquet*, directeur des fonderies, le doyen *Décoppet*, à Aigle, *Daval*, à Orbe, *de Saussure de Boussens*, *Jaïn*, à Morges, *Gosse et Tingri*, pharmaciens à Genève. Cette société ne vécut que six ans [1].

Les pouvoirs municipaux sortent aussi de leur torpeur et se manifestent par des travaux utiles et des réformes. A la demande de Tissot, les conseils de Lausanne font construire un hôpital au haut de la Mercerie, sur l'emplacement d'un ancien établissement analogue, dédié à la Vierge Marie, qui existait déjà au treizième siècle, sous l'épiscopat de Guillaume de Champvent. Le nouvel édifice fut achevé en 1766. Les services hospitaliers incombant à l'Etat sous le régime cantonal, le gouvernement vaudois acheta de la ville, le 22 août 1806, son hôpital et y installa les malades, les aliénés, les détenus ainsi que les établissements de discipline pour jeunes gens et jeunes filles. Le bâtiment de la Mercerie est beau, mais placé dans un quartier bruyant, populeux et d'un abord difficile ; l'on ne tarda pas à s'apercevoir des inconvénients qu'il y avait à réunir tant de misères physiques et morales sous un même toit. En 1810, un asile pour aliénés fut aménagé dans les bâtiments du Champ de l'Air, sur la route de Berne. Quelques années plus tard, un *Pénitencier* fut construit sur la route de

[1] On trouvera l'énumération de ses travaux dans l'*Hist. du canton de Vaud* de Verdeil, t. III, p. 83.

Chailly en 1827 ; une colonie disciplinaire pour garçons fut créée aux Croisettes et une école de réforme pour jeunes filles à Moudon. L'hospice du Champ de l'Air devenu insuffisant, en 1873, ses hôtes furent transférés à Cery, dans de spacieux bâtiments répondant aux exigences de la thérapeutique moderne.

Les malades et les opérés demeurèrent à la Mercerie jusqu'en 1873, puis furent transportés provisoirement au Champ de l'Air et finalement dans le nouvel Hôpital cantonal, sur la route de Berne, en 1883. Cet établissement fait l'admiration des visiteurs ; il comprend plusieurs corps de logis ayant chacun leur destination et peut recevoir 500 malades. L'ancien hôpital de la Mercerie, transformé et assaini, reçut l'Ecole industrielle cantonale.

La construction de l'hôpital avait été décidée et commencée sous le syndicat du bourgmestre Jean-Samuel de Seigneux. La façade de l'église de Saint-Laurent est de la même époque (1763). La nef de Saint-Laurent est plus ancienne, elle est du commencement du dix-huitième siècle ; la dédicace en fut faite en 1719 par le doyen Bergier. Les maîtres d'état qui avaient construit cet édifice avaient montré peu de conscience et, à teneur d'une décision du Conseil, les entrepreneurs Pierre Barraud et Pierre Bibelot, « vu leur mauvaise foi, et pour engager les maîtres à mieux remplir leurs devoirs, furent condamnés à huit jours de prison, au pain et à l'eau, et à toutes les réparations qu'on a été obligé de faire pour mettre le temple en sûreté. »

Précédemment, il n'y avait que deux temples à Lausanne, « la Grande Eglise », — c'est ainsi que l'on appelait alors la cathédrale, — et Saint-François. Saint-Laurent, dont l'origine remontait à l'an mille, et les autres églises qui existaient au temps de la catholicité, Saint-Pierre, Saint-Etienne, Saint-Paul et la Madeleine étaient tombées en ruine ou avaient été démolies. La cathédrale faillit avoir le même sort. En dépit des réparations exécutées au cours du dix-huitième siècle par l'architecte de La Grange, sur l'ordre du gouvernement bernois, l'état de ce beau monument laissait beaucoup à désirer, et

d'importants travaux s'imposaient. Le contrôleur Rodolphe de Crousaz, de Mézery, en signala en 1766 la nécessité à LL. EE. Celles-ci déléguèrent le directeur des travaux de la République, M. de Sinner, à l'effet de voir « s'il ne serait pas plus avantageux pour le Trésor de faire démolir cet antique édifice et de construire à la place une église plus petite, mais suffisante pour la paroisse de la Cité. » M. de Sinner eut l'esprit de démontrer que les frais de la démolition et de la reconstruction d'un nouveau temple s'élèveraient au moins au double de ceux que comportait la réparation de l'édifice[1].

Règlements municipaux.

Le syndicat du bourgmestre *Antoine Polier de Saint-Germain*, qui succéda en 1766 à *J^n-S^el de Seigneux*, est marqué par deux ordonnances relatives à l'organisation des corps de police et du service du feu et par le transfert des cimetières hors de la ville.

D'après le règlement municipal du 15 mars 1784, il y avait à Lausanne : 1° une garde de jour composée de 3 sergents et 8 factionnaires, et 2° une garde de nuit composée de 24 guets. Ces deux corps étaient placés sous les ordres d'un commandant choisi parmi les membres du Soixante et du Deux-Cents. Il n'y avait qu'un seul poste de police, situé à l'hôtel de ville.

De nombreuses modifications ont été apportées dès lors à l'organisation du corps de police, en 1836, 1839, 1852, 1858, 1877, 1891, 1897, 1904 et 1906. La tenue militaire fut abandonnée en 1858, sous le syndicat de M. Dapples ; un costume civil est adopté, le shako est remplacé par une casquette plate, l'habit à pans par une redingote, le sabre par une canne. Mais les agents, trop à leur aise sous leurs amples vêtements, prirent

[1] Ce même argument fut opposé, en 1898, à un conseiller communal qui proposait la démolition et la reconstruction du temple de Saint-François.

un air débraillé ; les pans flottants de leurs longues lévites donnaient prise à leurs adversaires, lorsqu'ils avaient une arrestation à faire. Après quelques années on en revint, sous le syndicat de M. Cuénoud, à une coiffure militaire ; la tunique à col rabattu d'abord, à col droit ensuite, remplaça la redingote, et, en 1891, des yatagans remplacèrent les cannes. Au poste de la Palud furent ajoutés, en 1858, ceux de Saint-François, de Saint-Laurent, de Martheray et de la Cité ; puis le nombre des postes fut porté successivement à dix, ce qui a l'inconvénient d'immobiliser vingt hommes comme plantons. Le corps de police forme aujourd'hui une compagnie d'une centaine d'hommes, ayant à sa tête un officier, un sergent-major, un fourrier, six sergents et treize brigadiers.

En 1790, les autorités municipales édictèrent des *Règlements pour les cas d'incendie dans la ville de Lausanne et les environs*, qui furent imprimés et rendus publics par ordre du magistrat. Cette ordonnance prescrivait à chacun sa consigne. Le sonneur de la « Grande Eglise » qui sera en fonctions devra, tous les quarts d'heure, faire le tour du clocher ; s'il aperçoit du feu, il doit sonner, mais, s'il n'y a que de la fumée, il se borne à prévenir M. le président du Conseil. Au son de la cloche, les membres du Conseil doivent se rendre à l'hôtel de ville, à l'exception des magistrats de la bannière où le feu se sera manifesté et de M. le maisonneur ; les conseillers demeureront assemblés aussi longtemps que le danger subsistera.

Les articles suivants fixent les attributions des magistrats des quartiers, du maisonneur de la ville, de M. le major de ville et de la garde, qui se composait de 270 hommes, à savoir : 5 officiers, 25 sergents et 240 factionnaires, soit une escouade de 54 hommes par bannière. Le procureur fiscal [1] devait prendre ses dispositions pour l'arrestation des filous. Le maisonneur forain devait monter à cheval et parcourir, dans toute leur longueur, les canalisations des eaux de la Cité et de

[1] Fonctions qui tenaient à la fois du procureur général et du juge informateur.

Penau pour s'assurer qu'il ne se perdait pas d'eau ; les fonteniers de Bourg et de la Cité visitent les réservoirs. Les bourgeois et les habitants qui ne sont pas chargés de quelque fonction spéciale s'empressent d'être en secours, chacun selon ses forces, de se ranger promptement en file, et de suivre les directions des personnes désignées pour les former. Les maçons, charpentiers et couvreurs, excepté ceux qui sont attachés au service des pompes, sont tenus de se rendre sur le lieu du sinistre munis de leurs outils, échelles, cordes, etc. ; les boulangers, fourniers, tonneliers et vignerons, au premier son de cloche, apporteront leurs « brentes ». Quinze directeurs de files, tous membres du Soixante ou du Deux-Cents, à raison de trois par bannière, doivent, sous la direction du maisonneur, organiser les chaînes destinées au transport de l'eau des fontaines aux pompes.

Les pompes, au nombre de 12 (7 grandes et 5 portatives), étaient remisées dans les quartiers suivants :

1° sous les arcades de l'hôtel de ville,
2° sous le couvert de l'église de Saint-François,
3° à l'Hôpital,
4° sous les halles du hameau d'Ouchy,
5° sous la tour de la porte de Saint-Laurent,
6° à l'Evêché.

Les autres engins, à savoir les brochets, les échelles, les hottes [1], etc., étaient répartis dans les différents quartiers. A chaque pompe étaient attachés un ou deux intendants, qui avaient un rôle des hommes appelés à la mettre en œuvre (pour la pompe n° 1 : 2 serruriers, 1 fondeur, 1 charpentier, 1 maçon, 16 manœuvres). Il y avait également des intendants pour les engins de sauvetage. A la première alerte, les sonneurs des églises de Saint-François et de Saint-Laurent, et le châtelain de l'Evêché devaient se mettre en mesure de recevoir les

[1] La hotte servait au transport des personnes qui, se trouvant dans les maisons incendiées, ne pouvaient en sortir par les escaliers. C'est ce que l'on appelle aujourd'hui le *va-et-vient*.

meubles et les effets qui leur seraient confiés par la garde du feu ; le concierge de l'hôtel de ville devait ouvrir la salle du Conseil et l'éclairer, si le feu se manifestait pendant la nuit ; le hérault de la ville devait se rendre, en manteau, au lieu de l'incendie pour se mettre aux ordres du maisonneur ; et les trois huissiers les plus anciens à la salle du Conseil ; les trois autres huissiers devaient, également en manteau, se rendre au lieu du sinistre. Le piqueur du maisonneur devait, après l'incendie, recueillir les engins de sauvetage, en avoir soin, et faire le compte de ceux qui auraient été perdus ou détériorés. En prévision du cas où le feu éclatait hors de ville, des voituriers étaient désignés à l'avance pour conduire, au premier coup de cloche, les pompes n° 5 et 7 sur le lieu du sinistre.

Cette ordonnance, par sa précision et sa clarté, fait honneur aux magistrats lausannois.

L'organisation du service du feu a été dès lors renouvelée en 1824 et 1843. En 1855 a été créé le corps des pompiers, en 1868 celui de sauvetage ; leur organisation a été remaniée en 1906.

L'effectif normal du corps des pompiers est actuellement de 28 officiers, 85 sous-officiers et 460 sapeurs. Ce petit bataillon a : 1° un poste de premier secours permanent, composé d'un brigadier et 8 agents de police ; 2° une section d'électriciens, composée d'un officier, de 2 sous-officiers et 19 hommes ; 3° quatre compagnies urbaines correspondant aux secteurs de la ville. Quand le feu n'atteint pas de grandes proportions, on ne lève que la compagnie du quartier. Les hameaux forains, Montblesson et Vers-chez-les-Blanc, ont une organisation à part.

En décembre 1789, les Conseils de Lausanne instituèrent une médaille destinée aux citoyens qui auraient bien mérité du pays. Le coin en a été conservé aux archives communales, en sorte qu'il a été possible d'en frapper à nouveau quelques exemplaires en 1904. Elles ont été distribuées à des citoyens qui s'étaient distingués par leur courage, en prêtant main forte

à la police pour des arrestations d'individus pris en flagrant délit. La pièce est fort belle et fait honneur à l'artiste qui l'a gravée. D'un côté on voit une vue de Lausanne, prise de Beaulieu ; le château, l'académie, la cathédrale et Saint-François sont au premier plan, les Alpes vaudoises et la dent d'Oche forment le second plan. Autour de ce gracieux paysage, on lit cette inscription :

Sunt hic etiam sua præmia laudi,
au dessous : *Lausan. civit.*
et au revers : *Bene merito civi.*

Admissions à la bourgeoisie.

Au cours du dix-huitième siècle, la population de Lausanne est demeurée stationnaire ; elle ne commença à s'accroître que vers les dernières années du siècle et sous le régime helvétique où elle atteignit, à quelques unités près, dix mille habitants.

Quoique à un moindre degré que dans les campagnes, le marasme signalé par le doyen Muret se traduisit par une dépopulation, mais il fut compensé par de nouvelles admissions à la bourgeoisie et par l'arrivée de nombreux étrangers. Les nouveaux bourgeois construisirent, ainsi que nous l'avons signalé plus haut, un grand nombre de maisons en ville et autour de la ville, qui transformèrent Lausanne.

Tableau des familles reçues à la bourgeoisie au dix-huitième siècle.

Albert CC, 1701, Montélimar, Dauphiné.
Barnaud * » La Mure. Dauphiné.
Breton, » Rougemont et Lignerolle.
Bruel, » Montpellier.
Chesne, » Die en Dauphiné.
Creux, » Valence, Dauphiné.
Delagrange, » Bussy, Bourgogne.
Gignillat* CC, 1701, Vevey.
Guye, » Verrières (Neuch.)
Masmejan, » et 1768, Languedoc.
Tzahn, » Belp.
Favre, 1702, Lucens.
La Tour du Pin, 1705, Languedoc (bourgeoisie gratuite).
Merlat Elie, 1705, Sainet en Saintonge (bourgeoisie gratuite).

Porta *, 1708, Cully.

Hollard * CC, 1709, Orbe.

Monod * CC, 1711, Ballens et Yens, Sgr de Froideville (bourgeoisie gratuite).

de Saconay *, 1712, Sgr de Bursinel (bourgeoisie gratuite).

de Morsier * CC, 1720, Perroy et Savoie.

de Pluvianes, 1720, Die en Dauphiné.

Paschoud, » Lutry.

Stuppan, » Engadine.

de Montrond * CC, 1722, Sgr de Montrond, diocèse de Viviers en Vivarais (bourgeoisie gratuite).

Toupan * CC.

Peller, 1726, baillage de Schwarzenbourg.

Rod, 1726, Mézières.

Giscard, 1727, Marovéjoles en Gévaudan.

Francillon * 1728-1768, Coinsins et Dauphiné.

de Mollin *, de Molin, de Mollins, de Molins, ou du Moulin, 1730, Montagny s[r] Yverdon et Moudon.

Bibaud du Lignon, 1730, Toulon.

Sueur, 1730, Lutry et Sainte-Croix.

Salchli, 1732, Zofingue (bourgeoisie gratuite).

Boucherles, 1733, Paudex et Montélimar.

Schwacheim, 1736, Hanovre.

Moret, 1737, Bex.

Bujard, 1740, Lutry.

Duval de la Pottrie *, 1740, Copenhague et Normandie (bourgeoisie gratuite).

Daliez, baron de Caussade, 1741, Guyenne.

Parisod, 1741, Villette.

Auboin, 1742, Sommières, Languedoc.

Boutan, » Nyons, Dauphiné.

Leresche *, 1742, Ballaigues.

de Cerjat *, 1746, Moudon.

Manlich* (J.-L.), lieutenant-colonel du régiment suisse de Bettens, 1746 (bourgeoisie gratuite).

Levade *, 1749, Vevey et Mont-de-Marsan en Guyenne.

Fraisse *, 1751, Prilly et Vivarais.

Dutoit *, » Moudon.

Bosc de la Calmette, 1752, Languedoc, fils du ministre de Hollande à Bex (bourgeoisie gratuite).

Borgeaud, 1756, Pully.

Rogguin, 1757, Utrecht.

Marcel, 1758, Saint-Jean d'Héraus, Dauphiné.

Damas, 1761, Nérac, Lot et Garonne.

Poudret, » Valence.

Clerc, 1762, Savoie.

Tissot *, 1763, Morges et Grancy (bourgeoisie gratuite).

Reynier *, 1764, Vevey.

Panchaud, » Moudon et Grandson.

Peneveyre, 1765, Chailly s. L.

Archinard *, 1768, Montélimar.

Béranger, » Beaumont, Dauphiné.

Chevalier *, 1768, H. P. d'origine française.

Amy, 1768, habitant perpétuel.

Combe * CC, 1768, Orbe.

Corboz, » Epesses et Villette.

Croutaz, » Aubonne.

Crud, » Grancy.

Déaux, » Valaurie, Dauphiné.

Durand, » Paris.

Fabre, » Languedoc.

Gély, » Millau, Rouergue.

Mercier, » » »

Miéville, » Lonay.

Oboussier, » Dauphiné.

Papon, 1768, Vallée de Pragelaz, Piémont.
Payen, » Dauphiné.
Rey, » Montauban.
Rolland, » Valdrôme, Dauphiné.
Roquérol, » Sondorgne, Languedoc.
Trachsel, » Wattenwyl, Berne.
Tschabold (dit Cibold), 1768, Erlenbach, Berne.
Turtaz *, 1768, Orbe.
Verdeil CC, » Réalmont en Languedoc.
Weibel, » Büren, Berne.
Barrat, 1770, Aubonne, St-Livres, etc.
de la Harpe * CC. 1771 et 81, Rolle, Aubonne, Mont-le-Grand, Tartegnins et Longirod.

Ce nom s'est écrit La Harpe, De l'Harpe, De la Harpe et Delharpe. L'ancêtre de cette famille fut reçu bourgeois de Thonon en 1387 ; un de ses descendants fut bourgeois de Lausanne en 1494.

Ladreyt, 1774, La Grange du Bosc, Vivarais.
Meyn, 1714, Amsterdam.
Daccord, 1775, Villette et Lutry.
Gonin, 1776, Essertines.
Blondel, 1777, Villette.
Bourillon, » Aubonne.
Chambaud, » Paudex.
Curchod » Dommartin, Seigneux et Poliez-le-Grand.
Dubois, 1777, Arnex.
Hellmold, » Ostrode, Hanovre.
Leblanc, » La Salle, Cévennes.
Mellet, » Oron-la-Ville et Dully.
Moennoz, » Lutry et Pully.
Olive, » Paudex.
Penserot, » Neuchâtel.
Perregaux, » Valangin et Cormondrèche.
*Piccard**, » Lutry.
Favrat, » Habère près Lullin, Savoie.
David, 1778, Jouxtens-Mézery et Dauphiné.
Barbaz, 1780, Epalinges.
Ferrier, 1782, Dauphiné.
Piguet, 1784, Le Chenit.
Mathieu, 1787, Duillier.
Weibel, 1788, Morat.
Delavaux, » Villette et Epesses.
Sugnin, 1789, Avenches.
Bourlot, 1790, Jouxtens-Mézery.
Pidou *, » Forel et Combremont.
Kräutler, » Jouxtens-Mézery.
Renou, 1791, Normandie.
Conod * (Pellis), 1792, Les Clées.
Gindroz *, 1795, Montpreveyres.
Jaccaud, 1796, Montaubion-Chardonnay.
Fischer, 1796, Meinbernheim, Prusse.
Carrard *, 1797, Orbe et Fey.
*Chavannes**, » Vevey et Savoie.
Collin, » Echichens.
Favre *, » Thierrens.

Sur un total de 125, dont dix conférées gratuitement [1] à des personnages de marque, il y a :

[1] Au dix-septième siècle, il y avait eu cinq bourgeoisies conférées gratuitement.

59 familles provenant de la Suisse romande,
46 » » de France,
8 » » de la Suisse allemande,
5 » » de la Savoie et du Piémont,
3 » » d'Allemagne,
2 » » de Hollande ;
2 » » d'origine inconnue ;
Soixante-dix sont éteintes et cinquante-cinq subsistent encore.

On remarquera, en parcourant cette liste, que le nombre des nouveaux bourgeois appelés à faire partie du Deux-Cents (CC) est restreint. C'est qu'une coterie[1] s'était formée à Lausanne, de par la nature des choses ; comme dans d'autres villes suisses, à Genève, Berne, Bâle, Fribourg, Lucerne, Soleure, Schaffhouse ou Zurich, la direction des affaires publiques s'était concentrée en un petit nombre de familles. Le même phénomène s'est produit dans les Provinces-Unies de Hollande et dans les villes libres d'Allemagne. Aujourd'hui encore on remarque dans le canton de Vaud, et d'une manière générale en Suisse, que le fait d'être né dans certaines familles, de celles qui appartiennent à ce que l'on appelle familièrement « le bon bord », facilite l'accès aux honneurs et aux fonctions publiques. Les révolutions anéantissent du plus au moins les vieilles coteries, mais il s'en reforme aussitôt de nouvelles. Il en sera toujours ainsi.

Conformément à un usage alors reçu, les conseillers qui avaient des armoiries les avaient fait figurer dans la salle de leurs délibérations, ainsi que cela se voit encore dans plusieurs villes d'Italie, de Suisse, d'Allemagne ou de Hollande. En 1798

[1] Cette coterie qui formait une sorte de patriciat, n'était point exclusivement formée de familles nobles, comme pourrait le faire croire les noms des bourgmestres de cette époque (de Loys, de Crousaz, de Seigneux, de Polier et de Saussure). Le gouvernement bernois s'était du reste appliqué à diminuer l'importance de la noblesse en abolissant en 1749 le droit de *cape*. Ce qui permettait aux bourgeois qui en avaient les moyens d'acquérir des biens nobles.

ces écussons furent enlevés, sur l'ordre du lieutenant du préfet, soit à l'hôtel de ville, soit au temple de Saint-François. (Voir Manual du Conseil, à la date des 28 août et 4 septembre 1798 et procès-verbaux de la Municipalité du 31 juillet et de la Chambre de Régie du 2 août 1799). Ceux de ces panneaux qui ne furent pas retirés par leurs propriétaires ont été déposés au Musée cantonal ; il en existe encore une soixantaine ; nous en avons donné la liste plus haut, en note, à la page 21.

Notice sur les familles admises à la bourgeoisie au dix-huitième siècle et qui ont marqué à Lausanne.

Si nous passons en revue les familles admises à la bourgeoisie de Lausanne au dix-huitième siècle, nous constatons qu'il en est issu beaucoup de notabilités. Mentionnons:

La famille *de Cerjat* est une des plus anciennes du Pays de Vaud ; avant de se fixer à Lausanne, elle vécut dans ses terres (Combremont, Denezy, Allaman) et à Moudon, où elle exerça des charges publiques ; elle fournit un bailli de Vaud en la personne d'*Humbert*, seigneur de la Molière (né en 1420, † en 1490), qui occupa ces hautes fonctions à plusieurs reprises, de 1450 à 1487, et joua un rôle important pendant les guerres de Bourgogne. Le dit Humbert de Cerjat mit le Pays de Vaud en état de défense, et fut envoyé comme ambassadeur de Savoie auprès des confédérés à Berne et Fribourg. Depuis leur établissement à Lausanne, plusieurs de Cerjat ont servi dans l'armée anglaise. Ils ont possédé les seigneuries de Lignerolles, de Mézières, de Bressonnaz et le domaine de Rovéréaz, et ont reçu la bourgeoisie de Berne en 1793.

La famille *Conod*, a fourni des ecclésiastiques, des jurisconsultes, deux receveurs de l'Etat, un banquier, un architecte, etc. *Moïse Conod*, allié Mingard, bourgeois des Clées, propriétaire du château de Beaulieu, professeur de grec à l'Académie de 1791 à 1826, fut reçu à la bourgeoisie de Lausanne en 1792. Son frère, *Marc-Antoine Conod*, dit *Pellis*, né en 1753, † en 1819, n'était pas bourgeois de Lausanne. Patriote et historien, seigneur de Sauveillames, près Vullierens, il introduisit à Saint-Gall l'industrie cotonnière et prit part au mouvement qui devait amener l'affranchissement du Pays de Vaud. Menacé pour ce fait de poursuites, il réussit à s'enfuir à Bordeaux au moyen d'un acte d'origine délivré par la com-

mune des Clées, sous le nom de *Pellis*, que sa famille avait porté autrefois ; il revint plus tard en Suisse, fut membre du Sénat helvétique et de la Consulta helvétique, puis intendant des péages vaudois. Il laissa huit enfants. Trois d'entre eux, l'un comme receveur, l'autre comme avocat, professeur de droit et défenseur de la liberté religieuse, le troisième comme médecin, et leurs fils après eux, occupèrent des positions en vue à Lausanne. Le Tribunal civil du district de Lausanne, par jugement du 27 août 1858, reconnut aux descendants de Marc-Antoine le droit de s'appeler Pellis, nom qu'ils portaient depuis plus de cinquante ans, tandis que leurs cousins, les descendants de *Moïse Conod*, continuent à porter ce nom.

Les *Crud*, originaires de Grancy, reçus à la bourgeoisie en 1768, n'ont guère pris racine à Lausanne. *Elie-Victor-Benjamin Crud*, né en 1772, exerçait l'emploi de receveur des sels avant 1798. Chaud partisan de LL. EE., il fut arrêté sur l'ordre du général Brune, puis relâché. Il devint membre de la Chambre administrative. Ensuite il se retira des affaires publiques pour se vouer à l'agriculture, à Genthod d'abord, puis dans les Etats pontificaux, où il créa un domaine dans les lagunes de Massa Lombarda, et se fit, comme agronome, un renom qui lui valut le titre de baron. Il se retira plus tard à Lausanne et y mourut en 1845 ; il fit partie de la Municipalité et du comité de fondation de l'Asile des aveugles. M. Crud a laissé deux filles, qui s'allièrent, à Genève, aux familles de Saussure et Saladin. Le colonel Th. de Saussure et le naturaliste Henri de Saussure étaient ses petits-fils.

La famille *de la Harpe*, dont les ancêtres ont habité Lausanne au quinzième siècle, a possédé plusieurs bourgeoisies, à Rolle et à la Côte, mais n'acquit celle de Lausanne qu'au dix-huitième siècle. Elle était originaire de Thonon ; d'autres branches se fixèrent à Genève et en France. Le nom de la Harpe est des plus populaires en raison de la grande part que le général *Frédéric-César de la Harpe*, né à Rolle en 1754, mort à Lausanne en 1838, prit à l'émancipation du Pays de Vaud. Il avait fait des études de droit et pratiqua quelque temps le barreau, mais son caractère indépendant ne s'accommodait pas de l'oppression que LL. EE. faisaient peser sur leurs sujets. Il accepta l'offre que lui fit l'impératrice Catherine de Russie de se charger de l'éducation de ses petits-fils Alexandre et Constantin. De Russie, il écrivit plusieurs mémoires, pamphlets et articles de journaux et suscita le mouvement qui aboutit à l'émancipation de sa patrie. Ses premières publications lui valurent un arrêt de bannissement rendu par coutumace en 1791. Plus tard, il joua un grand rôle dans l'établissement de la République helvétique, et fit partie du Directoire du 29 juin 1798 au 7 janvier 1800. Son énergie, et il faut le dire, ses violences lui suscitèrent de vives inimitiés. Sa résistance aux prétentions

de Bonaparte acheva de ruiner son influence. Il vécut à Paris et se retira de l'arène politique pour n'y rentrer qu'en 1813, après la défaite de Napoléon. A cette époque où l'indépendance du canton de Vaud était menacée par les revendications du patriciat bernois, appuyées un moment par l'Autriche, Fr.-C. de la Harpe utilisa le crédit qu'il avait conservé auprès de son ancien élève Alexandre I[er] et défendit avec succès les intérêts de son pays devant le congrès de Vienne. En 1816, il vint se fixer à Lausanne, entra au Grand Conseil où il défendit les idées libérales et prit part au mouvement dont est née la révolution de 1830. Un monument, élevé dans l'île de Rolle en 1844, témoigne la reconnaissance de ses concitoyens [1] (de la Harpe s'écrivait primitivement : De Alpa ou De Arpa).

Le général *Amédée de la Harpe*, seigneur de Yens et des Uttins, né en 1754, était cousin germain du précédent. Il débuta comme officier dans l'armée hollandaise, puis s'établit à Lausanne et fut membre des Deux-Cents. Ayant participé aux banquets patriotiques des Jordils et de Rolle, il fut condamné à mort et ses biens furent confisqués ; réfugié en France, il entra dans l'armée, fit les campagnes d'Allemagne et d'Italie, parvint au grade de brigadier, et périt dans un combat nocturne, suite, croit-on, d'une méprise, au passage du Pô à Codogno, le 8 mai 1796 [2]. Napoléon, qui l'avait en haute estime, s'est exprimé sur lui en ces termes, dans son *Mémorial de Sainte-Hélène :* « Grenadier par la taille et par le cœur, la Harpe semblait devoir fournir à l'histoire une des plus brillantes célébrités militaires. » Amédée de la Harpe laissa trois fils : 1° *Frédéric*, mort capitaine de hussards, au service de France, en 1804 ; 2° *Ph.-Ls Emmanuel* (1782-1842), avocat, puis conseiller d'Etat de 1823 à 1842, landamman du canton de Vaud, député à la Diète, à plus d'une reprise, de 1821 à 1841, et envoyé comme commissaire en Valais (1839). Il fut père du professeur *Charles de la Harpe*, qui collabora à Berlin à la publication des œuvres de Frédéric le Grand. Charles de la Harpe a laissé chez tous ceux qui l'ont connu le souvenir d'un lettré et d'un causeur spirituel. 3° *Sigismond de la Harpe*, mort en 1858, conseiller d'Etat de 1815 à 1818, député à la Diète, colonel fédéral et directeur des péages, eut pour fils l'architecte *Achille de la Harpe*, qui a construit l'hôtel Beau-rivage à Ouchy. Les docteurs Jean et Philippe de la Harpe étaient de la même famille, mais n'étaient pas bourgeois de Lausanne.

---

[1] Un auteur anonyme a consacré à Fr.-Cés. de la Harpe un ouvrage intitulé : *Le gouverneur d'un prince*. Georges Bridel & C[ie], éditeurs, 1902.

[2] Le colonel Ed. Secretan a publié en 1899, chez Corbaz & C[ie] édit., une biographie du général Amédée de la Harpe ; à consulter aussi la notice sur la famille de la Harpe, par M. Edmond de la Harpe. Imp. Georges Bridel & C[ie], 1884.

Jean-Philippe Dutoit-Membrini, né à Moudon en 1721, reçu bourgeois de Lausanne en 1753, y mourut en 1793. Prédicateur éloquent, il combatti les doctrines de Voltaire. La lecture des œuvres de Mme Guyon en fit un mystique, il devint le directeur de la secte des « âmes intérieures » qui fit de nombreux adeptes dans le Pays de Vaud, et dont les derniers représentants, vers la fin du dix-neuvième siècle, ont été MM. Allenspach et Edouard de Saugy. Dutoit-Membrini fut le tuteur de la trop célèbre Mme de Warens, qu'il ne sut pas retenir dans le droit chemin. Il a laissé de nombreux écrits.

André Gindroz (né en 1787, † 1857), enseigna la philosophie à l'Académie de Lausanne, présida la Constituante vaudoise de 1830, puis le Grand Conseil, et a laissé plusieurs écrits, entre autres une *Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud*, éditée par G. Bridel en 1853.

La famille *Gonin* a fourni des magistrats, des pasteurs, ainsi qu'un ingénieur de mérite, *Louis Gonin* (né en 1827, † en 1898), qui dirigea de 1861 jusqu'à sa mort le bureau des travaux publics cantonaux ; il fut longtemps le bras droit des conseillers d'Etat qui se sont succédé à la tête de ce département.

Les *Hollard* sont une vieille famille d'Orbe, où l'un de ses membres, *Jean Hollard*, † en 1569, prêcha la Réforme. *Samuel-Jaques Hollard* fut syndic de Lausanne de 1803 à 1815. Son fils *Charles* fut boursier de 1834 à 1853. Un autre membre de cette famille, *Henri Hollard* (1801-1866), étudia la médecine, enseigna les sciences naturelles à Lausanne, à Neuchâtel et à la faculté des sciences de Paris ; son fils *Roger Hollard* fut pasteur dans cette ville.

J.-G.-A. Leresche (1763-1853) occupa quarante ans la chaire de théologie pratique de l'Académie de Lausanne. Il siégea quelques années au Grand Conseil, fut un des fondateurs de la société biblique du canton de Vaud et, comme doyen d'âge, présida le Synode constituant de l'Eglise libre du canton de Vaud. Il se fit un nom honorable dans la prédication et dans l'enseignement. *Jean Louis-Benjamin Leresche* (1800-1857) débuta par la théologie, pour se lancer ensuite dans la politique militante ; journaliste et écrivain passionné, il joua un rôle actif dans la révolution de 1845.

La famille *Monod*, bourgeoise de Lausanne, possédait la petite seigneurie de Froideville (commune de Ballens) et la maison no 15 (aujourd'hui Weith) à la rue de Bourg, où se trouvait le « logis des Trois-Rois ». Elle a compté dans ses rangs trois officiers supérieurs : *Gabriel* (1711-1758), général au service de Prusse ; *Benjamin-Louis* (1714-1801), frère du précédent, colonel au service de Prusse et plus tard inspecteur général de la cavalerie bernoise ; *François-Isaac* (1720-1792), frère des précédents, général au service de Prusse.

Antoine Miéville, né en 1766, † en 1852, docteur en droit, notaire, puis avocat et journaliste, condamné à 5 ans de prison pour participation aux banquets de la Rasude et des Jordils, joua un rôle actif dans la Révolution vaudoise. Il fonda en 1798 un journal qui reçut successivement les noms de *Bulletin officiel*, de *Bulletin officiel du Directoire helvétique*, de *Journal helvétique*, de *Bulletin vaudois*, et finalement de *Gazette de Lausanne* en 1804. Ecrivain fécond et renseigné, il a publié une série d'ouvrages sur l'histoire et la politique. (Voir *Dict. de Montet*, t. II, p. 172.)

La famille *de Molin* est originaire d'Estavayer et de Grandson ; son nom s'est écrit aussi de Molins, de Mollin ou de Mollins et primitivement du Moulin. Elle a possédé les seigneuries de Treytorrens et de Montagny et la bourgeoisie de Moudon ; un de ses membres, *Humbert*, en fut banneret (1685) ; un autre, *J.-F. de Mollins de Montagny*, occupa la chaire de philosophie à l'Académie de Lausanne de 1750 à 1760, mais n'a pas laissé d'écrits ; un de ses descendants, *Samuel de Molin*, qui était banquier et juge de paix de 1822 à 1831 à Lausanne, présenta en 1825 à la Société des sciences naturelles un mémoire relatif au dessèchement des marais de l'Orbe, question qui était reliée à celle de l'achèvement du canal d'Entreroches. Il fut le père de *Georges de Molin*, ingénieur des forges d'Anzin et du peintre paysagiste *Auguste de Molins*.

La famille *Perregaux* a fourni deux architectes qui ont construit plusieurs maisons à Lausanne : *Alexandre* († en 1805), qui cultivait aussi avec talent l'art de la sculpture sur ivoire ; c'est *H. Perregaux* († en 1850) qui, après l'incendie de la cathédrale en 1825, fut chargé de reconstruire la flèche. Le travail qu'il exécuta était élégant, mais sa flèche de forme octogonale était en porte-à-faux et, moins de cinquante ans après, il fallut en bâtir une autre, et ce fut Viollet-le-Duc et Assinare qui en furent chargés.

Mentionnons encore :

Rodolphe Picard (1807-1889), peintre miniaturiste, et *Jules Picard*, directeur du cadastre, qui a fait un relevé de tous les noms de famille du canton de Vaud.

Le général *Jean de Sacconay*, seigneur de Bursinel, Bourgeols d'honneur de Lausanne, né en 1646, † à Lausanne en 1729, fit une brillante carrière au service de France et de Hollande, où il parvint au grade de brigadier. La distinction avec laquelle il commanda les troupes bernoises dans la campagne de Willemergue en 1712, lui valut d'être reçu au nombre du CC de Berne et nommé bailli d'Oron en 1722. De son second mariage avec Louise de Chandieu, il laissa un fils, *Marc-Charles-Frédéric*, qui fut gouverneur de Payerne et avec qui s'éteignit la famille de Sacconay.

Le Dr *Tissot* (*Samuel-Auguste-André-David*), dont les Conseils reconnurent les services éminents en lui conférant la bourgeoisie d'honneur, est né à Grancy en 1728 ; son père, Pierre Tissot, y exerçait la profession de commissaire arpenteur ; sa mère, Jeanne-Charlotte Grenus, était Genevoise. Il fit ses études à Genève et Montpellier, s'établit à Lausanne en 1749 et ne tarda pas à y acquérir une renommée européenne ; aucun médecin suisse n'a eu une gloire aussi universelle. Il avait pour correspondants les personnages les plus illustres de l'époque ; Voltaire s'établit à Lausanne pour recevoir ses soins. Le roi de Pologne, Stanislas-Auguste Poniatowski, lui offrit en 1765 la place de premier médecin de sa personne (avec des honoraires royaux, c'est-à-dire maigres) ; l'année suivante, l'électeur de Hanovre lui offrit la place de premier médecin à sa cour. En 1768, le duc de Choiseul songea à lui pour la direction d'un grand hôpital qu'il fondait à Paris. Puis le sénat de Venise le consulta pour l'introduction de l'inoculation dans les Etats vénitiens et lui offrit une chaire à l'Université de Padoue, qu'il refusa. Il accepta cependant en 1781 une chaire à l'Université de Pavie, à laquelle l'avait nommé l'empereur Joseph II. Il ne demeura que deux ans dans cette école célèbre, mais le souvenir de l'enthousiasme qu'il y suscita est marqué par une table de marbre placée dans une des salles de l'Université avec une inscription des plus flatteuses [1]. Sur la fin de ses jours, le Dr Tissot reçut d'Ajaccio, d'un jeune officier d'artillerie, une lettre touchant la santé d'un oncle qui souffrait de la goutte ; elle était datée d'Ajaccio le 1er avril 87. En voici quelques fragments, nous respectons l'orthographe du futur monarque :

« Monsieur,

» Vous avez passé vos jous à instruire l'humanité et votre réputation a percé, jusque dans les montagnes de la Corse où l'on se sert peut de médecin, il est vrai que l'éloge court mais glorieux que vous avez fait des leurs aimé général, est un titre bien suffisant pour les pénétrer d'une reconnaissance, que je suis charmé me trouver par la circonstance dans le cas de vous témoigner au nom de tous nos compatriotes.

» Sans avoir l'honneur d'être connus de vous, n'ayant d'autre titre que l'estime que j'ai conçu pour vos ouvrages, jose vous importuner et demander vos conseilles, pour un de mes oncles qui a la goute.

» Ce sera un mauvais priembule pour ma consultation, lorsque vous saurai que le malade en question à soisante et dix ans mais, Monsieur, con-

---

[1] M. Ch. Eynard a publié en 1839 un *Essai sur la vie de Tissot*, qui a paru chez l'éditeur Marc Ducloux à Lausanne ; voir le texte de l'inscription de Pavie, p. 130.

sidérez que l'on vis jusqu'à cent ans et plus et mon oncle par sa constitution devoit être du nombre de ces privilégiés, d'une taille moyenne, n'ayant fait aucune débauche, ni de femme ni de table, ni trop sédentaire ni trop peu, n'ayant été agité d'aucune de ces passions violentes, qui dérangent l'économie animal, n'ayant presque point eu de maladies dans tout le cous de sa vie je ne dirai pas comme Fontenelle qu'il avoit les deux grandes qualités pour vivre, bon corp et mauvais cœur, cependant je crois qu'ayant du penchant à l'égoïsme, il s'est trouvé dans une sitoytion heureuse, qui ne l'a pas mis dans le cas d'en développer toute la forse, etc., etc.

» L'humanité, Monsieur, me fait espérer que vous daignerez répondre à une consultation si mal digeré moi-même depuis un mois que je suis turmanté d'une fièvre tierce ce qui fait que je doute que vous puissiez lire ce griffonage. Je finis, Monsieur, en vous exprimant la parfaite estime que m'a inspiré la lecture de vos ouvrages et la sincère reconnoicence que j'espère vous devoir.

» Monsieur, je suis avec le plus profond respect votre très humble et très obéissant serviteur. Buonaparte,

Officier d'artillerie au régiment de la Fère.

Le cachet, très bien conservé, porte les armes de la famille Bonaparte surmontées d'une couronne de comte [1].

Le Dr Tissot était membre de la Société Royale de Londres, de la Société royale de médecine de Paris, de l'Académie médico-physique de Bâle, de la Société de physique expérimentale de Rotterdam, etc. Il mourut en 1797. Le gouvernement bernois, auquel il demeura attaché jusqu'à sa mort, avait créé en sa faveur, en 1766, une chaire de médecine à l'Académie de Lausanne, chaire qui n'exista jamais que sur le papier. Ce qui contribua surtout à établir solidement la réputation de Tissot, ce furent ses nombreux ouvrages [2] et surtout son *Traité sur la petite vérole*, son *Essai sur les maladies des gens du monde* et l'*Avis au peuple sur sa santé*, qui eut une foule d'éditions et fut traduit en treize langues. Tissot était avant tout un hygiéniste ; on peut dire qu'avec le Dr Tronchin, de Genève, son aîné de dix-neuf ans, il contribua à régénérer la médecine et à la débarrasser des superstitions que reflète encore la *pharmacopée suisse* du docteur Constant de Rebecque, dont il a été question plus haut (p. 236).

---

[1] Cette curieuse épître publiée par Eynard fera peut-être réfléchir certains novateurs sur les avantages et les inconvénients de l'orthographe phonétique combinée avec l'accent de chaque province.

[2] Voir la liste dans le *Dict. de Montet*, t. II, p. 302.

Nous donnons en note [1] une liste des étrangers venus à Lausanne au mois de juillet 1773 pour consulter le Dr Tissot, document curieux communiqué par M. Victor Bergier, qui montre la vogue extraordinaire dont jouissait le célèbre praticien lausannois ; remarquons qu'il ne s'agit ici que d'un seul mois, d'une seule année ; que serait-ce si l'on possédait la liste complète de ses clients étrangers ?

Tissot avait épousé Charlotte Dapples ; le seul enfant qu'il eut de ce mariage mourut en bas âge et M. et Mme Tissot reportèrent leur affection sur leur neveu Dapples, qui accompagna le docteur à Paris et à Pavie et hérita de sa propriété de Montriond, achetée en 1763.

Après toutes ces familles originaires de la Suisse romande, rappelons le nom du professeur de théologie *Jean-Jacques Salchli* (1695-1774), ori-

---

[1] *Liste des Etrangers et Etrangeres qui sont a Lausanne en juillet 1773 :*

Chés Mr de Chandieu au Chêne : Monsieur l'Eveque de Noyon avec Mrs De Bussy, De Baliviere & son Secretaire.

Chés Mr de Mezery : Le Prince d'Elboeuf avec Le Chevalier De Romainville & Professr Coupé ; — Madame de Brionne avec Mlle de Loraine sa fille ; — Mr Van Schoonowen Gillard & D'Erlach ; — Milord Percy fils du Duc De Nortumberland ; — Milord Studtlatre ; — Les Dames Champion Guibs & Neine & Mesdelles Stivens & Magué ; — Mrs Spiter & Sauderson.

Chés Ms De Chandieu et au res de chaussée de Mr Bergier d'Illens sur St françois : la Duchesse régnante de Wirttemberg avec Mrs De Schmidal conseiller Intime de la Cour de Bayreuth, De Kinsberg Conseiller Privé etc. & De Frölich autre Conseiller & Melle Decheneshaus.

Chés Mr De Bottens : La Comtesse De Clermont Tonnére & La Marquise De Chauchency.

Chés Mr Vullyamoz au Chêne : La Comtesse de Champagne.

Chés Madame De Prelaz sur St françois : Le Comte et la Comtesse de Rohan Chabot. — Mr & Made la Comtesse De Barail, La Marquise De Montcherais & Melle De Barail leur tante ; — Un Lord frère du Duc de Vonshière. Mr de St Germain son Gouverneur, La femme et famille de ce dernier.

Chés Mr De Villardin : La Comtesse de Lagnon & la Vicomtesse de Pons.

Chés Mr L. Porta : Les Comtes De Razomovsky, Mrs De Petricheff, De Marignan & Cavalinsky.

Au Lyon d'or : Le Comte De Hautefort Grand d'Espagne de la Ie classe ; — Le Comte Salsfilldh.

Chés Mr Dhuc a Belle vuë : Le Chevalier Blois, Milady son Epouse & Made sa Mère.

Chés Mr De St Cierge a Bercher : Le Chevalier Brugton, Milady son Epouse, leur famille et Madame sa Mère.

Chés Mr De Montagny entre la Ville & Ouchy : Les Barons Warnstaadt & Malsboury.

Chés Mr D'Arnay : Les Barons De Manteufel & de Heykin & Mr Wagner

ginaire de Zofingue, un chaud partisan du Consensus. LL. EE. lui conférent le mandat de censeur des livres. Les Suisses allemands et les Allemands reçus à la bourgeoisie étaient fort rares ; ils paraissaient moins qu'aujourd'hui goûter les avantages de notre climat et de nos mœurs. Les Français étaient plus nombreux, plusieurs familles, établies depuis quelque temps déjà dans le pays. avaient obtenu des lettres de bourgeoisie dans d'autres localités, à Jouxtens, Concise, Prilly, Coinsins, Vevey, Genève, etc., et ce n'est qu'après un stage, lorsqu'elles eurent acquis une certaine aisance, qu'elles se firent recevoir à la bourgeoisie de Lausanne.

D'autres familles arrivent directement à Lausanne et y font promptement leur chemin. Tel fut le cas des *Montrond*, originaires du Vivarais, qui figurent au rôle du Deux-Cents. Jacques de Montrond, reçu bourgeois en 1722, eut six fils ; l'un, Charles-Jacques-Louis, fut major au service de Sardaigne ; un second, Jean-Raymond, assesseur baillival ; un troisième,

---

leur Gouverneur ; — Le Comte De Wedel avec le Conseiller De Koppenfels son Gouverneur.

Chés Maisonny en Etraz : Le Baron de Vallette françois et plusieurs Croix de St Louïs ; — Mrs De Kopper Oncle & Neveu.

Chés Mr le Cons. Polier en Bourg : Me Du Plessis femme du Commissaire des Gardes suisses & sa fille.

Chés la Viollet en Etraz : Une Chanoinesse De Remiremont avec plusieurs gentilshommes ; — Le Comte De Rohan Chabot de Jarnac.

On attend le Prince De Carignan et son fils, sa femme fille de ma Dame De Brionne qui doivent arriver de Turin & prendront lapartement de Mr le Conseiller Polier sur St François ; — L'Evêque de Castres ; — Le Duc De la Rochefoucault ; — Milord Kavendisch ; — La Comtesse d'Egmont ; — Le Comte Falletty Ecuyer du Duc de C... ; — Le Comte de Falckenstein & Mr Mag Dowald ; — la Princesse De Pignatelly, celle de Lignes. celle de Lembale ; — Le Comte Bonfioly Malvetzy ; — Mr Veston et sa famille ont loué la Chablière de Mr Constant.

Ce curieux document, dont nous avons respecté la teneur, provient des papiers de Mlle Lucie de Charrière, décédée à Lausanne en 1904. Il était adressé à M. Muller, « grand comis » à Morges; une main inconnue y a mis le nom de Tissot.

On voit que la plupart de ces grands personnages, venus à Lausanne pour consulter le Dr Tissot, étaient logés chez l'habitant, ce qui s'explique par le petit nombre d'hôtels de Lausanne et leur peu de confort. Quand on songe aux difficultés de transports que présentaient alors les voyages, on demeure surpris d'une pareille affluence d'étrangers.

François, lieutenant-colonel au service de Sardaigne. Un descendant de l'assesseur baillival, Jean de Montrond, fut colonel au service de Hesse-Darmstadt. Deux autres Montrond entrèrent dans le clergé vaudois. Par sa grand'mère Chandieu, née Montrond, Benjamin Constant descend de cette famille.

César de la Tour du Pin, marquis de Malerargues, en Languedoc, abandonna, par amour pour la foi réformée, une brillante position, fut reçu gratuitement à la bourgeoisie le 12 février 1705, en raison de son illustre naissance, de son mérite personnel et des services que l'on pouvait attendre de lui et de ses successeurs. Il leva en Suisse un régiment pour le service du roi de Pologne, Auguste II, fut son chambellan et parvint au grade de général-major dans ses armées. Il mourut en 1722, laissant de sa femme, Louise de Juge, fille de Claude, conseiller au Parlement du Languedoc, une fille qui épousa N. Samuel Charrière, seigneur de Sévery, coseigneur de Mex. La veuve du général de la Tour du Pin, mourut à Mex en 1773 à l'âge de 90 ans. Les biens de la famille avaient été confisqués en France et, selon l'usage, remis à leurs parents demeurés catholiques.

Les *Archinard*, les *Barnaud*, les *Béranger*, les *Poudret* ont fourni des pasteurs, des professeurs, des magistrats qui ont rendu des services au pays. *François-Jacques Durand*, né à Semalé près Alençon en 1727, mort à Lausanne en 1816, fut un prédicateur éloquent. Il enseigna la statistique, l'histoire et la morale à l'Académie et a laissé plusieurs ouvrages sur différents sujets de morale, de statistique, d'histoire, etc. Il ne faut pas confondre Fr.-Samuel Durand avec la famille Durand de Vevey, dont sont issus le poète Henri Durand et son frère, le professeur de théologie Louis Durand. Les *Bontems*, les *Dumas*, les *David*, les *Francillon*, les *Fabre*, les *Gély*, les *Marcel*, les *Mercier*, les *Oboussier* se vouèrent au commerce et à l'industrie et ont créé les solides traditions dont s'honorent encore aujourd'hui les négociants lausannois.

Les *Francillon* ont fondé en 1722 une importante maison de fer qui pourra bientôt célébrer son deuxième centenaire. On peut se représenter ce qu'il faut d'efforts soutenus, d'esprit de suite, de probité, de bon sens et d'intelligence pour conserver et développer une maison d'affaires, quelle que soit sa spécialité, pendant tant d'années à travers

les révolutions, les crises commerciales, les difficultés que créent la concurrence et les inventions nouvelles au courant desquelles les négociants doivent perpétuellement se tenir pour ne pas déchoir. Les *Gely* avaient naguère une maison d'orfèvrerie très avantageusement connue ; les *Mercier* des tanneries dont les produits très réputés se vendaient en Amérique.

Jean-Jacques Mercier-Marcel (1826-1903) a beaucoup développé la tannerie fondée par ses ancêtres ; parvenu à une grande situation financière, il a créé plusieurs entreprises utiles à Lausanne ; c'est à lui que l'on doit l'amenée des eaux de Bret, la construction du chemin de fer funiculaire reliant Ouchy à Lausanne, la création des entrepôts sur la place du Flon.

La famille *Oboussier* a fourni un syndic en 1799, c'était dans les temps difficiles qui ont suivi l'émancipation du canton de Vaud ; depuis lors ses descendants ont quitté le pays et se sont établis à Anvers, sans esprit de retour. Jean-Antoine Oboussier eut pour successeurs, comme président de la ville, deux autres magistrats appartenant aussi à des familles de réfugiés, à savoir *Jean-Juste Duval de la Pottrie*, originaire de Normandie, dont la postérité masculine est éteinte, et *Marc Auguste Cazenove* d'Arlens, d'une famille originaire de la Gascogne, réfugiée à Amsterdam d'où elle passa à Genève ; la branche genevoise est éteinte, la branche lausannoise, reçue à la bourgeoisie en 1803 seulement, est actuellement fixée dans le midi de la France.

La famille *David* a fourni un peintre distingué en la personne d'*Emile David* (1824-1891), dont la modestie, — ce qui n'est pas toujours le cas chez les artistes, — égalait le mérite ; il a laissé de très belles toiles représentant les paysages doux et lumineux de la campagne romaine et de la Grèce ; plusieurs ont été données par sa famille au Musée cantonal, où elles sont heureusement groupées dans la salle David.

La famille *Marcel* a fourni deux banquiers : *Félix Marcel*, qui fut député, commandant d'arrondissement de 1837-1845, puis membre de la Municipalité, à deux reprises, et *Sigismond Marcel*, ainsi qu'un médecin : Le Dr *Charles Marcel* (1827-1908), figure originale, passionnément épris des recherches historiques, qui s'est occupé tout spécialement de rassembler des documents sur le major Davel.

On remarque, ce qui n'a rien d'étonnant, que ce n'est souvent qu'à la seconde ou à la troisième génération, — après avoir franchi ce que le romancier Bourget appelle l'étape, — que les nouveaux bourgeois bien acclimatés prennent des positions en vue.

La famille *Fraisse* fut reçue à la bourgeoisie en 1751. Son chef, *An-*

toine Fraisse né en 1724, † en 1796, avait d'abord acquis la bourgeoisie de Prilly. Son fils *Abram* construisit pour son compte, sur l'emplacement du « Logis de la Chasse », en face de l'hôtel de ville, la maison dont il a été question plus haut, et fit encore d'autres bâtiments, notamment l'église de Prilly, sur les plans de Rodolphe de Crousaz. Son petit-fils, *Jean-Abraham* exerça la profession d'architecte et fut le père du colonel *William Fraisse*, né en 1803, mort en 1885. Ce dernier était un ingénieur distingué. Il prit une part active, sous les ordres du général Dufour, à la construction des fortifications de Saint-Maurice et remplaça, en 1841, l'ingénieur cantonal Pichard. S'étant prononcé au Grand Conseil, le 11 février 1845, contre l'expulsion des jésuites, il fut menacé de mort par la foule en délire et dut s'expatrier. Mais cette défaveur ne fut pas de longue durée et il ne tarda pas à reprendre les études qu'il avait entreprises en vue de la création du réseau des chemins de fer de la Suisse romande. C'est en grande partie à lui et à son ami, le syndic Dapples, ainsi qu'on le verra plus loin, que Lausanne doit de se trouver sur le point de croisement des voies ferrées qui vont de Paris à Milan et de Berlin à Marseille. Aussi les noms de W. Fraisse et de Ed. Dapples ont-ils été donnés à deux avenues situées dans le voisinage de la gare des chemins de fer fédéraux.

En 1863, il avait alors soixante ans, W. Fraisse fut appelé aux fonctions d'inspecteur fédéral pour la correction du cours du Rhin, fonctions qu'il conserva jusqu'en 1883 et auxquelles s'ajoutèrent celles d'inspecteur fédéral pour la correction des eaux du Jura, de concert avec Ch. La Nicca.

La famille *Levade*, originaire de Mont de Marsan en Guyenne, s'établit d'abord à Vevey et en acquit la bourgeoisie en 1685, puis elle vint se fixer à Lausanne et se fit recevoir à la bourgeoisie en 1749. Son chef, le Dr *Cyprien-Louis Lavade* eut deux fils ; l'aîné, *Louis*, né à Lausanne en 1748, mort à Vevey en 1839, étudia la médecine à Leyde et exerça cette profession, ainsi que celle de pharmacien, à Vevey ; il fut membre actif de la Société des sciences physiques de Lausanne, abbé des vignerons et auteur de publications variées, entre autres, avec la collaboration de M. H. Baron et des pasteurs Gilliéron et Secretan, du *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*, qui parut en 1824.

Son frère, *Jean-David-Paul-Etienne Levade* (1750, † 1834), fut pasteur en Angleterre, puis à Amsterdam, et professeur de dogmatique et d'histoire ecclésiastique à l'Académie de Lausanne ; c'était un lettré plus qu'un théologien ; il fonda en 1814 la première société biblique du canton de Vaud.

Les *Reynier* sont originaires de Beaumont, diocèse de Die en Dauphiné. *Eugène Reynier*, avocat au parlement de Grenoble. se réfugia

pour cause de religion en Suisse et fut reçu bourgeois de Vevey en 1701. Son fils cadet, *Jean-François*, allié *Chapuis*, docteur en médecine et membre des académies de Montpellier et de Goettingue, fut reçu bourgeois de Lausanne en 1766. Il eut deux fils : le naturaliste *Louis*, né à Lausanne en 1762, agronome, archéologue et numismate, qui occupa une haute position dans l'administration française en Egypte sous Bonaparte et Kléber, et plus tard à Naples sous Joseph Bonaparte et Murat ; il vint finir sa carrière à Lausanne comme intendant des postes et conservateur du musée, et y mourut en 1824 ; il a laissé de nombreux écrits. Son frère, le général *Ebénezer*, né à Lausanne en 1771, † en 1814, fit les campagnes d'Egypte, d'Italie, d'Autriche, d'Espagne et de Russie. D'un caractère froid et circonspect, dit M. de Montet, Reynier avait toutes les qualités d'un bon chef d'état-major, mais manquait de l'initiative nécessaire à un général en chef.

La famille *Verdeil*, originaire du Languedoc, est représentée dans la bourgeoisie de Lausanne par deux médecins, *François*, né en 1747, † en 1832, et son fils *Auguste*, né en 1795, † 1856, qui prirent tous deux une grande part à la vie lausannoise. Le premier étudia à Montpellier, fit partie du Deux-Cents et figura aux banquets des Jordils et de Rolle, ce qui l'obligea à s'exiler momentanément ; de retour au pays en 1798, il fut membre du Conseil de santé et du Conseil académique. C'était un médecin des plus courus et l'un des promoteurs du mouvement scientifique vaudois de la fin du dix-huitième siècle. Il s'occupait spécialement de climatologie. Son fils, *Auguste Verdeil*, étudia la médecine à Edimbourg, fut médecin de l'hôpital cantonal, membre du Conseil de santé, et contribua en 1837 à la création de l'Ecole moyenne municipale, aujourd'hui Ecole industrielle cantonale, et à la fondation de l'Ecole supérieure des jeunes filles, établissement relevant uniquement de l'initiative privée et qui a pris depuis le nom de Ecole Vinet. Auguste Verdeil est surtout connu par son excellente *Histoire du Canton de Vaud*, dont la seconde édition a paru à Lausanne chez Martignier en 1854.

La bourgeoisie de Lausanne s'est aussi enrichie de familles venues de Savoie. Notons : les *Favrat*, qui étaient représentés au dix-neuvième siècle par *Louis Favrat*, professeur à l'Ecole industrielle, né en 1827, † en 1893, connu comme botaniste et par sa culture approfondie du patois. Ses productions paraissaient généralement dans le *Conteur vaudois ;* réunies en volume elles ont paru en 1894 chez Payot, sous le nom de *Mélanges vaudois*.

La famille *Chavannes* est venue de Savoie en 1602. Son chef, *Bernard Chavannes*, s'embarqua de nuit à Evian pour échapper aux persécutions qu'avaient à endurer les protestants sous le règne de Charles-Emmanuel II,

surnommé le Grand (celui de l'Escalade), que secondait Saint François de Sales. Il débarqua à Montreux et fut reçu en 1618 à la bourgeoisie de Vevey. Ses descendants sont très nombreux ; c'est une des familles qui ont fait le plus d'honneur au pays par leur activité dans tous les domaines ; ecclésiastiques, naturalistes, érudits, médecins, ingénieurs et banquiers, ils ont abordé avec succès toutes les professions libérales, celle du barreau excepté.

La branche aînée seule fait partie de la bourgeoisie de Lausanne ; elle a été représentée par *Ernest Chavannes*, allié *Dapples*, né en 1821, † en 1895, savant bibliophile, qui dirigea pendant quelque temps une maison de librairie à Lausanne et fut un des membres les plus laborieux de la Société d'histoire de la Suisse romande. A la demande de la Municipalité, il mit en ordre ses archives. On lui doit la publication des *Comptes de la ville inférieure de Lausanne*, du 11 octobre 1475 au 11 octobre 1476, celle des *Manuaux* de Lausanne de 1383 à 1564, accompagnée de précieux commentaires, et un mémoire intitulé : *Le trésor de l'Eglise cathédrale de Lausanne*, Rouge et Dubois éditeurs, 1873. Il a publié aussi d'intéressantes notes sur sa propre famille, qui ont paru chez Georges Bridel en 1882, et a collaboré au *Dictionnaire historique du Canton de Vaud*.

Plusieurs autres membres de la famille Chavannes, quoique demeurés Veveysans, sont à citer ici en raison de l'activité qu'ils ont déployée à Lausanne ; mentionnons : *Alexandre-César* (1731-1800), professeur de théologie et directeur de la bibliothèque académique ; sa sœur, *Etiennette*, née en 1724, † en 1778, épousa le professeur Clavel de Brenles ; c'était une femme qui tenait un salon littéraire, dans sa maison de la Mercerie. Voltaire avait beaucoup de considération pour elle et en parle dans les lettres que nous avons mentionnées plus haut. Mme Clavel était liée avec Suzanne Curchod (Mme Necker).

Daniel-Alexandre Chavannes, né en 1765, † 1846, était neveu d'Etiennette. Il fut membre du Grand Conseil et secrétaire de ce corps de 1814 à 1841, membre du Conseil académique, de la commission des hospices, des établissements de détention et s'est fait un certain renom comme littérateur et comme naturaliste. *Cornélie*, née en 1794, † 1874, et *Herminie*, née en 1798, † 1853, filles de Daniel-Alexandre, reçurent une éducation supérieure à celle que l'on donnait de leur temps aux femmes ; elles habitaient Lausanne et se firent remarquer, la première par son *Cours sur l'économie domestique* et la deuxième par ses travaux littéraires. Leur frère, le Dr *Auguste Chavannes* (1810, † 1879), enseigna avec distinction les sciences naturelles à l'Académie. Un autre frère, le pasteur *Félix Chavannes*, né en 1802, † 1863, fit la campagne du Sonderbund

comme aumônier et composa à cette occasion des chants patriotiques il publia dans les M. D. S. R., un curieux manuscrit du quinzième siècle, intitulé « Le mireour du monde ». Son fils aîné, *Sylvius* était un fervent géologue; son fils cadet, *Alfred*, né en 1836, † en 1894, un peintre de talent; le musée cantonal possède une vue de la vallée de Madran, par Chavannes, qui rend bien la grandeur des paysages alpestres. Son cousin, *Jules Chavannes*, né en 1805, † 1874, collabora au *Chrétien évangélique* et à diverses revues; on lui doit une histoire des *Réfugiés français dans le Pays de Vaud* et une biographie de *Dutoit-Membrini*. Un autre cousin, *Edouard Chavannes-Dutoit*, né en 1805, † en 1861, était connu comme botaniste.

Progrès réalisés dans l'enseignement académique.

A ses débuts, l'Académie de Lausanne, dit Gindroz, avait pour premier devoir de lutter pour la défense des doctrines réformées ; l'adversaire était le catholicisme, le papisme comme on disait alors. Au dix-huitième siècle, dit le même auteur, la situation change ; l'ennemi n'était plus à Rome ; la Réforme n'appelait plus des défenseurs, elle s'était conquis une place ; catholiques et protestants sont amenés à combattre sous le même drapeau ; c'est à se défendre contre l'impiété, l'incrédulité sous toutes les formes, qu'ils doivent consacrer leurs efforts. Les défenseurs de la foi chrétienne se placent alors sur le terrain de leurs adversaires et adoptent les méthodes philosophiques [1].

Naguère, l'Académie recrutait ses professeurs presque uniquement au dehors ; au dix-huitième siècle, ce sont principalement des Vaudois, ou tout au moins des savants nés dans le pays, qui remplissent les cadres de l'enseignement supérieur ; passons-les rapidement en revue :

Jérémie Sterky, natif de Morges, gradué de l'université de Francfort sur l'Oder, fut professeur de philosophie puis de théologie, quitta Lausanne pour devenir pasteur de l'Eglise réformée de Berlin.

---

[1] Gindroz, *Histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud*, p. 185 et 186.

David Constant, fréquenta les universités allemandes et devint professeur de morale puis de théologie ; il eut pour successeur *Albert Roy*, né à Romainmôtier en 1662, † 1733. *Abraham Ruchat*, professeur d'hébreu puis de théologie, né à Grandcour en 1678, † en 1750, fils du justicier David Ruchat, visita les universités d'Allemagne et de Hollande, il est l'auteur d'une série d'ouvrages (*Grammaire hébraïque*, *Les délices de la Suisse*, etc.[1]), et connu surtout par son *Histoire de la Réformation en Suisse*, dont la première partie seule parut de son vivant[2] ; le gouvernement bernois ayant arrêté cette publication, l'ouvrage ne fut imprimé intégralement qu'en 1838, par les soins de L. Vulliemin. Ruchat était lié avec Loys de Bochat, et avait conçu avec lui le projet de la transformation de l'Académie en Université.

Rosset de Rochefort, *Jean-Pierre Secretan*, *Louis de Bons*, *Al.-César Chavannes*, *Fr. Durand* et *Jean-Alph. Leresche* occupent la chaire de théologie. *Georges Polier*, *Jean.-Alph. Rosset de Rochefort*, celle d'hébreu. *Jean-Pierre d'Apples* et *Jean-Fr. d'Apples*, enseignent le grec et la morale. Après eux vint *F.-L. Allamand*, né à Lausanne en 1709, † en 1784, philologue distingué. ami de Voltaire, qui entretint de Bex, où il était alors pasteur, une correspondance intéressante avec les Chatelain de Fernex. Fort spirituel, il rompit des lances en faveur du christianisme attaqué par les philosophes et fut soutenu par Polier de Bottens, Rosset et Salchy. A Allamand succéda, dans la chaire de grec et de morale, *Jean-François Baillif* (1726-1790), qui était ami de Dutoit-Membrini et partageait ses vues mystiques, et enfin *Moïse-François Conod*. La chaire de philosophie fut occupée par *Jean-Pierre de Crousaz*, *Fréd. de Treytorrens*, *de Molin de Montagny*, *Louis de Treytorrens* et *Jean-David Secretan*.

Les *de Treytorrens* sont une ancienne famille vaudoise, dont la descendance mâle est aujourd'hui éteinte, qui a possédé, par inféodation, la majorie de Cudrefin. Les de Treytorrens étaient bourgeois de Payerne d'Estavayer, de Cudrefin, d'Avenches et de Moudon et plus tard d'Yverdon. Plusieurs d'entre eux se sont distingués et ont occupé de hautes situations dans les armées suédoise, danoise et espagnole.

Dans la chaire d'éloquence et de belles-lettres latines nous voyons se succéder *Jean-Pierre Clerc*, *Ruchat*, *Philibert Clerc*, *d'Arnay*, *Pavillard* et *Philippe Dutoit*. *Pavillard* enseigna aussi l'histoire de 1758 à 1765. Il eut pour pensionnaire Gibbon ; les premières études de l'écrivain anglais se firent sous la surveillance de ce maître expérimenté ; peut-

---

[1] M. de Montet, dans son dictionnaire, donne la bibliographie de Ruchat, qui ne compte pas moins de 26 ouvrages.

[2] A Genève, chez Henri-Albert Gosse & Cie, MDCCXL, six vol. in.-12.

être, dit Gindroz, faut-il attribuer à cette circonstance une influence sur la direction que prirent les travaux du jeune Anglais.

La chaire de mathématiques, créée en 1798, eut pour premier titulaire *Emmanuel Develey*, bourgeois d'Yverdon. Ame ardente, il prêta le concours de sa plume aux patriotes en 1798. Membre de plusieurs académies et sociétés savantes étrangères, il a laissé plusieurs ouvrages et spécialement un *Traité de mathématiques et de pédagogie* (voir *Dictionnaire de Montet*). Il avait débuté en 1791 comme suppléant du professeur Louis de Treytorrens, et eut momentanément pour collègue *Jean-Abraham Gindroz*, né en 1757. Ce Jean-Abraham, qu'il ne faut pas confondre avec le professeur de philosophie André Gindroz, quitta Lausanne pour Paris, où il participa aux travaux d'introduction du système métrique.

La chaire de droit a eu pour titulaires : *Ch.-G. Loys de Bochat*, *Béat-Philippe Vicat*, *Marc-Antoine Porta*, *A.-D. Clavel de Brenles* et *Christian Dapples*. *Vicat* était né à Aigle en 1715, d'une famille d'origine française, † en 1770 ; il a laissé plusieurs écrits sur le droit naturel ; en même temps que professeur, il était bibliothécaire. La femme de Vicat, Catherine-Elisabeth, née *Curtat*, de souche bien vaudoise, est digne, comme Marie Colinet de Genève, dont nous avons parlé plus haut, de figurer dans la galerie si intéressante de ces femmes romandes qui se sont signalées à l'attention publique par de bons et solides travaux. Mme Vicat a fait des observations et publié des mémoires sur la sériciculture ; ses études méritantes lui valurent d'être agrégée aux sociétés économiques de Lausanne, Bienne, Berne, de Lusace et de Dublin.

La chaire de physique et chimie fut créée en 1788 ; *Jean-Samuel François*, qui avait fait ses études en Hollande, y fut appelé. C'était un ardent patriote qui se signala en 1798. († en 1800.)

Tous ces professeurs étaient indigènes. Il y eut, à côté d'eux, quelques confédérés de la Suisse et quelques étrangers, à savoir :

Elie Merlat, né en 1635 à Saintes, en Saintonge, suivant d'autres à Nieul-le-Virorcil près Limoges, nommé bourgeois d'honneur de Lausanne en 1705, † en 1705 ; son collègue Sterky l'accusa d'enseigner des opinions entachées d'erreurs ; il fut obligé de se disculper devant LL. EE. Merlat a laissé de nombreux opuscules dont M. de Montet donne la liste dans son dictionnaire. *Jean-Jacques Salchly*, d'une famille de Zofingue, mentionné plus haut, professa la théologie de 1726 à 1748 ; il fut nommé bourgeois d'honneur en 1732.

Hyacinthe Dom Quiros, savant espagnol, enseigna l'histoire ecclésiastique. C'était un homme d'une grande pureté de mœurs et fort érudit, sa vie se passait dans la simplicité et l'étude ; après avoir vécu longtemps à la cour du pape, où il était considéré, il abjura le catholi-

cisme. Peu soucieux de gagner de l'argent, il ne laissa pour tout bien que sa bibliothèque ; comme il était célibataire, elle échut à LL. EE. qui en firent don à l'Académie.

Jean Barbeyrac, né à Béziers en 1674, enseigna le droit et l'histoire de 1711 à 1717 ; il fut recteur en 1714, et mourut en 1744. Son père, le pasteur Antoine Barbeyrac, était venu à Lausanne au moment de la Révocation, mais n'entra pas à la bourgeoisie. Jean Barbeyrac fit des études de théologie à Lausanne, puis s'en fut à l'université de Francfort sur l'Oder. Il renonça à la théologie pour se vouer à la jurisprudence. En 1717 il accepta un appel à l'Université de Groningue. Sa traduction de l'ouvrage de *Grotius* sur *Le droit de la guerre* et des œuvres de *Puffendorf* ainsi que ses ouvrages sur le droit naturel et la morale, lui valurent d'être appelé à faire partie de l'Académie de Berlin.

Nous avons énuméré tous les professeurs qui ont marqué à l'Académie de Lausanne au dix-huitième siècle; leur nombre, comme on le voit, n'est pas légion. On s'appliquait plus, à Lausanne, à former des gens cultivés que de vrais savants. La bibliothèque n'offrait que de maigres ressources aux chercheurs. En 1783, Gibbon écrivait à son ami Deyverdun : « Votre bibliothèque publique, en y ajoutant même celle de M. de Bochat, est assez *piteuse* ; mais celles de Berne et de Bâle sont nombreuses, et je compterais assez sur la bonhomie helvétique pour espérer qu'il me serait possible d'en tirer les livres dont j'ai essentiellement besoin. »

Médecins lausannois.

La très intéressante statistique médicale du Dr Morax, à laquelle nous avons déjà fait plus d'un emprunt, montre que dans ce domaine aussi le Pays de Vaud, après avoir été tributaire de l'étranger, arrivait graduellement à se suffire à lui-même.

Voici la liste des praticiens lausannois au dix-huitième siècle :

1° *Médecins.*

Danzieux, réfugié français, 1701.

Jean Du Clerc, ou Duclair, originaire de Castres en Albigeois, 1688 à 1718.

J. Rivallier, de Nîmes, 1706.

Jacob Constant de Rebecque, de Lausanne, médecin et apothicaire, † 1730.

Bénédict Mercier, de Lausanne, 1706.

Jean-Benjamin d'Apples, de Lausanne, gradué en 1707.

Jacob d'Apples, de Lausanne, gradué en 1724.

Jean-Abraham d'Apples, de Lausanne, gradué en 1735.

Samuel-Auguste-André-David Tissot, de Grancy, étudia à Montpellier, gradué de Bâle, 1749.

Marc-Louis Vuillamoz, de Lausanne, gradué à Leyde, 1756.

Pierre-Ferdinand d'Apples, de Lausanne, gradué à Montpellier, 1760.

François Verdeil, de Réalmont en Languedoc, gradué à Montpellier, 1770 à 1832.

Henri Struve, gradué à Tubingue 1772 à 1826.

Frédéric Scholl, de Bienne, 1777-1836.

J.-A. Rengger, d'Argovie, 1778-1823.

Marc d'Apples, de Lausanne, gradué à Montpellier, 1778.

Marc-Béat-Jacob Porta, de Lausanne, gradué à Bâle, 1787.

L. Perey, natif de Poliez-le-Grand, gradué à Pavie, 1793-1835.

Salomon Descombes, de Lausanne, né en 1773, † 1845. Gradué à Pavie.

Mathias Mayor, natif de Cudrefin, gradué à Pavie, 1796-1847.

2° *Chirurgiens.*

Arlot, réfugié français, 1703.

Antoine Armand, réfugié français, 1706.

Delrier ou Durier, 1722.

Balthasad Hoegge, de Mutterstat en Palatinat, gradué à Heidelberg, 1738.

Cyprien Levade, natif de Vevey, originaire du Mont de Marsan (Guyenne), chirurgien et apothicaire, gradué à Leyde, reçu à la bourgeoisie de Lausanne en 1749.

Ph. Buchner, oculiste, gradué de Mannheim, 1762.

David Tarin, chirurgien et dentiste, de Lausanne, 1770.

Barnaud, de Lausanne, 1770, (d'une famille originaire de Lamure en Dauphiné).

Etienne Matthieu, de Duillier, gradué à Montpellier, 1770.

Hedelhoffer, patenté à Zurich, 1769.

A.-Louis Kuhn, patenté de Berne, 1785.

La pratique de la médecine et celle de la chirurgie faisaient alors, et encore au commencement du dix-neuvième siècle, l'objet de deux diplômes différents ; le premier était plus considéré. Au point de vue des études, nous remarquons que la plupart des médecins de cette époque allaient à Montpellier, à Leyde ou à Pavie, d'autres à Tubingue, à Bâle, à Heidelberg, d'autres encore prennent leurs diplômes à Mannheim, à Zurich, ou à Berne.

Artistes Lausannois et Vaudois.

Au dix-huitième siècle commence à s'éveiller dans le Pays de Vaud le goût des arts. Les débuts sont modestes ; voici cependant une liste d'artistes ayant gravé des vues du vieux Lausanne et du Pays de Vaud. Elle nous a été communiquée par M. le Dr Borgeaud, qui s'est fait une spécialité de ce genre de recherches et qui en a donné la primeur à la *Revue historique vaudoise* (années 1909 et suiv.) :

Mérian, 1620.
Giuljelmann Blaen, 1623.
E. Gallmand, 1650.
J. H., 1656.
G.-Ch. Kilian, 1709-1781.
J.-L. Aeberli, 1723-1786.
Herliberg, 1730-1750.
Bruère, 1732.
Brandoin, 1733-1790.
Hachut, 1740-1780.
Notiger, 1742.
Joyeux, 1749-1818.
E. Rieter, 1751-1818.
Bacler d'Albe, 1762-1819.
Grasset fils, 1769.
Le Barbier-Larin, 1770.
Helman, 1772.
B.-A. Dunker, »
F. Hegi, 1774-1850.
Gaudard de Chavannes, 1775.
Pérignon, 1777.
Ch. Mechel, »
Née, »
Fessard, »
Perrier, 1778.
Chatelet, 1780.
Boily, »
J. Wetzler, 1781.
Sprunglin, 1785.
Birman, 1794-1830.
J. Mussard, 1799.
Luxoli, 1800.
Weibel, »
Wexelberg, »
Wyss, »
Volmar, 1812.

La plupart de ces artistes n'étaient ni Lausannois ni même Vaudois, et ne sont indiqués ici que parce que les sujets par eux traités se rapportent à notre contrée. L'association du Vieux Lausanne possède une collection de plusieurs centaines de dessins et de gravures qui permet de se faire une idée du coup d'œil ravissant que notre ville présentait autrefois et qu'elle a un peu perdu aujourd'hui.

A côté de ces dessinateurs apparaissent quelques peintres :

C'est en tout premier lieu *Benjamin-Samuel Bolomey*, bourgeois de Lutry, né à Lausanne en 1739 et mort à Lausanne en 1819. Il étudia la peinture à Paris, obtint en Hollande sa maîtrise, fit les portraits du prince Guillaume V d'Orange, de Catherine II, de Frédéric II, de Joseph II, revint à Lausanne en 1791, fut député au Grand Conseil de 1803 à 1807. On a de lui les portraits de ses amis et des hommes politiques du temps, ainsi que des tableaux tels que le châtiment du roi David, Hercule et Omphale, Pyrame et Tisbé. Quelques-unes de ses œuvres sont dans les musées hollandais (voir dans le *Dictionnaire des artistes suisses* la notice de M. A. de Molin).

Jaques-Samuel-Louis Piot, né à Lausanue en 1743, mort à Lausanne en 1812, étudia sans maître et s'exerça dans tous les genres avec un certain succès. Ses compositions à l'huile, à l'aquarelle et au pastel, dit M. A. de Montet, se font remarquer par la délicatesse de la touche et la fraîcheur du coloris. On a de lui, au Musée cantonal, les portraits au pastel de Gibbon d'après Reynolds, de Franklin et de Mme de Montolieu.

A.-L.-R. Ducroz, né à Yverdon en 1745, mort à Lausanne en 1810, peintre, graveur et aquarelliste, passa trente ans en Italie, à Rome, Naples, la Sicile et Malte, et ne vint que sur la fin de ses jours se fixer à Lausanne; ses œuvres, achetées à sa mort, devinrent le noyau du Musée Arlaud.Les plus connus de ses tableaux sont les vues de Palerme, du théâtre de Taurominum, de l'Etna, de Messine en 1784, et de Malte. (Voir dans le dictionnaire de M. de Montet l'énumération des paysages de Ducroz et dans le *Dictionnaire des artistes suisses* une notice de M. W. Robert.)

François Kaesermann, aquarelliste, né à Yverdon en 1765, passa son enfance à Lausanne où il fit ses premières armes, se rendit à Rome en 1789 pour y travailler à l'atelier de Ducroz, mais ne s'entendit pas longtemps avec lui. Il eut la bonne fortune d'entrer en relations avec le prince Borghèse qui lui fit des commandes et l'aida à trouver sa voie; Kaesermann mourut à Rome en 1833 ; il avait abjuré le protestantisme en 1828. Parmi ses œuvres on cite les cascades de Tivoli, des paysages de la Sabine, les arcs de triomphe de Titus, de Septime Sévère, de Constantin, le Panthéon, le Colisée, etc. (Voir notice de M. L. Miéville dans le *Dictionnaire des artistes suisses*.)

Jacob-Henri Sablet, né à Morges en 1749, † à Nantes en 1819, fit ses premières études à Lausanne, sous la direction de son père, puis alla à Lyon, à Rouen et à Paris, où ses mérites furent reconnus par une pen-

sion avec logement au Louvre. Il s'est tour à tour exercé dans la peinture historique, le genre et le portrait et obtint de grands succès aux Salons de 1793 à 1804. Ce peintre, dit M. le Dr Borgeaud (dans le *Dict. des art. suisses*), peut être compté parmi les meilleurs de son temps ; très personnel, grand dessinateur, il étudia les maîtres, mais surtout la nature qu'il rendit avec sincérité. On trouve ses œuvres aux musées de Nantes, de Genève et de Lausanne (l'alchimiste, la princesse Borghèse, le portrait du peintre dans son atelier et des scènes antiques). Malheureusement, Sablet employant de mauvaises couleurs, presque toutes ses toiles sont craquelées. Il mourut à Paris en 1803. Son frère aîné, *Jean-François*, né à Morges en 1745, † à Nantes en 1819, travailla à Rouen puis à Paris pour la cour de Louis XVI, en collaboration avec Mme Vigée-Lebrun Sur la fin de ses jours il se fixa à Nantes, où il fit des toiles destinées à commémorer les souvenirs de Napoléon. Parmi ses nombreux ouvrages, il y a quelques vues de Lausanne. Ses œuvres sont moins estimées que celles de Jacob-Henri.

Les deux Sablet ont représenté avec honneur leur pays à l'étranger, ils étaient fils de Jaques Sablet, peintre en bâtiment, puis marchand de tableaux à Lausanne.

Jean-Charles Mullener, né à Lausanne en 1768, fut l'élève de Piot. Témoins de ses progrès, MM. Levade et Vernède lui donnèrent des recommandations qui lui permirent de faire son chemin en Italie ; il s'y lia avec un maître, le chevalier Angiolini, se fixa à Florence, où il mourut en 1833. Il a publié un *Voyage pittoresque dans les Marennes de la Toscane et à l'île d'Elbe*, illustré de dessins de sa composition. Ses aquarelles se distinguent, dit M. de Montet, par le goût de la composition et la vigueur du coloris. Le musée de Lausanue a de lui des vues des environs de Tivoli, des Marennes de Toscane et un paysage des environs de Naples.

Samuel Naef, né à Genève en 1778, d'une famille zurichoise, s'établit à Lausanne en 1808 et y mourut en 1856. Elève de David, Naef, après avoir enseigné quelque temps dans l'Institut de Pestalozzi à Yverdon, ouvrit un atelier et marqua surtout comme professeur. Il épousa la fille du professeur Develey. On a conservé de lui un grand nombre d'aquarelles de la ville de Lausanne et de ses environs.

Jean-Elie Dautun, pasteur et peintre, né à Lausanne en 1766, mort en 1832, bourgeois de Morges, se forma par lui-même et composa des sujets allégoriques, historiques ou religieux. Son petit-fils, M. le professeur Gaudard, possède quelques-unes de ses œuvres et entre autres une vaste toile représentant « les hommes illustres de la Suisse », réunion fictive d'une centaine de personnages ayant marqué dans un domaine

ou dans l'autre. (Voir notice de M. Miéville dans le *Dictionnaire des artistes suisses.*)

D'Alberg ou *Dalberg* a exécuté au petit manoir d'Hermenches, aujourd'hui transformé en auberge, une série de peintures sur bois qui ont été transportées en 1808 au château de Mézery près Lausanne. C'est une représentation gracieuse de la vie gaie et mondaine que l'on menait en 1737 chez le maréchal de camp baron Constant de Rebecque ; on y voit figurer ses commensaux, groupe composé d'après des croquis dus au crayon de Mme d'Aubonne. On y voit l'atelier du peintre, avec sa jolie femme, qu'il n'était pas fâché de garder près de lui, dit M. Adrien de Constant [1], dans une maison où tant de séduisants militaires se donnaient rendez-vous. Le IVe tableau représente un départ pour la chasse, le XVe un épisode de la carrière militaire du châtelain. On a attribué à tort ces peintures au peintre Huber de Genève.

Marc-Louis Arlaud, né à Orbe en 1773, mort à Lausanne en 1845, a étudié à Genève et à Paris, puis devint directeur de l'Ecole vaudoise de dessin et fonda le musée qui porta longtemps son nom . Arlaud fit de la peinture à l'huile, du pastel et des miniatures. On possède de lui, au musée de Lausanne, *Le petit écuyer*, *La chèvre et le cheval*, *Le berger et le rossignol*, *Abel dormant*, *Madeleine repentante*.

Beaucoup de familles vaudoises possèdent des miniatures et des portraits non signés. Les peintres que nous venons d'énumérer en auront fait probablement un certain nombre ; d'autres, pense M. Ch. Vuillermet, ont eu pour auteurs :

Robert Gardelle, de Genève (1682-1766), d'une famille originaire d'Auvergne, élève de Largillière, artiste fécond, qui, dit le *Dict. des art. suisses*, peignait les grandes et les petites gens, à Genève, à Berne, à Neuchâtel et dans le Pays de Vaud, bâclant parfois un peu sa besogne, mais faisant toujours ressemblant et n'exigeant que de minimes salaires.

Jean-François Guillbaud, né et mort à Genève (1718-1799), d'une famille originaire de Grenoble, pastelliste distingué qui a laissé aussi une œuvre considérable. Il y avait aussi des peintres de passage qui, dit-on, arrivaient avec des bustes faits d'avance sur lesquels ils ajustaient une tête d'après nature ; les dames avaient des toilettes élégantes, de belles épaules, des poitrines toujours opulentes, les messieurs étaient vêtus d'habits à la française. Il ne faudrait peut-être pas se baser sur ces œuvres pour en tirer des conclusions sur le type des Lausannois et des Lausannoises de l'époque.

---

[1] Voir *Notice historique sur les peintures de la boiserie du château d'Hermenches*, par M. Adrien de Constant.

Mentionnons encore, comme ayant participé au mouvement artistique du Pays de Vaud au dix-huitième siècle, l'aquarelliste *Michel-Vincent Brandoin* (ou Brandouin), né à Vevey en 1733. dans une famille originaire de Frondamente en Rouergne. Il parcourut la Hollande, l'Angleterre, la France, l'Italie et se fixa dans sa ville natale où il mourut en 1790. « Brandoin, lisons-nous dans la notice que lui a consacrée M. W. Robert (*Dictionnaire des artistes suisses*), avait un réel talent pour le paysage et pour les scènes populaires et fut le premier à saisir avec goût et bonheur les costumes nationaux de la Suisse. »

On trouvera dans le présent ouvrage quatre portraits du dix-huitième siècle, un général, un bourgmestre, une dame de la haute société, une dame de la bourgeoisie, choisis parmi les toiles que possède le Vieux-Lausanne.

Il s'est construit un grand nombre de bâtiments à Lausanne vers la fin du dix-septième siècle et surtout au dix-huitième. Plusieurs de ces maisons se font remarquer par l'élégance de leurs façades et le goût avec lequel les appartements étaient distribués et décorés. Il faut supposer qu'il y avait déjà lors à Lausanne des architectes de talent, mais leurs noms pour la plupart n'ont pas passé à la postérité.

Nous avons eu cependant l'occasion de parler d'Abram de Crousaz, de Rodolphe de Crousaz-Mézery, d'Abram Fraisse ; il faut citer encore *Gabriel de la Grange,* né à Lausanne en 1715, d'une famille originaire de Bourgogne et mort en 1794 ; il fit, avec son frère *Jean-Pierre*, né en 1700, † en 1766, des réparations à la cathédrale. On peut supposer que soit les de la Grange, soit les de Crousaz n'ont pas borné leur activité à la construction ou à la restauration d'édifices publics, mais que c'est à eux ainsi qu'à Abram Fraisse que sont dues plusieurs de ces jolies maisons privées édifiées de leur temps. Il est à remarquer que l'on fit alors des constructions plus élégantes que plus tard ; comparez la façade de l'Elysée ou celle de la maison Bergier place Saint-François avec celle des maisons de Rovéréa, de Benvenue, des Bergières, de la Rosière et de l'ancien Pavillon, œuvre de *Descombes*.

Les architectes *Perregaux*, père et fils, ont aussi fait un

grand nombre de constructions. Le père, *Alexandre Perregaux*, mort à Lausanne en 1805, a construit les maisons Heer-Cramer et Masson, place Saint-François, et la villa Souvenir à Cour. Le fils, *Matthieu-Henri Perregaux*, né à Lausanne en 1785, † en 1850, construisit le pénitencier en 1823, le pont d'Orbe, la flèche de la cathédrale, l'église catholique de Lausanne, Sainte-Luce; son activité, qui fut la continuation de celle de son père, appartient au commencement du dix-neuvième siècle.

Imprimeurs lausannois.

Avec l'éveil des esprits à Lausanne, l'imprimerie et le commerce de librairie prennent leur essor, mais bien modeste encore, contenu qu'il était par LL. EE.; on a vu plus haut qu'elles avaient arrêté la publication de l'*Histoire de la Réformation* de Ruchat.

Voici une liste d'imprimeurs et de libraires lausannois du dix-huitième siècle, que nous devons à l'obligeance de M. G.-A. Bridel:

Fréd. Gentil & Théophile Crosat.
Jean Zimmerli.
Marc-Michel Bousquet & Cie.
Antoine Chapuis.
Marc Chapuis.
Jean-Pierre Heubach, Durand & Cie.
Jean-Michel Martin.
La *Société typographique*, qui eut à sa tête François Grasset, ancien commis de la librairie Cramer à Genève.
Abram-Louis Tarin.
Henri & Luc[1] *Vincent.*
Henri Vincent.
A. Fischer & Luc Vincent.
Mourer cadet.
Isaac Hignou & Cie.
Tarin & Duret fils.

Toutes ces maisons d'imprimerie ont cessé d'exister ou ont changé fréquemment de mains; une seule a fait exception, c'est l'imprimerie Vincent: fondée au dix-huitième siècle, elle s'est transmise pendant plus de cent ans de père en fils, et ce n'est que tout récemment, au printemps 1910, peu

[1] Luc Vincent était communier d'Echichens et n'appartenait pas à la famille Vincent, bourgeoise du Châtelard, qui a fourni la dynastie d'imprimeurs lausannois.

avant son décès, que son dernier chef, le député Lucien Vincent, a vendu ses presses à la Société suisse de publicité, propriétaire de la *Gazette de Lausanne*. Nous rappelons à ce propos que ce fut chez son aïeul, Henri Vincent, dont l'atelier était à la rue du Pré, que parut, le 1er février 1798, le premier numéro du *Peuple vaudois*, qui prenait, six ans plus tard, le nom de *Gazette de Lausanne*.

Le théâtre à Lausanne.

On se rappelle qu'au temps de la Réforme les étudiants de Lausanne jouèrent une pièce intitulée *Le sacrifice d'Abraham*, composée par Théodore de Bèze en 1552. Cet usage des représentations populaires, données non par des professionnels mais bien par des acteurs de circonstance, datait du moyen âge ; les *mystères* où se déroulaient les scènes de la passion étaient en vogue dès le douzième siècle, et les *soties*, sortes de satires allégoriques dialoguées, avaient beaucoup de succès au quinzième et au seizième siècle.

Les comptes de la ville nous apprennent que, le 3 juillet 1461, l'évêque Georges de Saluces, revenant dans son diocèse après un séjour de huit ans à Rome, trente-six nobles et bourgeois se portent à cheval à sa rencontre ; un feu de joie est allumé sur Montbenon, et les gens de Lausanne, d'Estavayer, Moudon et autres lieux, jouèrent devant ce prélat, sur la place de la Palud, un mystère intitulé *L'état du monde* (ystoriam status mundi) [1].

Après le départ de Théodore de Bèze, la coutume des spectacles se maintint à Lausanne. Les autorités de la ville donnèrent même quelques encouragements aux entreprises théâtrales. Ces représentations avaient lieu en plein air.

Voici quelques mentions relatives à cet objet, tirées des manuaux que M. B. Dumur nous a obligeamment communiquées :

[1] Voir M. D. S. R., t. XXXV, p. 183.

1563, 21 mai. Soit fait billet pour les *maistres histrions*, qu'ont joé devant les Srs LX adressé au sieur boursier. (Msc. Ch.)

1565, 30 août. *Comédie jouée sur la Palud.*

Le pénultième jour d'août 1565. En Conseil. Les Srs recteurs des classes de l'Echole de cette ville ont déclairé à leurs H. S. que pour exercice de la jeunesse, enfants d'Eschole, ont entrepris faire jouer une comédie tirée de l'histoire de sainte Suzanne, requérants l'assistance et bénignité de nos Seigrs. Les dits seigneurs ont ordonné leur faire dresser les loges, et trouvent plus commode les dresser en la Palud, en mesme que ce soit un jour de lundy ou jeudy et non un dimanche. Et, pour don gratieux, leur donnent dix florins payables par le Sr de Saint-Cierges, boursier. (B. C. V., F 1104, I.)

1565. Le jeudi 13 sept. a été jouée l'*Histoire de sainte Suzanne* par les escholiers en la Place de la Palud, et ce en latin, et les arguments de chaque pause en français, en allemand et ung en grec.

1566, 5 mars, mardi. Nos hon. Srs ont gratifié aux Escholiers de la despence faite par eux hier au soir a soppé, de ce que se montrera pour avoir joé *L'histoire de l'enfant prodigue.* (Msc. Ch.)

1570, août. Livré au boursier de la ville 192 fl., 2 s., 2 d. pour la construction du chasteau, qui fut appellé de mensonge, dernièrement par maistre Estienne Perrinet, dressé sur la place de Montbenon. (Comptes du boursier.)

1604. *Les comédiens.* 4 Xbre.

Le Conseil de Lausanne délivre à Monsr Florisse et Consorts, comédiens, un certificat constatant que es comédies qu'ils ont représentées, ils n'ont fait ni commis chose qui ne soit d'instruction et d'édification au peuple.

Les susnommés Florisse et consorts sont *exhortéz* de continuer pour ce jourd'hui à représenter quelques comédies morales et les placards estre apposés es lieux éminents. Et d'autant que d'aultres furent hier enlevés par des escholiers est ordonné estre surveillés et s'en trouvant qu'ils soient saisis et réduits en prison.

Es dits comédiens accordé deux ducatons, par billet adressé au Sr Boursier.

1625, 6 janv.

Les ministres se formalisent des farces et tragédies de Sr La Rivière où les escoliers et artisans et autres de la populace s'afainéantisent. Mr le maisonneur lui fera savoir (à La Rivière), de la part de la Srie (de Lausanne) qu'il doit abattre son échaffault. Toutes fois jusqu'au bon vouloir de Mrs il pourra débiter ses drogues.

1688, 7 février.

Permission de 8 jours au joueur de marionnettes, moyennant qu'il ne fasse payer que trois crutz pour les grands et demi bache pour les petits et que le tiers (de la recette) soit appliqué à secourir les pauvres malades réfugiés.

La question des spectacles, qui devait soulever d'orageux débats à Genève, fut envisagée tout autrement à Lausanne, où la société était plus frivole.

L'arrivée de Voltaire, en 1755, donna de l'impulsion au théâtre ; il fit jouer des pièces de sa composition, sur une scène improvisée dans les greniers de Mon Repos [1], par des amateurs : le général de Constant d'Hermenches, sa femme née de Seigneux, sa sœur Madame Gentil de Langallerie, etc. Dans son enthousiasme, il compare leurs talents à ceux des acteurs de Paris, vante leur enjouement et le discernement spirituel avec lequel ses pièces sont admirées par ce public d'élite. — De tout temps les artistes, peintres, musiciens, poètes, gens de lettres, avocats, et même les prédicateurs sont portés à qualifier de gens d'élite les personnes qui admirent leurs talents. — Voltaire remporta à Lausanne un succès qui le réjouit plus encore ; il réussit à amener à ses représentations un clergé « aimable et instruit », qu'il oppose aux pasteurs défiants et ombrageux de Genève. On sait que Voltaire aimait à compromettre les gens d'Eglise ; aussi sa joie fut à son comble lorsqu'il put compter le doyen de Polier au nombre de ses auditeurs et même des collaborateurs de l'Encyclopédie.

Le passage de Voltaire à Lausanne, où il fut très bien accueilli, contribua à élargir les esprits ; il était en relations avec

[1] Une des peintures sur bois, dont nous avons parlé plus haut, qui décoraient le château d'Hermenches, nous a conservé le souvenir d'une représentation de *Zaïre* à Mon Repos. Ce panneau est actuellement au château de Mézery, propriété de la comtesse de Puckler, née de Constant ; une copie en a été faite par le peintre Ch. Vuillermet et déposée au Vieux Lausanne. On y voit Voltaire assis sur la scène surveillant le jeu des acteurs.

Mon Repos appartenait alors aux Gentil de Langallerie.

le bourgmestre de Seigneux et le banneret de Polier, et l'on peut penser que son influence ne fut pas étrangère à l'ordonnance libérale dont suit la teneur :

RÈGLEMENT

du 19 octobre 1774 pour la police des comédies, fait par le Petit Conseil de Lausanne.

1. Sans fixer le temps pendant lequel le spectacle subsistera, mais en laissant la liberté aux comédiens de la donner tous les jours de la semaine, s'ils le jugent à propos, excepté le dimanche ; nous leur avons accordé la permission pour 25 représentations, entre lesquelles il y en aura une au profit des pauvres de cette ville.

2. Cette représentation au profit des pauvres sera absolument exempte de tous frais, et ce jour-là les abonnements qui pourraient être faits n'auront pas lieu. Le jour auquel elle devra être donnée et les pièces qui devront être représentées seront au choix du Seigneur Président du Conseil.

3. Les comédiens ne joueront aucune pièce qui n'ayent été approuvées par le magistrat, soit par le Seigneur Président du Conseil.

4. Le lieu du théâtre sera entièrement soumis à notre Police, et on n'y employera que les personnes qui seront par nous établies pour y faire régner l'ordre et la tranquilité.

5. Le prix des places sera par nous fixé après avoir vu la première représentation.

6. L'on a accordé aussi au S^r directeur de la comédie la liberté de faire des abonnements au prix le plus favorable qu'il pourra.

7. On marquera des places pour le Noble Seigneur Baillif et pour sa maison.

8. On en marquera aussi pour le Noble Seigneur Bourgmaître et pour madame son épouse à leur retour de la campagne.

9. Pour pourvoir à la police du théâtre, on a préparé les officiers au nombre de trois chaque jour, lesquels se rendront au lieu de la comédie, se tiendront aux portes et prendront les instructions et les ordres du premier magistrat qui s'y rencontrera. Et s'il y avait des instructions ultérieures à prendre, on a remis à la prudence du Seigneur Président du Conseil quelconque d'y pourvoir.

10. Le lieu du spectacle ne pourra être ouvert avant quatre heures.

11. A été ordonné qu'il y eût toujours à portée du lieu du spectacle une cuve, soit des sceaux pleins d'eau pour parer aux accidents du feu.

12. Il sera absolument interdit à toutes les personnes d'y apporter ou faire apporter des chauffe-pieds à feu, soit pour éviter les accidents qui pourraient en résulter, soit à cause des mauvaises odeurs qui s'en exhalent.

13. Il sera de même absolument interdit à toutes personnes d'occuper des places sur le théâtre pendant le spectacle.

14. Les gens de livrées ne devront pas être admis dans le parterre.

15. Il sera expressément deffendu à toutes personnes de se rendre en voiture au lieu de la comédie, en exceptant uniquement celle de notre Sr bailli ; mais les voitures devront rester et ne pas dépasser la *fontaine de Saint-Laurent*, sous peine aux contrevenants de 25 ff. par chaque fois, payables par les propriétaires de voitures et applicables au profit des pauvres. Et à cet effet on donnera aux gardes les ordres convenables pour ne point laisser passer les voitures par la *rue Saint-Jean*, excepté celle du Château, et les voitures étrangères qui passent leur chemin et les chars chargés ou non chargés qui font leur route. (B. C. V., F 1104, p. 34-36.)

Ce règlement fut confirmé par le Petit Conseil le 26 février 1776 ; on y retrouve la même clarté et la même précision que l'on peut constater dans les règlements du service du feu que nous avons reproduits plus haut et qui furent également édictés sous le syndicat du bourgmestre Polier de Saint-Germain.

Où était le théâtre ? Une lettre datée de 1791, tombée sous les yeux de M. Dumur, qu'un jeune Henchoz, alors aux études à Lausanne, adressait à ses parents à Rossinières, nous renseigne à cet égard :

« Le théâtre de la Madeleine ayant été démoli en automne, on arrange à l'Evêché une salle de spectacle dans laquelle une troupe de comédiens donnera toute espèce de métamorphoses. »

Cette salle de spectacle de la Madeleine n'était, à ce que nous apprend le carnet de notes d'un jeune Lausannois, J.-F.-L. Gonin, qu'une simple construction en bois, érigée en 1782, sur la place de la Madeleine. En 1804, un sieur Abram Duplex bâtit, sur la place de la Caroline, dans le faubourg de Martheray, une salle de spectacle que l'on appela de son nom « salle Duplex » et qui pouvait contenir, dit-on (ce chiffre

nous surprend), 1100 spectateurs ; à côté de cette grande salle, il y avait d'autres pièces plus petites destinées aux « *redoutes* » et aux réunions publiques. L'immeuble Duplex, qui passa en mains de la famille Rouge, fut acquis dans la suite par la société immobilière des Terreaux et la salle de spectacle transformée en chapelle.

Qui dit théâtre ne dit pas nécessairement troupe permanente d'acteurs.

« Il est assez rare, écrivait en 1824 Fr. Recordon [1], qu'on ait un spectacle à Lausanne, etc. ; lorsque l'autorité municipale permet ce genre de divertissement, c'est une des troupes de Genève, de Besançon ou de Dijon qui vient y représenter des opéras comiques et des vaudevilles pendant deux ou trois mois au plus, ordinairement en hiver. »

Séjour de Rousseau.

Au milieu du dix-huitième siècle, Lausanne, encore entourée de ses murailles, avec ses portes et ses poternes, présentait un aspect pittoresque et moyenâgeux. Sa banlieue était parsemée de villas d'où l'on jouissait d'une vue merveilleuse sur le lac et les Alpes. Le tout formait un cadre riant qui, joint à l'amabilité de la société vaudoise et à la réputation de Tissot, avait fait de notre ville une villégiature recherchée des étrangers. Ceux-ci gravitaient autour de Tissot qui était non seulement un habile médecin, mais encore un homme du monde.

On a un peu exagéré l'influence de Voltaire. Il avait été précédé à Lausanne, vers 1712, par le poète *Jean-Baptiste Rousseau*, qui lisait de bonne grâce les doctes écrits de Jean-P. de Crousaz sur la logique et le beau, et lui déclarait qu'il n'avait rien vu de si parfait ni de si instructif sur ces profonds sujets [2].

[1] *Manuel historique, topographique et statistique de Lausanne et du Canton de Vaud.* Lausanne, 1824.

[2] *Lettres de J.-B. Rousseau sur différents sujets de littérature.* Genève 1750. Cité par Juste Olivier dans *Le canton de Vaud, sa vie et son histoire,* p. 1188. Lausanne, Marc Ducloux, éditeur, 1837.

Quelques années plus tard, *Jean-Jacques Rousseau* arrive à Lausanne. « L'aspect du lac de Genève et de ses admirables côtes, écrit-il dans ses *Confessions*, eut toujours à mes yeux un attrait particulier que je ne saurais expliquer, et qui ne tient pas seulement à la beauté du spectacle, mais à je ne sais quoi de plus intéressant qui m'affecte et m'attendrit. Toutes les fois que j'approche du Pays de Vaud, j'éprouve une impression composée du souvenir de Mme de Warens qui y est née, de mon père qui y vivait, de Mlle de Vulson qui y eut les prémices de mon cœur, de plusieurs voyages de plaisir que j'y fis dans mon enfance, et ce me semble de quelque autre cause encore plus secrète et plus forte que tout cela. Quand l'ardent désir de cette vie heureuse et douce qui me fuit et pour laquelle j'étais né vient enflammer mon imagination, c'est toujours au Pays de Vaud, près du lac, dans des campagnes charmantes, qu'elle se fixe. »

On sait que le grand moraliste, dont Genève s'honore à juste titre, à bout de ressources, se mit un jour en tête d'enseigner la musique qu'il ne connaissait pas. Il se présenta à Lausanne sous le nom de *Vaussore*, comme venant de Paris, où il n'avait pas encore été. Son hôte, le sieur Perrotet, qui avait bon cœur, et auquel Jean-Jacques conta de petits mensonges, le reçut très bien, lui procura des écoliers et n'épargna rien pour lui être utile. Rousseau fut présenté au professeur de Treytorrens, qui était amateur de musique. Payant d'audace, le futur auteur du *Devin du village*, apprenant que M. de Treytorrens allait avoir chez lui une soirée artistique, lui offrit de composer une pièce pour son concert [1]. L'offre fut acceptée et le résultat fut un fiasco complet que Rousseau raconte lui-même très drôlement au livre IV de ses *Confessions* [2].

[1] Ce concert eut lieu, en 1731, dans la maison no 16 de la ruelle qui conduit de la terrasse de la Madeleine aux escaliers du marché ; cette maison, située en face de la cure où habita Viret, a été récemment démolie.

[2] *Œuvres complètes de Rousseau*, Genève 1782, t. XIX, p. 296.

« J'eus la constance de travailler pendant quinze jours à ce bel ouvrage, de le mettre au net, d'en tirer les parties et de les distribuer avec autant d'assurance que si c'était un chef d'œuvre.... On s'assemble pour exécuter ma pièce. J'explique à chacun le genre du mouvement, le goût de l'exécution, les renvois des parties ; j'étais fort affairé. On s'accorde pendant cinq ou six minutes qui furent pour moi cinq ou six siècles. Enfin, tout étant prêt, je frappe avec un beau rouleau de papier sur mon pupitre magistral les cinq ou six coups du *prenez garde à vous*. On fait silence. Je me mets gravement à battre la mesure, on commence.... non, depuis qu'il existe des opéras français, de la vie on n'ouït un semblable charivari. Quoi qu'on pût penser de mon prétendu talent, l'effet fut pire que tout ce que l'on pouvait attendre. Les musiciens étouffaient de rire ; les auditeurs ouvraient de grands yeux et auraient bien voulu fermer leurs oreilles ; mais il n'y avait pas moyen. Mes bourreaux de symphonistes, qui voulaient s'égayer, râclaient à percer le tympan d'un quinze-vingt. J'eus la constance d'aller toujours mon train, suant, il est vrai, à grosses gouttes, mais retenant ma honte, n'osant m'enfuir et tout planter là....

» Le lendemain, l'un de mes symphonistes vint me voir et fut assez bon homme pour ne pas me féliciter sur mon succès. Le profond sentiment de ma sottise, la honte, le regret, le désespoir de l'état où j'étais réduit, l'impossibilité de tenir mon cœur dans ses grandes peines, me firent ouvrir à lui ; je lâchais la bonde à mes larmes, et au lieu de me contenter de lui avouer mon ignorance, je lui dis tout, en lui demandant le secret qu'il me promit et qu'il me garda comme on peut le croire. Dès le même soir, tout Lausanne sut qui j'étais et, ce qui est remarquable, personne n'en fit semblant, pas même le bon Perrotet, qui pour cela ne rebuta pas de me loger et de me nourrir.... Les écoliers ne se présentaient pas en foule ; pas une seule écolière et personne de la ville. J'eus en tout deux ou trois gros Teutches aussi stupides que j'étais ignorant, qui m'ennuyaient à mourir et qui, dans mes mains, ne devinrent pas de grands croquenotes. Je fus appelé dans une seule maison où un petit serpent de fille se donna le plaisir de me montrer beaucoup de musique dont je ne pus pas lire une note et qu'elle eut la malice de chanter ensuite devant M. le maître pour lui montrer comment cela s'exécutait. »

Rousseau conserva un souvenir amer de Lausanne ; lorsqu'il revint en Suisse, quelques années plus tard, il exhala sa mauvaise humeur contre les Lausannois en apprenant l'accueil qu'ils avaient fait à Voltaire. Accablé de sarcasmes par son rival



MLLE ELISABETH dite FANCHON-BABAUD DE SEIGNEUX

Née en 1701,
fille de Jean-Louis de Seigneux, assesseur baillival en 1694
et de Suzanne de Saussure.
L'original de ce portrait a été donné au Vieux Lausanne
par M. l'avocat Georges de Seigneux.

et jugé sévèrement par le grand Haller qui lui reprochait son irréligion, il trouva dans le D[r] Tissot un généreux défenseur [1]. Le célèbre médecin lausannois, aussi bien que son ami Haller, était très attaché à la religion chrétienne, mais il considérait les idées de Rousseau comme un antidote propre à arrêter le progrès des doctrines des encyclopédistes.

Voltaire et la société lausannoise.

La société lausannoise était composée de militaires, de gentilshommes et de savants qui s'entendaient fort bien pour mettre en valeur leurs talents littéraires. Plusieurs officiers, après avoir passé leur jeunesse au service de Hollande, de France, de Suède, de Sardaigne, d'Espagne, d'Angleterre, de Prusse ou de Saxe, venaient prendre leur retraite à Lausanne ou y faire des séjours. Tels étaient, pour ne citer que des généraux, de Saussure, de Crousaz, de Sacconay, de Chandieu-Villars, Mannlich, Georges et Paul de Polier, Samuel et David de Constant, Grenier, de Charrière, de Loys de Middes, Warnéry, etc. Ces militaires avaient rapporté de l'étranger des mœurs élégantes. Ils formaient une société choisie avec les intellectuels du temps, le philosophe J.-P. de Crousaz, les historiens Ruchat et Loys de Bochat, l'orientaliste A.-P. Polier de Bottens, le physicien Loys de Cheseaux, le professeur Alexandre-César Chavannes, les jurisconsultes Clavel de Brenles et Samuel Porta, le doyen Polier, G. Seigneux de Correvon, Ch. Dapples, etc., Mesdames de Constant, née de Seigneux, de Langallerie, née de Constant, de Saussure de Bercher, d'Aubonne, de Chandieu, de Brenles, Suzanne Curchod, etc.

Sans être devenue opulente, Lausanne s'était enrichie, l'atmosphère s'était modifiée vers le milieu du siècle; elle était devenue savante et policée. Voltaire y fut le bienvenu. Le temps relativement court qu'il y passa fut un des plus heureux

[1] Voir *Essai sur la vie de Tissot*, par Ch. Eynard, p. 88. Lausanne, Ducloux éditeur, 1839.

de sa vie. Il s'établit en 1755 à Montriond [1], près d'Ouchy, qui appartenait alors à la famille Panchaud, « dans un petit ermitage à l'abri du vent du nord », pour se transporter ensuite dans une demeure plus spacieuse à la rue du Grand-Chêne (maison Chandieu de Montrond, plus tard Gaulis). Juste Olivier remarque que Voltaire s'était détendu à Lausanne, qu'il eut alors non seulement de l'esprit, mais une sorte de joie plus franche, rare chez lui ; son rire y est moins âpre, son ton moins moqueur. Tout lui plaît en ces lieux qui inspirent la joie. « Nous avons, dit-il, le bon vin de la Côte, l'excellent vin de Lavaux. Nous mangeons des gelinottes, des coqs de bruyère, des truites de vingt livres. Ne sommes-nous pas fort à plaindre ? » De charmantes femmes l'entouraient, le cajolaient ; les hommes vantaient son esprit ; on le voit figurer, ainsi que Gibbon, au nombre des souscripteurs des Ecoles de charité. Nous citons ce fait, car nous remarquons qu'aujourd'hui les étrangers qui habitent Lausanne témoignent généralement peu d'intérêt pour les œuvres de bienfaisance.

Voltaire rencontra cependant quelques contradicteurs ; le grand Haller, alors directeur des salines de Bex, faisait de fréquents séjours à Lausanne et lui inspirait une frayeur respectueuse. L'ancien chambellan du roi de Prusse ne donne pas davantage le change à ses médecins. « Tout en admirant le génie de Voltaire, le Dr Tissot, nous dit son biographe [2], était choqué de ses petitesses et de l'âpreté de son humeur. La naïveté avec laquelle cet apôtre de la liberté sollicitait contre ses adversaires des mesures de rigueur dont lui-même entendait être toujours à l'abri, et surtout l'acharnement qu'il mit à écraser le libraire Grasset, dont tout le tort était de vouloir faire argent de ses sophismes et de ses blasphèmes, achevèrent d'éclairer Tissot sur sa tolérance et sa philosophie. On sait que Voltaire, qui devait parvenir à un âge très avancé, fut toute

[1] Ancienne propriété des de Crousaz et des Crinsoz de Collombier que le Dr Tissot acquit dans la suite et légua à son neveu Dapples.

[2] Voir *Biographie de Tissot*, par Ch. Eynard, pages 43 et 29.

sa vie un valétudinaire. Il faisait souvent, dans sa correspondance, précéder sa signature de cette épithète : *le malade.* Au début de leurs relations, Tissot, recevant du philosophe une lettre ainsi signée, en conçut de l'inquiétude ; il s'en ouvrit à son ami Tronchin qui s'empressa de le rassurer. « Quant à M. de Voltaire, lui écrit-il, une bile toujours irritante et des nerfs toujours irrités sont et seront la cause éternelle de ses maux. »

De son côté, le bailli de Lausanne se montra circonspect. On raconte qu'avec cette spirituelle bonhomie, propre aux patriciens bernois, apprenant que Voltaire avait tenu des propos malsonnants, il lui dit : « Monsieur de Voltaire, on prétend que vous écrivez contre le Bon Dieu, c'est mal !... mais j'espère qu'il vous le pardonnera ; on ajoute que vous déblatérez contre la religion, c'est fort mal encore !... contre notre Seigneur Jésus-Christ, c'est mal aussi.... J'espère toutefois que lui aussi vous le pardonnera dans sa grande miséricorde. M. de Voltaire, gardez-vous bien d'écrire contre Leurs Excellences de Berne, nos souverains seigneurs, car vous pouvez bien compter qu'elles ne vous le pardonneraient jamais. »

L'idylle de Voltaire à Lausanne, comme l'appelle Sainte-Beuve, finit mal. Il entreprit de réhabiliter un certain Joseph Saurin [1], qui avait été suffragant à Bercher, de 1688 à 1689, et s'en était enfui à la suite d'un vol d'argenterie. Au moyen de cartons, Voltaire intercala dans un second tirage de son *Histoire universelle* une apologie du dit Saurin, se berçant de l'illusion que les Suisses, ayant acheté la première édition, ne liraient pas la seconde ; mais le pasteur Leresche signala cette supercherie dans le *Journal helvétique* et produisit une copie des aveux de Saurin. Voltaire se fâcha ; le digne ecclésiastique, sans

[1] Ce Joseph Saurin, était né en 1659 à Courthéson, principauté d'Orange. « D'abord pasteur protestant en Suisse, lisons-nous dans le *Dictionnaire historique* de Bouillet (31e édition), il quitta ce pays afin d'éviter une condamnation pour vol, rentra en France, fut converti par Bossuet et reçut de Louis XIV une pension de 1500 livres. Cultivant avec succès les mathématiques, il s'ouvrit les portes de l'Académie des sciences (1707). »

se laisser intimider, maintint sa critique. Le doyen Polier de Bottens, pour convaincre Voltaire de son erreur, lui montra le registre de la classe d'Yverdon, où le vol en question était relaté; quelques jours après, le philosophe, s'introduisant chez M. de Polier en son absence, demanda à sa servante de le laisser pénétrer dans le cabinet de travail de son maître, pour y consulter un livre. Celle-ci ayant consenti sans défiance, il déchira du registre de la classe d'Yverdon la page où était révélé le vol commis par Joseph Saurin [1]. On comprend l'émoi du vénérable doyen, lorsqu'il s'aperçut que le document confié à sa garde avait été lacéré. Cette indélicatesse inqualifiable brouilla Voltaire avec M. de Polier. En agissant ainsi, le futur défenseur de Calas reconnaissait mal ses obligations envers un homme qui l'avait accueilli avec beaucoup de bonté et avait collaboré à l'*Encyclopédie*.

Voltaire se brouilla aussi avec le professeur de Brenles et s'attira le blâme de Haller pour sa conduite envers son libraire François Grasset. Ayant une querelle avec ce dernier, il la porta devant LL. EE. de Berne et sollicita d'Elles un arrêté de bannissement contre Grasset, mais fut éconduit.

La société lausannoise prit naturellement fait et cause pour le doyen de Polier et le professeur de Brenles. Il ne restait plus à Voltaire qu'à renoncer à ses séjours à Lausanne. Il conçut alors contre cette ville une sourde et profonde irritation dont il imputa la cause au clergé. « Les sociniens de Genève, écrit-il, les calvinistes de Lausanne, les fakirs et les bonzes sont tous de la même espèce [2]. »

[1] Voir le récit détaillé de cet abus de confiance dans *La vie intime de Voltaire à Ferney*, par Lucien Perey et Gaston Maugras, 2e édition, p. 236. Paris, Calmann Lévy éditeur, 1885.

[2] Voir *La vie intime de Voltaire*, par L. Perey et G. Maugras, p. 240. Ces auteurs, généralement bien renseignés, commettent une erreur en représentant la société de Lausanne au dix-huitième siècle « composée en majeure partie de familles françaises émigrées lors de la révocation de l'édit de Nantes. » Les de Montrond et les de Langallerie étaient dans ce cas, mais c'était une minorité. Les de Seigneux, les de Loys, les

La présence de Voltaire dans la future capitale du canton de Vaud contribua à y éveiller les esprits. Tout le monde cependant ne considérait pas cette transformation comme un bienfait, et ne prisait pas ces avantages nouveaux. Le général *Warnery* qui avait fait une carrière honorable en Piémont, en Autriche, en Prusse et en Pologne et publié divers ouvrages sur l'art militaire, signale dans ses mémoires l'influence de Voltaire ; il fait dater de son arrivée à Lausanne la décadence des mœurs nationales. « Quand je quittai ma patrie, dit-il, on aurait montré au doigt un jeune homme qui n'aurait pas servi dans les troupes au moins quelques années ; l'éducation était alors mâle ; mais l'on m'a assuré que depuis que Voltaire s'est niché dans ce pays, le goût du militaire s'est éteint chez tous ceux que la nécessité n'y force pas ; tous ceux qui peuvent s'en passer vivent dans la plus grande oisiveté, lisent des romans, font des vers ; il n'y a pas jusqu'aux filles qui ne parlent en bouts-rimés et chansons ; le luxe, la délicatesse et la dépravation des mœurs ont fait des progrès en Suisse avec la poésie. »

Salons lausannois du dix-huitième siècle.

Le Pays romand, traversé par de grandes routes internationales qui se croisaient à Lausanne, devient un carrefour où des courants d'idées opposées se rencontrent et se pénètrent réciproquement pour se répartir après avoir subi une transformation. Il s'y opère un trafic de pensées ; nos auteurs ont une culture mixte, à la fois germanique et française ; ils s'efforcent d'amener nos voisins à se mieux comprendre ; leurs œuvres ont un caractère pratique et didactique. Qu'ils s'ap-

de Crousaz, les de Senarclens, les de Mestral, les de Brenles, les d'Aubonne, les de Sacconay, les Rosset, les Charrière de Sévery, les Porta, les Tissot, les Dapples, etc., étaient des familles autochtones. Les de Saussure et les de Polier étaient venus de France se fixer à Lausanne au seizième siècle ; les Casenove et les de Constant étaient établis à Genève au seizième siècle. Ces derniers, au surplus, étaient originaires des Pays-Bas. L'élément français était en fait beaucoup moins prépondérant qu'on ne le représente souvent.

pellent Viret ou Vinet, Rousseau ou Mme de Staël, nos écrivains, dit M. Ph. Godet, font moins de l'art que de la propagande ; ils n'écrivent pas pour écrire, mais pour enseigner et pour convaincre ; en un mot, ils croyent avoir une mission. » On en peut dire autant de Benjamin Constant, qui porte à bien des égards l'empreinte de son origine suisse [1].

Ce rôle, un peu présomptueux, ne va pas sans un certain pédantisme; néanmoins, la tendance moralisante de nos pédagogues inspirant confiance aux pères de famille, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, les pays du Nord ont dès longtemps envoyé de nombreux jeunes gens faire une partie de leur éducation à Genève, Lausanne et Neuchâtel. Plusieurs Vaudois, Genevois et Neuchâtelois se vouèrent à l'enseignement en pays étrangers ; quelques-uns même siégèrent au Conseil des souverains [2]. Par leur intermédiaire, la culture française et les idées du libre examen se répandirent dans les cours du Nord.

La charmante description des rives du Léman que Rousseau donne dans la *Nouvelle Héloïse*, et l'agréable peinture que Gibbon fit de la société vaudoise de son temps, attirèrent dans notre pays nombre d'étrangers de marque.

Le futur historien anglais Gibbon (1737-1794), fils d'un membre du Parlement britannique, avait, à l'âge de seize ans, passé au catholicisme, contre la volonté de son père. Celui-ci l'envoya en pension à Lausanne, chez le professeur Pavillard. Gibbon s'attacha beaucoup à cette ville, et s'y éprit d'un amour romanesque pour la fille du pasteur de Crassier, la belle *Suzanne Curchod*, femme d'esprit et de cœur, d'un rare

[1] Benjamin Constant brilla plus par l'esprit et le talent que par le caractère. On l'appela Benjamin l'inconstant. M. E. Rudler, dans son ouvrage intitulé *La jeunesse de Benjamin Constant*, fait remarquer que le pessimisme du célèbre tribun est un reflet de Mme de Charrière, tandis que l'idéalisme qui prévalut chez lui dans la suite est dû à l'influence de Mme de Staël. Nous ajoutons, en désaccord sur ce point avec M. Rudler, que les préoccupations morales et religieuses de Benjamin Constant, tout comme celles de Mme de Staël, s'expliquent par leur atavisme.

[2] Voir plus haut, pages 246 et suiv.

mérite. Mlle Curchod, qui épousa dans la suite M. Necker, le fameux ministre de Louis XVI, et eut pour fille Mme de Staël, avait organisé à Lausanne une société littéraire, que l'on appelait l'*Académie des Eaux*, du nom du vallon où elle tenait ses réunions. Sans se préoccuper beaucoup du chagrin qu'il lui causait, le volage Gibbon quitta sa fiancée en 1758, pour retourner auprès de son père. En 1783, il revint se fixer à Lausanne pour y terminer son grand ouvrage sur la *Décadence de l'Empire romain*. Il travailla de longues années chez son ami Deyverdun, le traducteur de *Werther*, dans une propriété où ont été construits depuis l'hôtel qui porte son nom et le bâtiment des postes. Il se lia intimement avec la famille de Sévery.

La société de Lausanne était alors plus animée que jamais. Dans les salons de M. Deyverdun, de Mme Charrière de Bavois [1] et de Mme Huber, chez M. et Mme de Sévery-Chandieu et dans d'autres maisons lausannoises, se rencontraient l'abbé Raynal, M. et Mme Necker, la future Mme de Staël, le prince Henri de Prusse (frère du grand Frédéric), Mme de Montolieu née Polier, auteur des *Châteaux suisses*, Tissot, Mme Charrière de Collombier, Mme de Genlis, John Baker Holsoyd (qui devint plus tard lord Sheffield), le prince Galitzin, le prince Louis de Wurtemberg, le prince héréditaire de Brunswick, Court de Gébelin, la duchesse de Courlande [2], l'abbé Bourbon, fils naturel de Louis XV, le prince et la princesse de Ligne, l'avocat Servan, le girondin Brissot, le comte Grégoire Razoumowski, le mar-

[1] Il ne faut pas confondre Mme Angélique de Charrière, née de Saussure de Bavois, auteur d'un roman intitulé *L'oiseau vert*, avec Mme Isabelle de Charrière, née de Tuyll, qui était hollandaise. Cette dernière vivait à Colombier ; c'était une femme douée d'un grand esprit d'observation et d'un réel talent littéraire ; elle a publié plusieurs ouvrages, dont les *Lettres de Lausanne* sont le plus connu. M. Ph. Godet lui a consacré une belle étude intitulée *Madame de Charrière et ses amis*. (Jullien, Genève 1904.) Angélique de Saussure avait épousé le général Henri de Charrière.

[2] La duchesse de Courlande fut inhumée à la cathédrale, elle habitait Mon-Repos, où avaient résidé auparavant les princes de Wurtemberg.

quis de Boufflers, le margrave d'Anspach, le duc de Glocester (frère de Georges III), un margrave de Bade, la duchesse Marie-Stéphanie de Choiseul-Stainville, Samuel de Constant (oncle de Benjamin, père de Rosalie et de Victor), la chanoinesse de Polier, le futur doyen Bridel, alors simple proposant, Frédéric-César de la Harpe, etc. Cette liste pourrait s'allonger, elle deviendrait fastidieuse.

Notons, à titre de curiosité, que le 22 mars 1790, le Conseil des Deux-Cents prit acte d'une lettre de Son Altesse sérénissime le prince héréditaire de Reuss, Henri XIII, datée d'Offenbach près Francfort du 4 mars 1790, par laquelle la seigneurie de Lausanne était invitée à être marraine du fils qui lui était né sous le nom d'Henri XIV. « Sensibles, comme nous le sommes, à cette invitation, lit-on dans le procès-verbal du Deux-Cents, nous l'avons acceptée avec bien de l'empressement, et prié le noble seigneur bourgmestre d'écrire en notre nom à S. A. S. le prince de Reuss pour lui témoigner nos sentiments de reconnaissance. Nous réservant de nous rassembler pour délibérer sur ce qu'il y aura à faire pour la suite [1]. »

A côté des salons littéraires, il y avait aussi, durant les dernières années du dix-huitième siècle, des salons politiques à tendances réactionnaires. Les émigrés étaient accueillis avec sympathie chez M. et Mme Saladin-Egerton, qui habitaient à la rue de Bourg, et chez Mme Huber-Alléon, à Cour, dans sa propriété de Beauregard. M. Antoine-Charles-Benjamin Saladin, propriétaire du château de Crans, et le peintre Jean Huber-Alléon, le commensal de Voltaire, abandonnèrent, le premier Genève, le second Cologny, à la suite des troubles qui avaient éclaté en 1781, et vinrent se fixer à Lausanne. Mme Saladin, d'origine anglaise, avait la grâce de la jeunesse ; Mme Huber, déjà âgée, avait le charme que donne un grand usage du monde allié à beaucoup de cœur et d'esprit ; aussi leurs maisons, que fré-

[1] Archives communales, D. 129, f° 36.

quentaient le bailli d'Erlach, Necker, Mallet du Pan, devinrent des centres de ralliement pour les étrangers de passage [1]. On y rencontrait plusieurs savoyards, Joseph de Maistre, Maurice de Sales, le baron Vignet, Xavier de Maistre, qui fit à Beauregard une première lecture de son *Voyage autour de ma chambre*, l'énigmatique baronne d'Holca ou d'Olcah, etc. Lausanne était devenue une vraie école de tolérance ; dans ce milieu éclectique, les catholiques les plus dévôts vivaient côte à côte sous l'égide protestante avec les voltairiens les plus endurcis. Pour permettre à ses coreligionnaires d'accomplir régulièrement leurs dévotions, la baronne d'Holca, qui demeurait à l'Avant-poste, faisait dire la messe dans une chambre de son appartement par son aumônier, l'abbé Gresset, auquel succéda l'abbé Vivian. Les baillis bernois et les magistrats lausannois autorisèrent les étrangers habitant la ville et ses environs, gentilshommes, paysans et ouvriers, à assister à ces cultes, donnant ainsi un bel exemple de tolérance qui était loin d'être suivi en pays catholique.

Les persécuteurs d'autrefois étaient persécutés à leur tour. Mûs par le même sentiment de charité chrétienne, les Lausannois et les Bernois contemporains de la Révolution reçurent les émigrés avec la même cordialité dont leurs ancêtres avaient donné l'exemple à l'égard des victimes de la Saint-Barthélemy et de la révocation de l'édit de Nantes. La capitale protestante, dit M. F. Descostes (*op. cit.*, p. 563), devint ainsi la métropole catholique de toute une portion de la Savoie, envahie et tyrannisée dans sa foi, et les exilés purent goûter sur la terre d'exil les consolations dont ils avaient un si pressant besoin. A Echallens, vers le même temps, la sainte mère de Frédéric Ozanam fit sa première communion. »

[1] Voir Daniel Baud-Bovy, *Les peintres genevois*, 1re série, p. 66 édité par le *Journal de Genève*, 1903, et François Descostes, *Joseph de Maistre pendant la Révolution*, pages 552, 556 et suivantes. Tours, Mame & fils éditeurs, 1898.

La baronne d'Holca a été enterrée dans la chapelle d'Assens, son portrait est à la cure de Lausanne ; elle vivait d'une pension que lui faisait parvenir le prince archevêque de Breslau, Mgr de Hohenlohe-Bartenstein (1794-1817). Le R.P. Berthier lui a consacré une notice [1], mais n'est point arrivé à pénétrer le mystère de ses origines. La princesse Léonille de Sayn Wittgenstein-Sayn a cherché à résoudre ce curieux problème [2]. Elle arrive, par une série de déductions, à attribuer pour père à la baronne Marie-Eléonore d'Olcah, le roi Stanislas de Pologne, duc de Lorraine, pour mère la favorite de ce prince, Mme de Boufflers, et pour marraine la princesse Sophie de Hohenlohe, amie de Mme de Boufflers. Marie-Eléonore aurait épousé le prince Charles-Constantin de Hesse, qui la rendit fort malheureuse [3].

Opinion de Golowkin sur les lausannoises.

Vers la fin du dix-huitième siècle, grâce à Rousseau et à de Saussure, la mode était aux excursions alpestres. « Il n'y a, dit Juste Olivier, qu'à feuilleter quelques-uns des voyages du temps, celui, par exemple, d'une française en Suisse (la marquise de Sabran, Londres 1790), ou celui d'Hélène-Maria Williams (1798). C'est un enchantement, un trémoussement, un fracas de soupirs, quand on approche de Vevey, de Clarens, et qu'on voit Meillerie ! » Mme de Staël ne participa pas à cet engouement, — la nature lui disait peu — mais Lausanne en

[1] *La baronne d'Holca, restauratrice de la paroisse catholique de Lausanne.* Imprimerie catholique, Fribourg, 1894.

[2] Sa monographie, intitulée *La baronne d'Olcah*, a paru à Lausanne en 1910, chez Payot & Cie éditeurs.

[3] Ce prince était un ardent révolutionnaire ; entré jeune au service de France, il y parvint au grade de maréchal de camp ; il conspira contre le Directoire et fut interné plusieurs années à l'île de Ré De son union avec Marie-Eléonore serait né à Paris, le 20 septembre 1773, un fils (Ferdinand-Jean-Jules-Joseph), mentionné sur la tombe de sa mère à l'église d'Assens. Le nom d'Olcah, suivant la princesse de Sayn-Wittgenstein, serait l'anagramme de celui d'Holac, ruine située en Bavière, qui fut le berceau des Hohenlohe.

profita. « Malades réels ou imaginaires, riches blasés, curieux oisifs, aventuriers en quête ou égarés, gens de lettres, diplomates et princes, toute l'Europe voyageante s'y donnait rendez-vous. C'était un lieu à la mode pour la société élégante ; on y prenait même des eaux (eaux ferrugineuses du Vallon), qui aujourd'hui sont abandonnées. Après Spa, il n'y avait pas, au dire de Gibbon, d'endroit plus généralement recherché [1]. »

A la différence de ce qui se passe aujourd'hui, les étrangers soutenaient beaucoup de relations avec les Lausannois, souvent même, faute d'hôtels, ils prenaient chambre et pension chez des particuliers et vivaient de leur vie.

Il ne semble pas que les Lausannois de ce temps se sentissent attirés, comme ceux d'aujourd'hui, par le spectacle de la nature alpestre ; ils se bornaient à faire des parties de campagne, pique-niques modestes, chez des amis où la gaîté et l'enjouement tenaient lieu de champagne et de foie gras. Les habitudes étaient très simples, et pour cause, les fortunes étaient modestes, la sociabilité n'y perdait rien, bien au contraire. Dans une lettre à son amie, Mme de Brenles, Mlle Anne de Chandieu-Chabot, personne de beaucoup d'esprit, lui parle, sans s'y appesantir, de ses occupations domestiques, de son ménage. Elle s'excuse du retard qu'a subi sa correspondance en invoquant sa lessive. Le comte de Golowkin, dans une note de ses *Lettres choisies recueillies en Suisse*, p. 44, en prend occasion pour nous faire un gracieux portrait de la femme vaudoise de ce temps.

« Cette raison (la lessive) paraîtra bien vulgaire à la plupart des lecteurs, et paraît encore telle aux étrangers qui n'ont pas eu le temps d'étudier les femmes vaudoises [2]. Rien n'est plus digne cependant d'être cité lorsqu'il s'agit d'en faire

[1] Voir *Le canton de Vaud,* par Juste Olivier, tome II, page 1213 et suivantes.

[2] Voir page 44. On a aussi une série de lettres de Golowkin, écrites de Suisse, de France et d'Italie, de 1806 à 1823, à son ami Nicolas Châtelain, publiées en 1862 chez Marolf à Neuchâtel, avec une notice de W. Reymond, dans lesquelles il décrit fort spirituellement les mœurs

l'éloge. Si dans l'économie le comble du talent est de produire un grand effet avec peu de moyens, c'est ici qu'il faut venir en chercher et en étudier les modèles. Il est douteux qu'on voie ailleurs qu'à Lausanne de petites fortunes suffire plus complétement à tout ce que l'on obtient si rarement ailleurs avec de grandes : agréments de la vie intérieure, frais indispensables à l'éducation des enfants, aux dépenses de l'hospitalité générale, à l'élégance malheureusement établie des toilettes et aux plaisirs de tout genre adoptés par la société ; tout cela s'obtient ici au moyen du savoir-faire soutenu par d'invisibles sacrifices. Les dames de Lausanne ont toujours eu et ont encore une ressemblance frappante avec les dames du moyen âge. C'est sur elles que reposent les soins nombreux de l'intérieur et les agréments de la vie sociale. Leur récompense est de régner au dedans et au dehors de leur maison. Le matin, rien ne saurait les distraire de leurs devoirs ; le soir, rien ne s'oppose à leurs plaisirs. »

de la société lausannoise. Golowkin y parle entre autres d'un bal costumé qui eut lieu en mai 1816 chez un Hollandais, M. Temminck, où assistait le prince Wasa ; il y parut en cardinal Ximénès, tels autres en abbé de cour, en Rubens, en folie, en religieuse, en servante bernoise, etc. ; cette dernière était si vulgairement fagotée que les uns la prenaient pour une bonne d'enfant qui, à la faveur du bal, s'était faufilée dans la salle, tandis que des étrangers s'imaginèrent que c'était un jeune garçon habillé en femme ; or c'était la fille d'un ancien magistrat d'origine française et dont le mari appartenait à une des premières familles de Berne, Madame de Steiger, née Duval de la Pottrie.

Le comte Féodor de Golowkin, né à La Haye en 1766, mort à Lausanne en 1823, était gentilhomme de la chambre à la cour de l'impératrice Catherine, qui le nomma en 1794 ambassadeur auprès du roi de Naples. C'était un cosmopolite ; il vécut en Italie, à Berlin, à Paris, à Lausanne. Il avait des attaches de famille dans le canton de Vaud ; son oncle, le colonel Alexandre de Golowkin, avait épousé une comtesse de Dohna, qui possédait le château de Monnaz ; sa cousine, la comtesse Amélie Golowkin, avait épousé Henri-Albert de Mestral d'Arrufens. Les mémoires du comte Féodor Golowkin, tirés des archives de Monnaz, propriété de M. Gustave de Freudenreich, ont été publiés à Paris chez Plon en 1905, sous ce titre : *La cour et le règne de Paul Ier*. Cet ouvrage est annoté et précédé d'une introduction historique faite par M. S. Bonnet (pseudonyme).

L'hiver venu, les Lausannois se réunissaient les uns chez les autres pour danser, faire des jeux d'esprit, des charades, des énigmes, des logogriphes, qui étaient insérés dans une petite revue littéraire, le *Journal de Lausanne*, que dirigeait un disciple de Gibbon, la chanoinesse de Polier. Les divertissements les plus goûtés étaient le théâtre et les cartes, auxquelles les femmes s'adonnaient avec acharnement. L'amour du jeu succédant au bel esprit, finit par nuire à la conversation. Gibbon loue « la liberté décente des deux sexes, également éloignée des extrêmes de la simplicité et de la recherche. Les femmes y sont jolies, et, malgré leur grande liberté, elles sont sages. Tout au plus, peuvent-elles être un peu complaisantes dans l'idée honnête, mais incertaine, de prendre un étranger dans leurs filets [1]. » D'autre part, Gibbon reproche aux Lausannois leur affectation qu'il appelle leur péché originel. Affectation de dépense, affectation de noblesse, affectation d'esprit.

Dans son piquant tableau de la société lausannoise, Mme de Charrière de Tuyll daube la société de la rue de Bourg et celle de la Cité; moins aimable que le comte de Golowkin, elle fait de la jeune lausannoise un portrait peu flatteur. Cécile, le principal personnage de *Calliste* [2], est une enfant gâtée, une beauté rustique, d'une santé médiocre avec tendance au goître, mais qui a reçu une instruction soignée ; on lui a fait apprendre le latin. Sa mère, d'origine française, souffrant d'avoir vécu dans la gêne, cherche à la marier richement ; c'est là une ambition de beaucoup de mères sous tous les climats et dans tous les temps. M. Ch. Burnier ne pense pas que l'éducation de Cécile puisse être prise comme type de l'éducation des jeunes Lausannoises à la fin du dix-huitième siècle. On doit plutôt considérer le programme tracé par Mme de Charrière comme une fine satire des usages reçus [3].» Lorsque parurent les *Lettres de*

[1] *Le canton de Vaud*, par Juste Olivier, p. 1247 et 1248.

[2] *Calliste* est la seconde partie des *Lettres écrites de Lausanne*.

[3] *La vie vaudoise et la Révolution*, par M. Ch. Burnier, page 56. Lausanne, Georges Bridel & Cie éditeurs, 1902.

Lausanne, c'était en 1781, les contemporains s'en indignèrent, ils se tinrent pour calomniés, et Mme de Charrière en fut, dit-on, surprise, ce qui dénotait de sa part une certaine naïveté.

« Certains voyageurs, dit Juste Olivier, firent de la Vaudoise une espèce de type féminin passablement revêche au gré de ceux qui prisent plus ce qu'ils appelaient « sensibilité » que la vertu. « Chevaliers ! s'écrie l'un d'entre eux, j'ai été bien trompé. On calcule ici plus qu'on ne sent [1]. » Ce genre de tempérament ne devait pas faire le compte des libertins.

D'autres voyageurs ont reproché aux Lausannois leur mollesse. Le Dr Tissot se montre sévère à l'égard des nouvelles générations. « Plusieurs ordres de gens qui se servaient eux-mêmes il y a trente ans, se font servir aujourd'hui ; ceux qui allaient à pied vont à cheval ; ceux qui allaient à cheval vont en voiture ; ils trouvent même les cahotements des voitures publiques trop rudes, et les derniers artisans ne voyageront bientôt que dans des carosses *à ressorts bien pliants*, etc. » Que penserait le Dr Tissot s'il pouvait voir les rues de Lausanne parcourues par des auto-taxis à roues caoutchoutées !

Le peuple était cependant demeuré fidèle à ses anciens usages et à ses fêtes champêtres. « Encore alors, aux vendanges, dit Juste Olivier, une chanson rustique, entonnée aux portes de Lausanne, se répétait, de refrain en refrain, en chœurs alternatifs, jusqu'à celles de Vevey. Dans les beaux soirs d'été on dansait sur les places, autour du tilleul, les vieilles rondes nationales et les *coraules* du pays romand. Les étrangers vantaient la douceur des mœurs et l'affabilité de ce qui leur apparaissait comme un magnifique jardin [2]. Le Pays de Vaud était devenu la vallée de Tempé du dix-huitième siècle ; et cette époque a laissé, à ceux qui l'ont vue, le souvenir ou l'illusion qu'on y vivait heureux. »

[1] *Le canton de Vaud*, par Juste Olivier, p. 1247 et 1248.
[2] Henri Monod, *Mémoires*, t. I, p. 20 et 61.

Colonie hollandaise.

Les émigrés de France et de Savoie ne firent que séjourner dans le pays ; dès que les circonstances le leur permirent, ils retournèrent dans leur pays [1]. Il en fut de même des notabilités anglaises et allemandes, mentionnées plus haut ; ce furent des étoiles filantes sur le firmament lausannois. Il en fut autrement de quelques familles hollandaises qui vinrent au Pays de Vaud vers la fin du dix-huitième siècle et les premières années du dix-neuvième, s'y fixèrent et, par des alliances matrimoniales, prirent racine à Lausanne. Les dissensions auxquelles les Provinces-Unies étaient en proie, dès longtemps divisées entre le parti des républicains et celui des orangistes, l'intervention de la Prusse en 1787, suivie de celle de la France, la proclamation de la République batave en 1795, l'établissement d'un royaume de Hollande sous le sceptre de Louis Bonaparte en 1806 et finalement l'annexion à la France en 1810, avaient causé un profond découragement dans les esprits. Cette nation, jadis prospère, souffrait cruellement de la perte de ses libertés.

Ces familles jouissaient d'une certaine indépendance de fortune ; venues pour jouir des avantages qu'offrait le climat des bords du lac Léman, elles s'y laissèrent retenir par le charme de la société lausannoise, mentionnons :

Jean-Abraham Meyn, qui fut reçu bourgeois de Lausanne en 1774, acheta l'année suivante, la seigneurie de Vennes et sauf erreur fit bâtir le château actuel ; il devint capitaine de dragons, membre du Deux-Cents et fut compromis, avec son gendre Henri-Antoine de Crousaz, dans l'affaire du banquet des Jordils.

---

[1] Tel fut le cas des Noailles qui, pendant l'orage révolutionnaire, se réfugièrent à Rolle et, une fois l'ordre rétabli par Bonaparte, revinrent en France pour se mettre, ainsi que les Talleyrand, au service de l'empereur, puis du roi après la chute de Napoléon. Joseph de Maystre accompagna le roi Charles-Emmanuel en Sardaigne et fut envoyé par lui comme ambassadeur en Russie ; Xavier de Maystre fit une brillante carrière militaire au service du tzar.

Guillaume Roell, né à Utrecht en 1740, décédé à Lausanne en 1801, habitait Renens sur Roche, épousa en 1762 Catherine Rose Secretan-de Montherond ; sa fille Rose-Cornélie épousa en 1802 Louis Auberjonois, qui fut membre de la Chambre administrative vaudoise.

Jacob Berthoud van Berchem, natif de Brille, épousa en 1764 une demoiselle d'Illens et acheta le domaine de La Naz ; sa famille, originaire d'Anvers, s'était fixée en 1544 à Bâle, en 1600 à Brême, vers 1700 en Hollande. Jacob van Berchem et son fils, *Jacob-Pierre*, publièrent, en collaboration avec le professeur Struve, des travaux de minéralogie et entre autres, en 1790, un *Itinéraire de la vallée de Chamonix*. Jacob van Berchem d'Illens et son fils Adolphe, compromis dans l'affaire des Jordils, furent expulsés du canton de Berne en 1793 (le décret d'expulsion, daté du 26 janvier, est aux archives de Crans). Un autre fils de Jacob van Berchem d'Illens, Guillaume van Berchem, épousa sa cousine Julie d'Illens ; c'est l'ancêtre des van Berchem établis aujourd'hui à Genève et à Crans.

Jacob Temminck, né à Amerfoort en 1748, décédé à Lausanne en 1822; sa fille épousa un M. de Witt de la famille du grand pensionnaire, et ses petits-enfants s'allièrent à la famille Guizot.

Jean-Jacques van der Muelen, né à Zutphen en 1742, vint se fixer à Lausanne où il mourut en 1821 ; son fils épousa une demoiselle Fels et créa une maison de banque qui existe encore sous la raison sociale Chavannes & Cie. Van der Muelen-Fels laissa un fils, Gaspard, lieutenant de cavalerie au service de Wurtemberg, mort sans postérité, et une fille, qui épousa le pasteur Charles de Rodt, de Berne ; le fils de M. et Mme Ch. de Rodt, Alfred de Rodt, né en 1843, † en 1905, se fixa dans l'île de Saint-Juan Fernandez, sur la côte du Chili, où ses descendants vivent encore. On sait que c'est dans cette île que vécut le matelot Selkirk, dont la vie solitaire a fourni le thème du *Robinson Crusoé* de Daniel de Foë.

Jacob et *Théodore van Muyden*, docteurs en droit, originaires d'Utrecht, quittèrent cette ville en 1804, et, après avoir voyagé en Allemagne, en Autriche et en Italie, se fixèrent à Lausanne en 1809 et 1810. Le premier, né en 1781, épousa en 1810 Sophie Porta, fut juge de paix à Coppet, député et conseiller d'Etat de 1835 à 1844 († en 1848), il eut pour fils le peintre de genre Alfred van Muyden ; le second, né en 1782, épousa en 1813 Henriette Bugnion, et fut membre de la Municipalité de Lausanne de 1838 à sa mort, survenue en 1841.

Mentionnons encore *Jacques-Barthélemy Vernède*, qui se lia d'une tendre amitié avec le professeur Levade chez lequel il demeurait, place de la cathédrale no 1. Ces deux vieillards, pareils à Philémon et Baucis,

coulaient ensemble des jours heureux que la mort seule devait interrompre. Pour rappeler à son hôte la patrie absente, M. Levade fit construire, sur les escaliers du Marché, un pavillon style rococo, sur le modèle de celui que son ami avait à Amsterdam. Ce *buen-retiro*, dans lequel se sont assis tant d'amis de l'homme très sociable qu'était le professeur Levade et sous lequel, depuis cent ans, ont passé des milliers et des milliers de professeurs, d'étudiants, de magistrats, d'avocats et de gens de toutes sortes que leurs occupations appellent à la Cité, subsiste toujours. Mentionné par Gibbon et par Mme Sophie de la Roche, il est un reste du vieux Lausanne que nous ne verrions disparaître qu'à regret.

Cet attrait que le Pays romand exerçait sur les Hollandais est encore attesté par l'établissement à Yverdon, en 1768, de *Corneille-Pierre Soheydernit de Vos de Neuvliet*, originaire de Flessingue, qui épousa une demoiselle Haldimand. Son fils acquit la bourgeoisie d'Yverdon en 1819. Son petit-fils, Auguste de Vos, fut juge de paix, membre de la Municipalité d'Yverdon, député et président du Grand Conseil ; il est décédé célibataire en 1884.

Etat moral du pays avant le réveil religieux.

On a souvent représenté l'ancienne société de Lausanne comme mondaine et frivole [1], du fait qu'elle aimait à se divertir, mais cela ne veut point dire qu'elle fût dissolue. Pour être équitable, il faut se garder d'attribuer uniquement au réveil religieux de 1820 l'état moral du canton de Vaud au dix-neuvième siècle. Nous ne contestons point les effets moraux du Réveil, mais nous constatons que la révolution qui a séparé le Pays de Vaud de Berne s'est opérée sans violences, et que l'organisation du canton de Vaud est une œuvre des plus remarquables. Les Vaudois, si longtemps méprisés comme sujets, une fois dénoués les liens de la servitude, ont été bientôt au premier rang des Confédérés ; au point de vue de la prospérité, du régime de l'assistance publique, de l'enseignement primaire, ils ont devancé leurs anciens souverains.

Or, tout était à créer, en 1803, et durant l'espace de dix ans,

[1] Voir Maurice Brun, *Essai sur l'état moral et religieux du peuple vaudois avant le réveil* (*1750-1820*). Lausanne, Georges Bridel et Cie, 1908, page 29.

qu'a duré le régime de l'Acte de médiation, le Petit Conseil et le Grand Conseil ont élaboré une série de lois qui dénotent un tact politique, un sens pratique consommé, une connaissance approfondie des besoins du pays et, par dessus tout, un sentiment du devoir qui leur fait le plus grand honneur.

Aux yeux de certains idéalistes, le fait seul de résister à l'autorité est un titre à la sympathie, on envisage comme des héros des anarchistes sanguinaires, alors que leur esprit haineux, leur intolérance, leur absence de moralité, fait présager que leur triomphe serait un malheur public. L'étiquette de révolutionnaire est appliquée à des personnalités différant parfois du tout au tout.

Les auteurs de la Révolution vaudoise de 1798 n'étaient point des démagogues ambitieux, désireux de se procurer un piédestal ; ils appartenaient à la bourgeoisie cultivée ; en prenant la tête du mouvement, ils exposaient leurs personnes et leurs biens ; ils surent le diriger habilement, pour le plus grand avantage du canton. Or ces hommes étaient nés dans la seconde moitié du dix-huitième siècle, et leurs qualités, leur valeur, leur désintéressement montrent que l'éducation qu'ils avaient reçue était inspirée par des sentiments nobles et élevés. En thèse générale, car il y a toujours des exceptions, une génération prépare celle qui suit, et, comme dit l'Ecriture, l'arbre se juge à ses fruits.

On peut donc affirmer que, sous ses apparences frivoles, la société lausannoise, contemporaine de Voltaire et de Gibbon, renfermait, à l'état latent peut-être, des qualités solides qui devaient se manifester plus tard au moment voulu.

Esprit nouveau. Banquet des Jordils.

Depuis le supplice de Davel, deux générations s'étaient succédées. La docilité des Lausannois d'antan avait fait place à une mentalité nouvelle. Il régnait en Suisse, au dix-huitième siècle, un mécontentement général qui avait abouti à une

série de mouvements populaires et ébranlé la notion de l'autorité, telle que la concevait l'ancien régime. Des troubles avaient eu lieu dans plusieurs cantons, des revendications démocratiques avaient été formulées à Genève en 1707, à Zurich en 1713, à Saint-Gall, à Zoug, dans l'évêché de Bâle, dans la Lévantine, à Schwytz, à Neuchâtel, à Fribourg en 1781, en Valais en 1790. A trois reprises, en 1738, 1762 et 1781, les troubles de Genève avaient nécessité l'intervention des confédérés, de la Sardaigne et de la France ; mais l'ordre rétabli n'était que précaire et, malgré les nouvelles concessions faites en 1789, le parti révolutionnaire l'emportait en 1792.

Un courant d'idées généreuses et d'initiative individuelle s'était formé dans la Suisse allemande et avait trouvé son expression dans la Société helvétique fondée à Schinznach en 1760. François Urs Balthazar, de Lucerne, appelé à la présidence et qui n'avait pu s'y rendre, envoya un de ses fils pour déposer son testament politique. Dans cet écrit, il constate les progrès accomplis en Suisse dans l'ordre matériel, mais aussi les imperfections de l'édifice social. Il avait manqué à la Suisse, disait-il, des hommes d'Etat doués d'un esprit organisateur capable d'en faire un tout harmonique, et il ajoutait : « L'âge suivant complétera l'œuvre commencée par la liberté, l'aurore de ce jour semble déjà se lever ; la réunion à Schinznach de patriotes, illustres et dignes de respect, présage un avenir de progrès. Puis, empruntant le langage d'Ezéchiel, il prévoit que l'esprit de concorde et d'amour va ranimer et recouvrir de chairs les ossements épars de la Confédération. » Belle prophétie qui devait mettre près d'un siècle à se réaliser.

Ce même esprit libéral, mais avec beaucoup d'utopies, se retrouve dans les écrits de Rousseau et des philosophes du dix-huitième siècle. Il est en quelque sorte codifié dans la *déclaration des droits* adoptée par le congrès américain à Philadelphie en 1774, et d'une manière plus développée dans la *déclaration des droits de l'homme et du citoyen* adoptée par l'As-

semblée constituante française, à Versailles, le 1er octobre 1789.

Sous l'égide de la Révolution, encore à son aurore, beaucoup de Suisses, mécontents du régime sous lequel vivait leur patrie, s'étaient fixés à Paris et se réunissaient, dès 1789, pour s'entretenir de l'avenir de la Suisse. Ce fut l'origine du *Club helvétique,* qui se constitua en 1790. Ses membres, Genevois, Vaudois et Fribourgeois, s'étaient donné pour tâche de répandre en Suisse les idées nouvelles. A côté d'éléments plus turbulents et plus obscurs, le Pays de Vaud y était représenté par *Vincent Perdonnet,* alors au début d'une brillante carrière de financier, le naturaliste *Louis Reynier,* son frère cadet *Ebenézer Reynier* et *Boinod,* d'Aubonne, qui devaient tous deux parvenir au grade de général dans l'armée française.

Le Club helvétique publia des libelles qu'il envoya dans la Suisse romande pour y réveiller les esprits assoupis. Les paysans vaudois, très attachés à Berne, se souciaient peu d'égalité politique ; mais la nouvelle de la suppression des droits féodaux ne laissa pas de les impressionner vivement. La noblesse vaudoise ambitionnait de jouer un rôle politique, mais elle tenait naturellement à ses droits féodaux qui faisaient le plus clair de ses revenus ; ces divergences de vues rendaient difficile l'établissement d'une entente. Les beaux esprits qui se piquaient de philosophie suivaient avec intérêt les événements de Paris ; les plus ardents, comprenant qu'une ère nouvelle se préparait, songèrent à l'affranchissement de leur patrie.

Des opuscules révolutionnaires ayant commencé à se répandre, les baillis, les aubergistes et le personnel des postes [1] furent chargés d'observer l'état des esprits et de faire rapport sur les propos suspects tenus par les Vaudois ou les étrangers établis au milieu d'eux.

La propagande du Club helvétique n'en continua pas moins à s'exercer. Du fond de la Russie, *Frédéric-César de la*

[1] La régale des postes était alors concessionnée, dans le canton de Berne, à la famille de Fischer.

Harpe participait à cette croisade littéraire, et écrivait des lettres virulentes contre le gouvernement de LL. EE. Dans une lettre, datée du 1er août 1790, adressée à ses amis Polier de Vernand [1], Amédée de la Harpe et H. Monod, il les encourageait à présenter au gouvernement bernois une requête pour demander :

1° Qu'une commission fût chargée de rechercher les privilèges politiques du Pays de Vaud ;

2° Que les anciens Etats de Vaud [2] fussent rétablis ;

3° Que l'égalité des droits politiques fût admise pour tous les citoyens, avec faculté de participer au gouvernement.

Ces demandes n'avaient rien en soi que de très naturel ; elles étaient formulées en termes respectueux et corrects.

L'esprit d'indépendance qui se manifestait chez les Vaudois trouva un aliment dans les événements qui se produisirent à cette époque dans le Bas-Valais, contrée soumise à un joug bien autrement dur que celui dont avaient à se plaindre les sujets de Berne. Une insurrection s'y produisit le 15 août 1790 ; les Haut-Valaisans réussirent à demeurer maîtres de la situation.

[1] Tandis que le bourgmestre Polier Saint-Germain était très attaché aux Bernois, son parent Henri Polier-Vernand, fils du doyen Polier, avait l'esprit plus ouvert aux idées nouvelles ; en 1798, il présida à Lausanne les assemblées primaires, puis le Tribunal suprême du canton du Léman, poste qu'il échangea bientôt contre celui de préfet national. Il est à remarquer que plusieurs familles, appartenant à ce que l'on peut appeler l'aristocratie lausannoise, prirent part à la révolution de 1798.

[2] Les Etats, basés sur le système des ordres (Eglise, Noblesse, Bourgeoisie) étaient la forme donnée à la représentation nationale au moyen âge, c'était la consécration des franchises qu'avaient reçues les communes. La province d'Aoste a eu des Etats dès l'année 1253. Une réunion des Etats des provinces subalpines de la maison de Savoie eut lieu près de Suze en 1286 ; dans d'autres régions de l'Europe on constate au quatorzième siècle que les députés des communes commencent à être admis dans les cours féodales ; à côté des barons, ces assemblées prennent le nom d'Etats.

Suivant le Coutumier de Quizard (chap. IX, art. 4), aux termes de l'accord intervenu en 1264 entre le comte Pierre et ses sujets vaudois, devaient assister aux Etats :

Pour les *ecclésiastiques :* Les commandemens de la Chaulx et Romain-

Certaines communes rurales commençaient à récriminer contre les droits féodaux ; elles avaient pris pour conseillers les avocats Monod et Cart.

Pour prévenir la contagion révolutionnaire, LL. EE. envoyèrent dans le Pays de Vaud le trésorier de Muralt, avec des pouvoirs étendus. La bonne grâce de ce magistrat habile coupa court à beaucoup de réclamations; cependant quelques plaintes un peu hardies valurent à leurs auteurs de vives admonestations. Les pasteurs furent chargés de lire, du haut de la chaire, une proclamation de LL. EE., datée du 3 septembre 1790, mettant en garde leurs sujets romands contre « les hommes audacieux qui, par de sourdes menées et écrits incendiaires, s'efforçaient de propager la discorde et l'esprit de rébellion et de briser tous les liens qui unissent les peuples aux souverains qui les gouvernent. » Cette proclamation enjoignait aux Vaudois d'avoir à remettre aux baillis les libelles qu'ils avaient reçus et de dénoncer leurs propagateurs; elle réputait criminelle toute tentative faite en vue de changer quelque chose à l'ordre établi.

La tranquillité semblait assurée, lorsqu'un incident vint la

mostier, les abbey de Bomont, Aucrestz, Lac de Joux et Marsens. — Les prieurs de Payerne, Sainct-Bernard, pour les membres qu'ils y ont, Saint-Oyens de Joux et Oujons.

Pour les *nobles :* Les contes de Neufchastel, Romond, Gruyere et evesque de Lausanne. — Les barons de Cossonay, Lasarra, Aulbonne, Desmontz et Grandcourt. — Les banderetz de Estavey, Coppet, Wppens, Prengins, Orrons, Montricher, Font, Wfflens, Wllierens, Cugiez, Bavoix et Wlliens.

Pour les *patriotes :* Les envoyez des villes de Moudon, Nyon, Yverdon et Morges. Des mandements de Couldrefin, Ruaz et les Clyes. Et des bourgades de Payerne, Orbaz, Murat, Avenches et Montagny.

Cette composition a pu varier au cours des temps, il règne à ce sujet ainsi qu'en ce qui concerne les compétences exactes des Etats, des obscurités: leur attribution principale était le vote de l'impôt. Leur rôle pour être modeste, dit le professeur Edouard Secretan, n'en fut pas moins considérable. La question a fait l'objet de controverses entre J.-J. Cart, Frédéric César de la Harpe et l'avoyer de Mulinen. (Voir dans le *Dictionnaire historique du canton de Vaud*, p. 344 et suiv., l'article du prof. Ed. Secretan.)

compromettre. Ensuite de plainte du seigneur de Carouge, le pasteur Martin, de Mézières, fut incarcéré pour avoir tenu, au sujet de la dîme des pommes de terre, des propos qui avaient été amplifiés ; cet honorable ecclésiastique se disculpa et fut réintégré dans ses fonctions le 17 avril 1791 et indemnisé. Son arrestation intempestive avait fait beaucoup de bruit, et le retour du pasteur Martin à Mézières fut fêté : de Lucens à Mézières la foule se pressait sur son passage [1]. Son acquittement ne suffit pas à effacer l'effet déplorable causé dans le pays par l'arrestation de cet homme de bien. L'émotion ne se calma pas, et les rangs du groupe révolutionnaire allaient grossissant de jour en jour.

Ce fut dans cet état des esprits qu'eurent lieu les banquets des Jordils et de Rolle.

Le droit d'association n'existait pas sous le régime bernois. LL. EE. toléraient cependant des sociétés de tir, à condition que leurs réunions se fissent sous l'œil vigilant du bailli ou de son représentant. Mais il n'était permis qu'aux gens de la localité de se faire recevoir dans ces abbayes. Malgré cette prohibition, il s'organisa à Rolle, en 1790, un tir auquel prirent part des ressortissants d'autres villes ; c'était pour les patriotes un moyen de se rencontrer et de se concerter.

L'année suivante, ce genre de fêtes prit de l'extension. *Amédée de la Harpe*, *Rosset-de Cazenove*, *Durand* et quelques patriotes organisèrent, pour le 14 juillet, jour anniversaire de la prise de la Bastille, un banquet de cent-cinquante couverts, sous les marronniers de la propriété du banquier Dapples, aux *Jordils*, près Ouchy [2]. Des discours véhéments y furent

[1] L'arrestation du pasteur Martin, puis son retour dans son foyer, et l'accueil enthousiaste de ses paroissiens ont fourni au poète René Morax la donnée d'un drame intitulé *La dîme*, jouée à Mézières même en 1903 et 1910. *La dîme* a paru en 1903 chez Payot & C[ie], éditeurs. C'est une succession de tableaux champêtres, d'une grande fidélité historique, qui, jouée sur les lieux mêmes où se passèrent ces événements par des acteurs improvisés, ont laissé chez les spectateurs d'ineffaçables souvenirs.

[2] Cette propriété a été acquise récemment par une société qui y a

prononcés ; des acclamations et des cris de joie célébrèrent le triomphe de la liberté en France. La manifestation avait, il faut le reconnaître, un caractère franchement révolutionnaire. De nombreux convives portaient à leur chapeau des emblêmes français avec la devise : « *Vivre libre ou mourir.* » Une coupe, sur laquelle était gravée la devise *liberté, égalité, fraternité,* passa de mains en mains. Un toast aux villes et aux communes, allusion au rétablissement des Etats de Vaud, souleva de vifs et bruyants applaudissements. On dansa la farandole. Les convives, au nombre desquels figuraient plusieurs représentants des premières familles de Lausanne, se transportèrent à Ouchy, la musique Hoffmann en tête, en chantant la « *carmagnole* et le « *ça ira, les aristocrates à la lanterne* », pour assister à un feu d'artifice au milieu de près de trois mille spectateurs. Un des jours précédents, un premier banquet de patriotes avait eu lieu à la Rasude, où les convives, en société fermée, s'étaient liés par serment à se soutenir mutuellement et à garder le plus grand secret sur leurs délibérations ; Amédée de la Harpe et Antoine Miéville y étaient.

Le 15 juillet eut lieu le *tirage* de Rolle ; plusieurs amateurs de tir de Morges, de Lausanne, d'Aubonne et de Nyon s'y rendirent ; un orateur, qui avait eu un succès la veille aux Jordils, le libraire Durand, y fit l'éloge de la Révolution française. La réunion, comme la veille, tourna en manifestation politique.

Lorsque LL. EE. furent informées de ce qui venait de se passer, elles furent très inquiètes sur les suites que pourraient avoir de pareilles manifestations. Lausanne fut occupée militairement par six mille hommes de troupes allemandes et soixante pièces de canon, qui rendirent ainsi la visite que les Vaudois avaient faite en 1653 aux habitants de la Haute Argovie. Ces troupes se concentrèrent dans la vallée de la Broye,

construit l'hôtel Royal. Dans son *Histoire du canton de Vaud,* t. III, p. 172 et suivantes, le Dr Verdeil a donné un récit très étendu des manifestations des Jordils et de Rolle et de leurs suites.

sous le commandement du général d'Erlach, puis descendirent les pentes du Jorat en manifestant leur présence par de sinistres décharges d'artillerie. Une haute cour, composée de MM. *Fischer*, *Haller*, *Frisching* et *Tscharner*, procéda à une enquête ; elle manda à sa barre les principaux personnages qui avaient pris part aux banquets de la Rasude, des Jordils et de Rolle. Quelques-uns de ceux-ci, pressentant les rigueurs qui allaient suivre, prirent la fuite ; tel fut le cas d'Amédée de la Harpe, seigneur de Yens et des Uttins, qui parvint en France au grade de général et mourut au passage du Pô à l'âge de quarante-deux ans ; de l'avocat Cart, plus tard membre du Corps législatif helvétique, membre de la Consulta suisse à Paris et président du tribunal d'appel du canton de Vaud ; du libraire Boinod. Moins prudents, parce qu'ils se croyaient moins compromis, l'assesseur baillival Rosset-de Cazenove et le capitaine Muller, seigneur de la Mothe, restèrent au pays ; ils furent arrêtés et conduits à Chillon.

Il s'agissait d'humilier encore une fois les Vaudois. Les députés des villes, — par une amère ironie, — furent convoqués, non pour délibérer sur les intérêts du pays, mais pour comparaître devant les représentants de LL. EE. Ils durent s'assembler, le 30 septembre 1791, au Champ de l'Air et se rendre au Château, tête nue, comme des pénitents, entre une double rangée de soldats bernois, précédés d'huissiers bernois. Pendant qu'ils défilaient, les canons bernois annonçaient aux échos d'alentours que LL. EE. étaient encore maîtresses des rives du lac Léman. Puis les députés furent introduits au château, où la Haute Commission, par l'organe de son président, leur adressa une réprimande remplie d'invectives et de menaces.

Un témoin de cette odieuse cérémonie, le colonel Ferdinand de Rovéréa, bien connu pour ses sympathies bernoises, disait à ce propos : Aucun de ces vingt-sept députés ne répliqua, ni ne proféra aucune parole, mais tous emportèrent et transmirent un sentiment d'amertume dont le souvenir n'est pas encore effacé. »

Amédée de la Harpe, cousin de Frédéric-César de la Harpe, principal chef de la manifestation, fut condamné à mort par contumace et ses biens confisqués ; Ferdinand Rosset-de Cazenove (né en 1751), condamné à vingt-cinq ans de détention, réussit à s'échapper de Chillon, s'en fut en Amérique et mourut à Philadelphie en 1795, à l'âge de quarante-quatre ans. Georges-Albert Muller de la Mothe, condamné également à vingt-cinq ans de détention, fut incarcéré à Aarbourg ; Samuel Demartines, seigneur de Saint-Georges, membre du Deux-Cents, fut condamné à six ans de détention, qu'il fit au château d'Aarbourg. L'avocat Antoine Miéville fut condamné à cinq ans de détention, qu'il fit à l'hôpital de l'Isle à Berne ; J.-A. Joseph, grand voyer de Lausanne et membre du Deux-Cents, à la même peine ; le libraire Durand à quatre années d'arrêts domestiques ; le banquier Ch.-S.-J. Dapples, membre du Soixante, à deux ans d'arrêts domestiques ; André Crousaz de Prélaz, officier en Hollande, coupable d'avoir écrit de Hollande à son parent Muller de la Mothe une lettre où il se permettait d'exprimer sa façon de penser sur les mesures prises par LL. EE., fut condamné, 1° à être sévèrement censuré, 2° à garder les arrêts jusqu'à son départ, et 3° à quatre ans de bannissement. D'autres participants à la manifestation des Jordils furent condamnés à des peines diverses, mentionnons : *J.-H. Lardy*, courtier à Ouchy, *Samson Reymondin*, commis libraire à Genève, *Bachelard*, *Cand*, maître d'école, *Blanc*, *Chanson*, *Payard*, *Louis Roguin-de la Harpe*, le pasteur *Testaz*, *Chatelanat*, ministre, *de la Fléchère*, *J.-M. Gex* et *M. Byrde*, commis négociant, *Louis Will*, courtier à Ouchy, le Dr *Fr. Verdeil*, membre du Deux-Cents, *J.-H. Meyn*, seigneur de Vennes, capitaine de dragons et membre du Deux Cents, et Adolphe-*Jacob Berthoud van Berchem*. Des mandats de prise de corps furent ordonnés contre les fugitifs accusés d'avoir pris part au banquet de la Rasude, dont suivent les noms : *Emmanuel Joseph*, négociant, *Auguste* et *Baptiste Penserod*, négociant, *Léon Kuhn*, chirurgien, *Ch.-E.-Noé Mercier*, négociant,

Louis Chaboux, joailler, *Jean-Jacques Jaquier, Louis Fabre*, négociant, *Bouet*, distillateur, *J.-J. Cart* et *Boinod*.

Tous ces noms méritaient de passer à la postérité ; ils ont été gravés, ainsi que ceux des simples participants au banquet des Jordils, sur des plaques de marbre que le Conseil communal a fait ériger dans le jardin de l'église d'Ouchy. Ce modeste monument a été inauguré le 25 octobre 1906.

Les fêtes patriotiques d'Ouchy et de Rolle eurent ainsi un lugubre lendemain. On voit que, dans ces temps-là, faire de l'opposition au gouvernement c'était exposer sa vie, sa liberté, sa position, ses biens et l'avenir de sa famille. Les révolutions sont souvent faites par des gens qui n'ont rien à perdre et tout à gagner ; il est à remarquer que le mouvement vaudois de 1791, prélude de la révolution de 1798, fut l'œuvre de gens appartenant à toutes les classes de la population ; il y avait des simples artisans, mais aussi des négociants, des pasteurs, des médecins, des avocats, des membres du Deux-Cents, des militaires, des propriétaires fonciers et des possesseurs de fiefs [1]. C'était un signe des temps que Berne ne sut pas discerner. LL. EE. réussirent encore à se faire redouter, mais les germes de désaffection qu'elles avaient semés dans l'esprit et dans le cœur de leurs sujets ne pouvaient demeurer stériles surtout en un tel moment.

Révolution du 24 janvier 1798.

La répression des manifestations patriotiques de juillet 1791 fut suivie, pour Lausanne, d'un temps de calme plat, pendant lequel on vit affluer les émigrés. Leur séjour temporaire fut une source de prospérité. Voici ce qu'en date du 29 juillet 1797, le pasteur Frédéric Bugnion-de Saussure écrivait à ce sujet à son neveu César de Constant, alors étudiant à Leipzig :

[1] LL. EE. avaient très politiquement facilité l'achat des fiefs, en abolissant, en 1749, la *cape* (v. plus haut p. 71), ensorte que les bourgeois qui en avaient les moyens pouvaient acquérir des seigneuries.

« Lausanne est devenu une ville de commerce. Tous les jours s'élèvent de nouvelles maisons. Ce n'est plus qu'agents de change, papiers sur la place, argent au 8 %, transit de marchandises, comptoirs, bureaux, magasins, mouvement de gens qui rêvent en marchant, tenant en mains un billet au porteur ou quelque lettre de change. Pour peu que cela dure, on pourra dire de nous comme de l'ancienne Genève : On y calcule et jamais on n'y rit. Les Villars font des affaires immenses, les Finguerlin de Lyon viennent de s'établir dans la maison de Mézery, l'ancien comptoir de Porta-Roussillon & Cie, Rolland de Marseille, de Ville de Bordeaux, de Bons et de Montagny (de Mollins), Bourt-Hollock, Dupleix-La Brosse, trottent, écrivent et se démènent du matin au soir. On assure que Lausanne fait actuellement autant que Bâle. »

Mais aux sentiments de douce quiétude, dont cette correspondance laisse l'impression, succédèrent des préoccupations d'une nature plus grave. Au commencement de décembre, le bruit court qu'une révolution se prépare. Le 2 janvier 1798 on apprend que le Directoire français s'apprête à intervenir. Aussitôt se forme, sous la présidence du capitaine de Bons, un club de pétitionnaires, qui prend le nom de Comité de réunion et siège en permanence ; il a sa chancellerie, son imprimerie, ses courriers à pied et à cheval, qui parcourent le pays en tous sens pour distribuer l'arrêté du Directoire. Des comités analogues se constituent à Vevey, sous l'impulsion de J.-D.-A. Perdonnet, et dans d'autres localités. Les patriotes demandent, par voie de pétition, à LL. EE. la convocation à bref délai des Etats de Vaud. Le 8 janvier, le Deux-Cents de Lausanne, sur la proposition de Maurice Glayre, décide de transmettre la pétition à Berne ; les autres villes font de même. La Révolution prend ainsi une allure régulière, grâce à la modération des patriotes et à l'appui intelligent que lui donnent les autorités locales.

Malheureusement, la République de Berne, toute imbue encore des souvenirs glorieux de son très ancien passé, croit

pouvoir tenir tête à ses sujets. Elle envoie une commission pour s'enquérir de l'état des esprits et exhorter les patriotes à rentrer dans la voie de l'obéissance. Pour montrer à la France que les Vaudois sont satisfaits de leur sort, LL. EE. appellent les milices et les conseils des villes à prêter serment de fidélité. La cérémonie fut fixée au 10 janvier ; les conseillers et les soldats, pour la plupart après quelques hésitations, font l'acte de soumission qui leur est demandé, mais dans des conditions démontrant à tous que l'opposition gagnait du terrain.

Pénétrée du sentiment de ses droits, Berne invoque l'appui des Confédérés. La Diète, réunie à Aarau, envoie au Pays de Vaud deux délégués : J.-C. Wyss et de Reding-Biberegg. Accompagnés de leur secrétaire Hirzel, ils arrivent à Lausanne le 15 janvier et se rendent promptement compte de la situation. Le 17 janvier le bourgmestre de Saussure, le banneret Bergier, le juge Ph. Secretan et Maurice Glayre[1] leur remettent un mémoire démontrant que la réunion d'une assemblée des villes et des communes est le seul moyen de sauver le pays d'une invasion ; et, tandis que, dans une lettre du même jour, les commissaires fédéraux engagent LL. EE. à accorder la convocation demandée, le colonel de Weiss, bailli de Moudon, nommé haut commandant du pays de Vaud, annonce au Comité de réunion qu'il rend ses membres responsables de toute entreprise armée (17 janvier).Le 18 janvier, les députés de Morges, Vevey, Nyon, Payerne, Aubonne, Cossonay se réunissent aux patriotes de Lausanne pour former le Comité central, puis l'Assemblée des villes et communes du Pays de Vaud.

[1] *Maurice Glayre* (voir plus haut, p. 248), après avoir reçu l'indigénat polonais et des lettres de noblesse du roi Stanislas-Auguste, s'était retiré à Romainmôtier en 1788; la Révolution vaudoise le ramena à la vie publique; il fit partie de la Chambre administrative du Léman, exerça provisoirement les fonctions de préfet du canton du Léman, et fut élu le 18 avril 1798 au Directoire helvétique, dont il reçut la présidence en 1799. Il fit aussi partie de la commission chargée de mettre en vigueur l'Acte de médiation dans e canton de Vaud, mais se retira en 1803 de la vie active tout en conservant jusqu'en 1813 son mandat de député. († en 1819.)

N'ayant aucun moyen de faire prévaloir leurs vues, les représentants de la Diète quittent Lausanne. En dépit des avis des Confédérés, du bailli de Nyon, Ch.-V. de Bonstetten, et des magistrats de Lausanne, LL. EE. s'obstinèrent à traiter les Vaudois en rebelles. Un mandement, annonçant qu'elles se refusent à examiner toute demande collective et offrant l'amnistie à ceux qui reconnaîtraient leurs torts, est lu dans les chaires le 21 janvier. Le 22 janvier, le Deux-Cents de Berne refuse définitivement, à une majorité de dix voix seulement, la convocation des Etats de Vaud. Décidées à recourir à la force pour réprimer ce qu'elles considéraient comme des agissements coupables, LL. EE. mettent sur pied leurs contingents allemands, dont les têtes de colonnes sont bientôt signalées à Avenches.

Comme le remarque Maurice Glayre, dans une lettre [1] qu'il écrivait à son ami Zschokke, on voit souvent les révolutions dégénérer de leurs principes en raison des résistances qu'elles éprouvent ; les obstacles et les dangers poussent aux résolutions extrêmes : l'homme se croit tout permis lorsqu'il a tout à craindre. L'ambition des modérés (Glayre, Pidou, Muret, Monod, Secretan, de Saussure, Bergier) se bornait à la convocation des Etats de Vaud ; ils étaient opposés à une intervention armée de la France. Si la plupart d'entre eux s'étaient refusés à la prestation du serment du 10 janvier, c'était surtout à cause de la manière dont il était prescrit.

L'obstination de LL. EE. donna beau jeu au parti avancé, que dirigeaient Fréderic-César de la Harpe et son ami Vincent Perdonnet. Convaincu à l'avance que Berne ne ferait pas droit aux revendications des Vaudois, la Harpe considérait la rupture comme fatale. Selon lui, il ne pouvait être question de devoirs pour un peuple dont on méconnaissait les droits. Sincèrement ami de sa patrie, il n'entendait point la rattacher

[1] Lettre du 28 mars 1805.

à la France [1]; il voulait que le Pays de Vaud fût uni directement à la Suisse, qu'il fît partie intégrante [2] d'une Suisse régénérée, non d'une Suisse profondément déchue comme l'était celle du dix-huitième siècle.

Le général français Ménard commandait une division de l'armée d'Italie, qui, après avoir traversé la Savoie, occupait le pays de Gex. Le 22 janvier, une délégation du Comité des villes s'adresse à lui pour s'assurer éventuellement de son appui. En réponse à cette demande, Ménard lance, de Fernex, une proclamation annonçant qu'il a reçu du Directoire l'ordre d'employer tous les moyens en son pouvoir pour assurer au peuple vaudois la liberté et l'entier exercice de ses droits.

Cette proclamation, apportée par Georges Rouge et Hédelhoffer, arriva à Lausanne dans la soirée du 23 janvier ; la même nuit, le Comité de réunion, qui siégeait en permanence au Cercle des Jeunes négociants, place de la Palud, n° 21, reçut de Paris un grand nombre d'exemplaires d'une brochure intitulée : *Instructions pour l'Assemblée représentative lémanique*, signé : F.-C. de la Harpe et Perdonnet. Le 24 janvier, au matin, quand le jour parut, on vit flotter, à l'une des fenêtres du cercle, un drapeau vert portant ces mots brodés en blanc : *République lémanique, liberté, égalité.* Des cris de : « Vive la République lémanique ! » se font entendre dans les rues ; des arbres de

[1] Plus tard, devenu Directeur de la République helvétique, F.-C. de la Harpe fut éliminé de ses fonctions, en raison précisément de sa prétendue hostilité envers la France; on alla jusqu'à l'accuser de conspiration contre Bonaparte.

[2] Le Pays de Vaud ne faisait pas partie intégrante de la Suisse, en ce sens que les Confédérés ne s'étaient pas engagés envers les Bernois à leur assurer la possession de cette province au cas où elle leur serait disputée. Il n'y avait pas de lien de droit entre les Vaudois et la Confédération ; il y a plus, les Bernois, par le traité de Lausanne, ayant pris envers Emmanuel-Philibert l'engagement de respecter les « bons us et coutumes et droits », dont jouissaient les Vaudois, le duc de Savoie et ses successeurs, en l'espèce le gouvernement français, avaient le droit d'exiger de Berne le respect des engagements ténorisés dans le traité de Lausanne du 30 octobre 1564 ; et le traité de Lausanne ayant été garanti par la France, suivant acte signé le 26 avril 1565, l'intervention se trouvait justifiée.

liberté s'élèvent sur les places publiques ; on s'accoste en s'appelant citoyen ! On se donne l'accolade, on se félicite.

Dans la matinée, les délégués de presque toutes les villes et d'un grand nombre de communes se réunissent, et « considérant la nature et l'urgence des circonstances, » décident, à l'unanimité, de se constituer en Représentation provisoire du Pays de Vaud, dont ils proclament l'indépendance.

Les armoiries de Berne sont enlevées des édifices publics, comme l'avait été, en 1536, l'écusson de l'évêque Sébastien de Montfalcon. Les milices se réunissent sur Montbenon, acclament le citoyen de Bons comme commandant, et nomment leurs officiers. Le soir, cortège en ville avec musique et flambeaux. Le bailli d'Erlach fait ses préparatifs de départ ; toute à la joie d'être libre, la population ne songe point à l'inquiéter, et lui prodigue même des marques de considération. La journée du 24 se passa sans qu'aucun affront eût été infligé aux représentants et aux amis du régime déchu.

Pendant la nuit du 25 au 26 janvier, l'Assemblée provisoire, sous la présidence de Maurice Glayre, prit une série de résolutions, remarquables par leur sagesse : elle congédie les baillis ; elle enjoint aux receveurs de continuer la gestion des intérêts rentrant dans leur office ; elle prend sous sa protection les propriétés privées des Bernois, et ordonne de respecter leurs personnes ; elle déclare les domaines de l'Etat de Berne propriété nationale ; elle ordonne aux pasteurs de retrancher de leurs prières publiques la mention de « LL. EE. nos souverains seigneurs » et de la remplacer par cette phrase : « Nous te prions en particulier pour notre chère Patrie et pour ceux qui la régissent, la défendent et la protègent. »

« C'est un spectacle vraiment beau, dit le bailli de Nyon, Ch. Victor de Bonstetten, que cette révolution qui commence si noblement et avec tant de calme. » La révolution vaudoise s'était, en effet, opérée pacifiquement, avec l'appui moral de la France, mais sans violence, sans qu'une goutte de sang eût été versée, sans qu'un soldat français eût mis le pied sur le sol vaudois.

Loin d'abdiquer cependant, Berne s'armait et s'apprêtait à faire rentrer par la force ses anciens sujets dans l'obéissance. Sur ces entrefaites se produisit, dans la nuit du 25 au 26 janvier, un événement fatal, qui motiva l'entrée des Français en Suisse. Le 25, le général Ménard avait envoyé son adjudant Autier auprès du général de Weiss, à Yverdon, pour le sommer de cesser ses préparatifs militaires. Ce parlementaire, accompagné des citoyens J.-D.-A. Perdonnet et de Trey, voyageait de nuit en berline, escorté par deux hussards français et deux dragons vaudois. Arrivé près de Thierrens, le postillon fut interpellé par une patrouille, que les paysans du village avaient organisée pour leur propre sûreté. Comme la berline et l'escorte s'étaient arrêtées, une voix cria de l'intérieur, sans explications préalables : « Hussards, avancez. » Ceux-ci se conformèrent à l'ordre reçu. Le grenadier vaudois Genier ayant croisé la baïonnette, l'un des hussards lui fendit le nez d'un coup de sabre. Quoique blessé, le grenadier riposte par un coup de fusil qui étend le hussard raide mort. Une bagarre s'ensuit, dans laquelle l'autre hussard est également tué et un dragon blessé. L'Assemblée provisoire fit immédiatement ouvrir une enquête. Cette malheureuse affaire fut considérée par le général Ménard comme un guet-apens. Il ne voulut rien entendre et ne tint aucun compte des sentiments du peuple vaudois. L'incident de Thierrens lui fournit le prétexte qu'il cherchait : le 27 janvier, il donne l'ordre à ses troupes d'entrer dans le Pays de Vaud et lance une proclamation des plus violentes. « Un attentat inouï vient d'être commis envers l'armée française, dit-il ; des satellites de l'oligarchie, des scélérats ont osé violer les droits les plus sacrés ; dans le sein même de la paix, ils n'ont pas su respecter les lois de la guerre ; ils ont attenté à la personne du citoyen Autier, mon envoyé auprès de l'homme qui se disait le général en chef des troupes du Pays de Vaud ; ils ont fait plus : les monstres ont assassiné les deux hussards qui lui servaient d'escorte. La Grande Nation ne transige jamais avec le crime, etc. »

D'autre part, Ménard informait l'Assemblée provisoire que, depuis trois mois (10 décades), ses soldats n'avaient pas touché de solde ; il demandait aux Vaudois, par voie d'emprunt forcé, une somme de sept cent mille francs, en offrant, comme garantie, la loyauté française. Dans la même lettre du 8 pluviôse an VI, il réquisitionnait des munitions et des chevaux et prescrivait les rations de pain, de viande, de vin, d'eau-de-vie, de foin et d'avoine que les Vaudois auraient à fournir pour l'entretien de l'armée française, aux diverses étapes qu'il se proposait de faire.

Cette invasion était certainement préméditée, car le 25 janvier Ménard avait déjà fait préparer, sur tout le littoral du lac, des barques pour le transport de ses troupes ; et le 26, avant que fût connu l'incident de Thierrens, il avait écrit au général Muller, commandant la VIe division à Besançon et au général Gautier, à Porrentruy, que son entrée sur le territoire suisse aurait lieu le 28. Comme on a souvent reproché aux Vaudois d'avoir attiré les Français en Suisse, il importe de bien marquer le rôle joué soit par Ménard, soit par les magistrats lausannois et les délégués des communes vaudoises, au début de ce qu'on peut appeler en Suisse « l'année terrible. »

Nous n'apprécierons pas la conduite du Directoire. Un grand historien français, Henri Martin, l'a fait très loyalement en ces termes : « Le besoin d'argent contribua à décider le Directoire à commettre, en dehors de nos frontières, des actes violents qui devaient lui en procurer. Il résolut de renverser les gouvernements aristocratiques des cantons suisses et de mettre la main sur leurs caisses [1]. »

Les événements qui suivirent sont bien connus. Deux corps d'armée français, l'un venant de Lausanne, l'autre de Soleure, se dirigent sur Berne et s'en rendent maîtres, le 5 mars, après les combats de la Neueneck, de Laupen, de Fraubrunnen, du Grauholz et du Breitenfeld, où les Bernois combattirent avec

[1] *Histoire de France*, tome III, Paris, 2e édit., 1878-86, p. 6.

leur vaillance accoutumée. Un gouvernement provisoire prit possession du pouvoir.

Les extorsions de Ménard avaient produit un très fâcheux effet dans le Pays de Vaud. Les Français n'en furent pas moins bien reçus à Lausanne, car l'on ne rendait pas la nation française responsable de la conduite de ses chefs. L'enthousiasme était général. D'une correspondance privée [1], nous extrayons les passages suivants, qui donnent bien la note de la situation: « La révolution a fait un bien énorme au citoyen Wolf (c'est ainsi qu'il se fait appeler); avant cela, il marchait avec peine, courbé, un bâton le soutenant; on le croyait presque mourant; le flambeau de la liberté paraissant, voilà mon homme qui se redresse, jette son bâton, endosse l'uniforme, se ceint d'un grand sabre, se coiffe d'un chapeau à la mortdiable et court au château congédier le bailli, suivi d'une trentaine de soldats; il est resté vingt-quatre heures de suite à son poste; on l'a fait lieutenant, puis capitaine, il est parti avec sa compagnie du côté d'Yverdon. Sa femme lui a envoyé un exprès pour lui annoncer la mort de son père; l'amour de la gloire l'a retenu, quoique la paix soit faite. La révolution a fait aussi du bien à la santé de ta mère; cela lui a fouetté le sang; étant occupée de choses majeures, elle a moins senti ses petits maux. Elle a eu chez elle des soldats et des dragons, dont elle fut très contente; elle leur cause la moitié de la journée; elle a pris avec eux l'habitude d'un peu jurer; nous espérons que cela lui passera. Mais la révolution eut, au point de vue économique, des conséquences néfastes. Nous lisons dans le même recueil de lettres, à la date du 29 janvier : « Notre charmante révolution a fait en aller tous les étrangers; ils n'aiment pas la liberté; ils la fuient pour aller chercher le despotisme, qu'ils aiment beaucoup mieux. Des quinze banquiers que nous avions à Lausanne, il n'en reste plus que quatre ou cinq. Tous les autres sont partis. Le commerce est anéanti. Le nu-

[1] Isabelle Bugnion à son neveu César de Constant.

méraire disparaît, et l'on ne pense plus qu'aux objets de première nécessité. » Au surplus, le séjour de près d'un mois que les troupes françaises firent à Lausanne y laissa généralement de bons souvenirs. Les patriotes donnèrent aux officiers un bal à l'hôtel de ville, et l'état-major à son tour en donna deux dans la maison Steiner (Beau-Séjour), où habitait le général Brune, qui avait remplacé Ménard le 1er février.

Organisation politique sous le régime helvétique.

La victoire des Français eut pour conséquences la suppression de la Diète des treize cantons et l'établissement du régime unitaire. Un Directoire avec un Sénat et un Grand Conseil constituaient le Gouvernement helvétique. La République Lémanique n'eut qu'une durée éphémère. Le Pays de Vaud devint une simple préfecture de la République « une et indivisible. » M. de Polier-Vernand fut nommé préfet national. Il était assisté d'une Chambre Administrative composée de cinq membres, qui entra en fonctions le 30 mars 1798 ; elle fut solennellement installée le lendemain, à la cathédrale, où un sermon de circonstance fut prononcé par le pasteur Frédéric Bugnion. Les citoyens Maurice Glayre, Henri Monod, J.-D.-A. Perdonnet, Louis Auberjonois et Elie Bergier furent les premiers membres de cette Chambre. Ces magistrats organisèrent avec sagesse toutes les institutions que comportait le nouveau régime, en évitant de blesser, par des mesures vexatoires, les amis de l'ancien ordre de choses.

L'administration communale, qui avait à sa tête le bourgmestre Victor-Benjamin de Saussure, resta en fonctions jusqu'à l'entrée en vigueur de la loi helvétique [1] du 15 février 1799 sur l'organisation des municipalités. Cette loi prescrivit, d'une part, l'établissement de Municipalités dirigées par des *prési-*

[1] Adoptée par le Grand Conseil helvétique le 5 novembre 1798 et par le Sénat le 15 février 1799.



MADAME MARIE MOURER

Née Abresold, mère de Jean Mourer,
imprimeur et libraire lausannois du dix-huitième siècle.
L'original de ce portrait a été donné au Vieux Lausanne
par Mme Messerli, à Orbe.

dents, pour l'administration de la police, de la voirie, des écoles, et, de l'autre, des Chambres de Régie, chargées du soin des biens communaux et de l'assistance des bourgeois. La Municipalité de Lausanne fut composée de onze membres. Son président fut Jean-Antoine Oboussier, qui eut pour successeurs, en mai 1800, Duval de la Pottrie et, en juin 1801, Marc-Antoine Cazenove d'Arlens, ancien colonel au service de France, fils de Mme Blaquière et petit-fils de l'historien Rapin de Thoyras. La Régie eut pour président Victor Secretan.

Ce système, qui a subsisté dans d'autres cantons, ne dura que quatre ans à Lausanne. La loi cantonale du 18 juin 1803, rendue en vertu de l'Acte de médiation, supprima les Chambres de Régie. Le président de la municipalité reçut le titre de *syndic ;* le nombre des municipaux fut porté pour Lausanne à dix-sept ; ils étaient choisis par l'assemblée générale de commune entre les citoyens âgés de trente ans et propriétaires ou usufruitiers d'un immeuble de la valeur de 500 francs ou d'une créance hypothécaire de même valeur. Les élections se faisaient, par séries, de deux en deux ans. Le premier syndic de Lausanne fut Samuel-Jacques Hollard ; il conserva ses fonctions jusqu'en 1815.

La presse vaudoise au dix-huitième siècle.

Au seizième et au dix-septième siècle la presse se manifeste sous la forme d'écrits de circonstance, ou de polémiques qu'engendraient les luttes religieuses et politiques. Au dix-huitième siècle les intellectuels lisent les revues hollandaises[1], à savoir :

Nouvelles de la république des lettres, organe créé par Bayle, l'*Histoire des ouvrages des savants*, la *Bibliothèque universelle et historique,* la *Bibliothèque choisie*, la *Bibliothèque ancienne et moderne,* publications auxquelles collaborèrent David Constant et J.-P. de Crousaz.

[1] Jusqu'à l'avènement de Guillaume d'Orange sur le trône d'Angleterre,

Les Lausannois sont aussi abonnés au *Mercure suisse*, qui devint plus tard le *Journal helvétique*, puis le *Nouvelliste suisse*, et enfin le *Nouveau Journal de littérature de l'Europe et surtout de la Suisse*. Ce périodique s'imprimait à Neuchâtel. Loys de Bochat, Ruchat, Seigneux de Correvon, le professeur Durand et d'autres vaudois encore y écrivaient. Ces mêmes auteurs ainsi que G. Polier de Bottens, les de Loys de Cheseaux et Bourgeois (d'Yverdon) envoyaient aussi des articles à la *Bibliothèque italique*, que Bourguet (de Nîmes) avait fondée à Genève en 1729 et qui y parut jusqu'en 1734[1].

Trente-deux ans plus tard le libraire Grasset lance à Lausanne, le 28 janvier 1766, une revue sous le nom d'*Aristide ou le citoyen*, avec cette devise : *Je veux que la vertu plus que l'esprit y brille.* Parmi les rédacteurs figurent le bourgmestre Polier de Saint-Germain, les professeurs de Bons, de Brenles et Allamand, le Dr Tissot, le prince de Wurtemberg, Guex de Cossonay, le prof. Chavannes, ainsi que Mmes Blaquière[2] et de Brenles. L'*Aristide* était l'organe d'une association appelée

la Hollande était le seul pays où régnât la liberté de manifester sa pensée. Dans son *Histoire d'Angleterre depuis l'avènement de Jacques II*, Macaulay signale la part que la presse hollandaise a eue à la chute des Stuarts (traduction de J.-E. Montégut, tome II, p. 231, Paris, Charpentier éditeur, 1861). Les Pays-Bas perdirent leur importance politique et économique, lorsque les idées libérales qu'ils représentaient eurent pénétré en Angleterre.

Ainsi que nous l'avons déjà remarqué plus haut, les relations entre la Suisse et la Hollande étaient beaucoup plus fréquentes au dix-huitième siècle qu'aujourd'hui. Ces relations provenaient du fait que plusieurs Vaudois firent en Hollande de brillantes carrières militaires, que d'autres allèrent étudier et aussi professer aux universités de Leyde et de Groningue, et de ce que la Hollande fut longtemps le premier marché de banque et de librairie de l'Europe.

[1] Nous tirons la plupart des renseignements qui suivent d'un article de Jules Chavannes, intitulé : *La presse périodique vaudoise*, qui a paru dans la *Bibliothèque universelle* du 1er octobre 1861.

[2] Mme Blaquière, née à Wesel en 1715, † à Lausanne en 1798, avait épousé en première noce Théophile de Cazenove, né à Genève en 1708, † à Amsterdam en 1760, dont elle eut dix enfants, entre autres Marc Cazenove d'Arlens, mentionné plus haut, et Cécile qui épousa l'infortuné Ferdinand Rosset, l'une des victimes de l'affaire des Jordils. Cette femme

la *Société morale*, créée en imitation d'une société analogue qui existait à Zurich ; le prince Louis-Eugène de Wurtemberg [1] en fut le promoteur. Les tendances de cette revue sont indiquées dans le premier numéro en ces termes : « Encourager la vertu, en ranimer les précieux restes, la présenter sous ses formes les plus attrayantes, opposer des digues aux vices qui nous gagnent, aux exemples qui nous corrompent ; dissiper des préjugés nuisibles, rectifier des goûts dangereux, s'élever contre des usages déplacés ou que le bon sens condamne, inspirer l'attachement à ses devoirs, l'estime de son état, l'amour de la patrie et l'affection pour ses semblables. » M. et Mme Necker, qui étaient toujours inspirés par l'amour du bien public, auraient voulu établir une association semblable à Paris, mais on leur fit comprendre que cela n'était pas possible dans une grande ville. A côté d'une série de dissertations assez variées sur le luxe, la mollesse, l'oisiveté, la médisance, l'égoïsme, la fausse honte, le théâtre, l'usage des richesses, la bienséance des âges, la vie à la campagne, le jeu, la conversation, l'irréligion, etc., on y trouve une étude sur

aimable et cultivée tenait à Lausanne un salon où l'on rencontrait les Montmorency et autres réfugiés ; on a conservé d'elle un recueil de poésies, inédites, et un apologue intitulé le Rossignol (Voltaire) et l'Aigle (l'empereur Joseph II). Elle épousa en secondes noces Elie Blaquière, d'une famille originaire du Languedoc, établie à Lausanne. Le père de Mme Blaquière, l'historien Paul Rapin, de Thoyras, d'une famille originaire de Savoie, né à Castres en 1661, † 1725 se réfugia en Hollande, et devint un chaud partisan du prince Guillaume III d'Orange; il est l'auteur d'une *Histoire d'Angleterre*, qui parut à La Haye après sa mort en 1749. (A consulter la généalogie de la famille Rapin de la Chaudane, suivie de la postérité de Paul de Rapin de Thoyras par Raoul de Cazenove, imprimée à Lyon chez L. Perrin en 1865.) Quelques familles de Lausanne descendent par les femmes des Cazenove et de Rapin de Thoyras.

[1] Le prince Louis-Eugène de Wurtemberg avait été dans sa jeunesse à Lausanne, ainsi que ses deux frères, pour y faire son éducation. Plus tard, de 1763 à 1766, il y revint avec sa femme, née comtesse de Bechlingen ; il était lié intimement avec le Dr Tissot, ainsi qu'avec M. et Mme de Brenles. Il habita à la Chablière, à la maison de Brenles rue de la Mercerie, à Mon-Repos et à Montriond ; il succéda à son père comme duc de Wurtemberg en 1793 et mourut en 1797. Son neveu Frédéric fut le premier roi de Wurtemberg.

le génie artistique écrite à l'occasion d'un concert que Mozart, alors âgé de neuf ans, avait donné à Lausanne en 1765. L'*Aristide*, on ne sait pour quels motifs, cessa de paraître en 1767. Quant à la *Société morale* elle se survécut dans la *Société littéraire*, fondée en 1772 par Deyverdun, Pache et le pasteur Mingard [1]. Cette institution réunissait aux hommes de lettres lausannois quelques étrangers de distinction tels que l'abbé Raynal, l'avocat Servan, l'historien écossais Gillies, Vernède, etc.; elle étudiait non seulement des questions littéraires, mais encore des problèmes d'ordre scientifique ou économique.

A l'*Aristide* succéda, en 1768 et 1769, la *Gazette littéraire et universelle de l'Europe*, qui paraissait aussi chez le libraire Grasset ; elle ne vécut que deux ans. Signalons aussi le *Mercure historique et politique de l'Europe*, édité également par Grasset, puis les *Nouvelles de la république des lettres*, qui apparaissaient en 1775 et dont la durée fut encore plus éphémère. Ces recueils eurent des continuateurs qui s'intitulèrent *Observations périodiques sur la philosophie et les Belles-Lettres* et le *Nouveau journal de littérature et de politique de l'Europe*, rédigé par H.-D. Chaillet de Neuchâtel et imprimé à Lausanne en 1784.

C'est aussi à Lausanne, à la Société typographique, que s'imprimèrent les trois premiers volumes des *Annales politiques de Linguet et Mallet*; la suite porte comme lieu d'impression Londres, ce qui ne veut point dire que l'ouvrage n'ait pas continué à s'imprimer en Suisse [2]. De 1784 à 1790 parurent

[1] G.-J.-H. Mingard, né en 1729, pasteur à Assens, fut un des collaborateurs de l'encyclopédie que de Félice publiait à Yverdon (1770-1780); il construisit avec le colonel Berset, ancien officier au service de Hollande. le château de Beaulieu, à Lausanne où il mourut en 1786.

[2] Les presses d'Yverdon faisaient alors une forte concurrence à celles de Lausanne ; le napolitain Fortuné de Felice y avait établi en 1760 une imprimerie. C'était en même temps qu'un imprimeur, un pédagogue et un érudit fécond qui a écrit sur une foule de sujets. M. Eugène Maccabez lui a consacré une très intéressante étude sous ce titre : *F. B. de Félice* (1723-1789) *et son encyclopédie* (Yverdon, 1770-1780), thèse présentée à l'Université de Lausanne pour l'obtention du grade de Dr ès-lettres, qui a paru à Bâle chez Emile Birkhauser, 1903. Il y avait eu précédem-

encore à Lausanne les *Mémoires de la société des sciences physiques de Lausanne.*

Après les revues apparaissent les journaux. Le premier qui se soit imprimé à Lausanne, c'est le *Journal de Lausanne,* qui vit le jour le 2 décembre 1786 [1], il paraissait une fois par semaine. Son fondateur, le pharmacien Jean Lanteires, né à Lausanne en 1756, † en 1797, était originaire du Languedoc ; il avait, suivant la pittoresque expression de J. Chavannes, revêtu de son bon vouloir le titre de professeur honoraire de belles-lettres. Son œuvre marque une évolution dans le journalisme, en ce sens que tout en s'abstenant de politique, il élargissait le cadre des renseignements offerts à ses lecteurs par des correspondances, des faits divers, des articles nécrologiques, des anecdotes, des renseignements statistiques, météorologiques, scientifiques, philanthropiques, etc., et des annonces. Lanteires avait probablement pour collaborateur Deyverdun. « Nous avons, écrit Jules Chavannes, des raisons de croire que d'autres amis de ces deux hommes distingués, membres comme eux du Chapitre de l'aimable *Abbesse du Petit Bien* [2],

ment déjà plusieurs imprimeries à Yverdon, mentionnons Pyrame de Candolle qui s'y établit en 1616, Auberjonois en 1673, Schmidt en 1696, Merle en 1700, Grenaud en 1703, Græfflin et Bondeli en1749, etc.

[1] Genève n'était pas plus avancée que Lausanne au point de vue du journalisme. Dans son *Coup d'œil sur le développement de la presse politique en Suisse* (page 65, Berne, Jent et Cie imp. 1896), M. Gaspard Vallette signale la première publication périodique qui s'est imprimée à Genève dès 1739, mais c'était, — fait caractéristique, — la *Liste des prédicateurs* que les fidèles recevaient chaque samedi. En 1753 apparait à Genève la *Feuille des avis officiels.* Le premier essai de journalisme proprement dit, c'est le *Journal de Genève hebdomadaire,* qui parut du 4 août 1787 au 27 février 1794 ; il avait pour principal rédacteur M. Paul, directeur de la machine hydraulique.

[2] C'est ainsi que l'on appelait Mme de Charrière de Bavois, qui demeurait en hiver à la rue de Bourg, maison de Saussure, plus tard Cazenove, et qui passait ses étés à « la Chaumière », dans le domaine de Rosemont, sur la route d'Ouchy, que l'on pouvait alors considérer comme un séjour de campagne. Dans son ouvrage intitulé *Rosalie de Constant, sa famille et ses amis* (Eggimann & Cie, Genève 1901), Mlle Lucie Achard a consacré à Mme de Charrière de Bavois de jolies pages.

et de ses réunions du samedi, ont donné au *Journal de Lausanne* des productions littéraires de leur plume. Lanteires obtint aussi le concours du professeur Develey. Cependant la charge était lourde et, après six ans, fatigué de lutter continuellement contre l'indifférence du public, il remit la direction de son journal à Mlle de Polier, chanoinesse de l'ordre réformé (prussien) du Saint-Sépulcre, née à Lausanne en 1742, † en 1817. Sous cette nouvelle impulsion, le caractère littéraire de la publication s'accentue, elle reçoit le nom de *Journal littéraire de Lausanne* et réussit à vivre jusqu'en 1800.

La censure bernoise était dans la compétence de l'Académie ; elle avait en dernier lieu pour organes les professeurs de Bons et Durand. Rien ne pouvait se publier sans avoir été approuvé par les censeurs. « Jamais régime, dit Stapfer, ne fut plus antipathique à toute espèce de publicité, et même de critique bienveillante que ne s'est montré jusqu'à la fin le régime bernois. Le *Journal littéraire* devait s'abstenir complètement de parler des événements qui se passaient en Europe. En 1793, cependant, Mlle de Polier voulant donner une marque de sympathie au roi innocent, qui venait de périr sur l'échafaud, fit une timide allusion à son triste sort, sous la forme d'un chronogramme inséré en guise de charade. Au nombre des collaborateurs de la chanoinesse figurent Mme de Montolieu et sa sœur, Mlle de Bottens, le doyen Bridel et son frère, MM. Clavel de Brenles et Samuel de Constant.

Après les périodiques mensuels et hebdomadaires, mentionnons encore un périodique annuel très populaire en son temps, nous voulons parler des *Etrennes helvétiennes et patriotiques*, recueil essentiellement historique et littéraire, qui commença à paraître sous forme d'almanach, dans le format in-32, en 1783, chez l'imprimeur Henri Vincent, et qui vécut trente-quatre ans, soit jusqu'en 1816, Le rédacteur en était *Philippe-Sirice Bridel*, né en 1757 à Begnins, originaire de Moudon, alors vicaire à Prilly, plus tard pasteur à Bâle, puis à Château-d'Oex,

enfin à Montreux, où il mourut en 1845[1]. Beaucoup de villes avaient alors une publication pareille. M. J. Chavannes cite les *Etrennes d'Apollon*, les *Etrennes mignonnes*, l'*Almanach des muses de Paris*, l'*Almanach des muses de Vienne*, l'*Almanach de Gotha*, les *Etrennes lyriques anachréontiques*, etc. Notre pays avait déjà le *Messager boiteux de Berne*, qui vit le jour dans cette ville en 1707, s'imprima dès 1752 à Yverdon, chez Vve Bondely, et dès 1755 chez Chenebié à Vevey, et le *Petit Almanach de Berne*. En 1816 les *Etrennes helvétiennes* se transformèrent : elles prirent le nom de *Conservateur suisse*, la publication en fut reprise dans le format in-12 par l'imprimeur Loertscher & fils à Vevey d'abord, puis par d'autres maisons.

La vogue était alors à ce genre de périodiques, illustrés de vignettes, où l'anecdote patriotique et le fait divers occupaient avec le calendrier la principale place ; en 1790 on vit paraître chez les libraires Heubach et Fischer des *Etrennes pour les personnes de tout âge et de toute condition* et en 1793, chez Henri Vincent, les *Etrennes champêtres*, débuts littéraires du pasteur Gonthier.

Il se publia aussi au cours du dix-huitième siècle, non à Lausanne, mais à Yverdon, une *Gazette et Feuille d'avis* ; c'était un recueil de renseignements d'un intérêt purement local et temporaire. M. J. Chavannes signale l'existence de cette feuille déjà en 1735, elle est mentionnée ensuite en 1754 et en 1773. La *Feuille d'avis de Lausanne*[2] a été fondée en 1762. Elle devança donc de quarante-quatre ans la *Feuille cantonale des avis officiels*, fondée en 1806.

La politique fit son apparition dans la presse vaudoise avec le *Tableau politique et littéraire de la fin du dix-huitième siècle*, publié par Louis Cassat. Cet écrivain, né à Lausanne en 1758 et mort à Lausanne en 1842, fut accusateur public sous l'Acte de

[1] Voir dans les *Etrennes helvétiques* pour 1901 l'article de M. Auguste Bridel sur les « Etrennes helvétiennes du doyen Bridel ».

[2] Ce n'est qu'en 1862 qu'elle s'est transformée en journal politique quotidien.

médiation, grand conseiller et juge d'appel. Dans sa jeunesse, étant à Paris, il avait assisté à la Révolution et en avait rapporté des opinions royalistes. Sa revue devait paraître deux fois par mois chez Hignou & Cie ; la première livraison sortit de presse le 1er août 1794, quelques jours avant la chute de Robespierre. Son but était de renseigner ses lecteurs sur les événements qui se passaient en France. Il persiflait Robespierre et prévoyait le rétablissement de la monarchie au profit du fils aîné de Philippe d'Orléans, qui y parvint en 1830. Malgré les opinions modérées de Cassat, sa revue n'eut que quatre numéros ; elle fut supprimée par ordre du gouvernement bernois comme trop avancée sans doute ; le *Journal de la Cour et de la ville* qu'il publiait précédemment à Paris avait été supprimé pour le motif inverse et lui-même décrété d'arrestation.

Lorsque le Pays de Vaud proclama son indépendance, le mutisme politique de la presse imposé par Berne cessa naturellement et les sentiments patriotiques, si longtemps contraints, prirent leur essor. Plusieurs journaux se fondent. C'est 1° le *Peuple vaudois,* bulletin officiel, qui s'imprima chez Henri Vincent dès le 1er février 1798, sous la direction d'Antoine Miéville, et qui devint le *Bulletin helvétique,* puis la *Gazette de Lausanne* en 1804 ; Antoine Miéville en conserva la direction pendant cinquante-deux ans[1]. C'était l'organe du parti libéral. 2° En opposition à ce journal se fonda le *Nouvelliste vaudois et étranger*[2]

[1] Voir pour les détails le *Jubilé centenaire de la Gazette de Lausanne,* 1er février 1898, imprimé chez Lucien Vincent, l'arrière-petit-fils de son premier imprimeur. A l'origine la *Gazette* paraissait six fois par semaine, dans le format in-octavo pour le prix de 10 livres de Suisse par an. Plus tard (de 1801 à 1849), entravée dans son développement par l'impôt du timbre, elle ne parut que deux fois par semaine ; dans la suite elle agrandit son format ; à partir de 1849, elle parut trois fois par semaine ; à partir de 1855, six fois, et depuis le 1er décembre 1909, sept fois.

[2] Ce journal, ne vécut que jusqu'en 1803. Un nouveau journal parut sous le même nom mais avec des tendances libérales dès 1824. Depuis 1856 il paraît siz fois par semaine.

Le premier *Nouvelliste* fut supprimé en 1804 par le Petit Conseil. La censure avait été rétablie par le gouvernement vaudois, il s'agissait alors de combattre les menées des partisans de Berne, qui cherchaient, ainsi

qui représentait les tendances aristocratiques et bernoises; puis 3° le *Patriote vaudois*, la *Gazette des campagnes* et *L'Ami de la liberté*, organes des hommes du comité de réunion (Boisot, Verdeil, Mourer, libraire, François, professeur); 4° *Le Régénérateur*, organe des anarchistes de l'extrême gauche, avait pour rédacteur Jacob-Louis-Gabriel Reymond [1]; il attaqua avec violence les institutions helvétiques et se vit pour ce fait condamné à trois ans de détention, le 13 octobre 1798, comme auteur d'un écrit séditieux; il fut amnistié quatre mois après par le Directoire helvétique.

La *Gazette des campagnes*, organe de la Chambre Administrative du Léman, n'eut qu'une existence de quelques mois. Le 24 novembre 1798 apparaît la *Feuille populaire*, organe officiel du gouvernement helvétique. Elle avait une édition allemande qui paraissait à Lucerne, l'édition française s'imprimait à Lausanne chez Vincent; le préfet national Polier en contrôlait la traduction. Les citoyens pasteurs étaient invités à lire et à expliquer la *Feuille populaire* le dimanche après-midi à leurs paroissiens. Ce périodique paraissait tous les quinze jours, c'était plutôt une collection de proclamations qu'un journal à proprement parler.

Au milieu de ce déluge de journaux politiques, M. Chavannes signale une petite feuille d'un genre spécial, intitulée *Paroles de Huzaïm fils d'Abiézer*, qui paraissait par numéros de douze pages in-12, en 1801 et 1802; c'était une satire où, comme dans les *Lettres persanes*, sous le manteau d'un personnage venu de l'Orient, l'auteur s'applique à démontrer à ses compatriotes

qu'on le vit en 1813, avec l'appui de l'étranger, à rétablir l'ancien régime. Le *Journal suisse*, qui remplaça le *Nouvelliste* comme organe conservateur, évita de se compromettre; il avait pour directeur G.-F. Briatte. La *Gazette* et le *Journal suisse* affectèrent longtemps de s'ignorer mutuellement, puis en 1816 ils fusionnèrent.

[1] *Reymond* devint en 1802 le chef du mouvement connu sous le nom d'insurrection de *Bourla papay*, brûleurs de papiers, c'est-à-dire d'archives; il était né à Lausanne en 1770 d'une famille originaire des Grands Bayards et termina ses jours à l'hospice des aliénés au Champ-de-l'Air en 1822.

les dangers inévitables de l'état de choses qu'il a sous les yeux ; il dépeint entre autres les funestes conséquences de l'impiété régnante. L'auteur ne donne pas son nom ; c'était le pasteur Gonthier (1773-1834), l'oncle de Louis Vulliemin. Les tendances de l'ouvrage sont approuvées dans le *Journal helvétique* du 21 septembre 1801 comme étant un appel à la concorde et la paix. Il est utile de préparer l'enfant en vue de l'avenir qui l'attend. C'est dans ce but que le même auteur commença en 1801 une publication sous le titre de *Journal d'un enfant de dix ans* qui devint ensuite les *Etrennes à l'enfance* pour 1803.

L'attention publique en ces temps troublés n'était guère portée vers les questions religieuses ; le pasteur Gonthier essaya néanmoins, avec son ami le pasteur Louis Roux, de l'éveiller par une publication intitulée *La voix de la religion au dix-neuvième siècle,* dans laquelle ils rendaient compte des écrits religieux qui paraissaient alors. C'était le moment où les autels commençaient à se relever en France et où Chateaubriand faisait paraître son *Génie du christianisme.*

On pourrait encore mentionner parmi les périodiques la *Bibliothèque du chrétien,* qui parut chez Hignou & Cie à partir d'octobre 1808 pendant deux ans, sous la direction du pasteur Piguet. Puis le *Censeur* ou *Lettres d'un patriote vaudois à ses concitoyens,* collection d'articles se succédant avec rapidité, dus à la plume du landamman Monod. Cet excellent patriote, alors retiré de l'administration, attirait l'attention de ses concitoyens sur la grande œuvre qui incombait à ses magistrats et sur la nécessité d'améliorer les mœurs, de combattre l'ivrognerie et de soutenir les efforts du clergé. Un autre patriote, le général F.-C. de la Harpe, adressa pareillement en 1814, du 1er au 24 avril, une série d'épitres intitulées *Lettres d'Helvetius* où il combattait les prétentions bernoises sur leurs anciennes provinces. C'étaient de véhémentes philippiques où l'auteur donnait carrière à sa verve caustique.

Les cimetières.

Il y avait à Lausanne au dix-huitième siècle quatre cimetières, datant du temps des évêques, tous compris dans l'enceinte urbaine, c'étaient :

1° Celui de Saint-Pierre, d'une contenance de 340 toises, situé sur les terrains que traversent aujourd'hui la route de la Caroline et la rue Enning ; ce champ du repos était le plus important de Lausanne, on y inhumait annuellement une centaine de personnes ; dans son enclos se trouvait une chapelle qui fut détruite en 1780 ;

2° Celui de Saint-François, d'une contenance de 120 toises ; trente-cinq personnes y furent inhumées en 1778.

3° Celui de la Madeleine, situé sur l'emplacement du corps central et de l'aile sud du palais de Rumine ; il était d'une contenance de 200 toises ; cinquante personnes y furent inhumées en 1778 ;

4° Celui de la Cité, situé au nord de la cathédrale, sur l'emplacement de l'ancien cloître [1] ; sa contenance était de 100 toises ; vingt-neuf personnes y furent inhumées en 1778.

D'après un règlement établi en 1778, les 815 maisons qui formaient l'agglomération lausannoise étaient rattachées aux quatre cimetières, dans les proportions suivantes : A celui de Saint-Pierre 371 maisons ; dans ce chiffre étaient compris les quartiers forains d'Ouchy, Vidy et Chailly. Au cimetière de

[1] L'ancien cloître de la cathédrale a été démoli peu après la Réformation, il n'en subsiste qu'un fragment qui est utilisé comme atelier de tapissier au rez-de-chaussée de la maison n° 5 de la rue de la Cité derrière. Ce bâtiment a été construit sur les voûtes du cloître, il y avait là une chapelle, où l'on retrouve encore les armes de la famille de Loys, qui y avait un droit de sépulture ; à côté de celle-ci, il y avait la chapelle des Monteran. (Voir dans la *Revue historique vaudoise* de mai 1902 un article intitulé : *Reconstitution du cloître de Notre-Dame*, par M. Ch. Vuillermet et dans l'*Indicateur d'antiquités suisses* de décembre 1905 un article intitulé *Le cloître de la cathédrale de Lausanne*, par M. Arnold Bonard, rendant compte des fouilles faites au Nord du transept de notre Dame.)

Saint-François, 84 maisons ; à celui de la Madeleine, 237 maisons, à celui de la Cité, 123 maisons.

Vers la fin du dix-huitième siècle, on était arrivé à comprendre, peut-être sous l'influence du Dr Tissot, que les inhumations en pleine ville n'étaient pas conformes aux règles de l'hygiène. Le bourgmestre Polier Saint-Germain, qui s'était signalé, ainsi que nous l'avons vu plus haut, en réorganisant le corps de la police et celui des pompiers, et en faisant édicter par le petit-Conseil un règlement sur la police « des Comédies », proposa, le 7 juin 1791, au Conseil des Deux-Cents, d'adresser une requête à LL. EE. et de leur exposer que la Chambre de Santé verrait avec plaisir Lausanne, à l'exemple d'un très grand nombre d'autres villes, sortir les cimetières de l'enceinte de ses murs.

Le plan qui fut alors présenté comportait un cimetière pour la ville, un second pour les hameaux de Cour et Ouchy, un troisième pour le hameau de Chailly et ses alentours. Cette requête avait aussi pour objet la cancellation du cimetière de la Cité, l'abolition de l'usage d'enterrer dans les églises [1], et une demande d'exonération des droits de lauds pour les terrains à acquérir en vue de la création des nouveaux cimetières.

LL. EE. firent droit à la requête du Deux-Cents, et la ville acheta de MM. Vullyamoz et d'Illens, au faubourg de Saint-Laurent, pour le prix de 4600 francs, un terrain d'une superficie d'une pose $^{2}/_{3}$ et $^{1}/_{24}$, situé entre les rues de la Tour et le Pré du Marché, sur l'emplacement où se trouve maintenant le collège de Saint-Roch. Il fut inauguré le 24 mars 1792. Nous nous souvenons d'avoir encore vu, il y a quarante et quelques années, quatre tombes appartenant, disait-on, à la famille Rivier, dernier vestige de ce cimetière.

Pour celui d'Ouchy, la ville acheta, au prix de 2000 francs,

[1] On enterra cependant encore à la cathédrale en 1817, Henriette Canning, femme du célèbre homme d'état anglais qui représenta la Grande-Bretagne au Congrès de Vienne.

de Mmes Des Tallents, un terrain de la contenance d'une pose et demie, situé sur l'emplacement de la clinique de Bois-Cerf. Il fut inauguré le 17 avril 1792.

Le troisième cimetière fut établi en 1798 à Montagibert, dans des terrains que possédait la ville ; il était d'une superficie de 43 toises, là où se trouve actuellement la station d'essais de Mont-Calme.

Ce cimetière de Montagibert n'eut qu'une existence éphémère : en 1811 il en fut ouvert un autre au Calvaire qui servit non seulement aux gens de Vennes et de Chailly, mais encore aux habitants des quartiers orientaux de la ville. Il a été fermé en 1840 et rouvert trente ans plus tard.

En 1835, le cimetière de Saint-Roch fut fermé, et un nouveau cimetière, désigné sous le nom de Saint-Laurent, fut créé à l'extrémité de la place de Chauderon, puis fermé déjà en 1841. La gare du chemin de fer d'Echallens a été *provisoirement* établie sur son emplacement.

Le cimetière d'Ouchy fut transféré en 1834 à la gravière des Jordils, où les personnes des quartiers suburbains furent enterrées jusqu'en 1865.

En 1840, un cimetière fut créé à la Sallaz et, en 1841, un autre à la Pontaise ; la décision de fermer celui de la Sallaz a été prise le 7 mars 1903 et déploiera ses effets à partir de 1913; celui de la Pontaise a été fermé déjà en 1880 et remplacé par un autre situé sur les Plaines du Loup, à Bois-Gentil.

Un cimetière a été ouvert à Montoie en 1865 ; les Israélites y obtinrent une concession de 8 perches ; toutes les places ou à peu près y étant occupées, la congrégation juive a acheté à Prilly un terrain adjacent au cimetière de cette localité. Les Israélites ont l'habitude d'enterrer leurs morts « côte à côte », au lieu de les placer « tête à pieds » et ils les orientent dans la direction de Jérusalem.

Avant de quitter la cité des morts, notons que les idées changent; d'aucuns préfèrent à l'inhumation l'usage ancien de l'incinération, qu'ils considèrent comme plus hygiénique. Dans

les grandes agglomérations où les terrains arrivent à des prix excessifs, ce procédé se recommande au point de vue économique ; actuellement à Lausanne il est plus coûteux que celui de l'enterrement. Dans les principales villes de Suisse, des crématoires se sont élevés ; Lausanne a le sien depuis 1909 ; il a été établi au milieu du cimetière de Montoie. Le bâtiment a été construit par la ville, la Société de crémation a fait les frais du four proprement dit. Le nombre des Lausannois incinérés, en 1910, a été de 38 ; celui des inhumations de 1136.

L'usage n'est point à Lausanne de faire de luxueuses chapelles funéraires, et c'est par de très modestes monuments que furent marquées, au cimetière du *Calvaire*, les places où ont été enterrés Mme de Montolieu en 1830, le général F.-C. de la Harpe en 1838 et Eugène Rambert en 1885 ; à *la Sallaz* : Viollet-le-Duc en 1879, Louis Ruchonnet en 1893, Charles Secrétan en 1895 et Charles Gleyre en 1896 [1] ; à *la Pontaise* : le peintre Arlaud en 1845, Daniel-Alexandre Chavannes en 1846, le landamman Muret en 1847, le colonel Bégoz en 1859, Aimé Steinlen en 1862 ; à *Ouchy* : Auguste Verdeil en 1856, William Haldimand en 1862 [2], Jean-Jacques Porchat en 1864, Mme de Rumine en 1869 et Gabriel de Rumine en 1871 ; à *Montoie* : Louis Fabre en 1871, Jules Eytel en 1874, Louis Vulliemin en 1879, le peintre Bocion en 1890, J.-J. Lochmann en 1897, J.-L. Galliard en 1899, A.-L. Herminjard en 1900, Charles Bessières en 1901, Jean-Jacques Mercier en 1903, Paul Ceresole en 1905, Charles Boiceau en 1907 et le Dr Marc Dufour en 1910.

Baillis de Lausanne.

Sébastien Nægueli, 1536.
Antoine Tillier, 1541.
Hans Frisching, 1546.
Jérôme Manuel, 1553.
Petermann d'Erlach, 1558.
Petermann de Watteville, 1565.
Jacob Wyss, 1572.
Hans de Watteville, 1579.
Michel Augsbourger, 1582.
Marquard Zehender, 1589.
Jean-Rodolphe Wurstenberger, 1595
Wolfgang Michel, 1601.

---

[1] Le peintre Gleyre, mort à Paris en 1874, avait été enterré dans sa commune d'origine, à Chevilly ; le 2 juillet 1896, sur la demande de sa famille, ses restes furent transférés au cimetière de La Sallaz.

[2] Lors de la suppression du cimetière d'Ouchy, les restes de William Haldimand, de Mme de Rumine et de son fils, bourgeois d'honneur de Lausanne, et de Louis Boissonnet furent transférés au cimetière de Montoie.

Antoine Tillier, 1607.
Jean Steiger, 1613.
Béat-Louis Michel, 1619.
Marquard Zehender, 1625.
Borcard Fischer, 1630.
Guillaume de Diesbach, 1637.
David Muller, 1643.
Jean-Antoine Tillier, 1649.
David de Buren, 1650.
César Lentulus, 1657.
Bernard Tscharner, 1668.
Gabriel Weiss, 1669.
Daniel Imhof, 1675.
Samuel Bondeli, 1681.
Abraham Sturler, 1686.
Sigismond Willading, 1692.
Nicolas Tscharner, 1699.
Sigismond Steiger, 1703.
Jean-Jacques Sinner, 1708.
Antoine Hackbrett, 1714.
Emmanuel Willading, 1720.
Gabriel Gross, 1726.
Charles Hackbrett, 1732.
Philippe Magerau, 1738.
Jean-Frédéric Ryhiner, 1743.
Samuel Moutach, 1750.
Albert Tscharner, 1756.
David Jenner, 1764.
Vincent-Louis Tscharner, 1770.
Béat-Louis-Nicolas Jenner, 1776.
Béat-Albert Tscharner, 1782.
Gabriel-Albert d'Erlach, 1788.
Louis de Buren, 1793 à 1798.

Bourgmestres de Lausanne.

Etienne Duflon, 1529.
Jean de Saint-Cierge, 1531.
Guillaume Ravinel, 1534.
Jean Borgeys, 1536.
N. J. de Saint-Cierge (*bis*), 1539.
Jean Sauvey, 1540.
N. Louis Gimel, 1542.
N. Jacob de Praroman, 1545.
N. Ferdinand Loys, 1557.
N. François Seigneux, 1560.
N. Claude de Praroman, 1566.
Provide Etienne Bosson, 1576.
N. M. de Saint-Cierge, 1579,
N. Isbrand Daux, 1587.
N. Jean Rosset, 1588.
N. Jean Seigneux, 1592.
N. Jean-Baptiste Loys, 1599.
N. Benjamin Rosset, 1617.
Provide Jean Coupin, 1629.
N. Benjamin Rosset (*bis*), 1634.
N. Jean-Baptiste Seigneux, 1636.
N. Jean-Pierre Polier, 1655.
N. Jean-Philippe Rosset, 1673.
N. Jean-Philippe Loys, 1684.
N. David de Crousaz, 1702.
N. Jean-Samuel Seigneux, 1733.
N. Ant. Polier St-Germain, 1766.
N. Victor-Benjamin de Saussure, 1796 à 1799.

Boursiers de la ville de Lausanne dès 1529 à 1799.

Spect Raverii, 1529.
Ravinelli, 1530.
Gautherii, 1533.
Pyvard, 1536.
Curnillon, 1539.
Guibaud, 1543.
de Ruppe, 1545.
Delalex, 1549.
Bœuf, 1551.
François Seigneux, 1554.

Louis d'Yverdun, 1557.
Wagnières, 1560.
De Saint-Cierges, 1563.
Guibaud, 1566.
Bosson, 1569.
Jean Rosset, 1579.
Pierre Loys, 1583.
Bourgeois, 1587.
Jean d'Yverdun, 1589.
Benjamin Rosset, 1599.
Coupin, 1609.
Philippe Loys, 1615.
de Montherand, 1622.
Jean-Baptiste Seigneux, 1626.
Jean-Baptiste de Saussure, 1629.
Isaac Loys, 1633.
André Bergier, 1638.
Polier, 1646.
Jean-Philippe Rosset, 1651.
Henry de Saussure, 1654.
Mingard, 1658.
Samuel Seigneux, 1663.
Jean-Pierre Bergier, 1668.
Jean-Philippe Loys, 1674.
Augustin Constant, 1680.
Jean-Louis Bourgeois, 1683.
Jean-François Seigneux, 1684.
Samuel Seigneux, 1687.
Gaudard, 1691.
David de Crousaz, 1695.
Descombes, 1699.
Rodolphe Loys, 1703.
Antoine de Saussure, 1707.
André de Saussure, 1711.
Jean-Louis Gaudard, 1714.
Marc Gaudard, 1717.
Milot, 1721.
Jean-Samuel Seigneux, 1725.
Daniel Loys, 1730.
Jean-François Bourgeois, 1736.
Gabriel Seigneux, 1740.
Jean-Augustin Constant, 1744.
David de Saussure, 1749.
Jean-Jacob Bergier, 1753.
Pierre-Anthoine-Louis Rosset, 1757.
Anthoine-Emmanuel Rosset, 1761.
Benjamin-Daniel Secretan, 1765.
Pierre Seigneux, 1769.
De Illens, 1773.
Jean-Pierre-Elie Bergier, 1777.
Jean-Daniel Seigneux, 1781.
Jean-Pierre-Elie Bergier, 1785.
Georges-Benjamin Carrard, 1788.
Christian Dapples, 1792.

Contrôleurs généraux de la ville de Lausanne.

de Bottens, 1673.
Loys, 1677.
Gaudard, 1697.
de Crousaz, 1716.
de Praroman, 1740.
Anthoine-Louis Rosset, 1749.
Charles-Guillaume de Loys, 1750.
Abram Secretan, 1754.
Victor Secretan, 1775.

Contrôleurs substitués.

Loys de Marnand, 1677.
Seigneux, 1697.
Loys de Chesaulx, 1718.
Anthoine-Louis Rosset, 1720.
Abram Secretan, 1749.
Rodolphe de Crousaz, 1754.
Richard-Louis Rosset, 1776.
Charles-Samuel-Jean Dapples, 1785.
Jean-Marc-Samuel-Louis Dapples, 1793.

Seigneurs juges de la ville de Lausanne.

N. Jean Constabloz, 1536.
N. Pierre de Saint-Cierges, 1546.
Sr Jean Roche, 1559.
N. Jean Gumoens, l'était en 1562 et 1571, 1562.
N. Michel de Saint-Cierges l'était en 1588.
Sr Aymé Renaud, l'était fin 1588.
N. Jean Seigneux, l'était en 1590.
N. Pierre Loys, 1592.
Sr Nicolas Secretan,
Sr Pierre Perrin,
Sr Jean-Benoit Ruffy, déporté le 13 septembre 1618.
Sr Jean Coupin, 1618.
N. Noë Loys, seigneur de Cheseaux, 1629.
N. Jost Gaudard, l'était encore le 17 septembre 1668, 1636.
N. Samuel Seigneux, l'était en 1675.
Sr Jean-Pierre Faillettaz, 1683.
Sr Jean-Pierre Bergier, 1708.
Sr Benjamin Descombes, 1712.
N. Samuel Seigneux, 1718.
N. Jean-Louis Seigneux, 1730.
N. Jean-Louis Crousaz, 1731.
N. François Seigneux, pour la première fois, 1744.
Sr Jean-François Grand, 1758.
N. François Seigneux, pour la seconde fois, 1773.
N. Victor-Benjamin de Saussure, 1775.
Sr Philippe Secretan, 1796.

Liste des pasteurs de Lausanne dès 1536 à 1800.

La paroisse de Lausanne comprenait primitivement l'ensemble de la commune, sauf *Montherond* et ses environs, qui furent rattachés à la paroisse de Morrens. En 1663 les hameaux du Jorat, les *Croisettes*, *Montblesson*, les *Rappes* et *Vers-chez-les-Blanc* furent détachés de l'Eglise de Lausanne et réunis avec la commune d'Epalinges pour former la paroisse des *Croisettes*.

La paroisse de Lausanne était desservie à l'origine par deux pasteurs (le premier grand ministre et le second premier ministre) et par un diacre. Ce diacre devint l'archidiacre, lorsqu'un deuxième diacre, commun pour le colloque de Lausanne, lui fut adjoint en 1548. En 1701 deux sous-diacres furent établis par la ville, d'accord avec l'Académie. Leur nombre fut portés à trois en 1766. Ensuite d'une fondation du baron de Caussade, un poste de catéchiste avait été créé en 1745. Il y avait en outre en résidence à Lausanne deux ministres forains, qui desservaient les villages voisins : Prilly, Renens, Jouxtens, Le Mont et Romanel, qui depuis ont formé trois paroisses indépendantes en vertu de la loi de 1811 [1].

Nous donnons ci-dessous les noms des ecclésiastiques ayant fait partie

[1] Nous devons ces renseignements, ainsi que le tableau qui va suivre, à l'obligeance de M. le professeur Henri Vuilleumier.

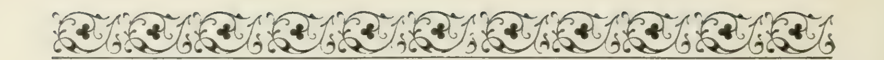
du corps pastoral de Lausanne en qualité de premier ou de deuxième ministre, de premier ou deuxième diacre, dans leur ordre de nomination, sans indiquer le moment, pour ceux dont cela a été le cas, où ils ont passé de diacre à archidiacre. à deuxième et à premier grand ministre, ce qui eût allongé beaucoup le tableau. Nous marquons d'un M ceux qui ont été ministre et d'un D ceux qui n'ont été qu'archidiacre ou diacre. Nous faisons abstraction des pasteurs forains et des sous-diacres.

Pierre Caroli, 1536-37, M
Pierre Viret, 1536-39, M
Jacques Tobi, 1537-38, D
Béat Comte, 1538-45, M
Isnard, 1538-40, D
Fontanes, 1540-41. D
Alexandre Sédeilles, 1541-41, D
Vital Robert, 1542-42, D
Claude Borreaud, 1542-43, D
N. N., 1543-45, D
Jean Dumont, 1545, D
J.-R. Martin, 1545-48, D
Jacques Valier, 1546-59, M
Armand Bancq, 1546-59, D
Claude Rossilie, 1548-49, D
Bertrand Gravier, 1549-49, D
Vincent Hortin, 1549-70, M
François de Ville, 1554, D
François Buet, 1558-59, D
Richard Dubois, 1559-62, M
Jean de Bocque, 1559-61, M
Jacques Langlois, 1559-61, D
Samuel Martoret, 1561-67, M
Jean le Comte fils, 1562-68, D
Loys Treppereau, 1562-79, M
Moïse Molery, 1568. D
Jacques Langlois, 1568-72. M
Aimonet de la Combe, 1569-72, D
Jean Dufour, 1570, D
J. Blanchard, 1571, D
Jean Bœuf, 1572-94, M
J. Petit-Benoît, 1572-81, D
Pierre Boquin, 1580-82, M
Fortunat André, 1581, D
P. Roussinat, 1582-83, M
Claude Merlin, 1582-86, M
Jean Le Merle, 1583-94, M
Jean Collot, 1586-1617, M
Jean Hortin, 1586, D
Tobie Yollande, ?-1589, D
Benoit des Tallents, 1589-1603, D
Guillaume Dubosc, 1594-1683, M
Nicolas Séguin, 1594-99, M
Claude Bournet, 1594-1601, D
Pierre Dunant, 1594-99, D
Jacques Jaquerod, 1599-1617, M
Jean Guibaud, ?-1603, D
David de Trey, 1603, D.
Pierre Ecuyer, 1609-? D
Jean Bujard, 1610-? D
Marcuard Blevet, ?-1618, D
Samuel Jaquerod, 1617-35, M
Gabriel de Petra, 1617-39, M
Lazarius, 1617, D
P. Chevrier, 1618, D
Moïse Parisod, 1620-39? D
Guillaume Garin, 1626-37, D
Marc de Saussure, 1635-37, M
Bernard du Teil, 1637-42, M
Jules Fevot, 1637-50, M
Ch. Deschamps, 1638-53, M
P. Bosson, 1639-39, D
J.-Benoit Doges, 1639-42, D
P. Blanchet, 1641-48, D
J.-Rod. Clerc, 1642-48, M
Daniel Raccaud, 1648-55, D
Jean Secretan, 1648-50? D
Marc de Saussure, 1650-57, M

D. Cornut, 1650-? D
Jacques Combes, 1650-99, M
Pierre Collinet, 1653-73, M
David Blondet, 1654-60, D
Fr. Marguet, 1655-63, M
Bertrand de la Margue, 1657-85, D
J.-Baptiste Plantin, 1660-63, D
J.-B. Marius (Le Maire), 1662-67, D
Georges Polier, 1667-80, M
Marc de Saussure, 1671-74, D
J.-N. Dugué, 1674-85, D
Elie Merlat, 1680-1704, M
Jean-G. Muller, 1685-1721, M
Gabriel Bergier, 1685-1736, M
P. de Crousaz, 1685-1700, D
Abraham Berthex, 1699-1701, M
J.-J. Plantin, 1700-03, M
Bernard Crespin, 1701-03, D
Jacques Bourgeois, 1703-37, D
J.-P. Bergier, 1736-43, D
Benj. Rosset de Rochefort, 1736-54, M
de Molin de Montagny, 1737-40, D
J.-P. Dumaine, 1740-48, D
A.-N. Polier de Bottens, 1743-83, M
Pavillard, 1748-65, D
Abr. de Crousaz, 1754-65, M
J.-Ant. Besson, 1754-83, M
J.-P. Leresche, 1765-83, M
L.-Em. Chavannes, 1765-1800, M
David-Benj. Bournet, 1783-88, D
Frédéric Bugnion, 1783-1807, M
Gabriel Pichard, 1788-1800, D
Louis Curtat, 1800-1832, M
J.-P. Ricou, 1800-38, M

Nous avons mis en italiques les noms des pasteurs qui étaient bourgeois de Lausanne ; sur un total de 45 ministres et de 57 diacres, 33 étaient bourgeois de Lausanne. Cela fait à peu près le tiers, sensiblement plus du tiers si l'on tient compte de la durée du ministère. Il y eut des mutations très fréquentes durant les temps qui suivirent la Réforme et beaucoup plus de stabilité à partir de la seconde moitié du dix-septième siècle ; on constate le même phénomène à l'Académie.

Il résulte de recherches faites sur les registres paroissiaux que la bourgeoisie de Lausanne a fourni, y compris le dix-neuvième siècle, plus de 400 pasteurs au Pays de Vaud. Certaines familles ont montré une propension marquée pour la vocation ecclésiastique. Sur le rôle des pasteurs officiels du canton nous remarquons parmi les bourgeois de Lausanne 26 Secretan, 20 Fevot, 15 Leresche, 14 Mellet, 14 Carrard, 11 Curchod, 10 Mestral, 9 Mercier, 8 Dapples, 6 de Saussure, 6 Bugnion, 5 Olivier, 5 Raccaud, 4 Curtat, 4 de Constant, 3 Plantin, 3 Poudret, 3 Porta, 3 Réal, 2 Polier. Une vingtaine de familles ont donné ainsi le jour à 180 pasteurs.



LAUSANNE SOUS LE RÉGIME VAUDOIS

Lausanne capitale du canton de Vaud.

Après avoir accompli une première régénérescence au seizième siècle sous l'influence des Bernois, Lausanne en a subi une seconde au dix-neuvième ; sa population se renouvelle une seconde fois ou plutôt s'accroît dans des proportions telles que la bourgeoisie, qui demeure stationnaire, est submergée par le flot des nouveaux habitants : Vaudois, Confédérés et étrangers, qui se mêlent à elle. Pour décrire cet essor il faudrait un volume entier, nous nous bornerons à en marquer les phases essentielles.

Choisie comme capitale[1] du canton de Vaud, Lausanne devient le siège du Grand Conseil (autorité législative), du Conseil d'Etat (autorité exécutive), du Tribunal cantonal[2] (Cour suprême cantonale) et du parquet. Les anciens bailliages avaient été remplacés par des districts. Comme chef-lieu de district, Lausanne est la résidence d'un préfet[3]. Un receveur, un conservateur des droits réels, un inspecteur forestier, un voyer, un

[1] Le terme de capitale ne figure pas dans la constitution vaudoise de 1885, non plus que dans aucune des constitutions précédentes ; le terme officiel est *chef-lieu ;* mais, dans l'usage courant, le terme de capitale a prévalu.

[2] L'expression de Conseil d'Etat ne date que de 1815 ; précédemment on disait Petit Conseil. Celle de Tribunal cantonal ne date que de 1846 ; précédemment l'instance supérieure portait le nom de Tribunal d'appel.

[3] Les préfets, qui représentent le gouvernement auprès des populations, ont été créés en 1832. Précédemment, le gouvernement avait pour organes des lieutenants, au nombre de six, avec des circonscriptions plus étendues que les préfets actuels.

officier d'état-civil complètent le haut personnel de l'administration cantonale. Avec l'ancien régime la seigneurie de Lausanne prend fin ; toutes les communes sont placées sur le même pied. L'autorité judiciaire locale est composée actuellement d'un tribunal civil, d'un tribunal criminel, d'un tribunal de police, d'un juge informateur, d'un juge de paix, d'une justice de paix (chambre des tutelles), d'un office de faillites et de deux offices de poursuites.

Depuis le 1er janvier 1875, ensuite de l'adoption de la constitution fédérale de 1874, le Tribunal fédéral, instance judiciaire suprême de la Confédération, a son siège à Lausanne. La haute Cour fédérale est composée de dix-neuf membres [1] répartis en trois sections : la première s'occupe des procès civils ; la seconde des conflits de droit public ; la troisième des recours touchant l'application de la loi sur la poursuite pour dettes et la faillite ; ces trois Chambres sont permanentes. Dans certaines occasions, pour l'application du code pénal fédéral, les juges fédéraux se constituent en Chambre d'accusation et en Cour de cassation, ou Chambre criminelle, qui siège généralement au for du délit. En érigeant Lausanne en capitale judiciaire de la Confédération, nos Confédérés lui ont fait le plus grand honneur ; leur but a été d'accentuer le principe de la séparation des pouvoirs et de mettre en contact plus intime la Suisse romande et la Suisse allemande.

Lausanne est, en outre, le siège du IIe arrondissement des postes fédérales, du Ier arrondissement des télégraphes, du Ve arrondissement des douanes et du Ier arrondissement des chemins de fer fédéraux. La Confédération y a créé, en 1897, une Station d'essais et de contrôle des semences et un établissement de chimie agricole pour l'examen des engrais ; l'un et l'autre sont installés à Mont-Calme, sur la route de Berne.

Il exista longtemps un défaut d'entente entre Lausanne et le reste du canton, résultant du fait que jusqu'en 1536 la pre-

[1] Ce nombre sera probablement porté sous peu à 24 ensuite de la prochaine entrée en vigueur du Code civil suisse.

mière était ville épiscopale et impériale, tandis que le Pays de Vaud était sujet de la maison de Savoie. Puis, sous le régime bernois, LL. EE., partant du principe « diviser pour régner », s'étaient appliquées à faire le moins possible de Lausanne une capitale administrative et judiciaire. Le pays était fractionné en circonscriptions militaires et ecclésiastiques, sans liens entre elles. La Cour d'appel était à Berne. Les occasions que les Vaudois auraient pu avoir de se rencontrer étaient soigneusement évitées. Or l'absence de relations entre gens que la nature des choses inviterait à se voir engendre l'indifférence et des préventions qui dégénèrent souvent en hostilités.

Après la chute du gouvernement bernois, une fois Lausanne devenue capitale, les autorités obligées d'y résider ne s'y affectionnèrent que très graduellement ; il a fallu longtemps pour opérer entre la ville et la campagne le rapprochement nécessaire à leur commune prospérité.

Les évolutions de la politique cantonale n'ont exercé relativement que peu d'influence sur la composition du Conseil de la ville de Lausanne.

Organisation communale.

Nous avons vu plus haut que, en vertu des lois helvétiques du 4 novembre 1798 et du 15 février 1799, la direction des affaires communales avait été répartie entre deux corps : d'une part la Municipalité et de l'autre la Régie. L'administration des biens des bourgeois était ainsi gérée à part. Il y avait *une commune des bourgeois* et *une commune des habitants.*

Cette distinction, qui a subsisté dans plusieurs cantons, dans celui de Berne entre autres, fut abolie par la loi vaudoise du 18 juin 1803 qui supprima les chambres de régie. Le président de la ville reçut alors le titre de Syndic ; le nombre des membres de la Municipalité fut porté à dix-sept; ils étaient choisis par l'Assemblée de commune (Conseil général), entre les citoyens âgés de trente ans, propriétaires ou usufruitiers d'un

immeuble de la valeur de 500 francs ou d'une créance hypothécaire de même valeur. Le premier Syndic de Lausanne fut Samuel-Jacques Hollard; il demeura en fonctions jusqu'en 1815 et fut remplacé par Charles Secretan-Bournet, auquel succéda en 1842 Edouard Dapples.

En 1803, l'organisation de la Municipalité comportait quatre dicastères, à savoir : la section de police, la section économique, celle des pauvres et celle des forêts. Les écoles, qui jouaient un moins grand rôle qu'aujourd'hui, allaient avec la police. Les principaux fonctionnaires communaux étaient : le Boursier, le Receveur des pauvres, le Haut Forestier, le Maisonneur de ville, le Secrétaire de la Municipalité, le Secrétaire de la section économique, l'Inspecteur des chemins, l'Inspecteur de police, le Commandant de la Garde de jour et de nuit et de la Garde bourgeoise. Quelques-uns de ces emplois pouvaient être remplis par des conseillers municipaux (boursier, haut forestier, secrétaire de la section économique, inspecteur des chemins, receveur des pauvres, maisonneur). Le service de la Municipalité était fait par trois « sergents » (huissiers). En 1813, le nombre des quartiers, qui était de huit, fut porté à seize et la Municipalité créa une place de Secrétaire du bureau de police. En 1816 fut créé le poste d'Inspecteur des boucheries.

La constitution cantonale du 4 août 1814 prévoyait l'établissement de Conseils communaux ; la loi du 2 juin 1815 les créa ; elle mit dans leur compétence la nomination des Municipalités. Le nombre des membres de la Municipalité de Lausanne resta fixé à dix-sept, nommés pour douze ans ; tous les quatre ans, un tiers de ses membres étaient soumis à réélection. Le premier Conseil Communal fut installé le 20 décembre 1815 ; il eut sa première séance le 9 mars 1816. Le Conseil fut présidé jusqu'en 1832 par le Syndic ; il se composait de cent membres dont les trois quarts devaient être bourgeois de Lausanne.

La loi de 1832 réduisit à six ans la durée du mandat des membres de la Municipalité ; tous les deux ans, un tiers du corps était soumis à réélection. La loi du 18 décembre 1845

limita à quatre ans la durée du mandat des Conseillers, nommés par série, de deux en deux ans ; les deux tiers devaient être des bourgeois. Le nombre des membres de la Municipalité fut réduit à neuf, élus pour six ans ; le renouvellement se faisait partiellement, de deux en deux ans. Les deux tiers devaient être bourgeois. Le travail fut réparti en trois sections : 1° section de police, qui avait les écoles dans ses attributions ; 2° section des travaux ; 3° section des finances, qui comprenait aussi les domaines. Chacune de ces sections était composée de trois membres, qui délibéraient en commun sur les affaires de leur ressort et faisaient ensuite rapport à la Municipalité.

En vertu de la loi du 26 mai 1862, la moitié des membres du conseil communal devaient être bourgeois. Le 13 juin 1873, le nombre des membres de la Municipalité fut réduit à sept. Le système des sections avait le désavantage de faire traîner les affaires, qui étaient soumises à deux délibérations successives ; de plus, il donnait une importance prépondérante aux principaux employés de l'administration : le Président de la commission des écoles, l'Inspecteur de police et ceux des forêts, des boucheries, des travaux, des bâtiments, des vignes, des pauvres, par le fait qu'ils correspondaient directement avec le public et avec les maîtres d'état, étaient plus au courant des affaires que les membres de la Municipalité. Pour parer à ces inconvénients, le Conseil communal décida, le 26 décembre 1881, de ne maintenir que la section de police, de supprimer les autres et de les remplacer par cinq directions, à savoir : la Police, les Finances, les Domaines, les Travaux et les Ecoles. Le nombre des membres de la Municipalité fut réduit à cinq ; chacun d'eux est placé à la tête d'une direction, dont il dirige le travail et au nom de laquelle il signe pour toutes les affaires qui ne sont pas réservées à l'administration générale. Il n'est plus fait de distinction entre les bourgeois et les habitants ; on a même nommé des syndics qui n'étaient pas bourgeois, le premier fut M. Louis Gagnaux.

Le développement de la ville et la récente création des ser-

vices industriels, dont il sera question plus loin, ont dès lors considérablement accru la tâche de la Municipalité. Les différents dicastères de l'administration (greffe, police, écoles, finances, travaux, domaines et services industriels) occupent un personnel de deux cents employés, de trois cents et quelques ouvriers, de près de deux cents instituteurs et institutrices, d'une centaine d'agents de police ; total approximatif : 650 hommes et 150 femmes émargeant au budget avec un salaire minimum de 1500 francs, et non compris le bataillon des pompiers qui ne touche de solde que lorsqu'il est mis sur pied.

Le réveil religieux.

Les croyances religieuses avaient été très ébranlées en Europe par le mouvement philosophique du dix-huitième siècle ; il était alors de bon ton d'être voltairien ; là où la foi n'était pas réduite à néant, elle s'était assoupie. Après la rude secousse imprimée à la société par la révolution française et les guerres de l'Empire, un réveil se produisit dans les pays catholiques et dans les pays protestants ; chez ces derniers, il eut pour point de départ les prédications des piétistes, disciples de Spéner (1635-1705), des Moraves, disciples de Zinzendorf (1671-1742), des méthodistes, disciples de Wesley (1703-1791) et des baptistes. Parti d'Allemagne et d'Angleterre, le mouvement se propagea lentement en France et en Suisse ; sous son influence les anciennes Eglises nationales furent graduellement amenées à modifier leur organisation et même leur théologie. L'Etat et le clergé, qui s'étaient longtemps considérés comme investis d'un monopole spirituel, comprirent enfin que les troupeaux devaient aussi avoir leur mot à dire dans la direction des paroisses. La *Société biblique*, fondée le 30 décembre 1814 par le professeur Levade, répandit les Saintes Ecritures. La religion d'autorité fit place à une foi plus individuelle.

Il faut reconnaître aujourd'hui que les *dissidents* qui avaient, — Vinet lui-même l'a constaté, — une tendance à l'orgueil spiri-

tuel, ont rendu des services au pays en l'habituant au respect des opinions individuelles et en luttant contre bien des abus.

On a reproché aussi, et non sans raison, aux apôtres du Réveil leur ascétisme. Ils proscrivaient toutes espèces de divertissements. Préoccupés avant tout de réaliser leur idéal religieux, ils n'attachaient aucune importance aux questions d'art. Leurs costumes, leurs intérieurs manquaient de ce goût, de ce raffinement et de cette élégance qui sont un des agréments de l'existence. Cette tradition s'est perpétuée dans certains milieux ; l'ennui qui s'en dégage nuit à ce rayonnement de joie que devrait produire le christianisme. Il ne faut, du reste, pas en rendre les gens du Réveil seuls responsables, car ce mauvais goût dans les ameublements et ces habitudes mesquines étaient aussi répandus en France, sous le règne de Louis-Philippe, en dehors de toute conception religieuse, et le sont encore.

C'est à Genève que le Réveil suscita vers 1810 les premières luttes. Empeytaz, et plus tard les Bost, les Neff, les Haldane, les Drummond [1], les Malan, les Gaussen, etc., en furent les pionniers. Dans le canton de Vaud, le doyen Curtat en fut à la fois le précurseur et l'adversaire. Il réunissait des étudiants chez lui et cherchait à les animer de son zèle, mais il se sentit bientôt débordé. Il voulait élargir les horizons religieux et vivifier la foi languissante, mais il entendait conserver au clergé et à l'Eglise officielle le monopole de l'éducation religieuse du peuple. En 1821, quelques pasteurs vaudois, pour développer l'esprit de sacrifice de leurs paroissiens, cherchent dans des réunions privées à les intéresser à l'œuvre des missions qui venait de se fonder à Bâle. Aussitôt le gouvernement, estimant que leurs appels dénotent *un zèle inconsidéré pour les entreprises loin-*

[1] Le professeur Chenevière, l'infatigable adversaire du Réveil, appelait M. Drummond *le banquier de la nouvelle doctrine*. Edgar Quinet, qui connut plus tard Chenevière, écrivait de lui à Michelet : « Ce doyen de théologie était l'esprit voltairien personnifié, un véritable survivant des *Délices.* » (*Lettres d'exil*, tome II, p. 348.)

taines, les invite à *se souvenir qu'ils doivent leurs soins à l'avancement spirituel des âmes qui leur sont confiées.* Ces réunions continuèrent néanmoins ; elles furent attaquées, sous le nom de conventicules, par le doyen Curtat dans deux brochures où il les représente comme dangereuses et comme provoquant à des excès de dévotion illégale propres à engendrer des dérangements d'esprit [1]. Cette injuste critique n'empêcha pas le Réveil de se développer ; elle le poussa même à s'affirmer. De jeunes ecclésiastiques, *Alexandre Chavannes, Juvet, Mellet, Rochat,* étant entrés dans le mouvement, reçurent des réprimandes de l'Académie et du Conseil d'Etat. A la suite de leurs protestations, les uns sont destitués et les autres, prenant les devants, démissionnent de leurs fonctions. Pour couper court au mouvement séparatiste, le Conseil d'Etat rendit, le 15 janvier 1824, un arrêté interdisant, sous peine d'amende, de prison ou de bannissement, les assemblées des membres de *la nouvelle secte religieuse, vulgairement appelés mômiers.*

Cet arrêté fit une pénible impression ; il fut l'objet de vertes critiques de la part de la presse, tant en Suisse qu'à l'étranger. Mais le gouvernement vaudois était engagé dans une voie dont il ne saura comment sortir. Distinguant entre les opinions *individuelles,* qu'il veut respecter, et leurs *manifestations publiques,* qu'il prétend interdire, il proposa au Grand Conseil de convertir en loi son arrêté du 15 janvier. Ce fut dans ces circonstances que cette autorité fut induite à interdire, sous des peines rigoureuses, tout acte de culte en dehors des temples (loi du 20 mai

[1] Un fait contemporain explique le point de vue auquel s'était placé Curtat. Dans une commune du canton de Zurich, des illuminés, disciples de Mme de Krudener, s'étaient laissés entraîner à commettre des crimes qui les conduisirent devant la cour d'assises (1817 à 1823). Voir l'*Exposé de quelques faits qui se sont passés à Wildenspruch* (publié en 1824 sans nom d'auteur) traduit en français par un pasteur de Lausanne (M. Fabre). Nous en avons donné une analyse dans notre *Histoire de la Suisse sous le pacte de 1815*, tome I, p. 476 et suiv. La baronne de Krudener, avant de se vouer à la dévotion, avait mené la vie la plus frivole et abandonné son mari, tout en faisant étalage de sentiments religieux. (Voir *La vie de Mme de Krudener*, par Ch. Eynard.)

1824). Quatre orateurs, dont les noms méritent de passer à la postérité : le landamman *Monod*, le général *F.-C. de la Harpe*, le juge d'appel *Philippe Secretan* et l'ancien accusateur public (procureur général) *Nicole* combattirent la loi ; une trentaine de députés soutinrent les orateurs de leurs votes ; d'autres, plus timides, sortent de la salle pour ne pas prendre part au scrutin. Acte d'une majorité inintelligente, cette loi, qui fut impitoyablement appliquée, contribua six ans plus tard à la chute du régime de 1815. Plusieurs dissidents sont bannis ; d'autres exposés aux injures d'une populace en délire ; on leur lança des pierres ; on proféra contre eux des menaces ; on tira sur ces gens inoffensifs des coups de fusil, sans que les autorités songeassent à les protéger [1]. Ils subirent les insultes avec une angélique douceur et leur résignation toucha la partie la plus éclairée du public. Le 27 novembre 1824, vingt-six pasteurs et ministres adressèrent au Grand Conseil une protestation contre les mesures prises à l'égard des dissidents.

Le Réveil ne tarda pas d'ailleurs à gagner l'Eglise nationale elle-même ; un grand nombre de pasteurs subirent indirectement l'influence des dissidents et piqués d'émulation se consacrèrent avec un redoublement de zèle à leurs paroisses. On vit se former en diverses localités des *sociétés évangéliques* qui s'employèrent à distribuer la Bible, à former des bibliothèques et à provoquer un nouveau zèle pour les missions. C'est à cette époque que remontent la création de la *Feuille religieuse du canton de Vaud* que rédigea d'abord le ministre Georges Jayet

[1] Les dissidents trouvèrent parfois des défenseurs inattendus. Feu M. Frédéric de Blonay-Doxat nous a raconté qu'un jour à Vevey une bande de mauvais garnements se préparait à assaillir le lieu de leurs séances ; le citoyen L. Bachelard, homme d'esprit et de cœur, qui se trouvait sur leur passage, prit la tête de la colonne, en criant plus fort que tous : « A bas les mômiers ! ». Il réussit ainsi à occuper le premier la porte du local des dissidents ; se retournant alors, il brandit son gourdin et dit d'un ton qui n'admettait pas de réplique : « La plaisanterie a assez duré, le premier qui voudra faire un pas de plus aura affaire à moi ! » En 1861, Bachelard, qui dans l'intervalle avait été préfet, figura au nombre des défenseurs de la liberté religieuse.

(1826), la fondation de la *Société biblique auxiliaire* (1826) et de la *Société des Traités religieux* (1827).

Dès 1824, la liberté religieuse trouva en la personne d'Alexandre Vinet, alors professeur à Bâle, un éloquent défenseur. Le grand penseur vaudois publia une série de mémoires et d'articles de journaux qui sont autant de plaidoyers en faveur de cette noble cause. Pour mettre fin à cette polémique, qui l'irritait d'autant plus que les droits des dissidents étaient soutenus à Paris par les *Archives du christianisme,* les *Débats* et le *Globe,* le gouvernement traduisit Vinet en justice, ainsi que le professeur Monnard, qui lui avait servi d'éditeur. Le Tribunal de Lausanne les acquitta, et la Cour d'appel confirma la sentence. Bel exemple d'indépendance ! Vinet lui échappant, le gouvernement recourut aux mesures administratives et suspendit Monnard de ses fonctions de professeur. Les étudiants prirent parti pour leur maître et lui firent des ovations.

A la Constituante de 1831, la liberté religieuse trouva de vaillants défenseurs : Nicole, Monnard, Pidou, Alexis Forel, Pellis, Fischer et Druey prononcèrent des discours en sa faveur ; la loi de 1824, qui était tombée en désuétude, ne fut toutefois rapportée qu'en 1834. Mais avant cette date un comité, composé de MM. Th. Rivier, Jayet, ministre, van der Muelen, banquier, et Samuel Thomas, loua un local à la rue Mauborget et y organisa des cultes réguliers dès le 1er novembre 1831. Cette salle reçut le nom d'*Oratoire.* Le gouvernement de 1815 semblait s'être inspiré des points de vue politiques de LL. EE. de Berne et des idées régnantes au temps du Consensus ; le gouvernement issu du mouvement de 1830 donna la preuve de son libéralisme en accordant, sur la proposition du conseiller d'Etat Evert van Muyden, en 1835, la faculté de procéder devant le juge de paix à la cérémonie officielle du mariage ; les dissidents faisaient ensuite consacrer leurs unions par un ecclésiastique de leur choix ; les libres-penseurs pouvaient se passer de toute consécration religieuse.

Dissentiments entre le gouvernement de 1845 et le clergé. Démission des pasteurs.

C'est du Réveil qu'est issue, indirectement, la fondation de l'Eglise libre, dont nous devons dire quelques mots, vu la place qu'elle occupe à Lausanne.

La loi ecclésiastique de 1839 abolit la confession de foi helvétique. Cette mesure ouvrait la porte aux adversaires de l'ancienne orthodoxie et jeta une certaine inquiétude dans les esprits. La loi d'autre part maintenait le caractère clérical de l'Eglise ; elle ne faisait aucune part aux laïques dans ses Conseils. Une circonstance fortuite, on peut le dire, et d'un caractère politique, précipita le mouvement séparatiste.

Après la révolution de février 1845, le Grand Conseil élabora une constitution dont le texte fut arrêté le 19 juillet ; elle avait un caractère que l'on peut qualifier à certains égards de rétrograde. Durant les débats qui précédèrent son adoption, la question de la liberté religieuse fut vivement discutée ; 227 membres du clergé, soit une imposante majorité de ce corps, l'avaient réclamée ; Vinet l'appuya et plaida sa cause dans une brochure. Elle fut combattue par un homme obscur, le préfet de Cossonay, Mercier, et par Druey, qui se mit en contradiction avec son passé. Le Grand Conseil tourna la difficulté en ne mentionnant pas la liberté religieuse, non plus que la liberté d'association dans la nouvelle charte vaudoise et chargea le Conseil d'Etat de préparer une loi pour réprimer le zèle extra-légal des pasteurs officiels et leur interdire, sous peine de privation de leur salaire, toute participation à des assemblées religieuses tenues en dehors des temples et des heures réglementaires. Cette honteuse décision fut prise le 20 mai, jour anniversaire de la loi de 1824 « sur les mômiers », dont elle était une réédition.

Le Grand Conseil comptait dans son sein trois membres,

MM. Druey, Delarageaz et Eytel, qui s'étaient rendus suspects aux yeux des campagnards en donnant des gages aux socialistes et à la démagogie européenne ; leurs points de vue sur ces matières avaient été écartés. Ils avaient besoin après cet échec de remonter leur crédit; ils choisirent comme plateforme la lutte contre les dissidents. La constitution de 1845 n'était pas de nature à soulever de l'opposition en raison des dispositions qu'elle contenait, mais plutôt en raison de celles qu'elle ne contenait pas, et surtout à cause de l'esprit haineux qui avait régné dans les débats. Le gouvernement posa la question de confiance au pays à propos du vote sur la constitution ; il désirait que son œuvre fût sanctionnée par le plus grand nombre possible d'électeurs. Il s'agissait pour lui de se blanchir des accusations de communisme et d'irréligion, articulées contre certains membres du gouvernement, et de rassurer les populations vaudoises demeurées profondément conservatrices. Le Conseil d'Etat eut la malencontreuse idée de chercher à utiliser dans ce but l'influence dont jouissait le clergé. Il arrêta, le 29 juillet, le texte d'une proclamation où il exposait à sa manière les causes et les effets de la révolution de février et y ajouta une exhortation pour engager les électeurs à voter la nouvelle constitution. Puis il donna aux pasteurs l'ordre de lire cette proclamation en chaire le 3 août.

Après avoir fait écarter les demandes du clergé touchant la liberté religieuse, après avoir fait décréter l'élaboration d'une loi pour réprimer le zèle des ecclésiastiques, c'était lancer au clergé un défi que de lui imposer un acte qui devait être considéré comme une approbation de la révolution. Mais le gouvernement voulait précisément mettre à l'épreuve la docilité des pasteurs. La plupart ne reçurent cet ordre que la veille ou l'avant-veille du jour où la lecture devait en être faite ; quelques-uns même le dimanche matin, au moment de monter en chaire. Le procédé du Conseil d'Etat était au surplus contraire à la loi de 1832, qui restreignait la publication en chaire des actes officiels à ceux qui avaient rapport à la religion ou à

quelque solennité religieuse. Aussi une quarantaine de pasteurs, ceux de Lausanne entre autres (*Ph. Bridel, Monneron, Scholl, Espérandieu*), se refusèrent à faire la lecture demandée et indiquèrent au Conseil d'Etat les motifs de leur abstention. Des agents du gouvernement furent chargés d'y suppléer. Certains pasteurs invitèrent les fidèles à sortir du temple avec eux, en signe de protestation ; il en résulta du scandale en diverses localités.

Le Conseil d'Etat ne voulut pas rester sous le coup du refus que lui avait opposé une partie du clergé. La constitution ayant été adoptée le 10 août par 17 672 voix contre 10 035, il avait le sentiment qu'il avait les masses populaires pour lui, et il résolut de faire sentir le poids de son autorité aux quarante ecclésiastiques rénitents ainsi qu'aux pasteurs qui avaient officié à l'Oratoire ; il les dénonça à la commission ecclésiastique instituée par la loi de 1839. Mais ce tribunal disciplinaire conclut, dans son rapport, qu'il n'y avait pas lieu de retenir contre la plupart des inculpés l'accusation d'insubordination ; deux pasteurs seulement devaient être renvoyés devant les Classes et un suffragant devait recevoir une réprimande. De leur côté, les quarante ministres publièrent une adresse où ils s'appliquèrent à démontrer que leur refus de lire la proclamation du Conseil d'Etat leur avait été dicté par le désir d'éloigner de l'Eglise les querelles de partis. Leur cause fut soutenue par la grande majorité des avocats vaudois, qui déclarèrent dans une consultation écrite que les pasteurs avaient agi dans la limite de leurs droits. Le 22 octobre, les *Classes* (conseils ecclésiastiques d'arrondissement) se réunirent séparément et, à l'unanimité moins deux voix, elles conclurent à la libération complète de tous les inculpés. A teneur de la loi, le gouvernement pouvait maintenir, augmenter ou diminuer une peine infligée par les Classes ; mais, ainsi que le démontra plus tard au Grand Conseil le député Henri Bory, ancien juge cantonal, lorsque les Classes prononçaient un acquittement, il n'était pas au pouvoir du Conseil d'Etat d'infliger une peine. Le gouvernement n'en rendit pas moins, le 3 novembre, un arrêté condamnant quarante-trois pasteurs à la

suspension de leurs fonctions pour un temps plus ou moins long.

Le clergé dans son ensemble se sentit atteint par cette mesure extraordinaire ; à l'appel de quelques-uns de leurs collègues, 225 pasteurs et ministres se réunirent à l'Hôtel de ville de Lausanne, le mardi 11 novembre, et, au bout de deux jours de solennelles délibérations, après plusieurs discours en sens divers, 153 d'entre eux adressèrent collectivement leur démission au Conseil d'Etat. Quelques jours plus tard, le nombre des démissionnaires s'élevait à 190, et les pasteurs adressaient au gouvernement un manifeste où ils se plaignaient de la position subordonnée faite à l'Eglise par le pouvoir civil, qui, se plaçant au-dessus des lois, entravait l'exercice de leur ministère en limitant les cultes à des heures et des lieux déterminés.

Cet énoncé de griefs montre que le conflit avait des causes plus profondes et une portée plus générale qu'il n'y paraissait à première vue ; la nature même des rapports de l'Eglise et de l'Etat était en jeu ; le gouvernement s'était arrogé des pouvoirs épiscopaux que le clergé se refusait à reconnaître. On marchait fatalement à un schisme. Un petit nombre seulement de fidèles soutinrent leurs conducteurs spirituels. C'étaient les âmes ardentes pour lesquelles la préoccupation religieuse prime toute autre considération.

Les professeurs de l'Académie étaient évidemment d'accord avec les pasteurs ; ils devaient dans la suite expier leur sympathie.

L'attitude du barreau dans ce moment critique est à relever. Mû par des considérations juridiques, il avait pris énergiquement sa défense. Mais là devait se borner son rôle ; composé d'intellectuels, au sens critique aiguisé, — pour ne pas dire de mécréants, — il ne devait pas à la longue être un appui pour la nouvelle Eglise.

Quant au peuple dans son ensemble, il prit le parti du gouvernement, qui, plus que le clergé, dit M. J. Cart [1], était à son image.

[1] *Histoire de la liberté des cultes dans le canton de Vaud*

Le Conseil d'Etat, un moment surpris par le nombre imposant des démissionnaires, ne tarda pas à se ressaisir. Il publia une proclamation fort habile, dans laquelle il affirmait la subordination de l'Eglise à l'Etat, et faisait retomber sur les pasteurs la responsabilité de leur retraite avec toutes ses conséquences. Des pétitions en sens divers furent adressées au Grand Conseil ; 15 000 signataires approuvaient le gouvernement ; 11 000 environ lui demandaient de révoquer ses arrêtés. Le Conseil d'Etat s'appuya sur ces manifestations pour réclamer des pleins pouvoirs, qui lui furent accordés par 125 voix contre 33. Il trouva dans l'attitude du clergé un admirable tremplin, qui accrut singulièrement sa popularité. « Le peuple des campagnes, dit Eug. Rambert, que les tendances socialistes de quelques-uns des chefs du mouvement commençait à indisposer, fut rallié du coup et reconquis [1]. »

Le 25 novembre, usant de ses pleins pouvoirs, le Conseil d'Etat informa les pasteurs démissionnaires qu'il leur donnait quarante-huit heures pour retirer leur démission et se soumettre ; ce délai fut ultérieurement prolongé jusqu'au 4 décembre ; trente-trois d'entre eux profitèrent de l'offre qui leur était faite de rentrer dans le giron de l'Eglise nationale. Quant aux démissionnaires qui persistèrent dans leur retraite, ils furent chaleureusement encouragés par le journal l'*Indépendant*, que rédigeait Gustave Jaccard. « A quoi tendent, — lit-on dans l'organe des libéraux [2], — les hommes qui sont au pouvoir ? ils veulent réaliser dans le pays le principe révolutionnaire du *règne absolu* de la majorité. Ils veulent que tout soit subordonné à la volonté, même injuste ou passionnée, du grand nombre. A l'équilibre des droits de tous, qui est la vraie égalité, ils substituent, sous le pseudonyme d'égalité, la domination exclusive et absolue d'une partie de la nation sur l'autre. Que veut au contraire l'opposition libérale ? Quels principes a-t-elle à

[1] Voir *Alexandre Vinet*, par Eug. Rambert, tome II. p. 248. Lausanne, Georges Bridel, éditeur, 1876.

[2] Numéro de l'*Indépendant* du 29 novembre 1845.

défendre ? Elle veut avant tout et au-dessus de tout le règne de la justice, la garantie des droits individuels contre les caprices du pouvoir et contre ceux de la multitude.

Le dimanche 30 novembre, le bruit se répandit à Lausanne qu'une bande s'était organisée dans le but d'assaillir l'*Oratoire* de Mauborget. L'attaque eut lieu, en effet, mais le peintre *Euler* et quelques citoyens de bonne volonté, qui montaient la garde pour assurer l'ordre, la repoussèrent. Le surlendemain, 2 décembre, le Conseil d'Etat interdit les réunions de l'Oratoire, et, d'une manière générale, toute assemblée religieuse en dehors des temples nationaux, sous peine, pour les organisateurs de ces réunions, de se voir traduits devant les tribunaux et poursuivis en vertu des articles du Code pénal relatifs à la résistance aux autorités. Le considérant, qui servait de base à cet arrêté, était que, dans l'état des esprits, l'intérêt bien entendu de la liberté religieuse rendait nécessaire de suspendre toute réunion en dehors de l'Eglise nationale, vu qu'elles étaient des occasions de troubles. On en était ainsi venu, observe l'*Indépendant*, à appliquer ce principe : que la majorité peut tout faire, qu'elle n'est liée ni par la justice, ni par le respect des droits d'autrui, qu'elle n'a pour limites que ses propres caprices.

Le 5 décembre, le gouvernement, pour parer aux nombreux vides qui s'étaient produits dans le clergé, prit un arrêté réduisant à 87 le nombre des paroisses du canton ; et, à l'expiration du délai qui leur avait été fixé, les pasteurs démissionnaires durent quitter leurs cures. Plusieurs, en renonçant à leur position pour obéir à leur conscience, se trouvaient sans ressources à l'entrée de l'hiver. Leurs amis se multiplièrent pour leur venir en aide et « les pasteurs démissionnaires, dit Eugène Rambert, purent se convaincre que les causes les plus impopulaires ne sont pas toujours celles qui sont servies avec le dévouement le moins actif. » Mis au courant de leur situation précaire par le professeur Ch. de la Harpe, alors à Berlin, le roi de Prusse Frédéric-Guillaume IV leur envoya un subside de 12 000 thalers (45 000 francs).

Fondation de l'Eglise libre.

En résignant leurs fonctions officielles, les démissionnaires n'avaient point entendu abandonner leurs paroisses ; ils se firent un devoir de continuer à y résider et de vaquer à leur ministère auprès de ceux de leurs anciens paroissiens qui étaient disposés à les considérer encore comme leurs pasteurs. De cette résolution, prise d'un commun accord, naquit l'*Eglise libre du canton de Vaud.* Pour contrecarrer ce dessein, le Conseil d'Etat imagina de reléguer plusieurs pasteurs dans leurs communes d'origine, où ils furent conduits par la gendarmerie, Ch. Scholl à Rossinières, Louis Germond à Lovatens, etc. Ces internements allèrent à fin contraire de leur but, car, là-même où ils se voyaient contraints à résider, ces dignes ecclésiastiques groupèrent autour d'eux des fidèles et fondèrent des congrégations.

Le 25 janvier 1846 le Conseil d'Etat présenta au Grand Conseil un projet de loi sur *les assemblées religieuses non garanties par la Constitution ou par la loi :* il consacrait ainsi le régime introduit par ses arrêtés, subordonnait l'exercice de la liberté religieuse au bon plaisir du gouvernement, et édictait un système de pénalités de nature à écraser quiconque prétendait résister à ses ordres. Cette manière de fouler aux pieds la liberté individuelle souleva de vives protestations. Le conseiller d'Etat *Bourgeois* eut le courage, bien rare à cette époque dans le camp radical, de critiquer l'œuvre de Druey et de proposer d'en revenir à la situation antérieure à la Constitution du 10 août 1845, c'est-à-dire à un état de choses dans lequel la liberté des cultes existait, sinon en droit, du moins en fait. Son point de vue fut soutenu par les députés *Bory, J. Correvon* et *Louis Pellis ;* une vive discussion s'éleva, qui aboutit à l'ajournement de la loi en question.

Ce répit permit aux partisans de l'Eglise libre de suivre à leur projet : trente-trois congrégations furent constituées ; profitant de la tranquillité momentanée dont elles jouissaient, elles

déléguèrent des députés à un synode qui se réunit à Lausanne le 10 novembre 1846. Ce synode confia à une commission le soin d'élaborer un projet de constitution, qui fut adopté le 12 mars 1847.

Nous n'entreprendrons pas le triste récit des mesquines persécutions auxquelles l'*Eglise évangélique libre du canton de Vaud* fut en butte pendant des années. Des procès insensés furent intentés soit à ses pasteurs, soit aux propriétaires des locaux où se tenaient ses réunions ; de 1848 à 1850, il n'y en eut pas moins de 27 ; le plus retentissant atteignit la veuve de Vinet, que défendit l'avocat François Guisan. Il nous suffira de dire que la patience des membres de l'Eglise libre devait lasser ses adversaires et triompher de toutes les difficultés.

L'existence même de l'Eglise libre, qui a célébré en 1897 son jubilé demi-séculaire, est un monument attestant ce dont sont capables des hommes de foi et de persévérance. On reproche souvent, et non sans raison, au peuple vaudois de manquer de caractère ; c'est l'honneur de son clergé d'avoir par trois fois, au XVI[e] siècle, au XVIII[e], et en 1845, montré quelles transformations individuelles peuvent produire de fortes convictions. En outre, l'Eglise libre a rendu au pays tout entier un signalé service. L'émulation, qui développe l'esprit d'initiative et de sacrifice, est un des agents les plus actifs du progrès : en voyant l'activité que déployaient les congrégations indépendantes, le clergé officiel comprit la nécessité de développer ses moyens d'action et de solliciter le concours des laïques ; l'Eglise nationale voulut avoir, elle aussi, ses réunions du soir, ses conseils de paroisse, son synode.

Actuellement, les deux institutions vivent en bonne harmonie dans la plupart des paroisses. Elles représentent deux conceptions différentes de la vie religieuse, répondant ainsi à des aspirations diverses ; elles ont chacune leur raison d'être : les croyants qui sont surtout frappés du rôle social de la religion s'attacheront plus volontiers à l'établissement officiel ; ceux qui sont pénétrés avant tout de son caractère individuel,

donneront la préférence aux Eglises indépendantes, ayant à leur base des professions de foi. Au point de vue politique, le schisme ecclésiastique de 1845 a été un mal : il a engagé un grand nombre de membres du parti conservateur à se retirer de l'arène politique, et accentué les animosités que les allures dictatoriales de Druey avaient suscitées.

Lois ecclésiastiques de 1863 et de 1908.

Le moment devait cependant venir où les principes libéraux l'emporteraient. La courageuse attitude des ministres démissionnaires porta ses fruits. Le despotisme gouvernemental, qui se manifesta encore quelques années plus tard par la mise sous régie de la ville de Lausanne, suscita une coalition, qui fit tomber le régime de 1845.

Après de mémorables débats, auxquels prirent part entre autres les pasteurs Curtat, Girard et Durand, les avocats Eytel et Demiéville, le syndic Dapples, le juge de paix Duplan, Ch. de Gingins, etc., la constitution vaudoise du 15 décembre 1861 proclama enfin la liberté des cultes et décida en principe diverses réformes. Un premier rapprochement entre les villes et les campagnes s'opéra, et Lausanne profita de cet apaisement.

La loi ecclésiastique du 19 mai 1863 fut un des résultats de cet esprit nouveau. Les anciennes classes, composées uniquement de pasteurs, furent supprimées et remplacées par des Conseils de paroisse, des Conseils d'arrondissement et un Synode ; ces corps sont mixtes ; les laïques y siègent à côté des ecclésiastiques. Les paroissiens furent appelés à coopérer à la nomination des pasteurs en présentant des candidats lorsqu'un poste est vacant ; l'Etat se réserva, comme le Saint-Siège dans les pays catholiques, la collation. Il s'est établi ainsi un contact plus intime entre l'Eglise et le peuple. L'omnipotence de l'Etat, en matière de religion, fit place à une autonomie relative de l'Eglise nationale et à une liberté plus complète pour les

autres cultes. Un nouveau pas dans ce sens a été accompli par la loi du 18 novembre 1908, qui a conféré aux femmes le vote dans les assemblées de paroisses et donné des compétences financières aux Conseils ecclésiastiques. Ici encore l'Eglise nationale s'est inspirée de l'Eglise libre. Cette participation des femmes à l'élection des pasteurs se justifie par le fait que, fréquentant plus régulièrement le culte public, elles sont mieux que les hommes au courant des intérêts des paroisses.

Pour en revenir à Lausanne, remarquons que la loi ecclésiastique du 9 septembre 1839 avait fixé le nombre des pasteurs à quatre, sans distinction de rang pour la ville, plus deux suffragants, l'un pour Ouchy et l'autre pour Chailly. En 1846, ces deux postes furent supprimés et le nombre des pasteurs porté à cinq. Depuis lors, le nombre des pasteurs a été plusieurs fois augmenté et finalement porté à dix par décret du Grand Conseil du 9 mai 1910. La section de Chailly-Vennes a été, en 1905, érigée en paroisse indépendante. En 1910, par arrêté du 24 mars rendu par le Conseil d'Etat, en vertu des art. 7 et 8 de la loi eccclésiastique de 1908, les sections paroissiales urbaines, au nombre de cinq [1], ont été érigées en paroisses indépendantes, ayant chacune leur temple, leurs pasteurs et leur Conseil distincts. La paroisse de Chailly et celle de la Cité n'ont chacune qu'un pasteur, mais au titulaire de la Cité a été adjoint un pasteur auxiliaire. Les autres paroisses urbaines ont chacune deux pasteurs. Les hameaux forains des Râpes, de Montherond et de Vernand sont rattachés aux paroisses des Croisettes, de Morrens et de Cheseaux.

Si l'on ajoute à cette énumération la paroisse officielle allemande [2], dont l'origine remonte à l'année 1614, qui a son temple à la Mercerie, avec un pasteur et un vicaire, cela fait pour l'en-

[1] Cité-Bellevaux, Saint-Laurent-Pontaise, Saint-Paul-Beaulieu, Saint-François-Martheray, Ouchy.

[2] Le culte réformé allemand avait lieu autrefois dans l'ancienne chapelle de Saint-Maurice et des martyrs de la légion thébaine, à l'entrée de la cathédrale, puis dans l'ancienne salle de la bibliothèque cantonale.

semble des habitants de Lausanne se rattachant à l'Eglise nationale dix paroisses et quinze pasteurs.

Ajoutons que l'Eglise nationale vaudoise est l'un des fermes appuis de la Société des missions de Bâle, à laquelle elle s'est intéressée dès la fondation de cette dernière.

Congrégations indépendantes.

Les besoins religieux des habitants de Lausanne sont assurés aussi par plusieurs congrégations indépendantes de l'Etat et vivant uniquement des ressources des fidèles.

Mentionnons en premier, comme la plus ancienne, la paroisse catholique. Nous avons raconté plus haut les circonstances dans lesquelles elle s'était fondée. Avec l'accroissement de la ville et l'affluence d'étrangers, le nombre des catholiques s'est beaucoup accru à Lausanne ; il représente aujourd'hui le 22 % de la population, mais il se compose pour la majeure partie de Français et d'Italiens. Le culte catholique, toléré par le Bailli et les Conseils de la ville vers la fin du régime bernois, se célébrait en 1794 au domicile privé de la baronne d'Holca, puis en 1802 dans une maison de la rue Madeleine appartenant à la famille Zaza [1], n° 3 actuel. La constitution helvétique ayant proclamé la liberté des cultes, la messe put se célébrer à Lausanne ouvertement, mais le culte catholique n'a jamais pris à Lausanne, pas plus qu'à Vevey, Morges, Rolle, Nyon et Aigle un caractère officiel ; il n'émarge pas au budget de l'Etat ; ce sont les fidèles qui en supportent la charge ; le curé et ses vicaires ne touchent pas de traitement de l'Etat comme dans les communes du district d'Echallens. M. le curé reçoit seulement une indemnité en sa qualité de chapelain de l'hôpital cantonal et du pénitencier. Sous l'Acte de médiation, le gouvernement voulant faciliter aux catholiques l'exercice de leur culte, fit transformer en temple l'arsenal de la Mercerie, qui occupait

[1] D'après un renseignement que nous fournit M. Maxime Reymond, le culte catholique a été célébré en secret dans une maison de la rue du Pré, dès 1762, par l'abbé Favre.

l'emplacement de l'ancienne église Saint-Etienne[1]; en 1814 il en concéda l'usage en commun aux catholiques, à la paroisse allemande et à la congrégation anglicane.

En 1829, la paroisse catholique, voulant avoir une église en propre, acquit, à cet effet, un terrain au Chemin-Neuf, sous le château, et en commença la construction ; mais il se produisit un glissement dans le sol et l'édifice projeté dut être abandonné avant son achèvement. Une nouvelle église fut alors construite dans le quartier du Valentin par l'architecte Perregaux ; elle fut consacrée en 1835 à Notre-Dame de l'Assomption en présence du conseiller d'Etat Druey. Outre l'Eglise du Valentin, les catholiques ont une chapelle près de la Croix-d'Ouchy, qui a été construite en 1879 par la princesse Léonille de Sayn-Wittgenstein-Sayn ; elle est dédiée au Sacré-Cœur et à Saint-Louis de Gonzague. La paroisse catholique vient d'acheter un terrain au Petit Mon-Repos en vue de la création d'un troisième sanctuaire.

L'Eglise évangélique libre a quatre sections paroissiales et quatre chapelles : Terreaux, Martheray, Villard et la Pontaise ; elle a quatre pasteurs en titre et un pasteur auxiliaire. L'influence de l'Eglise libre s'est étendue au loin par l'envoi de missionnaires en Afrique, dans le Transvaal et les possessions portugaises (Lourenço-Marques). Elle s'est unie dans ce but aux Eglises libres de Genève et de Neuchâtel. L'œuvre de la mission vaudoise au sud de l'Afrique, fondée en 1873 par l'Eglise libre du canton de Vaud, est devenue ainsi en 1883 la Mission Romande.

L'Eglise évangélique libre et l'Eglise nationale ne sont pas séparées par des divergences de doctrines. Elles ont trouvé dans les réunions de l'Alliance évangélique et la Mission intérieure un champ d'activité commun. Cette dernière association, d'un

[1] La loi 2 du 2 juin 1810 régla l'organisation du culte catholique dans le canton de Vaud. La nomination du curé de Lausanne est faite par le gouvernement sur une liste de trois candidats, présentée par la paroisse avec l'approbation de l'évêque.

caractère purement lausannois, a organisé des cultes dans la Salle centrale, installée dans les anciennes boucheries de la rue du Pré en 1895. Ce bâtiment a été aménagé à sa destination par la Société de la Mission intérieure et à ses frais, mais il est demeuré la propriété de la ville.

Ensuite de dissentiments doctrinaux, une partie des membres de la congrégation allemande se sont séparés de la paroisse officielle et se sont constitués en congrégation indépendante. A l'occasion de l'élection du conseil de paroisse, quelques meneurs avaient fait appel à des électeurs non praticants, — dont plusieurs, assure-t-on, ne savaient même pas l'allemand, — et ils étaient parvenus par ce moyen, strictement légal mais dénotant peu de scrupules, à constituer un conseil de tendances opposées à celles du respectable pasteur Wagner, qui aussitôt donna sa démission. La congrégation allemande indépendante, fondée en 1885, a eu pendant de longues années ses cultes dans la chapelle de Martheray, mise à sa disposition par l'Eglise libre. Elle a construit à son tour, à l'avenue de Villamont, un temple qui a été inauguré en 1906.

A côté de la congrégation évangélique allemande subsiste une congrégation méthodiste allemande, fondée en 1856, dont les cultes ont lieu à la chapelle wesleyenne du Valentin.

Les sujets britanniques ont aussi à Lausanne deux paroisses : 1° La congrégation anglicane, qui remonte à l'année 1818 et relève de l'évêque de Londres. Ses cultes, qui avaient lieu au début au temple de la Mercerie, puis au temple d'Ouchy, ont été transférés, en 1878, à l'Eglise du Christ qu'elle a fait construire sur l'avenue d'Ouchy.

2° La congrégation écossaise, qui se rattache à l'Eglise libre d'Ecosse. Elle a été fondée en 1874 ; ses cultes avaient lieu au début au Musée industriel ; elle a construit à son usage une chapelle à l'avenue de Rumine.

Mentionnons encore : Le culte protestant en langue italienne, qui se célèbre à la chapelle wesleyenne depuis 1892 et relève d'un comité britannique ;

Les assemblées des Frères forment deux groupes principaux, « les anciens dissidents » se réunissent à la chapelle du Valentin, et les « Darbystes » dans un immeuble situé sur la place du Flon ;

Les assemblées des salutistes, dont le local est à la rue de l'Halle ;

Le culte apostolique (ou Irvingien), dont les fidèles ont construit une chapelle au chemin de la Solitude.

Une action religieuse s'exerce aussi par l'Union chrétienne de jeunes gens, les Sociétés de tempérance et les conférences apologétiques organisées, hiver après hiver, depuis une vingtaine d'années par M. Ch. Byse, pasteur consultant.

Il existait déjà au temps des évêques un petit groupe d'Israélites à Lausanne ; au quinzième siècle leur nombre, d'après les comptes de la ville, aurait varié de trois à douze familles. Ils habitaient dans l'enceinte de remparts ; l'un d'eux, Raphaël de Chypre, avait sa maison à côté de l'hôpital de Saint-Jean [1].

On a donné le nom de rue des Juifs à la ruelle qui est en contrebas de la rue de l'Université, précédemment Chemin-Neuf, plus anciennement rue Pérabot. Elle est mentionnée en 1656 par Plantin ; c'est probablement là qu'était leur *ghetto* Rien n'établit, cependant, qu'ils aient été obligés d'habiter dans un quartier spécial. En 1492, ils avaient, nous dit M. Maxime Reymond, un cimetière particulier à Cossonay, où étaient apparemment inhumés les Juifs de toute la région. Les chefs de familles israélites sont actuellement au nombre de cent vingt environ ; ils s'adonnent de préférence au commerce de détail. Leur communauté a été fondée en 1848 par MM. Schwob-Picard, Frédéric Maas et deux MM. Weiler. Ils ont célébré leur culte successivement dans des salles qu'ils ont louées à la rue du Petit-Saint-Jean, à la ruelle du Grand-Pont et à la rue du Grand-Chêne (bâtiment Mercier) ; puis, encouragés par un legs

[1] Renseignements fournis par M. Maxime Reymond.

de M. Osiris-Iffla, ils ont construit une synagogue à l'avenue de Florimont, qui a été inaugurée le 7 novembre 1910 (architectes MM. Oulevey et Bonjour). La congrégation israélite a à sa tête un Conseil ; elle ne reçoit aucun subside de l'Etat ; ses membres pourvoient aux frais du culte au moyen de cotisations régulières fixées suivant un système de catégories. Dès 1865, les fonctions de grand rabbin ont été remplies par le Dr Wertheimer, de Genève, décédé en 1909. Il a été assisté ces dernières années par M. A.-L. Lehmann, qui reçoit, comme ministre officiant de la synagogue, un traitement fixe analogue à celui que touchent les pasteurs de l'Eglise nationale.

On sait que les Israélites sont demeurés fidèles à leur système d'abatage du bétail ; les animaux doivent être saignés et non assommés ; ce rite étant contraire à la loi fédérale, les Israélites font abattre à Evian le bétail nécessaire à leur consommation. Les Israélites ont aussi des prescriptions particulières en matière d'inhumation ; aussi l'acquisition d'un cimetière spécial a-t-elle été, dès sa fondation, l'un des premiers objectifs de la congrégation juive de Lausanne. Pour concilier les exigences de leur rite avec les dispositions des lois suisses, ils avaient, comme on l'a vu plus haut, acheté, il y a une cinquantaine d'années, un terrain adjacent au cimetière de Montoie, qui était considéré comme une concession privée, faisant partie du cimetière commun. La place étant venue à manquer, la congrégation juive a créé un nouveau cimetière à Prilly, et c'est là que sont inhumés non seulement les Israélites de Lausanne, mais encore ceux des villes avoisinantes.

On voit par cet exposé que les ressources religieuses sont, à Lausanne, abondantes et variées. Pour une population de 66 000 habitants, il n'y a pas moins de vingt-cinq sanctuaires et une trentaine d'ecclésiastiques en service actif, occupés d'une manière permanente à la prédication, à l'instruction de la jeunesse et à la cure d'âmes, sans compter les professeurs de théologie et les anciens pasteurs, qui, après avoir exercé leur

ministère dans une autre localité, sont venus prendre leur retraite à Lausanne. Jadis, au temps des évêques, il y avait pour 6 à 7000 habitants cent vingt ecclésiastiques en titre, tant curés que vicaires, chanoines et religieux.

Il manque à Lausanne une église russe ; les Moscovites cependant y sont nombreux, mais ils ne se rattachent pas généralement au rite orthodoxe ; ils appartiennent pour la plupart à la religion juive ou à ce qu'on appelle la libre-pensée. Fait réjouissant à constater, il règne actuellement à Lausanne un esprit de tolérance ; les ressortissants des divers cultes y vivent en bonne intelligence.

Nous nous sommes un peu attardés sur les conflits d'ordre ecclésiastique qui ont agité Lausanne ; le motif en est que les désaccords religieux y ont eu naguère un grand retentissement. On est heureux de constater que, les préventions d'une part et les étroitesses de l'autre s'étant atténuées, à une période de vives luttes a succédé une ère de calme et de tolérance. Et comme on le verra plus bas, des personnes appartenant à des bords politiques et religieux différents unissent leurs efforts pour améliorer le sort du peuple.

Evolution morale.

Il ne faudrait pas conclure du grand nombre des temples que le sentiment religieux soit en progrès. Certes, le gouvernement entoure de considération les Eglises, même celles qui ne portent pas l'étiquette officielle, et, lorsqu'il s'agit de constituer les conseils de paroisse, de réparer les anciens temples et d'en construire de nouveaux, la population de Lausanne a fait preuve de zèle ; mais on ne saurait se le dissimuler, les cultes sont moins suivis qu'autrefois ; non seulement les hommes, mais aussi les femmes délaissent les saintes assemblées [1]. Il règne

[1] On entend souvent dire qu'aller régulièrement au culte public pour entendre des sermons, où le prédicateur rappelle à ses paroissiens leurs devoirs envers Dieu et envers leur prochain, c'est se conformer à une *vaine habitude*. Mais, comme l'observe justement un médecin français, la

beaucoup d'indifférence et d'agnosticisme, qui sont en fait le résultat du cosmopolitisme qui a envahi Lausanne.

L'Eglise est un foyer auprès duquel viennent se réchauffer les affligés et qui devrait répandre la vie autour de lui ; mais le pasteur n'a pas toujours le don de consolation et les imperfections des chrétiens sont une pierre d'achoppement pour les indifférents. La doctrine du péché, celle du salut, la notion du repentir, le sentiment de la dépendance, le devoir de l'obéissance envers Dieu ont fait place à un vague sentimentalisme qu'on décore du nom de religion naturelle.

On admire l'humilité d'un saint François d'Assise, le dévouement obscur d'un Oberlin, le zèle ardent d'une Joséphine Butler, mais les modernes ne puisent pas leurs aspirations aux mêmes sources ; à la « charité chrétienne » ils s'efforcent d'opposer la « solidarité laïque ». La déchéance morale qui conduit au vice et au crime n'est plus considérée par beaucoup de gens comme une conséquence de la perversité humaine, c'est le résultat des circonstances et de la fatalité ; le délinquant a obéi à une irrésistible impulsion ; il faut l'éliminer parce qu'il est gênant. Si le libre-penseur condamne encore les voleurs et les meurtriers, c'est par habitude et pour apaiser l'indignation populaire, qui exige impérieusement que le criminel soit châtié et mis hors d'état de nuire. L'idée d'une régénération, réalisée dans une maison de correction, est considérée comme un point de vue « vieillot ». Pour beaucoup de gens ce qui est ancien est mauvais, ce qui est nouveau est bon, le changement est la manifestation de la vie. D'anciennes opinions ont souvent un regain de faveur, lorsqu'elles ont une apparence de nouveauté. La mode exerce son empire sur les idées comme sur les vêtements.

vie morale est faite de traditions. « L'habitude et la tradition du bien sont le couronnement des efforts que nous avons faits, ou que d'autres ont faits avant nous, pour faire passer certains actes du conscient dans l'inconscient » (voir *Revue des Deux-Mondes* de juillet 1911, « En Gascogne », par le Dr Eel Labat). C'est précisément à ce but que tend la prédication chrétienne.

On voudrait obtenir dans ce bas monde un maximum de jouissances, avec faculté de les varier à l'infini ; tel individu se considère comme une victime de la fatalité parce que ses désirs se heurtent à d'inévitables entraves ; la subordination que la vie de société impose à un chacun lui apparaît comme une atteinte à sa liberté. Ces tendances sont de tous les temps, mais elles se manifestent avec une certaine recrudescence dans la vie moderne. La préoccupation de l'au delà s'évanouit ; les gens se laissent vivre ; le sentiment de la responsabilité s'en va ; on le rejette comme contraire aux données de la science. L'agnosticisme et l'amoralisme gagnent du terrain, non pas au détriment du christianisme, mais dans cette classe très nombreuse d'individus qui ne s'y rattachaient jusqu'ici que nominalement. Le recensement fédéral de 1910 a permis de le constater.

On divorce plus facilement qu'autrefois, sans avoir de griefs sérieux à invoquer contre son conjoint. La désaffection, le fait que la femme a perdu ses attraits, que le mari est trop absorbé par ses occupations professionnelles, qu'on a perdu certaines illusions, suffisent aux yeux de certaines gens pour motiver une demande de séparation, sans souci des souffrances qui en résulteront pour les enfants.

Le relâchement des liens de famille se manifeste encore par un moindre respect des enfants à l'égard de leurs parents. Le mauvais féminisme, qui développe, sans contrepoids, l'esprit critique, a contribué à ce résultat, et exerce aussi une fâcheuse influence sur les rapports entre maîtres et domestiques, entre patrons et ouvriers. Un admirable réseau d'institutions philanthropiques officielles atténue les misères humaines, mais il énerve les énergies individuelles. La substitution du mot de solidarité à celui de charité est significative ; la prévoyance se développe, mais le cœur se dessèche.

Après avoir combattu les dogmes chrétiens, beaucoup repoussent les préceptes évangéliques. Une singulière anarchie se manifeste dans les idées. On voit les mêmes gens qui au

nom de la raison combattent le dogme chrétien d'un Dieu personnel se faire les apôtres du spiritisme [1]. Un certain mécontentement d'esprit, joint à l'amour de la contradiction, en pousse d'autres à donner leurs préférences au déterminisme matérialiste, qui est la négation de la liberté et de la responsabilité.

D'autres encore, séduits par la sympathie touchante que Tolstoï a témoignée aux déshérités de ce monde, inclinent vers le nihilisme ; ils considèrent ses préceptes moraux comme une paraphrase logique du sermon sur la montagne, oubliant que le Christ, bien que vivant sous Tibère, a commandé de rendre à César ce qui appartient à César et enjoint à ses disciples de faire valoir leurs talents. C'est à l'Evangile, à n'en pas douter, que notre pays est redevable de bien des progrès accomplis dans l'ordre social ; mais ses adversaires essaient de mettre le Christ en contradiction avec lui-même au lieu de voir dans ses enseignements un tout harmonique qui a transformé les peuples dociles à sa voix.

Aux approches de la mort, ou devant la tombe d'un être qui lui est cher, on voit parfois le positiviste songer aux mystères de « l'au delà ».

On réclame des droits, et l'on repousse les obligations

[1] En rendant compte dans la *Gazette de Lausanne* du 12 février 1911 de l'ouvrage de M. Th. Flournoy, intitulé *Esprits et médiums*, M. Arnold Reymond, d'accord avec cet auteur, s'exprime en ces termes : « Dans une époque où toutes les religions positives sont décriées, le spiritisme constitue une heureuse réaction contre le matérialisme ; mais cette réaction n'atteint pas le but qu'elle se propose, car il est non seulement dangereux mais malsain de rattacher l'existence de vérités spirituelles et morales à des faits plus ou moins pathologiques. » Et M. Reymond, toujours d'accord avec l'éminent professeur de Genève, ajoute : « Si le spiritisme comme doctrine ne satisfait pas M. Flournoy, le spiritualisme a toutes ses préférences. Devant le hasard aveugle, l'amoralisme absolu qui semble présider aux choses, il affirme une sagesse et une bonté à l'œuvre ; derrière les événements cette puissance spirituelle qui besogne au fond des âmes, un Dieu personnel et vivant qui s'efforce avec l'aide des hommes de bonne volonté d'introduire son règne d'amour et de justice dans le chaos de l'univers. Devant la nécessité apparente du mécanisme de la nature, il affirme la spontanéité créatrice du sujet moral dans ses décisions petites ou grandes qui vont influer sur l'avenir. »

comme un joug indigne d'êtres libres, ce qui revient à se faire délivrer des assignats sur une caisse vide. A la morale du devoir, on oppose le droit de jouir de la vie et de s'abandonner sans frein à ses passions. La religion avait élevé l'homme au-dessus de l'animal. Certaines tendances modernes l'en rapprochent. A côté du bon féminisme, qui s'efforce de mettre en valeur les aptitudes de la femme, il y a un mauvais féminisme, rebelle à toute discipline, qui aborde sans sourciller les problèmes les plus obscurs, oppose les faits particuliers aux phénomènes généraux et tranche superficiellement toutes les questions. Son triomphe aboutirait à une déchéance de la société. Tandis que certains jeunes gens ont pris en dégoût le service militaire, beaucoup de jeunes femmes regimbent contre la maternité. Elles ont trouvé des conférenciers qui leur prodiguent des encouragements et des conseils. Ces phénomènes morbides ont déjà été observés au temps de la décadence de l'empire romain ; ils sont accompagnés d'autres non moins significatifs. Le goût de l'indépendance et un développement intellectuel excessif atrophie chez certains êtres les sentiments familiaux ; on entend parfois des gens de la meilleure société opposer l'union libre au mariage, sans songer que celui-ci a été établi, avant tout, dans l'intérêt de la femme et de l'enfant comme une garantie imposée au sexe fort en faveur des faibles. L'abandon de cette garantie serait un retour à la barbarie [1]. On voit plus souvent qu'autrefois des jeunes gens s'afficher en rue avec leurs maîtresses et des « femmes de peu » à la mise élégante, aux manières outrecuidantes fréquenter les établissements publics et échapper à la surveillance de la police. Cette transformation des mœurs se remarque du reste dans bien d'autres pays. Lausanne n'est plus la petite ville austère d'autrefois ; en se développant, elle a jeté par dessus bord les scrupules qui

[1] Tandis que des éleveurs avisés munissent leurs sujets de l'espèce chevaline, bovine ou canine de pédigrees basés sur des certificats en due forme, les intellectualistes-anarchistes, oublieux de leurs devoirs, renonceront, de propos délibéré, pour leurs descendants au bénéfice d'une filiation officiellement établie.

l'entouraient comme d'une auréole de vertu ; c'est la rançon de sa subite extension. Rendons cependant justice à ses autorités qui n'ont pas été, comme cela s'est vu ailleurs, jusqu'à se laisser gagner par le courant et à faciliter la débauche en couvrant de sa protection les établissements où elle a élu domicile.

Les autorités se sont opposées à Lausanne à l'établissement des jeux de hasard au Casino ; elles ont interdit des conférences d'une nature immorale ; elles prohibent les images obscènes ; mais, au dire d'un directeur de théâtre, le nombre des gens dont la morale s'offusque d'une pièce licencieuse va en diminuant à mesure que la population augmente.

Depuis une trentaine d'années, — l'espace d'une génération, — l'accès des universités et des carrières libérales a été ouvert aux femmes. Il ne semble pas que nos compatriotes en aient beaucoup profité. Sans doute il y a affluence de jeunes filles à certains cours, mais si l'on consulte l'annuaire officiel on constate qu'il n'y a pas de femmes avocats et que sur 267 médecins pratiquant dans le canton de Vaud, il y a 261 hommes et 6 femmes ; c'est qu'en fait ces études, aussi bien que la pratique médicale et celle du barreau, supposent une endurance dont peu de femmes sont capables physiquement[1]. D'autre part il y a surabondance de sages-femmes ;

[1] Il résulte de renseignements fournis par les chancelleries cantonales que l'art de guérir est pratiqué en Suisse en 1911 par 2589 médecins et par 64 femmes-médecins, dont le tiers environ sont étrangers, et que le barreau est exercé par 1090 avocats et par 4 femmes-avocats. Ils se répartissent comme suit :

	Médecins h.	**Médecins f.**	**Avocats h.**	**Avocats f.**
Appenzell	31	—	10	—
Argovie	180	1	45	—
Bâle V.	142	9	75	—
Bâle C.	33	—	9	—
Berne	340	8	129	—
Fribourg	41	—	23	—
Genève	234	15	105	1
Glaris	22	1	10	—
Grisons	124	1	46	—

leur corporation se plaint d'encombrement et a fait des démarches pour que le nombre des accoucheurs soit restreint, comme celui des notaires et des pharmaciens dans certains pays. Dans l'enseignement, les femmes occupent, comme par le passé, une place importante ; beaucoup aussi trouvent l'emploi de leur activité dans le commerce, mais généralement dans les emplois subalternes. Le nombre des femmes peintres tend à s'accroître.

L'on estime que la lutte pour l'existence est beaucoup plus dure qu'autrefois, mais cela tient probablement à ce que les difficultés de nos aïeux sont oubliées et que l'on ne songe pas aux crises par lesquelles la Suisse, et les pays qui nous avoisinent, ont passé au dix-huitième et au dix-neuvième

---

	Médecins h.	Médecins f.	Avocats h.	Avocats f.
Lucerne	118	3	48	—
Neuchâtel	95	—	59	—
Saint-Gall	170	3	65	—
Schaffhouse	27	1	11	—
Schwytz	35	—	26	—
Soleure	44	—	23	—
Tessin	119	—	93	—
Thurgovie	67	—	34	—
Unterwald	17	—	9	—
Uri	9	—	5	—
Valais	95	—	45	—
Vaud	261	6	50	—
Zoug	20	—	14	—
Zurich	365	16	156	3

Pour avoir l'effectif des juristes suisses, il faudrait ajouter aux membres du barreau les docteurs et les licenciés en droit qui occupent des positions de magistrats, de juges, de banquiers, d'industriels, de directeurs de chemins de fer ou de sociétés d'assurances, etc., ce qui porterait vraisemblablement le nombre des juristes à environ deux mille.

Il y a à Genève une femme-dentiste de nationalité serbe, une à Vevey et trois à Bâle, dont deux étrangères. Quoique les femmes s'intéressent généralement beaucoup au sort des animaux, il n'y en a pas en Suisse qui pratiquent l'art du vétérinaire ; il n'y a pas non plus de femme géomètre. L'Université de Lausanne a délivré deux diplômes d'ingénieur à deux jeunes filles, l'une de la Suisse française, l'autre de la Suisse allemande. Le polytechnicum fédéral n'a pas délivré jusqu'ici de diplômes d'ingénieur ni d'architecte à des femmes.

siècle. Le taux des salaires a augmenté dans de plus fortes proportions que le prix des objets nécessaires à l'existence, mais le confort, le luxe et le besoin de distractions coûteuses sont développés.

Œuvres de relèvement.

Si l'égoïsme aujourd'hui est en progrès, ce qui est souvent le cas dans les époques de prospérité, l'altruisme l'est aussi, et l'on voit des gens nombreux de tout âge s'efforcer d'améliorer le sort de leur prochain. Les institutions charitables sont très nombreuses à Lausanne.

A côté des Eglises, et généralement à leur ombre, se sont constituées des Sociétés qui ont contribué au relèvement de la moralité en combattant avec succès l'alcoolisme. Ces œuvres, imitées de l'Angleterre, remontent à une trentaine d'années. L'initiative et l'honneur en reviennent à M. Louis-Lucien Rochat, ancien pasteur. Cet homme de bien appartient à une famille d'origine vaudoise établie dans le canton de Genève. Les Sociétés de tempérance créées dans le canton de Vaud sont au nombre de cinq, ce sont :

1° La *Croix-Bleue,* fondée en 1878, qui compte à Lausanne 902 membres ; elle est basée sur les principes religieux, mais n'a aucun caractère ecclésiastique ni politique ;

2° *L'Avenir* se rattache à l'Eglise nationale ;

3° *L'Espoir* s'adresse à la jeunesse et compte 466 adhérents à Lausanne ;

4° *L'Ordre des Bons-Templiers,* fondé en 1896. Ses membres s'engagent pour toute leur vie à ne prendre aucune boisson alcoolique, à ne pas en fabriquer, ni en vendre ; ils sont à Lausanne au nombre de 104 ;

5° La *Ligue anti-alcoolique,* fondée en 1895, reçoit des engagements illimités, mais toujours révocables ; elle se place, comme les Bons-Templiers, en dehors de toute conception religieuse ; ses adhérents sont au nombre de 93.

Recueillir les orphelins et soustraire à la puissance paternelle les enfants de parents indignes sont aussi des moyens de relever le niveau moral d'une population. C'est le but poursuivi : 1° par les *Ecoles de charité* fondées en 1726 et transformées en orphelinat en 1871 ; 2° par le *Comité de Lausanne pour l'éducation de l'enfance abandonnée,* fondé en 1831 par M. Th. Rivier, alors préfet de Lausanne, le ministre Jayet, le pasteur Monneron, le banquier van der Muelen et quelques autres personnes se rattachant au Réveil religieux ; 3° par la *Solidarité,* créée dans le même but en 1882, longtemps présidée par l'architecte Elie Guinand ; elle s'est donné pour tâche de travailler à la solution des questions humanitaires. Ces deux Sociétés se faisant inutilement concurrence, le Comité de l'enfance abandonnée s'est dissous en 1910, après une existence de près de quatre-vingts ans ; il a remis son actif à la Solidarité, qui s'est chargée de l'éducation des enfants dont il s'occupait ; 4° *L'institution cantonale en faveur de l'enfance malheureuse et abandonnée,* établie par la loi du 14 août 1888, poursuit un but analogue, mais ne s'occupe que des Vaudois. Elle place généralement à la campagne, dans des familles respectables, les enfants qui, ensuite d'un prononcé judiciaire, ont été soustraits à l'autorité de leurs parents.

Sous le nom des *Amies de la jeune fille* il s'est aussi fondé à Lausanne en 1877, comme branche de cette œuvre internationale, un comité qui s'efforce de venir en aide aux jeunes personnes que leur isolement exposerait à des dangers.

Ajoutons encore qu'ensuite d'un généreux mouvement, dû à l'initiative d'une femme de cœur, Joséphine Butler, un comité a créé à Lausanne en 1885 un asile temporaire pour venir au secours des femmes tombées. Ce comité poursuit sans bruit sa tâche modeste dans l'esprit de charité chrétienne que lui inspirèrent ses fondatrices, Mlles Marie Sandoz et Emma Baup. Mmes Charles Duplan et Eugène Renevier s'en occupèrent dans la suite.

Dans le même ordre d'idées, citons aussi la *Société de patronage des détenus libérés,* fondée en 1878, réorganisée en 1895 et

à laquelle MM. François Naef, Ch. Bauty et Emile Favre donnèrent une impulsion nouvelle.

On parlait beaucoup, il y a quelques années, de la *question sociale;* les problèmes qu'elle soulève ont été constamment étudiés en Suisse par la *Société helvétique,* fondée à Schinznach en 1760, et la *Société d'Utilité générale.* Les Usteri, les Fellenberg, les Etienne Dumont, les Guiguer de Prangins, les Rossi unissaient, au commencement du dix-neuvième siècle, leurs efforts à ceux du père Girard, du landamman de Flue, du pieux Henri de Wessemberg, vicaire général de l'évêque de Constance, de Stapfer et de Ch.-V. de Bonstetten et s'occupèrent avec ardeur du paupérisme, de l'amélioration des méthodes d'enseignement, de la police morale des manufactures, de la criminalité, du régime pénitentiaire, etc.

La solution de ces mêmes questions fut cherchée, dans le canton de Vaud, par la *Société d'Utilité publique* fondée en 1826 par Frédéric-César de la Harpe, Ch. Monnard, le professeur F. Pidou, D. A. Chavannes, Louis Vulliemin, le professeur Gindroz, le doyen Bridel, le Dr Levade. C'est à son initiative que la colonie de Serix, celle du Châtelard et d'autres institutions utiles, dont nous parlerons plus loin, ont dû le jour. Si les noms de ces hommes, presque inconnus pour la jeune génération, reviennent fréquemment sous notre plume, c'est qu'ils ont eu une grande influence sur la formation de notre esprit national.

Eveil intellectuel.

Autrefois, le sort de l'Académie était intimement lié à celui de l'Eglise vaudoise. C'est qu'à vrai dire la *Schola Lausannensis* ne fut longtemps qu'une sorte de séminaire destiné à former des pasteurs. Le droit n'y fut enseigné qu'à partir de 1711 et n'était représenté que par une seule chaire. L'enseignement s'y donnait jadis en latin. Cet usage n'a disparu entièrement qu'en 1835. Mais si embryonnaire fût-elle, l'ancienne Académie a rendu à Lausanne d'incalculables services. « C'est à elle, dit

M. H. Vuilleumier, que le pays devait sa modeste gloire[1]. » — « Elle avait eu pour élèves, dit Louis Vulliemin[2], ces hommes en grand nombre qui, du Pays de Vaud, s'étaient répandus dans toute l'Europe comme pasteurs, comme instituteurs dans les familles et dans les Cours. » L'Académie fut un foyer de vie nationale et à un moment donné un centre de résistance contre les prétentions bernoises.

Un des premiers soucis du gouvernement vaudois établi en 1803 fut de développer, dans la mesure de ses ressources, l'instruction publique. La loi du 28 mai 1806 ajouta aux dix chaires de l'ancienne Académie une seconde chaire de droit, une chaire de littérature française, une chaire de chimie et de minéralogie, une chaire de médecine et une chaire de chirurgie ; ces deux dernières n'existèrent que sur le papier. En 1822, une troisième chaire de droit fut instituée.

Le mouvement intellectuel devait passer par bien des crises avant de s'épanouir. En 1817, la Diète fédérale donna son adhésion à la Sainte Alliance, *traité fraternel et chrétien* conclu en 1815 par les empereurs d'Autriche et de Russie et le roi de Prusse, auquel adhérèrent toutes les puissances de l'Europe, à l'exception de l'Angleterre, du pape et du sultan. C'était un contrat d'assurance mutuelle entre des potentats contre les peuples, destiné à contenir les éléments révolutionnaires. L'assoupissement qui en résulta ne devait pas être en Suisse de très longue durée. Un réveil se produisit bientôt dans les esprits. La Société helvétique, la Société d'utilité générale combattirent ces tendances rétrogrades ; d'autres associations, comme la Société des sciences naturelles, celles des médecins, des officiers, des chanteurs, des artistes, des tireurs ou carabiniers groupèrent les hommes de progrès.

Un souffle régénérateur régnait en Suisse déjà bien avant

[1] *L'Académie de Lausanne, 1537-1890*, esquisse historique par H. Vuilleumier, doyen de la Faculté de théologie de l'Université de Lausanne. Imprimerie Viret-Genton, 1891, p. XXXI.

[2] *Un magistrat suisse : Auguste Pidou, landamman du canton de Vaud*, par Louis Vulliemin. Lausanne, Georges Bridel, 1860, p. 113.

1830, et lorsque parvint la nouvelle de la révolution de juillet, qui mettait fin au régime absolutiste en France, elle fut saluée avec joie.

Les Lausannois prirent une vive part à ce mouvement, ce fut pour eux l'aurore d'une heureuse phase de leur histoire. On assista à un renouvellement, mais avec des éléments différents, des jours brillants où Voltaire et Gibbon avaient élu domicile sur les bords du Léman. Un déplacement, qui s'est encore accentué depuis, se produit dans le centre de gravité de Lausanne. La coterie aristocratique, la société de la rue de Bourg comme on l'appelait alors, existait toujours, elle conservait le monopole d'une élégance relative et des mœurs raffinées, mais la direction des esprits lui échappe. C'est la haute bourgeoisie qui prit la tête du mouvement, c'est de ses rangs qu'étaient sortis ses premiers et grands magistrats, les Pidou, les Muret, les Monod qui avaient fondé la république vaudoise et en qui s'étaient incarnées les idées du progrès. Les hommes qui revêtirent le pouvoir en 1803 formaient en quelque sorte une nouvelle aristocratie, une classe dirigeante intelligente, probe, dévouée aux intérêts du pays et comprenant ses besoins.

Le Réveil religieux avait, malheureusement, créé des scissions. La société de la Cité tenait pour suspectes les innovations religieuses et s'y montrait hostile. « L'esprit du doyen Curtat, dit Eugène Rambert[1], n'était pas éteint (en 1837) dans le vieux quartier de la Cité, patrie naturelle des anciennes traditions. Dans ce monde-là, on ne proscrivait point comme mondaines des jouissances jusqu'alors réputées innocentes ; on y causait, on y riait à la bonne, comme autrefois, et pendant que les parents faisaient la partie classique, whist ou boston, la jeunesse était libre d'essayer un tour de danse. Les épigrammes contre le rigorisme et les raffinements de la piété nouvelle y manquaient rarement leur effet. » A la société de la Cité, on pouvait opposer celle de Saint-Laurent, dont la famille Rivier

[1] *Alexandre Vinet, histoire de sa vie*, etc., 3e éd., tome II, p. 38.

formait le centre; chez elle, la préoccupation religieuse occupait la première place, elle avait rompu avec le théâtre, la danse et les mondanités, qu'elle considérait comme frivoles ou dangereuses.

A côté de ces coteries, un peu gourmées, il y avait, dans le quartier du Pont, les milieux commerçants chez lesquels les préoccupations d'affaires primaient toutes autres questions, mais qui, plus que d'autres, étaient animés d'esprit public. A leur tête étaient les Francillon, les Mercier, les David, les Marcel, etc., descendants des anciens réfugiés. Puis venaient les jeunes poètes engagés dans le mouvement romantique : Henri Durand, Frédéric Monneron, Adolphe Lèbre, qui tous trois moururent prématurément ; le fabuliste J.-J. Porchat, Juste et Caroline Olivier ; le vieux général de la Harpe, qui conserva jusqu'à un âge avancé un cœur chaud et défendit la cause de la liberté ; son ami Vincent Perdonnet qui joua à ses côtés le rôle d'un mécène; le bon William Haldimand, autour duquel se groupait la société anglaise ; le doyen Bridel, chrétien simple, à la mode antique, sans exaltation, esprit curieux, figure essentiellement vaudoise, malgré son attachement à Berne, formait un trait d'union entre la Suisse allemande et la Suisse romande [1] ; Clavel de Brenles, esprit supérieur et conciliant, cultivé, s'intéressant à tout et invitant, dit Rambert [2], par son exemple les représentants des anciennes et nobles familles du pays à prendre à sa vie nouvelle une part plus active.

Le prédicateur Manuel, orateur éloquent, pasteur charitable, homme de société, spirituel, très recherché dans des milieux divers, d'une grâce infinie de langage, d'une inépuisable richesse de connaissances, que Vinet a qualifié de *Socrate chrétien* [3], fit une apparition dans les chaires académiques de 1834 à 1837, tantôt pour expliquer un dialogue de Platon ou un drame de

[1] M. Gonzalve de Reynold lui a consacré une intéressante biographie qui a paru en 1909, à Lausanne, chez Georges Bridel & Cie, éditeurs.
[2] *Alexandre Vinet*, tome II, p. 44.
[3] A. Vinet, *Mélanges*, p. 235.

Sophocle, tantôt pour exposer les principes de la morale chrétienne [1]. Ch. Monnard pasteur, professeur, journaliste, orateur brillant, homme politique et historien, après avoir fait longtemps partie du Grand Conseil et de la Diète, termina ses jours à Bonn comme professeur de littérature française [2]. Vulliemin [3] fut avec Monnard le continuateur de Jean de Muller ; esprit subtil, un peu précieux, mais sympathique, érudit, chrétien, large, profondément attaché à son pays, il comptait, à Zurich, à Berne, à Genève, de fidèles amis, que leur activité commune rapprocha.

La grande œuvre de Jean de Muller était demeurée inachevée ; son histoire de la Confédération suisse s'arrêtait aux guerres de Bourgogne ; Glutz-Blotzheim écrivit le tome IX, consacré aux guerres de Souabe et du Valais ; Hottinger raconta les débuts de la Réforme ; Louis Vulliemin traita les seizième et dix-septième siècles (tomes XI, XII et XIII); Monnard le dix-huitième et le commencement du dix-neuvième siècle (tomes XIV à XVIII), il traduisit aussi les neuf premiers volumes et Vulliemin le dixième, qui avaient été écrits en allemand. La publication de cet important ouvrage parut de 1837 à 1851 à Paris, chez Th. Ballimore, éditeur et à Genève chez Joël Cherbuliez libraire, fut encouragée par le général de la Harpe, et se fit avec le concours financier de Vincent Perdonnet. Ce fut, pour beaucoup de lecteurs, une révélation, car, auparavant, l'histoire suisse était très peu connue. Il appartenait ainsi à des historiens lausannois de mener à bonne fin le grand ouvrage de Jean de Müller.

Dans le gracieux tableau de la société de Lausanne au temps de Vinet, qu'Eugène Rambert nous a fait, plusieurs noms sont encore à relever. De cette pléiade faisaient aussi partie :

[1] M. H. Vuilleumier, *L'Académie de Lausanne*, p. XLII. Lausanne, 1891, imprimerie Viret-Genton.

[2] Ch. Monnard fut avec le pasteur Golliez un des fondateurs de la Société de Belles-Lettres en 1808; il occupa à l'Académie la chaire de littérature française de 1817 à 1845.

[3] Louis Vulliemin fut un des fondateurs de la Société de Zofingue en 1819. Il a laissé des *Souvenirs*. Son neveu Charles Vulliemin a publié sa biographie en 1891, chez Georges Bridel et Cie, éditeurs.

l'excellent pasteur Fabre demeuré toujours fidèle à l'Eglise nationale, mais « qui ne fit jamais de distinction entre les troupeaux désunis ; » le théologien Samuel Chappuis, esprit perspicace et fin ; Alexis Forel, président du Grand Conseil, auquel Vinet dédia sa *Chrestomathie ;* l'éditeur Ducloux [1], les pasteurs Solomiac, Scholl, Phil. Bridel et Louis Burnier, le conseiller d'Etat Jaquet, etc. Mentionnons enfin André Gindroz [2] (1787-1857), qui occupa la chaire de philosophie à l'Académie de 1817 à 1838, présida la Constituante en 1830, le Grand Conseil en 1832, fut vice-président du Conseil de l'instruction publique et eut une grande part à la transformation de l'Académie en 1838. En 1846, il participa à la constitution de l'Eglise libre ; entre autres ouvrages il a laissé une excellente histoire de l'instruction publique dans le Pays de Vaud, qui a paru chez Georges Bridel, éditeur, Lausanne (1853).

[1] Marc Ducloux, originaire du Mont sur Lausanne (1810-1853), sténographe du Grand Conseil en 1833, imprima quelque temps le *Nouvelliste*, lança en 1838 la *Revue suisse*, qui devait plus tard fusionner avec la *Bibliothèque universelle*, et édita les premières œuvres de Vinet, de Juste Olivier, de Gindroz et Ch. Secrétan, etc. C'était une personnalité, un homme d'esprit, prenant courageusement le parti de l'opprimé. En 1845 il fut traduit en tribunal, sous l'inculpation d'avoir assailli à coups de bâton des jeunes gens qui s'étaient proposés de troubler le culte de l'Oratoire, et d'avoir traité de « canailles » les perturbateurs de l'ordre public. Pendant le réquisitoire du substitut du Procureur Général, il s'agitait à certaines affirmations et toussait un peu bruyamment. « M. Ducloux, s'écria ce magistrat, fera bien d'interrompre ses accès. » Ducloux, bondissant de son siège, une bonbonnière à la main : « Comment ? depuis ce matin je ne fais qu'avaler du réglisse, M. le Procureur Général a pu le voir aussi bien que toute la salle. Est-ce que, dans notre canton, nous n'aurions plus la liberté de tousser et d'être enrhumé ? » Ce fut un éclat de rire général, auquel ne se joignit pas l'officier du ministère public. Ducloux s'en tira avec 10 francs d'amende et 24 heures d'emprisonnement.

(Voir *Une figure du Vieux Lausanne : Marc Ducloux*, par L. Mogeon, Lausanne, 1906, imprimerie G. Bridel & Cie.)

[2] Comme Zachée, André Gindroz était de petite taille. On raconte qu'un jour un étranger de marque, en passage à Lausanne, voulut le voir. Il se rend à son domicile, il sonne, la porte s'ouvre sur une antichambre obscure, et c'est le professeur lui-même qui se présente. « Mon petit ami, lui dit l'étranger, est-ce que votre papa est à la maison ? » — « Mon papa est mort il y a vingt-cinq ans, » répliqua le philosophe.

Tous ces hommes, élite du pays, se rattachaient du plus au moins au milieu intellectuel dont l'Académie formait le centre. Avant de se transformer, l'antique alma mater reçut des renforts utiles. Le juriste et littérateur Porchat fut appelé à succéder, dans la chaire d'éloquence et de rhétorique, à Philippe Dutoit, décédé en 1832, après cinquante-six ans de professorat. L'avocat Marc Secretan, suppléant depuis 1828, remplaça en 1838 le professeur de mathématiques Develey. La chaire de statistique, qui comprenait l'histoire, demeurée en souffrance, depuis la mort de son titulaire François Durand en 1816, fut repourvue en 1832 par la nomination de Juste Olivier. C'était à vrai dire plus encore un poète qu'un historien et, à certains égards, un incompris. Les jeunes littérateurs d'aujourd'hui en parlent avec dédain, ainsi que du doyen Bridel et d'Eugène Rambert, mais ces hommes ont eu l'incontestable mérite de donner aux Vaudois la conscience de leur passé ; ils ont soulevé des enthousiasmes chez leurs contemporains et ont laissé après eux un sillon lumineux. Plaise au ciel qu'on puisse en dire autant des écrivains actuels. Longtemps encore, sur l'Alpe et dans nos réunions patriotiques, on redira la mélancolique chanson « Sous les vieux chênes » qui a fait vibrer tant de Vaudois. Les admirateurs de Juste Olivier lui ont érigé en 1910, sur la promenade de Derrière-Bourg, un buste, dû au ciseau de Raphaël Lugeon. Les habitants d'Eysins, où il naquit, et ceux de Gryon, où il passa sa vieillesse, ont honoré sa mémoire par des monuments rustiques.

Un savant bâlois, J.-J. Herzog, disciple de Schleiermacher, plus tard professeur à Halle et Erlangen, auteur d'une encyclopédie théologique, fut appelé à enseigner l'histoire de l'Eglise à Lausanne en 1835 ; il introduisit à la Faculté de théologie les méthodes et les tendances allemandes de son temps. Des cours extraordinaires suppléaient à l'insuffisance des anciens programmes, Edouard Chavannes introduisit, sous cette forme, l'enseignement de la botanique. Celui de la géographie recevait dans le même temps une réelle impulsion grâce au Neuchâtelois

Ulysse Guinand, qui avait été nommé professeur à l'Ecole normale. Cet établissement, créé en 1834, était dirigé par un pédagogue de mérite, L. Gauthey.

En 1837, le professeur de théologie pratique, Leresche, se retira pour cause de santé, et fut remplacé par Alexandre Vinet, alors professeur à Bâle. La personnalité de Vinet avait depuis plusieurs années été mise en évidence par la part qu'il avait prise aux débats relatifs à la liberté religieuse et par le prix qui lui fut décerné en 1826 pour son célèbre *Mémoire en faveur de la liberté des cultes.* La question avait été mise au concours à Paris par la *Société de la morale chrétienne,* association française d'hommes éminents appartenant, les uns à la religion catholique, les autres à la confession réformée : MM. Guizot, de Barante, de Broglie, de Rémusat, de Kératry, etc., et un Argovien, l'ancien ministre de la République helvétique, Ph.-Alb. Stapfer.

Des démarches avaient été faites auprès de Vinet par ses amis français, d'accord avec Victor Cousin, pour l'appeler à une chaire alors vacante à la Faculté de théologie de Montauban ; il déclina cet honneur. On chercha alors à l'attirer à Paris pour la rédaction du *Semeur ;* il refusa également. Travailleur infatigable, quoique d'une santé très délicate, Vinet a accompli une œuvre considérable ; littérateur, apologète, penseur et moraliste plus que théologien, il a exercé par sa parole et ses écrits une influence considérable [1]. Il est certainement l'homme le plus éminent que le canton de Vaud ait produit ; seuls peuvent lui être comparés, comme réputation, le philosophe Charles Secrétan et, dans d'autres domaines, le natura-

[1] Alexandre Vinet est né à Ouchy, le 17 juin 1797, d'une famille d'origine française qui avait acquis, deux générations auparavant, la bourgeoisie de Crassier. Son père, comme ceux d'Eugène Rambert et de Marc Dufour, avait été instituteur, puis employé aux péages sous le régime bernois, et finalement secrétaire en chef du département vaudois de l'Intérieur. Vinet mourut dans sa cinquantième année, le 4 mai 1847, à Clarens. Il avait épousé, le 8 octobre 1819, sa cousine germaine, Mlle Sophie De la Rottaz, de Veytaux, qui lui survécut plus de trente ans et qui était

liste Louis Agassiz et le Dr Dufour. Ces quatre Vaudois illustres, originaires, le premier du petit village de Crassier sur Nyon, le second de Lausanne, le troisième d'Orbe, le quatrième de Montreux, ont représenté dignement notre pays au dix-neuvième siècle.

L'arrivée de Vinet fut un événement dans les milieux intellectuels lausannois. « C'était, dit M. H. Vuilleumier, le pionnier, en pays de langue française, d'une théologie rajeunie, humanisée, personnelle au meilleur sens du mot. » Sans en faire partie, il avait été en rapport dans sa jeunesse avec la Société de Belles-Lettres ; les membres de cette association, pour rendre hommage à ses éclatants mérites, lui ont érigé sur la promenade de Montbenon une statue, due au ciseau de Maurice Reymond (inaugurée en 1898). Vinet fut installé comme professeur le 1er novembre 1837 par le recteur J.-J. Porchat, le même jour que Sainte-Beuve.

Le futur académicien et futur sénateur, alors au début d'une brillante carrière, avait été attiré à Lausanne par Juste Olivier, qui était entré en relations avec lui lors d'un voyage qu'il fit à Paris en 1829. C'est sur la demande du poète vaudois que le gouvernement appela Sainte-Beuve à donner un cours à l'Académie. L'illustre critique choisit comme sujet l'histoire de Port-Royal. En racontant le rôle joué par cette « Thébaïde », en parlant de la vie et des œuvres des savants jansénistes, qui y avaient élu domicile, après le départ des religieuses : Antoine Arnauld, Arnauld d'Andilly (frères de la mère Angélique), Le Maistre de Sacy, Nicole, Lancelot, etc., et leur ami Pascal, le conférencier passa en revue les grandes figures du

aussi une femme remarquablement douée et entourée d'une grande considération. Nous renvoyons nos lecteurs à la captivante biographie qu'Eugène Rambert a consacrée à Alexandre Vinet. Les œuvres de Vinet, dont une partie était à l'état de manuscrit, ont été publiées après sa mort à Paris, chez Meyrueis, par un comité que présidait M. Lutteroth. En 1908 une nouvelle association s'est constituée, à Lausanne, sous la présidence du professeur H. Vuilleumier, pour donner une nouvelle édition des écrits de Vinet.

dix-septième siècle. Pendant son séjour à Lausanne, Sainte-Beuve vit beaucoup ses amis Olivier et se lia avec Vinet, dont il faisait le plus grand cas.

Il demeurait à l'hôtel d'Angleterre (rue Saint-Pierre) et donnait ses cours dans la salle de l'ancienne bibliothèque, qui tenait alors lieu d'aula. La jeunesse studieuse, des professeurs, des magistrats, le conseiller d'Etat Druey en tête, un grand nombre de messieurs, de dames et de demoiselles de tout âge gravissaient les degrés de la Cité pour entendre le célèbre conférencier leur parler des plus graves sujets. Son succès fut très vif ; sa parole était spirituelle, familière, pittoresque et incisive. La nature des sujets traités était grave en elle-même, mais il savait l'émailler de traits piquants. « L'intérêt personnel qu'on lui portait, dit Rambert, l'espoir de sa conversion, tout se réunissait pour fixer l'attention et stimuler la curiosité. » Sainte-Beuve raconte lui-même[1] que « la réunion fréquente (les lundi, mercredi et vendredi de chaque semaine), au pied de sa chaire, de la jeunesse des deux sexes, avait fini par amener de certaines rencontres, de certaines familiarités honnêtes, des railleries même comme le sexe le plus faible ne manque jamais d'en trouver, quand il est en nombre en face de l'ennemi. Plus d'un de mes élèves, dès qu'il entrait, avait, du côté des dames, un sobriquet tiré de Port-Royal et qui circulait tout bas : *Lancelot*, *Le Maistre*, *Singlin*, etc. Je ne sus tout cela que plus tard. Enfin, il y eut l'année suivante plus d'un mariage et quelques fiançailles, dont on faisait remonter l'origine à ces réguliers et innocents rendez-vous que mon cours avait provoqués. »

Ailleurs, dans certains cafés, les héros et les héroïnes de Port-Royal étaient devenus aussi très populaires et donnaient prétexte à railleries. On s'en faisait une arme contre les *doctrinaires*; on prétendait que le gouvernement avait imposé le sujet de Port-Royal, et qu'on avait fait venir un littérateur exprès de

[1] *Port-Royal*, tome I, 2e édit., appendice p. 517.

Paris pour entretenir la dévotion des fidèles. Au café Morand, l'avocat Vulliet, un vieux sceptique, imitait la voix fluette de Sainte-Beuve et travestissait la leçon du jour; on faisait des gorges chaudes à propos de mère Angélique ou de sœur sainte Euphémie.

Puis le brillant critique, après avoir beaucoup travaillé à Lausanne et vécu dans la société de Vinet, repartit pour Paris, comme il en était venu. Chez cet homme remarquable, d'un sens si juste, si équilibré, d'un art si consommé, d'une vision si pénétrante, le caractère n'était pas à la hauteur de l'intelligence. C'était un caméléon, un voluptueux, un esprit extraordinairement compréhensif, qui donnait à ses interlocuteurs des espérances qu'il n'était pas en son pouvoir de réaliser. Il eut pour Vinet une affection sincère et de la considération, mais ne songea jamais à se rallier au christianisme. Pour conserver le souvenir de son passage à Lausanne, une table commémorative a été placée en 1904 sur la façade de la vieille Académie, à l'occasion du centième anniversaire de sa naissance[1].

Lois sur l'instruction publique (1837 à 1892).

La loi du 21 décembre 1837 transforma complètement l'ancienne Académie. Le professeur Charles Monnard, — qui avait été un des principaux promoteurs de la réforme de l'enseignement supérieur, — succéda comme recteur à J.-J. Porchat et fut installé en cette qualité par le conseiller d'Etat Auguste Jaquet-de Canson[2]. L'Académie, affranchie de la part qui lui incombait dans l'administration ecclésiastique, fut composée de trois facultés parallèles : théologie, droit, lettres et sciences. Les étudiants suivaient les cours de leur choix, sans être assujettis à un programme ; le nombre des chaires fut porté à

[1] Sainte-Beuve, né à Boulogne-sur-mer en 1804, nommé à l'Académie française en 1845, au Sénat en 1865, mourut en 1869. Il avait d'abord étudié la médecine qu'il quitta pour se vouer à la littérature.

[2] Auguste Jaquet, 1802-1845, avait eu Vinet pour précepteur; ses parents, très liés avec les Forel, demeuraient à Longeraie près Morges.

quatre pour la théologie, quatre pour le droit et neuf pour les pour les lettres et sciences ; il devait être pourvu par des professeurs extraordinaires aux enseignements de certaines branches non comprises dans le cycle des cours imposés aux professeurs ordinaires.

Un gymnase pour les jeunes gens de quatorze à dix-huit ans prenait les élèves du collège pour les préparer à entrer à l'Académie.

C'est sous ce régime que débutèrent *Samuel Chappuis*, disciple de Néander, pour l'enseignement de la théologie systématique ; *Charles Secrétan* pour celui de la philosophie ; son frère *Edouard* pour celui du droit ; le physicien *Wartmann*, de Genève ; le chimiste *Fellenberg-Rivier*, de Berne ; l'helléniste *Zündel*, de Schaffhouse. Le grand poète polonais *Adam Mickiewicz* fut nommé à la chaire de littérature latine, mais son passage fut court, il fut appelé l'année suivante au Collège de France ; un autre réfugié politique, *Amédée Melegari*, de Modène, fut chargé de l'enseignement de l'économie politique. Parmi les professeurs extraordinaires, mentionnons aussi le naturaliste *H. Hollard*, plus tard professeur à Paris, à Poitiers et à Montpellier. L'Académie s'attacha comme professeurs honoraires *Louis Vulliemin*, *Daniel-Alexandre Chavannes*, le doyen *Bridel*, *Louis Agassiz*, le Dr *Matthias Mayor* et le conservateur du Musée d'histoire naturelle *Ch. Lardy*. Tous ces noms témoignent de la vitalité de notre pays.

La révolution de 1845 porta un coup sensible à l'Académie. Après avoir fait sentir sa férule au clergé, le régime de 1845 en usa de même à l'égard du personnel de l'enseignement supérieur et secondaire. Une commission, dont Vinet faisait partie avec M. Muret-Tallichet et le chancelier Fornerod, fut chargée, après le vote de la Constitution, de reviser la loi sur l'instruction publique. Fidèle à son passé, Vinet chercha à y faire prévaloir ses tendances libérales ; ce fut en vain. L'Académie, considérée par les radicaux comme la forteresse du doctrinarisme, était mal vue des campagnards; ils estimaient qu'elle entraînait le pays à d'inutiles dépenses. De vives attaques furent

dirigées contre le principe de la liberté des études inauguré par la loi de 1837, il ne cadrait pas avec les idées des hommes de 1845, et ici encore Druey — qui s'en était précédemment montré partisan — rétrograda pour conserver sa popularité. Ce principe universitaire, qui est peut-être discutable, mais auquel on est revenu dès lors, fut sacrifié aux préventions populaires.

A teneur de la loi du 12 novembre 1846, la Faculté des lettres et sciences redevint une sorte de gymnase supérieur, antichambre d'où l'étudiant passait ensuite en théologie ou en droit ; un système de classes et d'examens semblable à celui des collèges maintenait en haleine les étudiants et contrôlait leur travail, il n'était pas sans présenter des avantages. Le nombre des professeurs et leur traitement furent diminués ; seul l'enseignement des sciences fut renforcé.

Le corps enseignant avait déjà subi de fortes atteintes par des démissions volontaires : Monnard s'était retiré de l'enseignement pour rentrer dans le pastorat, il avait succédé à Montreux au doyen Bridel ; le mathématicien Marc Secretan était allé s'établir à Paris où il entra comme associé dans la maison d'optique que dirigeait M. Lerebours ; Samuel Chappuis, Herzog avaient, ainsi que Juste Olivier, résigné leur mandat. Les professeurs qui n'avaient pas pris les devants furent tous éliminés, à l'exception de M. Dufournet, qui se recommandait plutôt par son zèle officiel que par l'attrait de son enseignement. Ce fut une vraie hécatombe. L'acte de destitution frappa Vinet, Porchat, Ch. Secrétan, Edouard Secretan, Zündel, de Fellenberg, Wartmann et Melegari, forces vives dont le gouvernement priva le pays.

Le Gymnase fut supprimé. Quant au Collège cantonal, son bouleversement suivit de près celui de l'Académie ; il fut inspiré par les mêmes mobiles et l'on y usa des mêmes procédés ; au printemps de 1847, le directeur et plusieurs membres du corps enseignant secondaire furent destitués.

La démission des pasteurs avait eu pour conséquence la constitution d'une Eglise indépendante. La crise académique

eut pour suite la création de la Faculté libre de théologie dont *Vinet, Samuel Chappuis, Louis Vulliemin* et *Samson Berdez* furent les premiers professeurs. La création d'un collège indépendant, que *J.-L. Galliard, Georges Meylan* et *Louis Carrard* fondèrent avec le concours de quelques amis, vint remédier au coup porté à l'enseignement secondaire par les mesures brutales du gouvernement. Cette institution a éduqué de nombreuses générations et attiré à Lausanne beaucoup de jeunes gens. Avec le temps elle perdit de sa raison d'être, par le fait des progrès accomplis par les établissements officiels; aussi le collège Galliard a-t-il fermé ses portes en 1898, après plus de cinquante années d'existence [1].

Le canton de Vaud souffrit longtemps du schisme de 1845. La jeunesse se trouva séparée en deux camps. Cette crise eut cependant un avantage: elle développa l'initiative privée, elle apprit aux citoyens à se grouper et à ne compter que sur leurs propres ressources. En 1854 une association privée à la tête de laquelle étaient les professeurs Jean Gay, Jules Marguet, Louis Rivier et Henri Bischoff fonda, sur le modèle de l'Ecole centrale de Paris, une *école spéciale pour l'industrie, les travaux publics et les constructions civiles.* Un grand nombre d'ingénieurs distingués en sont sortis et ont exécuté des travaux importants en France, en Espagne, en Italie, dans la péninsule des Balkans, en Russie et dans les deux Amériques.

Pendant près de dix ans plusieurs des chaires académiques furent occupées par des professeurs provisoires, puis quelques heureuses nominations consolidèrent l'*Alma mater Lausannensis.* Mentionnons: Samson Vuilleumier, André Piguet, en théologie; François Guisan, Joseph Hornung, en droit; Jules Duperrex, Eugène Rambert, J.-J. Hisely [2] et Wiener, en lettres; Louis Dufour,

[1] Voir *Le Collège Galliard et son fondateur*, Lausanne, Imprimerie Georges Bridel & Cie, 1901.

[2] J.-J. Hisely était, sauf erreur, originaire de Bienne; il s'est fait connaître par ses travaux sur les origines des libertés des Waldstætten et sur l'histoire du comté de Gruyère, publiées dans les MDSR, tomes II, IX, X et XI.

Henri Bischoff, Jean Gay, Jules Marguet, Aug. Chavannes, Planchon et Eugène Renevier en sciences. Quelques savants sont encore à citer qui lui donnèrent temporairement leur concours sous forme d'enseignement à titre provisoire ou de cours libres; tels furent deux littérateurs: Emile Souvestre[1] et Aimé Steinlen; deux économistes: Antoine-Elisée Cherbuliez[2] et Pascal Duprat; le juriste Xavier Gottofrey; les théologiens W. Neumann et Armand de Mestral; le botaniste Ramu; le géologue Morlot; le Dr Recordon. Dans le même temps l'historien Frédéric Gingins La Sarra, le pasteur Fabre, le Dr Lebert et l'ancien recteur Porchat furent nommés professeurs honoraires.

Avec le régime de 1861 la situation se détendit tout à fait, on vit Edouard et Charles Secrétan rappelés à l'Académie et le nombre des étudiants, tombé à 72 en 1847, remonta à 238 en 1868.

Vers la fin du siècle un rapprochement graduel, de plus en plus marqué, se fait entre Lausanne et les campagnes vaudoises. Les conseillers d'Etat qui se sont succédé à la tête du Département de l'instruction publique, MM. Louis Ruchonnet, Boiceau, Berney, Eugène Ruffy, Ruchet, Virieux et Decoppet se sont employés avec un louable zèle à développer l'enseignement à tous les degrés et ont réagi contre le dédain que les hommes de 1845 vouaient à l'Académie.

La loi de 1869 sur l'enseignement public, œuvre de Louis Ruchonnet, fut un premier pas dans la voie de la transformation de l'Académie en Université. L'école libre d'ingénieurs fut réunie, sous le nom de Faculté technique, à l'Académie ; l'an-

[1] Emile Souvestre, l'auteur du *Philosophe sous les toits*, était né à Morlaix en 1806 † 1854.

[2] Ant.-Elisée Cherbuliez (1797-1869), qui a publié des *Etudes sur les causes de la misère, sur la Démocratie en Suisse* et beaucoup d'autres ouvrages. était l'oncle de l'académicien Victor Cherbuliez ; sa famille est originaire de Novalles, près Grandson ; on l'y trouve déjà en 1519. C'est à tort qu'on représente les Cherbuliez comme descendants de réfugiés français ; une branche de cette famille est restée dans le canton de Vaud, tandis que l'autre s'établissait à Genève et en France. Voir l'article de M. Eug. Ritter dans le *Bulletin de l'Institut genevois*, 1905, XXXVI, p. 24.

cien gymnase fut reconstitué ; une Faculté de lettres et une Faculté de sciences, parallèles à celles de droit et de théologie, comme en 1838, furent rétablies ; le nombre des professeurs fut augmenté, ainsi que leurs traitements. Par la même loi l'Etat reprit à son compte et développa l'*Ecole moyenne,* fondée en 1837 par la commune de Lausanne. Cet établissement, devenu cantonal, prit le nom d'*Ecole industrielle* et depuis peu celui de *Collège scientifique ;* il est composé de l'Ecole industrielle proprement dite et du Gymnase scientifique qui donne accès à l'Ecole d'ingénieurs. La section commerciale de l'Ecole industrielle en a été détachée en 1892 et transformée en Ecole de commerce ; elle est divisée elle-même en trois sections : 1° L'Ecole de commerce proprement dite ; 2° Les cours d'administration ; 3° L'Ecole de chemins de fer.

En 1873 une Ecole de pharmacie a été établie. La loi de 1888, — œuvre de Charles Boiceau, — ajouta de nouvelles chaires à la Faculté des sciences et créa une section médicale où les étudiants pouvaient faire leur examen propédeutique de médecine. Enfin la loi de 1890, — œuvre de M Eugène Ruffy, depuis conseiller fédéral et aujourd'hui directeur du Bureau international des Postes, — a transformé l'ancienne Académie en Université. Cette transformation paraissait très osée ; elle a pleinement réussi et fait le plus grand honneur à M. Eugène Ruffy, qui a eu bien des difficultés à surmonter pour mener ses projets à chef. L'Université est un élément de prospérité pour Lausanne. C'était bien ce que prévoyaient les Conseils de la ville qui, par la convention du 3 août 1888, ont consacré le legs fait en 1871 par Gabriel de Rumine à la construction d'un bâtiment destiné à recevoir la bibliothèque cantonale, les musées cantonaux, les services généraux de l'Université, l'Aula et quelques auditoires pour la géologie, la botanique, la zoologie et les lettres. Cet édifice a été inauguré en 1905, il a coûté 4 858 205 francs, dont 4 308 101 ont été payés par le fonds de Rumine et le solde par la bourse communale.

L'Université comprend cinq Facultés : théologie, droit, mé-

decine, lettres, sciences, ainsi qu'une Ecole d'ingénieurs et une Ecole de pharmacie.

L'enseignement y a été donné en 1911 par 85 professeurs tant ordinaires qu'extraordinaires et 26 privat-docents.

Quinze assistants et vingt-deux préparateurs, concierges et garçons de laboratoire complètent le personnel attaché à l'Université, sans parler de celui des bibliothèques et musées.

Le nombre des étudiants, y compris les auditeurs, au semestre d'été 1911 a été de 1227 qui se répartissent comme suit :

Théologie, 14 ; droit, 334 ; médecine, 273 ; lettres, 242 ; sciences (y compris les élèves ingénieurs), 364 ;

Au point de vue de la nationalité : 203 Vaudois, 151 Confédérés et 873 étrangers ; de ces derniers 267 viennent de Russie, 224 d'Allemagne, 20 de l'Amérique centrale et du Sud, 14 de l'Autriche-Hongrie, 124 de la Bulgarie, 2 de la Chine, 15 de l'Egypte, 6 de l'Espagne, 6 des Etats-Unis, 20 de France, 32 de la Grande-Bretagne, 25 de la Grèce, 4 de la Hollande, 26 d'Italie, 2 de la Norvège, 16 de la Perse, 3 du Portugal, 11 de Roumanie, 2 de Serbie, 54 de Turquie. Presque toutes les nations civilisées sont représentées, il ne manque que des Suédois, des Danois et des Belges [1].

[1] Dans l'ensemble des Universités suisses, il y a 3218 étudiants nationaux, 3672 étrangers et 1233 auditeurs, soit un total de 8123 qui se répartissent comme suit :

Bâle 806, Zurich 1742, Berne 1661, Genève 1762, Lausanne 1227, Fribourg 620, Neuchâtel 302. Parmi les étrangers, c'est l'élément russe qui domine ; il y en a 1559, dont 616 à Genève ; puis l'élément allemand, il y en a 748 qui se portent de préférence à Lausanne, où l'on en rencontre 201 ; puis vient l'élément bulgare c'est Genève qui en compte le plus grand nombre (171).

Sur l'effectif de 8123 étudiants et auditeurs, il y a 2012 étudiantes et 611 auditrices. Cela fait approximativement un tiers de l'ensemble. On voit que les femmes ont largement profité du fait que les portes des universités leur ont été ouvertes ; il y en a 860 à Genève, 565 à Zurich, 471 à Berne, 397 à Lausanne, 180 à Neuchâtel (c'est la seule université où le nombre des femmes dépasse celui des hommes), 100 à Fribourg, et 50 à Bâle. Sur ce grand nombre d'étudiantes, il y en a 420 qui suivent les cours de médecine et 54 qui suivent les cours de droit. Ces chiffres ne sont pas en rapport avec le nombre des femmes pratiquant en

Au point de vue des sexes il y a 282 femmes ou jeunes filles et 945 jeunes gens. Le nombre des Russes a sensiblement baissé depuis quelques années, les conditions d'admission ayant été rendues plus rigoureuses.

C'est durant le semestre d'hiver 1906-1907 qu'il a atteint son maximum ; il y avait alors 624 sujets russes à l'Université de Lausanne sur un total de 1336 étudiants et auditeurs. Le nombre des étudiants a fléchi de 109 unités. celui des Moscovites de 357. Des étudiants d'autres pays ont remplacé en grande partie les éléments slaves et sémites.

En 1890 a été créée une Société académique destinée à créer un lien entre le public et l'Université et à faciliter la tâche de cette dernière en fournissant des subsides pour achat d'ouvrages et instruments de laboratoire ou pour des voyages scientifiques entrepris par les professeurs. M. le Dr Larguier en a été le premier président ; il a eu pour successeurs MM. les professeurs Henri Blanc et Jean Bonnard ; le trésorier est M. le banquier Tissot.

Les réfugiés politiques.

En raison de sa situation géographique et de ses institutions républicaines, la Suisse a été dès longtemps considérée comme un lieu de refuge. Les proscrits de toutes les nations, de France, d'Italie, d'Allemagne, des Pays-Bas, d'Angleterre, de Suède, d'Espagne, de Grèce, de Pologne, de Russie, de Turquie, d'Arménie y ont afflué. Ce sont des gens de tous rangs, de toutes conditions. Les uns sont des plus respectables : leur pays leur a refusé la liberté de conscience, la liberté d'opinion ; ils méritaient l'hospitalité, et, devenus Suisses, ils ont par leur

Suisse la médecine (64) et le barreau (4) dont nous avons indiqué plus haut (p. 422 note 1) la répartition ; ce qui s'explique par le fait que ce sont des étrangères qui, pour la plupart, s'inscrivent dans ces deux facultés. Au surplus M. le prof. Laskowski. de Genève. constatait il y a quelques années que pour les études de médecine le manque de persévérance était beaucoup plus fréquent chez les jeunes filles que chez les jeunes gens.

travail et leur caractère fait honneur à leur nouvelle patrie. D'autres sont des mécontents qui se répandent en plaintes amères contre leur pays. D'autres encore sont de vulgaires gredins, vivant en marge des lois et, se méprenant sur la nature de cette institution, réclament impérieusement l'asile comme un droit.

Chaque nation a la faculté d'accorder, à ses risques et périls, l'hospitalité aux réfugiés qu'elle en juge dignes ; mais nul étranger n'est en droit d'exiger cette hospitalité, à moins que l'établissement ne lui soit assuré par les traités que son pays d'origine a pu conclure avec les pays où il désire fixer sa résidence et cela dans les conditions où le comportent ces traités.

« Le droit d'hospitalité, disait en 1836 le professeur Monnard, est un droit pour ceux qui l'exercent, non pour ceux qui en sont l'objet. Le malheur, les persécutions, les délits politiques, les fautes, qui *ne sont pas des crimes ou des délits de droit commun*, constituent des titres à un accueil hospitalier, mais n'y donnent pas un droit positif ; l'asile est toujours une faveur [1]. »

Lausanne était autrefois, de par la mansuétude des évêques, un repaire de gens sans aveu, dont LL.EE. purgèrent la ville. Puis vinrent les religionnaires français, italiens, anglais ou espagnols ; puis les émigrés royalistes, puis les bonapartistes, plus tard encore les républicains, les socialistes, les nihilistes et les anarchistes.

Les royalistes rentrèrent pour la plupart en France sous l'Empire et ne dédaignèrent point les avances de l'empereur.

Après la chute de Napoléon, ses frères durent prendre le chemin de l'exil. Louis-Napoléon, ex-roi de Hollande, passa

[1] Cette citation est empruntée à un rapport présenté à la Diète de Berne en 1836, au nom d'une commission composée de Keller (de Zurich) Am Rhyn (Lucerne), Chambrier (Neuchâtel), Baumgartner (Saint-Gall), Schmidt (Uri) et Burkardt (de Bâle), qui conclut à l'adoption d'un arrêté, d'expulsion contre les étrangers qui avaient abusé de l'asile accordé par les cantons. Ses conclusions furent admises par la Diète par 19 voix sur 22 le 9 août 1836.

quelque temps à la Vuachère, près Lausanne, sous le nom de *Comte de Saint-Leu;* son frère Joseph, ex-roi d'Espagne, acheta, sous le nom de *Comte de Survilliers,* le château de Prangins ; ils se rencontrèrent à Lausanne avec Jérôme, ex-roi de Westphalie, qui habitait Beau-Séjour.

Naguère existait sur la terrasse de la Rosière, chaussée de Mon-Repos, propriété de M. Eugène Aunant, un banc où s'assirent ces trois souverains déchus. L'emplacement en est marqué par une dalle de marbre où l'on lit cette inscription :

« Joseph Bonaparte, roi d'Espagne ;
» Louis Bonaparte, roi de Hollande ;
» Jérôme Bonaparte, roi de Westphalie,
» après la chute de leurs trônes, méditaient ici, en 1814, sur
» l'instabilité des destinées humaines. »

La Cour de Louis XVIII prit ombrage du séjour à Lausanne de ces souverains déchus. Le ministre de France en Suisse se plaignit à la députation vaudoise à la Diète de l'hospitalité donnée à la famille Bonaparte. Or ce diplomate était le comte *Auguste de Talleyrand,* qui de *ministre de l'empereur* était devenu *ministre du roi* auprès de la Confédération, et qui, comme le prince de Talleyrand, avait toujours le regard dirigé vers le soleil levant.

Vers le même temps, le comte d'Artois visitant la frontière de l'Est, le gouvernement vaudois crut devoir lui envoyer une députation à Besançon pour le complimenter. Cette mission était présidée par M. Pidou ; le landamman Monod en parle dans ses Mémoires. A la suite de *Monsieur* était le comte *Alexis de Noailles,* petit-fils du duc de Noailles qui s'était réfugié à Rolle pendant la Terreur, y avait acheté une propriété et joui de la protection des autorités au moment de la révolution. Mais le comte de Noailles avait été au service de l'empereur, c'était une tare qu'il fallait faire oublier, et il tint aux députés vaudois le même langage que Talleyrand, insistant, lui, petit-fils d'un proscrit ayant bénéficié de l'hospitalité vaudoise, pour qu'elle soit refusée à la famille de son précédent souverain.

Le comte Talleyrand persistant à demander l'éloignement de Joseph, celui-ci produisit des lettres du général Dessolles, ministre de l'Intérieur, attestant que Louis XVIII avait été surpris des démarches de sa légation, dont il n'avait pas ouï parler, et disant que rien ne s'opposait à ce que le comte de Survilliers restât en Suisse. La comtesse de Survilliers, en allant à Paris pour avoir l'explication de ces contradictions, put se rendre compte que son mari avait été la victime des intrigues fomentées par ce que l'on a appelé le *gouvernement occulte*, sorte de camarilla dont l'influence commençait à se faire sentir à la cour de France. Au surplus la rancune de l'émigré est chose tenace, comme celle de l'apostat ; il semble qu'il soit jaloux de voir l'asile où il a trouvé une protection dans les jours mauvais occupé par son adversaire vaincu. Un tour de roue et la fortune pourrait l'y renvoyer cependant, mais il n'y songe pas ; son amour propre se sent blessé à la pensée que la sympathie qu'il a rencontrée sur la terre étrangère s'adressait moins à sa personne peut-être qu'à son malheur et pourrait profiter à d'autres qu'à lui.

Le séjour de ces trois souverains ne fut du reste pas de longue durée, ils allèrent se fixer en Italie. Quelques années plus tard, en juillet 1835, sous le nom de princesse de Montfort, Catherine de Wurtemberg, femme du roi Jérôme Bonaparte, séjourna à nouveau avec son mari, sa fille Mathilde, plus tard princesse Demidoff, et ses deux fils Jérôme et Napoléon, à Lausanne, à l'Avant-Poste, où elle mourut atteinte de la consomption le 29 novembre de la même année [1].

Une autre souveraine déchue, Frédérique-Dorothée-Wilhelmine de Bade, femme du roi Gustave IV de Suède (détrôné en 1809, divorcé en 1812), vint se fixer avec ses enfants dans une maison voisine, à Villamont. Son fils Gustave Wasa avait pour

[1] Voir l'acte de décès signé Vuillamoz, la *Gazette de Lausanne* des 1er et 11 décembre 1835, le *Nouvelliste vaudois* du 30 novembre 1835 et dans la *Gazette* du 7 janvier 1904 un article de M. le juge cantonal Ceresole sur la princesse Mathilde.

gouverneur un Lausannois, Godefroy de Polier-Vernand, fils du préfet national. L'infortunée reine, dont la sœur avait épousé le czar Alexandre Ier, mourut à Lausanne le 26 septembre 1826 [1], à l'âge de quarante-cinq ans, loin de sa famille, de son pays et de son royaume, tandis que son mari, devenu bourgeois de Bâle, vivait à Saint-Gall où il mourut en 1837. A la même époque, de 1821 à 1824 sauf erreur, mais pour des motifs de santé, résidait à Lausanne la grande-duchesse Mathilde de Hesse-Darmstadt dont la fille, Marie, née en 1824, épousa l'empereur Alexandre II de Russie. Elle était accompagnée d'un officier d'ordonnance, le baron Auguste de Senarclens, de Grancy, qui acheta à l'usage de la grande-duchesse la propriété de Beauregard à Cour.

L'exercice du droit d'asile devait placer parfois la Suisse dans des alternatives difficiles, partagée qu'elle était entre le désir de venir en aide aux victimes d'une injuste oppression, de tendre une main loyale à des coreligionnaires malheureux et l'obligation de demeurer en bons rapports avec les Etats voisins. Lors de la Saint-Barthélemy et de la révocation de l'édit de Nantes, les cantons évangéliques affrontèrent courageusement le courroux de Charles IX et de Louis XIV et des cantons catholiques, pour accomplir ce qu'ils considéraient comme un acte de justice. Ils agirent semblablement envers les évêques au temps de la Terreur.

Il n'en fut pas de même sous la Restauration. Nous avons vu plus haut que la Diète avait adhéré à la « Sainte Alliance ». Cette conception grandiose et sublime, qu'avait imaginée l'empereur Alexandre, l'élève de La Harpe, ne tarda pas à dégénérer en instrument de tyrannie. Sous l'impression produite par le meurtre de Kotzebue (23 mars 1819 [2]) et les mouvements poli-

[1] Voir l'acte de décès signé Secretan, pasteur, Dr Pingoud, visiteur des morts.

[2] Kotzebue, né à Weimar en 1761, était l'un des écrivains les plus féconds de l'Allemagne ; il a écrit plus de deux cents pièces de théâtre fort en vogue en un temps et oubliées aujourd'hui ; alternativement directeur de théâtre à Vienne et à Saint-Pétersbourg, journaliste à Berlin

tiques survenus en Espagne et en Italie, le tsar s'engagea à la suite de Metternich dans une voie de plus en plus rétrograde.

La Suisse fut appelée à prendre position dans la lutte engagée entre les souverains et leurs peuples. La Diète manqua de fermeté, elle se montra très vacillante, tantôt accordant, tantôt refusant sa protection aux proscrits. Il faut reconnaître que, alors comme aujourd'hui, il est parfois difficile de discerner le réfugié politique, qui s'efforce par des moyens honorables d'obtenir pour son pays des institutions libérales, et l'anarchiste ou nihiliste, ennemi de l'ordre public, qui par le meurtre et le pillage cherche à terrifier les populations et à renverser l'ordre établi. Ces anarchistes ne représentent souvent que des minorités infimes et sont, la plupart du temps, des gens aigris, réfractaires au travail, surexcités par de mauvais conseils ; n'ayant aucun principe positif, ils seraient incapables de gouverner s'ils arrivaient au pouvoir. Ils forment des associations secrètes où ils décrètent l'assassinat de tel ou tel personnage, qui se trouve condamné sans avoir été entendu et sans même que son identité ait été établie.

A teneur des statuts de certaines sociétés secrètes, leurs affiliés s'engageaient à se soumettre aveuglément à toutes les décisions de leurs chefs. Des tribunaux *véhimiques* [1] étaient organisés pour faire disparaître les faux frères ; les affiliés des sociétés secrètes du commencement du dix-neuvième siècle, comme les nihilistes d'aujourd'hui, étaient requis d'exécuter des sentences de mort [2].

et fonctionnaire en Russie, il avait été envoyé en Allemagne par le tsar en 1817, avec une mission secrète et fut poignardé à Mannheim par un étudiant fanatique de Iéna, nommé Ch. Sand.

[1] Il y avait déjà au moyen âge des associations privées et secrètes qui sous le nom de *Sainte-Veheme* s'arrogeaient le pouvoir de prononcer des sentences de mort et de les exécuter. (Weme en vieil allemand veut dire châtiment.)

[2] Voir *Gazette de Zurich* du 21 juin 1836 et la *Lettre de Sir Francis d'Ivernois à Lord Palmerston* intitulée *Histoire du blocus hermétique de la Suisse*. Genève, 1836.

La présence en Suisse de conspirateurs, venus pour y tramer des complots, valut à la Diète fédérale une série de notes diplomatiques de la part de la Sardaigne, de la Confédération Germanique, de l'Autriche, de la Prusse, de la Russie, du Wurtemberg, du grand-duché de Bade et de la France. Des sociétés secrètes qui s'intitulaient la *Jeune Italie*, dont Mazzini était l'âme, la *Jeune Allemagne*, là *Jeune Pologne* avaient des sièges en Suisse et s'étaient affiliées avec la *Jeune Europe*, dont le comité était à Paris.

Plusieurs incidents indisposèrent contre les réfugiés et troublèrent les rapports de la Suisse avec les Etats voisins. Mentionnons entre autres l'arrivée en 1833 des réfugiés lombards dans le canton du Tessin, qui, à la demande de l'Autriche, expulsa les plus compromis. Et déjà précédemment l'irruption dans les cantons de Berne, Vaud et Genève de quelques centaines de Polonais, qui tentèrent d'envahir à main armée la Savoie, de connivence avec une colonne concentrée à Grenoble (janvier 1832). Cette expédition avait à sa tête un triste sire, le général Romarino [1]. Il avait reçu à l'avance 40 000 francs pour prix de ses services [2]; sa troupe, composée de Polonais, d'Allemands et d'Italiens, forte de 3 à 400 hommes, occupa le 2 février la ville d'Annemasse. En apprenant que la garnison piémontaise de Saint-Julien (2 compagnies d'infanterie et 84 dragons) se portait à sa rencontre, Romarino prit peur et, avant même d'être attaqué, décampa nuitamment en laissant une lettre où il conseillait à ses compatriotes de renoncer à une entreprise inutile et de ne pas exposer leur vie, ce qu'ils firent.

[1] Ce Romarino avait contribué par ses graves fautes stratégiques à donner le coup de grâce à l'insurrection polonaise. (Voir dans la *Gazette de Lausanne* du 14 mai 1833 un extrait d'une brochure du comte Soltyk sur la *Revolution polonaise*). Plus tard, appelé au commandement d'une division de l'armée piémontaise, Romarino contribua par sa trahison à la perte de la bataille de Novare; il déserta, mais il fut arrêté et fusillé. (Voir les *Dernières années du roi Charles-Albert*, par Costa de Beauregard, p. 464 et 467.) Romarino n'inspirait, à l'avance, pas de confiance à Mazzini; son choix lui fut imposé par son entourage. (Voir *La Jeune Italie*, par Dora Melegari, Paris, librairie Fischbacher, 1908, p. 180.

[2] Voir Federsen, *Geschichte der schweizerischen Regeneration*, p. 194.

Quelques mois plus tard, le 27 juillet 1834, eut lieu, au Steinhölzli près Berne, un banquet d'ouvriers allemands, où fut arboré, — trente-six ans trop tôt, — le drapeau noir, rouge et or, symbole de l'unité allemande. L'année suivante, le 28 juillet 1835, c'était l'attentat Fieschi ; on sait que l'explosion de sa machine infernale, au boulevard du Temple à Paris, coûta la vie au maréchal Mortier, tua ou blessa plus de trente personnes. Puis, dans la nuit du 3 au 4 novembre 1835, aux environs de Zurich, un étudiant allemand nommé Lessing est assassiné mystérieusement ; on découvrit que cet attentat avait été concerté entre quelques réfugiés, qui avaient formé un complot en vue d'envahir le grand-duché de Bade, complot auquel étaient demeurés étrangers la majorité des Allemands établis en Suisse.

L'année suivante, un agent provocateur français, du nom de Conseil, fut envoyé en Suisse par M. de Montolivet, ministre de l'intérieur de Louis-Philippe, à l'insu de M. Thiers, chef du gouvernement ; il avait été signalé perfidement comme un complice de Fieschi (juillet 1836), et muni de trois passeports, dont deux faux [1]; sa présence fut l'occasion d'un conflit diplomatique qui dura plusieurs mois. Les bons rapports entre la France et la Suisse étaient à peine rétablis, après la chute de Thiers, lorsqu'ils furent de nouveau troublés par le retour en Suisse du prince Napoléon, dont l'éloignement fut demandé par le gouvernement français (1er août 1838). Nous avons donné un récit détaillé de ces événements, ainsi que de la curieuse affaire Conseil dans *La Suisse sous le Pacte de 1815* (tome II, p. 282 à 551).

[1] Un des passeports, daté d'Ancône, du 22 avril 1834, portait le nom de *Chéli Conseil;* un autre portait celui de *Pierre Corelli;* il était daté de Besançon du 4 août 1836 et avait été délivré par le préfet du Doubs ; un troisième portait le nom de François Hermann, natif de Strasbourg, commis-voyageur, avec la date du 15 novembre 1835 ; il avait été remis à Conseil par M. de Bellevol, à l'ambassade de France, le 7 août 1836, sur l'ordre de M. de Montebello.

L'affaire du Prince Louis Napoléon.

Dans la série des différends internationaux que nous venons de rappeler, le canton de Vaud et celui de Genève étaient demeurés à l'écart, sauf en ce qui concerne l'incident causé par l'arrivée des Polonais, qui avaient choisi Rolle, Nyon et Vésenaz comme lieux de rassemblement. Les incidents suscités par la présence des réfugiés allemands et italiens et par celle du prince Louis Napoléon s'étaient déroulés dans la Suisse allemande, à Berne, Zurich et Frauenfeld. Cependant les députés vaudois et genevois, le professeur Monnard et le syndic Rigaud, avaient fait à la Diète plusieurs discours et rapports qui eurent du retentissement; ils défendirent avec éloquence l'honneur de la Suisse et reçurent de divers côtés, de Lucerne, de Schaffhouse, de Zurich et des Suisses établis à Londres, des témoignages de reconnaissance. Un groupe de magistrats, de notabilités et d'officiers de Zurich leur envoya deux médailles d'or. L'Helvétie y est représentée sous les traits d'une femme qui grave les noms de Vaud et de Genève sur un rocher surmonté d'une couronne de laurier. Contre ce rocher sont appuyés les boucliers, les casques et le glaive de l'Helvétie ; dans le fond s'élèvent les Alpes. Sur l'envers, on lit cette inscription : *Aux gardiens de l'honneur national*, et sur le revers : *Les Zuricois animés des mêmes sentiments remercient les braves Suisses C. Monnard et J.-J. Rigaud des paroles dignes de nos ayeux prononcées à Lucerne le 31 aout* (1838)[1]. Ces témoignages de haute considération, décernés au syndic genevois et au professeur lausannois, montrent que les jeunes cantons romands avaient su, promptement, grâce à la valeur de leurs députés, acquérir de l'influence au sein des Conseils de la nation.

[1] Cette médaille, d'une valeur intrinsèque de 400 francs, avait été pieusement conservée par Mme Monneron-Monnard, fille du professeur, jusqu'au jour où l'idée lui fut suggérée d'en faire don au médailler cantonal dans la pensée que ce précieux souvenir y serait plus en sûreté que partout ailleurs. Malheureusement, cette médaille a disparu lors d'un vol commis au Musée cantonal en 1897.

Ensuite du refus de la Diète d'expulser le prince Louis Napoléon, Louis-Philippe avait sournoisement mis sur pied un corps d'armée de 30 000 hommes qui déjà se concentrait sur la frontière suisse. La nouvelle en parvint à Genève le 28 septembre par un voyageur venu de Lyon, qui raconta que le général Aymard avait adressé à ses troupes un ordre du jour où il annonçait, en termes ronflants, aux troupes placées sous son commandement qu'elles étaient appelées à marcher contre ce qu'il appelait *nos turbulents voisins*. Le cabinet des Tuileries avait voulu occuper par surprise la Suisse et mettre l'Europe en présence d'un fait accompli. C'est ainsi que Frédéric le Grand, — à qui on l'a beaucoup reproché, — avait envahi la Silésie en 1741.

On comprend l'émotion causée par cette nouvelle. Les gouvernements de Genève et du canton de Vaud mirent immédiatement leurs troupes sur pied. Le contingent de Genève fort de 6600 hommes, sous le commandement de M. Kunkler, prit aussitôt les armes. Le 29 septembre, le Conseil d'Etat vaudois forma un corps fort de 5500 hommes, qu'il plaça sous le commandement du général Guiguer ; le quartier général de la première brigade (colonel Constançon) fut établi à Orbe ; celui de la deuxième brigade (colonel Muret), à Aubonne. Douze mille hommes d'élite et de réserve furent mis de piquet pour renforcer suivant les besoins les deux premières brigades et en former éventuellement une troisième, qui devait avoir son quartier général à Cossonay. L'exemple donné par les cantons de Genève et de Vaud fut suivi par ceux de Berne et de Fribourg.

Le 1er octobre, le prince Louis Napoléon fit connaître sa détermination de se rendre en Angleterre.

Il y avait eu des amours propres froissés et des maladresses commises ; le général Aymard, qui, par son zèle intempestif, avait dévoilé le plan du cabinet des Tuileries, fut remplacé, le 11 octobre, comme chef du corps dirigé contre la Suisse, par le général Schramm.

Il résulte des journaux de l'époque, de l'*Estafette de Paris* et des *Débats*, organe de M. Molé, de la *Presse*, organe de M. de Montolivet, du *Courrier de Lyon* et de l'*Allgemeine Zeitung* d'Augsbourg, qu'il y avait un dissentiment entre M. Molé, ministre des affaires étrangères, et de Montolivet [1], ministre de l'Intérieur. Le premier considérait que le départ volontaire de Louis Napoléon terminait les difficultés avec la Suisse ; le second laissait voir le dépit que lui causait ce dénouement subit. Il semble que Louis-Philippe, — très oublieux de l'hospitalité qu'il avait reçue autrefois en Suisse [2], — ait envisagé une intervention militaire en Suisse comme un moyen d'accroître son prestige en Europe, et que la demande d'expulsion du prince Napoléon n'ait été qu'un prétexte. On ne s'expliquerait pas autrement que le conflit soulevé par la note française du 1er août n'ait trouvé sa solution que le 16 octobre. La France demeurant l'arme au bras, la Diète décida de placer les troupes de Genève, de Vaud et de Berne sous le régime fédéral ; le général Guiguer, désigné pour en prendre le commandement, fixa son quartier général à Lausanne. Suivant décision du 8 octobre, un autre corps d'observation fut mobilisé, le colonel Zimmerli, chargé de son commandement, établit son quartier général à Soleure. Le licenciement de ces troupes eut lieu le 18 octobre 1838.

La belle figure du général Guiguer, reproduite par la lithographie, et que l'on retrouve dans tant de maisons, à côté de celle du général Dufour, montre que le souvenir de ce digne officier s'est longtemps conservé [3].

Le résultat de cette levée de boucliers fut de fortifier, entre Suisses allemands et Suisses romands, les sentiments d'estime

[1] Son rôle avait déjà été très mystérieux dans l'affaire Conseil.

[2] On sait que, dans les années 1793 et 1794, Louis-Philippe d'Orléans, alors proscrit, enseigna, sous le nom de comte de Chabot, le français et les mathématiques dans l'institut de Reichenau, que dirigeait J.-B. de Tscharner.

[3] D'une famille originaire de Saint-Gall, établie dès 1723 dans le Pays de Vaud où elle avait acquis la baronnie de Prangins, le général Guiguer naquit en 1780 ; il prit du service dans les troupes vaudoises qui marchèrent en 1798 contre Berne, puis combattit à Zurich, en 1799, avec la

et d'amitié ; ces sentiments trouvèrent leur expression dans l'envoi aux milices vaudoises et genevoises d'étendards, qui reposent aux arsenaux de Morges et de Genève ; d'un côté, sur la croix fédérale, on lit cette inscription : *Aux milices des cantons de Genève et de Vaud leurs frères d'armes zuricois* ; de l'autre, l'Helvétie s'appuyant sur un rocher portant les armoiries de Vaud et de Genève, figure la confiance que la nation suisse place dans la vigilance de ces deux Etats frontières [1].

Tir fédéral de Lausanne.

Les complications internationales eurent d'autre part pour conséquence de faire éclater les divergences qui existaient entre les libéraux de 1830 et les radicaux avancés. Ce défaut d'entente se manifesta au tir fédéral de Lausanne.

Après l'échec du projet de pacte fédéral de 1833 (projet Rossi), une société fut fondée à Schinznach le 5 mai 1835 sous le nom de *Association nationale* (Nationalverein), pour reprendre l'œuvre de la revision et travailler l'opinion au moyen de la presse. La même année se fondait, à Villeneuve, le 26 juillet, la *Jeune Suisse*. Ces deux clubs poursuivaient en fait le même but, avec cette différence que la *Jeune Suisse*, affiliée à la *Jeune Italie* et à la *Jeune Allemagne*, avait rangé au nombre de ses postulats le *droit d'asile à tous les proscrits*, et affichait un idéal humanitaire, tandis que l'Association nationale, se plaçant purement sur le terrain fédéral, formulait une série de réquisits, qui depuis sont entrés dans le droit public de la Suisse.

demi-brigade auxiliaire ; en 1802, il passa avec le grade de capitaine dans les hussards helvétiques ; plus tard, il participa en qualité de chef de brigade aux armements de 1809, 1813 et 1815. Il fut membre du Conseil d'Etat vaudois de 1827 à 1830, puis inspecteur des milices vaudoises de 1830 à 1834. La Diète le nomma général en chef de l'armée fédérale lors de la mise de piquet de 1830. Il mourut dans sa campagne de la Chablière, près Lausanne, en 1840.

[1] Voir l'ouvrage de M. H. Leemann, de Zurich, intitulé : *Souvenirs des événements de 1838.*

L'intervention de la diplomatie étrangère tendait à entraver la revision du pacte; on le vit plus tard encore, en 1847, lorsque les cabinets de Vienne et des Tuileries, présidés par Metternich et Guizot, soutinrent au moyen d'envois d'armes et d'argent, les cantons du Sonderbund dans leur obstruction. Cette perpétuelle immixtion étrangère, cette hostilité contre ce qu'ils considéraient, à juste titre, comme un progrès essentiel pour l'avenir de la Suisse, porta naturellement les libéraux à manifester leur sympathie pour les patriotes italiens et allemands, qui tendaient au même but qu'eux et qui devaient triompher à leur tour quelques années plus tard. Mais l'Association nationale suisse ne pouvait approuver les moyens employés par la *Jeune Italie* et la *Jeune Allemagne*, pas plus que les libéraux, les radicaux et les socialistes suisses d'aujourd'hui n'approuvent les procédés des nihilistes russes et des anarchistes espagnols. La fin ne sanctifie pas les moyens; il y avait là, il y a une question de probité politique.

La fraction avancée de l'Association nationale, dont les agissements étaient compromettants pour la Suisse, fut désavouée par le professeur Jean Schnell, l'un des chefs du parti libéral bernois, qui apprécia avec une grande sévérité la conduite des réfugiés. Il publia dans le *Volksfreund* l'acte de confraternité conclu le 15 mai 1834 entre la Jeune Allemagne, la Jeune Italie et la Jeune Pologne, et auquel la Jeune Suisse avait adhéré. Parmi les signataires de cet acte on voit figurer entre autres: *Mazzini* et *Melegari* (le futur ministre de Victor-Emmanuel) et un musicien allemand qui donnait des leçons chez le duc de Montebello, ambassadeur de France à Berne. On sait que ce dernier était fort amateur de musique, ce qui ne lui laissait pas toujours le temps de s'occuper de son ambassade; on put le constater lors du singulier imbroglio né de l'*affaire Conseil*, qui amena une rupture des relations diplomatiques entre la France et la Suisse.

Un tir fédéral eut lieu à Lausanne du 3 au 10 juillet 1836. Chaque jour, un banquet officiel réunissait de 2 à 3000 con-

vives venus des diverses parties de la Suisse. A en juger par les lithographies que l'on en a conservées, la prairie de Beaulieu peuplée de tireurs et de curieux présentait un aspect très animé. Comme on peut le penser, la fête était modeste ; il y n'avait que 7 « bonnes cibles » et 38 cibles tournantes. Les recettes et les dépenses se chiffraient par quelques dizaines de mille francs [1]. Aujourd'hui, quoique l'on se plaigne du renchérissement de la vie, on déploie plus de luxe dans les fêtes nationales. Les dépenses du tir fédéral de Berne en 1910 se sont élevées à 4 millions.

Le conseiller d'Etat Druey, alors président de l'Association nationale, donna rendez-vous à ses membres pour le 7 juillet à Lausanne pendant la durée du tir fédéral. La circulaire, envoyée le 19 juin et insérée dans le *Nouvelliste vaudois*, portait à l'ordre du jour la création d'un journal national, qui aurait été l'organe de l'association. Ses signataires protestaient contre les insinuations malveillantes dont ils étaient l'objet ; ils ajoutaient que leur moyen d'action était la conviction, qu'elle était étrangère à tous les complots et à toutes les entreprises qui pourraient y ressembler, soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de la Suisse

Un incident inattendu vint se mettre à la traverse des plans des libéraux suisses. Ce fut l'arrestation d'un nommé Schüler, originaire de Darmstadt, récemment naturalisé bernois, instituteur au gymnase de Bienne et l'un des collaborateurs de la *Jeune Suisse*, dans les papiers duquel on trouva un manifeste au peuple suisse annonçant que la Constitution fédérale serait proclamée au tir de Lausanne le 5 juillet. Le *Nouvelliste vaudois*, organe de Druey, s'empressa de faire savoir au public que la *Jeune Suisse* n'était point, ainsi qu'on l'avait cru, l'organe de l'Association nationale, et le 26 juin le comité de celle-ci envoya une circulaire pour l'informer que l'assemblée convoquée pour le 7 juillet n'aurait pas lieu. Cette convocation, lancée par

[1] Voir dans l'*Annuaire statistique de la Suisse*, IV, année 1894, p. 436 : les tirs fédéraux de 1824-1892.

Druey pour le 7 juillet, deux jours après le moment choisi pour la manifestation de la *Jeune Suisse,* était une pure coïncidence, ainsi que le constate une lettre du 14 juillet 1836 du général de la Harpe à son ami Ph. Albert Stapfer. Mais, non content de justifier à la tribune du tir fédéral l'Association nationale des accusations dont elle était l'objet et de plaider la cause du droit de réunion, Druey manifesta hautement sa sympathie pour les patriotes neuchâtelois et se lança dans des diatribes déplacées contre le gouvernement français. Il alla jusqu'à prêter au Directoire l'intention de supprimer par un « conclusum » le droit d'association et déclara qu'il était prêt à résister à ces mesures si elles étaient prises. Ces fanfaronnades maladroites ne pouvaient qu'attiser le feu et produisirent le plus fâcheux effet ; elles portaient préjudice à la société qu'il présidait et semblaient en quelque sorte donner raison à ses adversaires.

Le gouvernement de Neuchâtel s'offensa du langage de Druey et adressa au gouvernement vaudois une demande d'explications. Celui-ci fut naturellement très embarrassé et déclara que Druey avait parlé non en sa qualité de membre du Conseil d'Etat, mais de président d'une société particulière. C'était le désavouer. Le général Guiguer demanda aussi des explications au Conseil d'Etat et fit au Grand Conseil une motion de blâme à M. Druey. La proposition ne fut pas votée, mais plusieurs orateurs, entre autres le professeur Pidou, exprimèrent les sentiments pénibles qu'ils avaient éprouvés en lisant le discours de M. Druey et le député De Miéville déclara qu'il n'était pas convenable qu'un conseiller d'Etat prononçât un pareil discours.

Réfugiés de marque.

On peut juger, par les faits que nous venons d'exposer, des difficultés que suscita la présence de certains réfugiés. Ils ne cherchaient plus en Suisse, comme les anciens religionnaires, une nouvelle patrie, ni comme les émigrés un asile

temporaire pour s'abriter pendant l'orage ; ce qu'ils voulaient c'était un lieu sûr, pour conspirer à leur aise contre leurs gouvernements respectifs.

Dans la répartition des réfugiés, Genève et Lausanne furent mieux partagées que Berne et Zurich ; elles eurent dans leur lot des proscrits relativement doux et tranquilles, de mœurs généralement honnêtes. Quelques-uns étaient des hommes de valeur qui rendirent des services à notre pays dans l'enseignement ; il en est qui, après quelques années de séjour, s'habituèrent si bien à nos mœurs et à nos institutions qu'ils demandèrent la naturalisation et devinrent d'excellents citoyens. Tel fut le cas du professeur Peligrino Rossi [1], qui représenta avec distinction Genève dans la Diète fédérale.

Mentionnons le publiciste français Charles Comte (1782-1837), qu'il ne faut pas confondre avec Auguste Comte, le fondateur de l'école positiviste. Ch. Comte combattit la Restauration dans le *Censeur* dès 1814, et fut condamné en 1820 à deux ans de prison ; il vint alors à Lausanne et fut nommé professeur de droit naturel. Après deux ans d'enseignement, son extradition fut demandée par l'ambassade de France et refusée par le gouvernement vaudois ; il se retira néanmoins en Angleterre pour ne pas susciter des désagréments au pays qui lui avait accordé l'hospitalité et fut nommé professeur honoraire. Il se lia en Angleterre avec Bentham ; rentré en France en 1825, il publia en 1827 un traité *De la législation* et plus tard un traité *De la propriété*, où il soutint les opinions de J.-B. Say, dont il avait épousé la fille.

Quelques années plus tard, en 1837, le gouvernement vaudois mettait à profit la science du carbonaro Amédée Melegari pour en faire un professeur d'économie politique. Son enseignement fut de plus longue durée que celui de Comte ; il

[1] Né à Carrare (duché de Modène) en 1787. Il quitta Genève pour aller occuper une chaire à Paris au collège de France. Appelé ensuite à Rome par Pie IX, alors dans une phase libérale, il venait d'être nommé ministre, lorsqu'il fut assassiné, le 15 novembre 1847.

semblait prendre racine dans le pays, ayant épousé une Vaudoise, Mlle Marie Mandrot; mais la loi académique de 1846 le priva de sa chaire et l'obligea à reprendre son bâton de pèlerin. Melegari rentra en 1849 en Italie, où l'attendaient de hautes destinées ; après avoir enseigné le droit constitutionnel à l'université de Turin de 1849 à 1860, il fut envoyé en 1861 à Berne comme ministre plénipotentiaire; nommé, en 1876, ministre des affaires étrangères, il quitta cette situation en 1878 et revint comme ministre d'Italie à Berne. Né dans l'Emilie en 1807, Melegari mourut à Berne en 1881 [1]. Il avait fait partie de la *Jeune Italie* et s'était lié avec Mazzini ; ce n'était point un sociologue à idées creuses ; c'était un idéaliste; il rêvait comme Cavour une Italie libre et puissante ; il eut la grande satisfaction de voir sa patrie prendre en Europe le rang que lui assignait son glorieux passé.

Un autre étranger, plus illustre encore, le poète Mickiewicz, fut attaché quelque temps à l'Académie de Lausanne en qualité de professeur de littérature latine (1838-1840). Adam Mickiewicz, né à Novogrodek en 1798, mourut à Constantinople en 1855. Ses premières ballades parurent à Vilna en 1822 : il débuta comme professeur à Kovno, puis fut impliqué dans une conspiration et exilé de Russie. Il ne prit pas part à la révolution de Pologne de 1830, mais il anima par ses chants l'ardeur de ses compatriotes. Devenu professeur de littérature slave au Collège de France en 1840, il fut suspendu de ses fonctions en 1844 pour avoir fait de sa chaire une tribune politique. Le gouvernement français le nomma néanmoins bibliothécaire à l'Arsenal et Napoléon III le chargea d'une mission en Turquie [2].

Lausanne recevait des réfugiés de toutes les provenances ; à côté des Italiens, des Polonais et des Français libéraux ou lé-

[1] Voir l'article que Ch. Secrétan lui a consacré dans la *Gazette de Lausanne*, mai 1881, et l'ouvrage de Mlle Melegari sur la Jeune Italie et la Jeune Europe qui a paru chez Fischbacher à Paris en 1890.

[2] Une table commémorative placée en 1898 dans le bâtiment de l'ancienne Académie rappelle l'enseignement de Mickiewicz à Lausanne.

gitimistes, on y rencontrait des Allemands ; mentionnons les philologues Wiener et Soldan [1], qui ont été, le premier, professeur de grec à l'Académie, le second, maître de latin au Collège cantonal et qui acquirent la nationalité suisse. Ils étaient arrivés en 1835 ou 1836 et occupèrent au début des positions de sous-maîtres dans le pensionnat Isler à la Solitude. A tort ou à raison, le Vorort les impliqua dans les mesures prises à l'égard de la *Jeune Allemagne*. M. Adam Vulliet nous a raconté à ce sujet le trait suivant :

« Je m'étais lié avec Wiener et Soldan, et nous avions formé le projet d'aller ensemble à pied, un certain dimanche d'été, à Bière, où mon frère était en service militaire. Nous devions nous rencontrer devant l'église Saint-Laurent à 5 heures du matin. Je fus exact au rendez-vous, mais je n'y trouvai pas mes amis; après les avoir longtemps attendus, je me rendis à leur domicile, et là j'appris, à ma grande surprise, qu'un huissier du château était venu la veille au soir les avertir qu'ils allaient être arrêtés ; prévenus en temps utile, ils étaient partis dans la nuit pour Londres, d'où ils revinrent dans la suite à Lausanne. » Le gouvernement vaudois avait trouvé ce moyen pour ne pas perpétrer une arrestation qui lui répugnait. On ne pouvait être plus débonnaire.

A côté de ces proscrits et de ces émigrés, rappelons aussi le passage de quelques-uns des princes de la littérature. C'est en 1816 lord Byron, qui résida à l'hôtel de l'Ancre, à Ouchy ; il habitait alors à Cologny près Genève, dans la campagne Diodati ; grand amateur de sport, constamment sur le lac, il fut surpris par une tempête et vint chercher un refuge à Ouchy, où il composa, dit-on, *Le prisonnier de Chillon* [2].

En 1826 Chateaubriand vint à Lausanne consulter un « médecin célèbre [3] » pour la santé de Mme de Chateaubriand. Il

[1] Père du professeur Gustave Soldan qui occupa la chaire de langue romane de l'Université de Bâle et du juge fédéral Ch. Soldan.

[2] Voir dans la *Gazette de Lausanne* des 1er mai et 8 septembre 1909 des articles de M. R. Whitehouse sur le séjour de Byron à Ouchy.

[3] Voir, dans le *Correspondant* du 25 août 1901, l'article de M. de Saint-Quirin intitulé : « Une correspondance inédite de Chateaubriand. » L'au-

loua un appartement à la rue de Bourg, dans la maison de Sévery et se lia avec sa voisine Mme Laure Garcin de Cottens, alors âgée de trente-huit ans. C'était une femme pleine d'esprit et de charme jusque dans sa verte vieillesse. Son père, Antoine de Cazenove d'Arlens, ancien colonel de hussards dans l'armée française, avait été président de la ville de Lausanne de 1801 à 1803, puis juge de paix de 1811 à 1822. Sa mère, née de Constant, cousine germaine de Benjamin Constant, était liée avec les Montmorency, les de Narbonne, les de Luynes, les Talleyrand, Mme de Montolieu, Mme de Staël; une de ses descendantes a publié le journal d'un voyage de deux mois qu'elle fit à Paris et à Lyon sous le Consulat [1]. C'est un récit charmant; on peut juger par ces pages de ce que devait être son salon de Montchoisi aux temps où y fréquentaient les émigrés, et l'on comprend que, élevée dans ce milieu d'élite, Mme de Cottens, en tout bien tout honneur, ait pu fixer l'attention du grand écrivain français. Ils soutinrent pendant dix ans, de 1826 à 1836, une correspondance suivie. Les lettres de Chateaubriand, au nombre de soixante-douze, datées de Paris, de Rome, de Genève, publiées par M. Saint-Quirin, sont, du reste, plutôt insignifiantes; elles respirent le noble ennui de la vie, dont souffrait le père du romantisme.

Le séjour de Chateaubriand fut suivi de celui de quelques familles légitimistes, les La Rochejaquelin, les La Ferronnays, les Latour du Pin, qui demeurèrent à Sainte-Luce; les Charette, qui habitèrent Bellevue, les Lucinges [2] qui avaient loué Béthusy; les Saint-Julien, qui acquirent la Grangette. Ces familles légitimistes vivaient modestement; elles voyaient beaucoup la société de la rue de Bourg et spécialement les de Cottens, et les Bacon de Seigneux; il en résulta des conversions au catholicisme.

teur n'indique pas le nom de ce médecin célèbre; c'était probablement Matthias Mayor, qui était le praticien le plus en vogue de cette époque.

[1] Journal de Mme de Cazenove d'Arlens, publié par A. de Cazenove. Paris, Alph. Picard et fils, 1903.

[2] Mmes de Charette et de Lucinges étaient des filles morganatiques du duc de Berry.

En 1846, le célèbre romancier Dickens vécut quelque temps à Rosemont, dans une maison située à l'extrémité de l'avenue qui porte aujourd'hui son nom. Il y avait été attiré par son ami William Haldimand. On possède une lettre de lui, qui renferme une description enchanteresse de Lausanne; il se loue des gens et des choses ; mais ce qu'il y a de plus extraordinaire, ce qui tient encore du roman, c'est que, de sa terrasse de Rosemont, il voyait non seulement le Mont-Blanc, mais encore la Dent du Midi et les montagnes qui dominent le Simplon et le Gothard !

Cette bigarrure morale a contribué à diversifier les opinions; jointe au réveil religieux, elle a établi à Lausanne des courants contraires ; elle a été utile. Si la présence de ces étrangers a produit un certain désarroi, elle a été d'autre part une source d'observations et de développement intellectuel; elle a élargi notre horizon national.

Clubs communistes.

Les gens du monde et les professeurs que nous venons de passer en revue étaient tout à fait dignes d'estime et de respect. On n'en peut pas dire autant des sieurs *W. Maar* et *Auguste Becker*, qui formaient l'extrême gauche de la *Jeune Allemagne*. Grâce au latitudinarisme du Conseil d'Etat vaudois, un grand nombre de révolutionnaires allemands avaient élu domicile dans le pays; ils n'avaient pas moins de dix clubs dans le canton: à Nyon, Rolle, Aubonne, Morges, Lausanne, Vevey, Aigle, Moudon, Yverdon et Payerne [1]. Ils travaillaient dans l'ombre à saper le gouvernement qui s'était montré à leur égard plein de mansuétude et contribuèrent à établir le courant d'opinion dont est issue la révolution du 14 février 1845. Ces clubs professaient l'athéisme le plus cynique ; ils se posaient en adversaires de la famille et de la propriété; ils préconisaient le meurtre comme moyen d'action. Leurs adeptes avaient pris

[1] Il y avait alors, dit-on, 20 à 25 000 ouvriers allemands réfugiés en Suisse.

le nom de *communistes* ; ils allaient, dit-on, jusqu'à pratiquer la communauté des femmes.

Et pourquoi pas, après tout, du moment que l'on supprime la famille, la propriété, que l'on décharge les parents des obligations qu'ils ont assumées en mettant des enfants au monde! Les devoirs supprimés, le seul mobile qui subsiste est celui de la jouissance. Au mariage consacré par la loi, acte public accompli devant témoins, engendrant des obligations réciproques et des responsabilités touchant les enfants, les nihilistes et les anarchistes opposent, au nom de la liberté individuelle, l'union libre dépourvue de sanctions. Il a paru, il y a quelques années, un livre qui a obtenu un grand succès de librairie surtout en Allemagne et en Russie, où l'auteur, — un médecin vaudois, — a soutenu que l'être humain a le droit de se procurer toutes les jouissances qui sont en son pouvoir. Il estime qu'à cet égard le libre amour se justifie, et il indique à ses lecteurs et à ses jeunes lectrices les moyens à employer pour éviter les conséquences naturelles qui pourraient résulter de l'intimité de leurs relations. Les conférences de ce docteur, annoncées sous le nom de néomalthusianisme, ont été interdites par les autorités ; il en a été de même de la propagande qu'une jeune étrangère, travaillant pour une maison de commerce, avait tenté de faire ; ses prospectus obscènes ont été interceptés par l'administration des postes, sur ordre supérieur. Il y a cependant, aujourd'hui, des gens qui estiment que l'intervention de l'Etat en ces matières n'est pas fondée en droit, que l'union libre et le libre amour combinés avec le néomalthusianisme seraient des solutions vers lesquelles s'achemine la société. Cette promiscuité serait, croyons-nous au contraire, un retour à la barbarie. Les femmes, plus que l'homme, auraient à pâtir de la suppression du mariage et de la famille. L'obligation morale peut suffire aux êtres forts; et l'obligation juridique, inscrite dans le code, est nécessaire pour la protection des faibles.

Les communistes lausannois, précurseurs des nihilistes, pu-

bliaient des opuscules et des journaux ; ils avaient des missionnaires qui répandaient leurs doctrines. Leur action, ainsi que la lecture des œuvres révolutionnaires, avaient dévoyé une partie de l'opinion publique et semé dans les masses des ferments de haine sociale. Sans épouser les points de vue communistes dans ce qu'ils avaient de plus révoltant, quelques chefs radicaux, jouant avec le feu : *Druey, Delarageaz, Eytel,* s'étaient imprégnés jusqu'à un certain point de leurs doctrines ; ils les idéalisaient et les présentaient à leurs auditeurs avec force ménagements, il est vrai, pour ne pas trop effaroucher les honnêtes citoyens qui suivaient leur drapeau.

Cette alliance ne devait pas tarder à devenir compromettante pour les radicaux ; aussi, une fois en possession du pouvoir et assurés de l'appui des campagnes, jettent-ils par dessus bord leurs alliés, ce qui donna lieu à des situations fort divertissantes. N'est-il pas piquant de voir le communiste et athée *William Maar* prendre la défense des *mômiers* [1] et constater que le gouvernement conservateur avait respecté en sa personne la liberté des opinions, tandis que le gouvernement radical le menaçait de l'expulsion ou de la prison, pour le cas où il continuerait la publication de ses *Blätter der Gegenwart für sociales Leben.*

Il y avait alors, dans le canton de Vaud, deux groupes communistes : celui d'*Auguste Becker,* que le gouvernement de 1845 ménageait, et celui de *William Maar,* envers lequel il usait de rigueurs. Maar soutint de vives polémiques avec le conseiller d'Etat Delarageaz ; il reprocha à Becker d'être un paresseux qui, au lieu d'employer son intelligence à se créer une honorable indépendance, préférait vivre aux dépens des ouvriers. Quant à lui, il s'attaquait, dans son journal à la propriété, au commerce, à la vertu, à la morale, à la religion chrétienne, anneaux d'une chaîne qui retient les masses dans l'esclavage : « Le commerce, disait-il, n'est

[1] A consulter : *Petit mot d'un étranger au peuple vaudois,* dédié aux aveugles dans le canton de Vaud.

qu'une fraude autorisée ; tout un système de friponneries est caché dans la tenue des livres d'un marchand. La religion et la morale ne sont que des contes de nourrice, et Dieu qu'un fantôme ; ceux qui le prêchent n'y croient pas et ne s'en servent que comme d'un épouvantail. Quand toutes les notions actuelles de gouvernement, d'Eglise et de propriété seront détruites, concluait-il, nous verrons luire un meilleur avenir ; mais jusque-là que l'épée ne rentre pas dans le fourreau et que le cœur de l'homme ne soit pas satisfait.

Cela s'écrivait il y a soixante-six ans dans la bonne ville de Lausanne ; ce sont les mêmes rengaines qu'on retrouve aujourd'hui sous la plume des anarchistes.

Becker répudiait certains points de vue de Maar, mais il rêvait aussi le bouleversement de la propriété, dans des formes mitigées. Une enquête faite à Neuchâtel au mois de juillet 1845 permit de constater que le club communiste de Lausanne était le centre principal du communisme en Suisse. Il était composé de 80 à 100 personnes, qui vivaient rue Saint-Pierre, n° 33. Ces gens avaient un intendant et deux cuisinières pour diriger la maison; ils prenaient leurs repas ensemble et entretenaient gratuitement le sieur Auguste Becker, homme de lettres qu'ils avaient revêtu d'une sorte d'apostolat.

Victimes du 2 décembre.

La Suisse subissait perpétuellement les contrecoups des révolutions européennes. Après le coup d'Etat du 2 décembre, elle se vit inondée de républicains français. Thiers[1] vint à Ve-

[1] Thiers s'était établi à l'hôtel des Trois-Couronnes et passait son temps à pêcher à la ligne. L'empereur Napoléon demanda son éloignement. Le Conseil fédéral fut sur le point de l'accorder, mais, grâce à l'intervention du préfet de Vevey, Bachelard, son expulsion fut refusée. C'était rendre le bien pour le mal ; car, comme ministre de Louis-Philippe, Thiers avait eu en 1836, envers la Diète, une attitude équivoque et un ton très agressif qui furent très vivement critiquées en leur temps par la *Gazette de France*, le *Times*, Odilon Barrot, François Delessert et Berryer. Pour les détails, voir *La Suisse sous le Pacte de 1815*, t. II, p. 395, note française du 18 juillet 1836 ; p. 414, menace d'un blocus hermétique ; p. 428, affaire Conseil.

vey, Quinet à Veytaux, Challemel-Lacour à Zurich, etc. Lausanne eut pour sa part entre autres *Pascal Duprat, Ferdinand Flocon* et *P. Fr. Liaudet,* qui trouva un emploi à la Bibliothèque cantonale. Le publiciste Pascal Duprat, né en 1812 à Hagetmau dans les Landes, était journaliste à Paris, collaborateur de la *Réforme* et la *Revue indépendante,* lorsqu'éclata la révolution de 1848. Il y prit une part active. Membre de l'Assemblée constituante, puis de la législative, il combattit la politique de l'Elysée, fut arrêté lors du coup d'Etat, détenu au Mont-Valérien, puis banni de France. Il se réfugia à Bruxelles, où il publia deux volumes sur les événements de décembre. Rentré en France après la chute de l'Empire, il fut nommé ministre plénipotentiaire au Chili en 1882; il succomba sur le bateau qui le ramenait en Europe en 1885. Quant à Flocon, né en 1800, il écrivit sous la Restauration et sous Louis-Philippe dans les journaux avancés; en 1848, il fut appelé à faire partie du gouvernement provisoire et reçut le portefeuille du commerce. Retiré à Lausanne, après le coup d'Etat, il y vécut oublié et mourut en 1871.

Plus tard, ce furent les épaves de la Commune qui vinrent en Suisse : le pamphlétaire Rochefort et le cordonnier Gaillard à Genève, le peintre Courbet à La Tour de Peilz, le professeur Georges Renard à Vevey et à Lausanne, où il enseigna avec distinction à l'ancienne Académie et à l'Université.

La Révolution du 14 février 1845.

Les hommes qui occupèrent le pouvoir de 1831-1845 s'efforcèrent, avec un zèle méritoire, d'améliorer toutes les branches de leur administration : instruction publique, forêts, routes, postes, péages, organisation judiciaire, législation civile et pénale, notariat, contrôle des charges immobilières, etc.

En toutes circonstances, le gouvernement s'inspirait de principes libéraux ; il se montra bienveillant envers les réfugiés. Son attitude dans la question brûlante des Jésuites

lui fut dictée par un respect, exagéré peut-être mais louable en soi, de la liberté individuelle et de la souveraineté cantonale. Dans le domaine ecclésiastique le Conseil d'Etat avait réussi à ramener la paix en substituant, en fait, la liberté religieuse aux procédés autoritaires du régime précédent; il avait cherché à faire entrer dans les organes de l'Eglise l'élément laïque; malheureusement il se heurta sur ce point aux préventions d'une partie du clergé.

Mais on reprochait à la majorité du Conseil d'Etat son manque de contact avec le public. Lorsque les devoirs de leur office appelaient ces messieurs à se transporter dans quelque paroisse de campagne, au lieu de s'attarder au cabaret avec les électeurs influents, ils préféraient, dit-on, aller prendre une tasse de café chez « M. le ministre ». Faute vénielle, mais dénotant une incompatibilité d'humeur facile à exploiter dans un pays où venait d'être établi le suffrage universel.

La Constitution de 1831 avait amoindri le pouvoir exécutif : « Il ne fut guère, dit un contemporain, qu'un Conseil d'administration qui ne gouverna jamais [1]. » C'était mal répondre à l'attente du peuple vaudois qui, peu soucieux de ses responsabilités, aime à être dirigé, tout en faisant retentir bien haut le mot de liberté, et subit l'ascendant des hommes qui ont l'art de savoir imposer leur opinion.

Les magistrats de cette époque s'étaient formé de l'Etat une conception idéale, qui ne correspondait pas à celle du peuple vaudois pris dans son ensemble. Il ne s'agissait plus du régime paternel; les libéraux faisaient une part très grande à l'individu et considéraient la politique un peu comme une science, alors qu'elle est avant tout un art; d'où le nom de *doctrinaires* qui leur est demeuré. Au reste, ces dignes magistrats se faisaient de l'homme une idée fausse; ils préjugeaient trop de son aptitude au progrès; ils ne comptaient pas assez avec les préventions, les passions et la poursuite de l'intérêt personnel. L'action du Conseil d'Etat ne se faisait pas sentir : « Gouver-

[1] Voir *Les doctrinaires vaudois* par un conservateur (H. Martin, pasteur).

nement excellent par le beau temps, a-t-on dit, mais qui n'a rien valu par la pluie. »

Les réformes auxquelles avaient poussé les députés doctrinaires, dans les rangs desquels figuraient quelques professeurs de talent, étaient mal vues. Aussi, à partir de 1838, les conservateurs-libéraux perdent-ils du terrain. Un indice de cette évolution fut le remplacement de Monnard comme député à la Diète. « On sentait, lisons-nous dans l'*Indépendant*, que l'on s'était laissé entraîner peut-être un peu trop loin par les hommes du métier ; on accusait leurs tendances à rendre le personnel enseignant indépendant de l'Etat ; on leur en voulait surtout d'avoir abusé de leur supériorité intellectuelle pour écraser des adversaires incapables de lutter avec eux. Tous ces griefs n'étaient pas dénués de fondements. »

Il n'en fallut pas davantage pour que, grâce au défaut d'entente entre les vieux conservateurs et les libéraux, le parti radical parvînt à prendre pied dans le Conseil d'Etat, et à supplanter bientôt ses adversaires. La question des Jésuites fut le levier dont il usa habilement pour renverser le gouvernement. Il ne s'agissait pas seulement du triomphe d'un parti sur un autre ; une nouvelle couche de citoyens aspirait au pouvoir et, pour y arriver, opposait les populations des campagnes à la bourgeoisie des villes, les petites localités au chef-lieu. La jalousie y avait plus de part que l'amour du bien public. Le mouvement, à bien des égards, était rétrograde plutôt que progressiste ; c'était un retour au système de la majorité compacte, démocratique et intransigeante de 1815 à 1830, qui avait, il faut le reconnaître, des racines plus profondes dans le pays que n'en eut jamais le régime libéral.

Pour débusquer les conservateurs de leurs positions, le parti radical les représenta comme des *aristocrates* ou *ristous* [1]. « On

[1] La définition des *ristous* nous est fournie dans les vers plaisants que publia l'*Indépendant :*

Qu'est-ce que c'est que ces ristous
Dont on parle tant parmi nous ?

fera passer le niveau sur leur aristocratie de moralité, » dit un jour un magistrat haut placé dans le parti radical. L'opinion libérale avait alors pour organes l'*Indépendant*, que rédigeait avec talent Gustave Jaccard, et le *Courrier suisse*, où écrivaient Ch. Monnard, Louis Vulliemin, Ch. et Ed. Secrétan, etc.

La fortune, le succès, le savoir, certains principes religieux, le fait de ne pas fréquenter tel ou tel café, devinrent des sujets de prévention. Quiconque se refusait à suivre le drapeau du radicalisme était qualifié de mauvais citoyen ou de « mômier » et considéré comme ne faisant pas partie du « peuple ». « On rétablissait, dit Vulliemin [1], le privilège, non sans doute en faveur de la classe qu'on accusait d'être privilégiée, mais contre elle. » Les antagonismes sociaux jouèrent donc, dans la révolution vaudoise, un rôle beaucoup plus accentué que ce ne fut le cas dans les autres révolutions de la Suisse. Ces conflagrations ont généralement pour cause un état de malaise ou de pénurie résultant d'une mauvaise administration, de calamités publiques, de crises économiques ou de privilèges abusifs. Rien de pareil n'expliquait les violences de langage des radicaux vaudois, car le canton de Vaud était des plus prospères. D'autre part, il est intéressant de le noter, les hommes qui formaient les classes dirigeantes sous le régime de 1830 appartenaient aux mêmes milieux sociaux que les La Harpe, les Perdonnet, les

---

Demandaient naguère à leur sage
Quelques bonnes gens de village.
Vous l'ignorez ? dit-il. Eh bien ! sans me piquer
D'être savant, je vais vous l'expliquer.
Pour le pauvre, un ristou, c'est l'homme dans l'aisance ;
Pour l'ignorant, c'est l'homme de science ;
Pour le perturbateur, c'est l'ami de la loi.
Chez les gens de petite foi,
On traite de ristous le pasteur, le fidèle,
Dont l'humble piété déploye un peu de zèle.
En un mot, c'est toujours ceux dont on est jaloux
Qu'au temps où nous vivons, on appelle ristous.

[1] *Le 14 février* ou simple récit de la révolution du canton de Vaud en 1845, publié en juillet 1845, sans nom d'auteur. Lausanne, Georges Bridel éditeur.

Rosset, les Auberjonois, les Cart, les Monod, les Muret, les Pidou, les Glayre, etc.; ils faisaient partie de cette bourgeoisie éclairée et courageuse qui avait procuré au Pays de Vaud en 1798 son indépendance, et qui antérieurement, dès 1791, avait travaillé et souffert pour son avènement, alors que les campagnes vaudoises dans leur grande majorité semblaient encore inébranlablement attachées à la domination bernoise.

En 1844, l'opposition radicale, en dépit du discrédit qu'elle cherchait à jeter sur le gouvernement, n'avait pas encore fait beaucoup de progrès. Elle possédait, au sein du Conseil d'Etat, trois représentants, qui allaient être soumis à réélection en 1845, et elle craignait que leurs mandats ne fussent pas renouvelés. Ce fut dans ces circonstances que les chefs radicaux tinrent conseil au Casino de Lausanne, le 29 décembre 1844, et fondèrent l'Association patriotique.

L'affaire des couvents d'Argovie, l'appel des Jésuites à Lucerne, les événements du Valais et les expéditions des corps francs avaient soulevé de vives animosités en Suisse dans les cantons protestants et mixtes. Le danger que la présence d'un ordre s'occupant activement de politique et institué pour combattre le protestantisme, pouvait faire courir à la Confédération avait été vivement ressenti par les populations zuricoise, argovienne, bernoise et bâloise. De nombreuses assemblées populaires avaient eu lieu de divers côtés pour obtenir l'expulsion des Jésuites et demander d'en finir avec le Pacte, la Diète et la vieille Confédération. « *Nix Diète : Baïonnette,* » était devenu le cri de ralliement. Sans se laisser impressionner par ces manifestations, les Conseils d'Etat et les Grands Conseils de Vaud et de Genève, en scrupuleux observateurs du Pacte et de la souveraineté cantonale, avaient conservé dans ces luttes une attitude neutre, qui contrariait beaucoup les gouvernements de Zurich et de Berne.

Les Suisses romands ont eu souvent le tort de ne pas se préoccuper suffisamment des difficultés que rencontraient leurs

Confédérés ; pouvant se suffire à eux-mêmes, ils se sont renfermés trop souvent dans un système de cantonalisme à outrance. Les Etats de Berne et de Zurich étaient avant tout désireux d'éviter le renouvellement des expéditions de corps francs ; pour procurer une issue légale à des conflits qui se renouvelaient sans cesse, ils cherchaient à constituer en Diète une majorité favorable à l'expulsion des Jésuites ; or les voix de Genève et de Vaud étaient indispensables pour atteindre ce résultat. L'ancien avoyer de Tavel, chargé d'une mission à Lausanne et à Genève pour solliciter l'appui des gouvernements, y essuya des fins de non-recevoir. Ces refus étaient des fautes politiques. Les Jésuites n'étaient pas fondés à invoquer la garantie stipulée par le Pacte en faveur des couvents, puisqu'ils n'étaient pas établis officiellement en Suisse en 1815 ; leurs intrigues politiques avaient abouti à soulever les passions et à les porter au paroxysme ; leur qualité d'étrangers, de « sans patrie, » leur prétention de se mettre en dehors des lois, de se soustraire à la suprématie des évêques, le fait qu'ils obéissent à des ordres venus du dehors, et que certains cantons leur avaient délégué des attributions dont un Etat ne peut légitimement se départir : tout cela les rendait dangereux pour la paix publique. La France elle-même, sous la Restauration, avait été amenée, ensuite de leurs agissements, à fermer leurs collèges (1828). Il y avait donc, de la part des doctrinaires vaudois, une sorte de « donquichottisme » à s'opposer à leur renvoi. D'autre part, il faut bien reconnaître avec eux que, en droit strict, — car le problème présentait une double face, politique et juridique, — la question soulevée par la présence des Jésuites dans certains états était du domaine de l'autorité cantonale.

Mais les divergences de vue dans le domaine fédéral avaient une portée plus considérable encore. L'usage abusif que certains cantons faisaient de leur autonomie était une cause de troubles permanents ; l'anarchie régnait, la Confédération se désagrégeait. Pouvait-on tolérer plus longtemps une coalition de cantons, formée contrairement au Pacte dans l'unique but

de s'opposer à sa revision ? Une crise était inévitable : il n'était pas admissible qu'une minorité d'états, ne représentant pas le quart de la population du pays, pût indéfiniment s'opposer au développement de ses institutions. La Suisse était partagée en deux camps ; tenir entre eux la balance égale au nom d'un Pacte qui n'avait pas été consenti par la nation, et qui était le résultat d'influences étrangères, c'était manquer de sens politique. Les cantons de Vaud et de Genève renouvelaient en cette circonstance l'erreur qu'ils avaient déjà commise en 1833, en rejetant le projet Rossi.

Sitôt que les politiciens vaudois réunis au Casino de Lausanne apprirent la fin de non-recevoir opposée par le Conseil d'Etat à la démarche de l'ancien avoyer de Tavel, ils éclatèrent en cris de joie. « On sait maintenant, lisons-nous dans leur journal (*Nouvelliste*, du 24 janvier 1845), la liaison qui existe entre l'aristocratie et le jésuitisme, entre toutes les classes hostiles à la démocratie. » Accusation calomnieuse, personne n'en pouvait douter, car le gouvernement n'avait eu aucune relation avec les ultramontains ; il ne faisait qu'appliquer en cette circonstance les principes de droit strict et de respect de la liberté individuelle, qu'il avait appliqués précédemment, tant en matière religieuse qu'à l'égard des révolutionnaires allemands et des communistes, principes dont Druey lui-même s'était fait l'apôtre jusqu'alors.

Les chefs radicaux virent promptement le parti qu'ils pouvaient tirer de la situation. Leur tactique fut très simple : de nombreux agents s'en allèrent de lieu en lieu colporter des pétitions réclamant l'expulsion des Jésuites. On sait avec quelle facilité ces demandes-là se signent : beaucoup de gens apposent même leur nom au bas d'un texte sans avoir pris la peine de le lire. Pour faire mousser ce pétitionnement, on toucha toutes les cordes : aux amis du gouvernement, on représenta qu'il avait besoin d'être appuyé ; à d'autres, on dénonça le Conseil d'Etat comme ayant démérité du peuple ; on promit tout bas que, après les Jésuites, les *aristocrates* et les *mômiers*

auraient leur tour. Des femmes et des enfants signèrent : on inscrivit, assure Vulliemin, des noms imaginaires ; et c'est ainsi qu'on réunit 32 000 signatures. Puis une réunion populaire fut convoquée à Villeneuve le dimanche 2 février [1], 3000 hommes s'y rendirent par colonnes. Les chefs du mouvement prononcèrent des discours propres à soulever les passions. « Le peuple, dirent-ils, a des ennemis, et ces ennemis, grand Dieu ! siègent parmi les premiers magistrats du pays. Ils sont parmi les professeurs de notre Académie, qui, chargés de l'enseignement de la jeunesse, profitent de leur haute position pour la corrompre. » A défaut de pouvoir incriminer les actes, on accuse les pensées et les intentions : « Savez-vous, dit un orateur, savez-vous ce qu'ils *ne disent pas*, mais ce qu'ils pensent de vous ? Savez-vous le nom qu'ils vous donnent dans leur cœur ? Ils vous traitent de canailles. Ne protestez-vous pas contre le nom de canailles ? Permettrez-vous qu'on vous appelle canailles ? »

Le dimanche suivant, des assemblées populaires furent convoquées à Cossonay, à Lucens et à Lutry. Les cris de : « A bas les aristocrates ! A bas les mômiers ! » furent proférés. A Lutry, où les communistes étaient descendus nombreux, un jeune homme, Aimé Steinlen, ayant eu le courage de prendre la parole pour défendre le point de vue du Conseil d'Etat, faillit être jeté au lac.

Le gouvernement ne désespérait cependant pas de maintenir l'ordre ; il croyait qu'un débat public ferait justice de toutes les calomnies, et il rejeta la proposition de lever deux bataillons pour protéger l'indépendance des députés.

Le 11 février, le Grand Conseil se réunit. La délibération fut grave et digne. Le conseiller d'Etat *Ruchet* prit le premier la parole. Ruchet n'était point un aristocrate ; originaire du district d'Aigle, il représentait au Conseil d'Etat la campagne et y occupait une position intermédiaire entre les conservateurs et les

[1] C'était déjà à Villeneuve que la *Jeune Suisse* avait reçu dix ans auparavant, ses statuts, de la main de Druey et de J.-L.-B. Leresche.

radicaux. Il exposa en termes mesurés le point de vue du gouvernement : il fit valoir le fait que, en donnant à la Diète de nouvelles compétences, on courrait le risque d'accroître la force de la réaction, et que ces compétences excessives pourraient un jour se retourner contre le canton de Vaud. Etant donnés les événements des jours précédents, il fallait certainement du courage pour tenir ce langage. Le conseiller d'Etat *De Miéville* opposa ensuite le point de vue nouveau de son collègue Druey à celui que le tribun avait soutenu quelques mois auparavant à la Diète ; Druey n'était pas homme à s'embarrasser pour si peu ! *Fraisse*, ingénieur cantonal, soutint que la majorité des pétitionnaires n'avait pas entrevu la portée de leur demande, qui pouvait aboutir à la guerre civile, et que, si l'assemblée estimait que les pétitionnaires étaient dans l'erreur, il était de son devoir de le dire. Après une discussion approfondie, le Grand Conseil repoussa, par 97 voix contre 81, la proposition tendant à l'expulsion des Jésuites, et, par 103 voix contre 63, substitua au préavis du Conseil d'Etat une résolution dilatoire formulée par *Muret* : elle consistait à adresser au canton de Lucerne une invitation amiable de rapporter son arrêté concernant l'appel des Jésuites. Ce moyen terme laissait supposer que, dans le cas où le canton de Lucerne persévérerait dans sa ligne de conduite, le Grand Conseil se nantirait peut-être à nouveau de la question et céderait alors aux vœux des pétitionnaires.

Avant de lever la séance, il nomma ses députés à la Diète : De Miéville et Ruchet refusant d'y aller présenter une résolution qui n'était pas l'expression de leur sentiment, *Druey* et *Briatte* furent élus et acceptèrent leur mandat, puis l'assemblée se dispersa sans désordre.

Tandis que les représentants du peuple délibéraient à la Cité, le club révolutionnaire siégeait au Casino, et les discours prononcés au Grand Conseil y étaient reproduits, le plus souvent altérés. « Ils vous tiennent pour rien là-haut, disait-on, ils méprisent vos signatures, ils les vilipendent, ils les foulent aux

pieds. » Lorsqu'on apprit la résolution du Grand Conseil, l'agitation ne cessa point, car on avait répandu le bruit que les conservateurs avaient fait des embrigadements, réuni des armes et préparé le massacre du peuple!

Druey allait, dès ce moment-là surtout, jouer un rôle prépondérant dans la révolution vaudoise. Ses fréquentes volte-face étaient particulièrement propres à porter le trouble dans les esprits. On le vit tour à tour défendre la liberté religieuse, proposer la participation des femmes à l'administration de l'Eglise, puis combattre ce qu'on appela le « méthodisme » ; s'opposer éloquemment aux mesures tendant à l'expulsion des Jésuites, puis, une fois que le sentiment populaire réclama cette exclusion, se joindre au mouvement, et faire à ses collègues du Conseil d'Etat un grief de demeurer dans l'opinion qu'il professait lui-même six mois auparavant ; dans la question académique pareillement, il allait détruire en 1846 l'œuvre qu'il avait contribué à édifier en 1838. Le caractère chez Druey n'était pas à la hauteur des talents [1].

Après la séance du Conseil d'Etat, Druey se rend au café Morand (rue de Bourg) et au Casino, lieu de réunion ordinaire des chefs radicaux, et leur dit: « C'en est fait, le vin est

[1] Il faut rendre cette justice à Druey, qu'une fois parvenu au faîte de ses ambitions, il se montra bon prince. La part qu'il prit à la rédaction de la Constitution fédérale de 1848 lui fait le plus grand honneur; c'est une œuvre de grande sagesse politique; comme conseiller fédéral, Druey fit preuve de qualités éminentes. Né à Faoug en 1799, il mourut à Berne en 1855. C'était un homme d'une haute culture intellectuelle et d'une grande éloquence. Il avait étudié aux universités de Heidelberg et de Göttingue; après un stage chez l'avocat Jean Mandrot, il s'établit comme avocat à Moudon, entra au Conseil d'Etat en 1831, représenta le canton de Vaud aux Diètes de 1832, 1840, 1841, 1845 à 1847, fut président de la Confédération en 1850, et dirigea successivement le département de justice et police, le département politique et celui des finances. Lorsque l'ordre des Jésuites fut supprimé, l'apaisement se produisit en Suisse comme par enchantement. Leur présence, pas plus que l'existence de certains couvents, n'était nécessaire au maintien de l'Eglise romaine, et l'on a pu remarquer que le sentiment religieux s'est développé d'une manière réjouissante dans les cantons catholiques sous le régime de la constitution fédérale. Sur cette question Druey avait vu juste.

tiré, il faut le boire. » Aussitôt des messagers vont, au nom du comité radical, appeler les campagnards au chef-lieu. A minuit, la ville est silencieuse encore ; à l'appel d'un seul tambour, 40 à 50 miliciens, officiers pour la plupart, se réunissent en armes à l'hôtel de ville.

Le 14 février, dès le matin, la foule se répand dans les rues, des groupes se forment et se mesurent du regard. Les miliciens sortant isolément de leurs demeures sont pour la plupart refoulés chez eux ; un petit nombre seulement réussissent, sous les cris et les injures, à se frayer un chemin jusqu'à l'hôtel de ville. Le contingent de Romanel et Cheseaux, fort de 80 hommes, parvient en bon ordre devant le château ; puis arrivent le contingent d'Echallens, en rangs serrés, la contenance fière, et le demi-bataillon de Lavaux par petits détachements. Ces miliciens sont assaillis à leur passage par une multitude qui cherche à les détourner de leur devoir ; ils résistent à ces premiers assauts et, sous les ordres des lieutenants-colonels Paschoud et Chappuis, ils se rangent dans la cour du Château.

D'autre part, les quelques cents radicaux qui se sont concentrés au Casino se forment en colonne et, enseignes déployées, musique en tête, parcourent les principales rues. L'agitation croît d'heure en heure, et déjà l'on peut craindre une collision. Pour la prévenir, quelques députés, au nombre desquels *L. Frossard,* demandent au Conseil d'Etat de convoquer immédiatement le Grand Conseil, de lui soumettre à nouveau les vœux des pétitionnaires et de licencier les troupes. Le Conseil d'Etat, pour se conformer à ces désirs, convoque les députés pour le lendemain à 11 heures et limite la levée des troupes aux deux bataillons déjà réunis ; le demi-bataillon de Lavaux reçoit l'ordre de se rendre sur la Riponne, où il est mis en ligne.

Ce mouvement venait à peine de s'effectuer, lorsque la colonne radicale, ayant à sa tête *Eytel* et *Delarageaz,* débouche par la rue de la Madeleine. Dans ses rangs figurent les communistes allemands, des carabiniers, des artilleurs, puis, bras à bras,

quatre de front, des gens diversement armés, de fusils, de haches, de tromblons ou de bâtons ; ils remplissent l'air de cris sauvages, et cherchent à rallier la troupe : « Vive Lavaux ! A nous, Lavaux ! » entend-on crier plusieurs fois. Pendant quelque temps, les miliciens restent immobiles ; les officiers demeurent silencieux, leur inaction ébranle le moral de la troupe : un premier soldat sort des rangs, les tambours le suivent, puis des grenadiers, et la débandade commence ; le porte-enseigne s'apprête aussi à déserter son poste, mais, sous les menaces du capitaine *Chappuis*, de Rivaz, il rentre dans la ligne. Cette intervention arrête le mouvement, et finalement la troupe, qui a perdu les deux tiers de son effectif, se rallie autour du drapeau, se met en marche sous les huées de la multitude, monte le Chemin-Neuf et vient prendre position dans la cour du Château. Elle est suivie bientôt de la colonne populaire. Lorsque la tête de celle-ci arrive à la porte Saint-Maire, Druey et Blanchenay se portent au devant d'elle et lui annoncent que, le colonel Bontems ayant informé le gouvernement qu'il ne pouvait compter sur les milices, le Conseil d'Etat venait d'abdiquer. A cette nouvelle, les cris de menace se changent en cris de joie.

Après quelques moments de confusion, la colonne populaire, composée de soldats et de civils, de nationaux et d'étrangers, se reforme, descend triomphalement les rues de la Cité et de la Mercerie, traverse la place de la Palud, où stationnent encore un petit nombre de miliciens demeurés fidèles à leur poste, défile sur le Grand-Pont, et, suivie d'une foule de curieux, de femmes et d'enfants, se rend sur la promenade de Montbenon. Là, les auteurs de la révolution, qui ne représentaient qu'une infime partie du corps électoral vaudois, s'érigent en landsgemeinde, sous le titre d'*assemblée populaire générale du canton de Vaud* et s'arrogent les pouvoirs que le Grand Conseil tenait du peuple ! *Delarageaz* monte sur une échelle ; du haut de cette tribune improvisée, il loue les citoyens de l'œuvre méritoire qu'ils viennent d'accomplir, tout en leur recommandant le maintien de l'ordre. *Druey* lui succède ; aux acclamations de

la foule, il l'engage à prononcer la déchéance du Grand Conseil, à annuler la décision touchant les Jésuites, à convoquer les assemblées de cercles pour de nouvelles élections, à confier au Grand Conseil qui sortirait de l'urne les pouvoirs constituants, et à donner des pleins pouvoirs au Conseil d'Etat qui va être élu.

Toutes ces résolutions, ainsi que la composition du nouveau gouvernement, avaient été concertées à l'avance et ne sont que pour la forme soumises à l'assemblée de Montbenon, qui les adopte sans délibération. « Eh bien, ajoute Druey, voici la liste des membres de ce gouvernement : *Druey*, moi (en riant), *Blanchenay, Muret, Fischer, Veillon, Schopfer, Mercier, Veret* et *Bourgeois.* » L'omission du nom de *Delarageaz* frappe l'assemblée ; plusieurs voix s'écrient : « Et Delarageaz ? » Celui-ci déclare modestement qu'il lui manque les capacités voulues pour l'emploi, et, avec Eytel, il exhorte encore les assistants à rentrer en bon ordre dans leurs foyers. Ainsi se firent élections et votations. Ces résolutions n'en furent pas moins censées avoir été prises par le peuple vaudois tout entier, comme si les absents, c'est-à-dire les dix-neuf vingtièmes du corps électoral, avaient donné aux assistants mandat de les représenter. Pendant tout le cours de cette journée, on vit encore arriver à Lausanne des bandes provenant des villes et des campagnes : celles d'Aigle, fortes de 1500 hommes, armés de fusils et de carabines, firent leur entrée au milieu de la nuit, ayant à leur tête le colonel Frédéric Veillon.

Le lendemain une nouvelle assemblée populaire se réunit sous la Grenette ; elle remplaça Schopfer et Muret, qui avaient décliné leur élection, par *Wenger* et *Briatte*, et fit agréer comme secrétaire du gouvernement provisoire le citoyen *J.-L.-B. Leresche* [1], l'un des membres les plus actifs de l'association communiste. Puis elle prit deux résolutions importantes :

[1] Né à Lausanne en 1800, mort dans cette même ville en 1857, J.-L.-B. Leresche fit des études de théologie, fut consacré au saint ministère en 1825, puis précepteur en Russie. Revenu au pays en 1830, il se lança

1° Toutes les fonctions publiques furent déclarées provisoires, les fonctionnaires qui n'adhéreraient pas au nouveau régime dans les cinq jours devant être considérés comme démissionnaires. Le gouvernement provisoire fut investi du droit de révoquer les membres du personnel enseignant qui n'auraient pas sa confiance.

Au nom de la *liberté,* on mettait ainsi des employés, dont la plupart étaient chargés de famille, dans l'obligation de choisir entre leur conscience et leur pain quotidien. Les nouveaux venus ne s'en croyaient pas moins fondés à reprocher au gouvernement déchu de s'être entouré de ses créatures !

2° Le suffrage universel fut étendu aux *assistés* sans distinction, aux *interdits* et aux *repris de justice.* Il fallait faire flèche de tout bois ; après s'être servi des *communistes étrangers* pour fomenter la révolution, Druey, qui avait besoin du nombre pour l'emporter définitivement, s'assurait des concours à n'importe quelles conditions.

Le Conseil d'Etat démissionnaire avait annoncé qu'il resterait en fonctions jusqu'à ce qu'il eût été régulièrement remplacé ; se sentant absolument débordé, il avisa le président du Grand Conseil de l'impossibilité où il était d'exercer aucune autorité. Lorsque les députés voulurent pénétrer dans la salle des délibérations, ils trouvèrent leurs bancs envahis par une foule de citoyens, dont plusieurs avaient conservé leurs armes ; ne pouvant siéger dans ces conditions, ils inscrivirent leurs noms sur une feuille de présence et se retirèrent.

Les vainqueurs passent le reste de la journée à célébrer leur victoire et à assouvir leurs rancunes. Ils tirent du canon,

avec ardeur dans la politique et devint un satellite de Druey. C'était un folliculaire démagogue. Il travailla activement à la révolution du 14 février et le gouvernement, après en avoir fait un secrétaire-rédacteur à la chancellerie d'Etat, récompensa son zèle en le casant, en 1847, comme maître de français aux écoles normales. J.-L.-B. Leresche collabora à *L'Helvétie*, au *Grelot*, au *Père Jérôme ;* il a laissé divers écrits, entre autres une traduction du *Dictionnaire géographique* de Lutz et une *Biographie d'Henri Druey.*

mangent et boivent aux frais de la république ! Des troupes plus ou moins nombreuses parcourent les rues en vociférant. Ce n'est plus seulement : *A bas les Jésuites !* et : *A bas les aristocrates !* qu'on crie ; mais : *A bas les mômiers !* ou bien encore : *A bas les honnêtes gens ! A bas ceux qui ont des domestiques ! A bas le bon Dieu !* Chemin faisant, ces bandes avinées s'arrêtent devant les maisons de quelques citoyens accusés de lèse-majesté populaire ; des injures sont proférées contre le syndic *Dapples.* Devant le domicile de l'ingénieur *Fraisse,* ce sont des menaces de mort ; cet honorable citoyen expie son attitude indépendante au Grand Conseil ; pour se dérober au sort qui l'attend peut-être, il se rend sous un déguisement chez *William Haldimand,* au Denantou, et de là, à la faveur de la nuit, passe le lac. Le directeur des postes, *Noblet,* bon administrateur, qui n'a eu d'autre tort que de se montrer sévère envers des employés négligents, voit un attroupement se former devant son domicile dans le but de lui faire un mauvais parti ; il s'échappe dans une maison voisine, d'où il part pour Neuchâtel. Loin de chercher à protéger ces deux citoyens, le gouvernement provisoire les destitue sans autre forme de procès !

La révolution accomplie, il restait à la faire sanctionner par le pays ; les mêmes moyens, dont on s'était servi pour préparer le changement de gouvernement, furent employés pour consolider le nouveau régime. La lutte engagée au Grand Conseil portait beaucoup moins sur les institutions que sur les personnes : il s'agissait, pour réussir auprès des masses populaires, de créer dans le pays un mouvement d'opinions, tendant à déconsidérer les hommes de l'ancien gouvernement : travail relativement aisé, car, si l'on trouve toujours des prétextes pour faire une révolution, quand on l'a effectuée, on ne manque jamais de motifs pour la légitimer.

Eytel publia un récit [1] très passionné de ce qu'il appelle les

[1] Voir *La révolution vaudoise* des 14 et 15 février 1845 (sans nom d'auteur).

« belles et heureuses » journées des 14 et 15 février 1845, où il s'efforce de montrer que le peuple vaudois avait lieu d'être mécontent de son ancien gouvernement. Aux hommes de 1830, qui ont eu cependant le mérite d'établir le suffrage universel, il reproche de s'être abandonnés à des idées réactionnaires et d'avoir concentré le pouvoir, et spécialement le pouvoir judiciaire, entre les mains d'une coterie, de s'être servis du Grand Conseil comme d'un marche-pied pour arriver aux places. Ce sont là des reproches auxquels ne devaient pas échapper, à leur tour, les hommes de 1845 et leurs petits-neveux. Quand on voit les hommes qui se succèdent au pouvoir encourir, les uns après les autres, les mêmes reproches, on est tenté de répéter le refrain bien connu : « C'est pas la peine assurément de changer de gouvernement ! »

Un autre grief imputé par Eytel au Conseil d'Etat était d'avoir élaboré un code pénal imbu de principes germaniques et qui laissait aux juges une trop grande liberté dans l'application de la loi. Il est à remarquer que ce code, considéré longtemps par les jurisconsultes comme un chef-d'œuvre, a subsisté jusqu'à nos jours intégralement, et que, tout récemment, la latitude accordée aux juges dans la détermination des peines a été encore accrue par la suppression des minima. Un autre grief encore était d'avoir cherché à comprimer par la violence le flot populaire qui demandait impérieusement l'expulsion des Jésuites. Enfin, à en croire Eytel, une faction composée de membres du gouvernement songeait à faire un coup d'Etat, et c'est pour le déjouer que lui et ses amis, avec le concours de deux conseillers d'Etat, *Druey* et *Blanchenay*, avaient entrepris de le renverser ! Une ère de liberté, de tolérance religieuse et politique, de progrès et de bonheur allait donc commencer pour le canton de Vaud !

En attendant, le calme était loin de renaître dans le pays. Tandis que la plupart des amis de l'ancien ordre de choses, surpris, isolés et timides, restaient au coin de leur foyer, auprès de leur famille et assistaient en simples spectateurs au triom-

phe de la révolution, les amis du nouveau régime agissaient sans relâche.

« Les Vaudois, dit Vulliemin, se piquent, avant tout, d'être bons enfants. Ils sont d'un naturel sociable et facile. Ils aiment le soir, après le travail, à se réunir autour d'un verre de vin. On cause, on discute, on s'anime, on s'échauffe ; qu'un orateur se présente, il s'empare aisément des esprits. Ainsi se forme l'opinion. Aussi les agents des sociétés populaires n'eurent pas de peine à émouvoir les esprits en faveur de la glorieuse révolution, qu'ils proclamaient comme le triomphe du peuple sur ses ennemis. » Au surplus le peuple vaudois est très malléable ; il aime à être dirigé d'une main ferme ; il apprécie peu les hommes qui, sans chercher à imposer leurs opinions, s'écartent des chemins battus par indépendance de caractère, et suivent leur idée propre. Les magistrats qui étaient à la tête des affaires ayant laissé échapper le pouvoir de leurs mains sans faire d'efforts sérieux pour conserver le gouvernail, la grande majorité du pays prit très promptement son parti de leur chute.

On éleva sur les places publiques des arbres de liberté avec des inscriptions telles que celle-ci : « Haine au fanatisme ! A bas les mômiers ! » On colporta dans les campagnes des bruits calomnieux contre les membres de l'ancien gouvernement : on osa prétendre qu'ils avaient laissé les caisses vides, qu'ils s'étaient joués du pauvre peuple, qu'ils avaient médité le massacre des citoyens ; que les conservateurs s'étaient réjouis à la pensée de se baigner dans le sang du peuple, etc. Un narré de la révolution, tissu de mensonges et de calomnies, dit Vulliemin, fut semé à pleines mains. Ces procédés produisaient dans le pays une irritation profonde : des députés dignes d'une parfaite d'estime devinrent un objet d'exécration pour une partie de la population et rentrèrent dans leurs districts au milieu des menaces et des huées ; c'est ainsi que le conseiller d'Etat de Miéville, dont la nomination avait été célébrée peu auparavant, à Yverdon, par des feux de joie, fut poursuivi, à son retour, par des énergumènes, devenus les maîtres de cette ville, et obligé

de chercher un asile à Neuchâtel. Le maintien de l'ordre avait rendu nécessaire, à Lausanne, la formation d'une garde urbaine; le gouvernement la composa de gens qui lui étaient dévoués; le dimanche 16 février, ces prétoriens s'emparèrent de la chapelle des dissidents de Pépinet et en firent leur corps de garde; puis ils en vinrent à pénétrer de nuit dans les magasins, sous le prétexte qu'il s'y tenait des réunions contraires au bon ordre! On eût dit une ville conquise.

L'appât d'une récompense et la séduction des promesses, venant s'ajouter aux effets de l'entraînement et de l'intimidation, le résultat des élections dépassa de beaucoup les espérances du parti radical. Le gouvernement provisoire avait fait luire les plus belles perspectives : justice bonne, prompte et à bon marché; lois réduites à un petit nombre, claires, simples et intelligibles pour chacun; grâce à l'introduction du jury civil et pénal, tous siégeraient à tour de rôle comme juges; le mérite seul serait apprécié, plus d'inégalité; l'impôt serait reporté sur les riches; plus de mômiers, mais une large tolérance! « Le grand redresseur de torts, don Quichotte de la Manche, dans sa vaillante carrière, n'avait jamais, dit Vulliemin, fait apparaître de plus brillantes images aux yeux de Sancho Pança. » Les assistés, qui devaient à la révolution de pouvoir, pour la première fois, participer au scrutin, accoururent en foule apporter leurs suffrages. Les noms des députés qui avaient refusé d'expulser les Jésuites avaient été affichés et flétris « aristocrates »; ils furent presque tous éliminés : on voulait des hommes nouveaux.

La révolution déployait cependant des effets propres à affecter l'opinion. Nombre de fonctionnaires étrangers à la politique furent destitués, sous le prétexte qu'ils se refusaient à adhérer au nouvel ordre de choses; ils firent place aux amis du gouvernement, qu'on sentait le besoin de caser; ils apprenaient leur renvoi par les feuilles publiques. Le commerce, qui a besoin de sécurité, tombait dans le marasme, le taux de l'intérêt montait, le prix des terres baissait; on voyait la construction

s'arrêter, les étudiants abandonner l'Académie, les écoles péricliter. D'aucuns manifestaient leur surprise de ce que le gouvernement se montrait si redoutable envers les pauvres méthodistes et si timide en présence de l'émeute !

Le premier acte du nouveau Grand Conseil fut de confirmer les mandats que s'étaient arrogés les membres du gouvernement provisoire. Le Conseil d'Etat ne subit qu'une seule modification : *Mercier* y fut remplacé par *Delarageaz*. Les chefs radicaux atteignaient donc leur but : ils occupaient le pouvoir, dont ils se jugeaient seuls dignes ; ils allaient rattacher le canton de Vaud à la politique qui prévalait dans la Suisse allemande. Si cette révolution s'était opérée sans qu'une goutte de sang fût versée, ce n'est pas à eux qu'en revenait le mérite, mais bien à la débonnaireté de l'ancien Conseil d'Etat, qui avait déposé son mandat aussitôt qu'il eut constaté que l'opinion publique ne le soutenait pas.

Les vainqueurs furent peu généreux envers les vaincus ; pour faire sentir aux classes ci-devant dirigeantes qu'ils étaient devenus les maîtres de la situation, ils usèrent de grossièretés [1], d'injures et de vexations, plutôt que de violences proprement dites. Leur susceptibilité, comme c'est généralement le cas chez les gens qui manquent d'éducation, était ombrageuse, intolérante et irritable. La moindre opposition à leurs désirs devenait un acte de rébellion. Les têtes chaudes du parti, qui jadis accusaient les membres de l'ancien gouvernement de favoritisme, d'intransigeance ou d'étroitesse, allaient pré-

[1] L'esprit, dans ces circonstances, ne perd jamais ses droits. On raconte qu'un jour le pasteur Scholl, croisant sur le Grand-Pont deux partisans du nouveau régime, entend l'un de ceux-ci dire à l'autre en parlant de lui : « En voilà encore un de ces mômiers. » Aussitôt le digne ecclésiastique se retourne, d'un air dégagé, tire un cigare de sa poche, et demande à son insulteur de bien vouloir lui donner du feu. Celui-ci, déconcerté, se confond en démonstrations de politesse. En 1847, le pasteur Bridel, se trouvant sur le passage d'une batterie d'artillerie en route pour Fribourg, un artilleur lui crie : « Bridel, voilà pour toi, quand nous reviendrons ! — Eh ! mon ami, que veux-tu que j'en fasse ? » réplique le spirituel prédicateur.

cisément tomber dans ces mêmes défauts. Issu d'une insurrection, le régime de 1845 en garda la tare : les hommes nouveaux, qui devaient leur élection aux emportements de l'esprit de parti, recherchaient avant tout la popularité ; portés sur le pavois par la foule, ils en épousèrent les passions et les antipathies ; au lieu de se placer au-dessus de l'esprit de parti, ils laissèrent percer des sentiments de mépris et de haine à l'égard de ceux de leurs administrés qui ne partageaient pas leurs vues. C'est le plus grave reproche qu'on soit en droit de faire aux hommes de 1845. En effet, l'existence de partis est nécessaire, dans l'intérêt même de la chose publique, afin que les questions à résoudre soient examinées sous toutes leurs faces. Le tort des hommes de 1845 fut de vouloir supprimer toute discussion, tout esprit d'indépendance; infatués d'eux-mêmes, ils manquaient de la dose de scepticisme qui est indispensable à tout homme d'Etat.

Les Ruchet, les Jaquet, les De Miéville, avaient été latitudinaires à un haut degré ; leurs successeurs tombèrent dans l'excès contraire : ils voulurent par trop régenter le peuple, et il faut reconnaître que celui-ci, dans sa grande majorité, s'y prêta, par l'effet des vieilles habitudes. Le campagnard est peu individualiste de nature ; il se fait une douce philosophie : accoutumé à subir les intempéries des saisons, il accepte de même le gouvernement tel qu'il est ; il lui demande la sécurité, de bonnes voies de communication, et d'avoir à payer le moins d'impôts possible. Ayant aussi sa part d'amour-propre, il est très attaché aux fonctions honorifiques : il affectionne les charges de préfet, de député, de président, de juge, d'assesseur, etc., qui sont la récompense de certains mérites, comme dans d'autres pays les titres et les décorations, dont on fait grand étalage dans les éloges funèbres [1]. Cela a tou-

[1] Que veut-on qu'un pasteur dise sur la tombe d'un de ses paroissiens qui ne venait presque jamais au temple ? tandis que si ce citoyen a été préfet, syndic, municipal, assesseur ou greffier de la justice de paix, il peut toujours se risquer de parler de son dévouement à la chose publique.

jours été le principal obstacle aux réformes judiciaires et administratives si souvent demandées, toujours ajournées.

Il ne tarda pas cependant à se produire dans le parti radical une sorte de tassement, qu'Eugène Rambert caractérise en ces termes :

« A entendre les conservateurs, les radicaux étaient de malhonnêtes gens, des gens perdus de dettes. De fait, le parti radical était composé d'éléments hétérogènes ; d'un côté, il donnait la main au socialisme et à la démagogie européenne ; de l'autre, il cherchait son point d'appui dans les campagnes vaudoises, en exploitant la haine populaire contre les « mômiers ». Ces éléments se démêlèrent peu à peu. Les ambitieux trouvèrent à se caser ; le socialisme jeta sa gourme, et les conservateurs du parti, c'est-à-dire les paysans, prirent le dessus. C'est ainsi que, d'un mouvement très radical dans l'origine, d'une révolution qui sema d'abord des ruines sur son chemin, naquit un régime qui devint en peu d'années très conservateur, conservateur comme l'est le paysan vaudois, avec ses défauts natifs et ses qualités naturelles [1]. »

Un nouveau Grand Conseil fut élu ; le parti radical y disposait d'une énorme majorité ; l'opposition était réduite à une trentaine de voix. Lorsqu'il se réunit, au mois de mai, le Conseil d'Etat lui présenta un projet de constitution à tendances socialistes et démagogiques. A côté du droit d'association et de la liberté religieuse, qui furent écartés comme de nature à favoriser les dissidents, Druey avait fait figurer le droit au travail et le referendum cantonal obligatoire; les assemblées de communes auraient été appelées à délibérer sur les lois comme des landsgemeindes. Ces points de vue déplurent aux campagnards; Druey réussit, tout en battant en retraite, à conserver sa popularité. La discussion du Grand Conseil fut intéressante, mais la majorité manquait d'élévation dans les idées ; elle inclinait à des solutions négatives. Le texte qui résulta des débats ne fut guère qu'une édition revue de la Constitution de

[1] *Alexandre Vinet*, histoire de sa vie et de ses ouvrages, t. II, p. 225.

1831 ; les principales innovations portent sur les points suivants :

La *souveraineté du peuple* y est plus nettement proclamée, grâce à l'adoption du *droit d'initiative,* qui permet à 8000 électeurs de porter une question devant le peuple ; ce droit était jusqu'alors réservé au Grand Conseil. Un article nouveau garantit la *liberté d'enseignement ;* l'âge de la *majorité politique* est abaissé de 23 à 21 ans ; les *Confédérés* obtiennent la plénitude des droits de citoyens, à condition que leur canton accorde la réciprocité ; les *assistés* [1] sont citoyens actifs et éligibles ; les *faillis* également, si des pertes accidentelles éprouvées par eux justifient celles qu'ils ont fait subir à leurs créanciers ; par contre, les condamnés à des peines comportant la privation des droits civiques restent exclus des assemblées électorales [2].

Les attributions du Grand Conseil, dans ses rapports avec le Conseil d'Etat, sont étendues, mais la *durée* des législatures est réduite de 5 à 4 ans ; le *véto suspensif* [3], dont le Conseil d'Etat n'avait jamais fait usage depuis sa création en 1831, est supprimé.

Quant à l'*organisation judiciaire civile*, réglée par la Constitution de 1831, elle est renvoyée à la loi ; la Constitution de 1845 se borne à consacrer l'existence des *juges* et des *justices de paix,* des *tribunaux de district,* d'un *tribunal cantonal,* qui remplace l'ancien tribunal d'appel ; il prévoit l'institution du *jury* en matière

[1] L'extension du droit de vote aux assistés fut très critiquée. L'*Indépendant* suggéra une distinction analogue à celle qui avait été faite à l'égard des faillis : il proposait d'admettre au vote les assistés qui ne recevaient que des secours temporaires et passagers, ainsi que les invalides, mais de maintenir l'exclusion à l'égard des hommes valides recourant d'une manière permanente à l'assistance des bourses des pauvres. On comptait alors 18 à 20 000 assistés dans l'ensemble du canton, sur une population de 190 000 habitants.

[2] Le Grand Conseil ne ratifiait donc pas sur ce point les décisions prises par l'assemblée populaire de la Grenette. Certains des auxiliaires que Druey avait appelés à concourir à la révolution étaient ainsi répudiés sans remerciements pour les services rendus !

[3] Ce véto suspensif avait été accordé au Conseil d'Etat pour lui permettre d'obvier aux inconvénients pouvant résulter d'un usage intempestif du droit d'initiative accordé au Grand Conseil en 1831.

criminelle, et éventuellement en matière correctionnelle ; l'extension du système du jury aux affaires civiles, proposée par le député Kehrvand, fut écartée.

Après les modifications qu'il avait subies, le projet de constitution fut adopté le 19 juillet par 131 voix contre 1 (Luquiens) et 1 abstention (Flaction). C'était une œuvre terne. L'opposition qu'elle devait rencontrer dans le corps électoral était due non au principe qu'elle contenait, mais bien aux circonstances dans lesquelles elle avait vu le jour et à ses lacunes. Connaissant l'esprit qui régnait dans le gouvernement, on prévoyait le parti qu'il tirerait de l'absence de dispositions protégeant la liberté religieuse et le droit d'association.

L'avènement des radicaux au pouvoir rapprocha le canton de Vaud des cantons principaux de la Suisse allemande et permit une action commune pour la dissolution du Sonderbund et la revision du Pacte cantonal. La Constitution du 10 août a marqué une évolution démocratique en introduisant, dans notre droit public, l'initiative, institution dont il a été fait très rarement usage et qui aurait pu être obtenue facilement sans révolution, en vertu de la clause revisionnelle adoptée en 1831.

A côté de ces avantages, la révolution de 1845, par la brutalité de ses procédés, a engendré des maux dont le pays a été longtemps à se remettre. Les luttes ont été dépourvues de toute courtoisie de la part de la nouvelle majorité ; c'est ce qui explique qu'il ait fallu la disparition complète de toute une génération pour apaiser les rancunes qu'elle a engendrées ; car, visant les personnes bien plus que les institutions, les promoteurs de la journée du 14 février ont créé dans le pays des ferments de haine et des antagonismes sociaux qui, pendant des années, ont réagi d'une manière fâcheuse sur le développement intellectuel et moral du peuple vaudois, ainsi que sur sa prospérité publique. Quinze années n'ont pas suffi à l'Eglise nationale et aux établissements d'instruction publique pour se remettre des atteintes que l'intolérance de Druey et de ses

satellites leur avait portées ; ce n'est que peu à peu que l'on parvint à combler les vides causés par les nombreuses destitutions opérées de 1845 à 1847 et à remplacer par des hommes capables les nullités qui occupèrent longtemps certains emplois.

On peut à ce sujet faire une curieuse constatation : quand on jette un coup d'œil en arrière sur les annuaires officiels, on est frappé de voir à quel point étaient rares les membres du barreau et du corps médical dont la carrière s'est ouverte entre les années 1845 à 1860 ; même pénurie en ce qui concerne la banque, le commerce et l'industrie. C'est que, à la suite des événements que nous venons de narrer, les auditoires de l'Académie s'étaient dépeuplés, et que beaucoup d'hommes mûrs et de jeunes gens, dégoûtés par l'ostracisme que pratiquaient les nouvelles classes dirigeantes, étaient allés chercher carrière au dehors.

Tandis que, dans d'autres contrées, l'esprit d'union se développait de plus en plus, les forces vives, dont l'activité aurait pu féconder le pays, s'expatriaient ; une sorte de langueur et de marasme s'empara du peuple vaudois. Lausanne pâtit de cette crise ; sa population demeura à peu près stationnaire ; elle faillit, de par le mauvais vouloir du gouvernement, être exclue du grand mouvement économique qu'allait créer l'établissement des voies ferrées, et les anciens se souviennent qu'elle manifesta des symptômes de décadence. Beaucoup d'immeubles étaient à vendre à tiès bas prix. Le crédit hypothécaire, que l'on peut considérer comme un baromètre de la prospérité publique, était en baisse.

Les diligences cantonales.

Après les problèmes religieux, moraux, politiques et sociaux, les problèmes économiques.

Jadis, le service des postes était assuré à Lausanne par la Régie cantonale, qui remplaça, le 1er avril 1804, l'entreprise

Fischer. Organisée par décret du Grand Conseil du 24 mai 1804 et arrêté du Petit Conseil du 20 novembre 1805, elle était administrée par une commission composée d'un Conseiller d'Etat, de l'Intendant des Postes et d'un troisième membre pris en dehors du personnel. A la tête de celui-ci était placé un Contrôleur.

Les fonctions d'intendant de 1804 à 1848 ont été remplies successivement par L. Oboussier, de 1805 à 1818; Louis Reynier, de 1818 à 1824 ; Roguin-de Bons, de 1825 à 1827; Louis Chatelanat, de 1827 à 1838; Aug. Noblet, de 1838 à 1845; J.-L. Guex, de 1845 à 1848; Fréd.-H^ri^ Kohler, de 1848 à 1849.

Auguste Noblet était un bon administrateur ; il exigeait de son personnel une grande ponctualité; aussi était-il très impopulaire et fut-il destitué par le gouvernement de 1845. Son successeur, J.-L. Guex, fut nommé chancelier d'Etat en 1848. Le dernier intendant des postes cantonales, M. Kohler, fut le premier directeur du IIe arrondissement fédéral des postes [1]. La Régie cantonale termina sa courte existence le 31 mars 1849. La reprise des postes par la Confédération fut réglée par le décret du 24 novembre 1848, rendu en vertu de l'art. 33 de la Constitution fédérale.

Au temps des diligences, il y avait un fort coup de collier à donner pour passer du bassin du Rhône dans celui du Rhin ; aussi les attelages étaient-ils renforcés aux approches de Lausanne. Près du pont de la Maladière de Vidy étaient de vastes écuries, où les voituriers s'approvisionnaient de chevaux de renfort, qu'ils conservaient jusqu'au Chalet à Gobet. Les postillons à livrée brune, avec collet vert, faisaient retentir l'air des claquements de leurs fouets — cela n'était pas alors interdit par le règlement de police — et lançaient des œillades

[1] Le deuxième arrondissement des postes et messageries fédérales comprend le canton de Vaud, à l'exception du district de Nyon (qui va avec l'arrondissement de Genève) et le canton du Valais tout entier. Depuis soixante-deux ans, cet arrondissement n'a eu que trois directeurs, à savoir : Fréd.-H. Kohler, de 1848 à 1862 ; Alexandre Rochat, de 1862 à 1877; Camille Delessert, dès 1877.

provocantes aux servantes qui admiraient leur dextérité. De lourds omnibus à quatre chevaux cherchaient à Ouchy les voyageurs, débarqués par l'*Helvétie*, l'*Aigle*, le *Léman*, ou l'*Hirondelle*, et, avec de grands efforts, les amenaient, par la rampe pavée de la Grotte, sur la place Saint-François. De gros chars de roulage, appelés *chars d'Anjou*, à huit, dix et même douze chevaux, sillonnaient les routes de France, d'Italie, de Genève et de Berne, de conserve avec des chaises de poste, et s'arrêtaient à l'orient de la place Saint-François, où était le bâtiment des péages cantonaux. De pesantes diligences venant de Paris par Jougne [1] et de Neuchâtel par les plaines du Loup, descendaient la rue du Grand Saint-Jean en faisant grincer leurs essieux, au grand effroi des personnes nerveuses, puis remontaient péniblement la rue Pépinet pour aboutir à la cour située entre le bâtiment des postes, démoli en 1903, et le temple de Saint-François. Elles s'y rencontraient avec les diligences venant de Genève, par Vidy et Montbenon ; les voitures à destination de Milan, par le Simplon, remontaient péniblement la rue de Bourg, puis descendaient celle d'Etraz et se dirigeaient sur Vevey par la chaussée de Mon Repos [2]; les voitures à destination de Berne remontaient également la rue de Bourg, puis Martheray, la route du Chalet à Gobet et par la vallée de la Broye arrivaient dans la Suisse allemande.

Nous renonçons à décrire les cahots que devaient endurer les voyageurs sur les pavés inégaux et les pentes rapides de

[1] L'ancienne route de Jougne, sous le régime bernois, était détestable ; il ne pouvait y passer, comme courrier postal, qu'un modeste char à bancs. La grande circulation entre Paris, Dijon et Milan contournait le canton ; elle s'effectuait par la Faucille, Genève et la rive gauche du lac, artères splendides créées par Napoléon, comme avenues du Simplon. Les voitures venant de Paris à destination de Lausanne, passaient par la route de Saint-Cergues ; les principaux tronçons, entre Trélex et Saint-Cergues, furent construits entre 1830 et 1845 ; la route cantonale entre Saint-Cergues et la Cure a été faite en plusieurs fois, entre 1848 et 1867, date de son achèvement.

[2] La route actuelle de Vevey ne date que de 1830 ; précédemment on arrivait à Pully par le chemin de la Vuachère.

la vieille ville. Ces parcours furent améliorés par l'adoption, en 1836, du plan d'extension de l'ingénieur Pichard [1]. Mais sa réalisation ne se fit que graduellement. Le Grand Pont fut ouvert à la circulation en 1844, la nouvelle route de Jougne en 1845, la chaussée de Derrière-Bourg (aujourd'hui avenue Benjamin Constant) en 1850 ; la nouvelle route de Berne dès la place du Faucon par la Caroline à la place de l'Ours [2], en 1850 ; la nouvelle route de Morges en 1855, la nouvelle route d'Yverdon en 1860 [3].

On peut s'imaginer l'animation qui régnait à certaines heures sur la Place Saint-François de 1840 à 1860 ; c'était alors, si l'on peut ainsi dire, la gare centrale de Lausanne. Cinq diligences, attelées chacune de quatre à cinq chevaux, avec des suppléments, y arrivaient à la fois des divers points de l'horizon. Des voyageurs ahuris, comme tous les voyageurs, en descendaient en présence des badauds en quête de nouvelles et de divertissements. Des parents et des amis, heureux de se rencontrer, après une longue séparation, s'accueillaient avec des transports de joie. Bientôt après, c'était le départ ; nouvelles embrassades, les chevaux faisant tinter leurs grelots, puis les lourdes voitures s'ébranlaient.

Les bateaux à vapeur.

L'invention des moteurs à vapeur devait faire une concurrence redoutable aux « moteurs à avoine » de la régie fédérale et transformer les conditions de voyages.

En 1815, un Anglais établi à Genève émit l'idée d'appliquer

[1] *Gabriel-Marc-Adrien Pichard* naquit à Lausanne en 1790 ; sa mère était la sœur du landammann Pidou ; il étudia à Paris à l'Ecole polytechnique et à celle des Ponts et Chaussées. Revenu au pays, il fut nommé ingénieur cantonal et inspecteur des bâtiments de l'Etat. Il présida à une série de travaux importants exécutés dans le canton de 1826 jusqu'en 1841, année de son décès.

[2] C'est lors de l'ouverture de cette route que le service des douanes fut transféré dans le bâtiment où sont actuellement les laboratoires anatomiques de la Faculté de médecine.

[3] L'ancienne route d'Yverdon passait par le Maupas et les plaines du Loup.

le procédé de la vapeur aux barques qui naviguaient sur le lac Léman. Suivant le projet qu'il avait conçu, le tour du lac (trente-quatre lieues de Suisse) devait être fait, chose incroyable alors, en vingt-quatre heures. Ces perspectives stimulèrent le zèle des propriétaires de barques; ils organisèrent un service régulier de transports, partant soit de Genève soit de Versoix, pour les marchandises à destination de Nyon, Rolle, Morges, Ouchy, Villeneuve, Bouveret et Saint-Gingolph. Huit barques étaient consacrées à ce service; elles partaient à tour de rôle le lundi [1]. L'année suivante surgit le projet de lancer sur le lac de Constance un bateau à vapeur, long de 90 pieds, qui eût pu transporter 60 voyageurs.

En 1821, un Américain, M. *Ed. W. Church*, consul des Etats-Unis, proposa aux gouvernements genevois et vaudois de se charger de l'entreprise d'un bateau à vapeur, qui devait partir chaque matin de Genève et y rentrer le soir, après avoir touché aux principaux ports de la côte suisse, jusqu'à Vevey. Son plan ayant été approuvé, il se mit immédiatement à l'œuvre. Il fit construire un bateau long de 75 pieds, large de 15, auquel il donna le nom de *Guillaume-Tell*. Ce bateau, lancé le 28 juin 1823, commença son service au mois de juillet. Le trajet de Genève-Ouchy, se faisait en 4 h. et demie [2]. En 1825 apparaît le *Winkelried*, de la force de 30 chevaux, propriété d'un consortium genevois présidé par M. Antoine Demole; cette société acheta le *Guillaume-Tell*, que M. Church lui céda au prix coûtant, soit pour 117 000 francs. Les Lausannois, ne voulant pas rester en arrière de leurs voisins, constituèrent, en 1825, une société sous la présidence de M. Doxat-de Pourtalès, proprié-

[1] D'après le tarif qu'elles avaient adopté, les ballots de 100 à 199 livres payaient 4 batz (60 centimes) de 200 à 399 livres 8 batz, etc.

[2] Les renseignements qui précèdent sont tirés des journaux de l'époque; nous les avons déjà publiés en 1890 dans *La Suisse sous le Pacte de 1815*. Tome I, p. 339. Ceux qui suivent sont extraits d'un mémoire de M. G. Wambold, sous-directeur commercial de la Compagnie générale de navigation sur le Léman, qui a paru à Zurich en 1907 dans un recueil intitulé *Dampfschiffahrt*, cahier II de la « Suisse Industrielle et Commerciale ».

taire de la campagne des Figuiers à Cour, et lançèrent à Ouchy le *Léman,* qui entra en service le 27 juillet 1825 ; il était d'une force de 60 chevaux ; les machines avaient été construites à Londres dans les ateliers de Bolton et Watt. Plus rapide que le *Winkelried,* le *Léman* effectuait le trajet d'Ouchy-Genève en 4 heures. Une concurrence s'établit ainsi, qui engendra de la mauvaise humeur entre les deux cantons. On en trouve la trace dans une *notice sur les bateaux à vapeur du lac Léman, par un habitant des bords du lac* [1]. Les Genevois reprochaient aux Vaudois d'avoir construit, à l'instigation des ingénieurs anglais, un bateau d'une force double du *Winkelried* et de ne pas s'être concertés entre eux pour le partage du trafic : il résulta de ce défaut d'entente une longue rivalité.

La société du *Winkelried,* pour surpasser le *Léman,* construisit, en 1837, un bâtiment de 80 chevaux, l'*Aigle.* La société vaudoise, ne voulant pas demeurer en arrière, lança, le 5 août 1838, le *Léman II,* qui lui coûta 208 500 fr.; il était calculé pour 80 chevaux, mais n'en donna que 75. L'année suivante, une troisième entreprise se forma et aboutit à la constitution de la société de l'*Helvétie* ; le bateau fut lancé en 1840, il existe encore maintenant, mais il en est de lui comme du couteau de Jeannot ; il a échoué en 1863 devant Bellerive près Ouchy; successivement toutes les pièces qui le composaient ont été changées, même la cloche.

La flottille genevoise se complèta, dans la suite, par l'acquisition du *Simplon* et de l'*Italie,* construits par la compagnie du chemin de fer de la ligne d'Italie (Bouveret à Sion). L'*Aigle II,* en 1845, et le *Léman II,* en 1857, remplacèrent les bâtiments du même nom.

La flottille vaudoise s'accrut, de son côté, par l'acquisition du *Chillon* et du *Rhône,* qui appartenaient à la Compagnie du chemin l'Ouest suisse, et par la construction de l'*Hirondelle,* qui périt devant la Tour de Peilz, en 1862. Ce bateau, au nom poétique, passait pour un des meilleurs et des plus rapides.

[1] L'auteur de cette notice ne nous est pas connu; mais cela devait être un Vaudois, car un Genevois n'aurait pas manqué de dire « Lac de Genève ».

La société de l'*Helvétie* crut aussi nécessaire d'étendre son activité; elle fit construire la *Ville de Genève*.

Les désastres nautiques et les effets fâcheux de la concurrence engagèrent les trois compagnies à s'associer, en conservant toutefois leur autonomie. Elles construisirent, à frais communs, le *Bonivard*, en 1868, le *Winkelried*, en 1870, et finalement fusionnèrent en 1873. Dès lors, plusieurs bateaux anciens ont dû être mis de côté. Le nombre des voyageurs s'étant beaucoup augmenté, la prospérité de la Compagnie générale s'est considérablement accrue; sa flottille se compose actuellement de 17 bateaux [1] pouvant transporter 15 350 voyageurs et représentant une force de 12 455 chevaux ; plus quatre bateaux marchands [2], et deux challands [3].

Les bateaux actuellement en circulation sur le lac Léman ont été construits pour une moitié par la maison Escher-Wyss à Zurich, pour l'autre moitié par la maison Sulzer à Winterthur; un seul est de construction étrangère.

[1] A savoir cinq bâtiments antérieurs à la fusion :

			Longueur	Chevaux	Passagers
L'Helvétie	restauré en	1872	55 m.	630	800
L'Aigle	»	1874 et 1893	55 »	515	600
Le Léman	»	1876 et 1894	55 »	530	600
Le Bonivard	»	1895	55 »	650	900
Le Winkelried	»	1897	60 »	850	1100
Les douze bâtiments postérieurs à la fusion sont :					
La Ville d'Evian autrefois dénommée *Mont-Blanc*	construit en	1875	64 m.	975	1200
Le Simplon	»	1879	43 »	300	500
Le Dauphin	»	1882	42 »	300	500
La France	»	1886	55 »	715	850
Le Major Davel	»	1892	50 »	550	600
Le Genève	»	1896	60 »	890	1200
Le Lausanne	»	1900	54 »	750	850
Le Montreux	»	1904	60 »	1000	1100
Le Général Dufour	»	1905	60 »	1000	1100
Le Vevey	»	1907	58 »	800	1000
L'Italie	»	1908	58 »	800	1000
La Suisse	»	1910	70 »	1200	1500

[2] *Le Rhône, le Mercure, le Chablais* et *la Venoge*.

[3] *La ville de Vevey* et *le Chillon*.

En 1824, M. Church organisa, avec le concours du libraire Cotta, un service régulier de bateaux à vapeur sur le lac de Constance. Les années suivantes, ces nouveaux moyens de transports furent établis sur le lac Majeur, et sur ceux de Zurich, de Neuchâtel (1826), de Thoune (1834), de Lucerne (1836). Ce dernier lac possède un nombre de bâtiments égal à celui de la Compagnie générale de navigation du Léman, mais d'une capacité de transports sensiblement moindre.

Création du réseau des chemins de fer romands.

Les progrès accomplis dans l'art de la navigation au début du XIXe siècle donnèrent, à nouveau, l'idée de relier le Rhône et le Rhin, en reprenant la construction du canal d'Entremont, commencé au XVIIe siècle par une société au nom de laquelle agissaient M. Jean Turrettini et M. Elie Gouret de la Prinaye du Plessis, puis abandonné. Le but que l'on se proposait, aurait été de créer une communication entre le lac Léman et ceux de Neuchâtel et de Bienne, qui eux-mêmes auraient été reliés au Rhin par la régularisation du cours de la Thièle et de l'Aar. Ce projet grandiose, destiné à faciliter le commerce de transit à travers la Suisse, ne reçut pas l'accueil qu'il aurait mérité. Il a surgi, de nouveau, tout récemment.

On put craindre, un moment, que Lausanne ne perdît le bénéfice de sa position exceptionnelle sur la croisée des routes tendant de Paris à Milan et de Berlin à Marseille. Cet avantage était très convoité ; il fallut pour le conserver toute l'énergie et la prudence de ses Conseils. De bonne heure, les Lausannois comprirent l'importance que pouvait avoir pour l'avenir de leur ville un réseau rationnel de chemins de fer la mettant directement en communication avec les autres villes de la Suisse et de l'étranger. Ils surent faire les sacrifices nécessaires pour atteindre ce résultat ; leurs efforts, après bien des années de luttes, ont été couronnés de succès.

C'est en 1837 déjà que l'idée d'un chemin de fer reliant le

lac Léman à celui de Neuchâtel [1] fut émis en opposition au canal d'Entreroche. Une association fut fondée à Lausanne en 1838, sous la présidence de Vincent Perdonnet [2], pour subvenir aux frais des études qu'il s'agissait d'entreprendre et dont l'ingénieur Fraisse fut chargé. Un premier rapport publié par le Comité provoqua une proposition émanant de capitalistes anglais, qui demandaient la concession d'un chemin de fer de Constance à Genève, passant par Zurich, Zoug, Lucerne, Berne, Fribourg et Lausanne. Deux ans plus tard, en 1846, le Comité lausannois, dont le Dr Verdeil avait pris la présidence, publiait un nouveau mémoire sur la question des chemins de fer dans le canton de Vaud.

Mais la Suisse passait alors par une crise politique qui n'était pas favorable à la création d'un réseau de chemins de fer. Sous le régime du Pacte de 1815, chaque canton était maître d'accorder ou de refuser des concessions sur son territoire; l'opposition de l'un des Etats confédérés pouvait faire obstacle à l'établissement d'un réseau, si celui-ci empruntait le territoire de plus d'un canton. Les seuls chemins de fer construits en Suisse avant l'adoption de la Constitution fédérale sont celui de Bâle à Saint-Louis, inauguré le 15 juin 1844, qui mit en communication Bâle avec Strasbourg, et celui de Zurich à Baden, livré à l'exploitation en 1847.

Une fois la Suisse reconstituée, une des premières préoccupations de l'Assemblée fédérale fut de doter la Confédération d'un réseau rationnel. Dès l'automne 1848 une étude technique

[1] Il fut étudié par MM. de Molin-Huber, Doxat-de Pourtalès et l'ingénieur Tulla; il était devisé à cinq millions, ancienne monnaie.

[2] Vincent Perdonnet, né à Vevey en 1768, d'une famille originaire de Moudon, mort à Lausanne en 1850, s'était fait une brillante position à Paris comme agent de change. C'était un ami de Fréd.-César de la Harpe, il avait été mêlé, ainsi que son père, Jean-Denis-Alexandre Perdonnet, à la révolution de 1798. Quand il revint au pays, il se fixa à Mon Repos et fit partie du Grand Conseil. Tandis qu'il s'occupait de la création du réseau des chemins de fer vaudois, son fils aîné, Auguste Perdonnet, l'un des premiers directeurs de l'école centrale des Arts et Métiers à Paris, s'occupait de la création des chemins de fer français.

fut demandée à deux spécialistes anglais, *Robert Stephenson* [1] et *Henri Swinburn*, ainsi qu'une étude financière au conseiller d'Etat *Geigy* de Bâle et à *Ziegler* de Winterthur. Les résultats de leurs études conduisirent le Conseil fédéral à présenter aux Chambres une loi sur l'expropriation qui fut adoptée par elles le 1er mai 1850. L'idée de faire construire les chemins de fer par la Confédération fut étudiée, mais écartée en 1852. Chaque canton demeura libre d'accorder des concessions sur son propre territoire.

Le tracé préconisé par Stephenson et Swinburn partait de Genève, passait par Morges, Yverdon, Estavayer, Morat, Lyss et longeait l'Aar pour se diriger sur Constance ; il laissait de côté Lausanne, Fribourg et Berne. En 1852, un ingénieur thurgovien, Sulzberger, mettant à profit les études du comité lausannois, offrit au Grand Conseil vaudois de se charger de l'exécution du chemin de fer de Morges et Lausanne à Yverdon. Une concession lui fut accordée par décret du 8 juin 1852. La concession fut transférée ensuite à un groupe de financiers anglais qui avec le concours de maisons de banque de Genève fondèrent la Compagnie de l'Ouest-Suisse [2]. Un premier tronçon, celui de Bussigny-Yverdon, fut inauguré le 7 mai 1855, celui de Morges-Renens-Bussigny le 1er juillet 1855, ceux de Lausanne à Renens et de Morges à Bussigny le 5 mai 1856.

Les idées avaient marché depuis 1838 ; on comprenait que les chemins de fer devaient avoir leur vie propre, qu'ils n'étaient pas seulement destinés à relier les lacs et les cours d'eau, qu'ils devaient tendre à relier et à développer les principales villes de la Suisse. Des échanges de vues eurent lieu entre les représentants des cantons de Vaud, de Genève, de Berne et

[1] Le fils de Georges Stephenson, l'inventeur de la locomotive

[2] Cette société fusionna, en 1872, avec le Lausanne-Fribourg-Berne et le Franco-Suisse, elle prit le nom de Suisse Occidentale ; en 1874 elle acheta la ligne d'Italie qui allait de Saint-Gingolph à Sierre et continua sa construction jusqu'à Brigue. Puis, ayant fusionné en 1890 avec le Jura-Berne-Lucerne. elle prit le nom de Jura-Simplon et fut finalement achetée par la Confédération en 1903.

de Fribourg, qui adoptèrent à Berne, le 2 décembre 1852, une convention en vue de l'établissement d'un chemin de fer entre Genève et Berne en passant par Morges, Yverdon, Estavayer, Payerne, Morat et Laupen. Ce tracé s'écartait de celui de Stephenson pour tenir compte des intérêts de la ville de Berne, mais il prétéritait Lausanne; c'était le résultat de l'hostilité de certains conseillers d'Etat vaudois. Fribourg était également mis de côté. Cette commune disgrâce devait amener ces deux villes à s'entendre pour combattre l'ostracisme qui les menaçait.

La Compagnie de l'Ouest-Suisse s'empressa de solliciter les concessions nécessaires à l'exécution de ce programme. Le canton de Genève la refusa et préféra donner le tronçon de Versoix à Genève [1] à la Compagnie de Lyon à Genève, qui en échange le tint quitte de la somme de 1 500 000 francs qu'il s'était précédemment engagé à lui payer pour la construction de la gare de Genève. C'était donner à une compagnie étrangère une position maîtresse en Suisse. Grave faute qu'on s'efforce de réparer aujourd'hui et dont la responsabilité paraît incomber au conseiller d'Etat James Fazy, alors tout puissant.

Le gouvernement de Fribourg demanda de nouvelles études, en vue de faire passer la ligne ferrée par la ville même de Fribourg; il en fit la condition de la concession qui lui était demandée.

Lausanne demeurait isolée; ses intérêts étaient non seulement négligés par le groupe des financiers genevois qui détenait les actions de l'Ouest-Suisse, mais encore contrariés par le Conseil d'Etat vaudois, alors sous l'influence de M. Delarageaz. Les Conseils de la ville de Lausanne accomplirent en cette grave circonstance un acte d'indépendance, qui a déterminé son avenir et qui fait le plus grand honneur à la clairvoyance de ses magistrats. Le syndic Gaudard et les municipaux Ph. Delisle et F. Gonin, agissant au nom de la Municipalité, passèrent une convention éventuelle avec le conseiller d'Etat Julien Schaller, délégué du

[1] Cette ligne fut dans la suite rétrocédée par le Paris-Lyon Méditerranée à la Compagnie de Lausanne-Fribourg-Berne.

gouvernement de Fribourg, en vue de l'établissement d'une voie ferrée reliant Lausanne à la Suisse allemande en passant par Oron, Romont et Fribourg, et promirent, sous réserve de ratification par le Conseil communal, un subside de 600 000 francs, sous forme de 1200 actions, dont on espérait couvrir en partie le montant par des souscriptions privées. Cette convention, passée en date des 26 et 27 juin 1856, fut ratifiée par le Conseil communal le 30 du même mois sur le rapport du conseiller Emile de Crousaz. Au mois de septembre les Chambres fédérales accordèrent définitivement la concession aux promoteurs de la Compagnie dite d'Oron. Le Conseil d'Etat vaudois en fut fort irrité, il annula la décision du Conseil communal, concernant la convention passée entre la Municipalité et l'Etat de Fribourg, en prétextant qu'*une subvention de 600 000 francs* (destinée à mettre Lausanne en relation directe avec le centre de la Suisse) *compromettait gravement les intérêts de Lausanne*, et, pour punir cette ville de sa témérité, la Municipalité fut suspendue de ses fonctions. Pendant la durée de cette mise sous régie, la Municipalité fut remplacée par une commission nommée par le gouvernement, composée de MM. *Pidou*, député, *G. Jaccard*, député, *Félix Boucherle*, boursier, *Samson Boiceau*, *Ferdinand Lecomte*, *Samuel Eberlé* et *Mercanton*, avocat. MM. Pidou et Boiceau n'acceptèrent pas ce mandat.

Cet abus de pouvoirs souleva une indignation générale ; il devait contribuer quelques années plus tard à la chute du régime de 1845. Le Conseil d'Etat ne tarda pas à se rendre compte qu'il avait fait fausse route. La mise sous régie, ordonnée par arrêté du 29 octobre 1856, fut rapportée deux mois après, par arrêté du 28 décembre 1856. Les élections de 1857 appelèrent à la présidence de la Municipalité l'ancien syndic Dapples[1] qui était un des promoteurs de la ligne de Lausanne-Romont-Fribourg-Berne. Par une délibération du 27 mai 1859,

[1] Edouard Dapples, démissionnaire en 1846, avait été remplacé par Victor Gaudard ; il succéda à ce dernier le 7 décembre 1857 ; quitta la Municipalité en 1867 et eut pour successeur Louis Joël.

le Conseil communal, sur la proposition de la Municipalité, décida à nouveau de souscrire 1200 actions de 500 francs du chemin de Lausanne-Fribourg et frontière bernoise ; cette fois-ci le Conseil d'Etat n'y fit plus opposition. Cette ligne, dont la construction a été une source de prospérité pour Lausanne, fut inaugurée le 4 septembre 1862. De cette époque date pour Lausanne une ère de prospérité jusqu'alors inconnue ; le fait d'être reliée directement à la Suisse allemande et quelques années plus tard à Paris par la ligne de Jougne eut une influence décisive sur son développement ultérieur et la sortit de la crise immobilière dont elle souffrait.

Après s'être fait rétrocéder par Sulzberg la concession du 8 juin 1852, pour la construction du chemin de fer d'Yverdon à Lausanne et à Morges, la Compagnie de l'Ouest-Suisse obtint la concession du tronçon *Morges-Versoix* (inauguré en 1855) et demanda au Grand Conseil vaudois, le 10 juin 1853, la concession de *Lausanne à Saint-Maurice*. Elle lui fut accordée le 10 juin 1853, mais sous la condition que l'Ouest-Suisse se chargerait de la construction du chemin de fer de *Cossonay à Jougne*, premier jalon vaudois de la ligne de Paris à Milan par Lausanne et le Simplon.

Cette date du 10 juin 1853 montre que, il y a cinquante-huit ans déjà, on avait compris dans le canton de Vaud la nécessité de créer une voie directe entre Paris et Lausanne aussi bien qu'entre Lausanne et Milan. La question fut longtemps à l'ordre du jour et y demeura jusqu'à la complète réalisation de ce difficile problème. Cette grande ligne internationale, aujourd'hui réalisée, figurait, comme on le voit, sur le plan conçu par W. Fraisse.

Cet ingénieur perspicace s'exprimait en ces termes dans une brochure [1] qu'il publia en 1863 :

« La ligne de Jougne à Saint-Maurice, déjà entrevue dans

[1] *Notice historique sur les chemins de fer dans le canton de Vaud*, par W. Fraisse, ingénieur-administrateur de la Compagnie S.-O.-S. Lausanne, Georges Bridel, éditeur, 1863.

des rapports antérieurs [1], est d'une importance capitale pour le canton de Vaud. Si l'on jette les yeux sur la carte de l'Europe, on voit que la ligne directe qui conduit de Paris au Simplon et à Milan traverse le Jura près de Pontarlier et de Jougne et passe vers Lausanne. Il est donc certain que dans ce cas c'est cette ligne qui deviendra à son tour la grande artère qui alimentera la ligne du Simplon.

Le canton de Genève venait de se relier à Paris par Mâcon et Ambérieux et préconisait une autre solution. Il aurait voulu acheminer les voyageurs à destination de l'Italie par la vallée de l'Arve, et faire un tunnel sous le Mont-Blanc. Le résultat aurait été de contourner la Suisse et d'éloigner d'elle le trafic international. Plus tard, après bien des hésitations, Genève se rallia au Simplon ; aujourd'hui l'idée du percement du Mont-Blanc, envisagé comme une suite du tunnel projeté sous la Faucille, revient sur le tapis. Neuchâtel, récemment reliée à Paris par les Verrières, ne voyait pas non plus de bon œil, il y a cinquante ans, la traversée du Jura par Jougne qui abrégeait beaucoup le trajet de Dijon au bassin du Léman. Les journaux de l'époque, disait M. Fraisse en 1862, reflétaient clairement ces compétitions.

On voit par cet exposé que, si les magistrats et les ingénieurs de Lausanne n'avaient pas vigoureusement pris en mains ses intérêts, avec un esprit de suite remarquable, cette ville se serait trouvée en dehors du grand courant international ; les trains de l'Allemagne et de la Suisse centrale à destination de Marseille auraient passé à 7 kilomètres d'elle et ceux de Paris à destination de l'Italie à plus de 60 kilomètres. C'était une déchéance complète à brève échéance.

Hommage soit rendu aux hommes clairvoyants et dévoués, à Edouard Dapples et à William Fraisse [2] principale-

[1] *Rapport de la commission du district d'Aigle du 26 mars 1853 sur un projet de chemin de fer de Villeneuve à Saint-Maurice.* Lausanne, imprimerie Corbaz et Rouiller.

[2] C'est pour marquer la reconnaissance des Lausannois envers ces

ment qui, sans se laisser arrêter par les difficultés semées sur leur route, surent éviter le péril qui menaçait Lausanne et par leur intelligence et leur énergie ont assuré sa prospérité et celle du canton de Vaud.

Le programme de 1853 a reçu son entière exécution par la construction successive des tronçons suivants:

Villeneuve-Bex	1857	Cossonay-Vallorbe	1870
Bex-Saint-Maurice-Martigny .	1859	Vallorbe-Pontarlier	1875
Martigny-Sion	1860	Sierre-Louèche	1877
Lausanne-Villeneuve	1860	Louèche-Brigue	1878
Sion-Sierre.	1868	Brigue-Iselle	1905

On sait combien laborieuses furent les négociations relatives au percement du Simplon. Commencées par le colonel Ceresole[1] en 1875, elles n'aboutirent qu'en 1898 grâce à la diplomatie d'Ernest Ruchonnet[2]. Ces deux hommes de mérite ne

citoyens que la Municipalité a donné leurs noms à deux avenues situées dans le voisinage de la gare des CFF.

[1] Paul Ceresole était bourgeois de Vevey, le nom d'une rue y rappelle son souvenir; il est né le 16 novembre 1832 à Friedrichsdorf, en Hesse-Hombourg, où son père était pasteur, et mort à Lausanne en 1905. Sa carrière comme avocat, comme magistrat et comme militaire a été brillante: membre de la Constituante vaudoise de 1861 à 1862, membre du Grand Conseil vaudois de 1866 à 1870 et de 1878 à 1897, membre du Conseil d'Etat vaudois de 1862 à 1866, du Conseil fédéral de 1870 à 1875, président de la Confédération en 1872, membre du Conseil national de 1866 à 1869 et de 1893 à 1899, directeur de la Compagnie du Simplon en 1876 et membre du Conseil d'administration de la Compagnie de la Suisse Occidentale jusqu'en 1883, colonel divisionnaire en 1870, commandant du Ier corps d'armée en 1891. Il fut un des orateurs les plus éloquents de la Suisse.

[2] Ernest Ruchonnet, bourgeois de Saint-Saphorin (Lavaux), né le 14 mars 1832 à Villeneuve, où son père était pasteur, est mort à Lausanne le 29 juin 1904. Il fit des études de théologie à la Faculté de l'Eglise libre à Lausanne et parvint au militaire au grade de lieutenant-colonel d'artillerie. Député au Grand Conseil de 1870 à 1873 et de 1882 à 1885, membre de la Municipalité de Lausanne de 1870 à 1873, conseiller d'Etat de 1873 à 1881, président de ce corps en 1875, directeur de la Banque cantonale de 1881 à 1892, président de la Direction de la Compagnie du Jura-Simplon de 1892 à 1904, il a été comblé d'honneurs. C'était un esprit très ouvert et très fin. Il réussit grâce à sa diplomatie à mener à bonne fin la question du percement du Simplon.

devaient, hélas! ni l'un ni l'autre assister à l'inauguration du tunnel du Simplon.

Cette grande œuvre s'est faite avec le concours de l'Italie, qui a donné un subside de 5 millions pour le tunnel et pris à son compte la ligne d'accès méridionale, qui lui a coûté 54 $^{1}/_{2}$ millions. Le canton de Vaud s'est intéressé au percement du Simplon pour 4 millions, la ville de Lausanne pour un million, Berne pour un million, Genève pour un million, la contrée de Montreux pour 250 000 francs. Ces participations furent réduites des $^{6}/_{10}$ environ pour l'effet du rachat de la Compagnie du Jura-Simplon par la Confédération. L'Etat de Vaud s'était précédemment intéressé pour 3 millions à fonds perdus à la construction de la ligne de Jougne et la ville de Lausanne pour 600 000 francs.

La ligne de Jougne ayant de fortes pentes et s'élevant dans le Jura à la cote 1014, une correction s'imposait avec le temps. La Compagnie du Jura-Simplon et celle du Paris-Lyon, qui en sentaient également la nécessité, tombèrent d'accord, en 1902, pour améliorer son parcours par le percement du Mont-d'Or, qui avait pour conséquence de reporter de Pontarlier à Frasne la jonction avec le réseau du Paris-Lyon. Cette correction reçut l'approbation des Chambres fédérales les 9 et 18 décembre 1902.

Diverses circonstances, sur lesquelles nous jugeons inutile de revenir aujourd'hui, retardèrent la ratification de cette convention par les Chambres françaises. Les négociations entre le Conseil fédéral et le gouvernement français furent reprises en 1908 ; elles aboutirent en 1909. L'accord intervenu entre les deux gouvernements pour le percement du Mont-d'Or a été, enfin, ratifié, par les Chambres françaises les 8 et 23 décembre 1909, et par l'Assemblée fédérale les 21 et 23 décembre 1909 ; l'échange des signatures entre les plénipotentiaires français et suisses se fit le 31 décembre 1909.

La percée du Mont-d'Or, aujourd'hui en voie d'exécution, s'est trouvée ainsi retardée de huit ans par les oppositions qu'elle a soulevées.

Pour compléter ce qui concerne le réseau des voies ferrées aboutissant à Lausanne, ajoutons que la vallée de la Broie, par laquelle passaient autrefois les diligences de Berne, est parcourue, depuis 1876, par un chemin de fer à voie normale. L'embranchement est à Palézieux, mais la plupart des trains partent directement de Lausanne. Un chemin de fer électrique à voie étroite relie aussi Moudon à Lausanne depuis 1902. La ville d'Echallens, par laquelle passait, jadis, la diligence d'Yverdon, est rattachée depuis 1873 à Lausanne par un chemin de fer à vapeur, à voie étroite, sur route.

Le port d'Ouchy et la gare principale ont été rattachés à Lausanne, en 1877, par un chemin de fer funiculaire, à plate-forme indépendante, qui rend d'inestimables services ; cette ligne transporte les marchandises du lac et de la gare principale au cœur de la ville, dans la vallée du Flon, par un double tunnel sous la gare et sous la colline de Montbenon.

Si Vallorbe, Genève et Brigue sont les têtes de ligne du réseau romand, Lausanne en est le cœur. Les 180 trains de voyageurs, qui chaque jour à la gare de Lausanne arrivent ou en partent, créent un mouvement de va-et-vient qui répand la vie dans tout le pays.

D'après la statistique officielle, le nombre des billets délivrés par la gare des C. F. F. à Lausanne, en 1910, atteint presque dix-huit cent mille, soit une moyenne de près de cinq mille personnes par jour montant en wagon, non compris les touristes en transit ; ce chiffre considérable assigne à la gare de Lausanne le troisième rang en Suisse, pour le mouvement des voyageurs[1] ; elle

[1] Au point de vue des voyageurs, les principales gares de la Suisse se classaient, en 1910, comme suit :

Zurich		3 994 866	Winterthour		1 578 714
Bâle C.F.F.	1 750 828		Genève C.F.F.	955 191	
rive g. du Rhin	385 590	2 958 648	guich. franç. de Cornavin	174 943	1 238 978
gare badoise	822 230		gare d. Volandes	108 844	
Lausanne		1 798 093	Lucerne		953 465
Berne		1 618 422	Olten		895 523
Saint-Gall		1 615 253	Bienne		802 111

occupe le cinquième rang par le tonnage des marchandises [1].

Les Tramways lausannois ont été établis par une société privée avec une forte subvention de la ville. Les premiers tronçons ont été ouverts le 1er septembre 1896; ils comprenaient le Gare-Saint-François, le Tour de ville, le Saint-François-Pontaise et le Saint-François-Chailly. Dès lors les tramways se sont étendus, surtout dans la banlieue lausannoise, et ont racheté les chemins de fer du Jorat. Le réseau urbain a une longueur de 18 km. ; celui de la banlieue de 20 km. ; les chemins de fer de Moudon et de Savigny ont une longueur de 27 km. ; soit un total de 65 km. C'est une entreprise bien dirigée et prospère, qui a toujours donné un dividende, généralement du 4 % à ses actionnaires.

Le kiosque de la place de Saint-François, point de jonction des divers tronçons, présente à certaines heures un spectacle animé. Chaque ligne a, en quelque sorte, sa physionomie et sa clientèle propre. Celle d'Ouchy transporte surtout des étrangers, Français ou Anglais, résidant dans les hôtels ou les cliniques ; celle de la Pontaise, des fonctionnaires et des employés dont ce quartier est peuplé ; celle de Prilly, des campagnards qui vont prendre le train d'Echallens ; les personnes appelées à voyager sur cette ligne peuvent y faire des études de

[1] Au point de vue du trafic des marchandises,

			Tonnes				Tonnes
Bâle occupe le	1er	rang,	1 100 771	St-Gall occupe le	6e	rang	338 360
Zurich »	2e	»	819 137	Berne »	7e	»	302 360
Genève »	3e	»	532 142	Lucerne »	8e	»	300 856
Porrentruy »	4e	»	511 611	Winterthour	9e	»	290 364
Lausanne »	5e	»	358 755	Bâle, Saint-Jean	10e	»	250 059

Les bagages des voyageurs sont compris dans le mouvement des marchandises à l'intérieur de la Suisse, mais pour les gares frontières il n'a pu en être tenu compte, par le motif que la manière d'établir les statistiques varie d'un pays à l'autre ; au surplus, si l'on ajoutait au mouvement des marchandises des gares de Bâle et de Genève les expéditions à destination de l'Allemagne et de la France, cela ne modifierait pas le rang que ces villes occupent dans le tableau ci-dessus. On constate que, pour le trafic des marchandises comme pour les voyageurs, le chiffre de la population est loin d'être l'élément déterminant dans le classement des gares ; d'autres facteurs entrent en compte.

mœurs et constater l'amabilité et l'esprit caustique du paysan vaudois ; sur les tramways de Chailly et de Lutry, on rencontre des professeurs, des étudiants, pour la plupart étrangers, des jeunes pensionnaires parlant les dialectes les plus variés et de bons bourgeois habitant la route de Belmont ou l'avenue de Rumine. Une ligne partant de la gare rattache celle-ci au quartier de Beaulieu, et une ligne, la moins cosmopolite de toutes, relie la place du Tunnel au village du Mont, où les Lausannois ont des villégiatures, ainsi qu'à Montherond, un des buts favoris des promeneurs du dimanche. Le *Tour de ville,* qui part de la gare, dépose à l'entrée du chemin, dit de la Solitude, les touristes se rendant au Signal, par un funiculaire inauguré en 1899.

Ces moyens de transport peu coûteux ont amené un déplacement de la population, qui a abandonné les rues étroites de l'ancienne ville pour s'établir dans les quartiers plus ensoleillés et plus sains qui se sont élevés de tous les côtés.

On pourrait croire que, par le fait de la création des chemins de fer, la circulation a diminué sur les routes aboutissant à Lausanne. C'est le contraire qui s'est produit. D'après un pointage, fait sur l'ordre de l'ingénieur Fraisse, alors voyer de Lausanne, le samedi 8 décembre 1835, le mouvement aux abords de la ville était le suivant :

Chars de roulage	55
Chars d'approvisionnements	1654
Voitures	267

Un pointage analogue, fait par la police le samedi 29 septembre 1905, a donné les résultats que voici :

Gros chars (amenant principalement des matériaux de construction)	1530
Chars d'approvisionnements	1982
Voitures	557
Automobiles	96

Depuis l'année 1905, le nombre des automobiles a dû s'accroître encore dans de très fortes proportions.

Population, commerce, industrie, banques.

La construction du beau réseau des chemins de fer romands dont Lausanne est le centre, jointe à la transformation de l'Académie en Université, à ses cliniques, à ses pensionnats, à ses hôtels, a eu pour résultat d'accroître considérablement sa prospérité et sa population. Celle-ci était :

	Habitants.		Habitants.
En 1709	7 432	En 1880	29 356
1803	9 965	1888	33 320
1850	17 108	1900	46 732
1860	20 515	1910	63 926
1870	25 825	et de	66 263

si l'on ajoute à la population ordinaire les personnes en séjour [1].

	En 1900.	En 1910.
Bourgeois de Lausanne	2 750	3 087
Ressortissants d'une autre commune du canton	20 735	27 101
Confédérés	13 081	18 920
Etrangers	9 966	17 155

qui se répartissent comme suit : 1° au point de vue du sexe : masculin, 30 648 ; féminin, 35 615 : 2° au point de vue religieux : protestants, 46 871 ; catholiques, 15 693 ; israélites, 1045 ; autre reli-

[1] Voici la décomposition de ces chiffres telle qu'elle résulte des recensements fédéraux :

	1er déc. 1900.	1er déc. 1910.
Maisons	2 903	3 667
Ménages	10 038	14 215
Personnes domiciliées	46 732	63 926

D'après le recensement opéré le 1er octobre 1911 par le contrôle des habitants, la population stable est de 66 070 et la population flottante de 4233, total 70 363.

Au point de vue de l'accroissement de la population au cours de ces dix dernières années, les principaux chefs-lieux de la Suisse se classent comme suit : l'agglomération saint-galloise est en tête avec un accroissement de 387 ‰ ; viennent ensuite Lausanne, 368 ‰ ; Lucerne, 328 ‰ ; Berne, 258 ‰ ; Coire, 256 ‰ ; Zurich, 255 ‰ ; Fribourg, 208 ‰ ; Schaffhouse, 179 ‰ ; l'agglomération genevoise (c'est-à-dire Genève, Plainpalais, Eaux-Vives, Saconnex et Carouge), 170 ‰ ; Soleure 163 ‰ ; Neuchâtel, 128 ‰, etc.

gion ou faisant profession de n'en point avoir, 2654 ; 3° au point de vue de la langue maternelle : Français, 47 024 ; Allemands, 9947 ; Italiens, 5 349 ; Romanches, 81 ; autres langues, 3862.

Le recensement fédéral n'indique pas la répartition de l'élément étranger en nationalités ; nous le complétons sur ce point par les données que fournit à ce sujet le Bureau du contrôle des habitants et qu'on trouve dans le rapport de gestion de la Municipalité.

A la date du 1er mars 1911 il y avait à Lausanne 16 251 étrangers, se répartissant comme suit :

Africains	28	Grecs	109
Allemands	2984	Hollandais	143
Américains	415	Hongrois	51
Anglais	915	Italiens	6326
Argentins	57	Japonais	1
Arméniens	2	Norvégiens	20
Autrichiens	432	Persans	84
Belges	50	Portugais	14
Brésiliens	85	Roumains	88
Bulgares	165	Russes	1015
Chiliens	8	Serbes	11
Chinois	11	Suédois	22
Danois	54	Turcs	177
Egyptiens	40	Divers	16
Français	2928		

Lausanne n'est cependant pas devenue une ville d'industrie. Le commerce qui s'y fait a conservé un caractère local. La grande tannerie Mercier qui envoyait autrefois ses produits en Amérique s'est liquidée ; le marché des Etats-Unis lui ayant été fermé par les tarifs protecteurs, elle a congédié son personnel et vendu ses immeubles à l'administration communale, qui y a placé les bureaux et les ateliers des services industriels. Les fabriques de chocolat se sont transportées hors de Lausanne, à Bussigny, puis à Orbe. Une vie intellectuelle intense vivifie les librairies, les imprimeries et la lithographie. Lausanne est l'une des villes de la Suisse où l'on imprime et édite le plus d'ouvrages. Le commerce des fers et métaux jouit d'une répu-

tation déjà ancienne. Il existe aussi une fonderie d'où sont sortis de beaux travaux appréciés à l'étranger, des maisons d'ameublement, de confections, etc.

Un entrepôt fédéral, dont la création est due principalement à M. J.-J. Mercier-Marcel, facilite beaucoup le commerce avec la zone. Il appartient à une société privée, mais il est placé sous le contrôle des douanes fédérales. Les marchandises venant de l'étranger y sont admises sans payer de droits et peuvent être réexpédiées à leurs destinataires dans des conditions avantageuses. Les négociants vaudois ont fondé en 1859, pour la sauvegarde et le développement de leurs intérêts, la *Société industrielle et commerciale,* qui a comme fille la *Société des Jeunes Commerçants,* née en 1873. La *Chambre de commerce,* créée en 1898, établit un lien entre les diverses Sociétés du canton et coordonne leurs efforts ; elle a, comme les instituts similaires de Genève, Bâle et Zurich, un secrétariat permanent.

Le canton de Vaud est avant tout un canton agricole. Nous avons vu l'effort accompli au dix-huitième siècle par les sociétés économiques pour améliorer les cultures. Après avoir beaucoup travaillé, elles s'étaient dissoutes. Les études commencées par elles ont été reprises 1° par la *Société d'agriculture de la Suisse romande,* fondée en 1858, et qui eut pour promoteurs : Eugène Doxat (de Béthusy), Alphonse de Diesbach, Auguste Cornaz, Jules Naville-Bontems, Charles Grenier, Weck-Reynold, auxquels sont venus se joindre les Ch. de Gingins (d'Eclépens), les Micheli, les de la Pierre, les de Rham, les Mallet, les Auberjonois, les de Haller et bien d'autres. Son organe, le *Journal de la Société d'agriculture de la Suisse romande,* est rédigé actuellement par M. Bauverd, député [1] ; 2° par la *Société vaudoise d'agriculture,* fondée en 1869 ; elle a pour organe *La Terre vaudoise,* qui a succédé au *Bulletin mensuel* et à la *Chronique agricole.* Ce périodique a eu longtemps pour directeur M. le D^r^ et profes-

[1] Voir dans le *Journal de la Société d'agriculture de la Suisse romande,* n°s 4 et 5 de l'année 1909, une intéressante monographie de M. Albert de Haller sur l'histoire de cette Société.

seur Samuel Bieler, tout récemment décédé ; il a eu pour principaux collaborateurs le Dr Jean Dufour, les professeurs Ernest Chuard et G. Martinet, et M. Eugène Bugnon, agronome.

La fondation de ces deux Sociétés a coïncidé avec le moment où, la construction des chemins de fer transformant les conditions de l'agriculture, toutes sortes de problèmes se posaient. Depuis cinquante ans la culture du blé a été abandonnée en partie [1], l'élevage du bétail a pris une plus grande extension, l'emploi des engrais artificiels joint à un plus grand soin dans le choix des semences ont accru la production des terres, l'introduction des machines agricoles a compensé dans une certaine mesure le renchérissement de la main-d'œuvre. Les viticulteurs ont fait une défense héroïque contre les parasites de la vigne, ils ont suivi avec conscience les conseils éclairés de la Station viticole. Grâce aux mesures énergiques du gouvernement les progrès du phylloxéra ont été arrêtés. Malheureusement pour la vigne la main-d'œuvre ne peut être remplacée par l'emploi de la machine; il en résulte que la culture est devenue très onéreuse, ensorte que seuls les « parchets » produisant des vins de choix méritent d'être conservés.

Ces deux associations, l'une d'un caractère plus académique, l'autre d'un caractère plus pratique, ont pour doyenne la Société vaudoise d'horticulture, fondée en 1844. Son comité provisoire fut composé de Charles Carrard (juge d'appel), Em. Gay, Challand, Espérandieu, et le Dr Fayod. Parmi les noms de ses premiers adhérents nous voyons figurer Victor Auberjonois, Mme Auberjonois-Perdonnet, Barraud, horticulteur, Charles Bugnion-Chatelanat, banquier, Dapples, Giron, horticulteur, Vincent Perdonnet, W. Haldimand, Wyttenbach, de

[1] Il y avait en 1820 dans le canton de Vaud une superficie de 36 000 hectares cultivés en céréales, en 1840 elle était de 40 000, en 1890 de 32 000, en 1908 de 29 000. Dans l'ensemble de la Suisse la superficie des terres cultivées en céréales a beaucoup plus diminué encore, elle était de 582 000 hectares en 1869, elle n'est plus que de 133 000 en 1909. (Voir *Nos blés du pays*, par M. Jean Fornallaz, imprimerie du *Journal d'Yverdon*, 1910.)

Blonay, Couvreu, Combernoux, horticulteur. En 1895, lors de son jubilé, la Société a nommé membres honoraires MM. Gustave Auberjonois, Viquerat, conseiller d'Etat, ainsi que les professeurs Schnetzler et Jean Dufour[1]. Parmi les hommes qui ont contribué à répandre à Lausanne le goût de l'horticulture, une mention spéciale est due à Albert et François Pittet, dont les fils suivent les traces de leurs pères. La Société d'horticulture a pour organe un périodique mensuel qui porte le nom de *Journal de la Société vaudoise d'horticulture* et que dirige actuellement M. E. Francey.

Mais ce qui donne aujourd'hui à Lausanne son impulsion, ce sont ses cent pensionnats de jeunes filles ; ce sont ses nombreux étudiants ; ce sont les milliers d'étrangers en séjour dans des appartements, en passage dans les hôtels ou venus à Lausanne pour chercher un gagne-pain. Le chiffre des « journées d'étrangers en passage », qui était de 369 025 en 1909, a été de 442 512 en 1910, ce qui fait une moyenne de plus de 1200 personnes par jour. Beaucoup de gens déplorent l'extension prise à Lausanne de ce qu'on appelle l'*industrie des étrangers*. Il faut reconnaître qu'elle présente certains inconvénients, qu'elle élève le coût de la vie et que parfois elle produit aux Suisses l'impression qu'ils ne sont plus chez eux. Dans un hôtel de montagne rempli de sujets de Sa Majesté britannique, l'un d'entre eux disait à une dame suisse : « Cette pension est très agréable, il n'y a pas d'étrangers ; » il voulait dire par là qu'il n'y avait que des Anglais. La colonie étrangère de Lausanne est généralement bien composée. L'absence de maisons de jeux et autres délassements immoraux éloigne le rastaquère.

L'industrie des pensionnats a cet avantage de ne pas encrasser gens et choses ; on n'est pas exposé avec elle à respirer un air tout imprégné de fumée ou d'odeurs nauséabondes comme dans les villes de fabrique, ou dans les ports de mer.

[1] Voir dans le journal de la Société du mois de janvier 1895 le discours prononcé par feu François Pittet à l'occasion du jubilé de cette Association.

La banque est en voie d'extension à Lausanne. L'Etat a facilité le crédit par la création de la *Banque cantonale,* instituée par décret du Grand Conseil du 19 décembre 1845 (capital 25 millions, chiffre d'affaires annuel 2 milliards), et la Caisse hypothécaire, aujourd'hui *Crédit foncier vaudois,* instituée par décret du 1er décembre 1858 (capital 30 millions), la succursale de la *Banque nationale,* dont les bureaux se sont ouverts en 1908. A côté de ces créations officielles, d'un caractère mixte, à la fois Sociétés anonymes et institutions d'Etat, se sont constitués des établissements relevant de l'initiative privée, tels que la succursale de la *Banque fédérale,* la *Banque populaire suisse,* l'*Union du Crédit,* fondée en 1864, la *Banque d'escompte et de dépôts,* fondée en 1890 (capital 5 millions), la *Société générale alsacienne de banque,* établissement qui s'est transformé récemment en *Société suisse de banque et de dépôts* (capital 25 millions, dont la moitié est versée), la *Caisse populaire d'épargne et de crédit,* et une quinzaine de banques privées.

Les banques lausannoises, avec le concours des autres banques du canton et des capitalistes de la Suisse romande, ont beaucoup contribué à la prospérité du pays ; elles ne se bornent pas à gérer les capitaux, qui leur sont confiés par les gens du pays et par les étrangers, et à faire de l'escompte, elles ont participé activement, avec des ingénieurs vaudois, à la création d'un grand nombre d'entreprises, soit dans le canton de Vaud, soit dans les cantons voisins et même à l'étranger. Indiquons entre autres :

La création de la ligne de Jougne, le Lausanne-Echallens, le Lausanne-Ouchy, le Territet-Glion, le Viège-Zermatt, le Glion-Naye, le Montreux-Oberland bernois, le Bulle-Romont, l'Yverdon-Sainte-Croix, le Bex-Gryon-Villars, l'Aigle-Monthey-Champéry, le Martigny-Châtelard, le Chamonix-Montanvert, les Chemins de fer électriques veveysans, les Tramways lausannois, le Montserrat en Catalogne, les chemins de fer de la Turbie, etc. ; des hôtels en grand nombre, dont il serait fastidieux d'indiquer les noms à Lausanne, Vevey, Montreux, Aigle, Bex, Leysin, Zermatt, Sierre, Nice, etc.; les forces motrices des Clées, de Joux et de l'Orbe, de l'Avançon, du lac Tannay, de la Grande-Eau; les usines métallurgiques de Vallorbe et Vevey,

la fabrique de câbles électriques Aubert, Grenier & Cie, les fabriques de ciment de Baulmes, de Grandchamp et Roche, de Paudex. — Les fabriques de chocolat de Cailler, Peter & Kohler, de lait condensé de Nestlé, la Grande boulangerie lausannoise, les carrières de Saint-Triphon, la parqueterie d'Aigle. — Les banques lausannoises ont aussi participé au placement des emprunts fédéraux et cantonaux, notamment des emprunts vaudois, ceux des digues du Rhône, de la correction de la Gryonne, du dessèchement des marais d'Orbe, de l'endiguement de la Broye, et d'emprunts communaux de Lausanne, Vevey, Nyon, Aigle, Lutry, Châtelard, etc., et à de nombreux emprunts étrangers. Cette énumération montre que les banquiers de Lausanne savent étendre au loin leur féconde activité.

La *Société de développement* constituée en 1885, dont l'ingénieur René Guisan (1841-1894) fut longtemps l'âme, a contribué par une intelligente publicité à faire connaître Lausanne. C'est à son initiative que l'on doit la création des bains de Cour, du lac à patiner, du quai d'Ouchy, du bureau de renseignements et d'autres œuvres utiles. D'autres sociétés de développement se sont constituées dans divers quartiers ; la plus active est celle d'Ouchy.

Sociétés savantes. Beaux-Arts. Associations musicales.

Les conditions de l'existence se sont beaucoup modifiées au cours du dix-neuvième siècle. La société élégante, mondaine et oisive a disparu presque complètement à Lausanne. Quelques-unes des familles qui, jadis, donnaient des réceptions se sont éteintes ou ont quitté le pays ; de lourds impôts et l'augmentation du coût de la vie ont obligé les rentiers à restreindre leurs dépenses. Il s'est produit un nivellement économique ; l'aisance générale s'est accrue, mais la distinction des manières se perd. C'est un phénomène observé ailleurs. L'ardeur de la lutte pour l'existence et la compétition des sexes font mettre de côté des ménagements réciproques qui étaient un des charmes de l'existence ; l'américanisme nous envahit. Remarquons cependant que les administrations publiques et les commerçants ont dressé leur personnel à plus de politesse qu'autrefois, et que les instituteurs, sans toujours y parvenir, s'efforcent d'in-

culquer à leurs élèves les égards qu'ils doivent à leur prochain.

Par un singulier contraste, tandis que les vieilles traditions s'en vont, le sens de l'archéologie et de l'héraldique s'est développé ; depuis une trentaine d'années, on restaure avec discernement les anciens édifices ; on recherche les objets d'art et les mobiliers de style. Le goût de la musique s'est aussi répandu. Certaines manifestations nationales, telles que la fête des vignerons, le festival vaudois, le théâtre de Mézières et les grandes auditions données au temple de Saint-François ou à la cathédrale ont opéré des rapprochements sociaux.

Des groupements se sont formés et ont déterminé des courants nouveaux. Sur le terrain scientifique, dans le domaine de l'art comme dans celui de la philanthropie, des hommes appartenant à des milieux différents se tendent la main. Ainsi tombent souvent bien des préventions que le démon de l'envie avait fait naître.

Un des traits du caractère national suisse, c'est la part que chaque citoyen prend à la chose publique. Tandis qu'ailleurs le fidèle s'en remet à l'Eglise pour les questions de l'ordre spirituel ; que le peuple s'en remet à l'armée pour la défense nationale et le maintien de l'ordre public ; aux tribunaux pour assurer le respect des droits individuels ; aux magistrats pour étudier les questions sociales ; aux artistes pour faire progresser l'art ; aux savants pour réunir des documents ; en Suisse chacun, dans la mesure de ses lumières, s'efforce de réaliser le progrès dans tous les domaines. Les problèmes qui se posent ne sont pas uniquement étudiés par des spécialistes, revêtus d'une sorte de mandarinat. Les savants, les militaires, les juristes, les artistes, les philanthropes et les hommes politiques sont encouragés, soutenus, critiqués aussi par des laïques qui s'intéressent à leurs travaux et remplacent la faveur du prince si recherchée dans les monarchies. Il s'établit ainsi un contact, une opinion publique et une solidarité nationale qui généralisent la culture et développent l'esprit public.

Depuis une vingtaine d'années le ton de la presse a beau-

coup changé; l'âpreté ancienne a presque disparu, on admet plus facilement qu'autrefois les divergences d'opinions ; et ce n'est que lorsqu'un journaliste a une mauvaise cause à défendre qu'il cherche, par des procédés discourtois, à intimider ses contradicteurs.

Plusieurs Sociétés savantes ont leur siège à Lausanne. Les principales sont :

La *Société vaudoise des sciences naturelles*, fondée en 1819. Elle compte au nombre de ses fondateurs Emmanuel Thomas, Reynier, le Dr Levade, Bischoff, Ch. Lardy, le Dr Mazelet, le Dr A. Verdeil, A.-D. Chavannes, J. de Charpentier, Alexis Forel, de Dompierre, etc.; elle publie depuis 1842 un périodique qui porte le nom de *Bulletin de la Société vaudoise des sciences naturelles.*

La *Société vaudoise des sciences médicales* s'est fondée en 1829; elle tournait primitivement dans l'orbite de la Société des sciences naturelles. En 1830 et 1831, elle fit donner des conférences populaires à l'occasion de l'épidémie de choléra qui éclata en France. En 1836, sous la présidence du Dr *Mathias Mayor,* elle eut une réunion commune avec les médecins de Genève. Pendant les années qui suivirent, ses séances furent intermittentes.

En 1862, la *Société vaudoise de médecine* renaît; à partir de 1867, son activité, sous l'impulsion des docteurs *Rouge, Ph. de la Harpe* et *Morax,* devient plus féconde. Elle a aujourd'hui, en commun avec d'autres Sociétés sœurs, un organe portant le nom de *Revue médicale de la Suisse romande*, qui se publie à Genève.

La *Société d'histoire de la Suisse romande*, fondée en 1837 par *Frédéric de Gingins*, *Louis Vulliemin*, qui en fut le premier président, *W. Espérandieu,* juge d'appel, *Ch. Dumont, Juste Olivier, Louis de Charrière*, *Edouard Secretan* et *G. Mallet d'Hauteville,* de Genève, a publié quarante-cinq volumes de mémoires et documents, ainsi que quelques ouvrages de plus grand format avec planches : *La rose de la cathédrale*, *L'église abbatiale de Payerne,* un *Album lacustre,* l'*Histoire de la manufacture de Porcelaine de Nyon,* etc.). (Cette dernière publication a été faite de compte à demi avec l'auteur et la Société des Beaux-Arts.)

La *Société vaudoise d'histoire et d'archéologie,* fondée en 1902 par MM. *Paul Maillefer* et *Eugène Mottaz,* a pour organe la *Revue historique vaudoise.*

La *Société vaudoise de généalogie,* fondée en 1907 par MM. *F.-A. Forel, H. de Mandrot, B. Dumur, Ch.-A. Bugnion, Th. Cornaz, Fréd. Dubois, Emile Duplessis, Alb. Choisy, Aloys de Seigneux, Maurice de Palézieux, Aug. Vuilleumier, B. van Muyden,* a entrepris la publication d'une série de fascicules contenant la généalogie des familles vaudoises dont les membres ont marqué en Suisse ou à l'étranger, dans un domaine ou un autre, comme magistrats, militaires, ecclésiastiques, savants, artistes, juristes, médecins, agronomes, commerçants ou industriels. Avec l'appui bienveillant de la Confédération, elle a récemment acquis une partie importante des collections héraldiques de feu Ch. Dumont, de son vivant directeur de la Bibliothèque cantonale.

La *Société vaudoise de théologie*, fondée en 1875 par les pasteurs *Ch. Byse, H. Narbel, J. Adamina* et *P. Chapuis*, n'a pas d'organe attitré ; ses travaux paraissent dans la *Revue de théologie et de philosophie*[1] fondée à Genève en 1868 par M. le professeur Dandiran, avec la collaboration d'Amiel, d'Astié, de Bouvier, de Chastel, de Vaucher, d'Oltramare et de Th. Claparède, puis transférée à Lausanne en 1872 et que dirigent actuellement les professeurs H. Vuilleumier et Ph. Bridel.

La *Société vaudoise des Beaux-Arts* a été fondée le 1er juillet 1869[2]. Son premier comité était formé de MM. de la Cressonière, Guignard, Geisser-Masson, Morton, Bryner, Beck-Bernard

[1] Ce périodique au début portait le nom de *Compte-rendu de théologie et de philosophie.*

[2] Il s'était fondé à Lausanne un *Comité de peinture de la Société artistique et littéraire,* qui organisa en 1850 la première exposition qui ait eu lieu dans le canton de Vaud. *La Mort de Davel,* par Gleyre, était la toile principale de cette exposition, où figuraient aussi des œuvres de Morel-Fatio, de Duval, de Menn, de Diday, d'Humbert et de Lugardon. Ce comité n'eut qu'une existence éphémère ; il en fut de même de la *Société des amis des Arts du canton de Vaud,* fondée en 1856, qui fut dissoute en 1862. Quinze membres de cette association organisèrent cette même année une exposition qui eut un grand succès.

et G. Rouge. Elle est devenue, en 1871, une section de la Société fédérale des Beaux-Arts. Son but est d'établir un lien entre les artistes et le public, ce qui n'est pas sans présenter des difficultés ; elle organise, tâche ingrate, des expositions permanentes et périodiques, achète des tableaux et en a donné plusieurs au Musée cantonal.

La *Société vaudoise des ingénieurs et architectes*, fondée en 1874 par les ingénieurs Louis Gonin, Emile Cuénod, Jean Meyer, J.-J. Lochmann, et les architectes Achille de la Harpe, Jules Verrey et Georges Rouge, s'est affiliée, en 1900, à la Société suisse des ingénieurs et architectes. Elle a un organe commun avec les Sociétés de Genève, Neuchâtel et Fribourg : le *Bulletin technique de la Suisse romande,* qui se publie à Lausanne.

Le barreau, placé sous la discipline du Tribunal cantonal, s'est constitué en *Ordre des avocats vaudois.* L'institution date de 1899, le premier président ou bâtonnier a été Auguste Dupraz, alors le doyen de la corporation.

Sur l'initiative d'un journaliste lausannois, M. Arnold Bonard, s'est fondée, en septembre 1900, dans le but d'augmenter la dignité et l'autorité de la profession, une *Association de la Presse vaudoise,* qui groupe actuellement 118 rédacteurs ou éditeurs de journaux, écrivains et publicistes domiciliés dans le canton, et qui a publié déjà plusieurs intéressantes études dues à certains de ses membres. (Voir *Annuaire de la Presse suisse,* 1900, page 73.)

Ces associations fournissent à leurs membres l'occasion de se rencontrer et de discuter les problèmes qui les préoccupent. Dans la plupart d'entre elles, il y a quelques membres actifs qui sont généralement à la brèche et un grand nombre d'auditeurs qui répandent au dehors les informations qu'ils ont reçues et par leurs cotisations facilitent d'utiles publications.

La musique est en progrès à Lausanne; les Suisses romands, qui paraissaient jadis réfractaires à cet art, sont entrés aujourd'hui résolument dans la lice et ont obtenu, ces dernières années,

des succès dans les concours fédéraux. Quelques professeurs et musiciens, venus pour la plupart du dehors, J.-B. Kaupert, G.-A. Koëlla, Carl Eschmann-Dumur, Gayrhos, Hugo de Senger, Herfurth, Fridolin Hoessli, C.-C. Dénéréaz, ont contribué à élever le niveau musical des Lausannois. Ces aspirations artistiques se sont manifestées par la création de sociétés, résultats de groupements divers : la *Sainte-Cécile*, le *Frohsinn*, l'*Union chorale*, l'*Orphéon*, le *Chœur d'hommes*, le *Chœur mixte*, l'*Union instrumentale*, l'*Harmonie lausannoise*, le *Corps de musique de la ville*, la *Chorale des pompiers*, la *Castillane*, la *Choralia*, etc. Quelques-unes de ces sociétés reçoivent des subsides communaux.

Il a existé pendant de longues années une Société de l'Orchestre qui, après s'être débattue dans des difficultés financières, s'est dissoute. La Société du Casino de Montbenon avait repris à son compte l'Orchestre en 1909 en échange de facilités qui lui furent faites par la ville, mais l'entreprise du Casino, mal conçue, échoua complètement. L'Orchestre était sur le point de disparaître, lorsqu'une nouvelle Société s'est reconstituée en 1910, avec l'appui de la Commune.

Lausanne possède un bon *Conservatoire* (*Ecole de musique*), fondé en 1861. Un amateur éclairé, M. L.-C. De Coppet, ancien banquier à New-York, l'entoura de sa sollicitude. M. G.-A. Koëlla en fut longtemps le directeur ; ses principaux collaborateurs furent MM. Ch. Blanchet, Eschmann, et Gayrhos ; sous la direction de son chef actuel, M. Jules Nicati, il a pris un grand élan et compte aujourd'hui plus de 500 élèves. Le Conservatoire de Lausanne ne relève financièrement que de l'initiative privée, mais les diplômes qu'il délivre, étant décernés par une commission nommée par les autorités cantonales et communales et munis du sceau de l'Etat et de celui de la ville, ont un caractère officiel.

Grâce au milieu musical qui s'est ainsi formé, les Lausannois ont assisté, depuis une cinquantaine d'années, au défilé des artistes les plus remarquables de l'Europe. Citons entre autres : Jenny Lind, Vieuxtemps, Clara Schumann, la Nissen-Saloman,

Papini, Hans de Bulow, Rubinstein, Sarasate, Marsick, Planté, Saint-Saens, Diemer, Wilhelmy, Ysaye, Joachim, Blumer, Paderewski, Busoni, Schelling, Bauer, Casals, Risler, Marteau, Kosalsky, et bien d'autres[1] qui chaque année sont plus nombreux.

Bibliothèques et Musées.

Parallèlement aux Sociétés savantes et artistiques se sont créés et développées des bibliothèques officielles et privées et des Musées.

Les origines de la Bibliothèque cantonale et universitaire remontent au seizième siècle; elles sont modestes. Quelques ouvrages provenant de l'Evêché et de maisons religieuses en formèrent le premier fonds. Au dix-septième siècle, des ouvrages classiques, des traités de jurisprudence, d'histoire, de philosophie et de physique lui furent donnés. Au dix-huitième siècle, la Bibliothèque s'enrichit des présents du bourgmestre de Seigneux, de l'historien Ruchat, du physicien Loys de Cheseaux, du prince de Waldeck, du prince de Mecklembourg, du comte de Caylus, du comte de Lippe, de l'historien Gibbon et des achats faits au moyen des subsides de LL. EE. Quatre bibliothèques, incorporées à celle de l'Académie, accrurent encore son importance: ce furent celles d'un professeur espagnol, don Hyacinthe de Quiros, de l'historien Loys de Bochat, du pasteur Moret et celle dite de l'hôpital, qui lui échut, en 1791, à la mort d'Antoine Bugnion, dit l'Anglais, qui en avait été l'un de ses principaux fondateurs.

Au début du dix-neuvième siècle, la Bibliothèque académique, cantonale ou universitaire (elle a reçu successivement ces trois appellations) avait quelques milliers de volumes seulement; elle en possède actuellement plus de 200 000, grâce aux acquisitions faites par l'Etat et aux donations du général

[1] Voir les noms des virtuoses qui se sont fait entendre à Lausanne depuis 1855, dans l'intéressante biographie que M. Ch. Koëlla a consacrée à la mémoire de son père. (Imp. Georges Bridel & Cie, 1909.)

F.-C. de la Harpe (18 000 volumes), du professeur Struve, du doyen Bridel, du conseiller fédéral Druey, du professeur Arduini, du conseiller fédéral Ruchonnet, du professeur Alphonse Rivier [1], de Sylvius Chavannes, inspecteur des collèges communaux, du professeur Nicolas, du Dr Gondoux, etc. La Société vaudoise des sciences naturelles a cédé en 1899 sa bibliothèque à l'Etat; la même année la Société de lecture, connue sous le nom de *Bibliothèque bleue,* a fait remise de ses collections à la Bibliothèque cantonale; la même année encore, l'*Institut de droit international* a passé une convention avec l'Etat de Vaud, à teneur de laquelle la Bibliothèque cantonale a reçu ses collections en voie de formation.

Entre autres raretés exposées dans les vitrines du palais de Rumine sont à mentionner: une Bible du douzième ou du treizième siècle, dont on ignore l'origine; un manuscrit du *Roman de la Rose,* du quatorzième siècle, donné, en 1835, par la famille Couvreu; un autre manuscrit, du quatorzième siècle, intitulé le *Mireour du Monde,* trouvé, en 1835, à La Sarraz, par le pasteur Félix Chavannes; le *Plinius* (c. Secundus) *naturalis historiae libri,* Impress. per Nicolaum Jenson Gallicum Venetiis, 1472, ayant appartenu au bibliophile Grolier, etc. [2]

La Bibliothèque du Tribunal fédéral, richement dotée par la Confédération, compte actuellement une quinzaine de mille volumes.

La Bibliothèque de la Faculté de théologie de l'Eglise libre a eu comme point de départ, en 1847, des dons de la veuve d'Alexandre Vinet et du professeur de théologie Herzog. En

[1] Né à Lausanne en 1835 † à Bruxelles en 1898, Alphonse Rivier a été professeur aux universités de Berne et de Bruxelles, consul général de Suisse en Belgique et membre de l'Institut de droit international privé. Il s'est acquis, comme jurisconsulte, une réputation européenne. Bourgeois de Lausanne, il était demeuré attaché à sa ville natale, où il revenait chaque année.

[2] Pour plus de détails, voir la notice que M. Louis Dupraz, directeur de la Bibliothèque cantonale et universitaire, a publiée à l'occasion de son installation dans le palais de Rumine. Lausanne, 1905, imprimerie Viret-Genton.

1870, elle s'enrichit de la bibliothèque du professeur Samuel Chappuis ; en 1873, de celle du pasteur Louis Burnier. D'autres dons importants, faits par les héritiers du théosophe Petillet, du professeur Louis Vulliemin, du professeur Rod. Clément, du pasteur Miéville, du pasteur R. Chatelanat, du professeur J.-J. Faure, d'Ernest Chavannes ; des dons directs du professeur A. Bernus [1], des achats faits au décès d'Aimé Herminjard [2] ont porté successivement le nombre des ouvrages de cette bibliothèque à 41 000 volumes.

Plusieurs associations ont des bibliothèques plus ou moins importantes ; mentionnons celles de la Société de médecine, du Cercle littéraire (12 000 volumes), de la Société d'histoire de la Suisse romande, du Club alpin, du Cercle de l'Arc, du Cercle de Beau-Séjour, etc.

Le goût des arts et des sciences a amené la création de plusieurs musées, qui sont aujourd'hui concentrés dans le palais de Rumine.

Le plus ancien est celui des *Beaux-Arts*. Il a eu pour origine une association constituée, en 1811, en vue d'acheter les œuvres de l'aquarelliste Louis Ducroz, qui venait de mourir à Lausanne. Ces tableaux, représentant des paysages italiens, devinrent le noyau d'une collection nationale. Ils furent déposés, en 1818, au Musée cantonal des sciences naturelles. Quelques dons particuliers et quelques achats, faits par l'Etat, vinrent l'enrichir peu à peu. En 1834, le peintre Arlaud, qui dirigeait à Lausanne une école de dessin, offrit au gouvernement une somme de 34 000 francs (ancienne monnaie) pour la cons-

[1] Auguste Bernus, né en 1845, est mort à Lausanne en 1904. D'une famille originaire de Francfort, il arriva à Lausanne encore enfant, y fit son éducation et en devint bourgeois en 1868 ; il fut pasteur aux Ormonts, puis à Bâle, et professeur à la Faculté de théologie de l'Eglise libre de Lausanne ; il a pris une grande part à la publication de la *France protestante*. C'était un bibliophile passionné.

[2] Aimé-Louis Herminjard, l'auteur de la *Correspondance des Réformateurs*, né en 1817, † à Lausanne en 1900, était un érudit d'un rare mérite, aussi savant que modeste, type de l'humaniste d'autrefois.

truction d'un bâtiment destiné à recevoir un musée des Beaux-Arts et une Ecole de dessin [1]. L'Etat y ajouta une somme de 16 500 francs ; c'est ainsi que fut construit, par l'architecte Wenger, sur un terrain fourni par la commune, le bâtiment qui, de son fondateur, reçut le nom de Musée Arlaud.

MM. de Haller-Audraz [2] et Ch. Lardy [3] s'occupèrent de son organisation ; il fut inauguré le 1er janvier 1841. Les principaux donateurs du Musée des Beaux-Arts, après Arlaud, ont été : la générale de la Harpe, MM. Vincent Perdonnet, Jean-Louis Rivier, Alioth Audéoud, Evert van Muyden, ancien conseiller d'Etat, Mlle Rose de Seigneux, Mme de Rumine, la famille Perdonnet, MM. Fernand de Loys, Emile de Crousaz, R. Piccard, Monod-Forel, A. Gindroz, Victor de Constant, la famille de Saint-Ours, la famille Bocion, Mme Emile David, Louis Ormond, le Dr de Cérenville, M. et Mme Fédor van Muyden, M. J.-J. Mercier-de Molin, et la Société vaudoise des Beaux-Arts. La Confédération y a déposé quelques œuvres importantes [4].

Le bâtiment de 1840 étant devenu insuffisant pour contenir les collections qu'il était appelé à recevoir, des salles leur furent consacrées dans le palais de Rumine. Cette nouvelle installation met en valeur les œuvres d'art que possède l'Etat. Les divers conservateurs qui se sont succédé dans l'administration

[1] Né à Orbe en 1772, mort à Lausanne en 1845, Marc-Louis Arlaud appartenait à une famille d'artistes, originaire d'Auvergne ; il avait étudié à Paris, dans l'atelier de David. En échange de sa donation, il lui fut fait une rente équivalant au 4 1/2% de son montant.

[2] Albert de Haller-Audraz (1800 † 1851, ancien officier dans la compagnie des gardes du corps à pied au service de Charles X, était un petit-fils du grand Haller.

[3] Charles Lardy, d'une famille d'origine neuchâteloise, est né en 1780 et mort à Lausanne en 1858. Son père, qui avait acquis la bourgeoisie de Rolle, était établi à Ouchy comme courtier et fut compromis dans l'affaire des Jordils. Le gouvernement vaudois nomma Charles Lardy inspecteur des forêts, l'appela à siéger dans le Conseil des mines et récompensa ses services de savant en lui décernant le titre de professeur honoraire de géologie.

[4] On trouvera la liste complète des bienfaiteurs du Musée des Beaux-Arts au nombre de plus de cent-vingt, arrêtée à l'année 1905, dans l'intéressante monographie de M. Bonjour.

du Musée [1] se sont appliqués à acheter principalement des toiles de peintres vaudois. Une des salles a été consacrée plus spécialement aux scènes mythologiques ou historiques de Gleyre, une autre aux œuvres d'Emile David, qui a rendu avec tant de grâce le charme pénétrant de la campagne romaine [2].

Le Musée de Lausanne possède quelques bonnes toiles anciennes ; mentionnons un portrait de Largillière, un portrait de peintre inconnu longtemps attribué à Rigaud, puis à Fragonard et à David et non encore déterminé ; un Wouvermann ; un van der Nœr ; un curieux tableau de Franciscus Sylvain Ambianus représentant le massacre de la Saint-Barthélemy. Deux tableaux de Gleyre fixent particulièrement l'attention ; ce sont : « Les Romains passant sous le joug » et l'Exécution du major Davel.

Les peintres suisses sont représentés par Diday, Calame, d'Andiran, Bryner, Kohler, Autier, Baud-Bovy, Goss, Karl Girardet, Jeanneret, Ravel, Breslau, Rœderstein, Giron, Geiser, Simon Durand, Hodler, Welti, etc. ; le canton de Vaud par J.-S.-L. Piot, Arlaud, Benjamin Vautier, Piccard, Léon Morel-Fatio, Veillon, Alfred van Muyden, E. David, Fr. Bocion, Alfred Chavannes, Eugène Burnand, Julien Renevier, Ch. Vuillermet, Th. Bischoff, Ernest Bieler, E.-S. Grasset, Alex. Steinlen, Fernand Gaulis, Jacques Herminjat, Fréd. Rouge, etc. Mentionnons aussi les bustes de Gleyre par Chapu, de Louis Vulliemin par Toepffer, de Victor Ruffy par Christen.

Nous avions constaté, au dix-huitième siècle, les modestes débuts de la peinture dans le Pays de Vaud. Le dix-neuvième siècle est, à cet égard, en progrès sensible. Plusieurs peintres vaudois d'un réel mérite ont créé des œuvres qui ont permis au gouvernement de constituer une galerie nationale digne de

[1] Marc-Louis Arlaud, A. Piot, Godefroy de Blonay, Léon de la Cressonnière. MM. Eugène Ruffy et Emile Bonjour. Ce dernier a publié en 1904 (imp. Georges Bridel & Cie) une notice intitulée ; *Le Musée Arlaud (1841-1904)*, à laquelle, pour plus de détails, nous renvoyons le lecteur.

[2] Mme Emile David, décédée en 1904, a, peu avant sa mort, fait don au Musée de plusieurs tableaux de son mari, ainsi que d'une somme de 40 000 francs destinée à acquérir d'autres œuvres de cet éminent artiste.

fixer l'attention. Malheureusement, notre milieu lausannois est peu favorable à la carrière artistique ; beaucoup d'artistes vaudois ont été chercher carrière à l'étranger.

Le *Musée d'histoire naturelle* a été fondé en 1817 par le professeur Daniel-Alexandre Chavannes ; il a longtemps occupé une partie de l'étage supérieur de l'ancien bâtiment académique de la Cité. Lorsque ces collections eurent pris de l'extension, une partie (la minéralogie et la botanique) furent provisoirement installés dans le bâtiment du département de l'instruction publique. En 1906, elles ont été transférées au Palais de Rumine.

Parmi les personnes qui ont favorisé de leurs dons la *section de zoologie* du Musée d'histoire naturelle, mentionnons MM. Auguste Chavannes et Gustave Perdonnet ; ils avaient séjourné au Brésil dans les années 1840 à 1848 et en ont rapporté une belle collection de reptiles et de batraciens. M. William Morton a fait, il y a une dizaine d'années, des voyages à Bornéo et à Ceylan ; il en a rapporté de belles séries de mammifères, d'oiseaux, de papillons et d'insectes. Le Musée a bénéficié aussi des collections de mollusques de J. de Charpentier et de la collection ornithologique de M. Vouga, acquise il y a quelques années par l'Etat et des séries ichtyologiques de M. Hermann Goll. Rappelons aussi que le Dr Jacques Larguier des Bancels [1] a voué pendant de longues années ses soins à cette partie du Musée et que M. le professeur Dr Henri Blanc, qui lui a succédé comme conservateur, a présidé à l'installation des collections de zoologie dans le palais de Rumine.

La *section de botanique* a pour origine l'herbier Schleicher et celui du général de la Harpe ; elle a surtout pris une grande extension sous la direction du professeur J.-B. Schnetzler [2], qui

[1] Le Dr J.-J. Larguier-des Bancels est né en 1844 à Vevey, où son père était médecin ; il est décédé à Lausanne en 1904. Sa famille, originaire du Languedoc, possède les bourgeoisies de Genève, de Saint-Saphorin sur Morges et de Chavannes sur Moudon.

[2] Le professeur J.-B. Schnetzler, né en 1823 à Gächlingen, canton de Schaffhouse, décédé à Lausanne en 1896 ; il a enseigné au collège de

a classé les herbiers Leresche, Charpentier, Muret, Gaudin, Favrat et d'autres encore. Mentionnons l'herbier peint par M[lle] Rosalie de Constant, qu'elle légua à sa mort, survenue en 1834. J.-B. Schnetzler eut pour successeurs, comme conservateur, Louis Favrat, qui fut remplacé à son décès en 1893 par le professeur Ernest Wilczeck.

L'âme de la *section de géologie, de paléontologie et de minéralogie* a été le professeur Eugène Renevier [1] ; avant lui, elle n'existait qu'à l'état embryonnaire ; il lui a donné ses propres collections, qui sont venues se joindre à celles, plus anciennes, de Struve, de Charles Lardy, de Reynier, de Charpentier et à celles, plus récentes, du D[r] Ph. de la Harpe, de Ch.-Th. Gaudin, de Campiche, de Vionnet, de Sylvius Chavannes et de Ch. Paris. L'aménagement de ces collections dans leurs nouvelles salles a été fait par M. Henri Lador.

La *section d'ethnographie* est la partie la plus récente du Musée cantonal ; elle est l'œuvre d'un jeune professeur prématurément décédé, le D[r] Schenk.

Par une transition naturelle, l'ethnographie nous amène au Musée d'archéologie, qui a trouvé aussi place au palais de Rumine, après deux migrations successives. L'Etat, en effet, avait installé ses premières collections d'antiquités au Musée Arlaud, puis elles furent transférées dans une aile des anciens bâtiments académiques de la Cité. Dans un rapport présenté en 1843 à la Société des sciences naturelles, Daniel-Alexandre Chavannes mentionne des statuettes romaines, une belle lampe provenant de Nyon, des plaques de ceinturon damasquinées, divers objets trouvés à Herculanum et à Pompéi, etc. Ce fonds primitif s'accrut de la collection du D[r] Levade, décédé en 1839. En 1852,

Vevey et reçu de cette ville la bourgeoisie d'honneur. Nommé professeur à l'Académie en 1869, il a été élu recteur en 1879.

[1] Eugène Renevier, bourgeois de Myes et de Mont-le-Grand, né à Lausanne en 1831, y est décédé en 1906. Il a été nommé professeur en 1859 et recteur en 1898. Chrétien fervent, il a pris une grande part à la création et à la direction de la Mission romande au sud de l'Afrique.

Frédéric Troyon [1] prit la direction du Musée archéologique ; ce savant s'acquit une réputation européenne par ses beaux travaux sur les tombes burgondes de Bel-Air près Cheseaux et les antiquités lacustres. Il légua au Musée cantonal sa collection particulière qui comprenait, outre le produit de ses découvertes, celui de nombreux échanges faits avec des savants de l'étranger. Troyon avait pour collaborateur dans la section de numismatique Rodolphe Blanchet [2]. Arnold Morel-Fatio [3] succéda à Blanchet en 1864 et à Troyon en 1866. Il enrichit con-

[1] Frédéric Troyon naquit en 1815 ; il faisait des études de théologie, lorsque la découverte d'une tombe helvéto-romaine dans le domaine de son père à Cheseaux décida de sa vocation d'archéologue. Il alla visiter les musées de la Suisse allemande, du Danemark et de la Suède. En 1853 et 1854, des vestiges d'habitation lacustre apparurent sur les bords du lac de Zurich, à la suite d'une baisse extraordinaire du niveau des eaux, et en 1854 des pilotis émergèrent de Morges par l'effet des mêmes causes. Ce fut l'occasion d'une série de découvertes dont s'occupèrent le Dr Ferdinand Keller à Zurich, Troyon, F. Forel père et fils pour le lac Léman ; E. Müller, le colonel Schwab et le professeur Jahn, sur le lac de Bienne. T.oyon consigna le résultat de ses investigations dans un volume qui fit sensation en 1860 et qui parut dans les MDR sous ce titre : *Les Habitations lacustres des temps anciens et modernes.* Il a publié aussi beaucoup d'autres mémoires, dont M. de Montet donne la liste dans son dictionnaire. Troyon est mort à Lausanne en 1866.

[2] Rodolphe Blanchet, né à Vevey en 1807, mort à Lausanne en 1864, avait fait des études de pharmacie, puis se voua à l'agriculture et aux recherches historiques. Il fut vice-président du Conseil de l'instruction publique. Il a laissé divers écrits. M. de Montet en fait l'énumération dans son dictionnaire et les qualifie de peu importants. C'est Rodolphe Blanchet qui eut l'heureuse idée de décorer de vitraux la nef de la cathédrale au moyen d'une souscription publique ; l'honneur de la conception lui revient, malheureusement il mourut avant que cette œuvre fût achevée.

[3] Arnold Morel-Fatio, né à Rouen en 1813 de parents veveysans, mort à Lausanne en 1887, était frère du peintre de marine Léon Morel-Fatio. Il eut, dès sa jeunesse, un goût prononcé pour la numismatique et, après avoir fait de la banque à Paris, se retira à Lausanne où il se voua complètement à l'archéologie. Il a publié une série de mémoires numismatiques, spécialement sur l'atelier monétaire de Lausanne, qui ont paru pour la plupart dans les MDR. Pendant les dernières années de sa vie, il s'occupa avec une grande ardeur, avec le concours du Dr Guibert, du pasteur Menthonnex, de M. d'Ivernois-Bourgeois et de M. Ferdinand Cornaz, des fouilles entreprises pour le compte du gouvernement sur les bords des lacs de Neuchâtel et de Morat.

sidérablement le médailler, soit par des dons importants, soit par des acquisitions. Les séries antiques s'accrurent par l'achat d'une partie des collections d'Ernest Muret (terres-cuites de la Sicile et de la Grande-Grèce, vases grecs et campaniens), Noël des Vergers (vases étrusques), Cesnola et Piéridès (antiquités cypriotes), Salzmann (vases de l'île de Rhodes). Morel-Fatio dirigea les fouilles qui furent faites sur les bords du lac de Neuchâtel lors de l'abaissement de son niveau [1].

Arnold Morel-Fatio a été remplacé comme conservateur du Musée d'archéologie par le professeur Henri Carrard, et ce dernier par le professeur A. de Molin, et pour les collections lacustres par Adrien Colomb [2], président du tribunal de Morges, qui a eu pour successeur le Dr Alexandre Schenk, décédé à la fin de 1910.

Le palais de Rumine contient encore une collection intéressante qui porte le nom de Musée industriel. C'est une réunion d'objets formée par le naturaliste Ch.-Th. Gaudin, précepteur des jeunes de Rumine, et donnée ensuite, par leur mère, à la ville de Lausanne. Cette collection s'est enrichie, peu à peu, de modèles divers destinés à l'enseignement de la mécanique. En vertu d'une décision prise en 1905, le Musée industriel a été divisé en deux sections : ce qui concerne l'art rétrospectif a été placé au palais de Rumine, dans une salle adjacente à celles de l'archéologie ; ce qui concerne la mécanique moderne et les progrès de l'industrie est demeuré provisoirement dans le local de la rue Chaucrau et trouvera probablement sa place dans les annexes de l'Ecole d'ingénieurs, lorsque de nouveaux bâtiments lui seront affectés.

Il y a aussi à Lausanne une collection relative à l'hygiène industrielle, appartenant à la Confédération ; c'est un Musée

[1] Voir dans l'*Album lacustre* publié en 1896 par la Société d'histoire de la Suisse romande et la Société académique, avec l'appui de l'Etat, une collection de dessins du peintre Ch. Fayod représentant les spécimens les plus curieux de la civilisation lacustre.

[2] M Adrien Colomb est né à Saint-Prex en 1849 et y est décédé le 5 janvier 1901. Il a été président du tribunal de Morges et préfet de ce district.

social, en voie de formation, qui a été provisoirement placé dans le bâtiment du musée Arlaud et qui devra trouver aussi sa place définitive dans les nouveaux bâtiments de l'Ecole d'ingénieurs.

Mentionnons, comme dépendances de l'Ecole cantonale d'agriculture et de l'Ecole normale, le Musée agricole fondé au Champ-de-l'Air par le D[r] et professeur Samuel Bieler, et le Musée pédagogique, constitué par les soins de MM. F. Guex et L. Henchoz. Les agriculteurs, d'une part, et les personnes vouées à l'enseignement, de l'autre, visiteront avec profit ces deux musées qui sont organisés avec beaucoup de méthode et permettent de se faire une idée des progrès réalisés dans le domaine de l'agronomie et celui de la pédagogie.

Les fêtes du centenaire de l'indépendance vaudoise célébrées en 1898 et 1903 ont attiré l'attention sur les temps anciens de notre pays. Quelques amis du passé, désireux d'en conserver les vestiges, ont, avec l'appui des autorités municipales, d'une part, et du gouvernement, de l'autre, créé deux institutions qui sont destinées, avant qu'il soit longtemps, à unir leur activité. C'est d'un côté la Commission du Vieux-Lausanne, fondée en 1898 et transformée, en 1902, en *Association du Vieux-Lausanne* et de l'autre la *collection historiographique*. Le mérite de ces deux créations revient, pour la première, au syndic Gagnaux et au peintre Charles Vuillermet et, pour la seconde, à M. Paul Vionnet, ancien pasteur.

L'Association du Vieux-Lausanne a à sa tête un comité nombreux, que préside le syndic en charge, actuellement M. P. Maillefer, et qui est composé, en outre, de MM. B. Dumur, P. Vionnet, Ch. Vuillermet, B. van Muyden, Ch. Melley, Ch.-A. Bugnion, Arnold Bonard, André Kohler, P.-E. Dutoit, H. Bergier, Eugène Delessert, G.-A. Bridel et Aloys Hæmmerli, secrétaire municipal, qui remplit les fonctions de secrétaire de l'Association. Trois de ses membres fondateurs sont décédés, ce sont le D[r] Larguier, Jules Mellet et Paul Vulliet.

L'Association du Vieux-Lausanne, comme celle créée peu

auparavant à Vevey, s'est donné pour tâche de recueillir les tableaux, portraits, gravures, lithographies, photographies, meubles, bibelots, costumes, pièces d'orfèvrerie, armes, ustensiles de toute sorte, livres, documents, parchemins, etc., permettant de reconstituer les mœurs d'autrefois, ainsi que d'encourager les fouilles propres à nous renseigner sur notre histoire locale, de préserver enfin les monuments du passé contre les injures du temps et la pioche des démolisseurs. Chaque édifice public ou maison privée présentant quelque intérêt, condamné à la démolition, est reproduit par la photographie avant de disparaître, et, lorsque sa destruction amène quelque découverte digne d'attention, elle est immédiatement signalée par un inspecteur préposé à la surveillance des chantiers.

L'Association compte un grand nombre [1] de membres, qui collaborent à l'œuvre par leurs contributions et par leurs recherches. Les collections qu'elle a réunies sont la propriété de la ville de Lausanne. Des fragments architecturaux provenant d'édifices détruits ont été déposés dans les sous-sols et la cour de l'ancien évêché.

La *collection historiographique* est l'œuvre personnelle de M. Paul Vionnet, mais appartient à l'Etat, qui en a facilité la formation par des subsides ; elle constitue un petit musée composé de la reproduction des portraits de tous les hommes qui ont joué un rôle dans notre pays ; il y a été joint des photographies d'une série de documents, d'arbres généalogiques, de tableaux, d'armoiries et autres objets appartenant à des particuliers dont, grâce aux soins de M. Vionnet, le souvenir sera conservé à la postérité.

L'Association du Vieux-Lausanne et le Musée Vionnet en sont encore à leurs débuts ; ils sont modestes ; mais lorsque meubles, bibelots, portraits, gravures et documents pourront être placés dans des salles appropriées à leur destination et composer des ensembles appartenant à une même époque, le

[1] 165 en 1910.

public s'y intéressera davantage, et les dons s'accroîtront en nombre et en importance.

Une occasion se présente, qui permettra de réaliser cet espoir. Le vieil Evêché, il y a quelques années, est devenu disponible ; la partie ancienne de l'édifice fait aujourd'hui l'objet d'une étude qui se poursuit, par les soins de la Municipalité et de l'Association du Vieux-Lausanne, d'accord avec l'Etat et la commission fédérale des monuments historiques. L'architecte chargé de ce travail, M. Otto Schmidt, une fois ses recherches archéologiques terminées, sera appelé à aménager le vieux donjon de Jean de Cossonay et les corps de logis construits par Gui de Prangins et Guillaume de Champvent, pour les transformer en Musée historique. Les bibelots du dix-huitième siècle et les collections, qui ne pourront y trouver place, serviront à meubler la partie moderne de l'Evêché. Le Musée cantonal d'archéologie est actuellement à l'étroit dans les salles qui lui ont été consacrées au palais de Rumine ; il y aurait avantage à séparer des collections archéologiques proprement dites les séries plus récentes, moyen âge et temps modernes, qui pourraient, tout en demeurant propriété de l'Etat, être réunies dans l'Evêché à celles du Vieux-Lausanne et de M. Vionnet, pour constituer un *Musée historique vaudois.*

Institutions philanthropiques.

Nous avons vu au dix-huitième siècle un groupe de philanthropes fonder les *Ecoles de charité,* et quelques années plus tard la création de la *Direction charitable des Pauvres habitants;* puis, en 1766, les Conseils de la ville, à l'instigation du Dr Tissot, faire construire, au haut de la Mercerie, un bel hôpital. Ces traditions charitables, léguées par le dix-huitième siècle, ont été suivies au dix-neuvième siècle. Nous avons mentionné plus haut (page 424), ce que l'on appelle les œuvres de relèvement, il nous reste à parler de quelques établissements destinés à soulager les misères humaines.

Le plus important est l'*Asile des aveugles*, fondé en 1844 par Mlle Elisabeth de Cerjat et William Haldimand. Grâce aux dons de ses bienfaiteurs, Mmes de Polier, de Rumine, Jay, Recordon, Mlles Heber, Porchat, Schœnfeld, et de MM. Jotterand, Marc Dufour, de Gruyer, Becker (petit-fils de Matthias Mayor) et le Dr Rapin (de Grandson) pour ne citer que les principaux, ainsi que aux talents et au dévouement de ses directeurs : MM. Henri Hirzel [1], Théodore Secretan [2], Maurice Constançon, et de ses médecins : Frédéric Recordon [3], Marc et Auguste Dufour, l'œuvre a pris une grande envergure; elle s'est fait connaître bien au delà de nos frontières. Sous le terme générique d'Asile des aveugles, on comprend plusieurs sections qui ont leur vie propre et se sont formées successivement dans l'ordre suivant : 1° L'*Institut pédagogique*, qui reçoit 36 enfants ; 2° l'*Hôpital ophtalmique*, dont les cinquante lits sont constamment occupés ; 540 malades s'y succèdent annuellement (40 % Vau-

[1] Henri Hirzel, né en 1815 à Unterwetzikon (Zurich), décédé à Lausanne en 1905, s'est consacré avec un généreux dévouement à l'œuvre que lui confia M. Haldimand ; il avait un grand don d'enseignement et appropriait ses méthodes aux cas particuliers qui se présentaient; c'est ainsi qu'il parvint, à force de patience, à développer un sourd-muet-aveugle : Edouard Meystre, qui, sous son ingénieuse direction, était devenu non seulement un habile tourneur, mais parvint à posséder des connaissances générales surprenantes.

[2] Théodore Secretan, né à la Haye en 1842, † en 1901, fit des études de théologie à Groningue, exerça le ministère dans le canton de Vaud, devint directeur du collège d'Aigle, il quitta ces fonctions en 1885 pour prendre la direction de l'Asile des aveugles, qu'il conserva jusqu'à sa mort.

[3] Frédéric Recordon, né à Rances en 1811, mort à Ecublens en 1889, élève de Chelius à Heidelberg, de Sichel à Paris, fit son internat à Lausanne sous la direction de Matthias Mayor. Il installa chez lui, en 1840, un dispensaire gratuit qui est l'origine de l'hôpital ophtalmique de l'Asile des aveugles. Des opérations brillantes étendirent au loin sa réputation d'oculiste et attirèrent à Lausanne de nombreux malades. Le Dr Recordon a peu écrit, mais il a déployé une grande activité comme praticien et plus tard comme Chef du service sanitaire, de 1857 à 1885. Il prit une grande part à l'organisation de nos principaux services hospitaliers, construction de l'Asile des aliénés du Bois de Cery (1873), de l'Asile Boissonnet (1875), de l'Hôpital cantonal (1878). Il a donné des cours d'hygiène et de médecine légale à l'Académie.



MADAME DE RUMINE

Née Comtesse Schahowski, bourgeoise d'honneur de la ville de Lausanne.
L'original de ce portrait, œuvre du peintre Aimé Millet,
a été acheté par le Musée industriel et l'Association du Vieux Lausanne.

dois, 35 % Confédérés et 25 % étrangers); à l'Hôpital est attaché une Policlinique qui a traité en 1910 plus de 3000 malades ; 3° l'*Atelier pour hommes aveugles ;* 4° l'*Imprimerie pour aveugles ;* 5° l'*Asile Recordon* avec ouvroir pour femmes aveugles (30 lits); 6° l'*Asile Gabrielle Dufour*, où les hommes travaillant à l'atelier sont logés et nourris (30 lits). Cet ensemble d'établissements, qui relève uniquement de la bienfaisance privée, hospitalise journellement environ 140 personnes ; à cette charge vient s'ajouter celle du personnel, qui compte, tant en médecins qu'en directeur, directrices, comptable, contremaîtres, instituteurs, diaconesses et employés divers, une trentaine de personnes.

Le travail effectué aux ateliers de l'Asile des aveugles prend d'année en année plus d'importance. La vente des objets de vannerie, de brosserie, de sparterie, le cannage des chaises, la confection des babouches et les travaux au crochet ont produit en 1910 environ 45 000 francs, qui, après déduction des matériaux employés, ont procuré un gain annuel qui varie de 5 à 900 francs pour les hommes et de 150 à 400 francs pour les femmes. Le salaire annuel des imprimeurs, élèves de l'Institut, est de 1200 francs ; celui des accordeurs, organistes et professeurs de musique, de 2500 à 3000 francs.

Lausanne est également redevable à W. Haldimand de la création de la *Buanderie du Tunnel,* primitivement (1854) au Chemin-Neuf, transférée en 1893 à la rue de l'Industrie. Cet établissement, dont J.-J. Lochmann [1] fut longtemps l'âme, a rendu de grands services à la population ouvrière ; il comprend un vaste lavoir, un séchoir, des chambres de bains, des douches et une piscine, longue de 15 mètres, d'une profondeur variant

[1] J.-J. Lochmann, né en 1802 à Hanau près Francfort, vint en Suisse en 1827 et acquit en 1834 la naturalisation vaudoise. Il a enseigné à l'Ecole normale, au Collège de Rolle et au Collège cantonal ; il est décédé à Lausanne en 1897, dans sa 96e année. J.-J. Lochmann a fait partie du *Comité*, aujourd'hui dissous, *des Ecoles enfantines*, du *Comité de la Société d'utilité publique ;* il a été un des fondateurs de la *Colonie agricole de Serix* et de celle du *Châtelard*. Etranger au canton par sa naissance, il a rendu à Lausanne de grands services et eût mérité la bourgeoisie d'honneur.

de 1 m. à 2m60, où l'eau, constamment renouvelée, est maintenue à 27°. Les élèves des écoles publiques y prennent des leçons de natation.

Non loin de l'Asile des aveugles, sur la route d'Echallens, est l'*Hospice de l'enfance*, fondé en 1861 par Mme Steinlen-Germond [1], avec l'appui de M. Dapples, ancien pasteur, de son frère l'ancien syndic Dapples et d'autres bienfaiteurs. Cet établissement étant devenu insuffisant, le comité qui en a la direction fait construire un nouvel hospice à Montétan. Dans le même quartier se trouve encore l'*Hospice orthopédique*, fondé en 1876 par le Dr Henri Martin, qui l'a dirigé pendant près de trente ans avec une modestie et un dévouement à toute épreuve.

Mentionnons encore *Eben-Hézer*, asile destiné aux enfants souffrant de maladies chroniques et incurables, et l'*Asile pour enfants idiots et aveugles* fondé en 1900 par Mme Lugardon et Mlle Maillefer; établi d'abord à Vernand, puis à Ecublens, il a été repris par une association intercantonale et transféré, en 1911, dans le quartier de Chailly.

Comme œuvres d'assistance proprement dite sont encore à citer : la *Société pour le soulagement des incurables*, fondée en 1821 [2]; elle relève uniquement de l'initiative privée; puis l'*Etablissement cantonal pour incurables et vieillards infirmes,* instituée par décret du Grand Conseil du 5 juin 1850; l'*Asile Boissonnet* pour convalescents, créé au moyen d'un legs de cent mille francs fait par Mme Boissonnet [3] née Heimberger « en souvenir de son fils Louis mort ac-

[1] Mme Steinlen était la fille de Louis Germond (1795-1868), le fondateur de l'Institut des diaconesses de Saint-Loup; elle avait épousé Aimé Steinlen (1821-1862), littérateur plein de verve et de talent, decédé prématurément.

[2] Les promoteurs de cette œuvre furent : MM. Dufournet et Gindroz, professeurs, Perret. Dr Mayor, Ammann, de Molin, juge de paix, Manuel, Fabre et Ant. Curtat, pasteurs. Pidou, professeur, de Larrey, major, Manuel, confiseur, Mmes de Molin, Dautun, de Sullens, Galliker, Dufournet, Marcel, Secretan-Forneret. Luquiens, Carrard-Bugnion, Develey, Mlles de Molin, de Montagny et Secretan.

[3] Mme Elisabeth Boissonnet est née à Saint-Pétersbourg en 1807 et décédée à Champittet près Lausanne en 1873.

cidentellement dans les montagnes du Valais ; » l'*Asile des Vieillards*, fondé en 1887 par H. Bippert, juge cantonal, le professeur Raoux, François Næf et Charles Stouky, banquier ; la *Crèche de Lausanne*, œuvre créée par M. et Mme Adrien Mercier-Secretan en 1873, où les petits enfants sont reçus pendant que leurs mères vont au travail ; enfin la *Société pour réprimer les abus de la mendicité*, fondée en 1853, et le *Bureau central de bienfaisance*, fondé en 1854, dont s'occupa pendant plus de quarante ans M. J.-J. Lochmann. Ces deux œuvres ont été réunies à l'*Asile de nuit*, fondé en 1910, qui a comme annexe un *Bureau central d'assistance*. La ville a mis à la disposition de l'Asile de nuit deux étages d'une maison située à l'extrémité de la rue du Pré. L'ancien logis des pauvres passants, à la Cité, a été supprimé et l'administration communale octroie à l'asile de nuit un subside pour recevoir les voyageurs sans ressources. Ceux-ci, avant de se mettre au lit, doivent être douchés, leurs vêtements passent à l'étuve de désinfection. Il y a dans l'établissement une quarantaine de lits. Le comité de cette maison hospitalière est composé de représentants des diaconies nationales, des paroisses libre, catholique et allemande, de la congrégation juive et de diverses Sociétés de bienfaisance suisses et étrangères, qui sont ainsi renseignées sur les individus et les familles dignes de leur sollicitude.

Pour être complet, il faudrait encore mentionner : la Société des *Amies des pauvres*, l'*Ouvroir*, ainsi que le mécanisme des *diaconies* ; la *Société de secours mutuels*, fondée en 1803, qui compte 500 membres à Lausanne ; la *Société de secours mutuels pour femmes*, fondée en 1875 ; la *Fraternité*, qui assure au décès du sociétaire une somme de 1000 francs à sa famille, et la *Paternelle*, dont le but est de pensionner les enfants mineurs de sociétaires décédés.

En 1893, un *Dispensaire* a été créé par les médecins lausannois, avec l'appui de la bourse communale ; il a été transformé en *Policlinique*, pour servir à la fois au soulagement des malades indigents et aux cours de thérapeutique. Un bâtiment, à la

construction duquel la ville a contribué, a été élevé à son usage sur la route de la Solitude. Cet immeuble fort bien aménagé contient aussi des locaux pour le service cantonal de bactériologie et celui du contrôle des denrées alimentaires et boissons.

Les soins à donner aux malades exigent une préparation spéciale. C'est dans ce but qu'a été créé, par le pasteur Louis Germond [1], il y a plus de soixante ans, l'*Institution des diaconesses de Saint-Loup*, près La Sarraz, qui fournit à l'hôpital cantonal et à plusieurs infirmeries, en Suisse et à l'étranger, des infirmières capables. Les sœurs de Saint-Loup restent attachées à la maison mère, qui les envoie où elle le juge utile et les reçoit à demeure quand elles tombent malades ou que l'âge et les infirmités ne leur permettent plus de continuer leur travail. Cette institution rend de très utiles services. Mais beaucoup de femmes ne se plient pas aux règles qu'elle a fixées ; pour répondre à ce besoin d'indépendance, M. et Mme de Gasparin ont créé, en 1859, une *Ecole de gardemalades*. Les élèves de cet établissement, dont le siège est à la Source, au Chemin Vinet, une fois leur apprentissage terminé, travaillent chacune sous leur responsabilité. Il y a aussi à Lausanne, sous le nom de *Béthanie*, une maison de diaconesses dépendant de l'Eglise méthodiste allemande. La Source et Béthanie ont l'une et l'autre comme annexes des infirmeries.

Pour terminer cette longue énumération, nous devons encore mentionner l'*Hospice des aliénés*. Etabli jadis au Champ-de-l'Air, sur la route de Berne, dans les bâtiments qu'occupe

[1] Louis Germond, né à Lovatens près Moudon le 23 avril 1795, † à Saint-Loup en 1868, fut suffragant à Prilly et pasteur à Sainte-Croix et Echallens. Ce fut là qu'il jeta en 1842 les premières bases de son institut de diaconesses. Ayant pris part en 1845 à la démission des pasteurs, il fut confiné pendant un an, par décision du Conseil d'Etat, à Lovatens, où il fonda une paroisse libre. Lorsqu'il recouvrit sa liberté, il s'établit au château d'Echallens, où il continua à former des diaconesses ; en novembre 1852, son institut et l'hospice qui en était l'annexe furent transportés dans le romantique vallon de Saint-Loup. Il y avait là un petit établissement de bains sulfureux ; le Dr Butini, l'oncle de Mme de Gasparin, en fit l'acquisition et le consacra à l'œuvre des diaconesses, qui prit dès lors une grande extension.

actuellement la Station agricole, il était déplorablement installé. Des établissements beaucoup mieux compris, dus à l'initiative privée, avaient été créés à Préfargier et à Nyon. Le gouvernement vaudois, ne voulant pas rester en arrière, acheta, de M. Duvergier de Haurannes, le domaine de Cery, situé à 4 kilomètres de Lausanne, et y fit construire un asile, inauguré en 1873, pouvant recevoir 500 malades et répondant aux exigences de la thérapeutique moderne.

En 1883 a été inauguré un nouvel hôpital cantonal. Il est situé sur la route de Berne, dans un quartier particulièrement salubre, entouré d'un vaste jardin, où les convalescents peuvent se promener et jouissent d'un air excellent ; dans son enceinte se trouvent l'auditoire et le laboratoire de pathologie de l'Ecole de médecine. A l'hôpital cantonal est adjointe une Ecole de sages-femmes.

Depuis trente ans, la population s'est accrue dans le canton de 85 000 âmes ; le grand hôpital est devenu trop petit et l'on va construire deux annexes : l'une pour la Maternité, l'autre pour les Enfants. Un terrain a été acheté dans ce but par l'Etat sur la route de Berne.

La philanthropie a pour complément l'amour des animaux. La Confédération a cru nécessaire de les prendre sous son égide en introduisant, dans notre charte nationale, un article qui exclut, en raison de sa cruauté, le mode d'abatage pratiqué par les Israélites. Il existe une Société vaudoise pour la protection des animaux, fondée en 1860, qui a son siège à Lausanne avec trois sous-sections à Vevey, Nyon et Yverdon. Roger de Guimps en fut le principal promoteur. Elle a un agent qui parcourt sans cesse les rues et spécialement les chantiers en construction, il signale à la police les installations défectueuses et les actes de brutalité, commis par les charretiers. Une loi cantonale, du 30 novembre 1876, a édicté une série de prescriptions, en complément des dispositions de l'article 139 du code pénal vaudois et de celles des lois fédérale et vaudoise concernant la protection des animaux. (Voir lois sur la chasse).

Le Conseil communal de Lausanne a adopté, en 1897, un règlement limitant le nombre d'heures de travail qui peut être demandé des animaux et prescrivant en leur faveur un repos au milieu du jour.

Charité officielle et charité privée.

A côté des efforts soutenus de la bienfaisance, il faut mentionner les élans généreux de la charité provoqués par de grandes calamités.

L'année 1816 est restée tristement célèbre par la disette, suite de mauvaises récoltes, qui régna dans tout le centre de l'Europe. Plusieurs cataclysmes, des tremblements de terre, des éboulements, des avalanches, des inondations et la grêle aggravèrent encore, dans certaines contrées, la misère du peuple au point d'accroître la mortalité dans des proportions inouïes. En France la disette des grains fut l'occasion d'émeutes qui s'étendirent à tout le territoire et qui présentèrent une certaine gravité dans les régions du Centre et de l'Est. Les fauteurs de désordres parurent devant les *Cours prévôtales ;* 13 affaires furent instruites dans l'Allier, 16 dans l'Yonne, 18 dans l'Aube ; elles entraînèrent trois condamnations à mort, dont une prononcée contre une femme, et vingt-cinq condamnations aux travaux forcés [1]. En Suisse le désastre fut surtout grand dans les cantons de Glaris, de Saint-Gall, de Thurgovie, de Lucerne et du Tessin, mais il n'y eut pas de troubles. La Savoie fut aussi très éprouvée et les Genevois la secoururent généreusement. Durant l'hiver 1816-1817, la charité s'ingénia à venir en aide par des distributions de vivres aux victimes du fléau ; le canton de Vaud échappa à peu près à la famine, grâce à la prévoyance du gouvernement, qui fit, en 1816, des achats considérables de blé, lorsqu'il put prévoir les conséquences qui devaient fatalement résulter de l'absence de récoltes. Il fut aidé

[1] Voir dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er juillet 1911 un article de M. André Paulet sur « Les cours prévôtales (1816-1818) ».

dans cette opération par une souscription publique qui lui permit de faire acheter à Gênes, à Livourne, à Marseille, et en Allemagne plus de 80 000 quintaux de blés, avant que le renchérissement des céréales ait atteint son maximum.

Un généreux citoyen, Philippe Rivier [1], de Renens, mit à la disposition du gouvernement une somme de 300 000 francs (ancienne monnaie = 450 000 francs actuels). Son frère, Théodore Rivier, membre du Grand Conseil, prêta au Conseil d'Etat le concours de son expérience d'ancien armateur. L'opération

[1] La famille *Rivier* est originaire de Saint-Paul-Trois-Châteaux, en Dauphiné. Louis Rivier fut reçu à l'habitation à Genève en 1696. Son fils Théodore, reçu bourgeois de Genève en 1743, qui avait un commerce d'indienne et de mousseline, sous la raison sociale Rivier, Plantamour et Rilliet, acquit en 1756 la bourgeoisie d'Aubonne. Il avait épousé *Jeanne de Villette*. De cette union sont issus entre autres : 1° *Philippe*, né en 1747, qui exploita à Londres un commerce d'indiennes avec ses compatriotes Liotard et Aubertin ; il épousa Sophie Fæsch et acquit en 1802 la campagne de Renens sur Roche, où il mourut en 1832. Il était botaniste et fut nommé membre associé de l'Ecole forestière de Tzarkoié. 2° *Etienne-Louis*, armateur à Lorient dès 1784, juge au tribunal de commerce, républicain ardent, servit, ainsi que son frère Jean-Louis, comme dragon contre les Chouans, vint s'établir à Lausanne en 1800, célibataire, † en 1809 à Jouxtens. 3° *Jean-Théodore*, né en 1750 à Genève, armateur à Lorient en 1784 et l'un des directeurs de la Compagnie française des Indes orientales. Il avait épousé *Suzanne Vieusseux-Larguier*. Un soir, au théâtre de Lorient, on demanda à Mme Rivier, qui avait une belle voix, de chanter un hymne révolutionnaire ; elle se leva et dit : « Au nom de la Liberté, je demande le droit de ne pas chanter. » Son attitude lui valut des applaudissements. Théodore Rivier, étant néanmoins entaché de modérantisme, dut fuir Lorient en 1794 et vécut à Genève, à Bienne, à Bâle, à Pégli, que la révolution de Gênes l'obligea de quitter. Il se fixa en 1799 à Lausanne, acheta, des de Constant, le domaine du Désert, fut reçu bourgeois de Lausanne en 1805 et fit partie du Grand Conseil. Il fonda en 1817 la Caisse d'épargne 4° *Philippine Rivier*, née en 1759, épousa Gaspard Fels, pasteur à Lausanne, qui acheta de Benjamin de Constant le domaine de Beau-Soleil. 5° *Jean-Louis*, né en 1762 à Genève, armateur à Lorient, se fixa à Lausanne en 1805, acheta d'Abram-David Bergier un domaine à Jouxtens, où il mourut en 1848. Jean-Théodore Rivier-Vieusseux eut pour fils : *Jacques-François-Théodore*, né à Paris en 1791, † à Lausanne en 1875, qui épousa *Joséphine Vieusseux-Clavière*. Il fut préfet de Lausanne et chef de bataillon, mais il est connu surtout comme philanthrope ; il prit une part active à la fondation de l'Eglise libre. Théodore Rivier a laissé trois filles et cinq fils, dont le plus distingué fut *Alphonse* (mentionné plus haut, p. 249).

roula sur une somme de 2 1/2 millions (ancienne monnaie) et fut facilitée par des maisons d'origine vaudoise établies à Paris, Gênes et Marseille, grâce aux crédits obtenus par M. Th. Rivier, qui évita au gouvernement l'obligation de contracter un emprunt. La part de l'opération incombant à l'Etat de Vaud fut de 197 000 francs ; ce sacrifice sauva le pays de malheurs plus grands. En constatant ces résultats et en approuvant les comptes qui lui furent présentés, le Grand Conseil vota, le 16 mai 1818, des remerciements spéciaux à M. Th. Rivier, sans oublier les autres citoyens qui avaient secondé le gouvernement en cette circonstance.

Dès lors, l'esprit public fut mis maintes fois à contribution, et toujours avec succès. On le constata lors de l'incendie de Glaris, en 1861, et des inondations du Rheinthal, en 1868, qui furent l'occasion, pour les Suisses romands, de manifester leurs sentiments d'affection pour leurs compatriotes de la Suisse orientale.

La guerre de 1870 fut, en Suisse, l'objet d'appréciations très diverses, mais, sitôt déclarée, deux ambulances fédérales se rendirent sur les champs de bataille pour porter secours aux blessés [1]. L'une d'elles avait à sa tête le Dr Socin, de Bâle, et suivit les armées allemandes ; l'autre, attachée au corps du général Douay, était placée sous les ordres du Dr Rouge, chirurgien en chef de l'Hôpital cantonal à Lausanne ; plusieurs médecins vaudois en firent partie : Ferdinand Ceresole, Benjamin Chausson, Marc Dufour, Jacques Larguier, Maurice Francillon, A. Lambossy, G. du Plessis, Ernest Guisan et Castella (de Fribourg). Elle se trouvait à Vouziers, à 70 kilomètres de Sedan, lors de la bataille du 2 septembre et fut licenciée immédiatement après la capitulation.

Beaucoup de gens en Suisse redoutaient le triomphe des armées françaises. L'opinion qu'un Etat n'a pas moralement

[1] La solde des officiers était payée par la Confédération ; le fourgon de l'ambulance Rouge fut fourni par la Société française de secours aux blessés.

le droit de s'approprier un territoire sans le consentement du peuple qui l'habite — les pays hors d'Europe exceptés, — n'était pas encore courante à Paris avant 1870. Napoléon III avait, en effet, ouvert en 1867 des négociations, par l'intermédiaire de son ambassadeur Benedetti, pour obtenir du roi de Prusse ce qu'il appelait des *compensations*; c'étaient des annexions, dont la Belgique, Mayence et le Palatinat auraient fait les frais [1]. On se rappelait encore en Suisse comment, après les paroles rassurantes prononcées par Bonaparte à Genève en 1797, les troupes françaises s'étaient emparées par surprise de cette ville, le 15 avril 1798 ; le souvenir des seize années qu'avait duré la domination étrangère hantait comme un cauchemar l'âme fidèle des vieux genevois. Ce haut fait peu glorieux avait été suivi en 1805 de l'attribution au maréchal Berthier (annexion déguisée) de l'ancien comté de Neuchâtel, dont l'alliance avec les ligues suisses, remontant au quinzième siècle, avait été reconnue par le traité de Westphalie ; en 1810 de l'annexion brutale du Valais, sans négociation préalable, portée à la connaissance de l'Europe par une simple insertion au *Moniteur officiel*; et en 1811 de la non moins injuste annexion du Tessin, en vertu du droit du plus fort, que M. Thiers dans son *Histoire du consulat et de l'empire* estime être une raison suffisante. La Suisse avait été séparée de ses alliés séculaires

[1] Voir à ce sujet *La France et sa politique extérieure en 1867*, par G. Rothan, ancien ministre plénipotentiaire, tome I. p. 34, 35 et 72 (Paris, Calman-Lévy, 1887), et une lettre d'Emile de Laveleye à M. Jules Simon publiée dans l'*Indépendance belge* et reproduite dans la *Gazette de Lausanne* le 11 octobre 1889, à propos d'un article de Mme Adam dans la *Nouvelle Revue*, faisant mention d'une lettre du roi de Belgique écrite en 1870 au roi de Prusse, où il le félicitait de ses victoires. Cette attitude ayant été critiquée par le *Gil Blas* et Mme Adam, l'éminent publiciste belge dit qu'elle s'expliquait facilement, si l'on se reportait à l'époque où la lettre du roi des Belges avait été écrite, et il ajoutait : « Que nos amis de Paris veuillent bien se rappeler que la publication du traité Benedetti venait de prouver que l'empereur Napoléon III tramait la chute de notre roi, alors qu'il le traitait en ami et en bon frère. Il était démontré que la visée constante de Louis-Napoléon avait été de prendre la Belgique, et on pouvait croire que, s'il avait été victorieux, il aurait mis à exécution ce plan conçu dès les premiers jours de son avènement. »

et dépouillée de plusieurs positions stratégiques importantes; les landammans Mérian et de Watteville protestèrent, mais en vain. Ce cruel démembrement rappelait le partage de la Pologne si sévèrement jugé par les historiens français. L'on avait gardé aussi en Suisse le souvenir amer des procédés blessants du gouvernement de Louis-Philippe dans l'affaire Conseil et dans l'affaire du prince Louis-Napoléon, ainsi que de l'appui donné, vingt-trois ans auparavant, par M. Guizot aux chefs du Sonderbund. Le Concile du Vatican venait de mettre le sceau à son œuvre réactionnaire, on connaissait les ambitions du curé de Genève, les tendances cléricales de l'impératrice Eugénie, son influence sur son mari ainsi que le caractère faible et changeant de ce dernier. De vagues bruits couraient sur l'annexion de Genève à la France. Un général qui devait s'illustrer dans la défense de Strasbourg, voyageant en Suisse, en avait parlé, devant témoins, disait-on. Un autre officier supérieur français, s'entretenant familièrement à Paris, quelques mois avant la guerre, avec un colonel suisse dont il était l'hôte, trouvait plaisant de parler de l'annexion de Genève; il prétendait qu'elle était désirée par les habitants et déclarait qu'il serait reçu à bras ouverts quand il se présenterait aux portes de cette ville à la tête d'une armée française. Il ne se doutait pas, le malheureux, que l'année suivante l'armée qu'il aurait à commander entrerait effectivement en Suisse, sans lui, qu'elle y serait reçue « à bras ouverts », mais dans de tout autres conditions que celles qu'il prévoyait. Ces intrigues, jointes à ces fanfaronnades, fréquentes alors, indisposaient l'opinion en Suisse et l'on n'était pas sans inquiétude sur l'issue de la guerre.

Cependant lorsque, après la bataille de Sedan, on vit les hostilités continuer et une armée entière emmenée prisonnière en Allemagne, la sympathie l'emporta sur toute autre considération. A Lausanne, elle trouva son expression dans la formation, au mois de septembre, d'un *Comité vaudois de secours aux prisonniers français et aux populations ruinées par la guerre*, que pré-

sidait le colonel *Th. de Vallière* [1]. Les fonds réunis par ce comité s'élevèrent à la somme de 131 928 francs, plus des denrées en nature pour 35 000 francs, et des vêtements dont la valeur peut être estimée à une cinquantaine de mille francs. Ces secours furent envoyés en Allemagne sur les places d'Ulm, de Breslau, de Mayence et de Leipzig et distribués par les soins de MM. Joseph, aumônier, le Dr Lebert, Hermann, banquier, et Pommier. Des subsides furent remis aux blessés de l'armée de la Loire par l'intermédiaire du professeur Rosseuw-Saint-Hilaire et à l'ambulance de Saint-Quentin par l'intermédiaire du pasteur Monnier. Puis le major Lochmann, MM. Julien Chavannes et Th. Sambuc furent envoyés, de Lausanne, dans le département de la Côte-d'Or, à Belfort, à Montbéliard et dans la contrée de Pontarlier pour faire aux populations des distributions d'argent, de vivres et de vêtements [2].

Internement des soldats de l'armée de Bourbaki.

L'armée du général Bourbaki privée de son chef [3] ayant été refoulée en janvier 1871 vers la frontière suisse par les Prussiens, le général Herzog signa avec le général Clinchant, le 1er février, une convention autorisant l'armée de l'Est à séjourner en Suisse, après avoir posé les armes.

[1] Ce comité était composé de MM. Astié, Perdonnet, J. Chavannes, Th. Sambuc, Amédée de la Harpe, Fédor de Crousaz, L. Gonin, ing., Cuénod, J. Marguet, ing., Bergeron, ing., Henri Beauverd, Rousset, Paul Vulliet, Marc Morel, Hoffmann-Rittener, J.-J. Lochmann, major fédéral, Morton et Bury, juge cantonal.

[2] Pour plus de détails voir le rapport du dit comité, imprimé à Lausanne chez Georges Bridel en 1871.

[3] Dans un moment de désespoir, recevant de Bordeaux des ordres insensés, écrasé sous le poids de la malveillance dont il se sentait entouré, le général Bourbaki avait tenté de se suicider le 26 janvier, et quelques heures après recevait une dépêche de Gambetta lui retirant son commandement. Il n'était que blessé légèrement. Les généraux Cremer et Longuerue réussirent à s'évader et à gagner Lyon en longeant le Jura par les Rousses et la Faucille avec environ dix mille hommes. Ils étaient à Morez le 31 au soir. (Voir l'*Armée de l'Est*, par le colonel Secretan, Neuchâtel, Attinger frères, IIe édit., 1894, p. 457.) Bourbaki doit avoir suivi le même itinéraire, sauf erreur.

Nous nous souvenons encore d'avoir vu, le jeudi 2 février 1871, à la tombée de la nuit, arriver sur la place de Saint-François un escadron de gendarmes à cheval formant l'avant-garde de l'armée de Bourbaki ; troupe d'élite, elle avait conservé sa fière allure et amenait avec elle un prisonnier prussien que son voyage en pays inconnu semblait fort divertir. Entre dix et onze heures du soir, les mobiles de la Gironde et le 32e de marche, suivis de soldats égrenés, firent leur entrée ; ils défilèrent tristement dans les rues, avançant péniblement ; leur toux opiniâtre faisait peine à entendre ; c'était un spectacle lamentable à voir.

Le commandement de la place fut donné au major Ernest Ruchonnet, qui prit comme adjudant le lieutenant d'artillerie Aloys van Muyden et comme chef de bureau le secrétaire d'état-major Louis Berdez. Les anciennes casernes de la Cité, le temple de Saint-Laurent, la chapelle de Martheray, ainsi que les manèges Barbaroux et Pellet reçurent les hommes valides et furent placés sous le commandement des lieutenants Bourgoz, Aunant et du sous-lieutenant Thévoz. La chapelle des Terreaux fut transformée en ambulance ; le temple de Saint-François fut affecté au service des étapes, dirigé par le capitaine d'artillerie Curchod-Verdeil. Les officiers français, dont plusieurs avaient manifesté des symptômes d'indiscipline, furent séparés de leurs hommes et envoyés dans la Suisse allemande.

Des bains furent organisés dans les tanneries Mercier ; toute la population s'empressa de donner aux internés les secours que leur état comportait, en soignant les blessés, en réconfortant les malades par une nourriture substantielle, en les munissant de vêtements chauds, en remplaçant leurs chaussures. Les plus malades furent reçus chez des particuliers. Des nouvelles furent envoyées à leurs familles ; quelques-uns, hélas ! moururent de phthisie. Après que les hommes valides eurent recouvré leurs forces, il devenait nécessaire de les occuper ; le commandement de place leur fit faire des promenades aux environs de Lausanne, à Saint-Sulpice et à Cully, etc. Sous la

direction du député Juat, des leçons de lecture, d'écriture et d'arithmétique furent organisés pour les illettrés, et des conférences pour les plus instruits. Ces conférences leur passaient quelquefois par-dessus la tête. Un professeur ayant entrepris de leur révéler les mystères de la géologie fut applaudi de confiance, puis un soldat se leva et le remercia en ces termes : « Je n'ai pas très bien saisi ce que M. le professeur nous a dit, mais ce que je sais c'est qu'il y a trois sortes de terre : la terre glaise, la terre de pipe et la terre hospitalière ; vive la terre hospitalière ! » Ce petit discours eut un vif succès.

Le 18 février, M. Emile Fourcaud, maire de Bordeaux, au nom du Conseil municipal de cette ville, exprima par lettre aux autorités lausannoises sa gratitude pour le bienveillant accueil qu'avaient reçu les mobiles de la Gironde. L'intendant militaire P. Gauthier, après avoir visité les troupes internées dans le canton de Vaud, écrivait le 5 mars au colonel de Gingins, chargé par le Conseil fédéral de la surveillance des cantonnements vaudois : « J'ai été vivement touché des bons soins et des égards de toute sortes qu'on a partout pour nos militaires. Et, au milieu de nos malheurs, nous avons cette douce consolation de connaître les grandes sympathies que nous avons dans votre pays.

En fait, Lausanne, comme le canton de Vaud et la Suisse, n'avait fait que son devoir, mais ils l'avaient accompli avec bonne grâce ; aussi les Français, gouvernement et particuliers, s'en montrèrent très reconnaissants [1].

Après un séjour de six semaines, la paix ayant été signée, le moment vint pour les internés de rentrer en France. Ils quittèrent la Suisse dans de bonnes dispositions ; ils étaient remis de leurs fatigues et laissaient aux habitants de Lausanne le

[1] Je puis citer le cas d'un Girondin, fils d'un négociant de Bordeaux, qui envoya une caisse d'excellents vins à une famille où il avait été reçu. Un autre témoignait sa gratitude dans une lettre du mois de *juillet* ainsi adressée : « Monsieur A., route de Vevey, *la maison en face du grand tas de neige.* »

meilleur souvenir. Dans l'ordre de rapatriement du 12 mars, le commandant de place, major Ernest Ruchonnet, leur rend un excellent témoignage; il loue leur discipline et leur esprit soumis et leur adresse un salut cordial. Le Conseil d'Etat, que présidait Louis Bonjour, dans sa proclamation du même jour, leur souhaite un bon retour dans leurs foyers et leur exprime les vœux du peuple vaudois; il ajoute: « Vous avez, par votre discipline et votre bonne conduite, fortifié les sympathies qu'avaient inspirées vos malheurs. »

Le 13 mars, à 7 heures du matin, les internés se réunissent sur la place de la Riponne, après avoir déjeuné et reçu une distribution de vivres pour la route; la colonne se forme: en tête un peloton de soldats suisses, puis les mobiles de la Gironde, au milieu une fanfare, puis le 32e de marche et un second peloton de troupes suisses. Cette escorte d'honneur accompagne les Français jusqu'à Ouchy, où ils s'embarquent, à 9 heures, sur le Bonivard. A cet embarquement, dont nous avons conservé le souvenir, assistaient les étudiants de Lausanne qui venaient prendre congé des étudiants de Bordeaux, avec lesquels ils avaient fait bonne connaissance; et c'est aux cris de *« Vive la Suisse! vive la République! »*, que le Bonivard quitta la rive vaudoise.

Vie mondaine. Délassements. Sports.

Les très nombreux étrangers en séjour dans notre ville ne fraient guère avec la société lausannoise; ils ne la recherchent pas et ne sont pas recherchés par elle. A peu d'exceptions près, ils n'appartiennent pas, comme ceux du temps de Tissot, à l'élite de l'Europe. On ne rencontre ni dans les hôtels fashionnables, ni dans les jolies maisons de campagne des bords du lac, les descendants de ces nobles étrangers, dont M. et Mme William de Sévery nous parlent dans leur description de la vie de société au Pays de Vaud vers la fin du dix-huitième siècle.

Du reste, la vie mondaine, qui consiste dans un échange de

politesses et d'idées plutôt superficielles tend à disparaître. Ce qu'on appelle le « monde élégant » donne moins souvent des bals qu'il y a trente ou quarante ans et ne joue plus la comédie comme autrefois. Le goût des plaisirs n'en est pas moins resté très vif, mais c'est dans un monde plus modeste, dans les sociétés d'étudiants, de chant, de musique, de tir, de gymnastique qu'il se manifeste surtout. Leurs réunions, ainsi que les repas de noce, se terminent généralement par de gaies sauteries, se prolongeant fort avant dans la nuit. C'est ce qu'on appelle les *bals privés*, auxquels ne participent que les membres d'une société déterminée. Il y a aussi, et encore en beaucoup plus grand nombre, des *bals publics*, qui se donnent dans les restaurants de la classe ouvrière et que fréquentent surtout les Italiens.

Parmi les sociétés d'étudiants, mentionnons : celle de *Belles-Lettres*, fondée en 1808 par Ch. Monnard et son ami B. Golliez. Elle a un caractère littéraire, ne s'occupe pas de politique, reçoit des étrangers sur pied d'égalité et entretient des relations avec des sociétés sœurs portant le même nom, qui se sont formées dans les universités de Genève, de Neuchâtel et de Fribourg ; c'est une manifestation de l'esprit romand.

La Société de *Zofingue* a été fondée en 1820 ; elle a un caractère patriotique ; les étrangers n'y sont reçus qu'à titre d'« hospes » ; c'est une manifestation de l'esprit suisse. Il y a des sections de Zofingue, non seulement à Genève et à Neuchâtel, mais aussi à Berne, Bâle, Zurich, Lucerne, Saint-Gall et Coire. Louis Vulliemin et Louis Fabre de Lausanne, Bluntschli et Schulthess de Zurich, Bitzius, Stæhli et Studer, de Berne, Nüscheler, Schwendimann et Herzog de Lucerne, en furent les promoteurs.

La Société de l'*Helvetia*, fondée en 1847, fusionna avec Zofingue, puis se reconstitua à nouveau en 1859 ; elle poursuit un but politique : c'est le centre de ralliement des étudiants radicaux.

La *Stella*, fondée en 1857, est une Société de techniciens.

La *Germania* groupe les étudiants allemands et la *Lemania* les étudiants catholiques.

Suivant une tradition qui remonte à l'époque de la création de l'Académie, les étudiants de Belles-Lettres et de Zofingue ont l'habitude de donner, chaque année, des représentations littéraires, dramatiques et musicales. D'autres Sociétés, recrutées parmi les jeunes commerçants, comme la *Muse*, société d'art dramatique, se sont inspirées de l'exemple des étudiants et rivalisent de zèle avec eux. Parents et amis se pressent à ces représentations d'amateurs et en font le succès, au point de faire une réelle concurrence aux acteurs de profession.

Nous avons parlé plus haut du Théâtre, du Casino et du Kursaal. On ne peut que louer les efforts du comité et de la Direction du théâtre pour doter Lausanne d'une scène bienséante. En hiver, une troupe permanente de comédie donne des représentations trois fois par semaine et plus ; les artistes sont recrutés avec soin ; le directeur s'efforce de varier le répertoire et d'offrir des nouveautés, afin de tenir notre public au courant des succès artistiques de Paris. Au printemps sont organisées une vingtaine de représentations d'opéra comique ou d'opérette, qui sont généralement très courues. Le théâtre reçoit une subvention de la ville et doit en échange donner des représentations populaires à prix réduits et des représentations gratuites pour les élèves des écoles. Le bâtiment est très modeste et doit être remplacé dans un avenir prochain par un édifice plus en rapports avec les besoins actuels. Tel qu'il est, il a rendu bien des services ; il rappelle à ceux qui l'ont fréquenté depuis quarante ans les noms d'Agar, Sarah Bernhard, Le Brasseur, Baron, La Souche, Mounet-Sully, les trois Coquelin, Réjane, Talbot, Le Bargy, Paul Mounet, Gémier, Yvette Guilbert, Lina Monte, Rose Bruck, Lugné Poë, Georgette Leblanc, Ferraudy, Sylvain, et bien d'autres encore.

La petite salle des conférences et celle des spectacles ont vu défiler bien des conférenciers du pays et du dehors, plus ou

moins connus, plus ou moins illustres ; les rappeler tous serait oiseux, mentionnons-en quelques-uns seulement : Charles Secrétan, Eugène Rambert, Edmond de Pressensé, Francis de Pressensé, Coppée, Mme Ernst, Marc Monnier, Alphonse Schéler, Mme Gréville, Jean Aicard, Paul Desjardins, Flammarion, Marc Dufour, le ci-devant abbé Charbonnel, Ed. Secretan, Ed. Rod, Paul Seippel, Albert Bonnard, Victor Margueritte, Ferdinand Brunetière, René Doumic, Henry Bordeaux, Ph. Godet, G. Vallette, etc., qui par leur esprit, leur verve, leur savoir ont fait passer des heures charmantes aux Lausannois.

La célébration du centenaire de l'indépendance vaudoise, en 1903, a été marquée par de grandes fêtes qui ont fourni aux poètes et aux compositeurs vaudois l'occasion de se manifester. Le 14 avril, le Grand Conseil s'est rendu à la cathédrale et, après un sermon de circonstance, a entendu une cantate d'Alexandre Dénéréaz (paroles de René Morax), exécutée par M. et Mme Troyon, avec le concours de 400 chanteurs. Le même jour fut donné, au théâtre, par les sociétés lausannoises, un drame intitulé : *Le Peuple Vaudois*, du poète Henri Warnery, avec chœurs (musique de Gustave Doret). Trois mois après, au mois de juillet, un grand festival, composé par Jaques-Dalcroze, fut exécuté, par plus de 2000 figurants, sur la place de Beaulieu, devant 18 000 spectateurs accourus de toutes les parties du pays.

C'était une succession de tableaux composés avec art. Dans le Ier acte intitulé : *La Vigne*, on voyait les coteaux d'Aigle se couvrir de pampres, sous la baguette magique du prêtre de Bacchus. Le IIe, intitulé *Moudon*, transporte le spectateur dans cette pittoresque cité, où se trouvaient réunis les Etats de Vaud, présidés par le Comte Vert, qu'accompagne une brillante suite de seigneurs et de dames. Le IIIe acte, intitulé *Lausanne*, initie les spectateurs aux mœurs des étudiants du seizième siècle. Le IVe acte se passe à *Rolle* ; il représente le fameux banquet patriotique du 15 juillet 1791, présidé par Amédée de la Harpe. Le Ve acte, intitulé *L'Alpe*, est une sorte de poème montagnard ;

à de ravissants ballets d'enfants succède le cortège des pâtres avec leurs troupeaux partant pour les hauts pâturages; puis c'est la fête de la mi-été. Le tout se termine par une apothéose: devant la statue vivante de la Confédération défilent des bergères, des couples aux couleurs des vingt-deux cantons, puis les grenadiers de la République helvétique, dans leurs brillants uniformes, et un détachement de milices vaudoises dans la tenue de 1803.

La fête dura quatre jours; elle fut favorisée par un temps splendide. La scène était encadrée dans un décor naturel qui en rehaussait l'éclat. Sous un ciel rayonnant, le regard du spectateur pouvait s'arrêter tour à tour sur la cathédrale, la dent d'Oche, le lac et le Jura. La richesse de la mise en scène, la beauté des costumes, une musique entraînante et variée, jointe aux sentiments patriotiques qui animaient la foule des spectateurs, avaient porté l'enthousiasme à un degré indicible. Suivant les directions qui lui avaient été données, M. Jaques-Dalcroze avait placé les actes de son festival dans diverses régions de la patrie vaudoise et recruté dans chacune d'elles des figurants. Toutes les classes de la population y ont participé. Ainsi compris, le festival vaudois a eu de très heureux résultats.

La même année M. René Morax, qui avait déjà fait jouer à Morges et à Lausanne, par des amateurs, sa *Nuit des Quatre-Temps*, donna à Mézières une pièce intitulée la *Dîme* (musique d'Alexandre Dénéréaz), qui fut jouée avec un grand succès par des personnes de la localité. Ce petit drame villageois faisait revivre un incident qui avait fait époque à Mézières en 1790: l'arrestation arbitraire du pasteur Martin et son retour dans ses foyers. Dès lors, M. Morax a fait construire à Mézières un théâtre rustique, où il a donné d'autres pièces de sa composition: *Henriette* en 1908 et *Aliénor* en 1910, avec musique de Gustave Doret. Ces pièces ont été mises en valeur par de charmants décors brossés par MM. Jean Morax et Aloïs Hugonnet.

La fête des vignerons, célébrée à Vevey en 1905, a été aussi pour M. Doret, l'auteur des *Armaillis*, et pour M. René Morax l'occasion de manifester leurs talents.

Ils n'avaient pas là à faire œuvre d'invention ; ils devaient reprendre, en y ajoutant du leur, une tradition déjà ancienne. Le doyen Bridel nous a conservé une description de la fête des vignerons du 20 août 1783 [1] ; bizarre assemblage de souvenirs empruntés à l'histoire sacrée et à la mythologie ; idéalisation de la vie campagnarde ; glorification un peu panthéiste de la terre nourricière. Tandis que dans le *Festival vaudois* de 1903, comme dans ceux d'*Arth* en 1784 [2], de *Mörel* en 1885, de *Berne* et de *Schwytz* en 1891, de *Calven* en 1899 et de *Bâle* en 1901, la préoccupation patriotique et politique est dominante, dans la fête des vignerons, ce que l'on chante, ce n'est pas la lutte héroïque de l'homme contre l'homme, c'est l'amour du paysan pour le sol que ses patients labeurs ont rendu fécond. Le peuple vaudois, sentimental à ses heures, a trouvé dans ces représentations un genre de manifestation très conforme à son génie.

Les poètes et compositeurs vaudois contemporains, en faisant jouer leurs œuvres en plein air ou sur des théâtres rustiques, par des amateurs, ont su renouer avec succès d'anciennes traditions dont l'origine remonte à l'antiquité et que le moyen âge a transmis aux modernes sous la forme de ses mystères. Ce genre de drames populaires se cultive dans d'autres pays ; il a fleuri d'ancienne date en Suisse. Dans ses charmants *Voyages en zig-zag* [3], Tœpffer entretient ses lecteurs d'une pièce intitulée *Rose de Tannenbourg*, qu'il a vu jouer à Stalden le 4 septembre 1842, sur des tréteaux élevés dans une prairie avec des troncs d'arbres équarris, ceints de feuillages garnis de draperies,

[1] Voir 2e édit. du *Conservateur suisse*, tome I, p. 213.

[2] Le doyen Bridel en a aussi donné une description dans le même ouvrage, p. 217. Le spectacle national d'Arth mettait en scène Guillaume Tell, Stauffacher, Melchthal, W. Furst ; le IVe acte représentait le serment du Grutli et le Ve Nicolas de Flue et la diète de Stanz.

[3] *Nouveaux voyages*, Ve éd., p. 249.

surmontées de bannières flottantes, sous la direction du curé de l'endroit. Durant les siècles précédents, ces représentations étaient très fréquentes, soit dans les villes, soit dans les campagnes. Nous avons déjà parlé plus haut du *Sacrifice d'Abraham* de Théodore de Bèze ; mentionnons encore : *L'Histoire de Suzanne*, jouée par les étudiants et écoliers de Lausanne, sur la place de la Palud, le 13 septembre 1565, en grec, en latin, en français et en allemand, devant le Conseil, ainsi que le relate le *Manual*, et l'*Ombre de Stauffacher*, jouée à Genève en 1781. On pourrait citer quantité de spectacles de ce genre donnés à Lucerne, à Zoug, à Fribourg, dans la Gruyère, en Argovie et surtout en Valais [1]. Ils avaient lieu parfois à l'occasion du carnaval ; d'autres étaient d'un caractère religieux. Le drame de la passion, qui se joue à Ober-Ammergau, en Bavière, et à Selzach, dans le canton de Soleure, se jouait à Moudon au seizième siècle, dans la Gruyère au dix-huitième [2].

MM. Jaques-Dalcroze, Doret et René Morax, tous trois Vaudois, se rattachent au milieu lausannois, où ils ont reçu de nombreux encouragements, en dépit du proverbe qui veut que nul ne soit prophète en son pays. Ils n'avaient guère de précurseurs dans les générations qui les ont immédiatement précédés. Leurs efforts sont l'indice d'une orientation nouvelle intéressante, qui s'est affirmée encore par la représentation de l'*Orphée* de Gluck, exécuté en 1911 sur le théâtre de Mézières, sous la direction de M. Doret, avec l'appui d'un comité de Lausannois, sous la présidence de M. W. Cart et le patronage de M. Camille Saint-Saëns.

La participation de l'illustre maître français a été précieuse;

[1] Voir à ce sujet *Le Conservateur suisse* du doyen Bridel, passim.

[2] Ruchat raconte qu'en 1531 il y avait à Moudon un curé qui abandonnait à d'autres le droit de prêcher. Le théâtre, pour lui, tenait lieu de chaire. Les conducteurs du peuple, au lieu de lui procurer des instructions salutaires tirées de la parole de Dieu, le repaissaient de comédies pieuses, selon le goût du siècle. Et le Conseil de Moudon, entrant dans ces vues, ordonna de payer 10 florins de Savoie aux comédiens qui, le dimanche des Rameaux, avaient joué une partie de la passion du Seigneur et le lundi après Pâques sa résurrection.

il s'est livré à un travail considérable pour rétablir le texte original de Gluck, que les traditions théâtrales avaient dénaturé.

Ce qui a caractérisé ces représentations de Mézières, c'est le concours d'amateurs avec des acteurs de profession ; il n'a pas manqué d'être critiqué, et cependant on peut invoquer en sa faveur les traditions de la Grèce antique. Les chœurs et le corps des ballets était composé de jeunes lausannoises cultivées et bien élevées ; la fraîcheur virginale de leurs voix, la grâce de leurs gestes a été fort goûtée, et s'harmonisait fort bien avec les accents plus graves des chanteurs lausannois et les qualités brillantes de l'orchestre cosmopolite recruté pour la circonstance. Ce succès est dû aux efforts nombreux de M. Doret, de M. Troyon et de Mmes Charles et Mariani. Les décors de Jousseaumé, quoique un peu conventionnels, méritent aussi des éloges. Quant aux solistes, Mesdames Marie Charbonnel et Bressler-Gianoli (Orphée), Jeanne Campredon et Catherine Mastro (Eurydice), et Irma Castel (l'Amour), elles ont brillé comme on pouvait s'y attendre, étant donné leur réputation déjà établie sur les grandes scènes de Paris.

Le Bayreuth de la Suisse française, comme l'appelle un journal allemand, a recueilli les suffrages unanimes de la presse suisse, française, allemande et anglaise, qui y avaient envoyé leurs correspondants, au nombre de près de quatre-vingts. Parlant du corps des ballets, M. Schneider, dans *Le Gaulois,* s'explique en ces termes : Au lieu de ballerines, dont chacune esquisse ses pas, avec le plus de virtuosité possible, avec le plus grand souci du métier, je vis une blanche théorie de jeunes filles qui réalisaient avec une extrême naïveté le tableau des Ombres heureuses ; ici, comme en un Botticelli qui aurait été animé, elles formaient des groupes gracieux, elles jouaient, elles se poursuivaient, elles se lançaient la balle de l'une à l'autre. Rien de cela n'avait l'air d'être appris, tout semblait improvisé. › Dans son aimable article de *La Semaine littéraire,* M. Romain Rolland félicite Gustave Doret d'avoir su rompre avec la routine et fait l'éloge du talent du peintre Morax,

« l'inventeur des costumes qui a su évoquer les plus belles images de la Grèce antique. »

Quant à M. René Morax, son rôle était cette fois-ci beaucoup plus modeste qu'à *La Dîme*, à la *Fête des vignerons* et à *Aliénor ;* il s'est borné à prêter son théâtre à son ami et à s'occuper obligeamment de la mise en scène avec M. Jousseaume.

Pour se faire une idée du retentissement des journées de Mézières, il faudrait pouvoir citer encore des extraits du *Times*, de la *Hamburger Fremdenblatt* et de bien d'autres organes de la presse européenne. Notons encore que la salle du Théâtre du Jorat était remplie par un public essentiellement suisse, qui en a assuré le succès, sans le concours de l'étranger. Mézières, c'est le *National suisse* qui le remarque, ne s'est point industrialisée ; les paysans y vaquaient à leurs travaux, avec leurs gros souliers à clous, sans tenir compte des citadins qui ont pour un moment envahi leur village. Le dimanche, ces bons campagnards se tenaient en groupes près de la porte du théâtre, et la foule animée des spectateurs vaut pour eux la représentation d'*Orphée.*

Un autre art renouvelé des anciens, c'est la gymnastique ; longtemps délaissée, elle est revenue en honneur, il y a à peine un siècle en Saxe, en Suisse, en Suède, en Prusse, et s'est répandue dans les autres pays de l'Europe, qui l'ont successivement introduite dans le programme de l'enseignement officiel, à l'école et à l'armée. C'est un sport en honneur à Lausanne, spécialement chez les gens de bureau qui réagissent ainsi contre les inconvénients de la vie sédentaire. Deux Sociétés se sont formées dans ce but : la *Bourgeoise,* fondée en 1845, et les *Amis-Gymnastes*, fondée en 1884. Leurs membres excellent surtout dans la gymnastique sans engins, très répandue en Suisse ; ils ont remporté des prix dans les concours internationaux (Paris, Mâcon, Besançon, Alger). La fête fédérale de gymnastique a eu lieu à Lausanne en 1880 et en 1909. C'était un spectacle impressionant que de voir, sur la place de Beaulieu, 12 000 hommes, aux corps souples, exécuter en

cadence des mouvements d'ensemble, au son de la musique. Cela faisait penser aux jeux olympiques.

A mentionner aussi la *Société d'équitation,* qui organise fréquemment des *rallye-papers;* la *Société d'escrime*, qui donne chaque année des soirées, où les meilleures lames de Genève, de Berne et de Neuchâtel viennent se mesurer avec les Lausannois ; le *Lawn-Tennis Club,* les clubs de *Football,* le *Touring-Club,* le *Rowing-Club* [1] et la *Société de navigation.* Cette dernière remonte à 1846 [2] et jouit d'une grande popularité ; sa fête annuelle dure deux jours avec un programme régulier : l'après-midi régates, le soir bal. De temps à autre elle organise des illuminations qui font courir tout Lausanne.

Les amateurs de fêtes trouvent aussi l'occasion de réjouissances à l'*Abbaye des Grenadiers* et à la *Société romande des Armes spéciales,* qui a son assemblée annuelle le jour de la Sainte-Barbe, patronne des artilleurs.

Lausanne possède encore plusieurs Sociétés militaires ; elle est le siège de la *Société vaudoise des officiers,* d'une section de la *Société fédérale de sous-officiers,* qui travaillent avec zèle à l'étude des problèmes de stratégie et de tactique, de la *Société de tir aux armes de guerre* et de la *Société des carabiniers* et de plusieurs autres sociétés de tir militaire. Le banquet annuel des carabiniers est un événement pour toute une partie de la population ; plusieurs hommes d'Etat, Louis Ruchonnet entre autres, y ont prononcé de retentissants discours. Longtemps Louis Monnet, le spirituel rédacteur du *Conteur vaudois,* en fut le major de table attitré, et sa revue humoristique de l'année était très applaudie de ses fidèles auditeurs.

Dans un genre très différent, rappelons encore le rôle utile

[1] Le club actuel de Rowing a été constitué en 1888 par MM. Adrien Veyrassat et Alfred Carrard, avocats, Max Auckenthaler et Alfred Manuel.

[2] Dans son premier comité figuraient MM. Frédéric Ruchonnet, Marc-Louis Perrin, Ch.-Sam. Burnand et Louis-Ch. Perrin. En 1849 elle avait pour membres honoraires MM. W. Haldimand, W. de Cerjat, G. Goff, E. Watson, le préfet Meystre, Ed. Dapples, Th. Devrient, Aug. de Cerjat, Albert de Haller et Victor Auberjonois.

joué par le *Club alpin suisse* [1], qui facilite les ascensions, en publiant des cartes, en participant à l'organisation des corps de guides et en construisant des cabanes près des hauts sommets. Il s'est donné aussi pour tâche de seconder les recherches scientifiques ; dans ce domaine, il faut citer sa belle étude sur la marche du glacier du Rhône. Mais son but principal est de développer chez ses membres l'amour de la nature, continuant ainsi l'œuvre des de Saussure et des Tœpffer. La branche vaudoise du Club alpin a reçu le nom de *Section des Diablerets;* elle a eu pour fondateurs, en 1865, Auguste Bernus, Ed. Bugnion, Ferdinand Ceresole, le forestier Albert Daval et Emile Cuénod ; ses grimpeurs les plus fervents furent Georges Béraneck, C. Morf, G.-A. Koëlla et Emile Javelle ; ce dernier, par ses *Souvenirs d'un alpiniste* [2], a révélé aux Suisses romands la beauté sublime de nos montagnes.

Mais ce fut le professeur Eugène Rambert qui fut longtemps l'âme du Club alpin vaudois. Par ses *Alpes suisses* [3], par ses nombreux discours, par sa présidence dévouée du S. A. C., il a inspiré à toute une génération l'amour qu'il ressentait pour les hauts sommets et les vastes horizons. Nous nous souvenons encore de l'éloquent discours qu'il prononça à Villars sur Ollon le 13 septembre 1885, lors de la XVIe fête du Club alpin suisse ; il caractérisa en termes fort heureux le panorama qu'il avait devant les yeux, il en fit valoir la splendeur et produisit une grande impression sur ses auditeurs.

Cercles. Cafés.

A côté des sports, les cercles occupent encore une place, quoique bien réduite, dans notre vie sociale. Nous avons déjà parlé de celui de l'*Arc,* qui est le doyen des clubs de notre ville.

[1] Remonte à l'année 1863 ; c'est dans une réunion, tenue à Aarau, de quelques excursionnistes de Zurich, Berne et Bâle que les bases en furent jetées.

[2] Publiés à Lausanne en 1886.

[3] Publiés à Bâle et à Genève de 1869 à 1875, 5 vol.

Après lui vient, en rang d'âge, le *Cercle littéraire*, établi depuis 1819 dans son immeuble de la place Saint-François. On y rencontrait naguère les anciens officiers au service de France et de Naples; aujourd'hui, c'est l'élément professeur qui domine, attiré par une abondante collection de journaux étrangers, de revues et de nouveautés littéraires. Puis vient le *Cercle de Beau-Séjour*, qui a acquis en 1865 l'ancienne villa Steiner, où Bonaparte fut reçu en 1800; c'est le rendez-vous préféré des négociants; dans une aile du cercle de Beau-Séjour siège la Bourse de Lausanne. Les Anglais ont créé, à l'avenue d'Ouchy, un cercle avec une salle de spectacle. L'Union chrétienne a des salles de lecture, rue du Grand-Pont, n° 12. L'Association démocratique a son cercle place Saint-Laurent.

Il y a à Lausanne deux loges maçonniques : L'*Espérance et Cordialité*, fondée en 1821, et la loge *Liberté*, fondée en 1871; elles ont construit en commun, en 1910, un temple à l'avenue Ruchonnet.

Chaque ville qui se respecte doit avoir aujourd'hui sa Maison du Peuple. Grâce à la générosité d'un philanthrope, M. Anton Suter-Ruffy, l'ancienne Tonhalle de la Caroline a été acquise et aménagée pour cette destination. Sa salle principale sert chaque hiver à des conférences, à des concerts populaires très fréquentés et à des assemblées politiques de tous les partis. Les professeurs ainsi que les virtuoses du pays et de l'étranger s'y font entendre. Les apôtres du socialisme, les Fauquez, les Sigg, les Vandervelde, ainsi que ceux de l'anarchie, les Sébastien Faure et les Naine y ont exposé leurs doctrines. C'est là généralement que se complotent les grèves. La direction de la Maison du Peuple a organisé une coopérative de consommation.

L'usage de la bière, dont la consommation s'est beaucoup accrue depuis une trentaine d'années, fait que nombre de gens d'affaires, leurs travaux terminés, se rencontrent de préférence dans des brasseries où, grâce au grand débit journalier, la qualité de la bière est supérieure à celle des cercles; il en résulte que ceux-ci sont moins fréquentés aujourd'hui qu'autre-

fois ; on n'y rencontre que quelques vieux habitués, gens âgés qui viennent y faire leur partie de cartes ou lire les journaux ; la jeune génération considère ces établissements comme surannés et n'y va guère. Les cafés, qui jouaient autrefois un grand rôle dans la vie lausannoise, semblent avoir perdu aussi de leur importance. On boit moins de vin que jadis. En 1895, on comptait à Lausanne un café pour 190 habitants ; aujourd'hui, on ne compte plus qu'un café pour 285 habitants. Cela tient au fait que le Conseil d'Etat et la Municipalité accordent le moins possible de nouvelles patentes.

Deux établissements autrefois prospères ont périclité, puis se sont fermés. Ce sont le café Rodieux, sur la place Saint-François, qui était, en son temps, le rendez-vous des membres en évidence du parti radical, et le café Morand, fondé en 1825, à la rue de Bourg, où se concentrait l'état-major du parti libéral. A l'occasion de la fermeture de ce dernier en 1891, a paru dans la *Gazette de Lausanne*[1] un article dû à la plume de M. Albert Bonnard dont nous extrayons les renseignements suivants, qui font revivre une page curieuse du vieux Lausanne : « Le papa Morand « ou l'oncle », comme l'appelaient les étudiants, était un homme avisé, un hôte modèle, aimable, sans familiarité déplacée. Il considérait ses clients comme des invités ; il avait appris de Brillat-Savarin que « convier quelqu'un c'est se » charger de son bonheur pendant tout le temps qu'il est sous » votre toit. » Son Madère, son Bourgogne, son Aigle, son Yvorne étaient parfaits, sa cuisine opulente, mais son triomphe c'étaient les glaces ; elles étaient exquises. Alexandre Dumas père, qui se piquait d'être cuisinier, en avait tâté un jour en 1832, et il écrit dans ses *Impressions de voyage*[2] : « Elles coûtent » 3 baches (9 sous de France), et ce sont les meilleures que

[1] Le 3 février 1891. M. Bonnard a été documenté à ce sujet par un vieil habitué du café Morand, le journaliste Fehr, décédé il y a bien des années, figure très connue des anciens Lausannois.

[2] Tome I, p. 59. L'illustre écrivain avait gardé aussi un bon souvenir de la féra du Léman qu'on mangeait à l'hôtel du Lion-d'or.

» j'aie mangées de ma vie, je les recommande à tout voyageur » qui passe à Lausanne. » Il y avait devant la porte un banc vert, d'où les habitués dévisageaient passants et passantes; c'était ce qu'on appelait le *banc des moqueurs.*

» Morand n'était point âpre au gain, loin de là; il faisait crédit aux jeunes; jamais il ne faisait appel aux bourses paternelles. Tel d'entre eux devait 1000 ou 1200 francs au brave homme sans qu'il s'en émût. « On verra quand vous aurez » une cure, » disait-il aux théologiens. Le plus célèbre des cafetiers lausannois n'en a pas moins laissé une fortune assez rondelette.

» Cet antre aimé était le rendez-vous de prédilection des Lausannois, et, pour ainsi dire, l'antichambre du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, le laboratoire de nos principaux mouvements politiques. Durant les années qui suivirent 1830, on y rencontrait des libéraux frondeurs, qui reprochaient au gouvernement d'être méthodiste et ne se doutaient pas de ce que devait être le lendemain. Le Dr Verdeil, l'avocat Pellis, Henri Bory, Pache (le directeur des débats criminels), Blanchenay, de Weiss, Druey, Guignard, l'avocat Vulliet, etc., étaient les hôtes assidus de l'établissement. Ce fut au Casino, non chez Morand, que se prépara la révolution de 1845; le café Morand en subit le contrecoup; il fut déserté pour un temps par les conservateurs qui élurent domicile dans la *pinte à Cavin,* aujourd'hui café Blanc, rue d'Etraz. Petit à petit, néanmoins, les étudiants reprirent le chemin de Morand. Et l'on eut pendant plusieurs années, racontait le journaliste Fehr, une situation curieuse : la salle de devant était radicale, les Veillon y régnaient en maîtres; la salle de derrière était conservatrice, les jeunes disciples de Vinet, de Monnard et de Gindroz, bien qu'imprégnés de leur esprit, jouaient aux dés en mangeant des *berthouds,* avec des fioles multiples. Au centre, dans sa cuisine, le papa Morand chambrait le rouge des blancs, avec le même soin qu'il frappait le blanc des rouges, propice aux vaincus comme aux vainqueurs.

» Malgré sa sagesse, les passions de l'époque firent irruption jusque dans son office. Il y eut des rencontres célèbres, des *piles* inoubliables, des chaises et des bouteilles cassées. L'apaisement se fit peu à peu, et avant de prendre sa retraite Morand eut la joie de voir de nouveau les conservateurs entrer devant et les radicaux derrière. Les discussions étaient parfois encore très vives, mais les heures de fraternité n'étaient pas rares. On trinquait ensemble. On voyait alors, côte à côte, Blanchenay, Delarageaz, Briatte, Pittet, Verret, l'avocat de Miéville, Guignard, le Dr Hoffmann, le bouillant Eytel, l'avocat Aneth, le colonel Wenger, le préfet Dor et cent autres.

» Plus tard, c'est le gouvernement de 1861 qui vient au café en sortant de ses séances. Il y trouvait Blanchenay, dont la défaite n'avait pas modifié les habitudes, le paradoxal Victor Perrin, Emile de Crousaz, le spirituel Charles Gingins d'Eclépens, le colonel Aymon Gingins-La Sarra, l'avocat André, le peintre La Caze, physionomie caractéristique du vieux Lausanne, et bien d'autres notabilités.

» Aujourd'hui, écrivait en 1891 M. Albert Bonnard, rien à Lausanne ne rappelle Morand. C'est sans doute un triomphe pour la Croix-Bleue ; mais, croyez-moi, cet antre avait du bon. Des gens d'opinions et de milieux très divers s'y rencontraient, y discutaient et s'y disputaient. Aujourd'hui ils ne se rencontrent pas, ils sont beaucoup plus éloignés les uns des autres.

Depuis que M. Bonnard émettait ce jugement, le temps a marché ; il s'est fait un rapprochement marqué, mais cette école de discussion ne s'est pas reconstituée. Les gouvernementaux vont au café Vaudois, l'opposition à l'Arc ; on ne se rencontre qu'à la brasserie Gugel et à celle du Musée.

Si les hommes fréquentent moins les établissements publics, les femmes y vont davantage. En 1840 un nommé Pomaret avait créé, dans la maison actuellement Manuel, à la rue de Bourg, le *Café français ;* son idée était de faire de son établissement un café de bon ton que les dames pussent fréquenter sans scrupule ; il ne vendait que du thé, des limonades, des

sirops et autres boissons non alcooliques. Mais ce régime doucereux ne réussit pas. Les habitudes ont dès lors bien changé ; il existe aujourd'hui dans notre ville plusieurs *tea-rooms* élégants et prospères. Les étrangères oisives, les jeunes pensionnaires friandes s'y précipitent à l'envi, et les Lausannoises les plus respectables suivent le mouvement. A l'heure de l' Afternoon tea », ces établissements sont bondés.

Les journaux lausannois.

Dans les vingt et quelques imprimeries de Lausanne se publient environ 70 journaux et revues.

Nous ne mentionnerons que les plus importants. La doyenne de la presse vaudoise est la *Feuille d'Avis,* fondée en 1762. Simple feuille d'annonces au début, une fois parvenue à l'âge respectable de cent-dix ans, elle se transforma en journal politique et devint l'un des organes du parti radical ; sauf erreur. c'est de tous les journaux de la Suisse romande celui qui a le plus fort tirage (plus de 30 000 exemplaires). Jadis propriété de MM. Allenspach, elle a été achetée par une société par actions et reste sous la direction de M. Paul Allenspach ; ses principaux rédacteurs sont MM. Maxime Reymond et Ernest Tissot.

Viennent après, par rang d'âge, la *Bibliothèque universelle,* fondée à Genève en 1796 ; son siège a été transféré à Lausanne en 1866, elle a été rédigée pendant plus de quarante ans avec beaucoup d'habileté par Ed. Tallichet ; au nombre de ses principaux collaborateurs citons : Ch. Secrétan, Marc Monnier, Eugène Rambert, Ernest Naville, Paul Stapfer, Philippe Godet ; autour de ces écrivains distingués s'est groupée toute une élite de littérateurs vaudois, genevois, neuchâtelois et français. En 1907 elle a passé en mains d'un comité à la tête duquel est M, le professeur Edmond Rossier, qui lui a donné une impulsion nouvelle et s'est assuré le concours de plusieurs excellents collaborateurs. Deux d'entre eux, des plus distingués et des plus sympathiques, Philippe Monnier et Gaspard Val-

iette, viennent de lui être brusquement enlevés par un trépas prématuré.

La *Gazette de Lausanne,* fondée en 1798 par Antoine Miéville, est demeurée plus de cinquante ans sous sa direction ; constamment fidèle au parti conservateur, aujourd'hui appelé libéral, la *Gazette* a eu la bonne fortune de posséder longtemps les mêmes rédacteurs ; durant la période qui s'étend de la mort d'Antoine Miéville à 1874, elle a cependant plusieurs fois changé de mains ; ce fut l'époque où l'on vit succéder comme directeurs ou comme collaborateurs l'avocat Jules Mandrot, l'avocat Gustave Jaccard, Henri Richard, ancien consul à Odessa, le banquier Bory-Hollard, qui défendit avec énergie les intérêts de la ville de Lausanne dans le conflit relatif à la construction de la ligne de Fribourg, J.-L. Moratel, le professeur Gaullieur, J.-J. Porchat, l'avocat Aug. Dupraz, Ph. Voruz, J. Cart, Eugène Secretan, Ed. Tallichet, Victor Tissot (l'auteur du *Voyage au pays des milliards*), Victor Perrin. En 1874, la direction en fut confiée à Ed. Secretan, qui en a fait un des journaux les mieux rédigés et les plus répandus de la Suisse. Parmi ses collaborateurs de marque il faut citer Edmond de Pressensé, Ch. Secrétan, Eugène Rambert, Albert Bonnard, Frédéric Clément et Maurice Muret.

Le *Nouvelliste vaudois* subit toutes sortes d'avatars et fut tour à tour le porte-voix de divers partis. Après sa suppression en 1804, il revit le jour en 1827 et fut l'organe de Charles Monnard, puis de Druey, de Gaullieur et de Delarageaz ; il passa des mains des libéraux dans celles des radicaux pour redevenir l'organe des libéraux en 1890, sous la direction d'Adrien Demiéville avec M. F. Feyler, avocat, comme rédacteur en chef. Une scission s'étant produite entre les radicaux de 1845 et leurs après-venant, entre Delarageaz et Louis Ruchonnet, ce dernier fonda en 1868 la *Revue,* qui a été depuis cette époque l'organe attitré du gouvernement. Ses principaux rédacteurs sont MM. Félix et Emile Bonjour et M. Louis Favrat. La *Tribune* remonte à l'année 1892, elle est la suite de l'*Estafette,* c'est le seul journal du matin. Elle vient d'être rachetée par une société

nouvelle dans laquelle la Société de la Feuille d'avis aura la haute main. Il est question, paraît-il, de lui faire subir quelques changements, mais elle conserve sa rédaction particulière, complètement indépendante de celle de la *Feuille d'avis*. Le *Grütli*, fondé en 1889, défend les idées du parti socialiste. Le tribun Fauquez en a été longtemps le rédacteur. Le *Grutléen* est l'organe des socialistes d'extrême gauche. Mentionnons encore : la *Revue militaire suisse* (1846), dirigée autrefois par le colonel Lecomte et aujourd'hui par son neveu le colonel Feyler. *La Famille*, journal illustré pour la jeunesse fondé par Georges Bridel et Adam Vulliet en 1860 ; l'humoristique *Conteur vaudois* (1863), que lança et dirigea pendant quarante ans Louis Monnet ; le *Bulletin financier* (1874); le *Semeur vaudois*, organe de l'Eglise nationale (1881); le *Journal des Tribunaux* (1853), dont l'avocat Louis Pellis fut le premier rédacteur ; la *Feuille religieuse*, fondée en 1827 ; les *Lectures illustrées*, journal pour les enfants fondé en 1839, et la *Revue historique vaudoise* (1893).

Expansion lausannoise. Plan d'extension.

Depuis vingt-cinq ans, la ville de Lausanne a plus que doublé. Des quartiers entiers ont surgi. C'est cependant encore dans certaines vieilles rues, celles de Bourg, de Saint-Pierre, de l'Ale, du Grand Chêne, du Pont, et sur les places de Saint-François, de la Palud, de Saint-Laurent et de la Riponne que se concentre la circulation. Les jours de marché, quand le temps est beau, que le soleil brille, c'est un plaisir de voir l'animation qui y règne. Les étalages de fruits, de légumes, d'œufs, de miel, de charcuterie, de fleurs et d'objets divers apportés par les paysans et les marchands forains présentent un charmant coup d'œil. Les visages sont épanouis; on entend les cris des camelots qui vantent les mérites de leurs étoffes ; les ménagères vont et viennent avec des airs affairés. Les plus cossues sont suivies de leurs servantes. Elles sont tout heureuses de se rencontrer; elles font la causette avec leurs amies, sans

souci de l'obstacle qu'elles opposent à la circulation, combattant les prétentions toujours plus élevées des maraîchères et résistant vaillamment à leurs séduisantes propositions, lorsque, l'heure de midi approchant, poissons, fruits et légumes sont offerts au rabais.

On a souvent parlé de construire un marché couvert où les vendeurs seraient à l'abri des intempéries, mais la location des places serait forcément beaucoup plus élevée. Pour compenser la hausse des prix, il faudrait tenir le marché ouvert tous les jours, les paysannes n'auraient pas suffisamment de denrées pour garnir leurs corbeilles ; elles ont du reste d'autres travaux qu'elles ne peuvent abandonner. L'approvisionnement de la ville passerait entre les mains d'intermédiaires ; ce serait une révolution économique dont pâtiraient les campagnards de la banlieue. Déjà les marchands italiens et catalans qui tiennent des boutiques de fruits du Midi et de primeurs leur font concurrence.

Les marchés sont une source de revenus pour la caisse communale [1], leur suppression serait à regretter au point de vue pittoresque, car avec les fontaines fleuries et les chanteurs italiens ils répandent la gaîté dans nos rues.

Une société s'est fondée récemment en vue de construire, à la rue du Pré, sous le nom de Halles centrales, de vastes magasins où se vendront des denrées alimentaires de toute nature. S'il pouvait en résulter, non un accaparement, mais au contraire un abaissement du prix des marchandises de première nécessité, le public serait très reconnaissant envers les organisateurs de l'entreprise.

Le climat de Lausanne est relativement doux. La température moyenne est de 9° centigrades à l'altitude de l'Observatoire du Champ-de-l'Air, situé à 553 mètres au-dessus de la mer, de 9°53 au niveau moyen de la ville (place Saint-François) et de 10° au bord du lac. La température moyenne de

[1] La recette nette a été en 1909 de 72 698 francs.

janvier est de 0°, celle de juillet de 19°. Les mois d'avril et d'octobre ont très sensiblement la température moyenne de l'année [1]. L'insolation, c'est-à-dire le nombre des heures de soleil, est relativement forte à Lausanne ; pour une période de dix ans elle s'élève à 1912 heures par an, ce qui représente le 47 % du maximum théorique possible si le ciel était toujours clair [2].

Le commerce lausannois a profité de l'afflux de population. D'importants quartiers sont sortis de terre ; pour les mettre en communication il a fallu les relier les uns aux autres par des tramways, créer des avenues, tracer un plan d'extension et approvisionner la ville de gaz, d'eau, de force motrice et d'électricité.

C'est à la Municipalité nommée en 1894, que présidait M. Samuel Cuénoud, et à celles qui lui ont succédé que se sont imposés ces importants problèmes. Etude difficile, car il fallait mener ces travaux de front et les opinions étaient très divisées. L'accomplissement de ces grands travaux a duré une douzaine d'années et, joints à la construction de plusieurs bâtiments d'ecole, à l'achat de la nouvelle place d'armes et à la création de plusieurs avenues, du pont de Montbenon, ils ont coûté plus d'une quarantaine de millions, sans parler du palais de Rumine, dont la dépense a été supportée en majeure partie par le fonds de Rumine.

Quoique documenté sur ces questions, nous ne nous y

[1] Voici à titre de comparaison la température moyenne de quelques villes suisses :

	Altitude	Température moyenne		Altitude	Température moyenne
Lugano	275	11°1	Neuchâtel	488	8°9
Clarens	380	10°1	Zurich	493	8°7
Ouchy	380	10°	Lucerne	453	8°6
Genève	405	9°5	Coire	610	8°6
Laus. pl. St-François	500	9°3	Berne	572	7°8
Champ-de-l'Air	553	9°0	Fribourg	640	7°4

[2] L'insolation est de 43 % au maximum à Bâle et à Zurich, du 42 % à Berne et du 59 % à Lugano. Ces données climatériques nous ont été fournies obligeamment en 1905 par feu le Dr Henri Dufour, professeur de physique à l'Université.

arrêterons pas longuement pour ne pas raviver des discussions auxquelles nous avons été personnellement mêlé.

Il y a une cinquantaine d'années, le syndic Dapples avait lancé l'idée d'un plan d'extension qu'on pouvait considérer comme une suite de celui du tour de ville adopté en 1836, sur la proposition de l'ingénieur Pichard. C'était l'époque où les quartiers de l'Ouest (Maupas et Beaulieu) étaient en voie de formation. L'idée n'eut pas d'écho. Ce fut malheureux ; car, en l'absence d'un plan méthodique, il se construisit beaucoup de maisons implantées au hasard, manquant de dévestiture, et qui n'en ont pas pour cela plus de pittoresque. En 1894 M. le syndic Cuénoud et M. G. Rouge, directeur des Travaux, reprirent la question, mais, avant de tracer des avenues, ils jugèrent avec raison qu'il fallait, au préalable, fixer par un règlement les principes applicables en l'espèce. L'élaboration du règlement souleva de vives oppositions ; adopté enfin le 10 mai 1897, il a été remanié à plus d'une reprise [1]. Le principe général de cette ordonnance est que les propriétaires construisant dans le rayon urbain doivent observer certains alignements de façon à ménager les espaces nécessaires à l'établissement des rues et avenues, dont on prévoit la création. Lorsque celles-ci viennent à se couvrir de constructions, l'administration peut décider que les bâtiments, à élever le long des voies nouvelles, seront disposés en ordre continu ou en ordre dispersé ; le premier convenant plus spécialement pour les artères allant du nord au midi, et le second pour celles allant de l'est à l'ouest, de façon à ce que les chaussées et les arbres plantés en bordure ne soient pas privés de soleil. De plus, la création de bonnes dévestitures mettant en valeur les immeubles bordiers, leurs propriétaires ont été assujettis à des taxes périmétriques fixées par experts et proportionnées à la plus-value résultant pour leurs terrains de la création de nouvelles chaussées.

Ces principes posés, le bureau des travaux, sous la direction de M. Barraud et de M. Ed. Chavannes, ingénieur en chef,

[1] En 1904, 1910 et 1911.

élabora le plan d'extension proprement dit. Cela a été une œuvre ardue, dont les effets devaient se déployer en partie immédiatement, en partie dans un avenir lointain.

La *Société de l'Art public* participa aux études ; elle fit faire. par M. l'architecte Davinet, directeur du Musée historique de Berne, un plan d'extension pour les quartiers du sud-ouest de Lausanne. Aux tracés rectilignes du premier projet, M. Davinet substitua des avenues décrivant des courbes gracieuses, « flattant le terrain », tenant compte de la configuration accidentée de Lausanne où des lignes droites coupant des mamelons seraient d'un effet fâcheux. Le gracieux tracé de l'avenue de Rumine, construite il y a une vingtaine d'années par M. Ed. Chavannes, avait déjà été inspiré par ce point de vue, qui a prévalu dans le plan général d'extension adopté le 24 octobre 1904. Ce plan, — cela résulte d'une déclaration formelle du directeur des travaux de l'époque, M. Barraud, — n'est qu'un plan directeur. Il n'était pas possible de faire à l'avance une étude complète de chacune des rues ou avenues qui y figurent, beaucoup de tracés ont été déjà abandonnés, comme trop coûteux ou présentant d'autres inconvénients, démontrés par un examen plus approfondi. Il a donc été entendu que l'adoption définitive des alignements n'aurait lieu que successivement, après avoir entendu les propriétaires des immeubles traversés par les nouvelles artères. Si l'on observe les égards auxquels ils ont droit, en mettant de côté les oppositions injustifiées, le public n'aura qu'à se louer du plan d'extension, qui est une nécessité d'intérêt général.

A côté du plan d'extension se sont créées des voies de communication dues à l'initiative privée ; faites avec parcimonie, elles se distinguent généralement par leur étroitesse et par des pentes rapides ; il serait à désirer que le règlement qui autorise à demander à la commune de prendre à son compte l'entretien des chemins utilisés par le public, y mît comme condition que seront exclus de cet avantage ceux dont la pente dépasse une inclinaison à déterminer.

Création des Services industriels.

La question des Services industriels n'était pas moins épineuse que celle du plan d'extension. Deux opinions ici étaient en présence : les uns auraient voulu renouveler, avec des conditions meilleures, les contrats conclus avec certaines sociétés ; d'autres voulaient municipaliser les services qui utilisent la voie publique et en faire une source de profits pour la caisse communale, comme cela s'était fait dans d'autres villes, tout en faisant bénéficier la population de conditions avantageuses. Ce fut ce dernier point de vue qui l'emporta, et l'on a tout lieu de s'en féliciter.

Autrefois, une quinzaine de falots à huile constituaient tout l'éclairage public de Lausanne. Quand il ne faisait pas clair de lune, les élégantes qui allaient au théâtre, au concert, ou qui passaient la soirée hors de chez elles, se faisaient accompagner par des serviteurs ou des servantes portant des lanternes. Cela devait être très pittoresque, mais peu pratique. Un grand progrès fut réalisé en 1847. La commune accorda à M. *Frédéric Loba,* pour une durée de vingt-quatre ans, soit jusqu'au 31 décembre 1870, un monopole pour l'éclairage public et privé au moyen du gaz, à raison de 34 centimes le mètre cube pour l'usage public et de 50 centimes pour l'usage privé. La qualité de ce gaz, confectionné avec de la lignite de Belmont, laissait cependant beaucoup à désirer ; contenant une grande quantité de soufre, dont l'on ne parvenait pas à se débarrasser, il oxydait les métaux et altérait la couleur des étoffes. Le gaz s'améliora en 1856, lorsque l'ouverture du chemin de fer de Lyon à Seyssel permit de faire venir les charbons du bassin de la Loire qu'on amenait par vagon jusqu'à cette localité, de là en char jusqu'à Genève, et de cette dernière ville à l'usine d'Ouchy en bateau. M. Loba transféra sa concession à une société qui améliora graduellement ses produits et obtint des prolongations de concessions. C'était devenu une très bonne affaire ; lorsque la

ville la racheta en 1895, elle produisait alors 1 774 020 mètres cubes par an. Depuis lors, l'usine d'Ouchy a été considérablement agrandie ; elle est devenue néanmoins insuffisante et une nouvelle a été construite à Renens, au lieu dit « en Malley » ; elle a été inaugurée en 1911. La consommation du gaz de Lausanne et des localités avoisinantes que son réseau dessert, s'est élevée en 1910 à six millions 522 830 mètres cubes. La longueur des canalisations est actuellement de plus de 125 kilomètres. La consommation du gaz d'éclairage tend à diminuer ; mais ce déficit est plus que compensé par l'emploi toujours plus grand du gaz pour chauffage qui en 1910 a été du 74 % de la consommation totale. La consommation du gaz faite par l'éclairage public est de 395 mille mètres cubes pour 1175 réverbères. Le total de la dotation du service du gaz s'élevait à fin 1910 à 5 millions 919 309 francs. L'excédent des recettes sur les dépenses a été en 1910 de 500 214 francs, dont à déduire les amortissements. Ce que l'on appelle la dotation, c'est le montant des avances faites par la caisse communale à chacun des services du gaz, de l'eau et de l'électricité ; cette dotation constitue une créance active de la commune, dont l'intérêt lui est compté au 4 %.

Les Services industriels ont une comptabilité indépendante ; le bénéfice, après de larges amortissements, est versé à la bourse communale [1].

Lausanne, dit M. l'ingénieur André de Montmollin [2], revendique l'honneur d'avoir été la première ville d'Europe qui ait possédé une station électrique éclairant des abonnés au moyen de lampes à incandescence.

En 1882 se fondait en effet à Lausanne la *Société suisse d'élec-*

[1] Pour plus de détails, nous renvoyons à la notice que M. l'ingénieur Ed. Chastellain a publié dans le *Lausanne à travers les âges* et aux rapports de gestion de la Municipalité.

[2] Voir la notice qu'il a consacrée au service de l'électricité dans le *Lausanne à travers les âges.*

tricité, qui fit installer des dynamos Edison alimentés par des turbines mues par l'eau du lac de Bret. Mais cette société, qui était parvenue à se créer une clientèle d'environ 2000 lampes à incandescence, se heurta à de grandes difficultés lorsqu'elle voulut accroître sa production.

Dès 1894, les autorités communales songèrent à doter la ville d'une grande centrale capable d'éclairer toute la ville et ses abords et de faire marcher les tramways dont on demandait la création. Ce problème comportait plusieurs solutions. Après des débats souvent orageux, les conseils de la ville se décidèrent, en 1898, pour l'acquisition d'une concession qu'un groupe de financiers avait obtenue sur le Rhône, au Bois Noir, en amont de Saint-Maurice. Il y a là une chute variant de 36 m. 45 à 38 m. 75 suivant la saison ; le débit du Rhône varie en cet endroit, suivant les saisons et les années, de 18 à 975 mètres cubes par seconde, avec une moyenne de débit minimum de 32 $^1/_2$ mètres cubes.

Un consortium d'entrepreneurs, composé de M. A. Palaz, professeur, de la Compagnie de l'industrie électrique à Genève (Société suisse Thury, Sécheron), de MM. Chapuis & Cie à Nidau, et de la Société anonyme des anciens ateliers Escher-Wyss à Zurich, se chargea à forfait, 1° de la construction d'un canal de dérivation du Rhône, d'Evionnaz au Bois Noir, 2° de l'établissement d'une usine au Bois Noir pour la production de 5000 chevaux en courant continu, 3° d'une canalisation aérienne à une tension de 22 000 volts, pour transporter cette force aux abords de Lausanne (distance 56 kilomètres). Le tout pour le prix de 4 millions 50 000 francs ; les travaux devaient être terminés le 1er novembre 1901.

La question du système de distribution à Lausanne de l'énergie électrique se posa ensuite. Des études furent demandées à M. le professeur Palaz d'une part et à M. l'ingénieur de Montmollin de l'autre. Le premier présenta un projet basé sur le système du courant continu, avec d'importants accumulateurs qui devaient permettre d'emmagasiner l'énergie pen-

dant la nuit pour l'utiliser de jour, et constituer une réserve momentanée en cas d'interruption du courant. Le second proposa la création d'une usine réceptrice en Pierre-de-Plan, où l'énergie, amenée par la ligne de Saint-Maurice, devait être adaptée aux divers usages auxquels elle était destinée ; à savoir : pour les moteurs puissants de la grosse industrie [1], sous la forme de courant continu à intensité constante (c'est le cas pour les tramways), pour les moteurs de moyenne et de faible puissance et pour l'éclairage public et privé, sous la forme de courant triphasé. Dans le projet de M. de Montmollin, il y avait aussi des accumulateurs, mais en moindre quantité que dans le projet de M. Palaz ; la réserve était constituée au moyen de moteurs thermiques qui permettent de parer aux interruptions de courant prolongées.

Les deux études furent soumises à l'examen d'une commission composée de MM. les ingénieurs Wagner, chef des services électriques de Zurich, Roger Chavannes, chef des services électriques de Neuchâtel, Belnot, directeur des tramways de Neuchâtel, Butticaz, chef des services industriels de Genève, et Jung, directeur de la centrale de Rheinfelden. Sur le préavis unanime de ces cinq ingénieurs et de M. Louis Chavannes, alors directeur des services industriels de Lausanne, la Municipalité proposa au Conseil l'adoption du projet de Montmollin. Le Conseil ayant demandé un supplément d'enquête, M. Ufpenborn, directeur des services électriques de la ville de Munich, fut consulté et confirma l'opinion émise par les ingénieurs plus haut cités. Le projet de M. de Montmollin l'emporta ainsi; il fut exécuté; la dépense demeura dans les limites des prévisions (environ 3 millions). L'exploitation commença le 1er août 1901, au moyen de la vapeur. L'usine de Saint-Maurice ne fut terminée qu'en mai 1902.

La température du Rhône est naturellement beaucoup plus

[1] Une seule grosse industrie utilise la force de Saint-Maurice, c'est la fabrique de ciment de Paudex ; cette énergie lui est livrée par un embranchement spécial en amont de Lausanne.

basse en Valais qu'à sa sortie du lac à Genève, et, à Saint-Maurice, le voisinage des montagnes fait que le soleil se lève tard et se couche tôt au cœur de l'hiver. Il en résulta, en décembre 1906, un gel intense qui interrompit pendant plus de trois semaines l'arrivée du courant à Lausanne. On put se féliciter alors d'avoir des réserves thermiques, car c'est grâce à ces dernières que les tramways ont pu continuer à marcher.

La construction de l'usine de Pierre-de-Plan a été faite par l'entrepreneur Gabella, les appareils de réception ont été exécutés par l'usine de Sécheron, les transformateurs par Alioth & Cie, les tableaux par l'usine d'Œrlikon, les moteurs thermiques par les Sulzer, les transformateurs placés dans les tourelles par Alioth & Cie, les câbles du réseau urbain par Berthoud-Borel et par Aubert, Grenier & Cie.

Après la suspension du courant électrique causé par le gel du Rhône en 1906, l'administration communale a augmenté les réserves thermiques de Pierre-de-Plan : aux trois machines verticales de la maison Sulzer on a ajouté un puissant turbo-moteur de la maison Brown-Bovery, qui sert non seulement de réserve, mais aussi d'appoint dans les heures de forte consommation. La réserve a été renforcée en 1911 par un nouveau turbo-moteur et par des moteurs Dysel.

Deux systèmes de tarif étaient en présence au début ; M. le professeur Palaz proposait celui du forfait, qui est en usage à Yverdon et dans d'autres localités et qu'applique la Société des forces motrices de Joux. La direction des Services industriels lui opposa le tarif au compteur qui a été adopté d'emblée par les principales villes de Suisse, à Zurich, Bâle, Genève, Berne et qui convient mieux aux exigences d'une distribution urbaine. Ce dernier système l'emporta ; le prix du kilowatt-heure fut fixé d'abord à 70 centimes ; il est de 80 centimes dans les villes suisses qu'on vient de citer et de 75 centimes dans les grandes villes d'Allemagne. Le prix de l'énergie pour l'industrie fut fixé à Lausanne à raison de 25 centimes le kilowatt.

On ne tarda pas à s'apercevoir, vu le rapide développement de la clientèle, que les 5000 chevaux de Saint-Maurice à certaines heures de la journée ne suffisaient plus à la consommation, tandis que pendant la nuit cette énergie se perdait. L'on ne pouvait, vu la variété du cours du Rhône, en tirer encore 5 à 10 000 chevaux, ainsi qu'on l'avait espéré au début. C'est alors que M. l'ingénieur de Montmollin eut l'heureuse idée de faire adopter un tarif qui varie suivant les heures [1]. Cela permet aux gros consommateurs, comme les hôtels et les grands magasins, de s'approvisionner d'électricité à bas prix pendant la nuit, et, après avoir transformé en courant continu le courant triphasé que lui envoie la ville, de l'emmagasiner dans des accumulateurs pour l'utiliser ensuite à leur gré. Chacun y trouve son compte, le gros consommateur bénéficie d'une sensible diminution de prix, et la ville leur livre de l'énergie électrique à des heures où elle n'en a pas emploi. Ces conditions sont beaucoup plus avantageuses que dans n'importe quelle autre centrale suisse.

L'éclairage public absorbe 122,9 k. pour un total de 309 lampes dont 116 à arc.

A fin décembre 1910 le total de la dotation du service électrique s'élevait à 10 616 125 francs.

Au bout de deux ans d'exercice, les recettes ont couvert les dépenses. L'excédent des recettes sur les dépenses a été en 1910 de 450 182 francs, dont à déduire les amortissements.

Aux temps anciens, que nous avons encore connus, les habitants de Lausanne, comme ceux d'autres villes, allaient ou

[1] Pendant les quatre heures de plus grand emploi, soit entre 4 et 8 en hiver, 5 et 9 en été, le kilowatt se paie 50 centimes l'heure ; c'est le moment où les tramways, les moteurs industriels, les magasins, les habitations privées et les bureaux emploient le plus d'énergie. Pendant les heures qui précèdent et qui suivent, le prix du kilowatt tombe à 25 centimes, ce qui permet aux industriels qui ont des moteurs de les faire marcher au même prix qu'avec l'ancien tarif ; aux heures qui précèdent et qui suivent, le prix tombe à 10 centimes ; enfin au milieu de la nuit, quand le service des tramways est suspendu, le prix tombe à 5 centimes.

faisaient chercher à la fontaine voisine l'eau nécessaire à leur consommation. Il n'y avait pas de chambres de bains dans les appartements, pas de water-closets avec appareils à chasse, mais de simples latrines ; aussi l'état sanitaire était-il mauvais, la fièvre typhoïde régnait à l'état permanent. L'amélioration de l'état sanitaire de Lausanne a coïncidé avec l'amenée de nouvelles eaux ; le fait a été établi dans un rapport présenté par le Dr de Cérenville au congrès d'hygiène de Genève en 1882.

Jusqu'en 1874, l'alimentation de Lausanne en eau potable se faisait au moyen de trois groupes de sources captées dans le Jorat (au Mont, au Chalet-à-Gobet et à Saint-Hippolyte), appartenant à la ville et représentant un volume de 1400 litres-minute, auxquels venaient s'adjoindre un peu plus de 200 litres-minute distribués dans les quartiers occidentaux par la Société de *Moille ès Donnes,* et un certain nombre de sources particulières, *Eaux des Cases,* etc., et de puits desservant les propriétés situées aux abords de la ville. Des mesures s'imposaient pour répondre aux besoins nouveaux. Des Sociétés privées offrirent de procurer aux habitants de Lausanne l'eau qui leur était nécessaire. Cette solution, que recommandaient le syndic Joël et l'avocat Eugène Gaulis, avait pour avantage d'épargner à la commune une grosse dépense qui serait demeurée longtemps improductive, ainsi que la suite le prouva, mais elle suscita des rivalités personnelles qui furent une cause de division au sein des Conseils de la ville.

Trois Sociétés se constituèrent :

1° La Société des *Eaux de Pierre Ozaire,* à la tête de laquelle était le notaire Louis Fiaux ; sa concession fut accordée le 15 mai 1874, elle distribua environ 450 litres-minute dans les quartiers orientaux et méridionaux de la commune ; ses sources sont captées aux environs de Savigny. Elle a été rachetée par la ville en 1906, c'est-à-dire que, contre l'abandon de ses sources, l'administration communale a assumé les engagements contractés par cette Société.

2° La Compagnie du *Chemin de fer de Lausanne-Ouchy et des*

Eaux de Bret, dont la concession fut accordée le 18 juillet 1872, a eu pour promoteurs : MM. J.-J. Mercier, J. Gay, L. Gonin, Ph. Ogay. Le lac de Bret forme un vaste réservoir ; ses eaux proviennent principalement du ruisseau du Grenet. On évalue à 10000 litres-minute le débit dont la Compagnie peut disposer en faveur de Lausanne. L'eau de Bret n'est pas malsaine ; les consommateurs ne sont point exposés à prendre la fièvre typhoïde ; aucun cas ne s'est produit dans des maisons alimentées par cette Société ; mais cette eau étant moins fraîche que l'eau de source pouvait être considérée comme de seconde qualité, et c'est pour ce motif qu'en accordant la concession à cette Compagnie la ville stipulait que cette eau devait être utilisée uniquement comme eau motrice, industrielle et agricole, à l'exclusion des usages alimentaires et ménagers.

Financièrement, l'entreprise de Bret n'a pas été brillante ; elle n'aurait pas pu subsister, si elle n'avait été vaillamment soutenue pendant de longues années par son principal actionnaire, M. *J.-J. Mercier-Marcel ;* mais elle a rendu de grands services à Lausanne en fournissant la traction du chemin de fer de Lausanne-Ouchy, en actionnant des moteurs et en contribuant à l'arrosage des rues et des jardins. Après avoir passé une partie de son capital par profits et pertes, la Société est arrivée avec le temps, grâce au développement qu'a pris la ville, à donner des dividendes à ses actionnaires.

3° La Société des *Eaux de Lausanne,* dont la concession est du 5 janvier 1876. Les promoteurs de cette entreprise furent MM. *Curchod,* directeur de l'Union du Crédit, *Georges Blattner* et *Louis Ruchonnet.* Les anciennes eaux de la ville et les canalisations qu'elle possédait ainsi que l'usage des rues leur furent remis et ils acquirent la source du *Pont de Pierre* sur Montreux, dont le débit est évalué à 3500 litres-minute. La ville y ajouta dans la suite l'excellente source de Saint-Hippolyte, près de Montheron, d'une valeur de 300 litres-minute. La Société des Eaux de Lausanne a été financièrement une très mauvaise affaire ; elle n'a jamais distribué de dividende à ses actionnaires, mais elle

a comme la Compagnie des Eaux de Bret rendu de grands services.

Il arriva un moment où elle ne se trouva plus en mesure de satisfaire aux demandes, et où chaque été, pendant les grandes chaleurs, elle se voyait dans la nécessité de rationner ses abonnés, ce qui lui valut une grande impopularité. Elle manquait du crédit nécessaire pour compléter ses approvisionnements. C'est alors que se posa la question de la reprise du service des eaux potables par la ville. Deux opinions se manifestèrent dans les Conseils de la ville et dans le public. Les uns voulaient que de nouvelles sources fussent achetées, les autres préconisèrent le système du pompage de l'eau du lac Léman que proposait le professeur Palaz.

Il est certain que l'eau des lacs puisée dans certaines conditions est buvable ; on la consomme à Zurich, à Genève et à Saint-Gall sans inconvénients. Grâce à l'immensité du réservoir, la pureté de l'eau n'est pas nécessairement altérée par le grand nombre d'égouts qui se déversent dans ces lacs, si l'on prend l'eau loin de la rive et à une certaine profondeur ; mais encore faut-il que les canalisations lacustres ne se rompent pas, et qu'un cadavre ne vienne pas échouer vers l'endroit où l'on puise l'eau ; ces deux accidents se sont produits il y a une vingtaine d'années et ont produit des épidémies de fièvre typhoïde. A Genève, il y a un courant formé par le Rhône qui fait que l'eau se renouvelle constamment ; un phénomène identique se produit à Zurich ; il n'en est pas de même devant Lavaux, Ouchy et Cour; vu le peu de profondeur du lac, l'eau est stagnante. Les échantillons d'eau pris à quelque distance de la rive ne signifiaient donc rien, vu que ce prélèvement ne portait que sur un nombre infime de litres et ne déplaçait pas l'eau, tandis qu'un pompage de 10 ou 15 000 litres aurait amené un déplacement d'eau considérable, en sorte que les eaux des rives, souillées par les égouts, se seraient constamment mélangées avec celles du plein lac.

D'autres inconvénients encore ont été signalés par un savant

français, M. Jules Rochard, de l'Académie de médecine [1]. Parlant du lac Léman, il remarque qu'il est alimenté par des torrents venant des glaciers, il constate que leurs eaux déposent dans ce vaste réservoir leurs impuretés et que, prises dans de bonnes conditions, elles sont limpides et incolores, puis il ajoute : « On ne peut leur reprocher, dit-il, que leur très faible minéralisation. Elles sont aussi pauvres en sels que les glaciers et les neiges qui les ont produites. Elles ne renferment qu'une très petite quantité de matière organique, mais elles peuvent contenir des microbes. La surface du lac est balayée par les vents : les ruisseaux qui s'y rendent sont souillés en chemin, et ils reçoivent les égouts des grandes villes situées sur leurs bords. Leurs eaux, quelle qu'en soit leur masse, ne peuvent avoir la pureté des eaux de source.

Pour tout dire, en un mot, l'eau du lac Léman, comme celle du lac de Constance, manque de sapidité. Son défaut de saveur se remarque immédiatement quand on en boit, sans qu'il soit besoin de l'analyser [2], pour peu qu'on ait le palais délicat.

En faveur de l'eau du lac, on faisait valoir l'argument économique : la solution, assurait-on, était moins coûteuse. Mais l'on objectait d'autre part qu'une ville où l'on vient s'établir de tous côtés doit savoir s'imposer, le cas échéant, des sacrifices pour s'assurer une eau de première qualité ; et, comme l'a remarqué le professeur Heim, de Zurich, dans un temps où l'on cherche à détourner les gens des boissons alcooliques, il importe de leur offrir une eau fraîche et d'un goût agréable. C'était le point de vue de la minorité de la Municipalité ; et il triompha au Conseil communal.

La Commune accepta, en 1899, les offres qui lui avaient été faites par la Société électrique de Vevey-Montreux et acheta des eaux potables, provenant des environs de Châ-

[1] Voir « Les eaux potables », par Jules Rochard, *Revue des Deux-Mondes* du 1er août 1896.

[2] En dépit du rapport de M. Jules Rochard, on songe encore à Paris à y faire venir l'eau du lac Léman ; des ingénieurs suisses, dit-on, étudient la question.

teau-d'Oex, à des altitudes variant entre 1100 et 1400 mètres, à 54 kilomètres environ de Lausanne, représentant un débit minimum de 7 à 8000 litres, qui lui sont livrées au réservoir de Sonzier sur Montreux [1]. Ces eaux sont d'une grande fraîcheur et d'une pureté absolue; ce sont des eaux dites douces, tandis que celles du Pont de Pierre sont plus dures.

La Commission lausannoise de salubrité fait prendre constamment des échantillons des sources du Mont, du Chalet-à-Gobet, de Moilles ès Donnes, des Cases, de Sainte-Hippolyte, de Pierre-Ozaire, du Pont de Pierre et de Château-d'Oex, etc., et s'assure, par des expertises, que la qualité n'en a pas été altérée ; grâce à ces précautions, les cas de fièvre typhoïde sont devenus très rares à Lausanne; il y en a en moyenne vingt ou vingt-cinq par an ; chacun d'eux fait l'objet d'une enquête, et l'on constate généralement que le germe en a été contracté en buvant de l'eau dans une course, ou qu'il provient du mauvais entretien d'un réservoir particulier.

En 1901, la Commune racheta l'entreprise des Eaux de Lausanne, et plus tard elle reprit à son compte les Eaux des Cases, et de Pierre Ozaire. Durant l'été exceptionnel de 1911, les parties supérieures de la ville que n'alimentent pas les réservoirs des sources du Pont-de-Pierre et de Château-d'Œx ont dû être rationnées. C'était prévu, les quartiers de Chailly et de la Pontaise ayant pris un grand développement. Pour y remédier, le Conseil communal a décidé, le 25 juillet 1911, l'achat des Eaux de Thierrens. Cette source sort du sol à la cote 765 m.; réunie à d'autres captées sur la route de Thierrens à Lausanne, elle fournira un appoint de 2300 litres qui remplacera certaines sources de Château-d'Œx qui ne présentant pas de garanties suffisantes avaient été abandonnées.

[1] Le réservoir de Sonzier est à la cote de 705 ; la canalisation de Sonzier au réservoir de Montalègre (592 m.) à Lausanne est de 29 km. ; elle est en tuyaux de fonte de 50 centimètres, fournis par la maison de Roll à Choendex près Soleure, et par les usines de Pont-à-Mousson en France, par l'intermédiaire de la maison Francillon à Lausanne. Pour plus de détails, voir, dans le *Lausanne à travers les âges*, la notice de M. Ed. Buttet, gérant des eaux.

La ville, qui déjà disposait de plus de 13000 litres d'eau potable (de source), aura approximativement 15400 litres-minute, ce qui, en comprenant les communes suburbaines qu'elle alimente, fait une quantité d'eau potable d'environ 280 litres par 24 heures par habitant, auxquels s'ajoutent les 280 litres par 24 heures et par habitant délivrés par la société de Bret [1].

Ce résultat remarquable a été obtenu sans charge pour la ville. Les premiers exercices, comme cela était prévu, ont donné des déficits ; mais au bout de cinq ans, le budget des eaux s'est équilibré, et il a donné depuis des excédents de recettes qui permettent d'amortir graduellement les déficits des débuts.

La dotation du service des eaux s'est élevée à fin décembre 1910 à 7 millions 51 749 francs.

En 1909, l'excédent des recettes sur les dépenses a été de 55389 francs, ce qui ne suffit pas tout à fait à couvrir les amortissements.

Les comptes de l'ensemble des Services industriels se résument comme suit : dotation à fin décembre 1910, 23 millions 636 886 francs.

Les recettes pour 1910	Fr. 4547716 85
Les dépenses » »	» 3541930 35
L'excédent des recettes sur les dépenses :	Fr. 1005786 50

dont il a été affecté aux amortissements financiers et industriels 375976 francs, et versé à la caisse communale, comme bénéfice net, 629810 fr. 50.

[1] Le tarif des eaux potables a été établi de manière à favoriser les petits ménages sur les bases suivantes :

Appart. de	1	chambre et	cuisine,	4	francs	donnent droit à	50	m³	par an.
	2			9			90		»
	3			16			133		
	4	»	»	25	»	»	192	»	»
»	5	»	»	36	»	»	257	»	»
	6		»	45			326		

Ces quantités sont contrôlées par des compteurs, chaque mètre cube d'excédent est payé 15 centimes. Le tarif des eaux de Bret est de 5 centimes par mètre cube.

Budget communal.

Le ménage communal, quoique tenu avec économie, coûte plus cher d'année en année, et cela non seulement en raison de l'accroissement de la population, mais aussi par le fait des charges nouvelles imposées à la bourse communale. L'équilibre ne s'est maintenu qu'avec de fréquentes aggravations d'impôts. La commission du budget s'efforce, mais en vain, de restreindre les dépenses ; la commission de gestion suggère sans cesse des améliorations presque toujours coûteuses. Le tableau suivant, mettant en regard le chiffre de la population avec les recettes et les dépenses, permet de se faire une idée de cette progression.

Année	*Nombre des habitants*	*Recettes*	*Dépenses*	*Dépense par habitant*
1850	15 744	202 635	211 130	13
1860	18 818	407 874	418 930	22
1870	23 000	635 267	776 124	27
1880	28 858	1 099 188	1 010 639	38
1890	32 919	1 535 823	1 598 823	48
1900	45 486	2 739 399	2 808 255	61
1910	66 263 [1]	6 015 496	5 772 512	87

Dans le total des dépenses ne rentrent pas les Services industriels, qui font l'objet d'une comptabilité à part. En recette sont portés les intérêts des sommes avancées par la bourse communale aux services industriels et les bénéfices réalisés par ces entreprises qui, bien conduites, sont une source de profits pour la ville.

Si la population s'accroît, la dépense par tête d'habitant s'accroît plus rapidement encore. Mais il est à remarquer que

[1] Ce chiffre comprend les résidents, dont le nombre s'élève à 63 926, plus la population flottante au jour du recensement qui était de 2 337 personnes.

la dépense par tête d'habitant ne représente pas le sacrifice moyen qui est exigé de chacun d'eux; pour avoir ce dernier chiffre, il ne faudrait faire entrer en ligne de compte que l'impôt, qui s'est élevé en 1910 à la somme de 2 683 790 francs, et qui, réparti sur une population fixe de 63 926 âmes, donnerait une moyenne de 42 francs, ensorte qu'un chef de famille, marié et père de quatre enfants, aurait en moyenne à payer 252 francs [1]. Et ce chiffre même, comme moyenne de contribution, ne correspond pas à la réalité, vu que la plupart des étrangers, qui forment environ le quart de la population, ainsi que beaucoup de gens à ressources modestes, ne participent qu'à l'impôt sur les loyers et à la capitation, qui ne représentent guère qu'un quart des contributions publiques; ils échappent aux impôts sur la fortune mobilière et immobilière ainsi qu'aux droits de mutation. Cette exonération des étrangers a quelque chose de choquant; sa suppression a été plus d'une fois demandée ; elle a été néanmoins maintenue dans l'intérêt du commerce et de la classe des travailleurs qui bénéficie de leur présence.

Le solde des dépenses est supporté par le produit des créances de la bourse communale, des domaines, par les bénéfices des services industriels, les recettes du bureau de police, des abattoirs, des travaux, de l'école supérieure des jeunes filles, ainsi que par les subsides de l'Etat (Ecole supérieure et Travaux manuels) et de la Confédération (Enseignement professionnel).

Les recettes de l'année 1910 se décomposent comme suit :

1° Administration générale	Fr.	25 126 70
2° Police	»	268 127 20

[1] Ce chiffre est à rapprocher de celui que représentent pour la commune les frais de l'instruction publique dans les écoles enfantines et les écoles primaires ; ils s'élèvent à 110 francs par enfant, soit 440 par an. Or, des 7177 enfants qui ont suivi en 1910 une école, 386 étaient bourgeois de Lausanne, 3793 appartenaient à d'autres communes du canton de Vaud, 2033 étaient des confédérés et 965, soit près du septième, des étrangers.

3° Finances :

Impôts mobiliers et immobiliers et droits de mutation	Fr.	1 948 594 91	
Impôts sur les loyers et taxe personnelle	»	601 640 19	
Patentes, imp. sur le luxe, etc.	»	133 555 06	
Produit des créances	»	987 617 98	Fr. 4 493 822 19
Bénéfice des serv. industriels	»	629 810 50	
Participation des services industriels à l'amortissement de la dotation[1].	»	183 500 —	
Recettes diverses	»	9 103 55	

4° Domaines (forêts, bâtiments, etc.). . . .		855 247 15
5° Travaux		141 424 74
6° Ecoles	»	231 748 20

Les postes les plus importants des recettes des écoles sont: 1° les loyers des bâtiments, que l'on fait entrer dans les comptes pour 158 710 francs en 1910; 2° les finances d'écolage de l'école supérieure des jeunes filles, qui ont été en 1910 de 48 233 francs; 3° les subsides de l'Etat et de la Confédération, 21 600 francs.

Les dépenses en 1910 se décomposent comme suit :

1° Administration générale . .	Fr.	231 022 25
2° Police	»	525 319 70
3° Finances	»	2 575 695 61
4° Domaines	»	430 281 25
5° Travaux	»	1 016 383 25
6° Ecoles	»	993 810 31

Les dépenses de la direction des finances, qui représentent les cinq douzièmes de la dépense totale, proviennent de ce que c'est à cette direction qu'incombe le soin de payer, 1° les intérêts de la dette communale, qui se sont chiffrés pour 1910 par une somme de 1 897 447 ; 2° l'amortissement de la dette, qui a été en 1910 de 455 500. Cette grosse charge est, à pro-

[1] En dehors de cet amortissement *financier*, les Services industriels ont fait en 1910 un amortissement industriel qui porte à 375 926 francs l'amortissement des dits services.

prement parler, une répartition sur une série d'années de certaines dépenses dont il ne serait ni possible ni équitable de faire supporter la charge par le budget annuel. Du reste le produit des créances actives, ajouté au bénéfice des services industriels et au produit net des domaines (forêts, biens ruraux et bâtiments de rapport), s'élève pour 1910 à une somme totale de 2 225 894 francs qui, à 116 000 près, correspond non seulement à l'intérêt de la dette, mais encore à son amortissement. On peut donc dire que le service de la dette, et par conséquent l'extension de la ville (nouvelles voies, plan d'extension, constructions nouvelles, etc., couverts par l'emprunt), n'est point supporté par l'impôt ; celui-ci est en effet tout entier consacré aux services publics (écoles, voirie, police et autres dépenses courantes).

Une autre charge de la Direction des finances a été, en 1910, l'entretien des pauvres bourgeois. La récolte des vignes ayant manqué, il a fallu verser une somme de 75 mille 318 fr. pour combler le déficit de la Bourse des pauvres.

Les comptes communaux de 1909 avaient accusé un déficit de 44 745 francs ; en 1910, ils ont bouclé par un excédent de recettes sur les dépenses de 242 983 francs.

Une partie des dépenses, celles qui concernent la construction des avenues nouvelles, des ponts, des bâtiments d'école, acquisition de terrains, est supportée par l'emprunt qui, comme on vient de le voir, est renté par les revenus de la fortune communale, qui lui sert de garantie.

D'après les comptes arrêtés au 31 décembre 1910 :

Le passif de la commune s'élevait à . . .	Fr. 54 788 689	41
L'actif s'élevait à	» 37 598 862	34
L'excédent du passif sur l'actif était donc de	Fr. 17 189 827	07

Mais cet excédent est plus apparent que réel, vu que :

1° Tandis que la Confédération porte à l'actif de son bilan ses immeubles improductifs, Palais fédéraux, casernes, bâtiments des postes, etc., la ville de Lausanne, de par la loi cantonale sur la comptabilité communale, est tenue d'en faire

abstraction ; or les valeurs dites improductives, telles que : Hôtel de ville, bâtiments affectés aux services publics, églises, bâtiments d'école, promenades, évaluées à 10 509 930 francs, ne figurent que pour mémoire dans l'inventaire des biens communaux ; de ce chef donc le découvert se trouverait réduit à 6 679 897 fr. 07.

2° En vertu de la loi cantonale sur les communes, les immeubles productifs sont évalués à leur valeur cadastrale, qui est actuellement très inférieure à la valeur réelle. C'est ainsi que les forêts, qui donnent un revenu net de 200 mille francs chiffre rond, ne sont portées à l'inventaire que pour la valeur du sol, abstraction faite des bois qui le recouvrent, soit pour un million trois cents mille francs, ce qui fait qu'elles donnent du 15 pour cent ; la valeur des forêts pourrait donc être considérablement majorée.

Pour les terrains et les bâtiments situés en ville, même observation ; l'immeuble de Mon-Repos, qui a été payé, en 1910, y compris les frais d'actes et droits de mutation, 2 millions 5 469 fr. 55, est porté à l'inventaire pour 649 853 francs ; c'est donc, pour ce seul immeuble, un amortissement immédiat de 1 million 355 616 francs. Des amortissements analogues ont été faits pour les terrains et les immeubles occupés par des services publics ou loués à des tiers.

Si l'on tient compte de ces données, on doit admettre que le passif de la commune est en fait approximativement couvert par son actif, et que, si sa situation est obérée, elle ne l'est pas au delà de ses forces.

La transformation qui s'est opérée, ces vingt dernières années, a coûté aux Lausannois de lourds sacrifices dont leurs après venant profiteront. Ce ne sont pas seulement sa voirie, ses promenades publiques, ses bâtiments d'école, son université, ses musées, etc., qui en ont profité, Lausanne a d'autre part amélioré la situation matérielle du nombreux personnel occupé à son service.

Le traitement minimum des simples manœuvres non ma

riés est de 5 fr. par jour. Le traitement minimum des employés est de 1800 francs par an, et il s'augmente avec les années, et suivant la nature des travaux, jusqu'à 6000 francs. Les ingénieurs seuls dépassent ce taux. D'une façon générale, comme c'est le cas aussi au service cantonal et au service fédéral, les fonctionnaires supérieurs sont relativement moins payés que les petits employés ; c'est un résultat des principes démocratiques qui ne tiennent pas suffisamment compte des supériorités intellectuelles.

Les instituteurs des classes primaires supérieures de la ville reçoivent un traitement minimum de 2900 francs, un maximum de 3500 francs, plus 600 francs de l'Etat. Les institutrices des classes supérieures de 2100 à 2700 francs, plus 350 francs de l'Etat.

Les instituteurs des classes primaires inférieures de 2600 à 3200 francs, plus 600 francs de l'Etat. Les institutrices de 1700 à 2300 francs, plus le supplément de l'Etat qui est de 350 francs.

Les instituteurs ont à donner de 24 à 33 heures de leçons par semaine, les institutrices de 22 à 32 heures, ils ont 12 semaines de vacances par an. Des maîtres spéciaux donnent les leçons d'allemand, de dessin, de gymnastique et de travaux manuels.

Le traitement du personnel de la police est le suivant : Sergent major de 2600 à 3400 francs ; fourrier et sergents 2500 à 3000 francs ; brigadiers de 2200 à 2500 francs ; agents 1600 à 2200 francs ; ils sont casernés, et c'est la Commune qui leur fournit leur équipement et leur uniforme [1].

[1] Il est intéressant de comparer les traitements d'un pays avec ceux d'un autre pour une même catégorie d'employés. Voici les renseignements que M. Lucien March, directeur de la statistique de la France, nous fournit :

Le traitement du personnel enseignant dans les écoles primaires de France est de

2100 à 4100 pour les directeurs et professeurs des écoles primaires supérieures.

Pour assurer l'existence des vieux employés, il a été créé, en 1897, une caisse de retraites en faveur de la police, qui dispose aujourd'hui d'un fonds capital s'élevant, au 31 décembre 1910, à 228 904 fr. 97, et, en 1905, une caisse de retraite [1] en faveur des employés et des ouvriers, dont le fonds capital s'élève au 30 juin 1911, à 555 478 fr. 95. Les pensions sont partiellement reversibles aux veuves et aux orphelins. Une caisse de retraite pour le personnel enseignant a déjà été créée par l'Etat en 1810.

1600 à 3000 pour les instituteurs.
1900 à 3700 pour les directrices et professeurs femmes.
1600 à 2800 pour les institutrices.

Pour les écoles primaires proprement dites :

1100 à 2800 pour les instituteurs.
1100 à 2600 pour les institutrices.

Les instituteurs et institutrices ont droit au logement ou à une indemnité représentative et, dans les chefs-lieux de canton ou les villes comptant au moins mille habitants agglomérés, à une indemnité de résidence en raison du chiffre de la population entre 25 et 800 francs.

Les instituteurs lausannois sont sensiblement sur le même pied que ceux de Paris ; leur maximum, y compris le subside cantonal et pour la France l'indemnité, va pour la catégorie supérieure à 4100 à Lausanne et à Paris 3800, et pour la catégorie inférieure à 3800 à Lausanne et à Paris 3600.

La solde des gardiens de la Paix de Paris, dont la fonction correspond à celle de nos agents de police est la suivante :
Brigadiers 3100 à 3300. sous-brigadiers 2800 à 3000. gardiens 2100 à 2700.

Ils ne sont ni logés ni nourris et reçoivent une indemnité d'habillement de 183 fr. 50.

[1] Cette caisse de retraite a pu être organisée d'une façon exceptionnellement avantageuse et a vu son fonds s'accroître rapidement, par le fait que les agents qui n'ont pas l'espoir d'être gradés cherchent, dès avant la quarantaine, une autre situation. Une enquête, portant sur une période de 65 ans, établit que le tiers au moins des individus qui parviennent à l'âge de la retraite se trouvent avoir quitté le corps bien avant l'époque où ils pourraient toucher une pension. La chose leur est facilitée par les vingt et quelques positions moins fatigantes que l'administration communale est en mesure de leur offrir (huissiers, concierges, etc.).

Enquête sur les logements.

L'intérêt que l'administration communale porte au bien-être public s'est manifesté en 1894 par l'enquête sur les logements. Demandée au Conseil communal par MM. Ed. Secretan, André Schnetzler et le Dr Ed. Bugnion, organisée avec beaucoup de soin par M. le syndic Cuénoud, elle fut confiée à M. l'architecte Ch. Melley, et M. l'avocat Schnetzler, plus tard syndic, fut chargé d'en condenser les résultats dans un rapport qui fut publié en 1896. On constata, ce que l'on savait déjà, c'est qu'à Lausanne comme dans toutes les villes en voie de développement, les bons logements à bon marché sont rares ; il ne peut en être autrement, le prix de la vie augmente tous les jours ; le taux des salaires, le taux de la main d'œuvre s'élevant, il en résulte une répercussion fatale sur le prix des constructions.

L'enquête de 1894 a servi de base à des mesures législatives prises par les autorités cantonales et communales au point de vue de la salubrité des habitations, touchant notamment les logements des domestiques, l'établissement des W.-C., le cube d'air des chambres à coucher, l'obligation de leur faire prendre jour sur des cours spacieuses [1], quand elles ne sont pas en communication avec l'extérieur. (Voir la Loi cantonale du 12 mai 1898 sur la police des constructions et le règlement sur la police des constructions dans la commune de Lausanne du 29 août 1902.) L'administration communale, voulant prêcher d'exemple, a acquis pour le prix de 255 000 francs de vastes terrains à Bellevaux [2] et y a fait construire, en 1899, quatre

[1] Dans beaucoup de villes, on voit des cuisines, des chambres de domestiques et des W.-C. prendre jour sur des cages d'escaliers ou sur des courettes de dimensions infinitésimales ; il en résulte un défaut d'air et de soleil préjudiciable à la santé. C'est à cet inconvénient grave qu'a paré le règlement lausannois sur la police des constructions, dont l'honneur revient à MM. Cuénoud et Rouge. Il est évident que ces dispositions renchérissent le prix des appartements.

[2] L'idée de M. le syndic Gagnaux et du groupe socialiste qui a poussé

maisons types, qui lui ont coûté 160 000 francs sans le terrain; elles contiennent 24 appartements de 3 à 4 pièces, qui se louent de 3 à 400 francs.

C'est une goutte d'eau dans l'océan. Pas plus que la *Société de construction,* fondée en 1860 par MM. l'avocat Gottofrey, Sigismond Charrière de Sévery, Ernest Dapples et Henri Bippert, que la *Société de la rue du Jura*, fondée en 1875 par MM. Piot, J. Tarin, Gruffel, Peytrequin et D. Jordan négociant, ou que plus récemment la *Société coopérative de la Maison ouvrière*, l'administration communale n'a pu donner une solution au problème de l'habitation à bon marché.

Fondations charitables.

Une quinzaine d'institutions philanthropiques sont administrées par les autorités communales. Les principales sont :

1° La *Bourse des pauvres*, qui fut séparée en 1799 de la Bourse communale; elle possède une fortune de deux millions, dont font partie les vignobles renommés du Dézaley, ainsi que ceux du Burignon à Lavaux, et de Mont et d'Allaman à la Côte. Sa mission est de venir en aide aux bourgeois nécessiteux, vieillards, veuves, orphelins ou valétudinaires, par des subventions casuelles ou permanentes.

2° Les *Bains et la buanderie Haldimand,* dont il a déjà été question plus haut.

3° La *Fondation de M. Antoine Bugnion et de Mme d'Effinger de Willdegg, née de Charrière de Sévery*, en faveur des malades à envoyer aux bains d'Aix et des anciennes domestiques.

4° La *Fondation Prades*, en faveur d'orphelines.

5° La *Fondation J.-J. Faure*, en faveur d'instituteurs et d'institutrices.

à l'achat des terrains de Bellevaux était que la commune faciliterait la construction de maisons ouvrières en fournissant le terrain à un prix minime ou même gratuitement; mais il ne s'est pas présenté de société pour profiter de ces facilités; l'association coopérative de la Maison ouvrière a préféré bâtir ailleurs.

Admissions à la bourgeoisie.

Le prix d'admission à la bourgeoisie s'était successivement élevé à 2000 florins en 1720, à 2500 fl. en 1740, plus 200 fl. pour les enfants non mariés et 250 fl. pour les droits de la Chambre (économique).

Le 20 février 1749 [1], il fut stipulé que le nouveau bourgeois non plus que ses enfants ne pourraient vendre du vin au détail avant dix ans après sa réception. Cette même année, le prix de la bourgeoisie fut élevé à 3000 florins, en 1768 à 4000 fl., en 1779 à 5800 fl. (2900 francs), outre 500 fl. pour un fils, 250 fl. pour les droits de la Chambre, 30 fl. pour le bourgmestre et 30 fl. pour le secrétaire. Ce taux, que l'on peut qualifier de prohibitif, subsista jusqu'à la Révolution.

Au dix-neuvième siècle, le prix de la bourgeoisie fut abaissé graduellement ; en 1804, il est fixé à 1200 francs de Suisse (1740 francs actuels), puis il est porté, en 1833, à 1400 francs de Suisse; en 1849 il est ramené à 1200 francs de Suisse pour les célibataires. Il faut dire qu'il y avait encore des répartitions de bois. En 1860, les répartitions ayant été abolies, le prix d'admission fut abaissé à 1700 francs, nouvelle monnaie, et en 1871 à 1000 francs pour les étrangers à la Suisse et à 500 francs pour les Vaudois et les Confédérés. Enfin, en 1882, le Conseil communal fixa le prix d'admission à 1000 francs pour chefs de famille sans distinction de nationalité et à 200 francs pour les enfants. Ces sommes sont réduites de moitié, lorsque le candidat est établi depuis cinq ans à Lausanne. Autrefois, le montant des admissions à la bourgeoisie se partageait entre la Bourse communale et la Bourse des pauvres, suivant des proportions qui ont varié avec le temps. Depuis 1871, il est intégralement versé à la Bourse des pauvres.

[1] Voir Extraits des Manuaux du Conseil de Lausanne annotés par Ernest Chavannes, MDSR, 2e série, t. I, p. 108.

Tableau des familles reçues à la bourgeoisie au dix-neuvième siècle.

1803 **Pahud**, Bioley-Magnoux.
1805 **Marindin**, Vevey.
» Binggeli, Guggisberg, Berne.
» **Deledevant**, Bettens.
1805 et 1808 Cazenove *, Genève, Amsterdam et Gascogne.
1805 **Rivier** *, Aubonne, Genève, Saint-Paul et Trois-Châteaux en Dauphiné.
1807 Bouet, Nîmes.
1810 **Bischoff**, Bilzingsleben (Saxe) et Commugny.
» **Monastier**, Angrogne, Piémont
1811 **Vasserot**, Boudry.
1812 **Noeller**, Wandersleben, Saxe.
1813 **Oschiger**, Urtenen, Berne.
Traxdorffen, Gebstedt, Saxe-Weimar.
1815 **Bocion**, Bournens.
Peyrau, Pomaret, vallée de Péronne, Piémont.
1816 Capo d'Istria. Bourgeois d'honneur.
Faure, Livron, près Montélimar.
Spach, Colmar.
Ravina. Nervi, près Gênes.
1819 **Diener**, Breuningsweiler, Wurtemberg.
Krieg, Muri, Berne.
» **Luginbühl**, Bowyl, Berne.
Schwarz. Biglen, »
Spring, Vechingen, »
1820 **Cerez**, Montpreveyres.

1822 **Centurier**, Durmentz, Wurtem.
» Lubac, Millau. Aveyron.
1822 **Dardel**, Neuchâtel.
» **Kohler**, Büren, Berne.
1824 **van Muyden** *, Utrecht.
1825 Robert-Laurent, Valangin, Neuchâtel.
» Specht. Brèda, Hollande.
1826 **Krebs**, Hilterfingen, Berne.
1827 **Cramer**, Ettwyl, Nassau.
Zinck, Ferney-Voltaire.
1828 **Nordhof**, Osnabruck, Prusse.
» Dufournet, Jouxtens-Mézery.
1830 Bippert, Tolochenaz.
» d'Effinger de Wildegg, Berne (veuve réintégrée).
» **Hieronymus**, Triesdorf, Bavière.

1831 Lèbre, Granges. Hérault.
1832 **Grillet**, Chardonney.
» **Jung**, Mannbach pr. Mayence.
» **Wenger**, Forst. Berne.
1833 Simon, Niederurnen, Glaris.
» **Chevalley** ou Chevaley, Champtauroz.

1843 **Grenier** *, Vevey, Bussigny, Pays de Gex.

1853 **Joël**, Cossonay.
1860 C. F. [1] Almeras.
» » Audibert.
» » **Baldy**, Cévennes.
» » **Bardet** »
» H. P., **Baud**, d'origine française
» C. F., **Baylon**, Dauphiné.
» » **Bérard**, »

[1] C. F. = corporation française. H. P. = habitant perpétuel. — Les noms en lettres grasses sont ceux des familles encore existantes.

1860 C. F., **Bessières,** Champagne.
» » Borde, Chalais en Saintonge.
» » **Campart**, Normandie.
» » Chabot, Dauphiné.
» » **Chave.** »
» » Collet, Port de Royan, Dauphiné.
» » **Combernoux**, Vigan, Cévennes.
» » **Dégailler**, Bresse
» » **Delacour**, Normandie.
» H. P., **Devaud**, or. inc.
» C. F., Duclieu, Languedoc.
» » Ducros,
» » Dumas, Dauphiné.
» » **Fontannes,** Languedoc.
» » **Fontannet**. Sommion, Languedoc.
» » Garcin, Chatillon, Dauphiné.
» » **Garagnon,** Dauphiné.
» » **Gardel,** Annonay.
» » **Gaudin**, Granne.
» » **Gaudin,** Crest.
» H. P., Gazelle. or. inc.
» C. F., **Gisclon**, Dauphiné.
» » **Hignou**, Normandie.
» » **Isnard**, Dauphiné.
» » Joubert, Minglon, Dauphiné.
» » **Lafond,** Languedoc.
» » **Laune,** La Salle, Cévennes.
» » **Liotard,** Languedoc
» » **Maurel,** La Mure. Dauphiné.
» » **Molles,** Vivarais.
» » **Moulin,** Saint-Vincent, Dauphiné.
» » **Mouton,** Languedoc.
» Navas,

1860 C. F., **Noir,** Châtillon, Dauphiné.
» » **Ogiez**, Dauphiné.
» » **Orguelt,** Nègrepelisse, Rouergue.
» » **Piolet**, Dauphiné.
» » **Planque,** Languedoc.
» » **Renou,** Normandie.
» H. P. et C. F. **Rigaud,** Montpellier.
» C. F., **Rousseil,**
» » **Roux,** Languedoc.
» **Saucon,** »
H. P. et C. F., **Saunier**, Languedoc.
» C. F., **Solomiac,** Saint-Antonin, Gascogne.
H. P., **Sorbières,**
C. F., **Tesse,** Dauphiné.
» » **Thomas,** »

1861 **Belmont,** or. inc.
» **Charton,** Cluny, Saône et Loire.
» **Roussy,** Saanen. Berne.
» Bury, Seewyl, Berne.
1862 **Allenspach,** Kurz-Rickenbach, Thurgovie.
» **Keck,** Schramberg, Wurtemb.
1863 **Paquier,** Denges.
1864 **Grenier***, Vevey et Pays de Gex.
1865 Laurier. or. inc.
1866 **Falguière,** Marseille.
» **Heer,** Glaris.
Zierlen, Kaltenwerten, Wurtemberg.
1867 **Marguet,** Boulogne sur Mer.
1868 **Bernus,** Francfort s. M.
» Schröder, Hambourg (renoncé à la bourgeoisie en 1888).
Lehr, Heimbach, Bade.

1871 **Helferich,** Schwindratsheim, Alsace.

1871 **Heffermehl**, Stockstadt, Hesse.
1872 **Brandenburg**, Wunsiedel, Bavière.
» **Buchet**, Wazemmes, dépt du N.
» **Coffin**, Drée, Côte d'Or.
» **Nutz** dit **Profit**. La Lenk.
» **Fournier**, Saint-Dizier, Haute Marne.
» **Henny**, Gurzelen, Berne.
» **Lœsch**, Forchheim. Bade.
» **Malan**, Angrogne, Piémont.
» **Steiner**, Trub. Berne.
» Gasnier, Sardent, Creuse.
1873 **Chameau**, dit Chaumont, Rochefort. Charente inférieure.
» **Gindraux**, Chaux du Milieu et Petits Bayards.
» **Goll**, Zurich.
» **Jaulmes**, Congenies, Gard.
1873-77 et 84 **Schmidt**, Bernau-Innerlehen, Bade.
1874 Favre, Lucens.
» **Rosenberger**, Mönchberger, Bavière.
1875 Raoux, Mens, Isère.
» **Hammerschmidt**, Kahle, Saxe-Altenbourg.
» **Hofer**, Ludwigsbourg, Wurtemberg.
1876 **Delécraz**, Vulbens, Savoie.
1877 **Koepfer**, Bernau. Bade.
1879 et 1901 **Orpiszewski**, Klobka, Pologne.
1880 **Reitzel**, Eichstetten, Bade.

1881 **Jehl**, Schlestadt.
1882 **Hosch**, Tuttlingen, Wurtemb.
» **Robichon**, Saltz, Alsace.
» **Talsin**, Lyon.
1882 et 1885 **Arlenspach**, Mulhouse.
1883 **Foscale**, Cossila, Italie.
1884 **Béchert**, Hasmersheim, Bade.
1884 **Bielser**, Pratteln.
» **Katz**, Pforzheim, Bade.
» **Demoret**, Bourgueil, Indre et Loire.
» **Lehrian**, Schwannheim, Hesse-Darmstadt.
» **Pettavel**, Bôle, Neuchâtel.
1885 **Dattler**, Mullheim, Bade.
» **Meyer**, Baar, Alsace.
» **Naz**, Thonon.
1886 **Piotet**, Cuulhat, Puy de Dôme.
» **Scheerer**, Darmstadt.
» **Benda**, Berlin.
» **Delahaye**, Pierrefonds, Oise
1887 **Dommer**, Bissingen, Wurtemb.
» **Joyet**, Cheseaux.
1888 **Huttenlocher**, Plochingen, Wurtemberg.
1888 **Delmatto**, Bieno, Italie.
» **Genoud**, Massongy, Savoie.
» **Raach**, Reutlingen, Wurtemb.
» **Seidl**, Ratisbonne.
1889 **Ladrierre**, Saint-Quentin.
» **Meyer**, Niedergœrgen. Soleure.
1890 **Leisinger**, Mengen, Baden.
» **Lux**, Nuremberg, Bavière.
» **Strahle**, Brunswick.
1890 et 1895 **Winandy**, Verviers, Belgique.

1891 **Bellerio**, Milan.
» **Gourdou**, Milhau, Aveyron.
» **Lévy**, Bollviler, Alsace.
» **Marullaz**, Morzine, Savoie.
1892 **Thébault**, Fressine, Deux-Sèvres.
» **Hahnemann**, Erfurt.
» **Hessenmüller**, Ilmenau, Saxe-Weimar.
» **de Kænel**, Aeschi, Berne.
» **Négri**, Bogoresia, Novare.
1893 **Vinzio**, Grignasco, Italie.

1893 **Pretzsch**, Tharand, Saxe.
— **Benda**, Berlin.
» **Brandt**, Wettin, Prusse.
» **Streng**, Tuttlingen, Wurtemb.
» Weitzel, Ober-Ingelheim, Hesse-Darmstadt.
1894 et 1899 **Béard**, Lavours, Ain.
1894 **Bellorini**, Montbello, Côme.
» **Buraglio**, Sesona, Lombardie.
Ginod, Croy, Ain.
» **De Greck**, Cologne.
» Leibfried, Jagstfeld, Wurtemb.
» **Mentzendorff**, Riga.
» **Seckel**, Buchenbach, Wurtemberg.
— **Biennauer**, Crollovitz, Prusse.
1895 **Rosenstiehl**, Wasselheim, Alsace.
» **Bettone**, Rimasco, Novare.
» **Bossé**, Ballenstadt, Anhalt.
» **Cardis**, Isola San-Giulio, Piémont
» **Chiolero**, Saint-Jean de Maurienne.
» **Ferrari**, Intragne, Piémont.
» **Imhoff**, Belfort.
» **Mayer**, Waldshut, Bade.
Muller, Rosswein, Saxe.
1896 **Bernard**, Paris.
Charpentier, Paris.
» **Dumoulin**, Tannenkirch, Alsace.
» **Stubbe**, Reinfeld, Schleswig-Holstein.
» **Huber**, Erpfting, Bavière.
» **Lieberkühn**, Colmar.
» **Lietta**, Rovegro, Italie.
Mannerich, Paris.
» **Puppe**, dit Poppé, Nitkschwitz, Saxe.
» **du Quesne**, Hollande et France.
» **Simone**, Bieno, Piémont.
1897 **Grenier**, Besançon.
» **Ammer**, Reutlingen, Wurtemb.
» **Anger**, Geyer, Saxe.
» **Bischoff**, Issoudun, Indre.
» **Hollstein**, Liegnitz, Prusse.
Maier, Schwaikheim, Wurtemb.
Möhlenbrück, Dusseldorf.
de Ragosine, Kovlonga, Russie.
de Schoulepnikow, Saint-Pétersbourg.
» **Virieux**, Carouge, Genève.
Orlop, Mecklembourg.
Winterhalter, Fribourg, Bade.
1898 Astié, Nérac.
» **Bauernheintz**, Nuremberg.
» **Bron**, Vacheresse, Savoie.
Garnier, Montriond, Savoie.
» **Heydel**, Strasbourg.
Premat, Saint-Jean d'Aulph.
Roubandi, Nice.
Schmidt, Dangstetten, Bade.
» **Sumser**, Littenweiler,
1899 **Baud**, Morzine, Savoie.
Canetta, Oggebbio, Italie.
Späthe, Merane, Saxe.
Schweitzer, Kœstlach, Alsace.
» **Contini**, Bieno, Italie.
Seligmann, Pontarlier.
Marceaux, Ouroux, Saône et Loire.
Dester, Ainhofen, Bavière.
Fortwengler, Hecklingen, Bade.
Chenevier, Villeneuve, val d'Aoste.
1900 **Delhorbe**, Sains, Aisne.
Frommelt, Merane, Saxe.
Borchert, Lubeck.
» **Georget**, Paris.
Thilo, Russie.
» **Vidon**, Annonay, Ardèche.

1900 **Foulachon**, Issoudun, Indre.
» **Werner**, Ulm.
» **Schmidt**, Vienne, Autriche.
1900 **Grün**, Erlangen, Bavière.
» **Ott**, Ermatingen et Triboltingen, Thurgovie.

Tableau des familles reçues à la bourgeoisie pendant la première décade du vingtième siècle.

1901 **Hessler**, Tannrode, Saxe-Weimar.
» **Robin**, Fillinges, Hte Savoie.
1901 et 1906 **Bach**, Strasbourg.
1901 **Bader**, Frittlingen, Wurtemb.
» **Berner**, Esslingen, »
1901 et 1905 **Dölle**, Sondershausen, Schwarzburg.
1901 **Kühlenthal**, Rees, Prusse.
» **Kühnast**, Wittemberg.
» **Mäder**, Löffingen, Bade.
» **Reiss**, Francfort.
» **Vernier**, Charmay, Saône et Loire.
1902 **Grüner**, Esslingen, Wurtemb.
» **Augustin**, Cernay près Belfort.
» **Braun**, Fürstenfeldbruck, Bavière.
» **Leduc**, Monestier, Puy de Dôme.
» **Merten**, Orthausen, Saxe-Meiningen.
» **Mürdter**, Rudesberger, Wurt.
» **Raoux**, Mens, Isère.
Schmidt, Menzenschwand, Bade.
Sörensen, Aarhuss, Jutland.
» **Weber**, Hattenhofer, Wurtemb.
1903 **Arnold**, Paris, or. alsacienne.
» **Gaillard**, Robicourt, Vosges.
» **Meynet**, Lullin, Savoie.
» **Görgens**, Mettlach, Prusse.
» **Nielsen**, Copenhague.
» **Serra**, Pinell, Tarragone.
1904 **Colia**, Curino, Novare.
» **Jürgensen**, Coblenz.
» **Magnin**, Saint Jean d'Aulph.
» **Muller**, Mayence.
1905 **Berguerand**, Vallorcine, Savoie.
» **Culka**, Heiligkreuz, Bohême.
» **Frech**, Bonstetten.
» **Grumser**, Laatsch, Tyrol.
» **Kraege**, Schrenz, Prusse.
» **Perrière**, Thonon, veuve réintégrée.
» **Schrade**, Willmandingen, Wurtemberg, veuve réintégrée.
» **Transzol**, Beulotte Saint-Laurent, Haute-Loire.
1906 **Almand**, Langres, Hte Marne.
» **Bestenheider**, Bestenheid, Bade.
» **Dolivo-Dobrowolsky**, Saint-Pétersbourg.
» **De Mirdjane**, Arménie.
» **van Dorser**, Brielle, Hollande.
» **Fischer**, Thorn, Prusse.
» **Graul**, Brandis, Saxe.
» **Halbach**, Hoerde, Westphalie.
» **Job**, Heidelberg.
» **Nöding**, Spangenberg, Hesse.
» **Reichard**, Erstein, Alsace.
» **Spiess**, Wiesbaden.
» **Thomsen**, Saröe, Danemark.
» **Turner**, Angleterre.
» **Wagenländer**, Feuchtwangen, Bavière.
» **Wieringa**, Hollande.

1907 **Füger**, Lustnau, Wurtemberg, veuve réintégrée.
» **Dinard**, Cunlhat, Puy de Dôme.
» **Fünfgeld**, Heitersheim, Bade.
» **Geissmann**, Belfort.
» **Kreuth**, Sorö. Danemark.
» **Laurier**, or. inc.
» **Machtzum**, Gross-Försti, Prusse.
» **Rossi**, Castello, Valtravaglia, Italie.
» **Zahn**, Kiebingen, Wurtemberg.
1908 **Chebanne**, Champtière, Puy de Dôme.
» **Costa**, Masserano, Novare.
» **Delmarco**, Castelo, Tyrol.
» **Favrat**, Lullin, Savoie.
» **Felber**, Wehr, Bade.
» **Portay**, Féterne, veuve réintégrée.
» **Merten**, Schwann, Saxe-Weimar, veuve réintégrée.
» **Faron**, Fraisaces, Jura, veuve réintégrée.
» **Francken**, La Haye.
1909 **Fossati**, Borgoticino, Novare.
« **Günther**, Mulhausen, Thuringe.
1909 **Lavanchy**, Saint Jean d'Aulph, Savoie.
» **Pollak**, Sanok, Galicie.
» **Renner**, Geislingen, Wurtemb.
de Vargas, Torre Laguera, Espagne.
» **Witz**, Nancy et Alsace.
» **Schweitzer**, Oberhelfenschwyl, Saint-Gall.
» **Hartung**, Riga.
» **Weiss**, Paris.
» **Press**, Przemysl, Galicie.
» **Polla**, Masserano, Italie.
» **Haas**, Hambourg.
» **Gold**, Fulnek, Autriche.
Chavanol, dit Lavoz, Moije, Haute-Savoie.
» **Schäfer**, Ilsfeld, Wurtemberg.
1910 **Röhm**, Mittelstadt, »
» **Stritzel**, Hattenhofen, »
» **Weil**, Neustadt, Mecklembourg.
» **Krämer**, Cannstadt, Wurtemb.
Hämmerli, Vinelz, Berne.
» **Strzyzowski**, Bulgarie.
Wassermann, Bamberg, Bavière.
» **Prantl**, Hubach, Tyrol.
» **de Groot**, Hollande.

Sur un total de 369 admissions, qui ont eu lieu de 1803 à 1910,

114	familles	sont	originaires	d'Allemagne
71	»	»	»	de France
52	»	faisaient partie de la Corporation française (voir p. 207)		
25	»	sont	originaires	de la Suisse allemande
25	»	»	»	d'Italie et des vallées vaudoises du Piémont
20	»	»	»	de la Suisse romande
20	»	»	»	d'Alsace
8	»	»	»	d'Autriche
7	»	»	»	de Hollande
6	»	»	»	de Russie
6	»	»	d'origine inconnue	

4	familles	sont	originaires	du Danemark
2	»	»	»	de Pologne
2	»	»	»	d'Espagne
2	»	»	»	de Belgique
2	»	»	»	d'Angleterre
1	»	»	»	de Bulgarie
1	»	»	»	de Grèce
1	»	»	»	d'Arménie.

Sur ces 369 familles, il y en a 325 qui existent encore et 44 qui sont éteintes. Six veuves réintégrées dans leurs droits de bourgeoisie.

Sauf erreur ou omission, la bourgeoisie de Lausanne, à fin décembre 1910, se composait de :

4	familles antérieures à 1536 (voir plus haut, p. 97, 102 et 105)			
25	»	admises à la bourgeoisie	dès 1536 à 1600 (v. p. 168)	
46	»	»	»	au dix-septième siècle (v. p. 228)
55	»	»	»	au dix huitième siècle (v. p. 300)
225	»	»	»	au dix-neuvième siècle
100	»	»	»	dans la première décade du vingtième siècle.

Cela fait un total de 450 familles. Mais dans ce nombre il y en a plusieurs qui sont établies aujourd'hui hors du canton et même hors de Suisse. Si certaines familles ont été appelées par l'effet de diverses circonstances à se fixer à l'étranger, on voit cependant que la bourgeoisie de Lausanne est très recherchée surtout par les Allemands, les Français et les Alsaciens.

Au point de vue religieux, sous le régime bernois, tous les bourgeois appartenaient à la confession réformée. Actuellement les 3/4 environ seulement des familles bourgeoises se rattachent au protestantisme. Si l'on déduit les admissions antérieures à 1800, on peut estimer que les 2/3 à peine des familles reçues depuis 1800 se rattachent au protestantisme, et le troisième tiers sont catholiques, israélites, grecs, ou sont dégagés de toute croyance religieuse. Ces données sont forcément très approximatives, vu que depuis une douzaine d'années la mention de la religion ne figure plus sur les préavis de la Municipalité relatifs aux admissions à la bourgeoisie.

Composition de la bourgeoisie au début du vingtième siècle.

L'ancien commissaire général Piccard († en 1883) a fait un répertoire, demeuré manuscrit, des noms de famille de la Suisse romande. En 1898, M. Alfred Millioud en a extrait les familles qui ont établi leur domicile à Lausanne, dès le treizième siècle, et il a complété ce travail pour le dix-neuvième siècle. Leur nombre dépasse 9000. La plus grande partie de ces familles se sont éteintes sans laisser de traces.

Un coup d'œil jeté sur ce curieux document, — qui porte non seulement sur les bourgeois, mais aussi sur les habitants, — montre que les éléments de la composition de la population de Lausanne ont beaucoup varié. Dans les séries les plus anciennes, on ne trouve pour ainsi dire pas de vocables à consonances germaniques ; ce sont des Vaudois, des Valaisans, des Savoyards, des gens de la vallée d'Aoste, des Franc-Comtois, des gens de la Bresse, des Dauphinois et des Piémontais, qui viennent s'établir à Lausanne. C'est aussi, ainsi qu'on l'a vu plus haut, dans des familles de ces contrées qu'étaient choisis les évêques et les chanoines. Ces dignitaires avaient autour d'eux toute une petite cour de fonctionnaires et une suite d'employés, barbiers, fournisseurs, orfèvres, traficants de toutes sortes, qui se recrutaient naturellement dans la région d'où venait l'évêque.

Sous le régime bernois, la composition de la population change ; ce sont surtout des Vaudois et des Français du Midi (Dauphinois et Languedociens) qui viennent se fixer à Lausanne. Lors d'un dénombrement fait en 1740, on ne comptait à Lausanne pas moins de 346 noms de familles venues de France. Mais, comme nous l'avons remarqué plus haut, beaucoup d'entre elles se sont éteintes, sont retournées en France ou se sont fixées dans d'autres pays, comme les Duval de la Pottrie, les de Cazenove, les Roux, les Oboussier.

Au cours des seizième, dix-septième et dix-huitième siècles, les Conseils de Lausanne ont reçu à la bourgeoisie 351 familles [1] provenant du Pays romand, 120 venant de la Savoie ou du Piémont, 111 venant de France, 67 d'origine inconnue, 20 de la Suisse allemande, 13 allemandes et 3 venant des Pays-Bas ; cela faisait 19 éléments latins pour 1 élément germanique. Aux dix-neuvième et vingtième siècles, les proportions sont complètement changées ; le contingent latin et le contingent germanique se balancent à peu près, et ce dernier serait prédominant si l'on faisait abstraction de l'admission en bloc de la Corporation française, dont l'origine remonte à 1687 ; quant aux éléments slaves, ils sont peu nombreux [2].

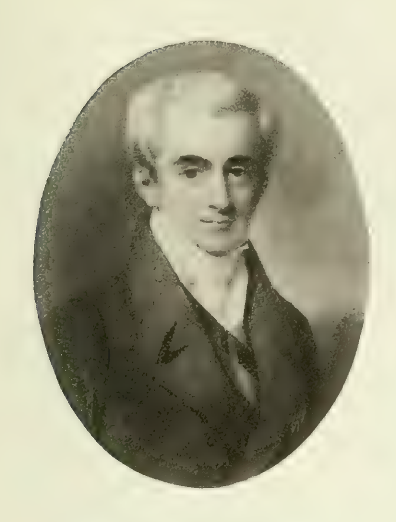
Il est à remarquer, d'autre part, que le germain s'assimile beaucoup plus promptement que le latin, et qu'à la seconde génération on ne se douterait souvent pas que tel individu est fils d'un père venu de la Suisse allemande ou d'outre-Rhin. Le même phénomène s'observe à Genève et à Paris. Que de chauvins français portent des noms germaniques et qui se vexent si l'on fait allusion à leur origine suisse ou allemande. On en voit même qui ajoutent au nom de leurs ancêtres paternels celui de quelque aïeul maternel pour faire oublier leur provenance étrangère.

Dans le rôle des bourgeois de Lausanne, il n'y a que deux Anglais ; parmi les Allemands, ce sont les Badois, les Wurtembergeois et les Bavarois qui sont les plus nombreux. Au point de vue de l'assistance, il y a quelques constatations curieuses à faire : les bourgeois reçus individuellement ou avec leurs familles, depuis 1803, qui représentent plus de la moitié de la population bourgeoise, ne participent que pour le 8 % aux secours délivrés par la Bourse des pauvres. Les anciens bourgeois y participent pour le 74 % et les membres de la corporation française pour le 18 %,

[1] Par famille nous ne voulons pas dire ménage, mais bien les groupes de personnes portant le même nom.

[2] Le groupe sémite, qui n'est pas sans importance, n'est pas facile à déterminer, vu que les Israélites figurent sous les rubriques allemande, française ou autre, suivant le pays dont ils proviennent.

BOURGEOIS D'HONNEUR DE LA VILLE DE LAUSANNE



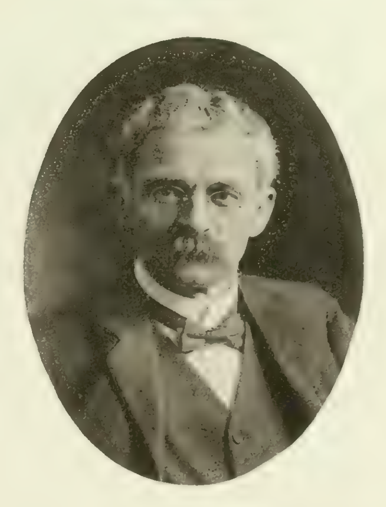
Comte Jean Capo d'Istria
1776-1831



William Haldimand
1784-1863



Dr Marc Dufour
1843-1910



Dr César Roux
professeur de chirurgie à l'Université de Lausanne.

Capo d'Istria, d'après un portrait par Mme Munier-Romilly, dont l'original est à Corfou (reproduction faite par les soins obligeants du Dr C.-B. Palatiano).

William Haldimand, d'après un portrait par Charles Gleyre, propriété de l'Asile des aveugles

Dr Marc Dufour, d'après une photographie de M. Fréd. Boissonnas.

Dr César Roux, d'après une photographie de M. Francis de Jongh.

quoiqu'ils ne représentent approximativement que le 10 % de la population bourgeoise. Il y a donc ainsi des catégories d'assistés héréditaires, des familles qui sont perpétuellement à la charge de la charité publique et qui ne parviennent jamais à s'élever dans l'échelle sociale, tandis que d'autres, qui étaient au point de départ dans des conditions très modestes, sont parvenus, grâce à leur énergie, aux honneurs et à la fortune.

Bourgeois d'honneur.

Après les bourgeoisies acquises à prix d'argent ou octroyées aux heimatloses, il convient de rappeler les bourgeoisies d'honneur. Elles constituent une distinction, très rarement conférée, qui, avec le doctorat honoris causa remplace en Suisse les décorations.

La ville de Lausanne, en l'espace de près de cent ans, n'en a conféré que cinq, à savoir :

1° En 1816 au comte Capo d'Istria. Cet homme d'Etat éminent naquit à Corfou en 1776 ; après avoir pratiqué la médecine dans sa ville natale, il entra au service du tsar Alexandre Ier, qu'il représenta comme ministre auprès de la Diète fédérale en 1813 et 1814 et au congrès de Vienne comme plénipotentiaire. C'est en cette qualité qu'il prit en mains la défense du canton de Vaud, menacé par les prétentions de Berne. Nommé en 1827 président du gouvernement provisoire de la Grèce, il fut assassiné à Nauplie en 1831 par deux fanatiques ;

2° A M. William Haldimand, ancien gouverneur de la banque d'Angleterre, ancien membre du parlement britannique, de nationalité anglaise, originaire d'Yverdon, établi depuis de nombreuses années au Denantou près Ouchy, en témoignage de gratitude pour les utiles fondations dont il s'était plu à doter Lausanne (église d'Ouchy, Asile des aveugles, buanderie et bains populaires, etc.) ;

3° En 1862 à Mme Catherine de Rumine, née princesse Shahowskoï, de nationalité russe, ainsi qu'à son fils Gabriel. Cette femme au cœur généreux s'établit à Lausanne vers 1840, où elle construisit la villa de l'Eglantine. Elle s'attira la reconnaissance

publique par ses libéralités ; ce fut elle qui fonda le Musée industriel ;

4° et 5° En 1903, à l'occasion du centenaire de l'indépendance vaudoise, les Conseils de Lausanne ont conféré la bourgeoisie d'honneur à MM. les docteurs Marc Dufour et César Roux qui, le premier comme oculiste, le second comme chirurgien, se sont acquis une réputation européenne.

Né à Villeneuve en 1843, Marc Dufour est mort à Lausanne le 29 juillet 1910 d'une attaque d'apoplexie, au retour d'un voyage au Spitzberg. Par son affabilité et sa bonne grâce, il gagnait tous les cœurs. Non content de consacrer ses forces et ses hautes capacités au soulagement de ses clients de toutes les conditions sociales, il s'intéressait au sort des aveugles ; il a eu une très grande part au développement des œuvres fondées par Haldimand et leur a fait personnellement des libéralités dont le total s'élève à environ 250 000 francs.

Eléments constitutifs de la population actuelle de Lausanne.

On jugera de la nature du développement de Lausanne par le tableau suivant, où sont consignés les résultats des recensements périodiques.

Années.	Bourgeois.	Vaudois.	Confédérés.	Etrangers.	Total.
1850	2 498	9 897	2 729	1 070	15 744
1860	2 597	11 028	3 544	1 640	18 818
1870	2 585	12 724	5 146	2 545	23 000
1880	2 575	15 106	7 106	3 871	27 435
1890	2 473	16 525	8 977	4 944	32 919
1900	2 748	21 092	12 597	9 067	45 486
1910	3 087	27 101	18 920	17 155	66 265

Au point de vue du sexe, il y a 30 648 hommes et 35 615 femmes. Cette prédominance marquée de l'élément féminin provient du très grand nombre de jeunes filles qui sont en condition comme domestiques dans les maisons particulières, les hôtels et les cafés ou comme demoiselles de magasin ; beaucoup d'entre elles ne passent qu'un temps relativement court à Lausanne. Le fait pourrait avoir des conséquences assez importantes dans le cas où le vote des femmes serait adopté en matière com-

munale : les servantes deviendraient les maîtresses de la situation ; ce seraient elles qui composeraient à leur gré le Conseil communal et nommeraient la Municipalité.

Au point de vue religieux, les habitants de Lausanne se répartissent comme suit :

Protestants,	46 871 ;	en 1900	37 145.
Catholiques,	15 693 ;	»	9 399.
Israélites.	1 045 ;	»	465.

Autres religions et personnes ne se rattachant à aucun culte, 2654 ; en 1900, 521.

Ces deux dernières catégories se sont beaucoup élevées ; cela s'explique par la présence toujours plus nombreuse de Russes, de Bulgares, de Turcs, d'Egyptiens et autres Orientaux, et aussi par le fait que les gens qui sont étrangers à toute conception religieuse répudient le christianisme, ce qu'ils ne faisaient pas autrefois.

Les divergences de langage se sont aussi beaucoup accentuées en ces dix dernières années. Le recensement fédéral de 1910 constate qu'il y a à Lausanne :

47 024	ind.	dont la	lang. mat.	est	le français,	en 1900	il y en avait	35 956
9 947	»	»	»	»	l'allem.,	»	»	6 720
5 349	»	»	»	»	l'italien,	»	»	3 166
1 330	»	»	»	»	l'anglais,			
143	»	»	»	»	le hollandais.			
96	»	parlant une des langues scandinaves,						
2 293	»	»	d'autres langues.					

Parmi les habitants de langue allemande, les deux tiers sont des Confédérés. Sur l'ensemble de la population, presque un tiers a pour langue maternelle un autre idiome que le français.

On voit qu'en l'espace d'un demi-siècle, tandis que le nombre des bourgeois est demeuré relativement stationnaire, malgré de nombreuses admissions, celui des Vaudois a plus que doublé, celui des confédérés quintuplé, et l'élément étranger décuplé. Ce résultat est dû à l'ouverture des chemins de fer. Lausanne, on se le rappelle, a été reliée à Genève en 1858, à Neuchâtel en 1859, à Villeneuve en 1861, à Berne en 1862.

Autrefois, c'étaient des gens persécutés pour leurs opinions religieuses ou politiques qui venaient se réfugier à Lausanne. Aujourd'hui, dans tous les pays d'Europe, chacun peut pratiquer la religion de son choix, et, le parlementarisme ayant

triomphé en Allemagne et en Italie, ces deux pays ne nous envoyent plus leurs idéalistes; les opinions de ceux-ci ont partout prévalu ou tout au moins peuvent se manifester librement.

Les idéalistes du type de 1830 étaient généralement de fort honnêtes gens; pénétrés des égards dus au prochain, ils s'affectionnaient à notre pays et en adoptaient les mœurs. Les anarchistes et les nihilistes slaves ou juifs sont très différents d'eux. Ces énergumènes vivent en marge des lois, ils tuent et volent, sans scrupule; ils assouvissent leur rage insensée sur des gens qu'ils ne connaissent souvent même pas et qui sont complètement étrangers à leurs malheurs, réels ou supposés; ils ne tendent pas au progrès; leur triomphe serait un retour à l'état de barbarie. Ils sont inassimilables, et quand ils arrivent dans un pays bien gouverné, au lieu de se mettre au travail sous la protection des lois, ils forgent complots sur complots et prétendent imposer aux nations civilisées leurs habitudes sauvages. Aussi sont-ils partout rebutés.

Ces éléments pernicieux ont fait leur apparition à Lausanne, il y a peu d'années; ils y sont tenus à distance et se mêlent, heureusement, peu à la population. Les mesures de police en ont, du reste, restreint le nombre. La colonie étrangère, en général, est composée de bons éléments. Les plus nombreux sont les Italiens, puis, en parité de nombre à peu près, les Français et les Allemands. Ce qui les attire, c'est la perspective d'y gagner avantageusement leur vie; il y a quelques professeurs, mais ce sont en majorité des gens de métiers, des artisans, des ouvriers en bâtiment ou des petits commerçants. On dit souvent à Paris que les Suisses vont dans cette ville pour y chercher fortune; toutes proportions gardées, il y a plus de Français établis à Lausanne que de Suisses domiciliés à Paris, et ils appartiennent surtout à la classe ouvrière ou à la petite bourgeoisie [1]. Ce sont, comme pour les Alle-

[1] Les 3000 Français établis à Lausanne y représentent le 4 ½ % de la population; les 30 à 40 mille Suisses fixés à Paris y représentent le 1 % de la population.

mands et les Italiens, des convenances personnelles qui les engagent à se fixer au milieu de nous ; ils n'y apportent pas des capitaux [1], mais ils prennent part au travail national.

Beaucoup de ces négociants ou entrepreneurs se plaisant à Lausanne, y fondent des familles et, parvenus à une certaine aisance, acquièrent la nationalité, soit pour obtenir des commandes officielles, soit pour que leurs fils puissent faire leur service militaire en Suisse, où ils ont été élevés, plutôt qu'en Italie, en France ou en Allemagne où ils n'ont plus guère d'attaches.

A côté de ces travailleurs, des familles anglaises, américaines, françaises, hollandaises ou allemandes sont venues s'établir à Lausanne et y dépensent leurs revenus. Elles vivent en général assez simplement, attirées par les avantages relatifs de notre climat, les facilités de l'existence ou les ressources qu'elles y trouvent pour l'éducation de leurs enfants. Nous disons les avantages relatifs de notre climat, c'est qu'en effet plus on voyage plus on constate que partout on se plaint de la température ; elle est trop chaude ou trop froide, trop humide ou trop sèche, elle est trop variable, à moins qu'elle ne soit trop monotone ; dans telle localité il y a constamment du vent et de la poussière, dans telle autre l'air est étouffé ; c'est un sujet de conversation perpétuellement à l'ordre du jour chez les oisifs. Tout bien considéré, à en juger par le grand nombre de personnes qui, sans y être appelées par leurs occupations, séjournent à Lausanne, on peut en conclure que cette ville jouit d'un climat privilégié. Ce qu'il y a de certain, c'est que l'air y est assez pur ; il suffit, pour s'en convaincre, de contempler les façades des maisons ; on voit des constructions en pierre blanche, élevées il y a vingt ans, qui ont conservé leur robe d'innocence, alors que dans les grandes villes d'Allemagne ou d'Angleterre, grâce au charbon et à la poussière qui sont en suspension dans l'atmosphère et à l'humidité de

[1] Il y a bien aussi à Lausanne quelques rentiers français, mais ils sont en petit nombre et n'y font pas valoir leurs capitaux. Il y a d'autre part, dans les banques publiques ou privées, beaucoup de titres de valeurs mobilières déposés par des familles demeurées en France

l'air, des maisons de récente construction ont pris une teinte uniformément grise et maussade.

En plus de la colonie étrangère résidant à Lausanne, il y a une population flottante composée : *a*) de jeunes gens de l'un et l'autre sexe qui font des études à l'université, dans d'autres écoles ou dans des pensionnats, et dont le nombre peut être estimé à près de trois mille ; *b*) des gens de passage en séjour dans les hôtels, pensions et cliniques et qui y résident les uns pour leur agrément, les autres pour leur santé, attirés par les soins dévoués de nos habiles médecins et chirurgiens.

Tandis que, dans les grandes villes, on voit des médecins en renom, préoccupés avant tout, — comme les spéculateurs à la bourse, — de réaliser des gains considérables, les praticiens lausannois considèrent leur art comme une profession libérale, dont l'exercice est dominé par le désir de guérir ou tout au moins de soulager les malades. Cette divergence dans les points de vue, jointe à la valeur réelle des médecins lausannois, explique la vogue dont ils jouissent.

Excédent des naissances sur les décès.

La population de Lausanne s'accroît, non seulement par l'afflux de gens venus du dehors, mais aussi par l'excédent des naissances sur les décès.

Le nombre des mariages a été de 571, en 1910, celui des naissances de 1466 et celui des décès de 1115, donnant un excédent de 351 naissances.

Le registre des bourgeois a enregistré 89 mariages, dont 46 célébrés à Lausanne et 43 au dehors, 116 naissances, dont 68 à Lausanne, 104 décès, dont 49 à Lausanne, donnant ainsi pour les bourgeois habitant la ville un excédent de 17 naissances.

Les naissances des bourgeois, depuis le 1er janvier 1876 au 31 décembre 1910, sont au nombre de 4090, dont 2181 à Lausanne, 1706 en Suisse et 203 à l'étranger. Pour la même période, les décès sont au nombre de 3355, dont 1971 à Lau-

sanne, 1279 en Suisse et 105 à l'étranger. L'excédent des naissances sur les décès est donc de 736.

On voit que les habitants sont un peu plus prolifiques que les bourgeois, sans que la différence, qui varie d'une année à l'autre, soit bien marquée.

Le nouveau Lausanne.

Ce qui précède explique le caractère lausannois. L'hétérogénéité des éléments constitutifs de la population est la cause d'un certain manque de cohésion qui fait que le lausannois est plus capable en politique d'enlever gaiement, à un moment donné, une position que de faire un effort soutenu ; pareil au Français, il est enclin au dilletantisme, et plus porté à la critique qu'à l'action. Il n'a point subi, comme le Genevois d'autrefois, la forte empreinte huguenote ; il n'a pas, pendant des siècles, eu le souci continuel de défendre ses murs et ses institutions contre les attaques du Savoyard.

Les biologistes constatent que les villes sont des foyers où les familles sont attirées et où elles viennent se consumer. Ce phénomène, sensible dans les grands centres, s'observe à Lausanne. Quand on parcourt les listes des noms contenues dans cet ouvrage, que de familles éteintes ! Il est triste de constater leur disparition, surtout quand elles ont marqué leur passage par des carrières laborieuses et dignement remplies, et lorsqu'elles se sont élevées par leurs talents au-dessus du commun.

On sera peut-être surpris de ne pas voir figurer dans nos notices biographiques les noms d'hommes de talent qui ont jeté un certain éclat sur la ville de Lausanne dans la magistrature, le corps enseignant, le clergé ou le barreau, et qui ont contribué par leurs talents et leur esprit à sa mentalité, comme les Pidou, les Muret, les Jules Eytel, les Jules Koch, les Victor Ruffy, les Louis Ruchonnet, les Louis Dufour, les Louis Berdez, les Julien Guisan, les Charles Boiceau, les Frédéric Dubrit, les Ferdinand Lecomte, les Aloïs de Loës, les Henri Dufour, et tant

d'autres que l'on pourrait qualifier de personnalités essentiellement lausannoises. C'est que ces hommes n'étaient pas bourgeois de la ville et que nous sommes arrivés à un moment où l'habitant submerge le bourgeois. La Municipalité et le Conseil communal sont composés, en très grande majorité, de Vaudois et même de Confédérés ; il n'y a plus que les fonctions de boursier, de secrétaire municipal et d'huissier pour lesquelles l'habitude se soit conservée de nommer des bourgeois.

Depuis que les Confédérés peuvent, en vertu de la Constitution fédérale de 1874, voter dans les affaires communales, après trois mois de domicile, et que les distributions de bois d'affouage ont cessé, la distinction entre bourgeois et non bourgeois a perdu de son importance. Les intérêts de Lausanne se confondent de plus en plus avec ceux du canton de Vaud. Nous donnons, plus loin, une liste de plus de trois cents cinquante notabilités, dans des genres très divers, médecins, juristes, écrivains, naturalistes, ingénieurs, financiers, artistes, philanthropes ou militaires qui, avec les ecclésiastiques et les magistrats, mentionnés ailleurs, ont contribué à la formation de la mentalité vaudoise et lausannoise. Quelques-uns, pareils à ces contreforts qui du dehors soutiennent nos vieilles cathédrales, ont exercé une heureuse influence sur notre pays quoique habitant à l'étranger. Or si l'on recherche les origines de ces hommes et de ces femmes d'élite, on constate que plus d'un quart font partie de la bourgeoisie de Lausanne, que les deux tiers approximativement appartiennent à d'autres communes du canton, qu'une douzaine sont des confédérés et une demi-douzaine nous sont venus de l'étranger.

La bourgeoisie, bien qu'ayant perdu son ancienne signification, occupe donc encore un rôle en vue ; de ses rangs sont sortis plusieurs hommes distingués auxquels notre canton est redevable de la considération dont il jouit.

L'institution même de la bourgeoisie rend encore dans l'ordre pratique d'utiles services. La Bourse des pauvres bour-

geois secourt ceux-ci en cas de maladie et de revers, elle prend soin de leurs veuves, elle élève leurs orphelins; c'est une sorte de caisse d'assurance ou de prévoyance. Par un amour propre mal placé, beaucoup d'indigents ne voulent pas recourir à leur commune, qui est cependant tenue de les assister, s'ils le méritent, et vont de porte en porte demander la charité à des gens qui ne leur doivent rien. D'autres voudraient que ce fût l'Etat qui, sous forme d'assurance, leur vînt en aide ; ils se croiraient ainsi moins humiliés. Cette distinction ne se conçoit pas bien : il nous semble que cet appui, que se donnent les membres d'une même bourgeoisie, a quelque chose de touchant. Puis l'intervention du magistrat, dans les petites communes, a un caractère familial et se fait en connaissance de cause, mieux que ce ne pourrait être le cas dans les grandes institutions sociales vers lesquelles on tend.

On exalte aujourd'hui beaucoup le rôle de la société et l'on rabaisse celui de l'individu. Ces théories sont surtout chères aux gens qui, manquant de personnalité, se sentent mal armés pour le combat de la vie ou qui n'ont pas su se faire une place à la hauteur de leur ambition. A entendre certains modernes, « l'Etat aurait sur l'enfant des droits supérieurs à ceux de la famille ». L'étude du passé, au contraire, prouve que ce sont les saines traditions de famille qui préparent le mieux les générations futures, et que l'initiative individuelle est le plus puissant des stimulants.

Ainsi qu'on l'a vu, LL. EE. de Berne ne favorisaient pas la constitution d'une caste privilégiée ; il ne s'en est pas moins formé un classement parmi les bourgeois et les habitants ; certains individus sont parvenus, grâce à leur énergie et à leur esprit d'ordre, à se faire des positions en évidence, soit dans le pays soit à l'étranger, et ont par là facilité la carrière de leurs descendants et souvent aussi de leurs concitoyens. C'est grâce à ces efforts individuels que Lausanne, si longtemps subordonnée à Berne, est parvenue au dix-neuvième siècle à conquérir le rang que lui assignaient sa position géogra-

phique et sa qualité de chef-lieu d'un des principaux états de la Suisse.

Son université, ses écoles renommées, son climat, la présence du Tribunal fédéral, le fait d'être le point de croisement des grandes lignes tendant de Calais à Brindisi et de Berlin à Vintimille, sont les bases de sa prospérité. La génération actuelle le doit aux Edouard Dapples, aux William Fraisse, aux Paul Ceresole, aux Louis et aux Ernest Ruchonnet, pour ne parler que des morts, qui ont préparé les voies à l'épanouissement dont ces dernières années ont été les témoins.

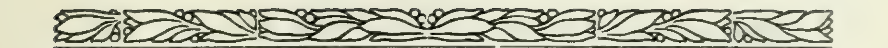
Ces *Pages d'histoire lausannoise* ne sont pas de nature à intéresser un public nombreux ; elles s'adressent aux amis du vieux Lausanne.

Notre cité n'a pas, comme d'autres villes suisses, un brillant passé politique. Sa population, formée par couches successives, n'a pas d'anciennes et fortes traditions politiques, ni de profondes racines dans un passé lointain. Son importance, très relative, ne date que du dix-huitième siècle. Elle ne peut rivaliser avec Bâle ou Zurich au point de vue industriel, mais elle a été depuis cent soixante ans un foyer de vie intellectuelle.

Si Lausanne n'est pas une grande ville, elle est cependant une petite capitale, un siège d'autorités judiciaires, politiques, militaires, administratives, un centre de culture. De nombreuses générations d'hommes, amoureux du bien public, ont uni leurs forces et fait trêve à leurs prétentions pour créer cet ensemble d'institutions. Ce ne sont pas les impulsifs, n'obéissant qu'à leurs appétits, leurs passions et leurs rancunes, ce sont les patients travailleurs, à l'esprit prévoyant et ouvert, qui développent la prospérité de l'Etat et assurent la liberté des individus.

A cet égard, Lausanne est un type de ville intéressant. On y voit se former, au moyen âge, les groupements de quartiers ou paroisses, et les groupements de métiers ou confréries, qui, avec la famille, forment alors la base de l'état

social. D'un juste équilibre entre ces institutions dépend la moralité d'un peuple. Les noms changent, mais les bases demeurent. Les aspirations vers le progrès, dans le domaine des idées, sont indispensables pour perfectionner les moyens de production. L'influence des doctrinaires, poursuivant leur idéal, sans souci des faits, sans connaissance suffisante des hommes, a besoin d'être compensée par celle des gens de métier, des hommes d'affaires qui ont souvent mieux le sens des réalités. Quiconque a fait partie d'assemblées délibérantes n'a pas manqué d'être frappé de la difficulté qu'il y a à concilier les intérêts généraux avec le respect des droits individuels. Tandis qu'au Grand Conseil vaudois la majorité, composée d'agriculteurs, fournit un ferme point d'appui au gouvernement, au Conseil communal la Municipalité a à compter avec des intellectuels et des hommes d'affaires remuants et ardents. Dans l'esprit critique du citadin, les objections se pressent en foule, et il en résulte des discussions houleuses. Cette tendance frondeuse existe de vieille date ; on l'attribue, à tort ou à raison, à l'influence française. Un fossé, où croissaient à l'envi les préjugés, séparait autrefois Lausanne des villes et campagnes vaudoises ; un rapprochement s'est enfin produit. Notre beau réseau de chemins de fer a contribué, pour une bonne part, à ce résultat ; un esprit nouveau, un sentiment plus net des obligations réciproques et des avantages qui en découlent a fait le reste.



ÉPILOGUE

Influences extérieures. La question des étrangers.

Placé aux confins de deux civilisations, travaillé tour à tour par l'esprit latin et par l'esprit germain, le pays romand est un peu entre l'enclume et le marteau.

Depuis les grands succès militaires de la Prusse, suivis de la reconstitution de l'Empire germanique, nos compatriotes de la Suisse allemande semblent fascinés par la science et l'expansion économique de nos voisins d'outre-Rhin. Quoique la France ait conservé sa supériorité dans le domaine des beaux-arts, perfectionné ses méthodes musicales et maintenu sa réputation scientifique, les étudiants de la Suisse allemande vont moins à Paris qu'autrefois : ils l'ignorent. C'est particulièrement regrettable en matière d'architecture où la science ne saurait tenir lieu de goût. Ce dédain pour la France n'est du reste pas partagé par les hommes compétents; les Jacob Burkhardt, les Rahn, les Meyer de Knonau, les Zemp et les Gantz ont une réelle admiration pour le génie latin ; suivant l'aimable expression du professeur Rahn, ils considèrent tout succès et toute découverte scientifique de l'un de leurs collègues suisses français comme « un présent de valeur [1]. »

Nos confédérés du nord et de l'est appartenant au monde des affaires subissent une pénétration commerciale [2] et indus-

[1] Lettre du 13 mai 1911, adressée par le Dr prof. Rahn à la Société d'histoire de la Suisse romande.

[2] Cette pénétration commerciale des produits allemands est sensible même dans le domaine agricole, ainsi que le démontre la statistique

trielle, où l'argent allemand et surtout sémite a une grande part, d'autant plus regrettable que l'Israélite a une manière terre à terre d'envisager la vie et des tendances bien éloignées de celles d'un Goethe ou d'un Schiller. Avec une habileté consommée, les diplomates de la Wilhelmstrasse, sous des dehors bienveillants, s'immiscent dans nos intérêts ; et l'on a vu récemment, lors des négociations relatives au chemin de fer du Gothard, les vieux Suisses de Zurich, de Lucerne, d'Argovie et de Bâle se laisser imposer des conditions qui sont une atteinte positive à notre indépendance nationale. L'adhésion de la Suisse au traité consenti par le Conseil fédéral (qui date déjà du 13 octobre 1909, mais qui n'est encore qu'à l'état de projet) consacrerait une main-mise de l'étranger sur nos che-

---

relative à l'importation des farines destinées à la fabrication du pain et à la nourriture du bétail, exprimée en quintaux métriques.

Années	*Allemagne*	*France*	*Pays divers*
1903	44 472	205 240	86 938
1904	48 683	214 638	102 650
1905	54 276	212 034	77 391
1906	87 747	217 638	119 000
1907	254 633	199 505	87 654
1908	514 879	223 051	149 430
1910	562 590	262 976	156 286

Sur les 981 842 quintaux importés en 1910, 509 644 ont été employés à la fabrication du pain et 472 198 à la nourriture du bétail.

Ces chiffres, qui nous ont été obligeamment fournis par M. J. Fornallaz, montrent que, tandis que les envois de farines françaises n'ont que faiblement augmenté, ceux de l'Allemagne ont plus que décuplé. On verra par une note de la page 635 que cet envahissement de produits étrangers est dû au fait que les agriculteurs de la Suisse allemande produisent de moins en moins de céréales. Il en résulte qu'en cas de guerre internationale la Suisse serait à la merci de ses voisins. Pour compenser ces inconvénients, la Confédération a créé des approvisionnements dans les entrepôts de Morges, de Romanshorn, de Brunnen et de Buchs, mais ils seraient loin de suffire dans le cas d'une guerre prolongée. Autrefois la Suisse importait des céréales et fabriquait la farine ; aujourd'hui les minotiers allemands, travaillant à meilleur compte, favorisés par des arrangements douaniers et fournissant une farine de qualité inférieure, font une concurrence très redoutable aux minotiers suisses.

mins de fer ; et l'on peut prévoir que la diplomatie allemande, continuant son œuvre de pénétration, cherchera ensuite à nous enjôler en faisant miroiter à nos yeux les avantages d'une Union postale, puis d'une Union douanière. Ce serait une rentrée graduelle de la Suisse dans le giron du Saint-Empire, dont les Confédérés, après les brillants succès de la guerre de Souabe, s'étaient détachés par le traité de Bâle en 1499 [1].

Le peuple suisse a compris le danger : par une pétition couverte de plus de cent mille signatures, il a respectueusement demandé aux Chambres fédérales de ne pas ratifier la nouvelle convention du Gothard.

Mais beaucoup de démocrates, peu habitués à la contradiction, considèrent que le droit de pétitionnement et la faculté de provoquer des référendums ont été introduits dans la constitution à titre purement décoratif et envisagent l'usage qui en est fait comme un acte de lèse-majesté.

Au service militaire, on constate souvent chez les officiers de la Suisse allemande un ton de supériorité à l'égard de leurs confédérés du pays romand ; ils oublient que la Suisse occidentale a produit les généraux Amédée de la Harpe, Jomini, Reynier, Victor de Constant (le vainqueur de Quatre-Bras), G.-H. Dufour, Ch. Guiguer, les colonels V. Burnier et W. de Crousaz, et bien d'autres.

L'ascendant, on peut presque dire la crainte, qu'inspire la puissante Allemagne, l'habitude prise, au delà de l'Aar, d'imiter les mœurs militaires des Germains [2] n'est pas sans jeter

[1] On se rappelle que cette paix fut suivie, en 1501, de l'entrée de Bâle et de Schaffhouse dans l'alliance fédérale. De belles fêtes ont commémoré, il y a dix ans, au milieu d'un grand enthousiasme, cet événement capital de notre histoire. Le magnifique *Festspiel* de Bâle faisait défiler le cortège superbe des représentants des dix cantons ; l'accès de la ville était ouvert ; une vieille femme avec sa quenouille stationnait devant la porte, en lieu de sentinelle, emblème de la confiance que les Bâlois avaient dans leurs nouveaux alliés. Cette indépendance nationale, tant vantée et tant fêtée, semble avoir perdu aujourd'hui ses attraits pour certains de nos confédérés.

[2] Le Conseil fédéral a dû récemment intervenir pour réprimer le ton déplorable du corps des instructeurs de la VIIe division et la manière indigne dont y étaient traitées les recrues sur les places d'Hérisau et de Saint-Gall.

du froid entre confédérés. Le Bernois contemple souvent le Vaudois, descendant de ses anciens sujets, avec une arrogance mêlée de jalousie; le Zuricois, fier des succès de son industrie et du polytechnicum *(Eidgenössiche technische Hochschule)*, dont l'a gratifié la munificence fédérale, envisage la Suisse romande avec une sorte de dédain [1]; il pourrait cependant prendre modèle sur elle à plus d'un égard [2]. Il y a quelques années, un haut fonctionnaire fédéral, originaire de Lucerne, vint à Lausanne, en mission officielle, pour conférer avec les magistrats de cette ville au sujet de la création du Musée d'hygiène industrielle que l'on vient d'ouvrir. Au cours de la conversation, l'idée fut émise que ces collections pourraient être placées à l'Ecole d'ingénieurs; *« Fous n'afez pas d'inchénieurs à Lausanne »*, dit le docte Lucernois, et, comme on lui faisait remarquer qu'il était sorti de la faculté technique de Lausanne des ingénieurs de

[1] Il y a quelques années, un de nos concitoyens établis à Zurich va à l'état-civil pour annoncer la naissance d'un fils qu'il veut appeler « René »; ce nom, qui fut porté par un duc d'Anjou, comte de Provence, roi titulaire de Naples, ainsi que par René de Lorraine, allié des Suisses, n'était pas familier au digne bureaucrate zuricois, qui se refusa raconte-t-on, de le faire figurer sur son registre. Sur l'explication qui lui fut fournie que René veut dire *né de nouveau* et qu'il y avait dans le calendrier un saint René, évêque d'Angers, au Ve siècle, et patron de cette ville, il proposa, car il était conciliant, de donner au nouveau-né vaudois le nom de *Wiedergeborene*

[2] A l'assemblée générale de l'*Union centrale suisse pour le bien des aveugles*, qui eut lieu à Lausanne en 1905, un pédagogue zurichois, dans une excellente intention, frappé des ravages que la cécité des nouveau-nés causait dans son propre canton, proposa de demander aux autorités cantonales de faire une publication pour attirer l'attention des sages-femmes et des parents sur les mesures à prendre pour parer à ce danger. Un des assistants, tout en approuvant l'idée, expliqua que cette mesure avait déjà été prise dans le canton de Vaud, il y avait trente-cinq ans sur l'initiative de la Société vaudoise de médecine, et que les prescriptions relatives à cette question, rédigées par MM. les Drs Recordon et Dufour, ainsi que d'autres analogues, étaient distribuées aux sages-femmes et aux jeunes époux.

C'est ainsi encore que la ville de Lausanne a été la première à instituer des caisses de retraite en faveur de son personnel: employés et ouvriers; et que le canton de Vaud a été le premier en Suisse à établir une caisse officielle d'assurance en faveur de la vieillesse, sans subsides fédéraux.

premier ordre connus en Europe et jusqu'en Amérique, dont on lui indiquait les noms, notre bureaucrate répliqua : *« Ça c'est bas des inchénieurs. »* Evidemment qu'en sa qualité de fonctionnaire fédéral, il considérait que, pour être appelé ingénieur, il faut avoir reçu l'estampille fédérale à Zurich.

Ces compatriotes mal dégrossis ne sont malheureusement pas rares ; il faut se borner à les remettre à leur place, comme ce fut le cas dans l'espèce, et ne pas leur en vouloir ; croyant très sincèrement que l'espèce latine est d'essence inférieure, ils appellent leurs confédérés de la Suisse occidentale, patrie de Rousseau et de Benjamin Constant : des Welsches, terme de mépris qui, suivant Voltaire et Littré, éveille l'idée d'ignorance et de superstition. Il y a du reste, en l'espèce, un peu prêté-rendu, car les Français ont longtemps parlé et parlent encore des Allemands avec mépris, les considérant comme des barbares, ce qui est une exagération.

Le fait que les universités de la Suisse romande, quoique son étendue soit bien moindre, groupent un nombre d'étudiants presque égal à celui des universités de la Suisse allemande, et que les premières attirent plus d'étrangers [1] que les secondes, suffit à démontrer l'ineptie de ces propos.

Ces critiques faites, hâtons-nous de reconnaître les qualités très réelles de nos confédérés de la Suisse allemande, leur don d'organisation, leur science, leur cordialité, leur générosité, leur esprit public, leur énergie ; mais ce sont là des vertus que l'on retrouve à un degré égal dans toute la Suisse, avec des nuances suivant les cantons.

Les Bâlois manifestent généralement de la sympathie pour les Suisses romands et les Français; ils ont accueilli avec considération et cordialité les Vinet, les Vallette et les Bernus. Les Bernois et les Zuricois affinés par la culture intellectuelle, ou

[1] Il y a eu, en 1911, dans les universités de la Suisse romande. 3911 étudiants, dont 2455 étrangers, et dans celles de la Suisse allemande 4209 étudiants dont 1217 étrangers. Nous laissons de côté, dans cette statistique, le Polytechnicum, qui a une situation privilégiée, puisqu'il est entretenu par la Confédération.

qui, au contact de l'étranger, ont pris l'usage du monde, savent reconnaître aussi les mérites de leurs confédérés romands et l'ascendant légitime de la civilisation latine ; tel est le cas de Béat-Louis de Muralt, de Ch.-Victor de Bonstetten, de Georges de Wyss, de Conrad-Ferdinand Meyer. Ces patriciens de vieille souche reconnaissent la place importante que la France occupe dans le monde. Ce qui échappe au vulgaire ne saurait en effet laisser indifférent l'homme supérieur. « Le dédain, sauf pour le vice, indique toujours, a dit Mme de Staël, une borne dans l'esprit. »

La République française n'est point tracassière avec ses voisins ; elle traite avec eux d'égal à égal ; elle ne cherche point constamment, comme c'était le cas de la monarchie de Juillet, à intervenir dans les affaires de la Suisse ; lors des négociations relatives au Mont-d'Or, à la Faucille et au Lötschberg, elle s'est montrée plus accommodante que l'Allemagne dans la question du Gothard.

Ce qui a contribué à détacher la Suisse allemande de la France, c'est l'instabilité des ministères qui rend beaucoup de réformes impossibles ; l'indulgence pour les anarchistes ; l'étroitesse de vues de plusieurs de ses hommes d'Etat ; les préoccupations personnelles de beaucoup d'entre eux ; l'incapacité des partis de droite et de gauche de se faire des concessions raisonnables ; ce sont enfin le manque d'objectivité, le manque d'esprit public et cette extrême mobilité, — traits dominants du caractère gaulois, — et les émeutes qui en sont la suite. Beaucoup de gens, à Paris comme en province, las de lutter, se désintéressent de la politique et se laissent guider par leurs sympathies ou leurs antipathies, plutôt que par des raisons fortement motivées. La grande influence que la femme, par sa grâce et par ses mérites, a su conquérir en France n'est pas étrangère à cette situation. Autant de causes de défiance pour nos confédérés de l'Est.

Ces mêmes travers se retrouvent en Espagne ; la femme, individuellement, n'y fait pas l'opinion, mais on retrouve chez

le Celte-Ibère le même défaut d'objectivité, la même tendance à reporter sur autrui des responsabilités dont chacun devrait prendre sa part, et ces fréquentes révoltes contre l'ordre établi. En Italie, il existe plus d'esprit public et d'entente entre les partis ; cela est dû aux mœurs républicaines des anciennes cités gibelines, à l'esprit libéral de la maison de Savoie, aux saines traditions du comte de Cavour et de son école, aux exemples d'abnégation personnelle donnés par Mazzini et Garibaldi lors de la constitution de l'unité italienne.

La fissure, que nous constatons, avec regret, en Suisse, ne sera pas, nous en avons le ferme espoir, de longue durée. Le patriotisme suisse est vivace, et, le bon sens aidant, l'équilibre entre ces influences diverses ne tardera pas à se rétablir. On sait bien, sur les bords de l'Aar et de la Limmat, que, dans le pays romand, l'élément que l'on qualifie de latin est mitigé par beaucoup d'éléments germaniques, surtout sensibles à Fribourg et en Valais, et que, dans les cantons de Vaud, de Genève et de Neuchâtel, l'éducation protestante a développé l'objectivité dans le raisonnement et le sentiment de la responsabilité. Quand une loi est bonne, on l'accepte, sans arrière-pensée, sans se préoccuper de savoir si elle émane de tel ou tel groupe politique ; un exemple frappant a été l'unanimité avec laquelle l'opinion publique a accueilli le Code civil suisse, œuvre empreinte de sentiments élevés, qui fait le plus grand honneur à son auteur, le professeur Huber. Mais, que l'on y prenne garde, que l'on ne tende pas trop la corde, le Suisse romand n'est pas étatiste ; il n'aime ni les monopoles ni la bureaucratie. La récente demande de referendum contre le projet de loi sur les assurances en est une preuve.

Ce qui constitue une nationalité, ce n'est pas l'identité de race, de langue ou de religion, c'est le patrimoine des traditions séculaires, ce sont les conquêtes morales faites en commun, c'est la volonté de demeurer unis. Or l'unité n'exclut point la diversité, bien au contraire, et elle suppose le respect mutuel ainsi que l'affection réciproque.

Les mœurs de la Suisse romande, — et ceci est un résultat de l'influence française, — se distinguent par la place importante qu'y occupe la femme. Mieux que la Suissesse allemande, la Vaudoise sait tenir un salon et donner à ses réceptions un cachet de distinction. Elle le savait surtout autrefois ; ce sont des traditions qui se perdent. Moins positif que l'Allemand, le Romand a un besoin de sociabilité. Tandis qu'à Bâle ou à Zurich, les messieurs passent leurs soirées à la brasserie et que les dames se réunissent de leur côté, à Lausanne, à Genève, à Fribourg, à Neuchâtel des dîners, des soirées relativement simples, ou des *Afternoon teas*, réunissent assez fréquemment les adultes et la jeunesse des deux sexes. Cette situation plus en évidence de la femme est due à sa valeur personnelle, qui fait qu'elle est entourée de plus d'égards ; elle est réclamée, parce qu'elle est un élément de vie ; elle a elle-même conquis sa position.

Nous avons mentionné ailleurs plusieurs Lausannoises d'un réel mérite qui ont exercé une influence sur leur époque et qu'on peut considérer, dans la meilleure acception du terme, comme des *feministes avant la lettre,* c'est-à-dire comme des femmes qui mettaient en valeur leurs aptitudes au lieu de végéter comme tant d'autres. Leur culture, leur amabilité, leur esprit, leur enjouement, leur persévérance, alliées à cette modestie qu'on a si justement appelé le « manteau du vrai mérite » attiraient sur elles l'attention publique, avec plus de succès que les revendications amères qu'on entend parfois aujourd'hui. Rappelons les noms de Catherine-Elisabeth Vicat, née Curtat, d'Etiennette de Brenles, née Chavannes, de la marquise Gentil de Langallerie, née de Constant, de Catherine de Sévery, née de Chandieu, de Susanne Curchod, de la générale Angélique de Charrière, née de Saussure, de Rosalie de Constant, de Marie-Louise Huber, née Alléon, de sa petite-fille Marie de Molin, née Huber, de la baronne de Montolieu, née de Polier, de Constance de Cazenove-d'Arlens, née de Constant, de sa fille Laure de Cottens, née de Cazenove, de Cornélie et d'Herminie

Chavannes, qui ont marqué dans les sciences, le monde, les lettres ou la pédagogie, de Catherine de Rumine, née Schahowski, de Lucie Duplan, née Duby, de Mary Renevier née Milmann, et de bien d'autres encore qui se sont signalées dans le domaine de la charité.

Nos confédérés sont très sensibles au charme de la belle nature. Le lac Léman, avec ses vastes horizons, ses gracieux contours, l'harmonie de ses lignes, ses aspects variés, ses couleurs lumineuses, excite à un haut degré leur enthousiasme. Ils aiment la patrie vaudoise parsemée de villages opulents, entourée de beaux vergers, de champs soigneusement cultivés et de coteaux boisés ou couverts de vignes. Au milieu de cette riante campagne se dressent les tours de Dommartin, de Gourze, de Marsens, de fiers donjons féodaux : Chillon, le Châtelard, Blonay, Vufflens, La Sarraz, Champvent, Grandson, Lucens, et bien d'autres ; les châteaux modernes à l'Isle, à Vullierens, à Crans, et la silhouette pittoresque de nos vieux édifices religieux : Saint-Sulpice, Romainmôtier, Bonmont, Moudon, Payerne. Tout cela forme un ensemble qui parle à l'imagination.

Il se dégage de ce pays fortuné une saveur que Rousseau, Gibbon et Byron avaient vivement perçue et qui aujourd'hui encore retient sur nos rives une foule d'étrangers. Le séjour de ceux-ci présente des avantages mélangés d'inconvénients ; il a beaucoup élevé le coût de l'existence et obligé à des dépenses que le régnicole supporte seul. A côté de l'étranger résidant, il y a le touriste en passage. L'hôtelier et le commerçant le considèrent comme une providence, la ressource essentielle sans laquelle notre pays ne ferait que végéter ; aussi faut-il tout faire pour l'attirer et le retenir. A leurs yeux, il devient indispensable de créer des distractions de toute nature, d'organiser des jeux de hasard, de donner des spectacles grivois, sans souci de la démoralisation qui peut en résulter. Bientôt peut-être proposera-t-on des courses de taureaux !

L'autorité fédérale a fait fermer des salles de certains casinos, où le jeu avait pris des proportions scandaleuses. Les

défenseurs des petits chevaux, billards lumineux et autres divertissements analogues disent que leur accès est sévèrement défendu aux gens du pays, comme s'il pouvait y avoir deux morales : l'une à l'usage du métèque, l'autre à l'usage de l'autochtone ; n'y a-t-il pas quelque chose de choquant à l'idée que le citoyen serait privé, comme un mineur qui ne sait pas se conduire, des faveurs accordées à l'étranger? Le premier devoir de celui-ci n'est-il pas de se conformer aux mœurs du pays dont il est l'hôte? Si l'on juge nécessaire de chercher à le retenir, que ce soit par des institutions utiles, des délassements honnêtes auxquels tout le monde puisse participer, tels que représentations théâtrales des chefs-d'œuvre des maîtres, drames nationaux, concerts variés, conférences, expositions, courses de chevaux, fêtes nautiques et autres distractions dont les gens du pays puissent avoir leur part. On l'a, du reste, dès longtemps compris à Lausanne.

La présence des étrangers, lorsqu'ils sont gens de bonne compagnie, est une force pour le pays, mais, lorsque ce sont des êtres blasés qu'il faut amuser à tout prix, elle développe la servilité. Certains étrangers mal informés, — ce n'est pas le cas de tous, — se croyant indispensables, s'imaginent être les maîtres du pays. Sans participer à nos charges, pour lesquelles ils éprouvent une extrême répugnance, ils réclament insolemment un meilleur entretien des routes qu'ils ont contribué à fatiguer ; ils ne se font aucun souci d'observer nos règlements de police et, après avoir bravé l'opinion publique, ils se plaignent d'avoir été molestés ; ils amplifient les moindres incidents de voyage et les désagréments qu'ils se sont attirés par leurs imprudences. Leurs journaux mettent la Suisse à l'index. Dans leurs assises internationales, ils prétendent traiter avec la Confédération de puissance à puissance et menacent de la boycotter. Certains de nos compatriotes, oublieux de ce qu'un pays se doit à lui-même, font chorus avec eux, comme s'il n'y avait pour nous d'autre avenir que de nous mettre humblement au service des touristes.

On aura toujours raison de traiter ceux-ci avec égard, mais ces égards doivent être réciproques. Avant d'élever si fort la voix, ces associations internationales devraient exercer un contrôle plus sévère sur leurs propres membres ; elles devraient expulser de leur sein ceux qui, pris d'une sorte de vertige, n'ont plus le contrôle de leurs actes et qui, après avoir causé des accidents, au lieu de secourir leurs victimes, se dérobent.

La Société suisse des hôteliers prenant en mains la cause des « chauffeurs », devrait le faire avec plus de discernement. La profession d'hôtelier est certainement des plus honorable ; lorsqu'il est courtois, hospitalier, modéré dans ses prétentions, empressé à obliger son prochain, il contribue à la bonne renommée de son pays. A celui qui fait des courbettes devant les voyageurs aux allures importantes et qui méprise les touristes plus simples, nous préférons le type d'aubergiste d'autrefois, qui porte la tête haute et tend respectueusement une main cordiale aux arrivants. On le rencontre encore, surtout dans les localités reculées, quelquefois dans les villes, mais il se fait rare.

Montaigne, qui se rendit en Italie en 1580 en passant par l'Allemagne et la Suisse, remarque que dans ces deux pays les hôtelleries sont mieux tenues et plus confortables que partout ailleurs. Très souvent les hôteliers étaient de la petite noblesse, tout au moins de familles notables, et ils soutenaient leur dignité de *Herr*. En 1578, Henry Estienne écrivait « qu'il ne faut pas mesurer la qualité des hostes d'Allemagne par la qualité des hostes de France, car il y a autant de différence qu'entre maistres et valets, les hostes d'Allemagne commandant à ceux qu'ils reçoivent dans leur logis et quasi leur commandant à baguette. » (Voir Blavignac, *Histoire des enseignes d'auberge*, Gresset & Trembley, éditeurs, Genève 1878, pages 3 et suivantes.)

Beaucoup de gens s'exagèrent l'importance financière de l'industrie hôtelière. Nous trouvons sur ce sujet des renseignements intéressants dans le *Manuel d'économie politique de la*

Suisse[1], rédigé à l'usage de la Société des commerçants par le Dr Geering, secrétaire de la chambre de commerce de Bâle, et le Dr Hotz, professeur au gymnase de cette ville.

D'après ces auteurs, l'industrie des étrangers figure pour une somme de deux cents millions dans le bilan économique de la Suisse en 1906, bilan qui s'élèvait alors à trois milliards et cent millions.

Cette dernière somme se décompose comme suit :

Production de l'agriculture	730	millions.
Production en marchandises diverses	1470	»
Commerce et trafic	644	»
Dans ce chiffre, les chemins de fer figurent pour 194 millions et l'industrie des étrangers pour 200 millions.		
Production des capitaux engagés à l'étranger .	250	»
Solde	6	»
Total,	3100	millions.

Il est à remarquer que, de ces *deux cents* millions, il faut déduire la dépense que font les touristes suisses ; selon MM. Geering et Hotz, elle doit représenter un 20 pour cent, ce qui ramène les 200 millions à 160. Ces chiffres, se rapportant à l'année 1906, se seront accrus au cours des cinq dernières années, mais les proportions seront demeurées sensiblement les mêmes.

Dans les 250 millions représentant le produit du capital suisse engagé à l'étranger, ne rentrent que les capitaux des industriels et des commerçants et non les placements considérables faits par les rentiers suisses. En regard de l'argent dépensé dans notre pays par les étrangers, il faudrait faire figurer les millions dépensés par les Suisses à l'étranger, aux bains de mer, dans les stations balnéaires, dans toutes les parties du monde, mais surtout en France et en Italie, car, il ne

[1] Cet ouvrage a été traduit en français par M. E. Renck, maître à l'école normale de Porrentruy, et il a paru en 1911 chez Schulthess, éditeur à Zurich.

faut pas le perdre de vue, il règne en Suisse une aisance générale et nos compatriotes voyagent eux-mêmes beaucoup.

Les comptes de la Société suisse des hôteliers pour l'année 1905 se présentaient comme suit :

Les recettes brutes sont de 188 717 000 francs, correspondant à un capital engagé de 777 507 000 francs ; les dépenses de 131 380 000 francs [1], laissant un excédent de 57 337 000 francs, représentant le 7,37 % du capital, dont il faut déduire la dette hypothécaire et le loyer des immeubles.

C'est une industrie, comme bien d'autres, sujette à beaucoup d'aléas. Ce revenu du 7,37 pour cent, qui paraît élevé, ne l'est pas en réalité, car c'est un revenu moyen que la très grande majorité des hôtels n'atteignent pas, et, si l'on considère la brièveté des saisons pour bien des hôtels, on se rend compte qu'ils ne vendent pas généralement le prix de leurs services trop cher. MM. Geering et Hotz estiment à 20 milliards la fortune du peuple suisse ; le capital engagé dans les hôtels n'en représente que la vingt-cinquième partie, à peu près, et même moins, une partie de leurs titres étant placés au dehors. Le revenu net du peuple suisse, produit du travail et produit des capitaux (fonciers et mobiliers) ajoutés, étant estimé à deux milliards par les mêmes statisticiens, le bénéfice de cinquante-sept et demi millions par l'industrie hôtelière, loyers compris, n'a qu'une importance très relative.

Les touristes allemands, français, anglais, sémites, russes ou américains, qui vont répétant avec jactance que la Suisse n'est qu'une vaste auberge, qui sans eux péricliterait promptement, sont dans l'erreur. Ils généralisent un phénomène qui

[1] Dont 74 298 000 francs pour achat de vivres (en grande partie importés du dehors),

16 245 000	»	pour salaires,
12 063 000	»	pour l'entretien des bâtiments et du mobilier,
8 216 000	»	pour le chauffage et l'éclairage,
3 508 000	»	pour les impôts,
2 840 000	»	pour la réclame,
2 492 000	»	pour les assurances et les accidents,
11 718 000	»	de frais généraux.

peut être vrai pour quelques localités. Du reste, l'argent ne fait pas le bonheur. Les habitants de la commune de Leysin n'étaient-ils pas plus heureux avant que l'on ait établi au milieu d'eux des colonies de tuberculeux ? Certains d'entre eux le pensaient ; on les a considérés comme des gens retardés : ils n'étaient que prévoyants. La contrée de Montreux, comme Lausanne, a perdu du charme qu'elle avait il y a quarante ans. De jolis vergers plantés de noyers ont fait place à des bâtiments dépourvus généralement de goût.

Ce qui fait illusion aux observateurs superficiels, c'est que les touristes se concentrent dans certaines régions, tout comme en France, en Allemagne, en Autriche ou en Italie. Les gens ignorants sont portés à conclure du particulier en général. C'est ainsi que tel voyageur, arrivant en Suisse et se trouvant servi, dans la première auberge où il entra, par une jeune fille à la chevelure d'un blond ardent, notait sur son calepin : « En Suisse, les servantes sont rousses. »

Lausanne est devenue une ville cosmopolite ; on y parle toutes les langues. Il y avait même en 1910 un boudhiste, qui s'exprimait en *pali,* mais avec lequel on pouvait converser en allemand, car il avait appris cette langue dans sa jeunesse, étant né Bavarois. N'était le costume de moine, peu pratique sous notre latitude et qu'il portait scrupuleusement, on l'aurait pris pour un pur germain. Il habitait sur la route d'Echallens une maison d'une forme originale, décorée de symboles et de sentences boudhistes propres à engager les passants dans la pratique de la vertu. Ce petit temple appartient à un vieux Lausannois.

Avec une fatuité remarquable, chaque nation se considère comme la première. Consultez les Anglais, les Français, les Allemands, les Américains et même les Russes, ils vous répondront, avec plus ou moins d'ambage, qu'ils sont à la tête de la civilisation, et ils ont presque raison, car ils contribuent chacun pour leur part au progrès des mœurs. L'influence d'une nation ne se mesurant pas à l'étendue de son territoire,

les Suisses ont aussi la prétention d'être un peuple incomparable ; ils ont fourni des pédagogues à toute l'Europe. A entendre les orateurs de nos fêtes civiques, nous serions la nation la plus vertueuse, la plus travailleuse, la plus instruite, la plus industrieuse, la plus énergique, la plus loyale, etc. ; bref, il ne nous manquerait que la modestie pour être un abrégé de toutes les perfections. Cet orgueil national, bien que déplaisant, est incontestablement une force, un élément de succès.

L'individu qui ne laisse pas discuter ses actes impose sa manière de voir, et les timides, ou simplement les modestes, baissent pavillon devant lui. On connaît le mot de ce sujet britannique à qui l'on demandait : Que voudriez-vous être, si vous n'étiez pas Anglais ? et qui répondit fièrement : Je voudrais être Anglais ! Tel Français — je ne dis pas tous — vous soutiendra que l'étranger qui vit en France est débiteur de la France, qui lui a offert une généreuse hospitalité , et lorsque c'est un Français qui vit à l'étranger, il dira que son compatriote a porté au loin les bienfaits de la civilisation française ; en sorte que c'est toujours la France qui est créancière et l'étranger qui toujours est débiteur. Les mêmes gens qui vous disent que Calvin est Français parce qu'il est né en Picardie, quoiqu'il ait exercé son activité principale à Genève et en ait acquis la nationalité, vous soutiendront que Benjamin Constant était Français, parce qu'il a exercé sa principale activité en France et qu'il en a acquis la nationalité, quoiqu'il soit né à Lausanne d'une famille établie dans cette ville depuis deux siècles et originaire des Pays-Bas. Les Anglais raisonnent volontiers de même. Ainsi que les navires marchands en temps de guerre, « les gloires sont de bonne prise ».

La Suisse est une démocratie qui de moyens restreints a tiré de grands résultats. Elle a produit beaucoup d'hommes d'une haute valeur qui ont exercé de l'influence au dehors jusqu'en Russie et en Amérique, comme Le Fort, La Harpe,

Jomini et Agassiz. Mais la Suisse a aussi largement profité des hommes d'élite, comme les Rossi, les Mélégari, les Carl Vogt, les de Charpentier, qu'elle a attirés à elle. Il y a eu, si l'on peut ainsi s'exprimer, exosmose et endosmose. De ce courant continuel, dû à sa situation centrale, est résultée une vie intense. Ce phénomène est particulièrement sensible à Lausanne et, d'année en année, il ôte davantage à nos populations leur caractère d'autrefois. Cependant l'on peut constater, par les listes des notabilités que nous donnons, que la bourgeoisie constitue encore une élite au sein de la population lausannoise.

L'étranger cultivé, homme du monde, à la manière du prince de Wurtemberg, de Gibbon — qui appelait Lausanne sa seconde patrie — et de Golowkin, se fait rare aujourd'hui. Le type sympathique du naturaliste aux lunettes d'argent, aux longs cheveux, à la barbe inculte, portant en bandouillère une boîte de botanique, parcourant les Alpes en quête d'observations scientifiques, est devenu rare aussi. Plus nombreux sont les sportmens amoureux du plein air. Renonçant à toute élégance, ils revêtent pendant le jour un tricot, le même pour les deux sexes, que complète des *knickerbockers* ou une jupe courte ; les mollets robustes des hommes sont en évidence, ceux plus grêles de leurs compagnes de jeu sont à peine couverts. Le soir, jeunes gens et jeunes filles se rencontrent dans la salle de danse, les premiers en *smoking*, les secondes en robes décolletées, qui laissent apparaître le « manque d'épaules » que Béat de Muralt avait remarqué il y a deux siècles chez les Anglaises de son époque.

Jadis, c'était en été, pour escalader les Alpes, que le sportsman venait en Suisse ; aujourd'hui, c'est en toute saison, variant les exercices suivant les mois, passant du *cricket* au *football*, du *polo* au *ski* ou au *bobsleigh*. L'exemple donné par les Anglais et les Norvégiens est suivi par les Américains, les Français, les Allemands, les Suisses et les Hollandais ; ils résident soit dans les stations alpestres, soit dans les villes. C'est une clientèle un peu encombrante, mais respectable. Son humeur

joyeuse contraste avec celle des badauds internationaux, flâneurs blasés, voyageurs dédaigneux et arrogants, qui vont d'hôtel en hôtel promener leur incurable ennui, se plaignant perpétuellement de la température, de leur prochain, de la nourriture, de la monotonie de l'existence, du manque de distractions, parlant grossièrement au personnel des hôtels et des chemins de fer, aux cochers et aux commissionnaires et s'imaginant qu'on obtient tout avec de l'argent. Cette catégorie de voyageurs insipides et prétentieux exerce quelque influence sur une partie de la jeunesse, qui croît faire œuvre d'esprit en copiant leurs manières d'agir et de penser. On a vu l'hiver dernier un de nos conférenciers les plus appréciés grossièrement interrompu par un groupe de « Camelots du Roy » ; ces jeunes réactionnaires écervelés se sont, dit-on, constitués en société.

Un autre genre de voyageurs qui mérite plus d'égards, parce que souffrants, est celui des neurasthéniques, dyspeptiques, phtisiques, arthritiques, rhumatisants et autres malades venus chercher un air vivifiant ou se mettre entre les mains de quelque chirurgien ou médecin habile et honnête. Puis, il y a enfin l'alpiniste épris des beautés de la nature, frugal de tempérament, qui préfère l'hospitalité simple et cordiale, dans une auberge modeste, à tous les raffinements de la civilisation.

Il existe, jusqu'à un certain point, entre les habitants de l'Europe occidentale et septentrionale et de l'Amérique, qu'ils soient Latins, Anglo-Saxons, Germains, Scandinaves, Polonais ou Courlandais, une mentalité commune, provenant d'un idéal religieux élevé, des traditions chevaleresques du moyen âge, et d'un fond de culture classique, emprunté à la civilisation gréco-latine, remis en honneur lors de la Renaissance. Les antagonismes et les compétitions entre nations n'ont jamais complètement détruit cette base d'entente morale. Aussi longtemps que la colonie étrangère n'était composée, à Lausanne, que de ces éléments-là, un contact s'établissait tout naturellement entre la population de la ville et ses hôtes.

Depuis quelques années, des Moscovites aux tendances anar-

chistes, des Juifs matérialistes et des Orientaux sont venus en nombre à Lausanne; on n'en compte pas moins de 1500 [1]; ils ne sont point assimilables et, à part quelques exceptions, il ne saurait s'établir entre eux et le régnicole un courant sympathique. Tout ce monde se coudoie au théâtre et dans les rues, mais s'ignore. Le « charme slave » et le « charme sémite » ont eu cependant pour résultats des unions libres et quelques mariages, très mal vus des mères vaudoises. Ce mélange de races si différentes, s'il devait être fréquent, altérerait, d'une manière fâcheuse, le type national.

L'étranger qui n'est pas retenu par des occupations stables se déplace fréquemment; aussi la gare des chemins de fer fédéraux présente-t-elle à certaines heures une animation extraordinaire, un fourmillement de gens affairés ou ahuris qui donnent l'illusion qu'on est dans une grande ville. Aux cinq mille départs, qui se produisent en moyenne par jour, il faut ajouter autant d'arrivées et probablement encore autant de voyageurs en transit; ces chiffres sont des moyennes qui sont constamment dépassées pendant les mois de juillet et d'août. Le spectacle qu'offrent alors les quais manque d'élégance; la tenue de beaucoup de touristes est débraillée; la qualité est en raison inverse du nombre; les trains sont pris d'assaut; les voyageurs de toutes nations, mal élevés et égoïstes, sont légion; ils accaparent indûment des banquettes avec des bagages qui devraient être au fourgon, et répondent impoliment aux personnes qui demandent des places, au point qu'il devient désagréable pour les dames seules de prendre en été les trains directs.

D'autre part, sur les grandes routes, la circulation est rendue singulièrement désagréable et même périlleuse par le passage des automobiles, qui font sans cesse des victimes. Les accidents qui, avec un peu de prudence, ne se produiraient pas sont très fréquents; l'été dernier une jeune femme était tuée près de Prangins; un mois plus tard, c'était le tour de Genève, où une petite fille de sept ans a été écrasée, et où un

[1] Voir plus haut p. 509.

chauffeur a été mis hors de combat par un de ses collègues venu en sens contraire avec une vitesse vertigineuse ; plus récemment encore, deux gros accidents se sont produits l'un à La Tour-de-Peilz, l'autre dans la Suisse allemande. Lorsque la saison des étrangers a pris fin, le nombre des accidents diminue immédiatement Nous connaissons plusieurs propriétaires d'automobiles auxquels il n'en arrive jamais, ce qui prouve que ce n'est pas l'emploi de cet engin qui est répréhensible, mais bien la manière dont en usent certains conducteurs. Plusieurs, surtout les étrangers, ne se font aucun scrupule de dépasser les vitesses réglementaires ; ils soulèvent des nuages de poussière qui pourraient être évités en grande partie, car cette production varie beaucoup d'une machine à l'autre et d'un conducteur à l'autre ; ils dégagent des émanations de benzine qu'avec un peu de soin ils pourraient également éviter de produire. Cette absence d'égards pour le public provoque au sein des populations un mécontentement qui va grandissant. Il devient impérieusement nécessaire de prendre des mesures à cet égard, si l'on ne veut pas voir se répéter les agressions blâmables dont quelques automobilistes ont été l'objet et qui se produisent, du reste, en tous pays. On a obtenu des charretiers qu'ils ne claquent plus du fouet en rue et des voituriers qu'ils ralentissent leur allure dans les localités qu'ils traversent, pourquoi n'obtiendrait-on pas des automobilistes les mêmes égards pour les passants? Ce sont, d'ailleurs, surtout les chauffeurs, valetaille insolente, et quelques têtes chaudes qui sont la cause de ces conflits.

Il y a à Lausanne plus de 16 000 étrangers établis à demeure, qui vivent plus ou moins de notre vie, sans vouloir être des nôtres. Quelques-uns sont des rentiers, la très grande majorité viennent pour y chercher des moyens d'existence. Ils y sont attirés, les uns par les facilités qu'ils rencontrent pour l'éducation de leurs enfants, d'autres par l'appât du gain, ainsi que par la manière large dont s'exerce la bienfaisance L'étranger, français, allemand ou italien, fait concurrence à la main-

d'œuvre du pays; les ouvriers italiens en bâtiment se coalisant contre les régnicoles; ne se contentant pas des salaires que demandent les gens du pays, ils organisent constamment des grèves et sont un foyer de mécontentement. Sur les chantiers où Italiens et Suisses pourraient travailler ensemble, les premiers rendent la vie impossible aux seconds; si le contremaître est vaudois, les Italiens ne veulent pas obéir; si le contremaître est italien, les Vaudois sont traités injustement. Quant aux patrons allemands, ils s'approvisionnent dans leur pays de marchandises et d'un outillage qu'ils pourraient se procurer dans d'aussi bonnes conditions en Suisse.

Le nombre des étrangers fixés actuellement en Suisse est de 565 000; il représente le 15 % de la population totale. Cette invasion, surtout nombreuse dans les villes de Genève, de Bâle et de Zurich, est très sensible aussi à Lausanne. Elle préoccupe vivement l'opinion publique. Pour remédier à la situation, on parle d'adopter le système des naturalisations d'office qui existe depuis longtemps en France. Mais il est à craindre que les « Suisses malgré eux » ne soient pas de bons citoyens; que les capitalistes étrangers, effrayés par le taux élevé de nos impôts directs, ne quittent notre pays après quelques années de résidence, et que la naturalisation d'office atteigne surtout les gens sans ressources. Actuellement les naturalisations font l'objet d'une enquête préalable et ne sont accordées à Lausanne qu'à des gens en état de fournir un certificat de bonnes mœurs et de justifier leurs moyens d'existence. La naturalisation forcée obligerait la Confédération de prendre à son compte tous les mauvais sujets que le hasard des circonstances a fait naître en Suisse, qu'ils soient Italiens, Allemands, Français, Anglais, Slaves ou Orientaux. Les étudiantes russes, en ces dernières années, ont donné le jour à la Maternité à une douzaine d'enfants illégitimes; ces sauvageons, dont leurs mères n'ont pas souhaité la naissance et auxquels elles sont incapables de donner une bonne éducation, y aurait-il avantage à en faire des citoyens suisses?

A la forte immigration des étrangers correspond une émigration assez importante des Suisses vivant hors de leur patrie. Le nombre des *bourgeois* de Lausanne établis en Suisse et à l'étranger était estimé en 1900 à plus de 2000; quant à celui des individus appartenant à des familles suisses habitant Lausanne, qui sont allés se fixer à l'étranger, il nous est impossible d'en déterminer même très approximativement le nombre. En ce qui concerne la Suisse, voici les renseignements que nous fournissent les statistiques : Le nombre des Suisses ayant émigré de 1900 à 1909 pour les pays d'outre mer est de 46 333 dont 41 149 à destination des Etats-Unis [1].

Le nombre des individus appartenant à des familles vivant depuis un temps plus ou moins long à l'étranger est de 74 735 en France (1896), de 55 494 en Allemagne (1900), de 10 757 en Italie (1901), de 8792 en Autriche (1900), de 115 959 aux Etats-Unis (1900), 5902 en Russie (1897), de 11 700 dans la République argentine ; total 283 339, non compris l'Angleterre et ses colonies, le Brésil, le Chili et les colonies hollandaises, etc.

Ces chiffres, se rapportant à la situation d'il y a une dizaine d'années, se rapprochent sensiblement de celui du nombre des étrangers fixés en Suisse à la même époque, qui était de 383 424 (dont 168 451 Allemands, 58 522 Français, 117 059 Italiens et 23 433 Austro-Hongrois, etc.). Depuis lors, le nombre des Suisses vivant à l'étranger se sera apparemment accru aussi. On voit qu'il y a, dans une certaine mesure, équivalence entre le nombre des Suisses établis à l'étranger et celui des étrangers établis en Suisse, en sorte que, si le principe de la nationalisation d'office venait à prévaloir d'une manière générale, la Suisse perdrait d'un côté ce qu'elle gagnerait de l'autre, et la quantité serait peut-être au détriment de la qualité.

Nos recherches généalogiques nous ont amené à la constatation que, tandis que les Lausannois ont fourni fréquem-

[1] Cette émigration avait atteint son apogée en 1883 ; elle était cette année-là de 13 502 ; elle a beaucoup décru depuis lors.

ment de bonnes carrières en Europe, ceux qui ont été dans l'Amérique du Nord, au Chili, au Brésil et à Java, à quelques exceptions près, ne sont pas parvenus à des situations brillantes. En comparant leurs positions avec celles qu'occupent leurs parents restés en Suisse ou en Europe, on peut penser que, avec de la persévérance et du travail, ils auraient mieux réussi en demeurant sur le vieux continent. Pour faire sa carrière au delà des mers, il faut une santé, une endurance et une énergie peu communes, alliées à beaucoup de savoir faire.

Revenons-en, pour terminer, à Lausanne. Quoi que l'on en dise, notre pays n'est point, dans son ensemble, la proie de l'étranger, comme certains le croient. Il suffit de s'écarter un peu de la ville pour n'en plus rencontrer. Prenons, si vous le voulez bien, ami lecteur, la ligne d'Echallens et descendons à la gare de Romanel ; des deux côtés de la grande route s'étendent les bois de Vernand, que traverse le ravin de la Mèbre. C'est un parc naturel d'une superficie de deux cents hectares ; la ville de Lausanne, qui le possède depuis le quinzième siècle, y a tracé d'excellents chemins, entretenus avec soin ; sous les chênes et les hêtres, le promeneur solitaire peut philosopher à son aise. Les pépinières communales lui fournissent matière à des observations intéressantes ; il y verra des variétés d'exotiques que nos forestiers essayent d'acclimater. Dans la partie inférieure est un bloc erratique, témoin de l'époque glaciaire ; on l'appelle dans le pays la « Pierre à Cambot. » Après une heure environ de marche, en partie sous bois, le promeneur venu de Romanel franchit le pont supérieur de la Mèbre et arrive à Morrens. C'est dans la cure de ce village qu'en 1670 naquit Davel ; au milieu de la localité est une maison qui porte les armoiries des de Saussure. La seigneurie de Morrens avait passé des Russin aux Réal, monnayeurs des évêques, puis aux de Saussure ; elle échut à la branche genevoise de cette famille ; le célèbre Horace-Bénédict en fut propriétaire. Non loin du manoir, aujourd'hui école communale, est une terrasse qu'ombrage un chêne séculaire

encore magnifique, autour duquel Davel enfant joua. De cette esplanade, la vue s'étend sur Orbe qui, avec ses tours, fièrement campée sur sa colline, fait penser à une vieille cité d'Ombrie ; on a devant soi Echallens, Cossonay, Saint-Barthélemy, La Sarraz, Goumoëns, Vuillerens, L'Isle, Montricher, Mont-la-Ville, ce que l'on appelle le Gros de Vaud, que domine la ligne bleue du Jura. Par endroits ce sont de molles ondulations, des mamelons couverts de verdure, qui rappellent les doux paysages de Claude Lorrain et laissent une impression de sérénité. Coup d'œil reposant, un peu mélancolique dans sa beauté, qu'apprécieront surtout « les vieux qui déjà redescendent la colline

De Morrens, le piéton passe sans s'en apercevoir du bassin de la Méditerranée dans celui de la Mer du Nord, et en trente-cinq minutes parvient dans le solitaire et romantique vallon de Montheron, où le Talent, modeste affluent de la Thièle et, par elle, du Rhin, prend sa source. Là subsiste encore une église, dernier vestige de l'abbaye de Théla, de l'ordre de Citeaux, fondée au douzième siècle. Le major Davel a gravé, en 1718, ses initiales sur la chaire de l'église. Encore une heure de marche, presque constamment à l'ombre des grands bois, et le promeneur arrive au Chalet-à-Gobet, autrefois relai de poste, aujourd'hui place de tir de la I[re] division. Ces forêts, jadis domaine épiscopal, appartiennent à la ville de Lausanne ; elles confinent aux forêts de l'Etat de Vaud et couvrent ensemble un espace de quinze cents hectares.

Du Chalet-à-Gobet, notre touriste peut se rendre, par la jolie route des Cornes de Cerf, à Lavaux et visiter en passant les vignobles réputés du *Dézaley* et du *Burignon*, appartenant à la *Bourse des Pauvres* de Lausanne. En descendant vers le lac, il jouira d'un des plus beaux panoramas qui soient au monde : en face de lui se dressent la Dent d'Oche, les Tours d'Aï, les Diablerets, le Grand Muveran, le Combin, les montagnes de Savoie, les Alpes valaisannes et les Alpes vaudoises ; à ses pieds, la nappe bleue du Léman, dans lequel se mire le poétique château de Chillon.

Mais cette contrée est trop vantée pour que l'on s'y arrête; retournons au Chalet-à-Gobet ; en quelques minutes nous atteignons la crête du Jorat pour redescendre par Montpreveyres sur Moudon. Pays exquis, un peu âpre par endroits, luxuriant dans d'autres, coupé de forêts, de ravins séparés par des monticules surmontés de vieux manoirs, d'où la vue s'étend d'un côté sur le Jura et de l'autre sur les grandes Alpes. On voit apparaître non plus seulement le Mont-Blanc, la Dent d'Oche et le Combin, mais encore le massif des Alpes fribourgeoises et, quand on se dirige vers le nord et que la température est propice, l'immaculée Jungfrau, l'Eiger et le Titlis.

La vallée de la Broye et le Gros de Vaud sont les greniers du canton de Vaud; ce sont des contrées pleines de contrastes, qu'il faut voir au printemps, quand la verdure est dans toute sa fraîcheur, ou en automne, lorsque les vaches sont au pâturage et font retentir l'air du bruit harmonieux de leurs cloches. Dans l'arrière-saison, la plaine et la montagne se colorent, le matin à l'aube et le soir au coucher du soleil, de teintes d'une ineffable douceur, tour à tour oranges, azur, vertes, amarantes, violettes, rouges, que la palette des peintres est presque impuissante à rendre.

Le philosophe Charles Secrétan, qui parcourait cette contrée, à pied, un bâton à la main, il y a trente ans, en a laissé une description savoureuse dans ses *Paysages vaudois* [1], manière d'églogue en prose, où l'on retrouve la même fibre patriotique qui inspirait, en 1810, au Doyen Curtat sa jolie chanson du « Canton de Vaud si beau [2]. »

Depuis lors bien des générations ont passé ; l'agriculture s'est transformée par l'emploi des machines ; grâce aux engrais artificiels et aux choix des semences, une même superficie de terrain rapporte davantage qu'autrefois, soit en céréales, soit

[1] Les *Paysages vaudois* avaient d'abord paru dans la *Gazette de Lausanne* de 1881 à 1891, puis ils ont été réunis et publiés sous la forme d'une plaquette chez Georges Bridel & Cie, en 1895.

[2] Cette chanson fut chantée pour la première fois, par son auteur, au

en fourrage. Lausanne, Vevey, Clarens, Montreux ont perdu leur ancien caractère, et se sont, il faut bien le dire, beaucoup banalisées de par la force des choses ; mais le Gros de Vaud, et le plateau du Jorat, quoique proches voisins du chef-lieu, ont conservé leur cachet rustique. Cette région, comme le remarquait Charles Secrétan, est une petite Suisse en raccourci, participant à la fois de la nature des Alpes, de celle du plateau et de celle du Jura. Le sol est un des plus fertiles [1] de la Suisse ;

---

banquet célébré dans la « maison cantonale » le 23 avril 1810. En voici quelques couplets :

Chantons notre aimable patrie,
Chantons notre terre chérie.
Et son bonheur et son tableau de vie,
Chantons le canton de Vaud si beau !

Avant que le soleil le dore
La caille avec son cri sonore
L'alouette en chantant là-haut l'aurore,
Saluent le canton de Vaud si beau !

De bon matin loin du village,
Sifflant après son attelage,
Le laboureur prend un nouveau courage
En voyant le canton de Vaud si beau !

. . . .

Lorsque la vieillesse pesante
Rendra ma voix faible et tremblante,
Ma voix encore, près du tombeau mourante
Veut dire : Adieu, canton de Vaud si beau !

[1] D'après M. Jean Fornallaz, auteur d'une brochure intitulée *Nos blés du pays* (Yverdon 1910), le canton de Vaud produit la moitié du blé nécessaire à sa consommation, tandis que la Suisse dans son ensemble n'en produit guère que la sixième partie. Suivant une statistique établie par le secrétariat de l'*Union suisse des paysans* pour l'année 1908, le canton de Vaud a produit cette année-là 260 000 quintaux de froment. Berne 185 200, Argovie 101 250 Zurich 74 750, Thurgovie 67 200, Fribourg 66 000. Genève 30 375 Soleure 27 400, Lucerne 25 485, Schaffhouse 25 200. Si l'on ajoute au froment les céréales de seconde qualité (épeautre, seigle et méteil), la production totale de la Suisse a été en 1908, chiffre rond, de 1 million 757 mille quintaux, celle du canton de Vaud de 331 mille cinq cents quintaux, correspondant à une population de 315 mille habitants (en 1910) ; celle de la Suisse romande (non compris le Jura bernois) de 604 mille et six cents quintaux correspondant à une population de 870 mille habitants. celle de la Suisse allemande de un million 121 mille et quatre cents quintaux, correspondant à une population de 2 millions 739 225 habitants, et le Tessin une production de 31 mille quintaux correspondant à une population de 155 mille habitants en 1910.

ses troupeaux, de plus en plus nombreux, rivalisent avec ceux de Fribourg, de Berne et de Schwytz.

Le campagnard vaudois est attaché à ses terres ; il vit de sa vie ; doué de beaucoup de bon sens, il ne se laisse pas éblouir par le clinquant ; il est hospitalier ; on aime à voir avec quel joyeux empressement il reçoit les soldats lors des manœuvres d'automne.

La zone d'influence du tourisme ne se manifeste que dans un rayon restreint. Il y a un certain nombre d'années, l'empereur François-Joseph, étant en séjour avec l'impératrice Elisabeth à Montreux, se promenait souvent incognito, à pied, sur les hauteurs qui dominent Clarens. On raconte qu'un jour il entra familièrement en conversation avec un paysan qui cultivait son champ et lui demanda ce que l'on pensait dans la contrée des souverains autrichiens. Le laboureur, sans se déranger de son travail, lui aurait répondu : « Monsieur, on ne s'occupe pas de ces gens-là. Cette réplique imprévue ne laissa pas de divertir l'auguste souverain.

Des relations intimes se sont établies, cependant, entre Lausanne et les paysans de Mézières. La route qui y conduit était, il y a deux siècles, infestée par les brigands du Jorat ; ces malandrins allaient au milieu des bois « *attendre* » et dépouiller le voyageur. Maintenant, un tramway électrique la parcourt ; il a transporté, l'été dernier, dix-huit mille personnes pour les représentations de l'*Orphée*, de Gluck. Cette manifestation artistique a obtenu un plein et légitime succès.

Il y a une distinction essentielle à établir entre le Théâtre du Jorat et ces dissipations vulgaires qui ont pour effet de détourner l'homme du droit chemin. Dans une allusion discrète, l'auteur du *Mandement du Jeune* de 1911, adressé par le Gouvernement au peuple vaudois, a mis le fait en évidence.

Le but de ces représentations est beaucoup moins d'attirer le public étranger que de développer le sentiment artistique de notre peuple. Durant des semaines, des mois, dit M. Ca-

mille Bellaigue, la jeunesse du pays s'est pénétrée, s'est imprégnée du vieux maître dont le génie rayonnait. Comme à Bayreuth, et peut-être encore plus profonde, en un site plus solitaire et plus auguste, l'harmonie de la nature et de l'art enveloppa, couronna tous les autres accords. On goûtait mieux le charme des Champs-Elysées, l'horreur sacrée du bois funèbre, sentant qu'une mince cloison nous séparait à peine de forêts aussi sombres, d'aussi fraîches prairies. Après nous avoir préparés au chef-d'œuvre, le paysage le confirmait pour ainsi dire et le fixait en nous. » (Voir *Le Gaulois* du 13 août 1911.)

En ce haut lieu ne pénètrent pas les badauds ; on n'y voit ni les Cookmen, ni le monde interlope des kursaals et des casinos, mais bien une élite intellectuelle venue de France, d'Angleterre et d'Allemagne. Leur présence et leurs applaudissements sont un encouragement précieux. Les Morax, les Doret, les Cart, les Troyon, leurs dévoués collaborateurs et collaboratrices et toute cette vaillante jeunesse qui a répondu à leur appel ont fait une œuvre saine ; ils se sont inspirés des vieilles traditions lausannoises et ont contribué au bon renom de la vieille patrie romande.



Magistrats et hauts fonctionnaires

ayant exercé

leur activité à Lausanne au dix-neuvième siècle.

I

Membres du Tribunal fédéral depuis son établissement à Lausanne.

Roguin, Jules	1874-1890
Blumer, J.-J.	1874-1875
Morel, J. K. P.	1874-1900
Anderwert, Fridolin	18 4-1875
Pictet, Gustave	1874 1876
Niggeler, Rudolph	1874-1879
Olgiati Gaudenz	1874-1892
Bläsi, Joseph	1874-1903
Stamm, Heinrich	1874-1905
Dubs, Jacob	1875-1879
Weber, Hans	1875-1908
Broye, Jean	1876-1899
Kopp, Aloïs	1879-1891
Hafner, Heinrich	1879-1902
Soldan, Charles	1890-1900
Clausen, Félix	dès 1891
Soldati, Agostino	» 1891
Rott, Emil	1893-1905
Bezzola, Andreas	1893-1897
Cornaz, Auguste	1893-1897
Winkler, Johann	1893-1903
Attenhofer, Karl	1893-1906
Bachmann, Jacob	1895-1904
Lienhard, Hermann	1895-1905
Monnier, Fréd. Aug.	dès 1896
Weber, Léo	1897-1901
Perrier, Emile	dès 1897
Jäger, Karl	» 1900
Favey, Georges	» 1900
Honegger, Heinrich	» 1901
Ursprung, Albert	» 1902
Merz, Viktor	» 1903
Ostertag, Fritz	» 1903
Gallati, Rudolph	1904-1904
Schurter, Emile	dès 1904
Affolter, Albert	» 1904
Picot, Ernest	» 1904
Schmid, Franz	» 1904
Reichel, Alexandre	» 1905
Gysin, Adam	1905-1909
Stoss, Alfred	dès 1905
Gottofrey, Vincent	» 1906
Weiss, Théodore	» 1909
Kirchhofer, Emile	» 1909

Instructeurs d'arrondissement de la première division.

Colonel Sigism. Coutau	1882-1892
» Pierre Isler	1892-1896
» Alfred Audéoud	1896-1899
» Gottlieb Wasmer	1899-1904
Colonel Arnold Nicolet	1904-1907
» Paul Schieslé	1907 1910
» Herm. Steinbuch	1910-1911
» Gottlieb Wasmer	dès 1911

II

Présidents du Grand Conseil du canton de Vaud dès 1803.

1803 Muret, Jules.
1804 Pidou, Auguste.
1805 Muret, Jules.
1806 Pidou, Auguste.
1807 Muret, Jules.
1808 Pidou, Auguste.
1809 Muret, Jules.
1811 Pidou, Auguste.
1811 Muret, Jules.
1812 Clavel, François.
1812 Muret, Jules.
1813 Pidou, Auguste.
1818 Muret, Jules.
1819 Pidou, Auguste.
1819 Muret, Jules.
1820 Pidou, Auguste.
1822 Clavel, François.
1822 Muret, Jules.
1823 Clavel, François.
1824 Muret, Jules.
1826 Bourgeois, Fs Ls.
1827 Secretan, Louis.
1828 Bourgeois, Fs Ls.
1829 Secretan, Louis
1831 De la Harpe, Emmanuel.
1832 Gindroz, André.
1834 Pidou, François.
1836 Monnard, Charles.
1838 Pidou, François.
1840 De Miéville, Louis.
1841 De Weiss, Béat.
1842 De Miéville, Louis.
1843 Monnard, Charles.
1844 De Miéville, Louis.
1844 Frossard, Louis.
1845 Schopfer, Jean.
1846 Wenger, Louis.
1847 Pittet, Benjamin.
1848 Schopfer, Jean.
1848 Eytel, Jules.
1850 Martin, Jules,
1851 Dor, Jules.
1852 Martin, Jules.
1854 Wenger, Louis.
1855 Martin, Jules.
1856 Wenger, Louis.
1857 Martin, Jules.
1858 Wenger, Louis
1859 Bourgeois, Louis.
1860 Wenger, Louis.
1862 DeCrousaz, Jeannot.
1863 De Vos, Auguste.
1864 Bonjour, Louis.
1865 Baud, Charles.
1866 Ruchonnet, Louis.
1867 De Vos, Auguste.
1868 Baud, Charles.
1869 Roguin, Jules.
1870 Perrin, Victor.
1871 Baud, Charles.
1872 De Vos, Auguste.
1873 Gingins La Sarra.
1874 Baud, Charles.
1875 Ruchonnet, Louis.
1876 Berdez, Louis.
1877 Mayor-Vautier, Louis.
1878 Debonneville, Victor.
1879 Dupraz, Adolphe.
1880 Berdez, Louis.
1881 Brun, Jules.
1881 Marguerat, Marc.
1882 Thélin, Adrien.
1883 Paschoud, Louis.
1884 Paccaud. Emile.

1885 Ruffy, Eugène (2 jours).
1885 Baud, Charles.
1886 Thélin, Adrien.
1887 Ruchet, Marc.
1888 Martinoni, Georges.
1889 Cuénoud, Samuel.
1890 Thélin, Adrien.
1891 Paschoud, Louis.
1892 Decollogny, Ernest.
1893 Cherix, Aimé.
1894 Boiceau, Charles.
1895 Golaz, Donat.
1896 Gaudard, Emile.
1897 Carrard, Alfred.
1898 Oyex-Ponnaz, Isaac.
1899 Decoppet, Camille.
1900 Métraux, Eugène.
1901 Etier, Paul.
1902 Dubuis, Alphonse.
1903 Piguet, Armand.
1904 Fonjallaz, Eugène.
1905 Rubattel-Chuard, Ernest.
1906 De Meuron, Aloïs,
1907 Paschoud, David.
1908 Jaton, Alfred.
1909 Simon, Henri.
1910 Chavannes, Jules.
1911 Dind, Emile.

Membres du
Petit Conseil dès 1803 et Conseillers d'Etat dès 1815.

Monod, Henri	1803-1804, 1811-1830
Muret, Jules	1803-1831
Pidou, Auguste	1803-1821
Duvillard, Louis	1803-1805
De Trey, Abram-Isaac	1803-1831
Lambert, Louis	1803-1811
Fayod, Jean-François	1803-1811
Bergier, J.-P.-Elie	1803-1823
Couvreu, Del-Eel	1803-1806
Jan, Etienne-Louis	1804-1840
Longchamp, F.-Nicolas	1805-1809
Testuz, Béat-Ferd.	1806-1811
Bocherens, Pierre-David	1809-1824
Soulier, César	1811-1830
Clavel, François	1811-1830
Bourgeois, Fs-Ls	1815-1831
De Loys, Jean-Samuel	1815-1816
De la Harpe, Sigismond	1815-1815, 1816-1818
Richard, David-Ls-Sel	1815-1831
De la Fléchère, Urbain	1815-1825
Secretan, Louis	1818-1831
Voruz, Louis	1821-1824
De la Harpe, Emmanuel	1823-1842
Potterat, Jean-Henri	1824-1827
Milliet, François	1824-1831
Chappuis, Jean-Louis	1825-1826
Guiguer de Prangins, Ch. Js	1827-1831
Boisot, Georges	1830-1845
Jaquet, Auguste	1830-1831, 1832-1845
Grenier, Marc-Ls-F.	1830-1831
Jayet, André-Ferdinand	1831-1832
Bourgeois, Henri	1831-1834
Druey, Henri,	1831-1848
Genton, Paul-Fs-Ph.	1831-1839
Michel, François-Louis	1831-1835
Constançon, Louis-Henri	1831-1840
Van Muyden, Jacob-Evert	1834-1843
Frossard-de Saugy, Jules	1835-1845
Blanchenay, Louis	1839-1862
Muret-Tallichet, Jules	1840-1845
Ruchet, Louis	1840-1845
De Weiss, Béat	1842-1844
Dapples, Sylvius	1843-1845

De Miéville, Louis	1844-1845	Ruchonnet, Louis	1866-1866 1867-1874
Delarageaz, Louis-Henri	1845-1862 1866-1878	Bornand, Ami	1866-1874
Briatte, François	1845-1862	Chuard, Louis	1873-1876
Veillon, Charles	1845-1862	Ruchonnet, Ernest	1873-1881
Fischer, Henri	1845-1859	Boiceau, Charles	1874-1885
Bourgeois, Louis	1845-1858	Baud, Charles	1874-1885
Veret, Jacques	1845-1852	DeCrousaz, Jeannot	1876-1883
Vulliet, Jules,	1845-1848	Viquerat, Jaques-François	1878-1901
Fornerod, Constant	1848-1855	Brun, Jules	1881-1885
Pittet, Benjamin	1848-1862	Jordan-Martin, Adolphe	1883-1900
Roulet, Charles	1852-1862	Ruffy, Eugène	1885-1894
Meystre, Abram-Daniel	1855-1862	Paschoud, David	1885-1889
Natural, Albert	1858-1862	Debonneville, Victor	1885-1899
Correvon François-Louis	1859-1862	Golaz, Donat	1885-1893
Eytel, Jules	1862-1863	Soldan, Charles	1888-1891
Berney, John	1862-1866 1870-1885	Décoppet, Lucien Virieux, Ferdinand	1889-1900 dès 1891
Ceresole, Paul	1862-1866	Cossy, Robert	dès 1893
Joly, Isaac	1862-1866	Ruchet, Marc	1894-1900
Roguin, Jules	1862-1866	Thélin, Adrien	dès 1899
Jan, Henri	1862-1874	Oyex-Ponnaz, Isaac	» 1900
Duplan, Charles	1862-1866	Duboux, Victor	1900-1906
Ruffy, Victor	1863-1867	Decoppet, Camille	dès 1900
Estoppey, Charles	1866-1873 1874-1888	Etier, Paul Rubattel-Chuard, Ernest	» 1901 1906-1908
Bonjour, Louis	1866-1873	Fonjallaz, Eugène	dès 1908

Chanceliers d'Etat.

Boisot, Georges	1803	Carey, Charles	1856
Gay, Scipion-Louis	1830	Lecomte, Ferdinand	1875
Fornerod, Constant	1845	Addor, Georges	1899
Guex, Jean-Louis	1848		

Les fonctions de Préfet national ont été supprimées par l'arrêté du 7 mai 1803 qui maintint les sous-préfets. La loi du 20 juin 1803 créa des Lieutenants du Petit Conseil (agents intermédiaires entre le Petit Conseil et les Juges de Paix) et supprima les fonctions de sous-préfets.

Les lieutenants subsistèrent jusqu'en 1832 où la loi du 9 janvier a institué un préfet par district.

Lieutenants pour l'arrondissement de Lausanne.

Roguin, ancien Sénateur	1803	Sterchy, Jean	1810
De Saussure, Juge de Paix (ad intérim)	1803	De Saussure, Louis	1811
Curchod, Antoine	1807	Audra, Justin	1819
		Charrière, Gme-Bmin-Sel	1829

Préfets du district de Lausanne.

De Saussure, Hippolyte	1832	Cherix-Maurel, Aimé	1873
Rivier, Théodore	1834	Deluz, Louis	1881
Auberjonois, Victor	1837	Pingoud, Alfred	1890
Meystre, Abram-Daniel	1845	Favre, Louis	1907
Dor, Jules	1852	Borgeaud, Louis	1909
Vessaz, Ph.-Antoine	1868	Séchaud, Jules	1911

Receveurs.

Chabaud, Daniel	1803	Vessaz, Antoine	1878
Pellis, Henri	1839	De Kaenel, Alfred	1892
Pellis, Emile	1865		

Un arrêté du 27 juillet 1803 formait 12 arrondissements de recette ayant à leur tête un receveur ; et la loi du 2 juin 1809 créa un Receveur par district.

Liste des membres du Tribunal d'appel jusqu'en 1846 et dès lors du Tribunal cantonal.

Secretan, Philippe	1803-1826	Burnier, Samuel	1804-1840
Clavel, François	1803-1811	Testuz, Béat-Ferd.	1803-1806
Cart, Jn-Jaques	1803-1813	Potterat, Jean-Henri	1805-1824
Solliard, Louis-Gabriel	1803-1808	Jaquier, Ch.-Ant.	1806-1818
Gonin, Jean-François-Ls	1803-1815	Cassat, Louis	1808-1831
Manuel, Jean-Louis	1803-1815	Girardet, Em.	1809-1816
Jan, Louis	1803-1804	Fayod, Jean-François	1811-1824
Longchamp, F. Nicolas	1803-1805	Bourgeois, Fs Ls, avocat	1813-1815, 1831-1836
Bocherens, Pierre-David	1803-1809		
Agassiz, Jean-Louis	1803-1829	Couvreu, Jacob	1815-1831
Clavel, Samuel	1803-1826	Milliet, François	1815-1824, 1831-1837
Valier, Benjamin, M. D.	1803-1818		

Dautun, Henri	1815-1833
Chappuis, J.-Louis	1816-1825 1826-1840
Duchat, Isaac-Henri	1818-1830
De la Harpe, Emmanuel	1818-1823
Genton, Paul-Fs-Phe	1823-1831 1839-1846
Briod, Victor	1824-1832
Jayet, André-Ferdinand	1824-1831
Veret, Jaques	1824-1831
Hinderer, Dd-Barthélemy	1825-1842
Vullyamoz, Georges	1826-1831
Bornand, Isaac	1829-1830
Muret, Jean	1830-1846
Druey, Henri	1830-1831
Nicole, Alphonse	1830-1831
Secretan, Louis	1831-1839
Carrard, Charles	1831-1846
Bory, Henri	1831-1846
De Félice, Louis	1831-1840
Pradervand, Félix	1831-1850
Gaillard, Edouard	1831-1835
Clavel, François	1831-1831
Veillon, François	1833-1842
Cusin, Jean-Georges	1835-1846
Pache, Louis	1836-1837
Demartines, César	1837-1841
Espérandieu, William	1837-1846
Gottofrey, Xavier	1840-1848
Warnery, Louis	1840-1846
Pidou, François-Henri	1840-1846
Jaccard, Gustave	1842-1846 1858-1880
Magnenat, Charles	1842-1847
Gay, Jean-Marc-Emm.	1842-1846
Rogivue, Charles	1846-1850
Kehrwand, Vincent	1846-1851
Fer, Philippe	1846-1848
Briod, Philippe-Antoine	1846-1848 1848-1852
Jan, Henri	1846-1848 1850-1858
Henry, Adrien	1846-1856
Martinet, David	1847 1858
Merminod, Henri	1848-1852
Ruffy, Victor	1848-1858
Chauvet, François	1848-1850
Borgognon, Jean-Louis	1850-1875 1878-1883
Dumartheray, Eugène	1850-1879
Bippert, Henri,	1851-1885
Bornand, Ami	1852-1867
Hennard, Jean-Abram	1852 1862
Roberti, Jac. Dd Amédée	1856-1863
Muret, Jules	1858-1863
Bardet, Jules	1858-1863
Lecoultre, Ami	1862-1893
DeCrousaz, Jeannot	1863-1873
Estoppey, Charles	1863-1866 1873-1874
Gaille, Louis	1863-1866
Ancrenaz, Jean-Louis	1866-1878
Verrey, Louis	1867-1882
Bury, Samuel	1867-1873 1875-1878
Guisan, Henri	1873-1895
Cossy, Charles	1875-1885
Chausson-Fischer, Félix	1878-1896
Correvon, Gustave	1879-1911
Soldan, Charles	1881-1888
Monod, Théophile	1883-1901
Rogier, Victor	1883-1886
Guex, Frédéric	1885-1901
Masson, Gustave	dès 1885
Glardon, Henri	1886-1911
Virieux, Ferdinand	1888-1891
Estoppey, Alfred	dès 1891
Pelet, François	1893-1904
Mercanton, Eugène	1895 1908
Thélin, Henri	1896-1897

Schopfer, Sidney	1897-1897	Grenier, Louis	dès 1905
Paccaud, Auguste	dès 1897	Vuilleumier, Eugène	» 1908
Viret, Oscar	» 1901	Obrist, Alfred	» 1911
Ceresole, Alfred	» 1901	Glardon, Jules	» 1911

Greffiers du Tribunal d'appel, puis du Tribunal cantonal.

Sterchy	1803	Rosset, Louis	1885
Cusin, Georges	1818	Gross, Henri	1891
Vautier, Louis	1835	Glardon, Jules	1893
Guex, Frédéric	1869	Cherix, Henri	1911

La loi du 12 janvier 1837 institua 6 juges d'instruction, nommés par le Conseil d'Etat, ayant chacun un arrondissement. Ils étaient chargés de faire les enquêtes en matière criminelle et correctionnelle. Ces fonctions subsistèrent jusqu'en 1846. Ces magistrats avaient pour secrétaire le greffier de la Justice de paix du for. Ce furent pour Lausanne :

Bardet, Jules	1837	Rogivue, Auguste	1842
Larguier, Jean-Samuel	1839		

La loi du 8 avril 1863 supprime cinq juges d'instruction et n'en maintient qu'un avec un greffier, ce sont :

Juges d'instruction.

Bury, Samuel	1863	Mercanton, Eugène	1889
André, Paul	1867	Paccaud, Auguste	1895
Roberti, Amédée	1868	Blanchod, Léon	1896
De Cérenville, Henri	1878		

Greffiers.

Bidlingmeyer, Léon	1863	Barbaz, W.-Jles-Frédéric	1884
Page, Eugène	1871	Dupuis, Maurice	1894
Roux, Paul	1878	Taillens, Emile	1897

Présidents du Tribunal de Lausanne.

Carrard, Henri	1803	De la Harpe, Josias	1854
Guisan, H. Louis	1820	Carrard, Henri	1863
Secretan, Charles	1827	Dumur, Benjamin	1869
Gaulis, Louis	1832	Rambert, Paul	1899
Guisan, Charles	1833	Meylan, Paul	1905

Juges de paix de Lausanne.

De Saussure	1803	Gaulis, Gabriel	1862
Cazenove, M. A.	1810	Gay, Sigismond	1883
De Molin, Samuel	1822	Secretan, François	1895
Vallotton, Louis	1831	Chausson, Jules	1907
Duplan, Charles	1846		

Juges informateurs de Lausanne.

Jaccaud, Samuel	1863	Roux, Paul	1884
Bidlingmeyer, Léon	1871	Bornand, Louis-Henri	1892

Ministère public.

En vertu de la loi du 13 juin 1803, le Tribunal cantonal était assisté d'un accusateur public en chef nommé par le Petit Conseil ; ces fonctions furent remplies successivement par :

Secretan, Isaac	1803	Secretan, professeur, intérim	1821
Cusin, Georges	1811	Bory, Henri	1821
Nicole, Alphonse	1818	Guisan, François	1831
Bégoz-Lefort, Samuel	1819		

La loi du 12 juin 1837 créa un Procureur général ; ces fonctions furent successivement remplies par :

Guisan, François	1837	Decoppet, Camille	1890
Guignard, David	1846	Paccaud, Auguste	1896
Ancrenaz, Jean-Louis	1848	Gross, Henri	1897
Verrey, Louis	1862	Obrist, Alfred	1905
Duplan, Charles	1866	Capt, Auguste	1911
Kaupert, Eugène	1888		

La loi de 1837 avait adjoint au Procureur général un substitut ; le nombre des substituts a été porté à un moment donné à quatre et finalement ramené à trois. L'organisation du ministère public est aujourd'hui régie par la loi du 29 novembre 1904.

Instructeurs en chef des milices vaudoises sous le régime cantonal.

Sous le régime cantonal, la direction des écoles d'infanterie de Lausanne fut confiée, avec des titres qui ont varié, aux officiers suivants :

De 1817 à 1819, au commandant Jérémie Baud ;

De 1820 à 1842, au colonel Lis Bégoz ;

De 1843 à 1850, au lieutenant-colonel Louis Duplessis ;

De 1851 à 1852, vacat ;

De 1854 à 1861, au colonel Borgeaud ;
En 1862, au colonel Charles Veillon;
De 1863 à 1875, au colonel Constant Borgeaud.

Inspecteurs généraux des forêts.

Les forêts vaudoises étaient pr'milivement placées sous le contrôle d'une commission des forêts, dont Charles Lardy, entré au service de l'Etat en 1806, fut nommé vice-président, avec le titre d'inspecteur général. poste qui existait déjà en 1826.

Lardy, Charles	1806-1858	Jordan, Ad.	1880-1883
Daval, E.-J.	1858-1860	Puenzieux, Ad.	1883-1901
de Saussure, Adr.	1860-1880	Muret, Ernest	dès 1901

Archivistes cantonaux.

Le poste d'archiviste cantonal ne date que de 1838. Jusqu'alors les archives étaient administrées par un secrétaire archiviste dépendant de la chanceilerie, sous la surveillance d'un commissaire général. Les fonctions de secrétaire archiviste furent remplies dès 1817 à 1829 par *Jean-Charles Saugy*, qui fut remplacé par *Pierre-Antoine Baron*, nommé archiviste cantonal en 1838. Il eut pour successeur, en 1864, *Aymon de Crousaz*. Depuis le décès de ce dernier, en 1909, le service des archives est assuré par MM. *Alfred Millioud* et *Bernard de Cérenville*, sous-archivistes.

III

Présidents de la ville de Lausanne.

Oboussier, Jean Antoine	1799	Cazenove d'Arlens. M.-Aug.	1801
Duval de la Pottrie, L.-J.	1800		

Syndics.

Hollard, Samuel-Jacques	1803	Cuénoud, Samuel	1883
Secretan-Bournet, Ch.	1815	Van Muyden, Berthold	1897
Dapples, Edouard	1842	Gagnaux, Louis	1898
Gaudard, Victor	1848	Van Muyden, Berthold	1901
Dapples, Edouard	1857	Schnetzler, André	1907
Joël, Louis	1867	Maillefer, Paul	1910

Membres de la Municipalité dès 1799.

Oboussier, Jean-Antoine	1799-1800	Roqueirol, Samson	1799-1815
Duval de la Pottrie, L.-J.	1799-1803	Bessières, Louis	1799-1820
Pache, David	1799-1800	Duvoisin, Jean-Marc	1799-1805
De Saussure, Louis	1799-1801	Pradès, Emmanuel	1779-1803

Masson, Jean-Rodolphe	1779-1803
Pahud, Samuel	1799-1801
Mercier, Charles	1799-1800
Porta, Rodolphe	1800-1815 1818-1819 1820-1827
Gonthier, Gérold	1800-1801
Carrard, Marc-Benjamin	1801-1803 1807-1832
Cazenove d'Arlens, M.-A.	1801-1803
Gély, Benoît	1801-1803
Fraisse, Jean-Abram	1801-1803
Glaize, François	1801-1807 1809-1820
Secretan-Bournet, Ch.	1802 1808-1842
Panchaud, A.-J.-L.	1803-1815 1817-1832
Secretan, Victor	1803-1807
Blanc, Jean-Abram	1803-1807
Fiaux, Moïse	1803-1839
Auboin, Fréd.-L. Scipion	1803-1810
Testuz, Jacques-Esaïe	1803-1809
Regamey, Michel	1803-1807
Chapuis, Benjamin	1803-1815
Bouet, Louis	1803 1810-1813
Fevot, Louis	1803-1815
Du Gué, David-L.	1803-1815
Hollard, Samuel-Jacques	1803-1815
Gaulis, Juste	1803-1805
Joseph, Isaac Aug.	1803-1815
Gonin, Jean-François L.	1806-1816
Agassiz, Ch.-F.-L.	1806-1807
Des Ruvynes, Samuel	1807-1810
Rouge, François-Louis	1807-1812
Pellis, Marc-Antoine	1808-1809
De Crousaz, Henry	1810-1815
Secretan, Charles-Fréd.	1810-1815
Luquiens, Louis	1810-1812
Chabaud, Daniel	1810-1837
Bressenel, Jaq.-L.-S.	1812-1815
Damas, Jean-Jaques	1812-1815
Bugnion, Charles	1813-1815 1827-1831
Porta, Alex.-Th.-Abr.	1815-1815
La Harpe, David	1815-1832
Chavannes, Daniel	1815-1815
Hignou, Jean	1815-1832
Rouge, Georges	1815-1837
Descombes, Siméon	1815-1832
Perregaux, Henri	1815-1833
Rey, Abraham	1815-1817
Verdeil, François	1815-1832
Forneret, Maurice	1815-1816
Mercier, Charles	1815-1832
Oboussier, Jean-Ant., L.	1815-1819
Porta, Charles	1816-1832
Carrard Henri	1816-1832
De Saussure, Louis	1818-1818
De la Harpe, Emmanuel	1818-1818
Curtat, Henry	1819 1830
Weibel, Louis	1819-1835
Gély, Marc	1830-1833
Delessert, Et.-Henry	1832-1840
Rivier, Théodore	1832-1834
Marcel, Félix	1832-1833 1836-1842
Gonin, François-Louis	1832-1833
Carrard, Albert	1832-1837
Vallotton, Louis	1832-1837
Fraisse, William	1832-1833 1867-1870 1874-1878
Reichenbach, Bernard	1832-1837
De Crousaz, Emile	1832-1845 1858-1861
Vullyamoz, Georges	1833 1833 1841-1850
Gaudard, Victor	1833-1857 1861-1862
Nicole, Charles	1833-1842

Hollard, Charles 1833-1838
Verdeil, Auguste 1833-1842
Fraisse, Jean-Henri 1833-1835
Charrière, Juste 1834-1842
Fischer, Henri 1836-1843
Kraütler, Benjamin 1836-1842
Curtat, Louis 1837-1845
Bergier, Charles 1838-1842
De Constant, Adrien 1838-1845
Grussel, Georges 1838-1842
Van Muyden, Herm.-Th. 1838-1841
Monastier, Jean 1839-1841
Charrière de Sévery, S. 1840-1845
De la Harpe, Achille 1840-1842, 1845-1845
Crud, Elie Victor-Benj. 1841-1845
Rogivue, Auguste 1842-1842
Wenger, Louis 1842-1843, 1848-1854
Secretan, Louis 1842-1842
Burnand, Albert 1842-1843
Dapples, Edouard 1842-1848, 1857-1867
Blanchet, Georges 1842 1845, 1852-1865
Campart, Jules 1843-1844
Boucherle, Félix 1843-1848, 1851-1853
Simond, Alphonse 1844-1845
Ulmer, Michel 1846-1849
Luquiens, Jean-Pierre 1846-1847
Gay, Etienne-Scipion 1846-1851
Wenger, David 1846-1846
Diener, Jacques 1846-1862
Delisle, Philippe 1846-1861
Bergier, Charles 1846-1847
Noverraz, Jean-Abram 1847-1848
Ramuz, Henri 1848-1850
Krieg, Georges 1848-1849
Vullyamoz, Daniel 1848-1850
Cottier, Louis 1849-1850

Jaccaud, Pierre 1849-1857
Dor, Jules, 1850-1852
Delaraye, Marc 1851-1854
Corsat, Abram 1851-1857
Regamey, Jacques 1854-1857
Blanc, Auguste 1854-1862
Gonin, François 1854-1859
Wenger, Georges 1857-1866
Maget, Louis 1857-1865
Oboussier, Daniel-L. 1859-1860
Vallotton, François 1860-1870
Daccord, Georges 1861-1873
Boisot, Henri 1861-1867, 1870-1873
Cellérier, Charles 1863-1874
Carrard, Charles 1863-1866
Chautems, Samuel 1865-1870, 1872-1874
Henninger, Henri 1866-1871
Joël, Louis 1866-1882
Grenier, Auguste 1866-1878
Grand, Paul 1867-1870
Dapples, Charles 1870-1874, 1882-1883
Ruchonnet, Ernest 1870-1873
Jaccottet, François 1870-1872
Brun, Jules 1871-1872
Demartines, Charles 1872-1874
Dubrez, Jacques 1873 1874
Fischer, Henri 1873-1874, 1883 1893
Gaulis, Eugène 1874-1882
André, Paul 1874-1878
Aunant, Eugène 1874-1878
Larpin, Henri 1874 1882
Braillard, David 1878-1882
Laurent, François 1878-1882
Charton, Paul 1878-1882
Kohler, Emile 1878-1879
Bauverd, Jules 1879-1882
Cuénoud, Samuel 1882-1897

Roux, Louis	1882-1894
Grenier, Louis	1882-1893
Lochmann, Jean-Jacques	1882-1882
Maurer, Adrien	1882-1883
Rouge, Georges	1883-1886 1893-1897
Dériaz, Adrien	1886-1893
Siber, Henri	1894-1897
Van Muyden, Berthold	1894-1907
Maillefer, Paul	1894-1900 et dès 1909
Schopfer, Sidney	1897-1897
Gagnaux, Louis	1897-1897 1898-1900
Marquis, Louis	1898-1901
Gaillard, Auguste	dès 1898
David, Charles	1900-1904
Pache, François	dès 1901
Barraud, Ernest	1901-1904
Jaccottet, Henri	1904-1907
Schnetzler, André	1904-1911
Rochat-Mercier, Frédéric	1907-1910
Rosset, Paul	dès 1910
Burnier, Charles	» 1911

Boursiers.

Auboin, Fr.-L. Scipion	1803
Roqueirol, Samson	1810
Fevot, Louis	1811
Descombes, Siméon	1815
Bugnion, Charles	1827
Hollard, Charles	1834
Boucherle, Félix	1853
Delavaux, Charles	1860
Favre, Alphonse	1872
Joyet, Henri	dès 1887

Greffiers.

(En 1819 le Greffier est remplacé par un Secrétaire.)

Cuénoud, Jean-Fr. Etienne	1799
Pahud, Samuel	1801
Sueur, Ernest-Ferdinand	1819
Regamey, Georges	1849
Regamey, Auguste	1857
Richter, Charles	1883
Gaudin, Edmond	1894
Haemmerli, Aloïs	1910

Inspecteurs des Travaux.

(Emploi créé en 1830.)

Simon, Fridolin	1830
Krieg, Georges	1850
Joël, Louis	1851
Conod, Gustave	1857
Grenier, Auguste	1858
De Loës, Charles	1861
Chevalley, Emmanuel	1872
De Crousaz, Fédor	1875

Ingénieurs de la ville dès 1883.

Chavannes, Edouard	1883
Rochat-Mercier, Frédéric	1910

Ingénieurs de l'entretien dès 1883.

Rosemberg, Edouard	1883-1901
Chenevière, Georges	1901-1903
Rochat-Mercier, Frédéric	1903-1907
Piot, Robert	dès 1907

Inspecteurs des bâtiments.

Soit : 1803 à 1832 *Maisonneur.* — 1832 à 1839 *Inspecteur des domaines.* — 1839 à 1858. — *emploi rempli par l'inspecteur des travaux.* — 1858 à 1876 *Inspecteur des bâtiments.*

Emploi supprimé de 1876 à 1883, rétabli en 1883 sous le nom de : Architecte de la ville.

Fiaux, Moïse	1803	Rouge, Georges	1859
Secretan, Samuel-Henry	1816	Grenier, Henri	1883
Fiaux, Gaspard	1821	Bron, Eugène	1898
Mercier, Théodore	1833	Haemmerli, Gustave	dès 1906
Boisot, Henri	1858		

Ingénieurs des Services industriels.

Chavannes, Louis	1898-1904	De Montmollin, André	dès 1899
Chastellain, Edouard	dès 1898	Cornaz, Walter	dès 1907

Inspecteurs des Boucheries.

Emploi créé en 1816, rempli par l'Inspecteur de police dès 1816 à 1858.

De Bons, Ulrich	1858	Boucherle, Rodolphe	1869
Blanc, Georges	1860	Coeytaux, Henri	1873
Blanc, Louis	1864		

Ces fonctions ont été momentanément supprimées de 1887 à 1889 ensuite de la nomination d'un Directeur des abattoirs ; elles ont été rétablies en 1889.

Borgeaud, Albert dès 1889

Celui-ci porte, depuis 1895, le titre de Directeur des Abattoirs, inspecteur des boucheries.

Présidents de la Commission des Ecoles.

Chavannes, Edouard	1834	Bergier, Charles	1846
Gély, Benoît, pasteur	1835	Dapples, Edouard	1848
Curtat, L., ministre	1835	Delisle, Ph.	1848
Fischer, Jean-Henri	1840	Archinard, C., ancien pasteur	1858
Challand, J.-P.-F.	1845	Daccord, Georges	1859

Dès 1882, l'un des membres de la Municipalité, avec le titre de Directeur des Ecoles est devenu Président de la Commission scolaire. Des emplois de *contrôleurs des écoles* ont été créés ; ont rempli ces fonctions :

Gagnaux, Louis	1883	Gaud, Alexis	1892
Trolliet, Eugène	dès 1890	Lavanchy, Jules	dès 1901

Inspecteurs des Pauvres bourgeois.

Soit: 1803 à 1841 *Receveur des pauvres.* — 1841 à 1883 *Directeur des pauvres bourgeois.* — Dès 1883 *Inspecteur des pauvres bourgeois.*

Chapuis, Benjamin	1803	Rey, Abram	1842
Fiaux, Moïse	1815	Delavaux, Charles	1847
Weibel, Louis	1827	Oboussier, David-Louis	1861
Le Blanc, Louis	1835	Blanc, Daniel	1869
Monastier, Jean	1841	Blanc, Louis	dès 1894

Inspecteurs de police.

Soit: 1799 à 1811 *Inspecteur de police.* — 1811 à 1819 *Métral.* — 1819 à 1897 *Inspecteur de police.* En 1897 ces fonctions ont été scindées en : *Officier de police* et *Chef du service administratif de la police*, avec le titre d'*Inspecteur de police.*

Pache, David	1799	Sorbière, François	1852
Masson, Rodolphe	1800	Delavigne, Charles	1857
Vullyamoz, L.-S.-B.	1803	Boucherle, Auguste	1858
Boucherle, Victor-Benj.	1811	Panchaud, Emile-Louis	1859
Amy, Samuel	1816	Musy, Samuel	1872
Weibel, Frédéric	1819	Regamey, François	1881
Portier, Isaac	1839	Kuntz, Ch., officier	dès 1897
Hoffmann, François	1841	Visinand, chef de service	dès 1898
Marguet, Henri	1846		

Hauts-Forestiers ou Inspecteurs des Forêts.

Porta, S.-R.-L.	1803	Dapples, Edouard	1848
Forneret, Maurice	1817	Secretan, Henri	1851
Rey, Jean-Abram	1817	Curchod-Verdeil, Ed.	1883
Pillichody, Charles-Louis	1842	Buchet, Edmond	dès 1905
Monnier, Henri-Rod.	1846		

Ces listes ont été établies par MM. Aloïs Haemmerli, secrétaire municipal, et Edouard Notz, archiviste.

Liste des ecclésiastiques
ayant exercé leur ministère à Lausanne
dès 1800 à nos jours.

Eglise nationale.

J.-Fréd. Bugnion	1783-1807	Félix Chavannes	1848-1863
Samuel Secretan (senior)	1785-1815	J.-L. Chapuis	1860-1878
Louis Curtat	1800-1832	F.-G. Girard	1863-1872
J.-P. Ricou	1800-1838	Samson Vuilleumier	1868-1888
Samuel Secretan (junior)	1807-1838	Jules Cachemaille	1871-1873
François Chavannes	1815-1831	Henri Panchaud	1872-1886
Philippe-Louis Bridel	1831-1845	Gustave Wursten	1873-1876
Louis Manuel	1833-1838	Alfred Porret	1877-1888
Paul Monneron	1833-1845	Alexis de Loës	1878-1902
Albert Leresche	1835-1841	**Emile Pettavel**	1886-1905
Charles Scholl	1838-1845	Paul Vallotton	dès 1889
Louis Fabre	1838-1871	**Henri Secretan**	» 1889
Frédéric Espérandieu	1839-1845	Henri Thélin	» 1891
Jules Dugué	1841-1845	Albert Cousin	» 1892
Louis Curtat	1845-1868	Daniel Meylan	» 1897
César Dufournet	1845-1846	Georges Gorgerat	1902-1903
Antony Curtat	1845-1846	Gabriel Chamorel	dès 1903
Antoine Curchod	1845-1860	Jules Savary	» 1905
François Reymond	1846-1846	Edouard Genton	» 1905
Edouard Raoux	1846-1848	Jules Amiguet	1910
Guillaume Monod	1846-1848	Robert Curchod	» 1910
Louis Audemars	1848-1891	Georges Meylan	» 1910

Sur cette série de 46 pasteurs, 11 sont bourgeois de Lausanne ; un est Français (M. Raoux), les autres sont Vaudois.

Paroisse allemande officielle.

Gaspard Fels	1801	Blattner Jean	1839
Robert allié Bergier	1823	Charles Wagner	1871
Christian Scheler	1824	Conrad Ziegler	1885
Richard, vicaire	1829	Gottlieb Linder	1877
Brune, vicaire	1829	Albert Gempeler	1911

Paroisse catholique.

Marcelin Vivian	1793	Sylvius Reidhaar	1828
Vincent Balbès	1811	Etienne-Boniface Favre	1849
Pierre-Jean Aeby	1819	Joseph Deruaz	1859
Fr.-Pierre Zbinden	1822	Alphonse Métral	1891
Jean-Joseph-Claude Monney	1823	François Pahud	1896
Jean-Joseph Dey	1826		

Paroisse anglicane, fondée le 15 juillet 1818.

Rev. Isaac Cheeseborough	1822-1856	Rev. C.-E. Singer	1883-1889
» M. Sisson	1857-1867	Vacant de mai 1889 à juillet 1891.	
» R. Eden	1868-1883	Rev. D.-G. Davies	dès 1891

Les ecclésiastiques de la paroisse anglicane portent le titre de Chapelain et relèvent de l'évêque de Londres. Les registres paroissiaux remontent à 1821.

Eglise libre.

Philippe-Louis Bridel	1846-1856	Paul Chatelanat	1870-1899
Paul Monneron	1846-1864	Aloys Berthoud	1877-1887
Charles Scholl	1846-1864	Philippe Bridel	1887-1894
Frédéric Espérandieu	1846-1849	Alfred Schrœder	1888-1905
Gustave Pache	1846-1848	Edouard Herzog	dès 1895
François Bipper	1849-1862	Henri Gagnebin	1899-1907
Louis Bridel	1856-1866	William Rivier	1902-1909
Louis Germond	1862-1870	Edmond Bonnard	dès 1905
Alexis Reymond	1863-1877	Alexandre Westphal	» 1908
Rodolphe Dupraz	1866-1904	Eugène Bridel	» 1910
Auguste Bonnard	1867-1887		

Sur cette série de 21 pasteurs, il n'y a pas un seul bourgeois de Lausanne ; trois sont Français.

Eglise écossaise.

Rev. Fréd. Buscarlet	1874-1910	Rev. A.-M. Sutherland	dès 1910

Paroisse allemande indépendante.

Edmond Hahnemann	1885	Wilhelm Arnold	1906
Henri Mojon	1890	Ulrich Gsell	1911

Culte protestant italien.

Edouard Tourn	1892	Félix Cacciapuoti	1908

Eglise méthodiste allemande.

Ernest Mann	1856-1859	Jacob Locher	1878-1881
Martin Täger	1859-1863	Ernest Pucklitsch	1881-1884
H.-G. Odinga	1863-1864	Edmond Diem	1884-1888
Ernest Mann	1864-1866	E.-C. Schmidtmann	1888-1892
Charles Glättli	1866-1869	J.-Gottlieb Spörri	1892-1896
Henri Schlaphof	1869-1870	Frédéric Oppliger	1896-1899
Frédéric Deppeler	1870-1872	Charles Thielé	1899-1903
Henri Kienast	1872-1876	Edmond-M Bauer	1903-1910
Adolphe Scharpff	1876-1878	J.-Gottlieb Spörri	dès 1910

Notabilités vaudoises et lausannoises

du

dix-neuvième siècle.

Nous faisons figurer dans ces tableaux quelques confédérés et même quelques étrangers ayant exercé leur activité professionnelle à Lausanne ou y ayant des attaches d'une nature ou d'une autre. Les noms en caractères noirs sont ceux des bourgeois de Lausanne ; les noms suivis d'un astérisque (*) sont ceux des confédérés ; les noms suivis de deux astérisques (**) sont ceux des étrangers ayant fait tout ou partie de leur carrière à Lausanne ; les noms suivis de trois astérisques (***) sont ceux des Vaudois ayant fait leur carrière dans un autre canton ou à l'étranger.

Sur un total de trois-cent-cinquante et quelques notables mentionnés dans ces tableaux, le 27 % sont bourgeois de Lausanne, le 57 % sont Vaudois, le 12 % sont des confédérés, le 4 % sont des étrangers. Nous y avons aussi porté une trentaine de Vaudois qui ont fait leur carrière dans un autre canton ou à l'étranger.

Ces chiffres n'ont rien de rigoureux. Nous aurions pu retrancher certains noms, ou bien en ajouter d'autres ; nous avons établi ces listes sans parti pris d'aucune sorte et les avons fait contrôler par des personnes

compétentes ; on peut les considérer comme une approximation permettant de se faire une idée des forces intellectuelles du canton de Vaud, que l'on ne saurait aujourd'hui séparer de Lausanne.

Les personnes vivantes ne sont pas mentionnées. Quelques personnalités dont l'activ té s'est déployée dans des domaines divers ont été portées sous plus d'une rubrique.

Le souvenir de bien des figures essentiellement lausannoises, de personnes aimées et vénérées, se présente à l'esprit du lecteur qui jettera un coup d'œil sur ces longues énumérations.

Médecins et chirurgiens ayant pratiqué leur art à Lausanne.

	Année de brevet		
Jean Zinck	1801	François Joël	1845
Jean Gilliéron	1803	Georges-L. Gaudin	1853
Jean Schwarz	1813	G.-Victor Hochreutiner	1851
J.-D. Mathey	1815	**Ch. Marcel**	1851
F.-L. Chappuis	1816	Aug. Burnier	1852
Ch. Perret	1816	**Ch. de la Harpe**	1854
Aug. Verdeil	1818	Henri Bonnard	1854
Benjamin Vulliamoz	1821	**Ed. Panchaud**	1860
L. Perey	1822	Rochat	1861
D.-H.-F. Burnier	1823	**Louis Rouge**	1863
Ch. Pellis	1826	Samuel Trolliet	1863
Jean de la Harpe	1827	**Antoine Pellis**	1864
Ch.-L. Mayor (fils de Mathias)	1829	**Eugène Piccard**	1864
Samuel Larguier	1834	Emile Dupont	1864
G. Lambert	1835	**Marc Dufour**	1867
Frédéric Recordon	1836	J.-J. Larguier	1871
Auguste Chavannes	1836	**Maurice Francillon**	1871
Liaudet	1837	E. Duboux	1871
Samuel Secretan	1840	Th. Challand	1872
Ch.-Maurice Depierre **	1841	Oscar Rapin	1872
Henri Bischoff	1842	Ch. Juillerat	1874
Henri Fayod	1842	Victor Mercanton	1876
Ch.-P.-Ls Hoffmann	1843	**Louis Secretan**	1876
Georges Zimmer	1843	Henri Burnier	1884

Juristes et économistes.

Les noms de plusieurs juristes, mentionnés déjà dans les listes des conseillers d'Etat et des juges cantonaux, n'ont pas été reportés ici.

Paul André	1837-1896
Louis Berdez	1839-1905
Henri Bippert	1824-1896
Charles Boiceau	1841-1907
Henri Brocher *	1835-1907
H.-Vincent Carrard	1766-1820
Henri Carrard	1824-1889
J.-J. Cart	1747-1803
Paul Ceresole	1832-1904
Ant.-Elisée Cherbuliez *	1797-1870
Clavel de Brenles	1766-1848
Landammann **Clavel**	1767-1837
Correvon-de Martines	1768-1840
Louis De Miéville	1809-1881
Frédéric Dubrit	1849-1898
Aug. Dupraz	1832-1906
Jules Eytel	1817-1873
Louis Fauquez	1817-1889
Xavier Gottofrey	1802-1868
Eugène Gaulis	1833-1897
François Guisan	1805-1873
Julien Guisan	1843-1881
Landamman **de la Harpe**	1782-1842
Joseph Hornung *	1822-1884
Gustave Jaccard	1809-1881
André Jayet	1787-1877
Jules Koch	1811-1879
Jean Mandrot	1784-1850
Amédée Mélégari **	1807-1881
Landamman Monod	1753-1833
Marc Mousson ***	1776-1861
Landamman Muret	1759-1847
Louis Paschoud	1849-1893
Jules Pellis	1822-1889
Louis Pellis	1791-1871
Victor Perrin	1832-1874
Landamman **Pidou**	1754-1821
François Pidou	1799-1877
Marc-Guill.-Lis Porta	1749-1818
Ch. Renevier	1798-1867
Alphonse Rivier ***	1835-1898
Aug. Rogivue	1813-1869
Louis Ruchonnet	1834-1893
Landamman **Secretan**	1758-1839
Charles Secretan	1784-1858
Edouard Secretan	1813-1870
Philippe Secretan	1756-1826
Samuel Secretan	1758-1839
Charles Soldan	1855-1900
César Soulier	1763-1830
Léon Walras **	1834-1910

Théologiens.

Nous avons donné d'autre part la liste des ecclésiastiques ayant exercé leur ministère à Lausanne.

J.-F. Astié **	1822-1894
James Barrelet *	1850-1910
Samson Berdez	1816-1875
Eugène Bersier *** [1]	1832-1889
Auguste Bernus	1844-1904
Jules Bovon	1852-1904
Jn-Phil.-Louis Bridel	1759-1821
Louis Burnier	1795-1873
Samuel Chappuis	1809-1869
Paul Chapuis	1851-1904
Frédéric Chavannes	1803-1893
Ernest Combe	1846-1900
César Dufournet	1790-1870
Louis Durand	1817-1890
F.-J. Durand	1727-1816
B.-S. Frossard *** [2]	1754-1830

[1] Voir plus haut, page 249.

[2] B.-S. Frossard, né à Nyon, d'une famille originaire de Moudon, étudia à Genève, devint pasteur à Lyon, puis professeur et doyen de la Faculté de théologie de Montauban.

J.-J. Herzog-Socin * 1805-1882
Roger Hollard *** [1] 1838-1902
Henri Lecoultre * 1853-1892
J.-G.-A. Leresche 1763-1853
David Levade 1750-1834
Adolphe Monod *** [2] 1802-1856
Frédéric Monod *** 1794-1863
Guillaume Monod *** 1800-1896
Armand de Mestral * 1815-1873
Ed. de Muralt * 1808-1895
Henri Paschoud 1847-1901
Gabriel Pichard 1753-1809
André Piguet 1821-1867
Frédéric Rambert 1841-1880
J. Salchli * 1724-1808
Isaac Secretan 1797-1875
Ed. Terrisse 1828-1877
C.-O. Viguet * 1825-1883
Alexandre Vinet 1797-1847
Samson Vuilleumier 1804-1888

Historiens et archéologues.

Rodolphe Blanchet 1807-1864
Henri Carrard 1824-1889
Frédéric de Charrière 1806-1849
Louis de Charrière 1795-1874
Ernest Chavannes 1821-1895
Félix Chavannes 1803-1871
Jules Chavannes 1805-1874
Aymon de Crousaz 1835-1909
Jules Duperrex 1825-1901
Guillaume de Félice *** [3] 1803-1871
François Forel 1813-1887
Henri-Eusèbe Gaullieur 1808-1859
Frédéric de Gingins 1790-1863
Aimé Herminjard 1817-1900
J.-J. Hisely * 1800-1866
Louis Levade 1748-1839
Alphonse de Mandrot 1814-1882
David Martignier 1801-1871
Charles Monnard 1790-1863
Charles Morel 1837-1902
Arnold Morel-Fatio 1813-1887
Edouard Secretan 1813-1870
Frédéric Troyon 1815-1866
Aug. Verdeil 1795-1856
Louis Vulliemin 1797-1879

Hommes et femmes de lettres, philosophes, moralistes, philologues, humoristes et journalistes.

Emile Baudat * 1856-1899
Aug. Béranger 1830-1878
Jules Besançon 1831-1897
Le doyen Bridel 1757-1845
Ernest Bussy 1864-1886
Angélique de Charrière
née de Saussure 1735-1817
Cornélie Chavannes 1794-1874
Herminie Chavannes 1798-1853
Moïse Conod 1756-1826
Benjamin Constant 1767-1830
Marc Ducloux 1810-1853
Henri Durand 1818-1842
Philippe Dutoit 1751-1832

[1] Roger Hollard, d'une famille établie à Orbe avant la Réformation, devenue bourgeoise de Lausanne au commencement du dix-huitième siècle, fit ses études à Lausanne et se fixa comme pasteur à Paris.
[2] Voir page 249.
[3] Guillaume de Félice est le petit-fils de Fortuné de Félice, le savant imprimeur, originaire de Naples, bourgeois d'Yverdon ; le père de Guillaume

Alfred Gilliéron * (prof. de 1877-1879)	
André Gindroz	1787-1857
F.-A.-A. Gonthier	1773-1834
Ch. de la Harpe	1812-1890
Adolphe Lèbre	1814-1844
Mélanie Melley née Rochat	1829-1896
Antoine Miéville	1766-1852
Frédéric Monneron	1813-1837
Louis Monnet	1831-1901
Isabelle de Montolieu née **de Polier**	1751-1832
J.-L. Moratel	1809-1866
Fréd. Nessler ** (prof. de 1840-1873)	
Wilhelm Neumann **	1822-1884
Alfred Odin ***	1862-1896
Louise Odin née Pilliod	1836-1910
Juste Olivier	1807-1876
Caroline Olivier née Ruchet	1803-1879
Elise de Pressensé née Duplessis ***	1826-1901
J.-J. Porchat	1800-1864
Eugène Rambert	1830-1886
Ed. Raoux * (prof. de 1846-1862)	
Edouard Rod ***	1856-1909
Louis Rodieux	1802-1836
Gustave Soldan père **	1813-1883
Gustave Soldan fils	1848-1902
Charles Secrétan	1815-1895
J.-David Secretan	1760-1822
Aimé Steinlen	1821-1862
Edouard Tallichet	1828-1911
Marie Trolliet (Mario)	1831-1893
Alexandre Vinet [1]	1797-1847
Henri Warnery	1859-1901
Hermann Wiener **	1813-1897
Jean Zundel * (prof. de 1838-1846)	

Philanthropes et pédagogues.

Charles Bessières	1826-1907
Elisabeth Boissonnet née Heimberger ***	1807-1873
Elisabeth de Cerjat	1769-1847
Jules Favrod	1821-1886
J.-L. Galliard	1813-1899
L.-F.-F. Gauthey	1795-1864
Henri Germond	1822-1881
Louis Germond [2]	1795-1868
W. Haldimand	1784-1861
F.-C. de la Harpe	1754-1838
Henri Hirzel *	1815-1905
J.-J. Lochmann ** [3]	1802-1898
François Naef *	1833-1896
Théodore Rivier [4]	1791-1875
Catherine de Rumine	1818-1867
Théodore Secretan	1842-1901
Caroline Steinlen née Germond	1823-1903
Adam Vulliet	1814-1892

---

fut pasteur à Lille; lui-même fit ses études à l'Académie de Lausanne et y reçut la consécration, puis il fut appelé comme pasteur à Bolbec et devint ensuite professeur à la Faculté de théologie de Montauban ; ses fils ont fait leur carrière dans le clergé français, tandis que d'autres membres de sa famille sont demeurés dans le canton de Vaud. Louis de Félice fut membre de la Cour d'appel de 1831 à 1840, et Charles de Félice membre du Parquet pendant de longues années.

[1] V. p. 433. — [2] V. p. 536. — [3] V. p. 533. — [4] V. p. 539.

Mathématiciens, Physiciens, Naturalistes, Agronomes, Forestiers.

Louis Agassiz *** 1807-1873
Samuel Biéler 1821-1911
Henri Bischoff 1813-1889
G.-A. Borgeaud 1826-1889
Conrad Bourgeois *** 1855-1901
Fréd. Burnier 1818-1879
G. Campiche 1809-1871
J. de Charpentier 1786-1864
Auguste Chavannes 1810-1879
Daniel-Alex. Chavannes 1765-1846
Ed. Chavannes 1805-1861
Aug. Cornaz 1803-1860
Ed. Curchod-Verdeil 1831-1910
Edmond Daval 1793-1860
Benjamin Delessert *** 1773-1847
Charles Dufour 1827-1902
Henri Dufour 1854-1910
Jean Dufour 1860-1906
Louis Dufour 1832-1892
Louis Favrat 1827-1893
Rodolphe de Fellenberg * 1809-1878
Alexis Forel 1787-1872
Th. Gaudin 1822-1866
J.-F. Gaudin 1760-1833
Jaques Gay 1786-1864
Jean Gay 1823-1874
Abram-Lis Gilliéron 1786 ou 1787-1849
Charles de Gingins 1814-1873
Philippe de la Harpe 1830-1882

Alexandre Herzen ** 1839-1906
Henri Hollard *** 1801-1866
Aug. Jaccard 1833-1895
Jules Johannot 1810-1885
Auguste Koch 1820-1900
Emile Kopp * (prof. de 1849-1851)
Ch. Lardy 1780-1858
Louis Leresche 1808-1873
Jean-Sel Mercanton 1797-1871
Adolphe Morlot * 1820-1867
Jean Muret 1799-1877
Aug. Odin 1865-1890
G. Planchon ** (prof. de 1860-1862)
Adolphe Puenzieux 1855-1901
Hip. Ramu ** (prof. de 1862-1864)
Eug. Renevier 1831-1909
J.-L.-F.-A. Reynier 1764-1839
William de Rham 1819-1902
Louis Rivier 1820-1883
Adolphe de Saussure 1807-1880
J.-B. Schnetzler 1823-1896
Marc Secretan 1804-1867
Henri Stilling ** [1] 1853-1911
H. Struve 1751-1826
A.-L.-E. Thomas 1788-1859
Louis Thomas 1784-1823
Amédée Voruz 1797-1871
François-Elie Wartmann * 1817-1886
Alex. Yersin 1825-1863

Architectes, ingénieurs, industriels, financiers et commerçants.

J.-B. Bertholini ** 1810-1883
Henri de Blonay *** 1826-1905

Emile Bonnard 1832-1896
Henri Boisot 1811-1873

[1] Le Dr Stilling était originaire de Cassel ; il a enseigné plus de vingt ans l'anatomie pathologique à l'Université de Lausanne. C'était non seulement un professeur distingué, mais encore un humaniste et un bibliophile.

Emile Bory	1825-1891	Henri Manuel	1824-1885
Georges Bridel	1818-1889	Paul Manuel	1856-1911
Ch.-Jte-J.-M. Bugnion	1811-1897	Fr. Mayor de Montricher	1810-1858
Charles Carrard	1833-1900	**Félix Marcel**	1797-1882
Louis Curchod ***	1826-1879	**Sigismond Marcel**	1824-1869
Fr.-Marie Delessert ***	1780-1868	**J.-J. Mercier**	1750-1828
Gabriel Delessert ***	1786-1858	**J.-J. Mercier-Marcel**	1828-1903
Adrien Demiéville	1848-1909	**Georges de Molin** ***	1817-1898
Vincent Dubochet ***	1794-1877	Henri Nestlé	1814-1890
William Fraisse	1803-1885	Louis Ormond	1828-1901
Gustave Francillon	1841-1901	Auguste Perdonnet *** [1]	1801-1867
Marc Francillon	1810-1888	Vincent Perdonnet ***	1768-1850
Jules Frossard	1775-1869	**Henri Perregaux**	1785-1850
Louis Gonin	1827-1898	**Gabriel Pichard**	1790-1844
René Guisan	1841-1894	Ernest Ruchonnet [2]	1832-1904
Achille de la Harpe	1807-1881	**Auguste Secretan**	1833-1874
Francis Isoz	1856-1911	Henri Vautier	1808-1878
Louis Joël	1823-1892	**Jules Verrey**	1822-1896
Amédée Kohler	1790-1874	Maurice Wirz	1847-1908
Fernand de Loys ***	1817-1879	Louis Wenger	1809-1861
Aug.-Sel Maget	1822-1887		

Peintres, sculpteurs et musiciens.

M.-A. Arlaud	1773-1840	Ch. Gleyre ***	1806-1874
Ch. Blanchet	1833-1900	Samuel Guignard	1811-1897
François Bocion	1818-1890	G.-A. Koëlla *	1822-1905
B. Bolomey	1739-1819	Jean-Bernard Kaupert **	1786-1863
L.-A. Brun	1758-1816	Pierre Lacaze *	1816-1884
Fr. Bonnet **	1811-1894	David Lugeon	1818-1890
Jean Bryner *	1816-1908	**Aug. de Molin**	1821-1890
Louis Buvelot	1812-1888	Léon Morel-Fatio ***	1810-1870
Nicolas Chevalier	1828-1902	Alfred van Muyden ***	1818-1898
J.-E. Dautun	1766-1831	Samuel Næf *	1778-1856
Emile David	1824-1891	**Rodolphe Piccard**	1807-1888
Ch.-César Dénéréaz	1837-1896	J.-S.-L. Piot	1743-1812
A.-L. Ducros	1745-1810	Aug.-Louis Piot	1784-1868
Alfred Dumont	1828-1894	Julien Renevier	1847-1908
Eug. Gayrhos **	1845-1869	Gustave Roux ***	1828-1885

[1] V. p. 497. — [2] V. p. 503.

J.-F. Sablet *** 1745-1809
Jaques Sablet *** 1749-1803
Benjamin Vautier *** 1819-1898
Auguste Veillon *** 1834-1890
Ernest Vulliemin *** 1862-1900
Hugo de Senger * 1835-1892

Militaires.

Colonel Bégoz 1784-1859
Général Boinod 1756-1842
Colonel Bontems 1797-1829
» Ct Borgeaud 1820-1905
» Victor Burnier 1837-1871
» Paul Ceresole 1833-1905
» Fr.-L. de Chappuis de la Combaz*** 1779-1869
Général **Ch.-A.-J. de Charrière** *** 1819-1878
Colonel **William de Crousaz** 1839-1899
» Constant David 1842-1911
» Du Fresne *** 1773-1858
Général de Gingins La Sarra *** 1792-1874
Colonel Aymon de Gingins La Sarra 1823-1893
» Nicolas de Goumoens 1790-1833
» **Paul Grand** 1822-1898
Général Guiguer de Prangins 1780-1840
» Jomini *** 1779-1869
Colonel Ferd. Lecomte 1826-1897
Général **Monod** de Froideville *** 1750-1837
Colonel E.-F.-L. Muret 1764-1840
» James Quinclet 1818-1902
» Ferd. de Rovéréaz 1763-1829
» Théodore de Vallière 1828-1894
» Charles Veillon 1809-1869

ERRATA ET ADDENDA

Page 3.

Au lieu de : l'épiscopat de Pierre de Bourgogne....
Lisez : l'épiscopat de **Henri de Lenzbourg**....

Page 88.

Monseigneur Deruaz, de Choulex (Genève), né en 1826, étant décédé le 26 septembre 1911, monsieur l'abbé André Bovet, originaire d'Autigny (Fribourg), né en 1865, professeur de théologie au séminaire de Fribourg, vient d'être appelé à lui succéder comme évêque du diocèse de Lausanne-Genève.

Page 139.

Au lieu de : Nunez Vela....
Lisez : **Pierre Numez, d'Avila**... (Avila de Castille est la patrie de Sainte-Thérèse). Suivant une tradition, **Pierre Ramus** aurait enseigné à Lausanne, mais le fait n'est pas établi. Gindroz nous dit (*Histoire de l'instruction publique*, p. 163) que Ramus obtint la protection du Gouvernement bernois et que sa *Logique* fut imposée au professeur de philosophie, en sorte que son autorité s'étendit sur le dix-septième siècle tout entier.

Page 221.

Au mot Gazette. Il existait jadis une *Gazette de Berne* qui parut en français de 1689 à 1798. (Voir *Berner Taschenbuch* de 1910 et *Revue historique vaudoise* de novembre 1911.) C'est probablement ce journal aussi bien que les « Gazettes de France et de Hollande » que visait l'arrêté de LL. EE. du 25 octobre 1720.

TABLE DES PORTRAITS

TABLE DES MATIÈRES

Bourgeois et habitants sous le régime bernois au seizième siècle.

Bourgeois et habitants sous le régime bernois au dix-septième siècle.

Bourgeois et habitants au dix-huitième siècle.

Lausanne sous le régime vaudois.

Epilogue.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR

La Suisse sous le Pacte de 1815

F. Rouge, édit. Lausanne 1890 et 1892. Imp. Corbaz & Cie.
2 vol. in-8. Prix: 16 fr.

Histoire de la Nation suisse

Henri Mignot éditeur à Lausanne, 1898 et 1899.
Imp. Georges Bridel & Cie, 3 vol., gr. in-8, 218 portraits et vignettes.
En vente chez Delachaux & Niestlé, Neuchâtel. Prix: 36 fr.

Lausanne à travers les âges

en collaboration avec divers auteurs.

Plaquette in-4°, avec 90 illustrations et graphiques, publiée par la Municipalité de Lausanne en 1905, dédiée aux invités officiels de la Confédération aux fêtes de l'inauguration du Simplon. — Imprimé chez Georges Bridel & Cie; en vente chez F. Rouge, libraire. Prix: 6 fr.

Antiquités lacustres
du Musée archéologique de Lausanne

Album in-folio, publié par la Société d'histoire de la Suisse romande et la Société académique vaudoise, avec l'appui du gouvernement vaudois. Dessins du peintre Ch. Fayod, texte de **H. Colomb** et préface de **B. van Muyden**. — Imp. Georges Bridel & Cie, Lausanne. Planches en phototypie de Brunner & Hauser, à Zurich, et Muller & Cie, lithographes à Lausanne. En vente chez Georges Bridel & Cie, éditeurs. 1 vol. in-4, relié. Prix: 40 fr.

Lettres et voyages
de M. César de Saussure
en Allemagne, en Hollande et en Angleterre

avec introduction et notes de **B. van Muyden**,
un fac-similé de l'écriture de Voltaire et neuf portraits et vignettes,
imprimé et édité par Georges Bridel & Cie en 1903.
Un volume in-8 sur papier de luxe. Prix: 15 fr.

IMPRIMERIES RÉUNIES S. A. LAUSANNE. — 478

